AUX FLEURS NATURELLES de NICE
28, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
LES SEULES FLEURS DIGNES D'ETRE OFFERTES D'ORNER VOTRE INTERIEUR
dénotant votre bon goût
ACTUELLEMENT CHRYSANTHEMES
Ouvert Jeudi et Vendredi toute la journée

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Colonie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-46
Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Brosserie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Il faut en ce moment faire des ÉCONOMIES.
Il cependant avoir une toilette brillant un ensemble parfait.
Pour savoir ce que les autres donnent quels et chaussures, bas et lingerie fémine, nous et lisons etre
votre aussi relief et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sorbonne, Paris

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement ou papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc. etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

BOURSE DE PARIS du 30 Octobre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	45.75	45.75
4 % 1917	82.50	82.50
4 % 17	82.50	82.50
4 % 18	78.50	78.50
4 % 20	78.50	78.50
4 % 25	82.50	82.50
4 % 26	82.50	82.50
5 % 27	104.—	104.—
Obligations 6 % 1920	104.—	104.—
— 6 % 1920	104.—	104.—
— 6 % 1920	104.—	104.—
— 6 % 1927	104.—	104.—
Obligations Ouest-Etat	104.—	104.—
Crédit National 1919	104.—	104.—
— 1921	104.—	104.—
— 1923	104.—	104.—
— 1924	104.—	104.—
Rente 7 % 1929 Ouest	104.—	104.—
Rente 7 % 1928 Pau-Bayonne	104.—	104.—
Départ. Seine 7 % 1920	104.—	104.—
Paris 1906	104.—	104.—
— 1921	104.—	104.—
— 1925	104.—	104.—
Communales 1879	104.—	104.—
— 1880	104.—	104.—
TERME		
Banque de France	104.—	104.—
— Nation de Crédit	104.—	104.—
— Comptoir Nat. Paris-Bas	104.—	104.—
— Union Parisienne	104.—	104.—

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Compagnie Algérienne	2100	2100
Compt. Nation d'Escompte	2130	2130
Crédit Foncier de France	4015	4015
Crédit Lyonnais	1845	1845
Société Générale	1465	1465
Société Générale Foncière	1465	1465
Suez Capital	12450	12450
Suez Parts	27360	27360
Suez Dividende	3000	3000
Est Capital	1300	1300
Lyon Capital	1365	1365
Midi Capital	1365	1365
Nord Capital	1365	1365
Orléans Capital	1345	1345
Sainte-Fé Clientèle de Fer	1365	1365
Omn. Electricité	1430	1430
Comp. Gén. Electricité	1365	1365
Thomson	1365	1365
Tréfileries du Hâvre	1365	1365
Mines de Courrières	1365	1365
Mines de Lens	1365	1365
Bolds	1365	1365
Kuhlmann	1365	1365
Propositions de Gafes	1365	1365
Pathé	1365	1365
Marques Réunis	1365	1365
Transatlantique Ord. 600 fr.	1365	1365
Cultures Paris	1365	1365
Air Liquide	1365	1365
Guillaume Tréfilaiés	1365	1365
Pathé Cinéma	1365	1365
Souveraine Bay	1365	1365
Russe 4 %	1365	1365
Russe 5 % 1906	1365	1365

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Serbe 1895	1365	1365
Turc 4 %	1365	1365
Turc 5 % 1914	1365	1365
Banque Nationale Mexique	1365	1365
Banque Ottomane	1365	1365
Crédit Foncier Egyptien	1365	1365
Wagons-Lits Ordinaires	1365	1365
Central Mining	1365	1365
Rio Tinto	1365	1365
Central Cargos	1365	1365
Péfrofina	1365	1365
Sucreries d'Egypte	1365	1365
Rents Mexicaine 1910	1365	1365
Brakpan	1365	1365
Cambrégo	1365	1365
Financière Caoutchouc	1365	1365
Chartered	1365	1365
Goldfields	1365	1365
De Beers Ord.	1365	1365
Estrefior	1365	1365
France Wyoming	1365	1365
Goldfields	1365	1365
Rubichacot	1365	1365
Japerfontein	1365	1365
Mexico Dividende	1365	1365
Mexican Eagle Ord.	1365	1365
Maddertonlein	1365	1365
Randfontein	1365	1365
Metallique	1365	1365
Malfa	1365	1365
Padang	1365	1365
Rand Mines	1365	1365
Rhodesian Bay	1365	1365
Suzuki	1365	1365

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Tanganyka	1365	1365
Docks Marseille	1365	1365
Lyonnaise des Eaux Cap.	1365	1365
Electricité Paris	1365	1365
Union Electricité	1365	1365
Parcmchies	1365	1365
Lebon	1365	1365
Gaz de Paris	1365	1365
Schneider	1365	1365
Fives Lille	1365	1365
Saint-Gobain	1365	1365
Verreries de Carmaux	1365	1365
Salins Midi Capital	1365	1365
Messageries Maritimes Ord.	1365	1365
Distil. Indochine	1365	1365
Cunenier Joules	1365	1365
Pathé Chaumont	1365	1365
Galeries Lafayette	1365	1365
Paris-France	1365	1365
Primodes	1365	1365
Rand. Frgts. Rio Plata	1365	1365
Land Bank of Egypt	1365	1365
Crédit Foncier Autriche	1365	1365
Crédit Foncier Mexicain	1365	1365
Crédit Foncier Cuba	1365	1365
Tabacs Philip. Ord.	1365	1365
Banque Perins. Mexicain	1365	1365
Crédit Fonc. Franco-Canad.	1365	1365
Bi-Métal	1365	1365
Hotchkiss	1365	1365
Meyer Charlton	1365	1365
Tabacs Luzonad	1365	1365

VALEURS	Cours préc.	Cours du J.
Royal Dutch	1365	1365
Shell	1365	1365
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½	1365	1365
Argentin 4 % 1886	1365	1365
Belges 3 % 1886	1365	1365
Brésil 4 % 1889	1365	1365
Bulgare 5 % 1902	1365	1365
Chine 4 % 1896	1365	1365
Egypt. Unifié	1365	1365
Hellen 6 % 14	1365	1365
Italie 3 ½	1365	1365
Japon 4 % 1905	1365	1365
Mexique 4 % 1904	1365	1365
Norvégien 4 % 1922	1365	1365
Russe 3 % 97-96	1365	1365
Serbe 1913	1365	1365
Turc 4 %	1365	1365

CHANGES

Londres	124 10
New-York	25 10
Allemagne (100 reichsmark)	123
Belgique	354
Espagne	446
Hollande	1025
Italie	132
Prague	74
Suisse	492

TSF
Chut !... ne le répétez pas : DUCRETET lance la BIGRILLE ROUGE JM C'est une merveille !
Notice franco
DUCRETET
89 Bd HAUSSMANN - PARIS (8e)
La BIGRILLE ROUGE JM, chauffe en un instant, sans aucune odeur, sans fumée, sans flamme, sans étincelle, sans rougir, sans brûler, sans roussir, sans griller, sans noircir, sans roussir, sans griller, sans noircir, sans roussir, sans griller, sans noircir

CHEZ LES CORSES D'ALGER

Manifestation de sympathie en l'honneur de M. Jules Cuttoli, député de Constantine

Une belle manifestation a eu lieu, samedi soir, dans le jardin d'hiver de l'Aletti, en l'honneur de M. Jules Cuttoli, président des Corses d'Alger et président de la Fédération, du député de Constantine, aux dernières élections législatives.

Les Corses d'Alger ont tenu à témoigner à M. Jules Cuttoli, que son séjour à Paris retient loin des réunions de la Société, leur plus vive sympathie et, en même temps, leurs sentiments reconnaissants.

M. Jules Cuttoli, pouvait par son grand amour pour l'Ile de Beauté, a pu, grâce à son autorité, obtenir des Délégations financières, une subvention qui a permis de relier l'Afrique du Nord à la Corse, par des courriers d'été.

Il est l'apôtre des revendications Corses. Il n'a ménagé, lorsqu'il s'est agi de l'intérêt de ses compatriotes, ni son temps, ni son sérieusement, ni ses relations. Toujours présent au moindre appel, il a aidé, avec le plus grande bienveillance, les compatriotes qui ont eu recours à lui.

Le tempérament latin, je l'admet n'est pas toujours assez maître de lui-même pour ne pas se compromettre parfois, mais il n'était qu'impulsivité, de votre aptitude à l'examen de questions qui intéressent le sort d'un grand pays comme l'Algérie. Vous avez été élu député à tour de rôle conseiller général, président du Conseil général, président des Délégations Financières, vice-président du Conseil Supérieur de l'Algérie.

« Les électeurs du département de Constantine ont reconnu de tout ce que vous avez fait pour eux et pour le bien général, fiers de vous conserver, ils ont voulu vous faire représenter par vous-même, au Parlement.

« Vous occuperez, au Parlement français, la place qui convient à votre talent, à votre expérience, à votre caractère droit et énergique et à vos aptitudes d'homme déjà rompu aux discussions et aux délibérations des assemblées.

« Nous savons et nous espérons que vous trouverez l'occasion et l'heure d'une intervention heureuse à la tribune, pour marquer votre passage dans ce grand milieu parlementaire. Le parti auquel vous appartenez saura profiter de vos conseils et de votre sagesse. Il ne tardera pas à reconnaître en vous un guide expérimenté.

« Déjà, après quelques semaines de législature, tout en restant ferme dans vos doctrines politiques, vous nous constatez avec votre vision claire de la situation, qu'il fallait se mettre autour d'un homme, aujourd'hui illustre, ancien ministre de Raymond Poincaré. Il représente, en effet, l'âme républicaine du pays qui veut vivre et grandir dans la paix, dans l'union et dans la concorde.

« Il faut remonter à plus de 50 ans en arrière pour trouver le même pouvoir exercé par un grand parlementaire sur le pays. Il faut remonter à l'année 1872, alors que la période du 24 Mai, Léon Gambetta faisait acclamer par le Parlement, Adolphe Thiers, comme étant le vrai libérateur du territoire français, comme le vrai sauveur de la France.

« Le terrain Poincaré est de la ligne parlementaire du provençal Adolphe Thiers, car si Thiers sauva la France après les désastres militaires de 1871, M. Raymond Poincaré sauve le pays après la paix de 1919. Aussi, lorsque M. Poincaré quittera le pouvoir — cela arrivera toujours — nous persuadé que nous verrez au nombre de ceux qui feront cortège à ce grand patriote pour proclamer qu'il a sauvé la France par sa politique sage, prudente et énergique.

« Mais je vois, mon cher Député, mon cher ami, que j'ai quitté la famille corse ; je demande à rentrer à la maison pour que notre joie plus cuisère et plus pure, vos compatriotes, par ma voix, vous adressent tous leurs sentiments d'affection les plus tendres. Ils vous prient de vouloir accepter en souvenir qu'ils vous offrent pour mieux vous témoigner leur attachement, Prenez-le, afin qu'en le voit pendre, vous nous rappeliez ainsi près de vous, et vous nous honorerez de le savoir.

« Mes chers Compatriotes, je vous invite à lever vos coupes pour porter la santé, de notre grand ami, de notre président, du député Jules Cuttoli, et pour lui dire que notre cœur est à lui sans partage.

« Cher Ami, à votre santé, à votre avenir parlementaire. Les Corses de l'Afrique du Nord sont fiers de vous. »

M. PIERRE BORDES

salué par de vifs applaudissements de tout et vit dans un magnifique discours, faire l'éloge de M. Jules Cuttoli.

Il rappelle que lorsqu'il, il y a dix mois, il fut reçu chaleureusement par les Délégations financières, il trouva à sa gauche, du côté de son cœur, un président qui faillit sa tâche. Ce grand ami, c'était M. Jules Cuttoli, qui, depuis plus de quinze ans, l'honore de son amitié.

M. P. Bordes ajoute notamment :

« Je comprends vraiment, vous connaissant comme je vous connais, je comprends que les électeurs de la 2e circonscription de Constantine aient voulu vous avoir, unanimement, pour vous charger de défendre au Parlement les intérêts de cette belle région, que je connais bien puisque je l'ai parcourue en tous sens.

« Il aujourd'hui, votre émotion doit être encore plus grande peut-être que le jour où vous fûtes élu, parce qu'ici vous retrouvez la grande famille corse et que tous ces visages qui vous entourent sont pour vous des visages d'amis.

« Certes, elle est bien loin notre Ile de Beauté, mesdames, messieurs ! Elle est loin, cette île où vous avez laissé votre cœur, votre cœur, puisque vous y avez laissé votre foyer familial ! Mais aujourd'hui, vous devez éprouver quelque satisfaction de vous grouper autour de celui que Constantine s'est donné pour élu, mais que, vous tous, vous savez déjà désigné comme votre président, c'est-à-dire presque comme un Chef.

« Et ce chef vous a toujours guidés, éclaire tout dans nos délibérations. Votre sens pratique des affaires, votre connaissance des hommes, votre habileté à tout ramener dans le droit chemin, votre esprit de conciliation et d'autorité, vont nous manquer. Ce sont là autant de qualités qui caractérisent votre robuste personnalité.

« C'est pour toutes ces raisons que nous sommes groupés en noir autour de vous. Nous voulons vous marquer le chagrin que nous cause votre séparation. Mais nous voulons aussi vous manifester notre joie, car nous savons que votre cœur nous appartient pour toujours.

« Vous restrez le Président auquel nous prêterons sans cesse auquel nous donnerons très souvent conseil, car vous ne l'avez toujours dit : « Mon dévouement restera toujours acquis à la cause de mes compatriotes ».

« Veilà pourquoi, mon cher Cuttoli, vous pouvez être fier d'être l'ami d'hommes dévoués comme nous.

« Après avoir dégagé la signification de cette grandiose manifestation, M. Pierre Bordes, député de l'Algérie, porte un toast magnifique à l'union de tous les Français, de tous les Républicains.

« La France est en ce moment, dit-il, s'ils veulent suivre l'exemple des Constantinois, qui ont su choisir pour député un homme d'union et de concorde. (*Applaudissements prolongés*).

M. JULES CUTTOLI

profondément ému par la délicate et affectueuse manifestation qui l'entoure, remercie avec émotion. C'est dans un superbe discours que nous aurions voulu le reproduire tout entier, et où son éloquence jaillit claire et élégante, qu'il apporte à ses compatriotes le témoignage de son affection et de sa reconnaissance.

« Vous avez eu raison, mon cher Paoli, de rappeler que nos traditions ancestrales nous faisaient un devoir de placer la République au-dessus des manifestations futiles d'une hôtes éminents. C'est ainsi qu'après vous je salue avec émotion le Gouverneur général Bordes, que l'honneur incontestablement ici du devoir impeccable et respectueux de tous les Corses. Quand aux compatriotes qui nous les mains dans les mains de ceux qui leur sont chers, parce qu'ils ont su gagner leur cœur, ils ne la retiendront pas, j'en suis, je me porte garant. (*Applaudissements*).

« Voilà pourquoi, nous cher Gouverneur et ami nous sommes fiers de vous avoir ici et de vous acclamer en ce jour de fête.

« Que dirai-je de vous ? C'est que l'Algérie aujourd'hui a une politique qui pouvaient être mortelles, pour son avenir, vous a réclamé par 25 voix de ses plus hauts représentants : députés, sénateurs, délégués financiers, conseillers généraux, maires, conseillers municipaux, pour la diriger et l'administrer. Vous avez accepté, vous avez compris, inspiré. Et ce n'est pas seulement l'Algérie que se félicite de vous voir présider à ses destinées, c'est la République à la Chambre lui-même : notre ami, M. Bonnevon, un Algérien, d'ailleurs, qui s'est fait applaudir unanimes : « Au pouvoir d'un banquet offert par les Chambres de Commerce à Marseille, et aux applaudissements

AUX FLEURS NATURELLES de NICE
38, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
LES SEULES FLEURS
DIGNES D'ETRE OFFERTES
D'ORNER VOTRE INTERIEUR
dénotant votre bon goût
ACTUELLEMENT :
CHRYSANTHÈMES
Ouvert Jeudi et Vendredi toute la journée

BOURSE DE PARIS du 31 Octobre 1928

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 23	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
4 % 27	[illegible]	[illegible]
Obligations 6 % 1922	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1925 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1925	[illegible]	[illegible]
Paris 1865	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1875	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Suez Civiles	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Peckiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Joules.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Bons Mexicains 1919	[illegible]	[illegible]
Brakpan	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchoucs	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Estrellas	[illegible]	[illegible]
French Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Modderfontein	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mzaïta	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belge	[illegible]	[illegible]
Shansi	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Tanganyika	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Gaz	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Peronnières	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Ouesnier Joules.	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]
Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]
Tabacs Luzanas	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
Argentin 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
Belges 3 % 1906	[illegible]	[illegible]
Brésil 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egyp. Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen 5 % 14	[illegible]	[illegible]
Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Russe 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

AUTOMOBILES FIAT
Tous modèles — livraison immédiate
Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques
AGENCE : LAURENT MARINI
18, Rue de l'Opéra
BASTIA

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-40
Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Brosserie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de couleurs utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

ÉCONOMIES
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 3 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ébénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate. Prix modérés
Exploits "Cheddites", mèches et détonateurs Mines, Travaux publics, Industries. Locomobiles, Moteurs, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisations, Piquets, Toles ondulées.
Société Anonyme BOISSON & SAUVAGE
Agent général pour la Corse :
M. LEONELLI, Francardo.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement ou papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand POLI.

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par H. ALBAN

N° 22. Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

[illegible] — C'est curieux, fit-elle, à l'église, on ne pense jamais à ça [illegible]

[illegible]

— Et vous la voyez ?

— Comme je vois madame [illegible]

— Eh bien, ce rêve-là pourra se réaliser, dis-je. Il est plus facile d'avoir une maisonnette à la campagne qu'un mari parfait comme votre Louis.

L'ouvrière eut un petit sourire triste.

— Pas beaucoup plus facile pour moi, fit-elle, en reprenant son travail.

[illegible] à la tombée de la nuit, les portes de son paradis terrestre, deux pièces aux fenêtres fleuries, s'ouvraient devant elle, et là, elle oubliait la laide réalité. C'était à l'église qu'elle « imaginait » le mieux. Je n'en ai pas été surprise. Le sanctuaire catholique, avec son atmosphère saturée d'âme, son silence profond, ses ombres savantes, porte au rêve autant qu'à la prière, car les deux phénomènes sont de même essence. [illegible]

La faculté créatrice du rêve, comme toutes les forces psychiques que nous incarnons, est à deux courants, et produit ce que, faute de mieux, nous appelons le bien et le mal. L'artiste qui voudra symboliser la vie devra faire une statue à deux faces [illegible]

[illegible] pas, j'en suis certaine, le privilège de l'homme seul. Le sommeil des animaux a des songes, nous n'en pouvons douter. Nous avons tous surpris des rêves des chiens, entrecoupés d'aboiements étouffés ; nous avons vu leurs pattes remuer comme pour la course, leur nez flairer, leurs lèvres se relever pour rire ou pour mordre. [illegible]

Dans les chenils, un rêveil toutes les belles chasses qu'on a faites [illegible]

[illegible] griffes dehors, en révèlent la nature.

Pour étudier le rêve chez l'homme et chez l'animal, il faudrait des années de rumination, et je ne dispose plus que d'heures. D'autres feront ce travail, sans doute ; je les envie car ils percevront la lumière dont je ne vois que l'ombre.

La littérature romanesque me conduit forcément à l'amour qui est son « leit motiv », son cheval de bataille, qu'elle alimente de ses rêves, qu'elle répand et accroît par des paroles, des images, car c'est là, si je ne me trompe, sa fonction principale.

L'amour ! Je ne puis m'empêcher de rire en voyant la vieille femme que je suis, amenée face à face avec lui pour l'étudier, l'analyser, le juger. [illegible] — voir ». Aujourd'hui, à l'heure de la grande sérénité, à jamais en dehors de son courant, je le vois objectivement. Il m'apparaît si miraculeux, si divinement conçu, que je n'échangerais pas ma vision présente pour les rêves d'antan... et c'est bien heureux !

Aucun peuple n'a eu de l'amour une intuition aussi scientifique que les Grecs ; toutes les découvertes que nous avons faites, toutes celles que nous ferons, en révéleront la vérité éternelle. L'allégorie qu'elle leur a inspirée a été pour les poètes et les artistes une source intarissable de créations merveilleuses. L'esprit moderne peut y puiser encore. [illegible]

(A suivre)

[illegible] ANNÉE — N° [illegible]
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 2 NOV. 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0-33
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
Compte Chèques-Postaux : Ajaccio [illegible]

ABONNEMENTS
	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A)	30	60	120
Étranger B)	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

0F551
BIBLIOTHÈQUE BASTIA

Le rocher de Sisyphe

On n'éprouve aucun agrément à contester après l'heure les polémiques électorales. On ne peut toutefois laisser passer sans en signaler la puérilité un article que « Bastia-Journal » publie dans son numéro du 28 octobre, sous le titre : « Un mauvais joueur ».

Le mauvais joueur ne saurait être que celui qui a risqué un effort considérable pour perdre finalement la partie. Ce n'est pas M. Landry, et si ce n'est pas M. Landry, réélu président du Conseil général pour la huitième fois, c'est donc M. Pietri.

Le fait est brutal et ne se conteste pas en tant que fait.

Pour l'attitude, celle de nos amis a été parfaitement correcte et digne. La victoire de M. Landry ne l'a pas mis en joie, dit « Bastia-Journal ». Si notre éminent ami n'est pas grand partisan des démonstrations extérieures déplacées, sa joie que la confiance des électeurs et de la majorité de ses collègues au Conseil général lui reste acquise depuis 1919 est, tout simplement, sincère et s'exprime avec la pondération qui est dans son caractère. Les adversaires de M. Landry le connaîtront mieux lorsqu'ils se convaincront enfin qu'il est au-dessus d'un échec ou d'une victoire. Sa force est en lui-même non dans les fonctions, si flatteuses soient-elles, qu'il a pu occuper ou qu'il occupe. Sa force est dans sa puissance de travail et, surtout, dans son désintéressement d'homme public.

« Il sait que fatalement il sombrera ». Sans doute, quelque jour M. Landry sombrera par la défaillance de ses ressources physiques. Mais le plus tard possible. Plus tard que d'autres plus jeunes que lui mais qui ne possèdent pas, comme lui, ce vaste fonds de connaissances applicables à l'ordre public où s'alimentent inépuisablement ses facultés de renouvellement et, en fin de compte, sa philosophie sereine.

C'est ainsi, on le répète, qu'un de ses plus grands adversaires, mais que la passion n'aveugle pas comme elle aveugle les petits esprits, a dit de M. Landry que le jour, s'il arrive, où il sera bien moins encore qu'il n'est électoralement, il sera toujours la moitié de la Corse derrière lui et continuera d'être, avec les concours qui sans cesse lui viendront, une personnalité redoutable.

La mort seule... Mais nous ne la souhaitons pas à nos pires adversaires. Nous savons seulement qu'ils n'ont pas les mêmes facultés que lui de reviviscence. Il leur manque et sa conscience et sa réserve grandissante de connaissances. Il en tire une autorité politique à nulle autre pareille en Corse. C'est tout, et bien assez.

Quant aux violences qu'on nous reproche dans les polémiques, elles ont été rigoureusement provoquées. Ce n'est pas une raison parce que nous ne sommes pas dans l'opposition de nous laisser piétiner. Il faudra se résigner à accepter de recevoir en pleine figure la contre-partie des coups que l'on tente de nous porter par derrière. M. Campinchi a été dur pour un adversaire, c'est vrai qu'il n'admet pas qu'on dise de lui qu'il a gagné son élection avec l'argent de M. Giordan, ne fût-ce que parce que M. Campinchi n'a besoin de recourir, en bien ou en mal, qu'à sa propre bourse. Un échec ne justifie pas un tel de salive dirigé sur M. Campinchi. Il faut faire attention à ce qu'on écrit et à qui l'on s'adresse. Et il faut prendre son parti de la riposte.

Cela dit, les violences ne viendront jamais, elles ne sont jamais venues de notre côté. Au surplus, il faut, messieurs, comprendre une fois pour toutes qu'à Bastia comme dans toute la Corse, nos amis étant [illegible], il ne faut pas que les attaques [illegible] leur sont en tout [illegible] [illegible] M. Landry [illegible] et son talent [illegible] de ses adversaires.

Vous gagnerez, dites-vous, les élections sénatoriales ? Et pourquoi [illegible] les gagnerez-vous ? [illegible] sous le signe de la majorité [illegible] de l'Assemblée départementale [illegible] les Conseils municipaux soient [illegible] ou non à brève échéance, ne [illegible] pas sur eux pour faire passer [illegible] des dix candidats à qui vous [illegible] promis le siège. A défaut d'autre carence proclamée par anticipation. On ne promet plus qu'on ne peut tenir que lorsque l'on sait que l'on ne peut pas tenir... Comme c'est simple !

Lutter contre le parti républicain démocratique, dirigé et servi par de tels dévouements dont le prix est augmenté par une si forte somme de désintéressement, rien n'est plus facile. Le vaincre, c'est autre chose, car il s'appuie sur l'esprit d'indépendance d'un pays qui n'en a jamais manqué, toutes les fois qu'il a pu s'exprimer sur des hommes publics dignes de ce nom. Luttez donc, messieurs, mais sans oublier que l'antiquité, qui fournit encore ses meilleures leçons au monde moderne, lui a légué celle, si fortement applicable à votre cas, du rocher de Sisyphe...

P. B.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Après le drame de Pons

Une note de l'évêché de La Rochelle

La Rochelle, 1er novembre. — Nous avons publié mardi, une note communiquée par Mgr Curien, évêque de La Rochelle.

Aujourd'hui, l'évêché fait publier une note complémentaire :

« Lorsque Monseigneur l'évêque écrivait ces lignes on soupçonnait seulement ce qui est devenu réalité. La manifestation de Pons fut l'oeuvre d'adhérents de l'Action Française, presque tous étrangers au diocèse. Nous constatons, d'autre part, simplement, que les premiers renseignements étaient plus que tendancieux.

« Monseigneur a trop combattu l'Action française pour que nous puissions nous permettre de l'appuyer ; nous nous bornerons à dire que vouloir rendre Mgr Curien solidaire de l'Action française est une impossible gageure. M. Daudier et le *Quotidien* ont frappé à faux, mais se garderont bien de le reconnaître. Ils ont du sang et croient tenir une mitre, cela fera bien au congrès d'Angers, lors de la discussion des fameux articles 70 et 71 ».

A la mémoire de Nungesser et Coli

Paris, 1er novembre. — Sur les ordres adressés au 34e régiment d'aviation au Bourget, par M. Laurent Eynac, ministre de l'Air, une patrouille dirigée par le commandant Weiss, a quitté Le Bourget de bonne heure et, survolant la Manche, a jonché les flots de fleurs au large d'Etretat, rendant un émouvant hommage aux disparus en mer.

Dans la chapelle votive des marins, voisine du monument élevé à la mémoire de Nungesser et Coli, une messe commémorative a été dite à la suite de laquelle a été donnée la bénédiction à la mer.

Un obus explose et fait deux victimes

Anvers, 1er novembre. — Un terrible accident vient de se produire au fort de Zwyndrecht à Anvers.

Lors de l'explosion du fort 8, à Hoboken, le 27 septembre dernier, on avait transporté les munitions de ce fort au fort de Zwyndrecht où une équipe d'ouvriers de l'Ecole pyrotechnique d'Anvers, était chargée de désarmer les obus.

Ces ouvriers étaient occupés à ce travail dangereux qui se fait au moyen d'une machine spéciale lorsqu'ils remarquèrent qu'un écrou se détachait de la machine ; ils coururent le remettre lorsque soudain un obus fit explosion.

Le contremaître fut tué sur le coup et un ouvrier eut le bras droit brisé.

Une enquête est ouverte par l'autorité militaire.

A NOS ABONNES

Dans le cas où il se produirait quelques erreurs dans la distribution des journaux, nos abonnés voudront bien nous en excuser et ne pas manquer de nous les signaler.

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, a inauguré la ligne de chemin de fer Nice-Coni, qui met en communication directe la Côte d'Azur avec la Lombardie et le Piémont. Voici un des principaux viaducs : celui de Bevera, près de l'Escarène.

La session du Conseil Général a pris fin hier à 3 heures du matin

Ajaccio (De notre correspondant particulier) 1er novembre. — La séance de nuit du Conseil général est ouverte à 22 heures 30, sous la présidence de M. Landry, assisté, comme secrétaire, de M. Petrilo Maestracci-Pietri.

M. Marlier, préfet de la Corse, est présent.

MM. Carlotti, Agostini, Franchi, Quilici, Altieri, Colombani, Camille Pietri et Murati déposent des rapports au nom de différentes Commissions sur des affaires courantes.

M. Péroni dépose son rapport sur les modalités financières de l'électrification.

On suspend un moment la séance pour se mettre d'accord sur la façon dont doit être composé le Comité consultatif de l'électrification.

A la reprise M. Alexandre Musso dépose son rapport général sur les travaux publics qui est très applaudi pour sa précision et sa clarté et est voté à l'unanimité, après que M. Trani ait fait remarquer que certains empierrements ont été mal conçus et que le préfet ait donné sur ce point des explications qui clôturent l'incident.

M. Cagninacci donne lecture du rapport général du budget qui, également remarquable et très applaudi, est voté sans discussion.

M. Péroni dépose enfin son rapport sur la question du grand séminaire qui dit que le Conseil général, non suffisamment éclairé et n'ayant pas reçu le rapport d'expertise sur la valeur de l'immeuble, donne délégation à la Commission départementale de continuer l'étude de la question et de lui rapporter un dossier à la session d'avril.

M. Del Pellegrino expose longuement le point de vue de la ville d'Ajaccio qui désire la cession immédiate du grand séminaire ; de nouveaux retards compliqueraient la situation matérielle.

Le Conseiller général ajaccien supplie le Conseil général de céder et de voter une résolution dans ce sens.

M. Emile Sari indique les raisons de l'attitude de la Commission des finances. Tout le Conseil général est disposé à donner à la ville d'Ajaccio toutes les facilités et tous les concours qu'elle voudra mais le grand séminaire doit être payé un prix raisonnable par l'industriel qui le demande ; un retard de quelques mois profitera aux intérêts de la ville.

La résolution de M. Del Pellegrino est repoussée par vingt voix contre vingt et les conclusions du rapport Péroni sont adoptées.

Le président déclare la session close.

Il est trois heures du matin.

Une motion de M. Emile Sari sur la question des routes

Voici le texte d'une motion déposée par M. Emile Sari et plusieurs de ses collègues, sur la gestion des routes, et adoptée à l'unanimité du Conseil général :

« Le Conseil général émet le voeu que le Gouvernement prenne en considération le projet de résolution déposé sur le bureau du Sénat tendant à la création d'un fonds commun destiné à gager un emprunt permettant aux départements d'entretenir les routes des réseaux départemental et vicinal et que ces dispositions soient étendues au réseau national. »

Le dirigeable "Graff Zeppelin" a atterri hier à Friedrichshafen

Friedrichshafen, 1er novembre. — Le dirigeable « Comte Zeppelin » a atteint Friedrichshafen ce matin à 7 heures 05, sans incident.

A la frontière franco-allemande

Paris, 1er novembre. — Vers 23 heures 15, le poste du Bourget repéra le dirigeable « Comte Zeppelin » à 150 kilomètres de Bale.

Le zeppelin qui était éloigné de Paris piqua franchement dans la direction de l'est.

Le docteur Eckener fit savoir qu'il comptait atterrir à Friedrichshafen à 7 heures du matin.

L'arrivée au dessus de Friedrichshafen

Berlin, 1er novembre. — Le « Comte Zeppelin », après avoir survolé la nuit dernière le territoire français, à la moyenne horaire de 140 kilomètres, est arrivé ce matin à 5 heures 35 au-dessus de Friedrichshafen.

Dès l'apparition du monstre aérien une musique entonna le « Deutschland Uber Alles », repris en choeur par les assistants en proie à un enthousiasme patriotique délirant.

Les barrages établis par la police ont été rompus en un clin d'oeil et la foule s'est répandue en criant, chantant et gesticulant sur l'aérodrome.

L'enthousiasme de la foule

Toute la ville était sur pied ; plusieurs milliers de personnes venues de tous les coins du Reich, par chemin de fer, par autos, par autocars et même à bicyclette durent passer la nuit à la belle étoile, la petite localité de Friedrichshafen ne possédant naturellement pas suffisamment d'hôtels pour pouvoir absorber cet afflux inaccoutumé de voyageurs ; des scènes inénarrables se déroulèrent.

Quand le monstre aérien, après avoir évolué pendant près de deux heures au-dessus de la région, en attendant que l'aube succède à l'obscurité et à la brume nocturne, commença à descendre lentement et se rapprocher de son hangar de nouveau le « Deutschland Uber Alles » retentit, acclamé par une foule de plus en plus dense et surexcitée dont le sentiment national éclatait avec une force extraordinaire ; beaucoup riaient et pleuraient à la fois et se comportaient comme des enfants auxquels on vient de donner une grande joie.

De nombreuses personnalités officielles étaient présentes.

L'atterrissage

A 7 heures 15 exactement, heure de l'Europe centrale, (6 heures 15, heure française) les 230 hommes de manoeuvre mobilisés par les chantiers de Friedrichshafen s'emparaient des câbles d'acier que leur jetaient l'équipage du dirigeable qui frôlait le sol.

La manoeuvre d'arrimage fut un instant entravée par l'emmêlement des câbles, puis, tout doucement, le « Comte Zeppelin » réintégra son hangar, après plus de quinze jours d'absence.

Le voyage de retour, presque aussi mouvementé que celui d'aller, aura duré 73 heures 33 minutes. Pendant plus de la moitié du trajet le croiseur aérien, balloté par les éléments, fuyant sous la tempête déchaînée de toute la vitesse de ses quatre moteurs fut secoué par les vents qui atteignirent par moments, et notamment dans les parages de Terre Neuve, 140 kilomètres à l'heure.

(Lire la suite en 3ème page)

IMAGES DE NOVEMBRE

JOUR DES MORTS

I

La voilà revenue la fête des Morts, triste fête restée inébranlable dans les traditions séculaires de nos aïeux [illegible].

Les Morts ! Ces mots seuls nous donnent une idée de la mélancolie de la journée. Les cloches lentes et solennelles sonnent le glas funèbre de ce lugubre anniversaire ; l'ange de la Mort plane sur la ville comme sur le village aujourd'hui, le lieu de promenade n'est pas le boulevard ou les salles du musée mais le cimetière, notre dernier asile. C'est le deuil universel auquel s'ajoute l'austère poésie du mois de Novembre.

La nature exhale un long soupir d'agonie : ceux qui étaient l'âme de nos campagnes sont partis ; les feuilles qui, avec leurs reflets d'émeraude formaient le drapeau de l'Espérance tombent en évoquant la triste pensée de la mort inévitable ; souvent, brumes et froides pluies cheminent sur les sentiers ; les vents chassent les journées lumineuses qui font place à des heures assombries pendant lesquelles on honore les trépassés. Finis les jours de fièvre ! Le deuil de l'air incite à la méditation, engendre une douce mélancolie chez les uns, une profonde tristesse chez ceux qui n'oublient pas : au foyer, devant la place vide, mille souvenirs viennent les assiéger. Un nouveau deuil les enveloppe !

Ce deuil apparaît avec la plus touchante éloquence dans l'aspect grave de la foule aux premiers tintements des cloches, après les cérémonies de la Toussaint, jour de fête et d'allégresse. C'est un spectacle consolant que de voir dans cette admirable spontanéité des sentiments de regrets douloureux pour les chers disparus, succédé, comme par enchantement, la douleur à la joie : c'est la fête des Morts !

Dans tous les pays on consacre un jour par an à la mémoire des trépassés : c'est la fête des Morts !

Les femmes enlèvent ses plus belles filles à la flore automnale ; elles marient la rose de Bengale pâlie au chrysanthème, à la marguerite et à d'autres fleurs aux nuances de deuil pour orner les tombes des chers exilés : c'est la fête des Morts !

Chaque note de la gamme funèbre apporte la douleur dans notre âme et nous fait évoquer l'image sereine des êtres que nous avons chéris et qui en ce jour, plus que jamais, revivent en notre esprit et en notre cœur... Il faut s'en réjouir. C'est le souvenir qui nous ramène en ces lieux du repos éternel. C'est, peut-être, le souvenir d'une mère adorée qui nous a couvert de ses baisers et de ses larmes lorsque nous étions au berceau, et du cœur de laquelle jaillirent d'ineffables flots de tendresse ; ou celui d'un père à la voix tendre qui nous mit en garde contre les mirages trompeurs. Combien m'est consolante la satisfaction que j'éprouve en gravissant la côte au bout de laquelle est bâti le cimetière de Calvi ! Il est vraiment joli ce cimetière avec ses allées soigneusement entretenues, bordées de mausolées et de tombes modestes, de marbres, de granits, de cyprès et de fleurs. Ses légers et gracieux plis sont modelés à souhait pour recueillir le bruissement des flots qui modulent ainsi pour les tombes comme des chansons de berceau ! Là, lorsque la foule s'est retirée — la solitude, voie de l'éternel amour, permet mieux de s'entretenir avec les chers absents ; — il m'est bien doux de donner une pensée aux êtres si regrettés qui furent pour moi l'amour dans la grandeur du mot, de saluer la tombe des chers maîtres qui donnaient si généreusement leur affection et leur science !

II

C'est le souvenir qui dirige nos pas vers ces lieux du repos éternel : qu'on n'en sourie pas. C'est, peut-être, celui d'un frère qui fut l'orgueil de la maison et qui brisa tous les espoirs en nous quittant ; — d'une sœur qui jadis parfuma le foyer ; — d'une épouse sage et douce ; — d'un ami dans le cœur duquel nos joies et nos chagrins trouvaient un écho ; — c'est, peut-être, celui d'une fiancée qui nous avait ouvert un livre de bonheur, qui s'en alla dans l'épanouissement de sa beauté, au printemps de la vie ! C'est, peut-être, celui d'un brave tombé là-bas, dans une mer de boue, dans l'ouragan des batailles et dont les restes sacrés ont été ramenés au pays natal !

Aussi, chaque année, quelques jours sont consacrés au souvenir de ceux qui ne sont plus. Pendant les autres jours notre bonheur est fait d'oubli. Craignait-il cet oubli, Théophile Gautier, quand il priait l'oiseau d'aller bercer son dernier sommeil avec ses mélodieux accents ?

Petit oiseau, viens sur ma tombe
Chanter quand l'arbre sera vert...

Les grands hommes, ceux qui ont consacré leur vie aux lettres, aux sciences, aux arts, les grands héros n'ont pourtant pas tout à craindre l'oubli : leurs œuvres restent, surtout à notre esprit et à notre cœur. Pour perpétuer leur souvenir, pour les signaler au respect et à l'admiration des générations à venir, on leur érige des statues qui constituent des gloires locales. Mais le souvenir du coin où ils reposent s'efface... Notre bonheur est fait d'oubli. Les autres jours de l'année, par l'une des formes les plus dures de l'égoïsme natif, par l'oubli des morts, deviennent la fête des vivants qui aiment la vie avec ses joies et ses peines.

Pendant la triste fête des Morts, les cloches parlent, pleurent, gémissent ; dans leur langage mélopée pour l'appel des chers absents ; leur plainte exhale une douleur ici-bas qui semble dire : O vous qui vivez, donnez une pensée aux Morts !

Mille riens viennent alors tisser, en une vision enchantée, des trames qui soutiennent le souvenir des chers disparus. Nous revenons à ceux-ci qui nous reprochent notre ingratitude ; nous nous reprochons de n'avoir pas assez goûté leurs talents ; nous demandons pardon de notre oubli, de notre mobilité. Le poète et peintre Dante Gabriel Rossetti commit une sorte de profanation, quoi qu'on ait pu dire, en faisant reprendre dans le caveau de celle qu'il avait tant aimée, les poèmes qu'il y avait placés et qu'il avait uniquement composés pour elle. Qui n'a repris quelque chose à l'un de ses chers exilés ? Descendons en nous-mêmes et nous reconnaîtrons que nous avons repris beaucoup aux christs boueux des tranchées. Vers eux montaient des clameurs d'amour et d'admiration lorsque la France était placée devant cette alternative : il faut vaincre ou mourir ! Que la paix était belle durant la guerre ! Nous nous promettions de changer l'effigie des choses ! S'ils pouvaient se lever leurs yeux se chargeraient de colère au spectacle écœurant de tant d'abaissement moral : mercantilisme éhonté, paresse, débauche, égoïsme à outrance, révoltantes iniquités, reniements, trahisons.

Les Poilus, hier boucliers de vaillance, meublés comme des blasons sont devenus incombrants. Ceux qui ont écrit avec leur sang la plus magnifique épopée de l'histoire sont oubliés. Et que faut-il pour eux ? Des prières ? Ils ont fait ce qu'il y a de plus beau, de plus grand au monde : ils ont aimé l'humanité d'un amour immense, ils sont tombés pour notre salut avec un héroïsme qui dépasse toutes les grandeurs passées. Portons-les haut en nos cœurs et nous comprendrons mieux que nous devons aimer ceux qui nous entourent. Leur sommeil sera vraiment plus doux si dans leur souvenir nous puisons les forces qui nous sont nécessaires pour atteindre les horizons qu'ils ont entrevus dans leur course à la mort, à l'Etoile !

Que ce souvenir alimente la sainte flamme de l'enthousiasme : En avant, toujours en avant pour plus de lumière, plus de justice, plus d'humanité. Ainsi l'idéal qui a inspiré les plus sublimes renoncements ne sombrera pas : la Niobé des Nations forte et plus unie poursuivra plus sûrement ses glorieuses destinées. Voilà comment il faut aimer et honorer les morts de la grande tourmente !

III

Un *Credo* touchant semble s'échapper de la foule lorsqu'elle se livre à des épanchements de douleur. Ce credo n'est pas universel ; qui peut nous dire où vont errer les esprits, les mânes des ? Qui peut nous enseigner le secret des lointains gémissements ? Qui nous donnera la clé du mystère des futures destinées ? Les uns disent : « Au delà de ce trou béant, il n'y a rien à espérer... »

Mais le passage de la vie à la mort les épouvante ; et, pour l'adoucir, pour s'en cacher l'horreur, ils vont entasser des fleurs sur les bords de ce trou sombre — tel l'enfant qui chante sous le voile noir de la nuit pour se dissimuler sa peur.

Les autres vont au cimetière pour rendre moins amère la perte des êtres chéris, pour honorer leur mémoire, pour chercher une ombre d'amour idéale. Pour eux l'oubli est une fleur qui pousse sur les tombes. Pourquoi les en blâmer ? Les épanchements de douleur auxquels ils se livrent sont salutaires. Un moment, ils martèlent la volonté en l'obligeant à prendre un nouvel essor ; ils leur disent qu'il faut se résigner devant les malheurs qui les ont frappés, comme les Morts supportent la terre qui les recouvre ; ils les rendent plus humains, éteignent en eux l'indifférence marquée à la misère qui les coudoie. Les heureux du jour, en ces moments surtout, sentent qu'ils doivent ouvrir leurs cœurs et leurs mains, car le Trépas devant lequel nous sommes tous égaux vient effacer leur orgueil. Pourquoi mépriser les pauvres malheureux qui n'en dormiront pas moins d'un même sommeil ?

Bien peu nombreux sont ceux qui aimeraient le sommeil pour aller rejoindre les êtres perdus et qui disent :

Quand nous en irons-nous où vous êtes, Colombes ?
Où sont les enfants morts et les printemps enfuis,
Et tous les chers amours dont nous sommes les tombes,
Et toutes les clartés dont nous sommes les nuits ?

Plus nombreux sont ceux qui disent que le souvenir des morts affirme l'impuissance de la mort. Ils n'oublient pas ainsi les chers absents : les chaînes qui les ont unis à ceux-ci sont trempées de l'espérance qui leur dit que dans l'au-delà seront comblées les lacunes d'ici-bas. Que de noblesse dans cette croyance ! Le perfectionnement est le but de la vie ; l'âme qui se conserverait avec le bien acquis aspirerait à être encore plus grande !

Faut-il en conclure qu'on doit vivre constamment avec les Morts, qu'on ne doit pas se détacher des tombeaux, qu'on doit perdre le goût de l'action, se refermer sur un deuil stérile ? Tel n'est pas le but de la vie. Tout en gar-

dont dans les plis du cœur le souvenir des bien-aimés, il faut travailler, lutter, faire courageusement « sa bonne tâche », vivre le plus possible, utilement, dans la grandeur, dans la beauté, dans l'amour, essence et splendeur de la vie !

André MARY.

Le jour des morts

Dans le gris très exact de l'aube naissante, une cloche dont la voix ne paraît pas sûre, encore ce matin ses appels hagards. L'autre soirée grand lorsque l'on sonne un glas et on se joint, tête des morts, fête des trépassés, combien de ceux dont elle a annoncé joyeusement les baptêmes et les unions pieuses, combien de ceux-là qu'elle a vu grandir à l'ombre du blanc clocher, ne peuvent-elle pas, la grande cloche attendrie ?

Dans la petite église, année de silence à cette heure matinale, sous le tremblement des lampes mortuaires, allumées parmi les draperies lourdement, sombres et pompeuses, de velours noirs, sous leurs voiles d'ombres, entourent le revêtement noir d'un modeste catafalque.

Et les plus sombres des voiture flottantes au creux desquelles les gerbes de chrysanthèmes mêlent aux blanches neiges, multicolores, un air qui sent secrétaire sous les longues traînées vaporeuses des grands cierges funéraires.

Dès l'entrée sous envelope étrangement, avec une odeur d'eau bénite, de cire, l'obsession glaciale de la mort. Les voiles du deuil arrivent, ils sont là, tout maintenant, et l'office des trépassés commence.

Dans l'air froid imprégné de larmes, l'encens roule ses spirales, tandis que sous nos doigts d'orgue s'apporte toute la grandeur, gémit et plonge en douloureux accords, de chers disparus.

Puis, c'est pour eux, le grande, l'irrésolu supplication : *Requiem æternam dona eis Domine ! Et lux perpetua luceat eis !* Éternelle lueur, Seigneur, leur soit-elle ! que la lumière brille sur eux à jamais ! et le deuil devant être, dès lors, qui n'existe plus dans les larmes.

Pie Jesu, Domine dona eis requiem... Les voix émouvantes s'élèvent, puis meurent, et sur l'ensemble prosternée une tristesse pesante...

Comme elle augmente, chaque année, la foule silencieuse des trépassés ! Et quelle mélancolie elle apporte à nos cœurs cette pâle fête du souvenir !

Suzanne d'ALTOS,
de l'Académie Cyrnéenne.

A l'Officiel

Paris, 1er novembre. — Le « Journal Officiel » publie :

Bronzet le Médaille des Evadés, au titre de la guerre 1914-1918, avec citation à l'ordre de la division : MAILLANDI, soldat de première d'infanterie, recrutement d'Ajaccio ; Orbino, ancien soldat d'artillerie, recrutement d'Ajaccio.

Le Rhône est en crue

Avignon, 1er novembre. — Depuis mardi sur des plaies abondantes sont tombées sur le Rhône qui avait subi une forte décrue, a commencé à remonter à la cadence horaire de 4 centimètres.

Le fleuve atteignait ce matin à 11 heures la cote de 4 mètres 58. Le temps est beau et les plaviers.

Exploit de bandits américains

Chicago, 1er novembre. — En dépit de la vigilance attentive de la police les bandits continuent à faire parler d'eux.

Hier, faisant preuve d'une audace inouïe ils enlevèrent trois jeunes hommes qu'ils relâchèrent moyennant quelques milles dollars, soit 350.000 fr.

Les aviateurs Marlet et Boulmer poursuivent leur raid

Paris, 1er novembre. — Le ministre de l'air communique le télégramme suivant : « Bangui, 31 octobre, 17 h., par T.S.F. Allégresse : « Générale Lapérine » à Bangui, 16 h. ; nous vous donnons demain sur Gouallivalle. — Marie. »

LES MORTS

Premier Novembre ! O morts, vos places désertées
Ont reçu par les vents tant de feuilles tombées
Qu'on ne croirait plus vos demeures plombées
Si ce n'était leur cri vibrant.
Dans ces maisons tombeaux reprise la matière
Que va redevenir ce qu'elle fut, poussière,
Et l'on pourrait vous croire en sommeil sous la terre
Si ce n'était votre vœu fervent.

Ce jour vous appartient, Vos voix sont confondues ;
Les humbles et les grands, pour tout d'heures perdues,
Vous brûlez de porter à vos lèvres tendues
La coupe du pardon.
Devant notre balance et même les sévères,
Pour une fois égaux, si vous ne faites frères,
Vous voulez qu'aujourd'hui jusqu'à vous nos prières
Montent comme un buisson.

Et le fils des vivants a votre démeure :
A genoux, le front bas, j'en vois plus d'un qui pleure,
Croyant que, pour prier, la tombe la meilleure
Est celle d'un des siens ;
Elle est à tour portant ; tous les sont son domaine
Et tous les chapelets qu'on en égrène
Vont atteindre là-haut toute la race humaine,
Qui serre ses liens.

Et vous vous le devinez, o morts, car, dans la plaine
Comme sur la montagne où vous êtes en peine,
Vos signaux, d'une horde à la horde prochaine,
Vous conduisent la nuit.
Vous nous avez laissé les leçons du voyage
De vos vertus les plus froids joaillent le visage,
Vous inondez au lieu vous le quel tend le sage,
Où la lumière luit.

Puisse cette lumière inonder vos fronts blêmes,
Les fronts qui reçurent sous les faveurs suprêmes
Comme ceux qui portaient d'insolubles problèmes
D'où naît souvent tant de pleurs.
Vers le Ciel, nous ouvrons bien larges nos paumières
Et, qui que vous soyez, corps morts dans ces bières,
Pour ces âmes, vers Dieu, montez avec nos prières
Le pardon de nos fleurs.

Capitaine ARRIGHI de CASANOVA,
Licencié en Droit,
Ministre adhérent
de la Société des Gens de Lettres.

Variétés

Télépathie

La science connaît la télépathie comme l'électricité, sans bien se l'expliquer.

L'une est enveloppée du mystère profond de la nature et l'autre du mystère encore plus grand de l'âme.

Bien souvent les merveilleuses faits spirituels sont des transmissions d'une qui viennent subir et impressionner fatalement la nôtre.

Si l'un de ceux qui nous sont le plus chers — fut-il au bout du monde — est près de quitter cette vie, dans la mélancolie de la mort sa pensée se porte vers nous avec plus d'affection que jamais. Puissant il est ne pas de distance pour les esprits nous sentons d'ordinaire à l'instant même le message de cet adieu. Une tristesse nous vient de cet être que nous aimons parce que nous ne le verrons plus.

Quand le deuil va frapper sur notre horizon un crêpe funéraire, en douloureux pressentiment nous avertit intimement que bientôt des cris vont s'élever à pleurer le cheval qui embrasera notre maison ou la jeune fleur qui en était la parure.

Parfois les mystérieux pressentiment prédire en notre âme pendant le sommeil, par le moyen de rêves symboliques.

Le docteur Lerous a étudié des cas frappants de clairvoyance en songe, provoquant des évènements que rien ne pouvait faire prévoir et s'accomplissant dans les moindres détails : lieux décrits, paroles échangées, personnes présentes, etc.

Mais il n'est pas permis de croire aux songes parce que, pour la plupart des gens, le rêve est le déchet physique qui est vrai : « songe, mensonge ».

Seules, quelques personnes mieux douées que les autres savent les leurs connaître avec les événements futurs d'une façon parfois surprenante.

Les prophètes Jérémie et Ezéchiel et Grasset abandonnaient comme la générale de leurs confrères aux mêmes exactitudes et particulièrement que les rêves ne pouvaient rien annoncer de l'avenir car la prévoyance de causes matérielles de réactions désordres ou nerveuses, de suggestions du cerveau ou de l'intestin, etc...

Expérience passe science, dit-on. Ces illustres professeurs savaient de nouveau qu'il y a tant d'exceptions à leurs règles que dans tous les temps et dans tous les pays on a cru aux songes à prémonition.

Si l'hypnotisme montre l'influence suggestionnelle de la volonté et l'aliénation de l'imagination, la télépathie prouve que le domaine de l'âme est immense comme il convient à un esprit immortel.

« La pensée n'est qu'un souffle, a dit Victor Hugo, mais ce souffle remue le monde. »

Pascal s'était arrêté devant le chapitre troublant des intuitions et il notait :

« Cette vérité nous aiment ou seuls l'intuition des malheurs qui nous attendent ; c'est avec leur cœur qu'ils voient. Par si belle parole était digne de réjouissance sous la plume du même auteur la fameuse affirmation :

« Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas », et encore calibré :

« C'est le cœur qui voit Dieu. La Foi, c'est Dieu sensible au cœur. »

Les grands savants nous sont ordinairement solitaires ; ils nous évitent un brisement de cœur qui, sans eux, aurait pu être absolument impérieux. Parfois, ils arrivent assez tôt pour nous permettre d'encourir de plus d'atteintes. Pêtre chéri dont nous entrevoyons la perte. C'est ainsi que la télépathie, même dans ses manifestations douloureuses et d'apparence cruelles, peut être bienfaisante et mérite notre reconnaissance.

E. ORSINI.

ÉCHOS

Billet Parisien

Les tendances électorales ne sont pas encore nettement caractérisées. Tout peut avec un peu d'adresse, se développer en faveur de ces partis ; il n'est toujours difficile d'échapper aux surprises de dernière heure. Nul n'est prophète en son pays. Encore moins dans son intérieur. La déception de l'épreuve est moins profonde que celle du black-boule, mais elle se traduit par une ressemblance de propos d'une virulité aigue qui se prouvent rien, sinon que le candidat malheureux jouit à la candidature d'autrui des balles, l'infortune de passer de une motité ronchonneuse.

Et celui un homme découragé. Le chose publique n'a plus d'attrait pour lui. Il a manqué le coche, soit ! Il en saurons la faute ? Il en veut à son cœur, à ses électeurs, à la République, au monde entier. Toutefois, est-il de misanthropie et durera pas à l'approche des élections suivantes. Il retrouvera comme par enchantement tous ses espoirs, tous ses amis et... la même bâche.

Ses successeurs connaîtra l'amertume de la déception. Pourtant, il accèdera fidèle, et combien estimable, de ne pas s'en faire. Mais les conquérants sont rares dans la bonne humeur résulte de l'épanchement de leurs illusions.

M. Louis Mesoppin, resté sur le tarreau aux élections cantonales de Périgueux, a fait placarder une affiche au « noir ».

« Je remercie les électeurs fidèles qui m'ont accordé leurs suffrages. Je m'incline joyeusement devant le verdict du suffrage universel et je n'en félicite même en raison des innombrables étonnants que l'Europe et les communes du canton doivent retirer des promesses qui leur ont été faites et dont nous abandonnons notre confiance la rapide réalisation. Vive la République ! Vive le canton de Fécamp ! »... ... ...

Peut-être cet enthousiasme n'est-il pas sans ironie. Mais si l'on ne pardonne pas à ses électeurs d'avoir parfaitement son heureux concurrent, il n'y aurait plus de consolation possible pour les joueurs recalés de la politique !

Gabriel BAUDE

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, vendredi, 2 novembre 1928 ; 307e jour de l'année, 59e à venir.

Aujourd'hui : *Les Morts.*
Demain : Saint Papoul.

Les périodes de réserve en 1929

Paris, 1er novembre. — La « France Militaire » annonce que le ministre a donné aux commandants de corps d'armée les instructions suivantes au sujet des convocations de réservistes en 1929.

Militaires à convoquer : Tous les officiers de réserve des classes 1923 à 1925 qui ne furent pas convoqués en 1928, les officiers de réserve de la classe 1926, les titulaires du grade de sous-lieutenant de 1920, 1921 et 1922 qui, pourvus antérieurement, n'effectuèrent pas leur période en 1928, et un nombre important d'officiers de réserve des classes plus anciennes que 1920, proposables pour un avancement ; les sous-officiers et hommes de troupe réservistes appartenant à la classe 1923 et les engagés militaires, naturalisés ou réintégrés français, qui auraient à subir de la classe 1925, les réservistes des classes 1920 et 1922, qui n'ont pas d'ajournement, n'effectueront pas de période en 1928 ; les sous-officiers de réserve n'appartenant pas aux cadres-rivés et désirés et désireux de préparer le brevet de chef de section ou de concourir pour ce titre qui sont volontairement convoqués.

Sont dispensés des périodes en 1929 : Les réservistes classés dans le service auxiliaire, les affectés spéciaux, les réservistes ayant établi leur résidence à l'étranger, hors de l'Europe et des pays limitrophes de la Méditerranée et qui occupent dans ces pays une situation régulière, certifiée par le consul de France ; les réservistes pères de six mains trois enfants vivants, les réservistes ayant au cours du service atteint accompli un séjour minimum de trois mois dans les T.O.E., même s'ils ne séjournèrent pas trois mois, les réservistes non officiers ayant accompli au moins cinq ans de service actif, les réservistes agents des chemins de fer en instance de classement dans une affectation spéciale.

La période aura en principe une durée totale, délai de route compris, de 21 jours pour les sous-officiers et hommes de troupe, à l'exception des sous-officiers des classes autres que celles obligatoirement convoquées désireux de concourir pour le brevet de chef de section sont soumis à une durée de la période sera de huit jours au maximum, la durée totale sera de 25 jours pour les officiers des classes 1920 à 1925 inclus, 35 ou 21 jours pour l'encadrement des réservistes ; huit jours pour les lieutenants-colonels et colonels.

La terre a tremblé

El Paso, (Texas), 1er novembre. — Deux secousses sismiques ont été ressenties à Chihuahua (Mexique). Des fissures se sont produites dans plusieurs bâtiments.

Nouvelles diverses

Paris, 1er novembre. — M. Henry Paté, vice-président de la Chambre, a assisté cet après-midi à la cérémonie commémorative du centenaire de MM. Malingre et Berger, députés, conseillers municipaux du 1er arrondissement de Paris. Il était entouré de MM. Malingre et Berger, députés, conseillers municipaux du 1er arrondissement. Viet, maire, de la municipalité et des Associations d'anciens combattants.

Le vice-président de la Chambre n'a pas voulu seulement apporter aux deux pauvres hommage aux grands disparus de Paris, mais, expliquant la démocratie voulait, exaltant la suprême pensée de ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie, il tenait aussi choisir de propos d'une civilité aigue qui se trouvent vien, sinon que le candidat malheureux jouit à la candidature d'autrui des balles, l'infortune de passer de une motité ronchonneuse.

Et celui un homme découragé. Le chose publique n'a plus d'attrait pour lui. Il a manqué le coche, soit ! Il en saurons la faute ? Il en veut à son cœur, à ses électeurs, à la République, au monde entier. Toutefois, est-il de misanthropie et durera pas à l'approche des élections suivantes. Il retrouvera comme par enchantement tous ses espoirs, tous ses amis et... la même bâche.

Ses successeurs connaîtra l'amertume de la déception. Pourtant, il accèdera fidèle, et combien estimable, de ne pas s'en faire. Mais les conquérants sont rares dans la bonne humeur résulte de l'épanchement de leurs illusions.

M. Louis Mesoppin, resté sur le tarreau aux élections cantonales de Périgueux, a fait placarder une affiche au « noir ».

« Je remercie les électeurs fidèles qui m'ont accordé leurs suffrages. Je m'incline joyeusement devant le verdict du suffrage universel et je n'en félicite même en raison des innombrables étonnants que l'Europe et les communes du canton doivent retirer des promesses qui leur ont été faites et dont nous abandonnons notre confiance la rapide réalisation. Vive la République ! Vive le canton de Fécamp ! »... ... ...

Peut-être cet enthousiasme n'est-il pas sans ironie. Mais si l'on ne pardonne pas à ses électeurs d'avoir parfaitement son heureux concurrent, il n'y aurait plus de consolation possible pour les joueurs recalés de la politique !

Gabriel BAUDE

Paris, 1er novembre. — M. Henry Paté, vice-président de la Chambre, a assisté cet après-midi à la cérémonie commémorative du centenaire de MM. Malingre et Berger, députés, conseillers municipaux du 1er arrondissement. Viet, maire, de la municipalité et des Associations d'anciens combattants.

Le vice-président de la Chambre n'a pas voulu seulement apporter aux deux pauvres hommage aux grands disparus de Paris, mais, expliquant la démocratie voulait, exaltant la suprême pensée de ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie, il tenait aussi choisir de propos d'une civilité aigue qui se trouvent vien, sinon que le candidat malheureux jouit à la candidature d'autrui des balles, l'infortune de passer de une motité ronchonneuse.

Paris, 1er novembre. — Les fauves semblent avoir décidément une prédilection pour la jolie petite ville de Tlemcen. Après la cantine panthère « Gabonaise », qui délivra en Tlemcen à la chronique, c'est le tour du roi des animaux.

En effet, la concierge et danseuse Sarah Cerchi est mourue devant le commissaire de police, alors qu'elle traversait à l'arrêt municipal du 2 juillet 1926.

Son crime est de posséder sur la toiture de la Chronique trois magnifiques lions en cage.

L'affaire sera plaidée demain vendredi.

Le Bourget, 1er novembre. — L'aviateur américain Chamberlain, à bord de son hydravion amphibie, ayant à bord Mme Elisabeth de Saxe-Cobourg-Gotha, Prince Bernhard Hauptmann, fils de M. Herhard Hauptmann, le dramaturge allemand, a été pronnacé hier

Londres, 1er novembre. — Le syndicat de l'Union des ouvriers du bâtiment a décidé de refuser d'accepter M. Churchill comme membre du syndicat, à moins qu'il ne carte et remboursera sa cotisation.

New-York, 1er novembre. — De nombreux journaux, dont le Wall Street, sur les résultats des élections présidentielles, sur le succès de M. Hoover, varient entre cinq et trois contre un.

On signale un cojeu de 130.000 dollars, soit 26.000 livres, à cinq contre un.

Madrid, 1er novembre. — Des nouvelles parvenues de Washington annoncent que Miguel Primo de Rivera, fils du président du Conseil d'Espagne, a fait une chûte de cheval au cours d'un match de polo.

Dans sa chûte il se cassa la clavicule.

Londres, 1er novembre. — Le correspondant du « Times » à Berne du télégraphie que tout est prêt pour la signature de la convention relative à un service postal aérien entre Marseille et la Syrie qui deviendrait hebdomadaire.

Londres, 1er novembre. — Un des grands magasins du West End, cambriolé l'année dernière a fait une installation permettant de déclencher des sonnettes d'alarme chaque fois que la main ou le corps d'un voleur passera dans le champ d'un faisceau de rayons invisibles produits par un appareil spécial.

Londres, 1er novembre. — Un message de Montréal annonce que le nègre jamaïcain Marcus Garvey a été arrêté et sera déporté. Il était arrivé ces jours-ci d'Europe et avait déclaré qu'il voulait fonder en Afrique une république noire dont il serait le président.

Aux Victimes de la guerre

ATTENTION AUX FORCLUSIONS !

31 décembre 1928 : Après cette date, les invalides (loi du 9 janvier 1926) ne pourront plus se mettre en instance de pension.

25 mars 1929. La loi du 23 mars 1928 vient d'étendre et de créer des droits nouveaux à pension, en faveur de certaines catégories de veuves qui en étaient écartées. Le délai de la date limite accordée aux intéressés, pour faire valoir leurs droits expire le 25 mars 1929.

Blessés d'invalidité : ils ont été mutilés, en ce qui concerne les invalides du nez, de la gorge, des oreilles et de la face. Les bénéficiaires de ces nouveaux barèmes, peuvent demander la revision de leur pension. Ils peuvent se procurer le texte du décret paru à l'officiel du 23 septembre.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'A.O.M. des Mutilés, Boulevard Beaumarchais, N° 3, Paris 4e.

L'A.O.M. groupe une section spéciale de Mutilés Marchands forains.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Gidi ; Mme Joséphine Abbatuc, née Gidi ; M. et Mme Stefani ; Mme Giuntini Thérèse :

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine GIDI,

leur époux, père et beau-frère, décédé le 1er novembre, à l'âge de 66 ans.

INFORMATIONS LOCALES

L'Assistance Publique

Nous avons appris avec plaisir que le Conseil général de la Corse a accordé, sur l'intervention de notre ami Ferrati, un crédit de 5.000 francs à cette œuvre éminemment humanitaire : un pareil geste honore et l'Assemblée départementale et l'auteur de la proposition : ce dernier a certainement obéi à un sentiment de reconnaissance envers cette bonne ville de Bastia où il a fait ses études et où il a encore de fortes attaches puisqu'il est beau-frère de notre ami le Docteur Poggi, membre du Conseil d'Administration de l'Assistance Publique.

Ce nouveau don permettra assurément l'achat d'une ambulance nouvelle.

Cette perspective remplira de joie le cœur de tous les malades qui, jusqu'à présent, ont dû se contenter d'un grand animateur et actuel président de la Société, l'abbé Zattara.

L'abbé Zattara, animé un de ses détracteurs n'a pu reprocher que son activité débordante, est une des figures les plus populaires et les plus sympathiques de Bastia, il s'a, au suprême degré, le culte de l'amitié, la bonhomie souriante de l'apôtre et la flamme d'un diplomate.

Il nous sera toujours très agréable de l'aider, ainsi que sa Société à soulager les misères humaines.

M. M.

La grève des dockers

Le Syndicat des dockers, en réponse au communiqué de la Compagnie Fruitière, nous adresse la mise au point suivante :

Dans un communiqué intitulé « La grève des dockers », la Compagnie Fraissinet s'efforce à l'aide d'insinuations mensongères et tendancieuses de désorganiser les dockers et de les discréditer auprès du public bodigis. Nous mettons celui-ci en garde contre de pareilles manœuvres.

Contrairement aux allégations de cette Compagnie, les dockers d'Ajaccio et de Propriano reçoivent exactement les mêmes salaires que ceux de Bastia.

D'autre part, la Compagnie Fraissinet altère entière la vérité en disant « qu'il n'a pas été question d'engagement d'unifier les salaires de Bastia avec celui du port de Marseille ». M. l'Agent général sait très bien que toutes les fois que les dockers de Marseille ont obtenu une augmentation de salaire, cette augmentation a été appliquée à partir de la même date aux dockers d'Ajaccio, de Bastia et de Propriano.

Les différents gouvernements d'Etat qui se sont succédé à la Marine marchande, depuis de nombreuses années, ont toujours reconnu cette assimilation. Ceci est tellement vrai que M. Mario Roustan, sous-secrétaire d'Etat, leur assura lui-même, le 30 août 1924, à M. Sarl, sénateur-maire de Bastia, qu'ils auraient toujours bénéficier des salaires des dockers de Marseille.

Même exagération en ce qui concerne la journée du dimanche. Il arrive parfois que les contremaître embauche, pour le lundi, deux ou trois équipes de seize hommes. Mais il est rare que les trois équipes travaillent jusqu'au départ du bateau, presque toujours une ou même deux équipes sont renvoyées à midi. Dans ce cas une seule équipe travaille toute la journée. Il arrive aussi qu'on ne garde que quelques hommes, l'après-midi, pour l'emmagasinement des bagages et de la paille.

Aucune comparaison, par ailleurs, n'est possible entre les salaires des dockers et ceux des autres travailleurs. Les dockers travaillent en moyenne vingt-six trois jours par semaine et beaucoup d'entre eux sont obligés de se contenter de deux demi-journées : celle du lundi et du jeudi.

Au surplus, aucun métier n'est aussi pénible et aussi dépriment que le leur.

P. le Syndicat et par ordre :
Le Secrétaire général,
F. PIZZINI

La Vie Sportive

Le match qui s'est déroulé, hier, sur le pilote du Stade olympique, s'est terminé par une belle victoire de la Citadelle Sportive Bastiaise, par 2 points à zéro (mi-temps : 1-0).

La partie fut des plus intéressantes, et les spectateurs n'ont pas regretté leur argent.

Les équipiers de la C.S.B. furent supérieurs à ceux de l'E. F. A la C. S. B., il faut signaler la belle tenue du jeune et sympathique Mariani, qui fut éblouissant, de Gaston, de Ferrarci, de Capili et de Vinciguerra qui, après n'avoir rien fait à la première mi-temps, furent très bons défenseurs à la deuxième mi-temps, et aussi une mention à Andi et Sinni.

A l'E. F. Lucca, Ciavatti, Casanova, furent bons, mais en résumé, toute l'équipe a besoin d'entraînement.

Aussi, dimanche prochain, la C.S.B. et le C.A.B. nous feront assister à un très beau match si Phébus nous le permettra.

J. de RIVINCO.

Nouvelles Diverses

Par le « Lianone », courrier de Marseille, arrivé hier matin est arrivé en détachement du 38e régiment d'artillerie coloniale, précédant la batterie qui devait remplacer à Bastia celle du 54e régiment d'artillerie de montagne dont le Ministre de la Guerre a prononcé la dissolution.

Nominations

POSTES ET CHAUSSÉES

M. Bonnenne, élève-ingénieur des Ponts et Chaussées, a été nommé ingénieur ordinaire de 3e classe des Ponts et Chaussées à Ajaccio, 1er arrondissement du service du contrôle des études et travaux de la ligne de chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio et du service des études de la ligne électrique Calvi-Ajaccio à Sartène et Bonifacio, 1er arrondissement du service des forces hydrauliques du département de la Corse. Il sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le département de la Corse.

SERVICES DES RETRAITES OUVRIÈRES

Mme Barbell, commis au service des retraites ouvrières et paysannes de la Préfecture de la Nièvre, a été affectée en la même qualité, au service des retraites des Alpes-Maritimes.

EAUX ET FORETS

M. Quilici Antoine-Félix, commis des eaux et forêts de première classe dans les bureaux de l'inspection d'Albertville, a été appelé, sur sa demande et à la même qualité, dans les bureaux de l'inspection de Toulon.

NOUVELLES COLONIALES

M. Maumont Jean-Maurice, Gérant en droit, a été nommé suppléant du juge de Paix du Kef.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Nous publions, la médaille de bronze a été décernée aux dévouements ci-après :

Par décision de M. le Ministre des Travaux Publics, du Travail et de la Prévoyance Sociale, en date du 9 janvier 1926 :

M. Lanzerai Pierre-Jean, 18 ans, inscrit maritime à Bastia : Bien que victime en jeune enfant tombé dans le port de Calvi, l'a sauvé et, non sans difficultés, l'a hissé à une embarcation venue à son secours.

M. Brizzi Jean, 32 ans, patron de douanes à Canalone : s'est jeté à l'eau le 9 avril 1928, par mer houleuse, pour se porter au secours de trois personnes emportées par les lames à Canalonaccia : a fait preuve, en la circonstance, d'un réel courage et d'un grand dévouement.

Dans l'Armée

RECRUTEMENT

M. Giovanelli, capitaine au bureau de recrutement d'Orezza, a été nommé au commandement, par intérim, de la section spéciale de recrutement indigène de Constantine.

SERVICE DE SANTÉ

M. Paoli A.-J.-M., étudiant en médecine à 4 inscriptions, a été admis, avec le numéro 18, à l'Ecole du service de santé militaire colonial, à la suite du concours de 1928.

Les Spectacles

THÉATRE MUNICIPAL. — Aujourd'hui, Relâche.

DEMAIN, Un Garçon qui aurait mon nom, comédie en 3 parties ; Avant Minuit, comédie en 1 partie ; une superproduction de la Fox-Film : **Gentlemen amateur**, avec Richard Barthelmess.

Prix des places : Fauteuils, Stalles, 3 fr. ; Parterre, 2 fr. ; Galerie, 2 fr.

Pour cette soirée les réservations ne seront pas supprimées.

Prochainement : **Tziss tzrique**, sous la direction de M. Le Marquis Curt Gastro-Pelfrid, de l'argonaute, en 20 actes !

REGENT-CINÉMA. — Aujourd'hui : **Relâche.** Demain soir, à 8 h. 45 : **L'Affranchi**, avec Adolphi Millar.

Très prochainement : Lita Chimay et Bessie Sheets, dans **Monsieur Wo.**

Prochainement : **Mon cœur au ralenti**, de Maurice Dekobra.

Le grand film français **La grande Epreuve.**

FEMINA-CINÉMA. — Aujourd'hui : **Relâche.**

Demain soir, à 8 h. 45 : **Quelle bonne**, comique en 2 parties.

Pour Film première Anita Stewart dans : **Combattre et Vaincre**, avec Jack Dorgan. Ce film est signé Wilfrid Rivet.

Prochainement : **Le Leurre**, avec Irène Rich.

Les ondes diaboliques, grand film bien sérieux, sixième épisode.

Mirus

Souvent imité mais jamais égalé, le poêle à bois marque « Mirus » est vendu à Bastia aux mêmes conditions qu'à Paris.

L'acheteur d'un poêle portant le nom que « Mirus » est assuré de trouver, en temps voulu, les pièces de rechange et un atelier de réparations spéciales.

Vente au comptant ou avec facilités de paiement. Demander notices descriptives et conditions à la Maison Pouvreyre, 35, Boulevard Paoli, à Bastia.

Exiger la marque « Mirus ».

Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931

Placement des Bons à lot qui paraît également à 12 francs. Chacun de ces 6 rages comprendra de nombreux lots dont 1 lot d'un million, 1 lot de 500.000 francs, 1 lot de 100.000 fr., 2 lots de 50.000 fr., 2 lots de 25.000 fr., 25 lots de 1.000 fr., 44 lots de 500 fr., 100 lots de 250 francs.

La Banque de la Cloire, 15 Boulevard Albert 1er, à Bastia, reçoit, dès à présent, les souscriptions sans frais.

Prix d'émission : 60 francs le Bon.

MATÉRIAUX POUR CONSTRUCTION
Tuiles fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
Rue Ste Croix — BASTIA

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

L'offensive des monarchistes en Allemagne

Francfort, 1er novembre. — La dynastie des Wittelsbach est absolument opposée à la candidature des Hanenzollern au trône d'Empire.

Le prince Rupprecht a laissé sans réponse une lettre de l'ex-kronprinz Frédéric Guillaume, lui annonçant que le parti du kaiser avait choisi son fils comme futur empereur d'Allemagne.

L'ex-kaiser s'est déclaré prêt à donner deux millions de marks pour la propagande monarchiste en faveur de son petit fils. L'ex-kronprinz donne un million ; Hugenberg et le Comité du parti du kaiser ont décidé de recueillir dix millions de marks.

Le Stahlhelm et les ligues d'officiers se sont ralliés à ce parti.

Le parti socialiste déclare être très inquiet de ces préparatifs. Il demande que l'on prenne des mesures énergiques avant qu'il soit trop tard.

L'inauguration du monument aux morts de Verdun

Verdun, 1er novembre. — Sous un ciel gris et pluvieux a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de M. Magnaud, ancien ministre, l'inauguration du monument élevé par Verdun à ses enfants morts pour la France.

La cité glorieuse pour cette fête du souvenir avait magnifiquement pavoisé.

Le matin les offices religieux ont été célébrés devant le monument par différents cultes.

A 15 heures, M. Schleiter, député-maire de Verdun, entouré de MM. Lecourtier et Chevalier, sénateurs, Talon-Vavoux et Tardy, députés ; Magny, préfet de la Meuse, le général de Lacomelle, commandant le 18e C.A., représentant le maréchal Pétain, le général Bordeaux, gouverneur, Campion sous-préfet ; un grand nombre de maires de nombreuses personnalités arrivés à bord M. Magnaud, remplaçant M. Poincaré, président du Conseil.

Puis le cortège se forme et gagne le monument où se trouvent massés les détachements : 22e bataillon, 311e et 61e d'artillerie, de la garde républicaine mobile ; les Sociétés d'Anciens combattants, les vétérans de 1870, les médaillés militaires, les sapeurs-pompiers, les familles des morts pour la patrie, nombreuses.

Les personnalités officielles prennent place à la tribune.

La sonnerie : « Ouvrez le ban » retentit ; le voile tricolore recouvrant le monument tombe, laissant voir cinq sillonnés de noms de la guerre, recrés couché à cendre, formant une image le vivante, signifiant aux envahisseurs « On ne passe pas ».

Au bas du mausolée autour de la croix de guerre sont gravés 321 noms des héros.

La chorale l' « Indépendante » chante « Le drapeau ».

M. Berthémy, président du Conseil de direction remet le monument à la municipalité.

L'appel des morts est fait par un ancien combattant.

M. Schleiter, maire, après avoir présenté les excuses des Altesses de Verdun, M. Poincaré, S.A.R. la grande-duchesse du Luxembourg, le bourgmaire de Londres, le municipal Pitoukski de Pologne, adresse un vibrant hommage aux familles des morts, il exalte l'héroïsme des morts.

M. Magny, préfet de la Meuse, au nom du Gouvernement de la République, apporte l'hommage de ceux qui demeurent leur sang pour le pays.

M. Magnaud, terminant la série des discours, après avoir glorifié l'héroïsme des soldats de Verdun parle de la paix intérieure et extérieure. Il dit que la sécurité sur le Rhin dépend du respect intégral du traité de Versailles et exprime le vœu que les concessions faites ne soient pas des capitulations.

Les troupes défilent ensuite devant le monument. Puis, le cortège se rend à la nécropole militaire, faubourg de Pavé, déposer une couronne sur la tombe des soldats inconnus.

Une minute de recueillement est observée, les troupes défilent.

Cette journée de commémoration, de souvenir se termine par une veillée funèbre devant le monument par les anciens combattants et la population.

La famine en Russie

Paris, 1er novembre. — La crise d'approvisionnement en Russie prend un caractère de plus en plus grave, non seulement le manque de main s'accentue dangereusement mais les autres produits alimentaires comme le beurre, les œufs, etc. ont presque complètement disparu du marché.

De longues queues se forment devant tous les magasins d'alimentation et dès l'ouverture des grandes villes devant les magasins vendant des légumes.

On manque également de charbon et de bois de chauffage : même la bougie devient introuvable.

L'accord s'est fait au sein du ministère sur les articles 70 et 71

Paris, 1er novembre. — Le « Matin » annonce que l'accord a été réalisé hier au sein du Gouvernement autour des articles 70 et 71 de la loi de finances.

Une nouvelle rédaction limitant strictement les congrégations missionnaires bénéficiant de la loi a reçu l'unanimité au sein du Conseil.

Suivant le même journal l'article 70 ne subit aucune modification de forme ; par contre l'article 71 fut profondément modifié pour leur compte des objections des ministres radicaux.

L'accord se fit sur les bases suivantes : seules pourront être admises les congrégations missionnaires exerçant actuellement leur activité et ayant demandé leur reintégration ; elles seront autorisées à s'établir dans la loi ; aucune autre ne pourra bénéficier d'une mesure analogue que par une loi spéciale.

M. Herriot étudie le nouveau texte proposé

Paris, 1er novembre. — L' « Echo de Paris » dit que M. Herriot demande au Conseil le droit d'étudier à tête reposée les nouveaux textes.

Les ministres consentirent.

Un nouveau Conseil se tiendra vendredi.

Il est bien entendu que si demain le Conseil des ministres se met d'accord avec M. Herriot sur le nouveau texte des articles 70 et 71 c'est la fidélité du Gouvernement qui assume la responsabilité de ces propositions et qui posera la question de confiance.

Une entrevue Sarraut-Herriot

Paris, 1er novembre. — M. Sarraut, ministres de l'intérieur, s'est rendu ce matin au Ministère de l'Instruction publique où il s'est entretenu avec M. Herriot des problèmes posés par la décision prise hier, au Conseil de Cabinet, au sujet de la nouvelle rédaction de l'article 71 de la loi de finances.

Le retour du Zeppelin

Le voyage fut contrarié par la tempête

Surpris en outre par une forte dépression atmosphérique au large de l'Irlande le « Comte Zeppelin » dut faire hier à midi demi-tour et se laisser entraîner à la dérive jusqu'au dessous de Terre-Neuve de la Gaspésie où le dirigeable Eckener parvint toutefois à reprendre le contrôle de son navire.

Clarence Turhune est follement fêté par la foule

L'atterrissage du passager américain Clarence Turhune, ce jeune garçon de courses de 19 ans qui avait quitté sa chambre en disant à sa logeuse « Je reviens de suite », et qui, pendant d'un instant d'inattention, était parvenu à se glisser dans le cabinet aux bagages du dirigeable, s'est effectué dans une véritable apothéose. Plusieurs kilos de télégrammes et de lettres attendaient à son arrivée le jeune garçon, qui fut porté en triomphe et fêté comme s'il avait lui seul accompli la double traversée de l'Atlantique.

Clarence Turhune est l'objet de multiples propositions d'engagement : une société cinématographique lui offrit dix mille marks d'appointements par mois ; la ménagerie Hagenbeck, de Hambourg, s'offre à en faire un dompteur incomparable, de grands magasins de nouveautés lui font alléchantes s'attacher de façon définitive son nom pour entreprise ; un propriétaire de journaux yankee jure qu'il fera de Turhune le roi des reporters américains ; des hôteliers, enfin lui offrent le toit et le couvert pendant toute la durée de son séjour en Allemagne ; d'innombrables gratifications lui pleuvent aussi dans des quinze dernières de tendresse admirative leur cœur et leur main.

Pauvre Clarence, il va lui falloir faire preuve de tout son doigté pour ne pas froisser tant de bienveillance.

Un télégramme du Dr Eckener à M. Laurent Eynac

Paris, 1er novembre. — Le docteur Eckener, en moment de s'envoler la France, a envoyé le télégramme suivant à M. Laurent Eynac, ministre de l'Air :

« Après avoir traversé l'Atlantique en trois jours, nous allons passer à travers la France

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Gallicie, bouvetés et raboté, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

FLORIO
COMPAGNIE ITALIENNE DE NAVIGATION
SERVICE POSTAL HEBDOMADAIRE GENES — LIVOURNE — BASTIA PORTO-TORRES ET RETOUR

	Arrivée	Départ
Gênes		Mardi 22 h
Livourne : Mercredi 7 h.	Mercredi 23 h.	
Bastia : Jeudi Aube	Jeudi 14 h.	
Porto-Torrès : Vendredi 8. samedi, 17 h. 3		
Bastia : Dimanche Aube,	Dimanche 18 h	
Livourne : Dimanche, 16 h.	Dimanche 22 h	

La Compagnie réserve des billets d'aller et retour à prix réduits de Bastia pour Livourne.

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-10
Parfumerie de grandes marques. Maroquinerie, Vases de Galle, brosserie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de renfermé utiles et de bon goût, aux meilleurs prix. -

Il faut et ce moment faire des
ÉCONOMIES
En conservant avant une toilette pratique un ensemble parfait
Pour savoir ce qui se porte comme guide et s'habiller avec goût
Toutes vos questions
Pour quoi, comment et chez qui
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES de PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT et 29, rue de la Sourdière, Paris

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, St Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques. — Dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre les risques de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M.
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au *Petit Bastiais* à partir du
SIGNATURE
Les abonnements partent de
1er et du 16 de chaque mois
S'adresser ou Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec mandat de l'abonnement ou au mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-10

Tarif des Abonnements
UNION — Un an 40 francs — 6 mois 20 francs — 3 mois 10 francs
AUTRES DÉPART. — Un an 60 francs — 6 mois 30 francs — 3 mois 15 francs

AUTOMOBILES FIAT
Tous modèles — livraison immédiate
Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques
AGENCE :
LAURENT MARINI
18, Rue de l'Opéra
BASTIA

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
Publiée par le meilleur de tous éditeurs et le grand spécialiste, adressé à nos lecteurs de la part de
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 2 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en lattes, en planches, planchers de coffrage en bois de pin et sapin, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate, Prix modérés
Locomobiles, Machines et détonateurs Lupton-Chaudière machines et détonateurs Mixtes, Verticaux publics, Industriels. Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Compresseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisations, Pignets, Tôles ondulées.
Société Anonyme BUISSER & LUTRAT
Capital 300.000 francs ALBI (Tarn)
Agent général pour la Corse :
M. LEONELLI, Francardo.

La REMINGTON PORTATIVE
payable **85 fr.** *par mois*
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom
adresse
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint-Ferréol — MARSEILLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

STÉNO-DACTYLO
Ecole Pratique

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"
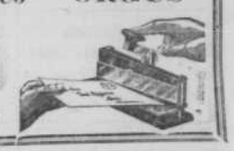

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons

CIGARETTES NATIONALES

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par *H. ALBAN*

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Rd du Palais-Le Gérant : Fernand POLI.

N° 3 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

L'amour est encore pour nous une chose obscure. Avec plus ou moins de grâce, plus ou moins de talent, poètes, romanciers, musiciens, peintres et sculpteurs ont tenté de l'exprimer, mais jusqu'ici, il n'est vaincu. Les laboratoires d'analyse psychique ont même, à de nombreuses reprises, essayé de le disséquer et de le classer, mais l'alchimiste n'a pas encore découvert le procédé qui permettrait à l'homme de reproduire artificiellement l'amour. Il n'est pas encore possible de le saisir, de le peser, de le mesurer, de le définir. Il échappe à toutes les formules. Il est le seul mystère qui ne se résolve pas. Il est le seul problème qui ne se pose pas. Il est le seul sujet d'étude qui ne soit pas épuisé. Il est le seul thème qui ne soit pas banal. Il est le seul roman qui ne soit pas vieux. Il est le seul drame qui ne soit pas connu. Il est le seul dénouement qui ne soit pas prévu. Il est le seul événement qui ne soit pas attendu. Il est le seul sentiment qui ne soit pas éprouvé. Il est le seul bonheur qui ne soit pas goûté. Il est le seul malheur qui ne soit pas pleuré. Il est le seul amour qui ne soit pas senti. Il est le seul amour qui ne soit pas vécu. Il est le seul amour qui ne soit pas aimé. Il est le seul amour qui ne soit pas rendu. Il est le seul amour qui ne soit pas partagé. Il est le seul amour qui ne soit pas heureux. Il est le seul amour qui ne soit pas éternel. Il est le seul amour qui ne soit pas infini. Il est le seul amour qui ne soit pas divin. Il est le seul amour qui ne soit pas Dieu. Il est le seul amour qui ne soit pas Dieu. Il est le seul amour qui ne soit pas Dieu

cuses et les défauts que ceux qui les ont conçus n'y aient vus de nos professeurs ; il convient d'ajouter pour que travaille cet avantage à présenter les meilleures méthodes de formation professionnelle. Il n'est-ce pas la tenue idéale de l'administration que cette qui parle le constant avec les administrateurs, gérer au service des associations de leurs dossiers, aussi qu'aux salaires, industriels et commerçants, par ses inspections qu'ils sont autorisés à faire sont mieux à même de juger et de leurs besoins, et des possibilités de l'Etat.

André Lemoyne

Le conseil général et la question des routes

Voici un résumé plus précis de l'intervention de M. Cagninacci au Conseil général, sur la question des routes, qui a été également traitée avec des exposés documentés remarquables par M. Mercury et M. Cagninacci demande à la parole.

Le discours de M. Cagninacci

prononce un long et remarquable discours, très documenté, sur la question des routes départementales. Il donne d'impressionnantes précisions et des statistiques qui prouvent que le réseau corse, sur 1920 kilomètres environ de longueur, n'a pas moins de 6.000 à 10.000 francs par kilomètre, tout en n'ayant pas la même longueur de réseau routier à entretenir.

Il félicite M. Giordili, sénateur de la circonscription de Sartène, qui fut le premier à s'apercevoir de cette étrange anomalie et qui a si vigoureusement un ministère de Travaux publics en lui demandant de mettre fin à cette injustifiable différence de traitement.

M. Cagninacci termine son brillant exposé en demandant une motion émanant aux représentants de la Corse d'intervenir énergiquement auprès du gouvernement pour que la situation actuelle soit modifiée dans un sens favorable à notre département qui ne réclame que ce qui lui revient. A sa demande de référence, notre ami est très applaudi et félicité.

La motion de M. Caitucoli

Au cours du débat, M. Caitucoli demande la parole, et après une belle et courageuse, en quelques phrases courte et puissantes qui allument bien la question, il fait adopter d'urgence et à l'unanimité moins un du jour suivant :

Considérant que le problème de l'eau potable et de l'irrigation que portent toute se pose à Corse plus que partout ailleurs avec acuité ;

Considérant que parmi toutes les solutions proposées, on envisage celle d'une adduction du réseau routier nommée hier à la commission des finances de la Chambre par son rapporteur général, on la seule qui sera de nature à donner satisfaction aux graves intérêts en jeu ;

Demande avec insistance au Parlement de se prononcer au plus tôt et d'inscrire à son ordre du jour dans le plus bref délai la mesure qui lui est proposée.

MM. Landry, Piretti et Roccaserra demandent aussitôt à contresigner cet ordre du jour.

Aux électeurs du canton de Zicavo

Exprime ma plus vive gratitude [illegible] mes amis qui m'ont conduit aux élections de dimanche dernier, malgré leurs efforts au micros pour le triomphe du parti Républicain Démocratique et Social dans le canton de Talavo.

Si l'issue du scrutin de ballotage n'a pas été favorable, nous n'avons cependant pas lieu de nous décourager. Nous devons simplement travailler à sauvegarder l'avenir pour tout le canton et la dignité qui convient à des citoyens libres et résolus.

S'il est pour nous une satisfaction sont égale et un sujet de fierté, c'est le fait de n'avoir raillé sur mon nom que le suffrages d'électeurs indépendants et sincères dans leurs opinions.

Une famille qui en 1922 avait accueilli si mal candidature avec enthousiasme et partie en 1928 en dissidence, malgré ses traditions d'honneur et de fidélité, ses amis, cherchant ses suggestions d'autre-mont, elle a cru devoir se ranger à mon nom aux côtés de ses adversaires irréductibles dans le passé et certainement dans l'avenir.

Cette défection inattendue nous avait surpris et émus mais non ébranlés.

Je ne parlerai pas de la manœuvre prévue d'un tiers candidat, pêcheur et non trouble que le corps électoral a définitivement jugé.

Sans doute ce sont là deux facteurs qui ont influé sur le résultat de l'élection. Néanmoins, ils n'auraient pu empêcher notre victoire si l'on n'avait eu au cours de la lutte de procédés spéciaux que je m'abstiens de qualifier.

Partisans de l'ordre et de la régularité, nous réclamons justice et nous l'obtiendrons. Un jour viendra, on en toute liberté d'opinion et sans contrainte, on pourra à nouveau s'attribuer au nouvel le siège de Conseiller général.

Dans cette attente, une fois encore, je vous dis : Merci !

Plus que jamais, ministeriens-nous groupés pour la défense de notre droit.

Vive le parti républicain démocratique et social.

Vive le canton de Zicavo.

Charles Sanna

Au Conseil d'Etat

Paris, 2 novembre. — Alléait par la limite d'âge M. Gidon va prendre sa retraite et abandonner en même temps que le Conseil d'Etat la vice-présidence qu'il exerçait depuis un bon nombre d'années. Il cessera ses fonctions le 15 novembre prochain.

Il sera remplacé par M. Tissier, ancien secrétaire-adjoint d'Etat à la présidence du Conseil, ancien directeur au ministère de la Justice, ancien directeur du contentieux au ministère de la Guerre, grand officier de la Légion d'honneur, actuellement conseiller d'Etat, et a eu pour rôle, président de la section des Travaux Publics.

Dramatique suicide

Montpellier, 2 novembre. — Thérèse Lauthezie, domestique, annonça à ses maîtres qu'elle partait à la Foire avec des amies mais alla se précipiter sur la voie ferrée au passage du rapide de 5 h. 2. Marseille.

Relevée horriblement broyée elle ne put donner que le nom de son patron.

On ignore le motif de sa détermination.

A NOS ABONNES

Dans le cas où il se produirait quelques erreurs dans la distribution des journaux, nos abonnés voudront bien nous en avertir et ne pas manquer de nous les signaler.

ÉCHOS

Billet Parisien

— Bigre-moi ce bronze d'ost !

C'est Drumont qui exhibe à ses amis son « crâne », si fabuleusement peint par le soleil.

Le tranchant créateur des Petit Pois revient en Marne où il a battu un fils dont la tête nous est devenue inconnue grâce à sa discrétion.

— Enfin ? s'extrait-il écrit en s'embarquant à Marseille, je vais connaître les joumois enfants « des douars » !

Pendant son voyage, le grande différence de Drumont fut de lancer des excellentes. Ce mot mieux que de se jeter des chevaux quand ça ne doit pas remplacer les chasses...

Reçu chez le grand vizir Ben Ghabeli, dans son palais de Rabat, Drumont dit à Son Excellence :

— Il n'y a pas de Tonger que j'oublie cette hyène ville. Je n'ai qu'à fredonner la berlaque : « Rabat... la chantar... »

Le lendemain, à Marrakech, il mêle à nos accord :

« Marrakech m'intéresse, mais il y a trop d'Arabes à tiegelette et de femmes voilées en noir. Ce séjour le dérout. Me voici invité chez un caïd à manger le couscous avec mes doigts. Je me suis brûlé. Un m'a apporté un pot d'eau. J'y ai trempé mes doigts pour les rafraîchir. Il paraît que c'était pour boire... »

Il serait peut-être curieux de s'informer ce que pense de Drumont un Marocain ces réflexions qu'il a pu soupirer à ses hôtes d'un jour, le ne crois pas qu'après Ben Ghabeli, le plus partisan des Marocains est d'entendre quelque part en bon français :

« Drumont, célèbre artiste comique, Chanteur et gloire. Entre triomphalement. Bien cramoisi. Esprit alerte et prêcheur. Prélend avoir été tué par erreur, à sa naissance, sur les registres de la mairie de Marseille, au nom de Minatel. Un grand cœur, dit-on. Désirait acheter quand il guide de mutualité. A fondé aux environs de Paris une maison de retraite pour les vieux artistes, de cafe-concert. Désire à nouveau. J'y songerai à l'occasion. »

Allons, Drumont, préparez votre petit chapeau et, à son prochain séjour à Paris, tendez-lui un grand vizir en lui disant :

— Vise là-dedans, mon vieux, et par Mahomet ou-y de quelques cuspics qui ne soient pas de saxonnade !

Gabriel Ramos

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, samedi, 3 novembre 1928 ; 307e jour de l'année. 58 à venir.

Aujourd'hui : Saint Papoul.

Demain : Saint Charles B.

LA VENGEANCE DU RAMONEUR

On mande de Stellin qu'un ramoneur nommé Goetz a tiré plusieurs coups de révolver sur les commissaires qui procédaient à son expulsion.

Goetz a tenté de se suicider, mais n'est fait qu'une blessure insignifiante.

LE MAIRE AU VIOLON

Il y a à la prison de Newberry, dans le Massachusetts, un détenu pas banal qui purge une peine de deux jours d'emprisonnement pour commerce illégal de benzine. C'est le maire de la ville tout simplement. Cette, directeur, il n'y a là rien de tellement extraordinaire. D'accord, ce qui l'est, c'est que cette peine n'entraînait pas la privation de son mandat, le détenu maire étant absent continue à exercer ses fonctions de maire... On lui a installé dans sa cellule un téléphone qui lui permet de traiter les affaires municipales. Il reçoit aux heures réservées à la visite, car les magistrats, le juge les actes officiels et examine les affaires en cours. Ses fonctions officielles terminées, il s'en va rejoindre ses copains à la cuvette et ne coupe pas, tant-mieux qu'il est, à l'apéritif des pelotes !

UN MOTIF DE DIVORCE

Quelle est cette histoire américaine dont toute la presse est remplie ? Une jeune femme demande, et obtient le divorce, parce que son mari meublait en cuivre. On nous fait monter, mon, en baleau. Cette jeune femme se prétend « crucifiée » parce que celui dont elle porte le nom lance non pas sa fusselle, mais sa fantaisie dans le domaine des cuivre, pour parler comme le père Hugo.

Et pas après ? Madame préférerait-elle qu'il eût passé sa vie chez le bijoutier ou, ce qui est pire, qu'il fût de la littérature ? On peut monter en avion et être un mari modèle. On peut rester sur la terre et être un mari infâme.

Ce n'est pas un cas de divorce et on est là bas, même compagnie, qui empêche de monter en l'air — si on peut dire — qu'en la fantaisie m'en prend ? Quand monsieur montait en avion, madame n'avait qu'à prendre le train ou monter sur les chevaux de bois. Et s'il fallait sur la presse s'occupât de toutes les histoires de ménage...

Nouvelles diverses

Londres, 2 novembre. — A la veille de l'armistice, le 10 novembre, 32 millions de soldats étaient sous les armes ; 8 millions de plus que le 1er décembre se voulaient à travers tout l'Empire britannique au profit de la British Legion.

L'armistice tombant un dimanche, les poppies seront mis en vente la veille : l'un dernier cette vente produisit 6.000.000 livres sterling, 10 millions de francs.

Londres, 2 novembre. — Le correspondant du « Times » à New-York télégraphie qu'une première édition en partial était du Tamerlan et des autres poèmes d'Egard Allan Poe, imprimée à Baltimore en 1827, aurait été vendue par un libraire de cette ville à un riche collectionneur d'Indianapolis pour une somme de 39.000 dollars.

Londres, 2 novembre. — On annonce qu'un match de boxe saurait organisé entre Georges Carpentier et Phil Scott, de manière encore bon d'être connu ici, mais qui est considéré comme un vieux gant ayant gardé un grand prestige auprès du public anglais, malgré qu'il ait abandonné le ring depuis longtemps.

Athènes, 2 novembre. — La Chambre a décidé le projet de réintégration dans l'armée de certains officiers républicains.

Parallèlement, après une séance tumultueuse, le projet a été adopté.

Nos services maritimes

Comme conséquence de l'accident survenu dans le port de Marseille au paquebot « Numidia », le « Corsica » partira d'Etat vieil, aussi, et non de Minatel. Un grand ... sauf, dit-on. Désirant acheter quand il guide de mutualité. A fondé aux environs de Paris une maison de retraite pour les vieux artistes, de café-concert. Désire à nouveau. J'y songerai à l'occasion. »

Allons, Drumont, préparez votre petit chapeau et, à son prochain séjour à Paris, tendez-lui un grand vizir en lui disant :

— Vise là-dedans, mon vieux, et par Mahomet ou-y de quelques cuspics qui ne soient pas de saxonnade !

Gabriel Ramos

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, samedi, 3 novembre 1928 ; 307e jour de l'année. 58 à venir.

Aujourd'hui : Saint Papoul.

Demain : Saint Charles B.

LA VENGEANCE DU RAMONEUR

On mande de Stellin qu'un ramoneur nommé Goetz a tiré plusieurs coups de révolver sur les commissaires qui procédaient à son expulsion.

Goetz a tenté de se suicider, mais n'est fait qu'une blessure insignifiante.

LE MAIRE AU VIOLON

Il y a à la prison de Newberry, dans le Massachusetts, un détenu pas banal qui purge une peine de deux jours d'emprisonnement pour commerce illégal de benzine. C'est le maire de la ville tout simplement. Cette, directeur, il n'y a là rien de tellement extraordinaire. D'accord, ce qui l'est, c'est que cette peine n'entraînait pas la privation de son mandat, le détenu maire étant absent continue à exercer ses fonctions de maire... On lui a installé dans sa cellule un téléphone qui lui permet de traiter les affaires municipales. Il reçoit aux heures réservées à la visite, car les magistrats, le juge les actes officiels et examine les affaires en cours. Ses fonctions officielles terminées, il s'en va rejoindre ses copains à la cuvette et ne coupe pas, tant-mieux qu'il est, à l'apéritif des pelotes !

UN MOTIF DE DIVORCE

Quelle est cette histoire américaine dont toute la presse est remplie ? Une jeune femme demande, et obtient le divorce, parce que son mari meublait en cuivre. On nous fait monter, mon, en baleau. Cette jeune femme se prétend « crucifiée » parce que celui dont elle porte le nom lance non pas sa fusselle, mais sa fantaisie dans le domaine des cuivre, pour parler comme le père Hugo.

Et pas après ? Madame préférerait-elle qu'il eût passé sa vie chez le bijoutier ou, ce qui est pire, qu'il fût de la littérature ? On peut monter en avion et être un mari modèle. On peut rester sur la terre et être un mari infâme.

Ce n'est pas un cas de divorce et on est là bas, même compagnie, qui empêche de monter en l'air — si on peut dire — qu'en la fantaisie m'en prend ? Quand monsieur montait en avion, madame n'avait qu'à prendre le train ou monter sur les chevaux de bois. Et s'il fallait sur la presse s'occupât de toutes les histoires de ménage...

INFORMATIONS LOCALES

La fête des Morts

La population bastiaise a pieusement célébré, hier, la Fête des Morts. Durant toute la journée la foule se rend d'affluer au cimetière.

A l'Hôtel de Ville, comme chaque année, un cénotaphe avait été dressé dans la salle du Conseil municipal devant la plaque de marbre portant les noms de ceux qui se sont tombés au champ d'honneur pendant la grande guerre.

Toute la journée le public défila devant le cénotaphe où un grand nombre de couronnes et gerbes de fleurs avaient été déposés par la Ville de Bastia, Mme et M. Emile Sari, sénateur-maire, Mme et M. de Montera, l'un des poètes de la Corse, Mme et M. Santelli, adjoint, municipal, Mme et M. Labarthe, conseiller ; l'Union départementale des vieilles de la Corse, l'Union républicaine de l'Ile), le Souvenir Français, la Société des Mobilisés militaires, l'Union nationale des combattants, etc...

Parti Républicain Démocratique

COMITE DU CENTRE
PLACE CHRISTINE-NEUVE

Les membres du Comité sont priés de vouloir bien assister à l'appel d'honneur qui sera offert à nos élus du 14 octobre, dimanche, à midi, au siège social.

Prière d'être muni de sa carte qui sera exigée à l'entrée.

La grève des dockers

L'Union locale des Syndicats ouvriers nous adresse le communiqué suivant :

En réponse du Secrétaire du Syndicat des Dockers est une solide réfutation du communiqué de l'Agence de la Compagnie Fraissinet. Pour le public impartial, il ressort clairement que cette Compagnie est coutumière du fait et de la durée d'un conflit qui n'aurait jamais eu lieu, si les conventions intervenues entre patron et ouvriers avaient été respectées comme par le passé.

L'obstination de la Compagnie au refus de faire droit aux revendications des dockers n'a pu lui faire notre position. Tu as sauvegarder les intérêts de l'Etat qui est le principal intéressé dans le conflit actuel. La Compagnie Fraissinet aspire à la désorganisation de Syndicat des Dockers. Pour cela, elle n'hésite pas à faire appel à des éléments pour la plupart nouvriers honorablement jusqu'ici ; elle escompte l'égoïsme de quelques jouvbeliers qui, déçus par l'échec de leur entreprise, ne manqueront pas d'être enthousiastes à un travail permanent, traitairont au besoin leurs camarades.

Les dockers, conscients du rôle social qu'ils ont à remplir, ont fait appel au sein de la classe ouvrière bastiaise démontrera à la Compagnie Fraissinet qu'elle perd son temps en s'obstinant à vouloir briser une organisation aujourd'hui plus forte que jamais dans les cadres de la C. G. T. Les journaliers de Bastia et des environs seront sourds aux fallacieuses promesses et ne voudront pas se faire les exécuteurs des basses œuvres organisées, en acceptant de travailler au rabais.

De son côté, le public bastiais, recevra avec sympathie aux ouvriers dockers dont le travail ne sera jamais remunéré en proportion des efforts pénibles et souvent dangereux qu'il nécessite, et jugera, comme il convient, l'attitude de ceux qui se servaient sans cesse du prétexte de la main-d'œuvre pour refuser à leurs Pouvoirs publics l'augmentation de leurs tarifs ou des facilités d'exploitation, refusent : cette même main-d'œuvre qu'ils payaient dérisoirement et qui a mutivé ces avantages obtenus grâce à elle.

De son côté la Compagnie Fraissinet nous adresse la note suivante :

La note de la Compagnie Fraissinet publiée jeudi, était rigoureusement exacte et exempte sans aucun esprit de malveillance. Elle indiquait que dans plusieurs ports de Corse desservis par la flotte postale les salaires des dockers sont inférieurs à ceux de Bastia. Les ports sont au nombre de quatre sur huit ports desservis, soit : Calvi-Ile-Rousse, Bonifacio et Porto-Vecchio. Dans un cinquième, Saint-Florent, où le tonnage manipulé est minime, les cycles très espacés, il est impossible d'y appeler des ouvriers de sont pas payés à la journée, mais à la tonne manipulée.

Pour ces quatre ports, les augmentations toutes les fois que la chose a paru possible et équitable, mais ni l'Administration ni la Compagnie n'ont jamais pu consentir à ce qu'il soit possible de garantir une assimilation de principe entre Bastia et Marseille, les conditions du travail et de vie n'étant pas équivalentes. Le travail de Marseille, où l'ouvrier subit des charges particulières résultant de l'éloignement des ports et de leur grande superficie est sujet à de grosses fluctuations d'arrivages et de trafic déterminant pour les dockers des périodes de chômage qui réduisent sensiblement le gain moyen de leur journée. A Bastia les paquebots apportent à jour fixe des heures des tonnages à peu près constants. Les dockers peuvent compter sans aléa sur du travail pendant un certain nombre d'heures dans la semaine et peuvent en dehors de ces heures organiser autrement l'emploi de leur activité. A Marseille, ils ne verrait qui travaille ne touche normalement que le prix de la journée. Le travail des heures supplémentaires et du dimanche est dans l'ensemble des ports la grosse exception. Le Commentaire du Contrat de travail précise à ce propos :

« Les travaux de silmanches et jours fériés légaux, de nuit et d'heures supplémentaires ne donnent droit à salaire supérieur que s'ils ont été demandés, prescrits ou imposés par l'employeur ou son représentant. »

Je ne veux pas en dire davantage pour le moment. Nous connaîtrons probablement demain matin, la réponse des équipes que nous nous ferons un plaisir de publier.

ALTER.

ERRATUM

Mme Yve Jean-Laurent Franchi, et ses enfants, de Marseille ; M. Joseph Aubert, économe ; M. Dominique Auberti, professeur ; M. Auberti, marin, et sa fille, de Marseille ; Mlle Auberti ; M. et Mme Dominici, et leur fille, de Marseille ; M. et Mme Emile Napoléoni, de Marseille, ont été avisés dans Paris du décès de M. Antoine Colombo.

Communications

PARTI SOCIALISTE S. F. I. O.
Section de Bastia

Réunion des membres du Groupe dans la salle réservée au Comptoir Marseillais, place Saint-Nicolas, le samedi courant à 17 heures.

ORATOIRE ST-CHARLES BORROMÉE

Dimanche, 4 courant, sera fête le fête de St-Charles Borromée. Le matin à la messe, grand'messe ; le soir, à 4 heures, vêpres suivies du Salut du T. S. Sacrement et du baisement de la relique de Saint.

Les bienfaiteurs et les bienfaitrices sont priés d'assister à nos pauvres cérémonies.

AVIS

Mardi, 6 courant, 1er Cierge de Bastia fera sa retraite du mois, dans l'église du Sacré-Cœur, boulevard Létizia.

Les messieurs des environs de la Ville y sont invités.

MATÉRIAUX POUR CONSTRUCTION
Tuyaux fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
5 Bis, Rue Se l'Opéra BASTIA

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, à 8 h. 45 :

Un Garçon qui tourne mal, comique en 2 parties ; **Ouest Célesta**, comique en 2 parties ; une représentation de la Fox Sportsmail : **Gentleman amateur**, avec Richard Barthelmess.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : **l'Attouchi**, avec Edouard Midal.

Très prochainement : Les Chasseurs de Bonne Année, dans **Monsieur Wa.**

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45. **Quelle bombe**, comique en 2 parties.

Très Film présente **Anita Stewart** dans : **Les ondes électriques**, grand film très vécu.

La Louve, avec Jeane Hale.

Corbeaux et Vautours, avec Jack Dougherty, sérieux épisode.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La loi sur l'exercice de la profession de banquier

Paris, 2 novembre. — Le projet de loi que le ministre du Commerce, d'accord avec les ministres des Finances et de la Justice, a présenté à la signature du Président de la République a pour objet d'organiser l'exercice de la profession de banquier aux différentes conditions pour éviter de deux catastrophes pour éviter de deux catastrophes qui, depuis quelques années, ont jeté la ruine dans de nombreuses familles.

Le projet de loi dont il s'agit a pour but de réglementer l'exercice de la profession de banquier aux différentes conditions pour éviter de deux catastrophes qui, depuis quelques années, ont jeté la ruine dans de nombreuses familles.

M. Lamoureux et ses amis ont indiqué qu'elle appartenait au recelle une nouvelle contre-partie de leur amendement. Cette recelle nouvelle serait celle que portait à 50 pour cent au lieu de 20 pour cent les taux prévus dans le projet du Gouvernement pour le plafond de l'impôt général sur le revenu.

Ces différentes questions seront examinées au cours de la séance de cet après-midi.

L'instruction de l'affaire de Pons se poursuit

La Rochelle, 2 novembre. — M. Wedeux, procureur général de la République à Saintes, et ses substituts MM. Hugues et de Robert, qui depuis dimanche n'ont guère pris de repos continuent à s'efforcer de découvrir l'auteur de la mutilation du buste d'Emile Combes à Pons.

Dans ce but le juge d'instruction, M. Talbot, a interrogé cet après-midi différentes personnes.

Le Parquet vient encore d'inculper pour outrages envers les gendarmes un autre manifestant de la journée de dimanche, c'est M. Guy, Alphonse Bonyer, 36 ans, infirmier à Souffignac (Charente) qui en raison d'une infirmité n'a pas été incarcéré. Interrogé par le juge d'instruction Alafort-Duverger a refusé très courtoisement de répondre en l'absence de son avocat, maître de Roux, du barreau de Poitiers.

L'interrogatoire a donc été ajourné.

Un crime horrible

Chalons-sur-Marne, 2 novembre. — Dans la commune de Gaunes, une jeune fille fut violée, tuée et son corps brûlé.

L'assassin a pu s'enfuir.

Le Parquet enquête.

Les cérémonies commémoratives du jour des morts

Paris, 2 novembre. — L'ambassadeur d'Allemagne a déposé ce matin une couronne sur le monument élevé aux soldats allemands morts à Paris, pendant la guerre et inhumés au cimetière d'Ivry-sur-Seine. Il a prononcé un discours en Allemand.

A 11 heures, au cimetière parisien d'Ivry, le comte d'Hulst, accompagné du vice-consul, d'un attaché militaire et d'une quinzaine de membres de la colonie italienne de Paris, a déposé une couronne sur le monument élevé aux soldats italiens morts à Paris, pendant la guerre.

Aucun discours n'a été prononcé.

M. Frédéric Hersol, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, accompagné des directeurs et du personnel de l'Instruction Publique, a déposé aujourd'hui à 15 heures 30 une gerbe de chrysanthèmes sur la plaque commémorative des fonctionnaires de l'administration centrale morts pour la France.

Paris, 2 novembre. — M. Georges Leygues, accompagné du commandant de vaisseau Le Roel, chef adjoint de son cabinet militaire est allé ce matin à 9 heures à l'Arc de Triomphe, où il a déposé une couronne.

A Rome

Rome, 2 novembre. — Ce matin les autorités italiennes ont fait célébrer au Campo Verano une messe à la mémoire des soldats italiens et français morts pendant la guerre.

De nombreuses personnalités italiennes assistaient à la cérémonie.

M. Roger, chargé d'affaires, qui représentait le président Doumergue, a déposé une couronne sur l'emplacement français, accompagné des attachés militaires et navals français, il s'est rendu au monument du soldat inconnu. A 11 heures, où il a déposé une autre couronne.

A Dijon

Dijon, 2 novembre. — Une impressionnante cérémonie a eu lieu dans la matinée au cimetière de Prenois.

Plusieurs milliers de personnes assistaient au « Souvenir Français » le monument à la mémoire des soldats italiens morts en France et enterrés à Dijon a été inauguré en présence de toutes les autorités civiles et militaires.

Le comte Di San Martino, consul d'Italie à Dijon, prêtait en 75e régiment d'infanterie italien, qui commanda la brigade de Dijon sur le front français a fait une brillante allocution sur l'amitié franco-italienne.

Les élections municipales anglaises

Les travaillistes remportent une nette victoire

Londres, 2 novembre. — Voici les derniers résultats des élections en province dans les 30 plus grandes villes d'Angleterre et du pays de Galles :

Les Conservateurs gagnent 15 sièges et en perdent 76 ; les Libéraux en gagnent 13 et en perdent 28 ; les Travaillistes en gagnent 126 et en perdent 19 ; les Indépendants en gagnent 10 et en perdent 40.

Epaves glorieuses

Nantes, 2 novembre. — Le cargo norvégien « Bocaya », capitaine Sandnayant à bord une caisse contenant le réservoir de l'hydravion « Latham » et diverses autres pièces de cet appareil, est arrivé à Nantes hier, à 18 heures et s'est amarré au quai Ernest Renaud.

Ce réservoir, qui fut repêché par des marins norvégiens au début de mois, a été remis à la concierge, déjà rétrécissement sa vive agitation : sa fille n'était pas encore rentrée.

— C'est une jeune fille brune et grande, mais on la connaît à la plupart des commerçants du quartier où il a séjourné environ un mois. Elle se promenait souvent avec un jeune homme qui ne lui laissa guère place qu'à la dérobade.

— Je n'ai pas besoin d'ajouter, dit M. de Noblet, que je n'ai eu aucune idée d'intérêt, ni de haine, j'ai voulu simplement la débarrasser d'une femme que je jugeais folle pour un usage, et qui, depuis un an, me harcelait de ses lettres. Je n'ai pas voulu la tuer, mais je savais qu'elle était à bout de nerfs et qu'il fallait la calmer. Je lui ai donné un coup de poing, elle est tombée à la renverse, sa tête a heurté le bord de la cheminée, elle est morte sur le coup.

M. de Noblet ne se souvient pas du tout d'avoir dit à Delplanque qu'il pouvait emporter ces documents mais il a ajouté que leurs conversations avait dû laisser place à un malentendu. Il n'avait pas été formellement convenu que le journaliste ne devait pas sortir de la chambre avec les documents.

Enfin Delplanque insista sur ce point qu'il n'avait jamais réalisé au ministère des Affaires étrangères le document alors que le juge a eu entre les mains le document et le bordereau de communication au service de la presse.

LA DIGUE VAINCUE PAR L'HOCCO-RHUM

Mystérieuse disparition d'une jeune fille

Paris, 2 novembre. — Mlle Marie-Louise Ridelhueze, 20 ans, fille du ministre de France en Lithuanie, a disparu du domicile de ses parents, 8, rue Emile Augier, depuis hier soir.

C'est à 8 h. soir qu'une voiture emmenait la jeune fille est partie.

Comme il y quelques mois elle avait déjà tenté à deux reprises de se suicider M. Ridelhueze avait qu'une nouvelle fois elle n'allait tenté de mettre son funeste projet à exécution.

La jeune mesure 1 m. 56 ; cheveux bruns ; elle est vêtue d'un manteau bleu à col de fourrure, coiffée d'un chapeau de feutre noir et porte des souliers de même teinte.

A neuf heures du matin la fille du général de France en Lithuanie n'est pas encore retrouvée.

M. Ridelhueze habite un hôtel appartenant au rez-de-chaussée d'un grand immeuble de la rue Emile Augier, à Passy ; on ne le connaît pas encore dans le quartier où il a récemment emménagé depuis une semaine avec sa femme et ses trois enfants.

C'est une femme brune, petit, au regard dur et fuyant ; mais on sait à peu près tout le monde. Vers dix heures hier soir sa concierge et ses voisins remarquèrent sa vive agitation : sa fille n'était pas encore rentrée.

— C'est une jeune fille brune et grande, mais on la connaît à la plupart des commerçants du quartier, où il a séjourné environ un mois. Elle se promenait souvent avec un jeune homme qui ne lui laissa guère place qu'à la dérobade.

— Je n'ai pas besoin d'ajouter, dit M. de Noblet, que je n'ai eu aucune idée d'intérêt, ni de haine. J'ai voulu simplement la débarrasser d'une femme que je jugeais folle pour un usage, et qui, depuis un an, me harcelait de ses lettres. Je n'ai pas voulu la tuer, mais je savais qu'elle était à bout de nerfs et qu'il fallait la calmer. Je lui ai donné un coup de poing, elle est tombée à la renverse, sa tête a heurté le bord de la cheminée, elle est morte sur le coup.

M. De Noblet ne se souvient pas du tout d'avoir dit à Delplanque qu'il pouvait emporter ces documents mais il a ajouté que leurs conversations avait dû laisser place à un malentendu. Il n'avait pas été formellement convenu que le journaliste ne devait pas sortir de la chambre avec les documents.

Enfin Delplanque insista sur ce point qu'il n'avait jamais réalisé au ministère des Affaires étrangères le document alors que le juge a eu entre les mains le document et le bordereau de communication au service de la presse.

LA DIGUE VAINCUE PAR L'HOCCO-RHUM

Mystérieuse disparition d'une jeune fille

Paris, 2 novembre. — Mlle Marie-Louise Ridelhueze, 20 ans, fille du ministre de France en Lithuanie, a disparu du domicile de ses parents, 8, rue Emile Augier, depuis hier soir.

C'est à 8 h. soir qu'une voiture emmenait la jeune fille est partie.

Comme il y quelques mois elle avait déjà tenté à deux reprises de se suicider M. Ridelhueze avait qu'une nouvelle fois elle n'allait tenté de mettre son funeste projet à exécution.

La jeune mesure 1 m. 56 ; cheveux bruns ; elle est vêtue d'un manteau bleu à col de fourrure, coiffée d'un chapeau de feutre noir et porte des souliers de même teinte.

A neuf heures du matin la fille du général de France en Lithuanie n'est pas encore retrouvée.

M. Ridelhueze habite un hôtel appartenant au rez-de-chaussée d'un grand immeuble de la rue Emile Augier, à Passy ; on ne le connaît pas encore dans le quartier où il a récemment emménagé depuis une semaine avec sa femme et ses trois enfants.

C'est une femme brune, petit, au regard dur et fuyant ; mais on sait à peu près tout le monde. Vers dix heures hier soir sa concierge et ses voisins remarquèrent sa vive agitation : sa fille n'était pas encore rentrée.

— C'est une jeune fille brune et grande, mais on la connaît à la plupart des commerçants du quartier, où il a séjourné environ un mois. Elle se promenait souvent avec un jeune homme qui ne lui laissa guère place qu'à la dérobade.

— Je n'ai pas besoin d'ajouter, dit M. de Noblet, que je n'ai eu aucune idée d'intérêt, ni de haine. J'ai voulu simplement la débarrasser d'une femme que je jugeais folle pour un usage, et qui, depuis un an, me harcelait de ses lettres. Je n'ai pas voulu la tuer, mais je savais qu'elle était à bout de nerfs et qu'il fallait la calmer. Je lui ai donné un coup de poing, elle est tombée à la renverse, sa tête a heurté le bord de la cheminée, elle est morte sur le coup.

M. De Noblet ne se souvient pas du tout d'avoir dit à Delplanque qu'il pouvait emporter ces documents mais il a ajouté que leurs conversations avait dû laisser place à un malentendu. Il n'avait pas été formellement convenu que le journaliste ne devait pas sortir de la chambre avec les documents.

Enfin Delplanque insista sur ce point qu'il n'avait jamais réalisé au ministère des Affaires étrangères le document alors que le juge a eu entre les mains le document et le bordereau de communication au service de la presse.

La divulgation des documents du compromis naval

Paris, 2 novembre. — M. Girard, juge d'instruction, poursuivant son information sur l'affaire de divulgation de documents diplomatiques a entendu cet après-midi M. Corbin, directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay.

Le juge a ensuite interrogé à fond M. de Noblet qui a déclaré que les documents remis au journaliste Delplanque n'avaient pas secrets.

— J'ai remis à Delplanque le document pour qu'il prenne à propos de renseignements et la documentation nécessaire pour un article. On m'a appelé plusieurs fois au téléphone et j'ai dû sortir de mon bureau.

— Delplanque parti, je replaçai le dossier mais je crus compris. Ces documents étaient destinés à renseigner la presse ; aussi n'ai-je pas pensé que j'avais été tirés au duplicateur et envoyés sans indication et sans indication de destinataires sous simple bordereau.

— Je n'ai pas besoin d'ajouter, dit M. de Noblet, que je n'ai eu aucune idée d'intérêt, ni de haine. J'ai voulu simplement la débarrasser d'une femme que je jugeais folle pour un usage, et qui, depuis un an, me harcelait de ses lettres. Je n'ai pas voulu la tuer, mais je savais qu'elle était à bout de nerfs et qu'il fallait la calmer. Je lui ai donné un coup de poing, elle est tombée à la renverse, sa tête a heurté le bord de la cheminée, elle est morte sur le coup.

M. De Noblet ne se souvient pas du tout d'avoir dit à Delplanque qu'il pouvait emporter ces documents mais il a ajouté que leurs conversations avait dû laisser place à un malentendu. Il n'avait pas été formellement convenu que le journaliste ne devait pas sortir de la chambre avec les documents.

Enfin Delplanque insista sur ce point qu'il n'avait jamais réalisé au ministère des Affaires étrangères le document alors que le juge a eu entre les mains le document et le bordereau de communication au service de la presse.

Arrestation d'un ancien député communiste

Bourges, 2 novembre. — La police a arrêté dans la matinée M. Gornavin, ancien député communiste, poursuivi en paguère en qualité de gérant du journal l' « Emancipateur », pour articles provoquant les militaires à la désobéissance.

M. Gornavin, convoqué deux fois dans le cabinet du juge n'ne répondit pas, prétendant être malade.

Après examen médical le Parquet décida l'arrestation.

A l'Officiel

Paris, 2 novembre. — M. Bourguignon Jean, conservateur des Musées nationaux, chargé du Musée de La Malmaison, de la Maison de Bonaparte, à Ajaccio, et professeur à l'Ecole du Louvre, est nommé membre du Comité consultatif de perfectionnement du Musée de l'armée.

Légion d'Honneur

Paris, 2 novembre. — Sont nommés officiers de la Légion d'honneur : MM. Beschman, préfet du Finistère, Constant, préfet de la Seine Inférieure, Gombert, préfet de l'Allier.

Accident d'aviation

Laon, 2 novembre. — Un sérieux du 34e régiment d'aviation, filleul du prince de Monaco, est venu hier en avion à Marchais où le prince possède un château.

Ayant atterri dans un champ le secrétaire du prince lui demanda de rentrer l'avion dans le parc et pendant près de l'aviateur. Au moment de l'atterrissage le pilote endommagea gravement l'appareil, blessant le secrétaire du prince.

Cyclisme

Paris, 2 novembre. — Au Vélodrome d'Hiver, le match amateurs a donné le classement général comme suit : 1. Lesgueux, 5 points, 2. Faudet, 5 points, 3. Bouchon, 4 points.

Grand Prix de la Toussaint : le vainqueur Gressin fait des vingt kilomètres en 18 minutes 17 secondes.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 2 novembre. — De l'« Ere Nouvelle » : M. Albert Bayet :

« C'est au nom de tous les partis de gauche qu'Edouard Herriot s'est levé au Conseil des ministres, grandi encore les hautes mêmes qu'il souhaitait à une autre fois de plus l'intégrité de la République, quand de la démocratie. Comme elle n'est pas menacée, elle n'est pas à la veille de voir deux fois de suite ses ministres les plus populaires, les plus représentatifs, les plus capables d'incarner la France, au prix d'un duel

PARQUET

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Colicie, bouveté et raboté, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Jeudi 1er, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 2, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 3, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30.
Samedi 3, de Nice p. Bastia à 20 h. 30.
Dimanche 4, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 5, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 6, de Nice p. Calvi à 22 h. 30.
Mercredi 7, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 7, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 8, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 9, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 10, de Toulon p. Île-Rousse à 18 h.
Samedi 10, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 11, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 12, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13, de Nice p. Bastia à 21 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 14, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Bastia à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Jeudi 1er, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 1er, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 2, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 3, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 4, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 5, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 6, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 6, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 7, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 8, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 8, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 9, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 10, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 11, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 12, de Calvi p. Livourne à 20 h.
Mardi 13, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 13, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 14, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

BOURSE DE PARIS du 2 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du j.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel		
4 % 16		
4 % 17		
4 % 18		
4 % 20		
4 % 00		
4 % 27		
Obligations 4 % 1922		
— 4 % 1925		
— 4 % 1926		
— 4 % 1927		
Obligations Ouest-Etat 4 %		
Crédit National 1919		
— 1920		
— 1923		
— 1924		
Bons 7 % 1920 Aisne		
Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais		
Départ. Selne 7 % 1920		
Paris 1905		
— 1921		
— 1925		
Communale 1879		
— 1905		
TERRES		
Banque de France		
— Nation. de Crédit		
— Paris et Pays-Bas		
— Union Parisienne		

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Compagnie Algérienne		
Comptoir National d'Escompte		
Crédit Foncier de France		
Crédit Lyonnais		
Société Générale		
Société Générale Foncière		
Suez. Capital		
Suez Parts		
Suez Dividende		
Est. Capital		
Lyon Capital		
Midi Capital		
Nord Capital		
Orléans Capital		
Sucrerie d'Egypte		
Ruhr Métallurgie 1913		
Brazilian		
Cahutchouc		
Compagnie de Gafsa		
Péchiney		
Chargeurs Réunis		
Electricité Cnd. 600 fr.		
Ateliers Parly		
Air Liquide		
Cultures Tropicales		
Forges Chantiers Joubert		
Sucreries Say		
Russes 4 %		
Russes 5 % 1906		

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Serbe 1895		
Turc 4 %		
Turc 5 % 1914		
Banque Nationale Mexique		
Banque Ottomane		
Crédit Foncier Egyptien		
Wagons-Lits Ordinaires		
Central Mining		
Rio Tinto		
Oriental Carpet		
Péloritaine		
Sucrerie d'Egypte		
Suez Maritime 1919		
Brazilian		
Cahutchouc		
Chartered		
Daucordia		
Du Buerg Ord.		
Estrellas		
Franco Wyoming		
Goldfields		
Hutchinson		
Jaguar'ancien		
Mallaisa Ordinaire		
Messinia Espag Ord.		
Modderfontein		
Montagnes		
Mozambique		
Malfa		
Rand Mines		
Rhodesia-Belges		
Shansi		

VALEURS	cours préc.	Cours du j.
Tanganayka		
Docks Marseille		
Lyonnaise des Eaux Cap.		
Electricité Paris		
Union Electricité		
Parenchime		
Lebon		
Gaz de Paris		
Schneider		
Fives Lille		
Saint-Gobain		
Verreries de Carmaux		
Salins Midi Capital		
Messageries Maritimes Ord.		
Omnium Indochine		
Cousmer Joules		
Pollet Chaussures		
Galeries Lafayette		
Paris-France		
Printemps		
Mines. Franc. Rio Plata		
Land Bank of Egypt		
Crédit Foncier Autriche		
Crédit Foncier Mexicain		
Crédit Foncier Ouest		
Tabacs Philip. Ord.		
Banque Parisie. Mexicain		
Crédit Fonc. Franco-Canad.		
El-Metal		
Hotchkiss		
Meyer Chartier		
Tabacs Lozano		

VALEURS	Cours préc.
Royal Dutch	
Shell	
Fonds d'Etats Etrangers	
Anglais 2 ½	
Argentin 4 % 1900	
Belges 3 % 1905	
Brésil 4 % 1889	
Bulgare 6 % 1902	
Chine 4 % 1895	
Espa. Unifié	
Hollan 2 ½ 14	
Italie 3 ½	
Japon 4 % 1905	
Mexique 4 % 1904	
Norvégiens 4 % 1908	
Russe 3 % 91-94	
Serbe 1913	
Turc 4 %	

CHANGES

Londres	
New-York	
Allemagne (100 reichsmarks)	
Belgique	
Espagne	
Italie	
Suisse	

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ....

demeurant à ....

déclare souscrire un abonnement de ... au *Petit Bastiais* à partir du ....

SIGNATURE

L'abonnement partant du 1er ou du 15 de chaque mois

Ce bulletin est à adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec mandat de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-30

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an: 45 francs — 6 mois: 23 francs — 3 mois: 12 francs.

AUTRES DEPART. — Un an: 64 francs — 6 mois: 32 francs — 3 mois: 17 francs.

LEONELLI FRÈRES

Matériel industriel neuf et d'occasion

SCIERIE A FRANCARDO

Téléphone N° 3 Omessa

Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en larriche, planches de suffrage en bois de pin et sapin, lattes, liteaux, planches chêtaignes.

Livraison immédiate, Prix modérés

Locomobiles, Mi-tires, Chaudières, Vaies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à sagmenter, Tubes et Courroies, Pignons, Toles ondulées.

Succursale Agricola Bérard & Santaré

Capital 20.000.000 — Ajaccio (Corse)

Agent général pour la Corse :

M. LEONELLI Francardo.

CAP CORSE

Damiani

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

paquet blanc

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli.

Exigez la marque J. VIDAL

Se méfier des contrefaçons

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Mimosa

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par *H. ALBAN*

N° ... Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Beaucoup de ceux qui l'ont connue, estiment que la naissance d'une descendance nouvelle, c'est la mort de ces deux causes les infidèles. Elle est donnée un plus petit nombre des hommes, un plus grand, et Dieu en soit loué ! Les êtres de peuple l'épidermé sans beaucoup de paroles, ils se tiennent par la main, leurs contre leurs, en les ramenant sur eux les bancs des promenades publiques. Ils ne connaissent de ce qui se passe autour d'eux, ils sont pleinement ailleurs.

Un jour, j'ai dit à une fille de la compagne : « Vous et votre promise, vous êtes amoureux bien sûrement. » Elle me répondit en rougissant : « Oh ! nous sommes trop heureux pour penser encore ! »

Dimanche dernier, la fille de chambre du mon étage avait été de noce. Quand vers le soir, elle rentra chez moi, son visage, tout le jour rose, était si brillant, rayonnant de joie intérieure que j'eus instantanément l'impression de l'amour. Quand j'arrive à concevoir que de microscopiques cellules, pareilles, sans l'action de leurs invisibles, produisent des jolies merveilleuses, on bonnes infirmières comme la petite Ernestine, je me sens désargonné ? je suis merveilleusement et terrifié un peu.

Pendant cette communion qui entre créatures, il se fait des échanges physiques, dont nous ne pouvons soupçonner la profondeur, et qui sont nécessaires à la vie. Quand cette union n'a donné ce qu'elle lui devait, l'amour cesse ou se transforme. C'est la troisième phase du phénomène. Et, hors, dont le tempérament fait de victimes désignées plutôt que des héros et des héroïnes. On peut leur parler, donner beaucoup, parce qu'ils aiment beaucoup.

L'amour, ce maître dans l'univers, ce maître divin, a une foule de petits outils grotesques qui trahissent l'humour de la Nature. L'un d'eux est le désir, qui, chez les animaux, s'appelle la pourvoie ; il est très curieux à étudier. Le fleuriage de l'adolescence, innocente, tendre, pourrait en apprendre long au médecin psychologue ! Le fleuriage de la femme est savant, artificiel, la femme y est gracieuse, l'homme ridicule. Le fleuriage de l'un naît et pâlonne, qui entre dans notre composition ; son fleuriage de la vieillesse est très vanté, notre épaisseur. On entend répéter souvent : « Sous l'amour le plus fidèle, il y a dans notre moleur des cellules qui meurent et des cellules mortes, et il y a dans notre moleur des cellules qui meurent et des cellules mortes. Celles de la jeunesse ont été amoureuses, par exemple, mi-prenant sérieusement vers la fin de notre été. Chez quelques individus, elles arrivent jusqu'en plein hiver, et alors elles se prétendent que de répugnantes anomalies, tels les vieux amoureux et les vieilles amoureuses.

Parmi les idées fausses qui ont cours dans le monde, qu'on répète par paresse d'esprit et qui perpétuent la jugement, il en est une que je veux combattre.

On a coutume de dire que le mariage est le tombeau de l'amour. L'homme, ce devait être un homme qui a lancé cette calomnie, connaissait mal l'amour et la nature humaine.

En réalité, le mariage est la pierre de touche de l'amour. S'il ne peut supporter l'épreuve de son intimité, c'est qu'il n'est pas de bon aloi. Lorsqu'il a subi triomphalement le procédé de la transformation, il devient l'amour conjugal, celui qui est, non seulement « plus fort que la mort », mais plus fort que la vieillesse : celui que nous avons

L'enquête sur le naufrage du "Numidia"

Marseille, 3 novembre. — Des scaphandriers ont effectué une première plongée autour de la coque du « Numidia » coulé dans le bassin de la Joliette.

Le navire s'est enfoncé dans la vase et s'est incliné sur bâbord.

Les scaphandriers n'ont pu faire aucune constatation qui puisse signifier les enquêteurs sur les causes du naufrage. Les prises d'eaux sont envasées et on ne peut dire si elles sont ouvertes.

C'est par une visite de l'intérieur, après le renflouement, qu'on pourra dire si l'accident est dû à la malveillance.

Actuellement personne ne peut prendre la responsabilité d'une accusation aussi grave.

Pour suivre l'enquête un juge d'instruction a été commis par le Parquet. C'est M. Pierrucci, qui a décidé que les opérations du sauvetage seraient effectuées sous une surveillance sévère de la police spéciale des ports.

Un inspecteur de l'Inscription maritime sera désigné également pour suivre les travaux. La police exerce une surveillance constante pour que personne ne puisse approcher du « Numidia ».

Les aviateurs Reine et Serre arrivent à Casablanca

Casablanca, 3 novembre. — Les aviateurs Reine et Serre sont arrivés à Casablanca à 22 heures. Une foule nombreuse les attendait sur la jetée et a manifesté longuement les deux aviateurs lorsqu'ils ont paru sur la passerelle du « Reggar », qui les ramenait de Las Palmas.

Le général Fournier, représentant le résident général, et de nombreuses personnalités officielles les ont reçu à leur débarquement ; l'aéroclub a organisé une réception.

Les aviateurs repartiront pour Paris après-demain par avion.

La situation politique en Roumanie

Berlin, 3 novembre. — Le correspondant de la « Gazette de Voss » à Bucarest télégraphie que le Conseil de Régence a invité M. Bratiano à démissionner et que celui-ci a refusé de s'exécuter.

Un autre membre, M. Bradagan, président de la Haute Cour, démissionnerait prochainement.

Aucune confirmation n'est parvenue à Paris, concernant cette nouvelle.

Le procès de la guérisseuse Germaine de Rouenil

Nancy, 3 novembre. — Le Tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de Germaine de Rouen. Il a condamné la soi disant guérisseuse pour escroqueries et exercice illégal de médecine à un an de prison, 2.000 francs d'amende.

Sur l'intervention de la partie civile, en l'espèce le Syndicat des médecins de la Meurthe et Moselle le Tribunal a accordé à celui-ci la somme d'un franc à titre de dommages intérêts.

Une Curieuse conséquence de la famine en Russie

Riga, 3 novembre. — Des nouvelles de Moscou confirment que plusieurs diplomates étrangers ont exprimé leur intention de quitter la Russie si les Soviets ne leur accordaient pas certains privilèges pour obtenir des denrées alimentaires et du combustible.

Après la tragédie de Pons

La Rochelle, 3 novembre. — La liberté provisoire pour raison de santé de M. Brunet, arrêté pour mutilation du buste de Combes, n'a pas été examinée, aucune demande de visite médicale n'ayant été faite officiellement.

Si l'état de santé du détenu était reconnu mauvais des mesures seraient prises pour le soigner dans la prison, car le Parquet estime que M. Brunet, arrêté porteur d'un marteau n'aurait pas être l'auteur de la mutilation. Il est seulement suspecté de complicité.

Les recherches pour découvrir le coupable continuent activement.

Drame mystérieux

Lille, 3 novembre. — La police a été avisée qu'une jeune fille a été trouvée grièvement blessée dans les dunes près de Calais.

La jeune fille avait quitté son domicile mercredi à 14 heures pour effectuer un paiement chez le percepteur. Le paiement avait été effectué mais la jeune fille n'avait pas reparu.

A NOS ABONNES

Dans le cas où il se produirait quelques erreurs dans la distribution des journaux, nos abonnés voudront bien nous en excuser et ne pas manquer de nous les signaler.

Ce que disent les Journaux de Paris

Du « Matin » :

« Dure est la tâche du pronostiqueur. On peut même la qualifier d'impossible car des éléments inconnus sont venus brouiller les cartes et bouleverser les règles ordinaires du jeu.

« Dans la moitié des Etats-Unis, le 6 novembre, on ne votera pas républicain ou démocrate mais on votera prohibition ou antiprohibition, puritanisme ou tolérance, aide aux ruraux ou défense des citadins.

« Et comme dans chaque parti il y a des prohibitionnistes et des antiprohibitionnistes, des puritains et des tolérants, des ruraux et des citadins on aboutit à la plus folle mêlée qu'on puisse imaginer.

« Les troupes changent de camps, changent de place et personne ne sait plus comment compter ni sur qui compter. »

Du « Gaulois » :

« Avec moi la protection douanière et la prospérité, crie le républicain, avec moi aussi crie le démocrate.

« L'autre jour, à Boston, M. Smith repoussait avec indignation l'accusation d'Etatisme que lui avait lancée M. Hoover pour s'être déclaré partisan comme le Gouverneur de l'Etat de New-York du droit de contrôle des chutes d'eau qui est le régime des grands pays d'Europe.

« En somme sur 115 millions d'Américains il y a 110 millions de conservateurs. Les deux tiers s'appellent républicains, le dernier tiers s'appelle démocrate. »

Nouvelles diverses

Paris, 3 novembre — Dans un cinéma de Milan, pendant la représentation, un motif décoratif en plâtre se détacha du plafond et tomba avec fracas sur les spectateurs.

Le bruit de la chute et les cris des personnes blessées ou contusionnées produisirent une énorme panique.

Le calme ne se rétablit que lorsque la salle fut éclairée mais le public quitta le cinéma en protestant.

Les blessés furent transportés à l'hôpital tandis que les pompiers procédaient à l'examen du plafond.

Paris, 3 novembre. — La délégation polonaise à la conférence polono-lithuanienne de Koenigsberg, ayant à sa tête M. Zalewski, a quitté Varsovie cette nuit.

Paris, 3 novembre. — Le colonel Fereire, haut commissaire portugais dans l'Angola, est relevé de ses fonctions.

Londres, 3 novembre. — Noel Morris, étudiant, petit-fils du milliardaire Vanderbilt s'est suicidé dans sa chambre à New-York d'un coup de revolver.

Le désespéré laissa une lettre disant qu'il désirait s'affranchir de sa misère.

Londres, 3 novembre. — L'état du maréchal Booth, de l'Armée du Salut, âgé de 72 ans, inspire de vives inquiétudes.

On déclare que le maréchal souffre de prostation cardiaque.

Paris, 3 novembre. — M. Loucheur a présidé aujourd'hui l'ouverture de la Foire gastronomique à Dijon.

Paris, 4 novembre. — L'avion « Général Laperrine », poursuivant son voyage vers Madagascar a atterri le 2 novembre, à 14 heures, à Lulnabourg (Congo Belge).

Londres, 3 novembre. — La « Gazette de Londres, journal officiel, annonce que le fils du maréchal Plumer cesse d'appartenir à l'armée active et est placé en demi-solde à partir du 1er novembre.

Londres, 3 novembre. — Une star anglaise de cinéma Miss Julie Suedo a refusé de signer avec une Société allemande un contrat aux termes duquel elle devait paraître toute nue dans un film.

L'artiste a déclaré à ce sujet : « Je ne veux pas paraître sans voiles devant [illegible] »

Paris, 2 novembre. — Par une circulaire qu'il adresse aux recteurs des Académies et chefs des grands établissements de l'enseignement supérieur le ministre de l'Instruction Publique attire l'attention sur la fondation nationale pour les études des Sciences et des civilisations étrangères, donation de la comtesse de Montfort, et dont M. André Honnorat, sénateur, ancien ministre, est président du Conseil d'administration.

La fondation a pour objet de permettre à quelques élèves de Facultés et de grandes Ecoles d'aller faire un séjour prolongé à l'étranger par des bourses ou prêts d'honneur.

Les demandes de renseignements et les candidatures doivent être adressées avant le 15 novembre prochain au ministère de l'Instruction Publique, direction de l'enseignement supérieur, troisième bureau.

Angora, 2 novembre. — L'Assemblée nationale a voté unanimement le décret appliquant l'alphabet latin en Turquie.

ÉCHOS

Billet Parisien

C'était hier le 3 novembre, jour de la Saint-Hubert, patron des chasseurs, qui, bien avant Pasteur, guérissait bêtes et gens de la rage. Ainsi, du moins le veut la légende. Et c'est pour reconnaître ce pouvoir miraculeux que l'on célébrait sa fête par une messe spéciale à laquelle assistaient les meutes de chasse.

Cette tradition est encore en vigueur chez quelques grands seigneurs qui courent le cerf sur leurs terres. Il est douteux toutefois que la cérémonie revête chez eux la pompe rituelle qu'on lui donnait au temps des princes de Condé, à Chantilly.

Epongés, brossés, peignés, classés par ordre de race et par rang d'âge ou de mérite, les chiens étaient groupés au centre de la nef, face à l'autel, où rayonnait l'icône du saint.

On défendait aux chiens d'aboyer, de se gratter et de se livrer à tout acte incongru. Cet ordre était-il respecté ? Rien n'interdit de le croire. On exigeait également des braves bêtes qu'elles ne baillent point pendant que le chapelain prononçait le panégyrique de saint Hubert. Recommandation était faite ensuite aux chasseurs et aux chiens d'épargner les oiseaux utiles, particulièrement le roitelet, la mésange, le bec-fin, l'alouette et l'hirondelle.

La messe se terminait sur une fanfare des piqueurs dont les accents réveillaient les ardeurs de la meute que l'on conduisait aussitôt dehors où elle s'en donnait à cœur joie d'aboyer et de gambader.

Les chasseurs montaient alors à cheval et s'élançaient sur la piste des fauves, convaincus qu'ils étaient préservés — hommes et bêtes — pendant un an, de la rage, de la gale, de la morsure des vipères, de l'andouiller des cerfs et du boutoir des sangliers.

Gabriel BAUER.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, dimanche, 4 novembre 1928 ; 309e jour de l'année, 57 à venir.

Aujourd'hui : Saint Charles B.

Demain : Sainte Bertile.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 4 novembre 1305. — Le Roi Jacques II d'Aragon écrit de Perpignan une lettre au Pape Clément V, alors à Montpellier, pour lui donner une nouvelle assurance de sa soumission envers le Saint-Siège et de sa gratitude pour la donation en fiefs de la Corse et de la Sardaigne.

Cette donation avait été déjà faite à Jacques II par Boniface VIII, mais sa politique l'avait jusqu'alors empêché de l'accepter.

LES DEMEURES HISTORIQUES

Une des grandes résidences historiques d'Angleterre, le château de Claremont, près de Esher, construit au dix-septième siècle, pour le comte de Clare, duc de Newcastle, et qui fut habité successivement par lord Clive, vice-roi des Indes, par des pairs du royaume, par le prince Léopold de Saxe-Cobourg, plus tard roi des Belges, par le roi Louis-Philippe en exil et par deux fils de la reine Victoria, est devenu la propriété de M. Eugen Spier, un financier de la cité.

—o—

LE DEBUT DU DOYEN

M. Mauduit, conseiller d'arrondissement du canton de Gamaches, arrondissement d'Abbeville, élu conseiller général de ce canton, est probablement le doyen des conseillers généraux de France : en tout cas, il doit être le doyen des débutants de cette carrière politique ; il est, en effet, âgé de 85 ans, a été conseiller d'arrondissement depuis longtemps dans le canton qui l'a élu conseiller général.

—o—

UNE FEMME FORGERON

Mrs Annie Cobb, de Londres, est la plus ancienne des femmes qui exercent le dur métier de forgeron. C'est d'ailleurs, un métier rarement choisi par des femmes. Mrs Cobb, qui a soixante-huit ans, forge le fer depuis plus de 35 ans, et elle manie le lourd marteau avec autant de force qu'un homme.

En outre, elle est d'une grande adresse et elle s'est fait une spécialité de ferronnerie d'art tels que : balcons, escaliers, objets imités de l'ancien.

Les Examens

MARINE MARCHANDE

Les épreuves orales et pratiques, pour les brevets du pont, commenceront à Marseille, le lundi, 3 décembre prochain, à 9 heures du matin, par l'épreuve de cartes pour toutes catégories.

A l'Officiel

EMPLOIS RESERVES

MM. Ferrandi et Fabiani, candidats civils, ont été nommés cantonniers du service vicinal, dans les Alpes-Maritimes.

Les Corses Partout

Les obsèques de M. Corbara premier président honoraire

Montpellier, 27 octobre. — Hier matin, à 10 h. 30, ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. Charles Corbara, président de Chambre à la Cour d'appel, dont nous avons annoncé le décès survenu à l'âge de 72 ans.

Le cortège funèbre s'est formé à la maison mortuaire, Boulevard Jeu-de-Paume, 30, pour se rendre à l'église St-Denis. Après le clergé, venaient deux appariteurs de la Cour d'Appel portant une superbe couronne en fleurs naturelles offerte par les magistrats ; le groupe d'honneur de la Cour d'appel dont les glands étaient tenus par MM. Matrie, avocat général ; Estrade, Monceau et Ville, conseillers ; la délégation de la Société de la Légion d'honneur, composée de MM. Guirand, juge au Tribunal civil, président ; Chamayou et Desplats, avocats ; René Cousin et précédée d'un soldat portant une palme en bronze offerte par les légionnaires.

Des magistrats de la Cour, en robe rouge, précédés des huissiers ; MM. Rousseau et César, présidents de chambre ; Peton, Vassal, Gauffre, Pascal, conseillers ; Arbos, avocat général ; Carcassonne et Germer-Durand, substituts généraux, et Bompaire, greffier en chef, ayant à leur tête M. de Montvallon, premier président.

Le corbillard disparaissait sous les gerbes et couronnes de fleurs, parmi lesquelles nous avons remarqué celle offert par l'« Amicale Corse ». Sur le cercueil avait été déposée la robe rouge du magistrat défunt.

MM. Durand, préfet ; Nègre, président du Conseil général ; Moulenq, premier président honoraire à la Cour ; le général Gavini ; Rimbaud, président de chambre à la Cour d'appel, et Nogues, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à Carcassonne, tenaient les cordons du poêle.

Le premier deuil était conduit par M. Bavaillhe, d'Auch, beau-frère du défunt, qu'accompagnaient MM. l'intendant en retraite Galeazzi, président de l'« Amicale Corse », et Ricateau, premier président honoraire à la Cour d'appel. Aux deuxième et troisième deuils, MM. le capitaine Allibert, de l'Etat-Major de la 31e division, et Bernard, cousin du défunt, qu'accompagnaient MM. le capitaine d'Etat-Major Dannert et un ami de la famille, MM. Green, commissaire spécial, et Frézouls, avocat.

Parmi les personnalités venues apporter un témoignage de sympathie au défunt et à la famille, nous avons remarqué : MM. le doyen Valéry, de la Faculté des Lettres ; Bordes, président du Tribunal civil ; Batra, procureur de la République ; Félix Michel, Benjamin Milhaud, Bourget et Fouilhé, conseillers municipaux ; Zuccarelli, juge au Tribunal de Commerce ; Arché, sous-préfet ; Lafaye, conseiller honoraire à la Cour d'appel ; le professeur honoraire Valois, de la Faculté de Médecine ; Campanal, directeur de la banque Dupuy-Costé ; Casenat, directeur honoraire de la Société Marseillaise ; Balasé, conseiller de préfecture ; le colonel en retraite Buisson.

Une délégation de l'Union des Femmes de France, composée de MM. le professeur honoraire Gilis, de la Faculté de Médecine, délégué régional ; Mmes Forgues, Salenzzi et Bompaire ; trois officiers, détachés par la Place, pour rendre les honneurs au légionnaire défunt ; MM. Granat, Mimart, Mercier-Castelnau, Merlat, Guerre, Charraveron, Zuccarelli, Jean Guibal, Plagniol, Guizard aîné, Gayraud, Marty, Vincent, Gély, avocats ; Marcel Nègre, Tariel, Angloviel, Cousin de la Batre, Vivarès, Thomas, avoués ; les docteurs en médecine Alicot, médecin-légiste ; Pourquier, Lamoureux, Andrieu, Sassy, Vialtefont ; les commandants Vimont et Laveur ; les capitaines Bricker, officier d'ordonnance du général Daugan ; Sirevaldini, du groupe départemental de l'éducation physique ; Apure frères, directeurs de la Compagnie Général des Omnibus ; Michel, architecte ; Cornier, notaire ; Vergnet, greffier à la Cour ; Pieri, chef télégraphiste au Central des P. T. T. ; une importante délégation de l'Amicale Corse, etc...

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé vers le cours Gambetta, où a eu lieu le serrement de mains.

Puissent toutes les marques de sympathies témoignées en cette pénible circonstance, atténuer la douleur de Mme Vve Corbara et de sa famille.

Nous leur renouvelons nos sentiments de condoléances bien sincères.

Le corps a été provisoirement déposé dans le caveau d'attente du cimetière St-Lazare en attendant d'être transporté à Bastia, où aura lieu l'inhumation.

L'HOCCO-RHUM

tue la GRIPPE

Nos Services Maritimes

Comme complément aux indications publiées hier, il est indiqué que le départ de jeudi prochain de Bastia pour Marseille sera assuré par le *Limoune* qui arrivera à cet effet à Bastia, mercredi matin, venant de Marseille.

Le paquebot *Ibéria* attendu mardi matin, repartira de Bastia mardi soir, pour Marseille où il ira prendre le service du jeudi de Marseille sur Ajaccio et les ports Sud.

PEDICURE - MASSAGE

TRAITEMENT DES PIEDS, CORPS ET OEILS DE PERDRIX
MASSAGE MEDICAL CONTRE L'OBESITE, RHUMATISME, GOUTTE
MASSAGE FACIAL A PARTIR DE 15 FRANCS
MADAME HENRIETTE
15, Boulevard Albert 1er
de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 heures

AVIS

On donnerait à moitié gde. propr. à 3 klm. de Bastia avec maison, vigne, verger, grand fonds. S'adresser au bureau du journal.

INFORMATIONS LOCALES

Parti Républicain Démocratique

SOUS-COMITES DE LA GARE ET DU NOUVEAU-PORT

Les membres des dits sous-comités ainsi que ceux qui désirent faire partie sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu lundi, 5 novembre, à 8 h. 30 du soir précises.

Prière d'être exact. La carte sera rigoureusement exigée. La réunion aura lieu au local habituel (Etablissement Carlini).

M. le Sénateur-Maire prendra la parole.

Les Présidents :
FILIPPI et BRESSAN.

Au Départ

Notre sympathique concitoyen, M. Louis Mozer, substitut au Tribunal de la Seine, rejoignant son poste.

La Vie Sportive

La rencontre de ce soir s'annonce comme devant être particulièrement disputée, si le temps veut bien être de la partie, il est certain qu'un nombreux public garnira les touches de notre Stade.

L'équipe du C.A.B. aura la composition suivante : Antoni, Kikin et Giacometti, Mori, Andréani, Sei, Valleralle, Bosch, Feydel, Toma, Caruso.

Celle de la Citadelle ne nous est pas parvenue, mais elle comprendra entre autres les Marinelli, Poubo, Ferracci, Gaston, Vincinguerra, qui se sont particulièrement distingués contre l'Etoile ; ils feront tantôt l'impossible pour tenir tête aux redoutables Corléiens.

Espérons que le soleil ne boudera pas à nouveau, et voudra lui aussi apporter son précieux encouragement aux joueurs et aux spectateurs également.

Carnet Mondain

C'est avec un très vif plaisir que nous avons appris les fiançailles de la toute charmante et gracieuse Mlle Allegrini Toussainte, fille de Mme et M. Allegrini Michel, le sympathique barman si avantageusement connu dans notre ville, avec M. Torcade Catta, fils de M. Catta, industriel à Bastia.

Toutes nos vives félicitations aux deux familles et nos meilleurs vœux aux fiancés.

Meilleure, plus forte, colorant le café sans le troubler. Voilà ce que dit la ménagère intelligente en exigeant sa Marque favorite la chicorée Boulangère, paquetage Croissant.

Nécrologie

Mercredi, à 1 heure, les obsèques de notre regretté ami, Antoine Colombo, avaient attiré à la Citadelle, une foule nombreuse et émue.

C'est que Colombo, cœur d'élite, simple et modeste, mais d'une droiture impeccable était aimé par tous ceux qui avaient eu l'occasion d'éprouver sa solide amitié.

Bon et accueillant, sans efforts, c'était une figure bastiaise bien connue.

Par son seul labeur, et par son activité intelligente, il avait su se créer au sein du commerce bastiais, une situation des plus enviables, aussi les patrons bouchers de notre ville, n'avaient pas hésité en l'appelant à la présidence de leur syndicat, à lui confier le soin de diriger leurs intérêts.

Lors de la grande guerre, il fit bravement son devoir de bon citoyen et de bon français, et c'est sur le front de Salonique, qu'il fut atteint par la grave maladie qui a eu finalement raison de sa robuste constitution.

Ni les soins vigilants et dévoués de sa chère compagne, ni son énergie, que rien ne pouvait abattre, ne purent surmonter les progrès incessants du mal qui le minait.

La mort le frappe au moment où une amélioration paraissait se produire et où ses amis caressaient l'espoir de le conserver à leur affectueuse sollicitude.

Toujours souriant et affable pour les petits et les humbles, Colombo, pionnier de l'idée républicaine, n'oublia jamais que son père et son oncle faisaient partie de cette phalange qui savait défendre la République à l'heure où il y avait encore danger à le faire.

De superbes couronnes offertes par la famille et par de nombreux amis, par le Syndicat des Bouchers, et par le Comité Radical Socialiste de Bastia, dont il était le dévoué trésorier, suivaient la voiture de l'Assistance publique, dont il faisait partie depuis la fondation de la Société.

L'absoute fut donnée à l'Eglise paroissiale de Sainte-Marie, par M. le Curé Doyen et une foule énorme suivait le cercueil malgré la pluie diluvienne qui tombait à ce moment-là.

C'est même pour cette raison que le Président de son Comité n'a pu lui adresser un dernier adieu, au nom du Parti et au nom de tous les amis auxquels il était cher.

Nous présentons à Mme Vve Colombo et à tous ses parents si cruellement frappés, l'expression de nos condoléances les plus vives.

N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE

Machines à Coudre

TOUTES MARQUES - Pièces de rechange

adressez-vous à **M. JACARIA** mécanicien spécialiste

8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

A l'Hôpital

La Commission administrative de l'Hôpital Civil fera célébrer le lundi, 5 novembre courant, à 9 heures, un service funèbre pour le repos de l'âme de tous les bienfaiteurs de l'établissement.

Les familles sont priées de vouloir bien y assister.

Dans les groupements

SOCIETE SAINTE-DEVOTE

Les membres participants sont avisés que la perception du mois d'octobre aura lieu les 4 et 11 novembre, de 9 à 11 heures, au siège social, 21, rue Napoléon.

Communications

SYNDICAT DES MENUISIERS EBENISTES ET PARTIES SIMILAIRES

Lundi soir, à 8 heures, assemblée générale à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : Cotisations et comptes-rendus.

Mirus

Souvent imité mais jamais égalé, le poêle à bois marque « Mirus » est vendu à Bastia aux mêmes conditions qu'à Paris.

L'acheteur d'un poêle portant la marque « Mirus » est assuré de trouver, en temps voulu, les pièces de rechange et un atelier de réparations spécialisé.

Vente au comptant ou avec facilités de paiement. Demander notices descriptives et conditions à la Maison Fonzevera, 22, Boulevard Paoli, à Bastia.

Exiger la marque « Mirus ».

Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931

Placement des Bons à lot qui participeront à 12 tirages. Chacun de ces tirages comprendra de nombreux lots dont 1 lot d'un million, 1 lot de 500.000 francs, 3 lots de 100.000 fr., 2 lots de 50.000 fr., 2 lots de 25.000 fr., 25 lots de 1.000 fr., 44 lots de 500 fr., 100 lots de 250 francs.

La *Banque de la Corse*, 15 Boulevard Albert 1er, à Bastia, reçoit, dès à présent, les souscriptions sans frais.

Prix d'émission : 60 francs le Bon.

MARINETTE

14, Boul. Paoli
BASTIA

111

Robes et Manteaux
hautes nouveautés

UNE VISITE S'IMPOSE

AUX FLEURS NATURELLES de NICE
38, BOULEVARD PAOLI
BASTIA

LES SEULES FLEURS DIGNES D'ETRE OFFERTES D'ORNER VOTRE INTERIEUR
dénotant votre bon goût

Livraison à domicile.
Expéditions à l'intérieur.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Matinée à 4 heures ; soirée, à 9 heures :

Un Garçon qui tourne mal, comique en 2 parties ; **Ouest Céleste**, comique en 2 parties ; une superproduction de la First National : **Gentleman amateur**, avec Richard Barthelmess.

Prix des places : Fauteuils, Stalles, 4 fr. ; Parterre, 3 fr. ; Galerie, 2 fr.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, **l'Affranchi**, avec Alequit Miller.

Très prochainement : Lon Chaney et Renée Adorée, dans **Monsieur Wu**.

REGENT-CINEMA. — En matinée, à 2 h. et à 4 heures, en soirée, à 8 h. 45. Orchestre aux séances de 4 h. et 8 h. 45.

Un homme un peu là, comique.

Alequit Miller, dans **l'Affranchi**, superproduction dramatique.

Demain, lundi, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Renée Adorée dans : **A poings nus**, comédie sportive ; Conrad Nagel, dans : **Un gosse qui tombe du Ciel**, vaudeville en 5 parties.

N'oubliez pas de voir au prochain programme : Renée Adorée et Lon Chaney, dans : **Monsieur Wu**.

FEMINA-CINEMA. — Matinée à 2 h. et 4 heures ; soirée, à 8 h. 45 :

Quelle bombe, comique en 2 parties.

Fox Film présente Anita Stewart dans : **Les ondes diaboliques**, grand film hors série **La Louve**, avec Irène Rich.

Combattre et Vaincre, avec Jack Dempsey, sixième épisode.

Lundi, comique en 2 parties.

Fox Film présente Phyllis Haver, dans une super-production : **Grand Vent**.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Au Congrès Radical-Socialiste d'Angers

(Suite de la 1ère page)

« Figurez, dit M. Herriot, dans quel officine ce texte avait été préparé. En réalité la formule universelle toutes les congrégations à rentrer en France. J'ai dû mes efforts, je me suis inspiré des doctrines de mon parti, je les ai défendues avec le concours de tous les ministres radicaux, y compris M. Sarraut — oui, oui, y compris M. Sarraut. J'ai subi plus que jamais des injures, des outrages, des menaces venant de puissances financières sur l'utile desquelles il faudra bien que nous ayons le courage de jeter les yeux. »

M. Herriot termina ainsi : « On peut paraît-il accuser d'assassinat un homme qui ne fit que défendre la mémoire d'un chef disparu de son parti. Cela importe peu si auprès j'ai fidèlement servi l'intérêt national et la doctrine de mon parti. »

(*Longue ovation et cris de : Vive Herriot !*)

Le rapport de M. Montigny

M. Montigny résume ensuite son rapport sur la politique générale portant : 1° respect de l'application des lois laïques et disjonction des articles 70 et 71 ; 2° école unique ; 3° justice fiscale ; 4° service d'un an et réduction des dépenses militaires ; 5° établissement d'un système définitif des réparations ; 6° reconnaissance du droit syndical en accord avec la C.G.T.

M. Montigny dit à M. Herriot la reconnaissance et l'admiration de tous pour la rude bataille qu'il vient de livrer mais il demande que soit respecté le droit de contrôle du Parlement et que les articles 70 et 71 soient disjoints.

« Nos adversaires, dit-il, purent mutiler le buste de Combes, ne laissons pas défigurer son oeuvre. »

Il termine en expliquant cinq autres points de son rapport.

Un ordre du jour

Après une déclaration de M. Albert Sarraut qui remercie M. Herriot d'avoir rendu hommage à son attitude, la Commission discute l'ordre du jour déposé par MM. Montigny, Hérard, Dumesnil, Dominique, [illegible]

« Le Congrès décide que la confiance du parti à tout Gouvernement sera subordonnée à l'exécution de ce programme. Aucun acte d'indiscipline ne sera toléré au sein des parlementaires. Aucun élu radical ne pourra participer à un Gouvernement qui n'appliquera pas ce programme.

« Il décide que les élus ne pourront donner leur confiance qu'à un Gouvernement résolu à s'appuyer sur une majorité républicaine à exclusion de tous les éléments conservateurs, cléricaux ou nationalistes. »

L'ordre du jour est adopté par la Commission mais devra être soumis au Congrès en réunion plénière. La séance est levée pour le banquet.

Une lettre de M. Poincaré à M. Malvy

Paris, 3 novembre. — M. Poincaré a adressé à M. Malvy, président de la Commission des Finances, une lettre disant notamment :

« Je trouve ce matin dans la presse, sur les délibérations que la Commission des Finances a prises hier soir après mon audition, des renseignements qui ne laissent pas de me surprendre un peu et qui, ayant été livrés à la publicité, appellent de ma part une rectification publique.

« Je n'ai pas un instant contesté à la Commission les initiatives qui lui appartiennent en matière financière. J'ai seulement dit que si elle exerçait cette faculté constitutionnelle dans un sens opposé aux vues du Gouvernement le Gouvernement ferait appel de ces décisions devant la Chambre et ne prendrait pas la responsabilité de mesures qu'il n'approuverait pas. C'est même là, si je ne me trompe, le jeu normal des institutions parlementaires.

« La vérité est qu'à mon grand regret nous nous sommes trouvés en désaccord sur un certain nombre de mesures contre lesquelles j'avais mis la Commission en garde. Depuis plusieurs semaines elle connaissait mon opinion je la pressentais la sienne.

« La Chambre nous départagera. »

Encore un immeuble en construction qui s'effondre à Paris

Il n'y a, fort heureusement, pas de victimes

Paris, 3 novembre. — Un immeuble de cinq étages devant servir de music-hall s'est effondré à 21 heures, au coin des Champs Elysées et de la rue Quentin-Beauchart.

A 22 heures M. Poincaré est allé sur les lieux de l'accident puis est reparti vers la Commission des Finances.

Comment se produisit l'accident

Paris, 3 novembre. — La série tragique des maisons en construction qui s'écroulent continue. Pour n'avoir pas le caractère de catastrophe que revêtit l'accident de Vincennes celui qui s'est produit hier au soir est cependant extrêmement grave et c'est un vrai miracle que l'on n'ait pas à déplorer la perte de plusieurs existences humaines.

Il était exactement 20 heures 50 dans la tranquille rue Quentin-Beauchart, seul un passant attardé hâtait le pas ; devant lui sur l'ax. tournait du coin de l'avenue des Champs Elysées.

Brusquement un fracas, qui grandit en une seconde jusqu'à se faire assourdissant, retentit : un immeuble en construction destiné à être un music-hall venait de s'écrouler. L'immeuble se trouvait en face du numéro 22 de la rue Quentin-Beauchart. D'énormes blocs de pierres blanches roulaient sur la chaussée allant avec violence frapper la maison qui fait vis à vis à l'immeuble en construction.

Là, où quelques minutes avant s'élevaient cinq étages il n'en restait plus qu'un et sur quinze mètres tout avait disparu. Un peu de côté, un bond sous une porte cochère occulte avaient permis à l'unique passant d'échapper à une mort certaine ; puis, comme un fou, il avait pris la fuite.

Les mesures d'ordre

Les habitants de la maison d'en face du 22 se précipitaient, prévenir les pompiers. Bientôt ceux-ci, au départ complet, avec la grande échelle, arrivaient de la caserne Saint Pain et firent MM. Meyer, commissaire divisionnaire et Gérard, commissaire du 8e arrondissement ; enfin MM. Benoît directeur de la Police judiciaire et Le Marchand, président du Conseil municipal.

L'auteur dramatique Louis Verneuil, accompagné d'Elvire Popesco, futurs locataires de l'immeuble, prévenus par on ainsi, arrivaient peu après sur les lieux. M. Verneuil devait ouvrir au printemps un théâtre qui était presque achevé : ce sont les étages qui se trouvaient au-dessus de la salle de spectacle qui, en s'effondrant, provoquèrent l'écroulement de toute la construction.

La lueur des torches et des projecteurs venait s'ajouter au tragique de la scène ; un immense échafaudage était demeuré intact, dressant vers le ciel ses parties inutiles.

Aussi un sévère service d'ordre fut il organisé afin d'interdire une zone dangereuse aux curieux qui, innombrables, se massèrent derrière les barrages.

Les pompiers se retirèrent après deux heures passées à étayer l'échafaudage. Les travaux furent repris ce matin.

L'immeuble détruit était élevé par la Société centrale des constructions et matériaux, dont le siège est 161, faubourg Saint Honoré. Les architectes qui ont dressé les plans de l'immeuble sont MM. Lefranc, Boyer et Brandon ; ces deux derniers avertis de la catastrophe sont venus présider aux premières mesures de sécurité.

On ne connait pas encore les causes de l'accident

On ne peut pas dès à présent fixer les causes précises de l'accident, que seule une longue et minutieuse enquête pourra déterminer.

M. Poincaré sur les lieux

A 22 heures, M. Raymond Poincaré président du Conseil, arriva rue Quentin-Beauchart. Son premier mot fut pour savoir s'il n'y avait pas de victimes ; on le rassura.

Pâles et tremblants, les deux gardiens de nuit, les frères Manuel, ne comprenaient pas comment ils sont encore en vie. Lebrasard avait vu qu'ils couchassent dans une partie de l'abri qui était demeurée intacte.

A 22 heures 10, M. Poincaré prenait le [illegible] Quentin-Beauchart pour se rendre devant la Commission des Finances.

L'enquête

Paris, 3 novembre. — De bonne heure ce matin, M. Peyre, juge d'instruction, s'est rendu rue Quentin-Beauchart. A 9 heures 30, deux automobiles amenaient sur place M. Chiappe, préfet de Police, accompagné de M. Guichard directeur de la Police municipale, et M. Bouju, préfet de la Seine.

Les techniciens de la ville de Paris et de la Préfecture de la Seine donnaient, sans trop être affirmatifs, quelques explications aux deux préfets.

C'est certainement de la faute du ciment armé disaient-ils.

Mais on ne peut encore préciser pour quelles causes le ciment armé a lâché.

Les travaux avaient été commencés en janvier 1928, mais l'autorisation définitive de construire les étages n'a été accordée qu'en juillet 1928. Il est probable, surtout pour la partie écroulée, que la construction avait été retardée du fait de certaines difficultés au sujet du mur mitoyen séparant l'immeuble devant s'écrouler ; il est possible, étant donné la hâte de l'hôtel voisin sur lequel l'enquête devra l'établir, que pour rattraper ce retard les travaux aient été effectués trop vite et d'autre part il faut être imprudent de ne pas renforcer le mur mitoyen.

Nous donnons ces explications à titre d'information et pour les avoir entendu communiquer à M. Chiappe mais elles ne sont pas jusqu'ici officielles et il faut attendre les rapports des experts et les conclusions de M. Peyre.

Le vol des documents du compromis naval

Paris, 3 novembre. — M. de Noblet, attaché d'ambassade, a été interrogé hier par le juge Gérard en présence de son défenseur, maître Campinchi assisté de son secrétaire M. [illegible].

Le 15 septembre, M. Deleplanque me demanda une documentation pour ses articles, déclare M. Noblet. Je pris le dossier du coffre et les emportai ces documents. Lorsque Deleplanque partit je rangeais le dossier que je crus complet.

Sur une question de maître Campinchi, M. de Noblet répondit : « Je considère que les documents n'avaient aucune importance au point de vue de la défense nationale. »

Une confrontation se produit ensuite entre les deux inculpés, assistés de maîtres Campinchi et Torrès.

M. Corbin, directeur politique au Quai d'Orsay, interrogé, refuse de se prononcer sur la question de savoir si ces documents incriminés intéressent la sécurité de l'Etat.

L'amiral Mouzet, chef de l'état-major de la Marine, déclare au contraire que les documents n'ont pas un caractère secret.

L'interrogatoire avait duré cinq heures.

AU QUAI D'ORSAY

Paris, 2 novembre. — M. Briand a reçu cet après-midi M. Jean Hennessy, ambassadeur de France à Berne.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT NATIONAL
EMISSION 5 % 1920

Le N° 334.272 gagne un million.
Le N° 3.708.826 gagne 500.000 francs.
Les numéros 3.373.629, 1.153.034 gagnent chacun 200.000 francs.
Les numéros 385.481, 6.358.349, 5.500.690 gagnent chacun 100.000 francs.
Les numéros 2.949.117, 1.935.853, 7.465.883, 3.037.681, 6.444.125, 976.807 gagnent chacun 50.000 francs.

EMISSION 6 % JANVIER 1923

Les numéros 1.563, 1.871.563, 2.871.563, 3.871.563, 4.871.563, 5.871.563, gagnent chacun 100.000 francs.
Les numéros 0.581.563, 1.581.563, 2.581.563, 3.581.563, 4.581.563, 5.581.563 gagnent chacun 50.000 francs.
Les numéros 0.951.563, 1.951.563, 2.951.563, 3.951.563, 4.951.563, 5.951.563, 0.551.563, 1.551.563, 2.551.563, 3.551.563, 4.551.563, 5.551.563 gagnent chacun 10.000 francs.
Les numéros 0.571.563, 1.571.563, 2.571.563, 3.571.563, 4.571.563, 5.571.563, 0.291.563, 1.291.563, 2.291.563, 3.291.563, 4.291.563, 5.291.563, 0.321.563, 1.321.563, 2.321.563, 3.321.563, 4.321.563, 5.321.563, 0.721.563, 1.721.563, 2.721.563, 3.721.563, 4.721.563, 5.721.563, 1.771.563, 2.771.563, 3.771.563, 4.771.563, 5.771.563, 0.415.563, 1.415.563, 2.415.563, 3.415.563, 4.415.563, 5.415.563, 5.491.563, 1.491.563, 2.491.563, 3.481.563, 4.481.563, 5.481.563, 0.521.563, 1.521.563, 2.521.563, 3.521.563, 4.521.563, 5.521.563 gagnent chacun 5.000 francs.

25 MILLIONS

DE LOTS NON RECLAMES [illegible]

Attention !... AU PAUVRE DIABLE

Grande Vente-Réclame

A partir de Lundi et jours suivants, il sera vendu un lot d'articles de ménage en émail, tels que casseroles, faitouts, soupières, marmites, traiteurs, etc., etc.

Une affaire à saisir : un lot de cuillères en bois et services salade seront vendus à vil prix.

ENTREE LIBRE

A TRAVERS LA CORSE

Arrondissement de Bastia

CERVIONE. — Brillant mariage. — Le 9 octobre a été célébré dans notre ville un mariage dont il convient de souligner l'imposante solennité. C'est celui de Mlle Laura Virgitti, fille de Mme et de M. Blaise Virgitti, négociant à Cervione, et cousine de notre collaborateur M. Pescetti, directeur d'Ecole, et de M. Griscelli François, conducteur des Travaux publics, fils de Mme et de M. Griscelli, chef du Service topographique des Domaines au Maroc.

Une foule très nombreuse était accourue de tous les points de la ville pour admirer l'aimable fiancée dont le charme de la beauté et de la grâce s'harmonisait avec l'élégance de sa riche robe brodée argent, le jeune et distingué fiancé et le long cortège qui brillait par la fraîcheur et l'ondoiement des toilettes, leur belle variété et leur cachet tout particulier.

Les formalités légales accomplies, M. Mannoni, maire en termes choisis, a prononcé une belle allocution.

A la cathédrale pompeusement parée pour la circonstance et en présence d'une affluence considérable, la cérémonie a revêtu son aspect des grands jours. M. l'archiprêtre Alfonsi, dans un de ces discours où la noblesse de la pensée n'a d'égale que le coloris de l'expression, a exalté le caractère sacré du mariage et la gravité des devoirs qu'il crée et appelé sur les époux la bénédiction du Ciel.

Les témoins ont été pour l'épouse, M. Virgitti Paul, son oncle, et M. le Docteur Pitti-Ferrandi ; pour l'époux, M. Griscelli Michel, son frère, et M. le capitaine Griscelli, son oncle.

Le service d'honneur a été assuré avec distinction par Mlles Virgitti, Benetti, Valle et Pescetti, dont les cavaliers étaient MM. Michel et Ange Griscelli, et Edouard et Auguste Virgitti.

Un dîner succulent d'une parfaite ordonnance et d'une magnifique présentation a été servi dans les salons luxueux et artistiquement décorés de Mme Virgitti qui a réservé à ses invités l'accueil le plus aimablement empressé.

Ensuite les « Nos Bastiais » ont joué les danses les plus gracieuses et les plus entraînantes ; et le bal a duré jusqu'au matin donnant à cette belle fête toute l'ampleur qu'elle méritait.

Nous adressons aux deux époux dont l'union se présente sous les plus heureux auspices, nos vœux de bonheur bien cordiaux.

SAINT-ANDRE DE COTONE. — *Nécrologie.* — Une belle figure vient de disparaître à Saint André-de-Cotone, M. Constantin Cottoni, vérificateur des Douanes en retraite y est décédé pieusement le 24 courant.

Sa mort laisse un grand vide parmi nous, et l'Eglise et les pauvres le pleurent sincèrement.

Ses obsèques ont eu lieu le 25, en présence d'une foule nombreuse et sympathique qui a tenu à témoigner ou regretté défunt son affectueuse estime.

Nous reproduisons ci-après le discours de M. Dominique Donarchi, officier honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Saint André-de-Cotone

« Messieurs,

« Entre le glas funèbre et la tombe prématurément ouverte, avant que le lourd manteau de terre ne s'abatte à jamais sur ce cercueil, vous voudrez bien permettre au filleul d'adresser au nom d'une population fortement émue et en son nom personnel un dernier adieu à son parrain.

Cottoni Constantin, dont le nom reflète à travers les âges et de par ses ancêtres une page de l'histoire corse et qui reste maintenant synonyme de bonté et probité, vient, alors qu'après une longue carrière dans les douanes marocaines, il pouvait prétendre à un repos bien gagné, de s'éteindre subitement, fauché ainsi qu'il l'est sur le champ de bataille par la mort qu'il affronta souvent, mais qui ne voulut pas de lui.

« Messieurs, je me garderai bien de prononcer devant vous qui connaissiez sa vie, la moindre oraison, qui revêtant le caractère d'un hommage posthume, ne soit l'expression de la pure vérité, ou ne concorderait pas avec le passé de celui que nous pleurons.

« Elève du Lycée de Bastia où il fit de solides études, il entra, après son temps de service militaire accompli dans les Douanes à cheval Marocaines.

« Les grandes chevauchées dans le bled inconnu parmi les rebelles où les fauves nombreux, l'attrait de cette vie constamment menacée pourtant par le traître coup d'escopette porté de derrière un rocher fit de lui le pionnier politique indiscutable qui devait le faire remarquer par le maréchal Lyautey, ce chef incontesté qui ne se trompait jamais en matière d'hommes.

« Cette confiance méritée le fit désigner en 1905 par le Gouvernement français pour prendre part dans la lointaine Amérique du Sud à l'organisation des Douanes militaires Péruviennes que cet Etat avait sollicité. Il en revint deux ans après aussi modeste, aussi pauvre, n'ayant d'autre satisfaction que celle du devoir accompli et la hâte de revoir cette terre marocaine qu'il aimait tant.

« Aussitôt nous le retrouvons devant Oudjda où, précédant les troupes françaises d'occupation, il planta le premier, au haut du mât qui soutenait sa tente, les trois couleurs de notre pavillon.

« Cette bourgade arabe, devenue grande ville maintenant, il ne devait plus la quitter. Il aida en grande partie à sa transformation, il la vit s'accroître de jour en jour et comme il l'aimait, il la désirait, sans cesse plus grande et toujours plus belle. Les Arabes dont il avait capté la confiance lui rendait la tâche facile et le traitait en demi frère. Sa probité restera légendaire dans le monde marocain. Puis-je dire sans crainte d'être contredit, que pendant les premières années de cette occupation, il fut chargé en plus ses attributions du recouvrement aux contrôle des impôts et que cet homme faisant fi de cette invite à la richesse perverse ne s'attribua jamais le moindre décime du trésor qui lui passa dans les mains. La preuve nous l'avons là, Messieurs, tangible et indiscutable.

« La retraite qui le trouva vérificateur vint enfin le surprendre, il y a [illegible] un an. Il rentra dès lors dans son village natal pour se consacrer à sa famille dont il fût toujours le chef vénéré et affectueux, mais hélas ! le sort en avait décidé autrement. La mort qui le guettait le trouva sans peur et sans reproche avec le visage tourné vers l'Eternel qu'il avait au milieu de ces peuples sauvages, appris à aimer et prier.

« A votre veuve éplorée, et à vos enfants inconsolables, vont nos condoléances attristées et affectueuses et vous, mon cher parrain, dormez en paix dans la gloire du Seigneur.

D. D.

Saint André-de-Cotone, 25 oct. 1928.

AJACCIO

A l'Officiel. — Le *Journal Officiel* publie la liste des jeunes gens qui, ayant subi en 1928 le concours pour l'obtention du brevet de préparation militaire supérieure, ont obtenu une moyenne suffisante pour justifier leur nomination au grade de caporal au bout de quatre mois de service : Ambrosi Dominique, école normale d'Ajaccio, recrutement d'Ajaccio.

Conférence sur la Corse. — M. Kurt Simonsen, qui a séjourné quelque temps à Ajaccio, vient de faire à Copenhague et dans plusieurs villes du Danemark, plusieurs conférences sur la Corse. Il a parlé des mœurs de l'île de Beauté, du banditisme et de la vendetta.

Nous adressons à M. Kurt Simonsen nos sincères félicitations.

Les Corses partout. — Notre excellent compatriote M. Pierre Tramoni, maire de Septèmes, a été élu conseiller d'arrondissement du canton de Gardanne (Bouches-du-Rhône).

Cette nouvelle sera favorablement accueillie par les nombreux amis que compte dans notre ville et surtout à Propriano son village natal, où il va séjourner quelques jours au moins une fois par an.

CORTE

Conseil d'arrondissement. — Au cours de la session du Conseil d'arrondissement, M. Rondini, conseiller d'arrondissement de Sermano, a présenté un vœu tendant à la remise en état de trois tronçons de route sur le chemin d'intérêt commun N° 15 de Sainte-Lucie de Mercurio à San-Gervasio et un vœu tendant à ce que le département vienne en aide à la commune de St-André de Bozio dans le projet d'établissement d'une agence postale.

Ces vœux ont été adoptés à l'unanimité.

CALVI

Mouvement du port. — Le « Corsica » de la Compagnie Fraissinet, arrivé de Toulon, mardi matin, avec 53 tonnes de marchandises et 98 passagers, est reparti, jeudi, à midi pour Marseille, avec 6 tonnes de fromages et agneaux, et 112 voyageurs, après avoir desservi les ports d'Ile Rousse et Saint-Florent.

Décès. — M. Raffalli, percepteur, et Mme, née Paolini, viennent d'être cruellement éprouvés par la perte de leur petit enfant, Philippe, décédé, mardi soir, après une courte maladie.

Les obsèques du petit ange ont eu lieu, mercredi, au milieu d'une nombreuse affluence.

En cette pénible circonstance, nous adressons aux familles Raffalli et Paolini, nos plus sincères condoléances.

Autour de la présidence du Conseil général. — La nouvelle de la réélection de M. Landry, à la présidence du Conseil général, a été accueillie avec joie et fêtée avec entrain dans notre ville. Les manifestations et les salves de mousqueterie ont commencé le vendredi soir, et malgré le mauvais temps, elles ont continué jusqu'au dimanche. Le nom de M. Campinchi a été associé à celui de M. Landry, dans les chants improvisés par les amis de notre maire.

De passage. — Etait dernièrement de passage à Calvi, M. Jean Salvini, maire de Santa Reparata di Balagna, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite agricole, ancien conseiller général d'Ile-Rousse.

M. Salvini, toujours alerte et vaillant, malgré son [illegible] passage, a fait part à ses amis de Calvi, des manœuvres déloyales de ses adversaires et a annoncé son intention de poursuivre inlassablement devant le Conseil d'Etat, l'annulation de la proclamation du comte de Caro, et de traduire devant les tribunaux répressifs la cause de corruption qui s'est abattue le 14 octobre, sur le canton d'Ile-Rousse.

MUSIQUE

M. Reginensi, professeur de musique, organiste maître de la chapelle de Saint-Jean, reprendra ses leçons de piano, cours de solfège et musique d'ensemble à partir du 5 novembre, 4 boulevard du Palais.

A LOUER

Bel appartement, 6 grandes pièces, grande cuisine, dépendances, tout confort.

A VENDRE

Pour cause de départ épicerie bien achalandée. S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

La Maison L. Caneo, A. Meracchini, P.-P. Meracchini, successeurs, informe son importante clientèle que ses magasins restent ouverts comme par le passé. On y trouvera toutes qualités de pommes de terre aux meilleurs prix ainsi que grains, issues, fourrages et diverses denrées concernant l'alimentation.

AVIS

Le Directeur de l'Ecole primaire supérieure et professionnelle de Sartène, prévient les familles que les cours de radiotélégraphie s'ouvriront le lundi, 5 novembre.

A VENDRE

Charette bon état avec 3 bons mulets ; s'adresser Giabrini Vincent Porto-Vecchio.

TROUVE

Plusieurs coupons-titres, rue Abbatucci. S'adresser aux bureaux du journal.

Gérant gérance : Alfred PADOVANI, 1 bis rue du Nouveau-Port. — BASTIA.

Les Contes du "Petit Bastiais"

LE DESTIN

Claude Anet est un de ces êtres sur lesquels la malchance semble s'acharner irrésistiblement. La vie semble ne devoir être qu'un long enchaînement de malheurs. Et pourtant n'était-il pas né sous les plus heureuses auspices ? Fils d'un banquier millionnaire, sa jeunesse avait été estimée de tous les amis dévoués et de ces délicates tendresses que permettent la richesse, jusqu'au jour fatal où sa mère, dont il était l'enfant unique, fuyait avec un nègre, laissant Claude seul avec un père que le désespoir troublait si gravement qu'il négligea ses affaires financières.

Claude était un lyrique, où il terminait ses études, lorsqu'un coup de foudre lui fut révélé que son père, ruiné par de désastreuses spéculations en bourse, s'était suicidé.

Au tendresais des obsèques, le notaire, un vieux brave homme, lui apprenait, avec d'infinis ménagements, que rien, absolument rien, n'avait pu être sauvé de la fortune paternelle. Livré à lui-même, et voyant ceux qui, à la veille du désastre, se disaient ses amis, l'abandonner dédaigneusement, il eut le courage de ne point se laisser abattre. Dans la milieu aristocratique que fréquentaient ses parents au temps de leur opulence, on voulut bien faire à l'orphelin adolescent l'aumône d'une protection et il put ainsi entrer dans les services centraux des chemins de fer du Centre.

Son service militaire accompli, il reprit sa place dans l'administration du réseau. C'est alors qu'il épousa une petite ouvrière dont il avait fait la connaissance dans le restaurant à bon marché où il avait pris pension. On n'était pas riche, comme dit la chanson : « On aimait, on était heureux ». Parce qu'elle ne quitte pas son atelier et que tous deux gagnaient bien leur vie, une modeste aisance s'installa au foyer. Deux enfants naissaient de leurs rares d'avenir. A cette époque, l'un des collègues de Claude, devenu son intime, fut dans d'autres circonstances dans les mêmes stagnantes de l'administration. Ce conçut l'aventureux projet d'aller faire fortune en Amérique. Malheureusement, il ne connaissait pas la langue anglaise et il n'avait pour ressources que ses maigres appointements. Claude fut assez heureux de pouvoir lui prêter deux cents francs et... une valise.

Adolphe Denis n'était le nom de l'ami parti, mais jamais plus Claude ne reçut de ses nouvelles. Dès qu'elle eut mis au monde son premier bébé, Mme Anet dut abandonner sa profession de modiste. Les petites économies vite s'évanouirent et les embarras d'argent augmentèrent d'autant plus que la petite famille s'agrandissait. On s'endetta. Les fins de mois, maintenant qu'on avait quatre enfants, devenaient terriblement difficiles. Le soir, à la veillée, Claude cependait des rapports d'architecte ; mais, en dépit de tous ces efforts, il ne parvenait pas à combler le gouffre du déficit qui se creusait chaque jour, la honte de ce manquer monsieur, les plaidoiries faites pour amadouer, gagner du temps, obtenir quelque délai, et les ruses, alors qu'on bonne les mois. Tout fuyant, le pas qui se hâte dans le but d'éviter qu'on fournisseur ne vous accoste au passage, qu'on ne vous arrête au passage, qu'on ne vous arrête en pleine rue, et ces mots qui font souffrance... Enfin, cette misère honteuse, la plus triste de toutes les misères, celle qui se cache, celle qui rougit des trous de son habit et de ses bottines percées à la meute des soucis et des angoisses...

Ce soir-là, Claude avait lu les journaux de l'après-midi avec plus de hâte encore que d'habitude. La tête baissée, il va, plus sombre, plus tiédeur qu'il ne fut jamais. Il approchait de rentrer chez lui et pourtant il voudrait y être déjà. Des émeutes le crèvent qui, au paquet de journaux sous le bras, lui font rêver inutilement. »

Comment nos âmes ne seraient-elles pas créés pour l'éternelle palingénésie ne certifiait encore d'instinct le vivide et l'invisible ? Elles vibrent dans le domaine du spirituel comme l'oiseau dans l'air ; et, puisque chaque être tend à s'en par sa propre constitution, l'une aspire à l'éternité, donc elle est créé pour elle.

Traditions cette croyance est bien grave dans toutes les intuitions du cœur comme dans toutes les évidences de la raison.

Maurice Barrès — à la mémoire de qui on vient d'élever un monument, par souscription publique, — écrivait à propos de la Toussaint :

« L'homme est engagé par dans la Nature ; il participe des réactions physiques chimiques du minéral, il participe de la vie végétale de la plante, il participe de l'animalité. Et puis, seul dans l'Univers, il réfléchit, il aime. Dieu,

« Cette exigence, qui prodige !

« La nature ne lui répond rien. Le nature devant Mme Anrile, Sorcière, le verra, la bonté. Elle passe dessus, comme un camion sur la tête de Carie. La question, la réclamation subsiste. L'homme veut Dieu !

« Quel problème qu'une telle vie qui s'élève !...

« Cette part qui veut Dieu sera sauvée, elle entendra une autre vie, car on devons de la Nature, il y a Dieu ».

Voilà pourquoi nous aimons de porter les symboles immortels pour fleurir les tombeaux vous les cyprès pensifs, parmi les chrysanthèmes, bien souvents. Il est dans le cimetière, devant l'ancellement des feuilles mortes, qu'a la résurrection printanière, les arbres dépouillés revêtu-vont. Les fleurs se flétrissent mais elles renaissent, et le vent automne chante sous les cyprès : « Il n'est rien de réel qui fait l'Espérance sur les Tombes. »

E. Quiers

La Croix-Rouge

Bâmie à La Haye en séance plénière, la troisième conférence internationale de la Croix-Rouge a accompli deux actes particulièrement importants au point de vue de la collaboration internationale. D'abord elle a sanctionné la convention postale signée en 1921 pour la création d'une union internationale de secours. Ensuite elle a voté à l'unanimité un projet de statuts de la croix-rouge internationale dont les dispositions font les sociétés nationales du comité international de la croix-rouge et la ligue des sociétés de la croix-rouge.

Variétés

Parmi les feuilles mortes et les Chrysanthèmes

Si les tendres moments éveillent l'amitié, ce charme incomparable de la vie, les chrysanthèmes semblent empanaché d'une affectueuse tristesse, et chargés d'un pontion d'espérance, car ils forment la parure de la tombe, et pour on l'on chante, dans la douceur des rêves, la douceur des revoirs divins.

Seul, pour les élèves, il chantait un projet de statuts de la croix-rouge internationale dont les dispositions font les sociétés nationales du comité international de la croix-rouge et la ligue des sociétés de la croix-rouge.

Ce qu'il faut Savoir

La nouvelle immatriculation des automobiles

Depuis le 7 octobre, le régime d'immatriculation des automobiles est complètement transformé. La « carte grise » qui est le certificat d'immatriculation, est délivrée aux plus par le service des mines, mais par celui des préfectures ; en outre, elle porte des indications complémentaires — notamment le numéro et le type du moteur — destinées à identifier avec plus de précision le véhicule immatriculé et par voie de conséquence, à en rendre plus difficile la revente en cas de vol.

Ces mesures, prises en exécution d'une récidaire ministérielle en date du 30 avril dernier, ne sont pas les seules nécessitées par le développement formidable de la locomotion automobile.

A l'origine, le numéro matriculé comprit un nombre saint d'une lettre : puis il fallut recourir à l'adjonction d'un second nombre à la suite de la lettre.

Etant donné la quantité sans cesse croissante de voitures mises en circulation, ce système apparaît comme devant être insuffisant dans un avenir très proche, aussi a-t-il fallu trouver un autre système, qui sera celui-ci :

A chaque département seront affectés un certain nombre de groupes de deux lettres dont la répartition a été effectuée comme suit :

Ain : AB, AC, AD, AE.
Aisne : AF, AG, AH, AJ, AK, AM.
Allier : AN, AP, AQ.
Basses-Alpes : AR.
Hautes-Alpes : AS.
Ardèche : AT, AV.
Ardennes : AW, AX, AY.
Ariège : AZ.
Alpes-Maritimes : BA, BC, BD, BE, BF, BH, BJ, BK, BL, BM.
Aube : BN, BP, BQ, BS.
Aveyron : BS, BY.
Belfort : BZ.
Bouches-du-Rhône : CA, CB, CD, CE, CF, CG, CI, CK, CL, CM, CN, CP, CR.
Calvados : CT, CV, CX, CY.
Cantal : CZ.
Charente : DB, DC, DD, DE, DF.
Charente-Inférieure : DG, DH, DJ, DL, DM.
Cher : DN, DP, DQ.
Corrèze : DR, DS.
Corse : DT.
Côte-d'Or : DU, DV, DX, DY, DZ.
Côtes du Nord : EA, EB, EC.
Creuse : ED, EE.
Dordogne : EG, EH, EI.
Doubs : EK, EL, EM, EN, EP, ER.
Eure : ES, EU, EV, EX, EY, EZ.
Eure-et-Loir : FA, FB, FC, FD.
Finistère : FE, FG, FH.
Gard : FK, FP, FQ, FR.
Haute-Garonne : FS, FT, FU, FV, FX.
Gers : FY, FZ.
Gironde : GA, GC, GD, GE, GF, GJ, GK GL, GM, GN.
Hérault : GP, GQ, GS, GT, GU.
Ille-et-Vilaine : GV, GX, GY.
Indre-et-Loire : HD, HE, HF, HG, HJ.
Isère : HK, HL, HM, HN, HP, HQ.
Jura : HR, HS, HT.
Landes : HU, HV.
Loir-et-Cher : HX, HY, HZ.

Le cinquantenaire de l'Agence Fournier

Fondée il y a juste un demi-siècle, l'Agence Fournier est la plus ancienne des agences financières et l'une des plus importantes agences politiques françaises.

N'étant l'organe d'aucune Banque, ne faisant aucune opération pour son propre compte, ne se chargeant de l'exception d'aucun ordre de Bourse, ses informations sont absolument indépendantes.

L'Agence Fournier qui compte parmi ses abonnés les grandes Sociétés de Crédit, les principaux Banquiers, de nombreux commerçants, industriels et capitalistes, est considérée comme un « baromètre de spirituel comme l'oiseau dans l'air ; et, puisque chaque être tend à s'en par sa propre constitution, l'une aspire à l'éternité, donc elle est créé pour elle.

Traditions cette croyance est bien grave dans toutes les intuitions du cœur comme dans toutes les évidences de la raison.

Maurice Barrès — à la mémoire de qui on vient d'élever un monument, par souscription publique, — écrivait à propos de la Toussaint :

« L'homme est engagé par dans la Nature ; il participe des réactions physiques chimiques du minéral, il participe de la vie végétale de la plante, il participe de l'animalité. Et puis, seul dans l'Univers, il réfléchit, il aime. Dieu,

« Cette exigence, qui prodige !

« La nature ne lui répond rien. Le nature devant Mme Anrile, Sorcière, le verra, la bonté. Elle passe dessus, comme un camion sur la tête de Carie. La question, la réclamation subsiste. L'homme veut Dieu !

« Quel problème qu'une telle vie qui s'élève !...

« Cette part qui veut Dieu sera sauvée, elle entendra une autre vie, car on devons de la Nature, il y a Dieu ».

Voilà pourquoi nous aimons de porter les symboles immortels pour fleurir les tombeaux vous les cyprès pensifs, parmi les chrysanthèmes, bien souvents. Il est dans le cimetière, devant l'ancellement des feuilles mortes, qu'a la résurrection printanière, les arbres dépouillés revêtu-vont. Les fleurs se flétrissent mais elles renaissent, et le vent automne chante sous les cyprès : « Il n'est rien de réel qui fait l'Espérance sur les Tombes. »

E. Quiers

La Croix-Rouge

Bâmie à La Haye en séance plénière, la troisième conférence internationale de la Croix-Rouge a accompli deux actes particulièrement importants au point de vue de la collaboration internationale. D'abord elle a sanctionné la convention postale signée en 1921 pour la création d'une union internationale de secours. Ensuite elle a voté à l'unanimité un projet de statuts de la croix-rouge internationale dont les dispositions font les sociétés nationales du comité international de la croix-rouge et la ligue des sociétés de la croix-rouge.

L'invitation au voyage

Tu réaliseras les plus longues randonnées, sans fatigue et sans imprudence, à une moyenne générale de 65 à 70 à l'heure. Et tes passagers seront stupéfaits de la distance parcourue si aisément.

Mollement, tu glisseras en prise directe, en moins d'une minute, sans une secousse, sans un "trou", de 0 à 90 à l'heure. Ta voiture gardera à cette allure une marche aussi aisée qu'à 60.

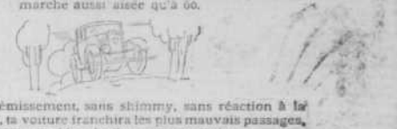

Sans un frémissement, sans shimmy, sans réaction à la direction, ta voiture franchira les plus mauvais passages, comme un bloc docile entre tes mains.

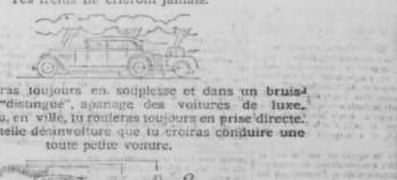

Pour ralentir, tu freineras sans effort musculaire car les freins font "servo". Pour l'arrêt brusque, fais cette expérience : à pleine vitesse lâche ton volant et freine à fond, tu t'arrêteras en 3o mètres sans avoir dévié d'un pouce. Tes freins ne crieront jamais.

Tu doubleras toujours en souplesse et dans un bruissement "distingué", aparage des voitures de luxe. Bien entendu, en ville, tu rouleras toujours en prise directe. Et avec une telle débrouillarde que tu croiras conduire une toute petite voiture.

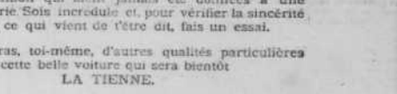

Ta voiture possèdera la plus belle ligne et la plus impeccable finition qui aient jamais été données à une voiture de série. Sois incrédule et, pour vérifier la sincérité de tout ce qui vient de t'être dit, fais un essai.

Tu découvriras, toi-même, d'autres qualités particulières à cette belle voiture qui sera bientôt
LA TIENNE.

Pour tous renseignements et essais s'adresser à

l'Agence Peugeot

13, Rue de l'Opéra, BASTIA. Téléphone : 4-31

Bibliographie

NOTRE TEMPS

Le seizième numéro de *Notre Temps* (octobre 1928) vient de paraître. Il contient : Jean Luchaire : Un plan de liquidation de la guerre ; Rainer Maria Hilde : Le vingt-dixième rêve ; Bertrand du Jourvenel : La Politique à vingt ans ; Marcelle Faloux : Noël à l'île Ajon ; Jacques Chabannes : Inquiétudes et Fiançailles ; Robert-Etienne : A la recherche de Pallemagne ; Maurice Averon : A ma chapelle ;

et des chroniques sur :

Les Lettres, par Jacques Chabannes et Christiane Fournier ; Les Livres politiques, par H.-J. Sikorski ; La vie à l'Etranger, par Etienne Gurry et Jacques Caillevile ; Le cinéma, par S. Silvestre de Sacy ; Le théâtre, par Jacques Noth ; Chroniques des Jeunes Equipes, par Guy Cornet, Bois de Paul Devaux ; dessin de Paul Colin,

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER-MARSEILLE
EXIGEZ LE MOT
FILS
Imp. gén. : Alexandre, 28, Rue Paul, Bastia

LILAS BLANC
AUX 100.000 CHEMISES
20 BOULEVARD PAOLI
BASTIA
CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

La Vie Agricole

LES COOPERATIVES AGRICOLES SONT-ELLES PRIVILEGIEES ?

La loi du 5 août 1920 a doté nos coopératives *un statut juridique*, et aujourd'hui, sur toute l'étendue du territoire, elle a fait magnifiquement prospérer.

Mais, de plus en plus, les questions fiscales dominent la vie des sociétés ; les coopératives agricoles ne sauraient échapper à cette règle, et, si le Parlement ne leur donne pas un *statut fiscal*, elles risquent d'être frappées à mort, au hasard des décisions de justice, ou même des dispositions législatives toutes hâtivement et sans préparation, à l'occasion d'une loi de finances quelconque.

Les laiteries, les beurreries, les meuneries, les sucreries, les fruiteries coopératives, toutes les coopératives agricoles de production, jouent dans le pays un rôle économique et social considérable qui devrait leur assurer d'abord, avant tout, le premier des biens, *la sécurité*.

Et cependant, nous allons voir que malgré les immenses services qu'elles sont rendus et les résultats formidables obtenus, malgré leurs installations qui représentent ces centaines de millions, malgré aussi les capitaux considérables que l'Etat a investis dans ces affaires par le truchement du Crédit agricole ; demain, peut-être, ces coopératives, puissants ressorts de notre activité économique, seront à la fois du ministère de l'Agriculture et de celui des Finances — demain, peut-être, elles seront contraintes de fermer leurs portes.

Le rôle économique et social des Coopératives agricoles

A l'égard des producteurs, les avantages des coopératives sont évidents ; elles soutiennent les cours de la production et, en évitant la concurrence à l'achat, elles exercent leur action bienfaisante même à l'égard des agriculteurs non adhérents.

Il est indiscutable que le paysan vend par exemple, son lait plus cher, dans les régions où existe une coopérative laitière, que dans les régions, au contraire, où les industriels maîtres du marché s'entendent pour acheter le lait le moins cher possible.

Mais, pour des raisons symétriques, les coopératives exercent également une heureuse influence à l'égard des consommateurs, en empêchant les Consortiums de s'emparer du marché.

Aussi pouvons-nous dire qu'après les efforts des trusts industriels, qui, pour augmenter la marge de leurs bénéfices, tendent à minorer le prix et, par là, des prix agricoles, et à majorer le prix de vente.

Et c'est ici qu'apparaît, sur le vif, le rôle social des coopératives de production et de transformation : assainir les cours à leur juste prix. Ses niveler, empêcher les prix à la production de descendre au-dessous des prix de revient, et, par l'analyse des conditions de vente, supprimer les intermédiaires parasitaires,... mais eux-là seulement.

Car nous entendons bien qu'il ne faut pas que, sous prétexte de coopération, de véritables maisons de commerce puissent s'ériger, qui s'auraient que le nom de coopérative, et qui, derrière ce masque hypocrite et menteur, feraient un commerce une concurrence déloyale.

Seules, doivent être défendues les vraies coopératives, qui sont constituées dans le cadre rigoureux de la loi de 1920 et du décret de 1921, qui ne réalisent pas de bénéfices, qui ne font pas de réserves, et qui répartissent intégralement entre leurs membres, après paiement des frais généraux, l'intégralité des recettes, ou produits des fournitures de chacun.

C'est de ces coopératives-là seulement que nous entendons parler, et non des autres.

L'assujettissement des Coopératives agricoles aux impôts du commerce,... c'est leur mort.

On dit souvent : « Assujettir les coopératives agricoles aux impôts du commerce, c'est les mettre au niveau de leurs concurrents ».

Non ! C'est les placer en état d'infériorité.

L'exonération est, en effet, la contrepartie nécessaire des inconvénients diriments que la loi leur impose et qui les paralyse dans la lutte.

Quoi, est-le commerçant qui accepterait, en effet, cette tutelle redoutable, qui est un élément organique du statut des coopératives ?

Quel est l'industriel qui accepterait par exemple, de s'engager à ne traiter que des matières premières d'un certain nombre de producteurs, n'ayant ni le droit de les refuser à ceux-là, ni le droit de les acheter à d'autres ?

Tel est cependant le sort des coopératives.

Ajoutons à cela qu'elles sont gênées par des règlements implacables dans leur fonctionnement financier et administratif, et qu'elles ne peuvent prendre la moindre initiative audacieuse ; qu'elles sont animées par un Conseil d'administration composé de gens dont les fonctions sont obligatoirement gratuites ; que ceux qui les dirigent ne sont pas stimulés par l'aiguillon des bénéfices, et que, souvent, elles n'ont pas le droit d'être prudentes, puisque, si elles font des réserves jugées excessives, elles tombent sous le coup de la juridiction dénue un Conseil d'Etat, qui, souvent, ne voit en capitaux en réserve à des bénéfices accusés et non répartis, aucune gêne pour les coopératives à l'impôt.

Ajoutons enfin que la valorisation de l'actif d'une coopérative ne peut jamais profiter à ses adhérents, puisque en cas de dissolution, l'excédent ne peut être réparti, mais doit être entièrement affecté à une œuvre d'intérêt collectif.

Ainsi, *assujettir les coopératives agricoles aux impôts du commerce, c'est une révolution possible, les condamner à mort.*

Comment le problème devrait se poser si...

Partant de cet axiome, on devrait dire : *l'assujettissement des coopératives agricoles, purement au budget*, assouplissement X... millions.

Les montages, apportés à la collectivité française par les coopératives agricoles, comporteraient ces X... millions ?

Au problème ainsi posé, la réponse n'est pas douteuse.

Mais, si un gouvernement, si un Parlement, mû n'ouira le courage ou le pouvoir avec cette franchise et cette clarté. Pourquoi ? A cause des intérêts particuliers de ceux qui ne veulent pas comprendre, et qui sont riches et puissants, à cause aussi de l'ignorance des dirigeants, à qui des campagnes de presse intéressées ont fini par faire accroire que « producteurs et consommateurs sont les deux termes ennemis d'un même tout », et que favoriser les producteurs c'est, par définition, assommer les consommateurs.

Or, les consommateurs sont plus nombreux que les producteurs, et font parlementaire est fils des majorités.

Il reposant des Coopératives attendent...

1° *Les arrêts libératoires du Conseil d'Etat.*

Nous sortirions du cadre de cet article, en reprenant la discussion juridique qui, depuis des mois, met aux prises l'administration des Contributions et les associés des coopératives.

De longs mémoires ont été échangés, tant devant les Conseils de Préfecture que devant le Conseil d'Etat, on est affaires sont en bonne voie.

Qu'il nous suffise d'indiquer ici, en quelques mots, quelle a été jusqu'ici la jurisprudence du Conseil d'Etat, et ainsi quels sont les efforts de l'administration, pour tenter de faire revenir le tribunal administratif suprême sur sa jurisprudence constante.

Le Conseil d'Etat a toujours estimé que pour qu'une société ou un individu pût être assujetti à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, il fallait d'abord qu'elle réalisât des bénéfices, ensuite que ces bénéfices provinssent un caractère commercial ou industriel.

Dès lors, toutes les fois que le Conseil d'Etat a constaté que la coopérative dont la situation lui était soumise était une société de personnes et non de capitaux, qu'elle se bornait à recevoir, à transformer, et à vendre les produits provenant exclusivement des exploitations agricoles de les adhérents, qu'elle répartissait entre ceux-ci l'intégralité des produits des ventes, les pourris des fournitures de chacun, qu'elle n'avait pas, en somme, de personnalité juridique distincte de celle de ses membres, il a déchargé le coopérative par ce motif : « Que celle-ci ne pouvait pas réaliser de bénéfices, puisqu'elle ne pouvait rechercher si le caractère était industriel ou commercial. »

Nous comprendrons :

Si le Conseil d'Etat a exonéré un grand nombre de coopératives agricoles de production, ce n'est pas, comme on l'a dit solennel à la tribune du Parlement, parce que ces coopératives ne se livraient pas à des transformations véritables, mais parce que, dans l'analyse des conditions de vente, supprimer les intermédiaires parasitaires,... mais eux-là seulement.

Car nous entendons bien qu'il ne faut pas que, sous prétexte de coopération, de véritables maisons de commerce puissent s'ériger, qui s'auraient que le nom de coopérative, et qui, derrière ce masque hypocrite et menteur, feraient un commerce une concurrence déloyale.

Seules, doivent être défendues les vraies coopératives, qui sont constituées dans le cadre rigoureux de la loi de 1920 et du décret de 1921, qui ne réalisent pas de bénéfices, qui ne font pas de réserves, et qui répartissent intégralement entre leurs membres, après paiement des frais généraux, l'intégralité des recettes, ou produits des fournitures de chacun.

C'est de ces coopératives-là seulement que nous entendons parler, et non des autres.

L'assujettissement des Coopératives agricoles aux impôts du commerce,... c'est leur mort.

On dit souvent : « Assujettir les coopératives agricoles aux impôts du commerce, c'est les mettre au niveau de leurs concurrents ».

Non ! C'est les placer en état d'infériorité.

L'exonération est, en effet, la contrepartie nécessaire des inconvénients diriments que la loi leur impose et qui les paralyse dans la lutte.

Quel est le commerçant qui accepterait, en effet, cette tutelle redoutable, qui est un élément organique du statut des coopératives ?

Quel est l'industriel qui accepterait par exemple, de s'engager à ne traiter que des matières premières d'un certain nombre de producteurs, n'ayant ni le droit de les refuser à ceux-là, ni le droit de les acheter à d'autres ?

Tel est cependant le sort des coopératives.

Ajoutons à cela qu'elles sont gênées par des règlements implacables dans leur fonctionnement financier et administratif, et qu'elles ne peuvent prendre la moindre initiative audacieuse ; qu'elles sont animées par un Conseil d'administration composé de gens dont les fonctions sont obligatoirement gratuites ; que ceux qui les dirigent ne sont pas stimulés par l'aiguillon des bénéfices, et que, souvent, elles n'ont pas le droit d'être prudentes, puisque, si elles font des réserves jugées excessives, elles tombent sous le coup de la juridiction dénue un Conseil d'Etat, qui, souvent, ne voit en capitaux en réserve à des bénéfices accusés et non répartis, aucune gêne pour les coopératives à l'impôt.

Ajoutons enfin que la valorisation de l'actif d'une coopérative ne peut jamais profiter à ses adhérents, puisque en cas de dissolution, l'excédent ne peut être réparti, mais doit être entièrement affecté à une œuvre d'intérêt collectif.

Ainsi, *assujettir les coopératives agricoles aux impôts du commerce, c'est une révolution possible, les condamner à mort.*

Comment le problème devrait se poser si...

Partant de cet axiome, on devrait dire : *l'assujettissement des coopératives agricoles, purement au budget*, assouplissement X... millions.

se soustraire au paiement intégral de la taxe sur le chiffre d'affaires, imaginé de se frauduleux en façonniers. A cet effet, ils s'entendaient avec leurs clients boulangers, pour présenter leurs livraisons, comme se rattachant à l'exécution du contrat de mouture à façon, consécutive à une vente de blé, et ils avaient même constitué des coopératives de boulangerie, de pure façade coopérative.

Ainsi, au lieu de payer l'impôt sur la valeur des produits de mouture tantôt de leurs moulins, ils ne l'acquittaient à titre de façonniers, que sur la valeur du travail de mouture.

Si les protestations du Syndicat de la Meunerie Française n'avaient eu pour effet d'empêcher cette fraude, profondément illégale et intelligent qui tend à développer chez lui on tout au moins à maintenir ce qui lui reste de rusticité. Son logement doit être spacieux, aéré, mais garanti des courants d'air, facile à tenir propre, l'air pur et abondant et la propreté étant la première condition de santé.

Au contraire, que voyons-nous le plus souvent ? Eturies et étables ne reçoivent l'air et la lumière que par la porte d'entrée. Le plafond est trop bas. Les bêtes, trop serrées, se gênent et se repoussent et ne peuvent pas toutes se coucher en même temps. Au moment des repas, les plus avides et les plus voleuses s'emparent du ratelier et empêchent leurs voisines de manger.

Ajoutons à ce tableau inédens les couches superposées contre les murs de la bonne projetée par la queue des animaux qui s'emouchent, les boîtes d'engrenage accumulées dans les coins, les toiles d'araignée à peine ébarrés du plafond, les trous partout qui abritent quantité de rongeurs qui dérangent la nuit sur les gîtes mêmes et les tendent jusqu'au sang.

Le nettoyage quotidien, le nettoyage des litières sont d'autant plus négligés que le propriétaire qui encore trop souvent qu'une entrave à donne sur la peau des bovidés est favorable à l'engraissement et fortifie le cuir.

Beaucoup de fermiers croient bien faire en ne fournant complètement les étables pendant la dure des grands froids. C'est une coutume déplorable. Outre que les animaux ont quelquefois tout besoin d'air pur, ils souffrent beaucoup de la chaleur humide qui les expose à un état dangereux que la température extérieure est plus froide.

Il faut séparer les animaux suivant leur espèce, leur âge et leur fonction en laissant à chacun la place suffisante pour se remuer et se coucher sans gêne. Les bêtes à l'engrais s'accommodent particulièrement d'une température assez élevée, tandis que les chevaux et généralement tous les animaux de travail se trouvent mieux d'une température simplement douce. Les femelles qui ont leur produit à la mamelle et les vaches laitières ont besoin d'une température élevée. Il faut moins de chaleur, si le pis, vif aux élèves ; les poles craignent les écarts de température, mais les moutons supportent un froid. Souvent ces non diverses températures doivent amener entre elles 18° au maximum et 12° au minimum.

Bien loger le bétail doit être le premier souci, mais il faut aussi lui assurer la propreté et un exercice salutaire. Une bonne pratique consiste à le faire sortir, aussitôt que le temps est assez, dans la cour de la ferme et mieux encore dans un enclos à proximité. On soutiendra bonnement soin de surveiller les issues et d'éviter toute cause de refroidissement brusque.

Pendant ce temps, on procède au renouvellement des litières, à l'aération complète du logement et au nettoyage et

L'HIVERNAGE DU BETAIL

Pendant l'hiver, les animaux peuvent être mis au pâturage, mais seulement par les belles journées et elles sont exceptionnelles. Le bétail est loin de l'état de nature, la domestication, en transformant son organisme, l'a rendu très sensible aux variations atmosphériques. Cependant l'éleveur intelligent qui tend à développer chez lui on tout au moins à maintenir ce qui lui reste de rusticité. Son logement doit être spacieux, aéré, mais garanti des courants d'air, facile à tenir propre, l'air pur et abondant et la propreté étant la première condition de santé.

Au contraire, que voyons-nous le plus souvent ? Eturies et étables ne reçoivent l'air et la lumière que par la porte d'entrée. Le plafond est trop bas. Les bêtes, trop serrées, se gênent et se repoussent et ne peuvent pas toutes se coucher en même temps. Au moment des repas, les plus avides et les plus voleuses s'emparent du ratelier et empêchent leurs voisines de manger.

Ajoutons à ce tableau inédens les couches superposées contre les murs de la bonne projetée par la queue des animaux qui s'emouchent, les boîtes d'engrenage accumulées dans les coins, les toiles d'araignée à peine ébarrés du plafond, les trous partout qui abritent quantité de rongeurs qui dérangent la nuit sur les gîtes mêmes et les tendent jusqu'au sang.

Le nettoyage quotidien, le nettoyage des litières sont d'autant plus négligés que le propriétaire qui encore trop souvent qu'une entrave à donne sur la peau des bovidés est favorable à l'engraissement et fortifie le cuir.

Beaucoup de fermiers croient bien faire en ne fournant complètement les étables pendant la dure des grands froids. C'est une coutume déplorable. Outre que les animaux ont quelquefois tout besoin d'air pur, ils souffrent beaucoup de la chaleur humide qui les expose à un état dangereux que la température extérieure est plus froide.

Il faut séparer les animaux suivant leur espèce, leur âge et leur fonction en laissant à chacun la place suffisante pour se remuer et se coucher sans gêne. Les bêtes à l'engrais s'accommodent particulièrement d'une température assez élevée, tandis que les chevaux et généralement tous les animaux de travail se trouvent mieux d'une température simplement douce. Les femelles qui ont leur produit à la mamelle et les vaches laitières ont besoin d'une température élevée. Il faut moins de chaleur, si le pis, vif aux élèves ; les poles craignent les écarts de température, mais les moutons supportent un froid. Souvent ces non diverses températures doivent amener entre elles 18° au maximum et 12° au minimum.

Bien loger le bétail doit être le premier souci, mais il faut aussi lui assurer la propreté et un exercice salutaire. Une bonne pratique consiste à le faire sortir, aussitôt que le temps est assez, dans la cour de la ferme et mieux encore dans un enclos à proximité. On soutiendra bonnement soin de surveiller les issues et d'éviter toute cause de refroidissement brusque.

Pendant ce temps, on procède au renouvellement des litières, à l'aération complète du logement et au nettoyage et

00557

DONNET

DONNET

DONNET

Nos 10 et 14 chevaux 6 cylindres sont incomparables. Ce sont les voitures les plus souples et les plus rapides en côte. Deux modèles parfaits.

NOS PRIX

10 CV.	6 cyl. type CI. 10. cond. int.		27.500
14 —	— — K.		44.000

Nos 7 et 11 CV. 4 cyl. dont la bonne réputation n'est plus à faire comme robustesse souplesse et rapidité.

NOS PRIX

7 CV.	4 cyl. type CI-7. cond. int.		23.500
11 —	— — CI-6. torp. c[ie]/[m]		26.900

AUTO-STOCK CIRNEA
LUCCANTONI
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF POUR LA CORSE
53, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

Différents modèles seront exposés incessamment à Bastia. Avant de faire votre choix, faites-en essai sur nos voitures. Vous serez entièrement édifiés

SOCIÉTÉ DES ACCUMULATEURS
MONOPLAQUE
COLOMBES (Seine)

Dépositaire :
Louis ROGLIANO
BASTIA

60 f. de musique pour 5 fr. 50

ALBUM 3. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Francs : 5 fr. 50.

ALBUM 4. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.

ALBUM 5 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon ou mandoline solo : 4 fr. 50.

ALBUM 6. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.

ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons anciennes et modernes, danses, rondes pour les petits, avec croquis : 7 fr. 50.

ALBUM 7. — Rien que du moderne. 15 morceaux dont chacun est catalogué 4 francs de Goublier, Adolf Stanislas, etc. : 5 fr. 50.

ALBUM DES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50

Pour les enfants :

1° ALBUM de 6 morceaux piano très faciles.

2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a pu et a composé entre 4 et 6 ans. Les deux albums réunis : 6 fr. 50.

3° Les suyantes enfantines, amusantes, années et instructives.

Quinze suyantes différentes : 2 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée en

PETIT BASTIAIS
8, Boulevard du Palais, BASTIA
Compte Chèques postaux : Ajaccio : 152

JOAILLERIE
BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE
HORLOGERIE
DANESI FILS & Cie
BASTIA
Grand choix de bagues de fiançailles. Les plus beaux cadeaux pour fêtes et mariages.
Les meilleurs prix.

RELIURES
EN TOUS GENRES
Spécialités pour Bibliothèques et demi-reliures en toiles
TRAVAUX SOIGNÉS - PRIX MODÉRÉS
F. VADON
4, RUE DE L'OPÉRA
2e étage BASTIA

AUTOMOBILES
Delaunay Belleville
La grande marque Française
AUTOSTOCK CIRNEA
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 43

MIMOSA
La Reine des Cigarettes fabriquée par H. ALBAN, à Ajaccio

Devant les succès remportés par notre publicité et pour donner satisfaction nombreux lecteurs qui n'ont pu en bénéficier, nous reprenons notre vente-réclame

60 f. de musique pour 5 fr. 50

Pailles d'avoine hachée..... 10 kilos
Carottes hachées..... 20 kilos
Pain de seigle ou similaire..... 2 kilos
Son de blé..... 2 kilos
Tourteau de ricin..... 2 kilos

LOUCHEURS,
Professeur d'Agriculture

PARQUET

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Gallicie, bouveté et coloré, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 30 francs le tonne.

PASSE-TEMPS AGRÉMENT LES LONGUES SOIRÉES POUR ÊTRE ÉPATANT à la Soirée DANSEUSE ou Fête de famille LIRE la Revue de la GAITÉ FRANÇAISE 45, Cours Saint-Louis, Paris (VIIe) Prix : 2 f. NOUVEL ALBUM

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Vendredi 2, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 3, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 3, de Nice p. Bastia à 20 heures
Dimanche 4, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 5, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 6, de Nice p. Bastia à 21 h. 30
Mercredi 7, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 7, de Toulon p. Bastia à 23 h.
Jeudi 8, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Vendredi 9, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 10, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 10, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 11, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 12, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 14, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h.
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Vendredi 2, de Bastia p. Nice à 22 h.
Samedi 3, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Samedi 3, de Bastia p. Marseille à 19 h.
Lundi 5, d'Ile-Rousse p. Nice à 9 h.
Mardi 6, de Bastia p. Nice à 21 h.
Mercredi 7, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 7, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 8, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, de Bastia p. Nice à 20 heures.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 16, d'Ile-Rousse p. Nice à 21 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 18 h.
Mercredi 21, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 20 heures.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Samedi 24, d'Ile-Rousse p. Nice à 16 h.
Dimanche 25, Bastia p. Nice à 20 heures.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 18 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Edition exceptionnelle de Jardins et Maisons Coloniales

UN AN : 6 Fascicules Albums + 72 fr. — Le Fascicule : 12 fr. 25.

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

LEONELLI FRÈRES

Matériel Industriel neuf et d'occasion

SCIERIE A FRANCARDO

Téléphone N° 3 Omessa

Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.

Livraison immédiate, Prix modérés

Importation directe de Machines-Outils "Chardin", séches et dérivatives. Moteurs. Transmissions. Matériel pour travaux publics, Industries.

Locomobiles. Mi-fixes. Chaudières. Vases portatives. Wagonnets. Concasseurs. Broyeurs. Compresseurs. Matériel Pompes. Machines à empierrer. Tôles et Caniveaux. Pignons. Tôles ondulées.

Société Anonyme BOLLACK & GAUDART

Capital 30.000.000 fr. entièrement versé — Siège social : 30, rue de Châteaudun, PARIS (9e)

Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

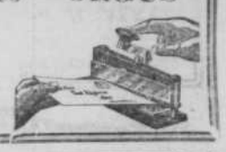

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

BULLETIN D'ABONNEMENT

Tarif des Abonnements

CAP CORSE

Damiani

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR "papier blanc"

Exigez la marque J. VIDAL

Se méfier des imitations

CIGARETTES NATIONALES

RHUM FOX-LAND Grande Marque

Mimosa

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par H. ALBAN

Imp. du Petit Bastiais, R. Bd du Palais
Le Gérant : Fernand PERI.

N° X. Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Je connais un beau couple d'amoureux, lui, a quatre vingt-dix ans, elle quatre-vingt-cinq. Un jour, pensant pour or ce mystérieux carnaval, j'ai demandé à cette femme qui a eu une vie heureuse et belle toutes si elle conseillerait à une jeune fille d'imiter son exemple. Elle me répondit : "Je le conseillerai à toutes, si elle trouve un homme comme le mien." Et elle ajouta : "Le secret du mariage est dans le choix." Je veux avec vous parler ce soir du mariage. Il ne faut pas vous effrayer de ma gravité. Il n'y a pas de sujet plus gai, il n'y a pas de sujet plus grave. Il n'est aucun événement qui ait autant d'importance dans la vie humaine. Ne me répondez pas que la plupart des mariages ne sont pas heureux. Je ne vous parle pas de ceux-là. Je ne vous parle que des mariages heureux. Ceux-là sont la grandeur et la dignité. Cette cérémonie par laquelle deux personnes deviennent une famille, est la consécration de l'amour humain. Elle est pour les époux la source de la plus haute joie, la bénédiction, la protection de la loi, tout l'avenir et de leurs rejetons des merveilleuses actes de cette même communion. Ce n'est pas le but des rêves de la plupart des jeunes filles de l'aide divin.

Un mariage d'amour peut devenir un mariage de raison, un mariage de raison peut devenir un mariage d'amour. Mais le mariage se présente plus souvent qu'on ne le croit sous la forme d'un mariage de deux vies, selon la belle expression saisissante d'un homme d'état français. Il n'est plus une femme pour un homme, elle l'est encore pour son compagnon de route, et elle le sera jusqu'à son heure dernière.

Hors du mariage. Etre est un enfer. Les délicieux, mais volage, cruel, ignoble. Dans le mariage il est un homme. Il a le droit d'allonger le bras et de prendre le soleil où, chez les Grecs et les Romains, se font brûler toujours, que le chef de la famille avait seul le pouvoir d'autoriser et qui ne s'exerçait que dans la famille même. Les saillant esprit forts riaient, on fait semblant de croire, que la cérémonie religieuse du mariage n'ajoute rien au bonheur. Ils se trompent, et ils ajoutent une observation qui lui donne de la grandeur et de la dignité. Cette cérémonie par laquelle deux personnes deviennent une famille, comporte la consécration de la loi, fait participer à la bénédiction religieuse et de leurs rejetons des mêmes bienfaits de l'unité divine.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes profondes de l'instabilité des unions légales. Elle est un fait général, indéniable, qu'il faut bien constater. Il y a des raisons pour que la femme, en restant toujours chaste et pure, ne soit pas toujours heureuse. Il est, en effet, des femmes qui ne peuvent pas être heureuses. Elles sont celles qui ne sont pas faites pour le bonheur. Elles ne peuvent pas le donner parce qu'elles ne le comprennent pas. Elles ne le comprennent pas parce qu'elles ne le cherchent pas. Elles ne le cherchent pas parce qu'elles ne le désirent pas. Elles ne le désirent pas parce qu'elles ne le connaissent pas. Elles ne le connaiss

06559

dollars. Aux États-Unis, le budget des travaux qui était de 130 millions de dollars en 1913 dépasse cette année milliards de dollars actuellement, soit plus de 30 milliards de francs environ. En Angleterre, le chancelier de l'Échiquier, M. Winston Churchill, a souligné dans le discours de budget prononcé à la Chambre des communes le 24 avril 1928 l'avantage considérable que le « développement du trafic par automobile représente pour le commerce ». Chez nous « dans les dépenses consacrées aux routes sont passées de 500 millions par an à 2 milliards 500 millions de livres au total, sommes locales comprises, ce qui fait 6.250 millions de francs, dont la moitié 3 milliards payée par l'État. Il, ajoute-t-il, des sommes plus fortes sont et seront prises pour l'avenir, en raison de l'extension du trafic lui-même. »

A suivre.

Le "Graff Zeppelin" a survolé Berlin

Avant le départ de Friedrichshafen

Berlin, 5 novembre. — Le Comte Zeppelin a quitté Friedrichshafen à cette heure à 2 heures 10 par un ciel clair et un temps superbe. Cependant un brouillard dû au Rhône s'est élevé et les passagers ne peuvent rien distinguer en raison de la hauteur à laquelle plane le dirigeable.

A Berlin il pleut sans arrêt depuis hier matin.

Le dirigeable a à bord 20 passagers. Le départ de la première étape du voyage est différé par une petite fuite de gaz qui s'est produite dans l'une des cellules. Le Graff Zeppelin survolera Berlin à 3 heures 30 et atterrira à 7 heures 30 à Friedrichshafen.

Le nombre des personnes arrêtées à Berlin pouvant quitter qui porteront banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « Le prolétariat américain soutiens pour le prolétariat mondial pour obtenir la vengeance due à l'exécution de Sacco et Vanzetti. »

Le Dimanche Sportif

Rugby international : A Avignon, l'équipe de Berlin bat l'équipe du Lille par 9 points à 3 ; le Racing Club de France bat Blackrath, vieux club londonien, par 40 points à 14.

Foot Ball Association international : A Paris, le Stade Français bat le F.C. Sarrelibre par deux buts à 0.

Cyclisme : Au Vélodrome d'Hiver, réunion de l'américaine amateurs indépendants (30 kilomètres) : 1, Bernard-Pecqueux, en 40 minutes 14 secondes 1-5 ; 2, Lemoine-Brulez ; course de vitesses amateurs (2.000 mètres) : 1, Michel, 2, Gauthier, 3, Gorlenot ; match poursuite inédit à 10 kilomètres Raynaud rejoint Haemerynck après 2 kilomètres 375 en 2 minutes 50 secondes 4-5.

2 heures à l'américaine, classement général : Wambst-Lacquehay, ayant 80 kilomètres 875 en 2 heures ; 2, à un tour, Verschueren-Verhaegen, 16 points. 6 secondes.

Natation : Un record a été battu à Shanghai, le nager suédois Arne Borg a franchi à la nage, en eau douce mille mètres en 20 minutes 24 secondes 1-5.

Boches : Championnat de Paris, P. C. du 1er Arrondissement par 2 buts à un. Racing bat Bultigny par 7 buts à un.

Tennis : Club Paris bat Sèttres Club par 5 buts à 2.

Hockey : Grand Prix d'Honneur, parcours 30 kilomètres dans Paris : 1, Desgranges en 2 heures 31 minutes 2 secondes ; 2, Reich en 2 heures 31 minutes 54 secondes.

Genève, 5 novembre. — Hier soir s'est disputé au concours hippique international le prix du Salève, épreuve internationale ouverte à tous les chevaux montés par des officiers, des gendarmes et des amateurs.

Il s'agissait d'un parcours de chasse comprenant dix obstacles d'une hauteur moyenne d'un mètre trente, chaque cavalier devant effectuer le parcours avec deux chevaux.

Le montant des parties était de 55 dès le début les couleurs françaises furent hissées au mat, le lieutenant Pierre Clavé, sur « Vermouth », et Lallu, « ayant effectué le parcours sans faute avec une très belle rapidité qui lui valut la première place.

Milan, 5 novembre. — Hier au vélodrome de Milan Ceschina battit le record de l'heure amateur sans entraîneur avec 38 kilomètres 427 ; le record précédent, détenu par Bresilin, était de 37 kilomètres 836.

San Francisco, 5 novembre. — Le sergent Sammy Baker, un des prétendants les plus sérieux à la couronne mondiale des poids welters, a battu nettement Jo Scimonich aux points en dix rounds.

Compagnie Fraissinet

Le paquebot « Iberia » partira de Bastia ce soir à 18 heures pour Marseille.

Le paquebot « Liamone » partira de Bastia jeudi à midi pour Bel-Rosse et Marseille. Son départ d'Ile-Rousse pour Marseille aura lieu, sauf imprévu, le même jour à 22 heures.

Le paquebot « Général Bonaparte » attendu jeudi matin de Marseille assurera le départ régulier de Bastia pour Nice, vendredi à 21 heures.

' FLORIO '

Società Italiana di Navigazione
Servizio postale Triangolare settimanale Bastia, Livorno, Gênes et Porto-Torres

CHANGEMENT D'HORAIRE

A partir du 1er novembre 1928, l'horaire de la ligne a été modifié comme suit :

Départ de Bastia pour Livourne et Gênes, tous les mercredis à 18 heures.

Départ de Bastia pour Porto-Torres, tous les dimanches à 14 heures.

Départ de Livourne pour Bastia, tous les samedis à 23 heures.

Départ de Porto-Torres pour Bastia, tous les mardis à 17 heures.

Nouvelles diverses

Berlin, 5 novembre. — On mande de Tiflis aux journaux de Moscou que le prince de Géorgie qui avait été arrêté comme otage, a été fusillé.

Vingt personnes ont été condamnées à mort.

Le nombre des morts atteint déjà plusieurs milliers.

Les autorités viennent d'ordonner sévèrement maintenant de vacciner les enfants.

Berlin, 5 novembre. — On mande au « Daily Express » qu'au cours des perquisitions opérées au consulat des Soviets à Pékin sept commandos, arrêtés, ont été trouvés porteurs d'un plan pour incendier la ville partir les femmes de Chine.

Varsovie, 5 novembre. — Mlle Konopacka, championne olympique du lancement du disque, initié son propre record en totalisant au lancement à deux mains une distance de 66 mètres.

Constantinople, 5 novembre. — Le sultan du Maroc, accompagné de ses vizirs et de son Maghzen, est arrivé ce matin, à 7 h. 30, à Rabat, dans un train spécial venant de Casablanca. Il a été reçu par le résident général, qui se rendait à Marrakech où le train doit arriver à 15 heures.

Il est attendu à la gare de Casablanca par toutes les autorités.

Le Dimanche Sportif

Rugby international : A Avignon, l'équipe de Berlin bat l'équipe du Lille par 9 points à 3 ; le Racing Club de France bat Blackrath, vieux club londonien, par 40 points à 14.

Foot Ball Association international : A Paris, le Stade Français bat le F.C. Sarrelibre par deux buts à 0.

Cyclisme : Au Vélodrome d'Hiver, réunion de l'américaine amateurs indépendants (30 kilomètres) : 1, Bernard-Pecqueux, en 40 minutes 14 secondes 1-5 ; 2, Lemoine-Brulez ; course de vitesses amateurs (2.000 mètres) : 1, Michel, 2, Gauthier, 3, Gorlenot ; match poursuite inédit à 10 kilomètres Raynaud rejoint Haemerynck après 2 kilomètres 375 en 2 minutes 50 secondes 4-5.

2 heures à l'américaine, classement général : Wambst-Lacquehay, ayant 80 kilomètres 875 en 2 heures ; 2, à un tour, Verschueren-Verhaegen, 16 points. 6 secondes.

Natation : Un record a été battu à Shanghai, le nager suédois Arne Borg a franchi à la nage, en eau douce mille mètres en 20 minutes 24 secondes 1-5.

Boches : Championnat de Paris, P. C. du 1er Arrondissement par 2 buts à un. Racing bat Bultigny par 7 buts à un.

Tennis : Club Paris bat Sèttres Club par 5 buts à 2.

Hockey : Grand Prix d'Honneur, parcours 30 kilomètres dans Paris : 1, Desgranges en 2 heures 31 minutes 2 secondes ; 2, Reich en 2 heures 31 minutes 54 secondes.

Genève, 5 novembre. — Hier soir s'est disputé au concours hippique international le prix du Salève, épreuve internationale ouverte à tous les chevaux montés par des officiers, des gendarmes et des amateurs.

Il s'agissait d'un parcours de chasse comprenant dix obstacles d'une hauteur moyenne d'un mètre trente, chaque cavalier devant effectuer le parcours avec deux chevaux.

Le montant des parties était de 55 dès le début les couleurs françaises furent hissées au mat, le lieutenant Pierre Clavé, sur « Vermouth », et Lallu, « ayant effectué le parcours sans faute avec une très belle rapidité qui lui valut la première place.

Un vapeur anglais attaqué par les pirates chinois

Hong Kong, 5 novembre. — Le vapeur britannique « Shasi », de 1227 tonneaux, a été attaqué et saisi par des pirates à dix milles en amont de Hankow. Un matelot chinois a été tué et un autre blessé ; un passager américain, nommé Hewis, a été grièvement blessé et l'un cruel que sa femme a été également blessée.

Les pirates ont réussi à prendre la fuite après avoir dépouillé presque complètement les passagers.

On manifeste encore à propos de Sacco et Vanzetti

New-York, 5 novembre. — La police de Boston a procédé à l'arrestation d'une vingtaine de personnes parmi lesquelles plusieurs étaient venues spécialement d'Elle devant le Palais gouvernour Muller pour protester contre les exécutions de Sacco et Vanzetti.

Le nombre des personnes arrêtées s'élève pouvaient quatre qui portaient banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « Le prolétariat américain soutiens pour le prolétariat mondial pour obtenir la vengeance due à l'exécution de Sacco et Vanzetti. »

La famine et le pillage sévissent dans le Chantoung

Londres, 5 novembre. — On télégraphie de Shanghai au « Times » que des villages du Chantoung sont incendiés par des brigands qui jettent les cadavres des victimes dans les puits.

Les demandes de secours arrivent du Hon Peh et du Kiang Si où des hordes de pillards sèment partout la ruine et la désolation.

Un vapeur anglais attaqué par les pirates chinois

Hong Kong, 5 novembre. — Le vapeur britannique « Shasi », de 1227 tonneaux, a été attaqué et saisi par des pirates à dix milles en amont de Hankow. Un matelot chinois a été tué et un autre blessé ; un passager américain, nommé Hewis, a été grièvement blessé et l'un cruel que sa femme a été également blessée.

Les pirates ont réussi à prendre la fuite après avoir dépouillé presque complètement les passagers.

La baisse du prix du lait à Montpellier

Montpellier, 5 novembre. — A la salle de l'augmentation du prix du lait, porté de deux francs vingt à deux francs soixante le litre, le préfet a conseillé une conférence des représentants du Parquet et de la Police, pour rechercher les responsabilités de l'augmentation et les mandataires d'exploitation possibles, en vue de poursuites.

Le raid de l'aviateur anglais Campbell

Marseille, 5 novembre. — Le major Campbell qui quitta Dijon à 9 heures 25, sur son avionnette a atterri à l'aérodrome de Marignane, à 12 heures 45.

ÉCHOS

Billet Parisien

La décision de la reine est connue.

Hélas, les grandes idées, on le sait, naissent généralement la canne à la main, sont les vieillards et les infirmes.

Vous savez ses quinze ans à peine, les jeunes gens préfèrent exercer subalternes sont de commerces d'embarasser d'une canne pour courir la ville. Parce pour se pépin, mais la cause, vraiment, vous le vaut bien. Et de ces petits airs de gentilhomme et de flânerie qui se cache peu auprès de l'officiel d'un placier.

Les marchands de cannes sont désolés. Ils font des sacrifices, Quelque temps encore, ils ont cherché ensuite à perdre le coup.

— Pauvres-les d'une façon, décidément, ils ne s'intéressent aux femmes de ce qu'elles portaient au dix-huitième siècle. Ainsi, nous ne pouvons rien, car cette élégance est toujours disparue de notre marchandise ce qui est plaît.

En effet, nous vimes des élégantes se servir d'un bâton de bois précieux ou d'un jonc incrusté de perroquets. Mais cet article n'accordait mais pas les chevaux cuspis et les jupes courtes. La tentative fut longtemps et les essais retirent chez les marchands.

— Je n'y comprends rien, disait l'un de ces derniers à un confrère, la femme qui veut singer le sexe fort et pourtant elle se refuse à se servir d'un accessoire essentiellement masculin.

— Peuh ! fit l'autre, plus avisé, il n'y a qu'une chose que la femme n'ose de chiper définitivement à l'homme : c'est la culotte.

Et sur cette réflexion désobligeante, il ferma sa boutique.

Gabriel Bacue.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui mardi 6 novembre 1928 ; 310e jour de l'année, 56 à venir.

Aujourd'hui : Saint Léonard.

Demain : Saint Ernest.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES. — 6 novembre 1796. — Le Conseil général du département de Corse, réuni au lieu habituel de ses séances à Bastia, se constitue, sous la présidence provisoire de l'assemblée générale d'Orezza. 23 septembre 1790, décide, à l'unanimité, que le jour du 30 novembre, date anniversaire du décret déclarant la Corse partie intégrante du royaume de France, sera célébré, tous les ans, avec la plus grande solennité dans toutes les communes de l'île, que, ce jour là, les populations s'abstiendront de tout travail manuel, que l'on chantera dans toutes les paroisses le *Te Deum* à la fin de la messe ; la bannière sera déployée par les administrateurs du District, les Municipalités et les gardes nationales, que le Peuple sera invité à renouveler le serment de fidélité et à manifester sa satisfaction et sa joie.

LE NEW-SLOW-FOX

La danse continue à sévir sur le monde. On avait cru d'abord à une crise d'épilepsie post-guerrière. Il n'en était rien. Hélas ! la maladie est devenue chronique. Elle s'est tout de même un peu assagie dans ses manifestations nouvelles. Après le shimmy, qui fut ce qu'on fait de curieux dans le genre « amour sans volupté » après tous les noms plus ou moins tarabiscotés que vous savez, voici le « new-slow-fox ». Qui vient vers nous.

Les gens renseignés en parlent entre eux, en grand mystère, comme d'une danse vraiment nouvelle et originale.

En réalité, on ne sait pas encore. Une démonstration sera faite devant ces augures (qui n'y comprendront rien, sans doute), les représentants de la presse.

Ensuite, le « new-slow fox » pourra librement s'emparer des dancings, bals et réunions où l'on danse.

CIGARETTES NATIONALES
Marque J. VIDAL
Refusez les imitations

CEUX QU'ON OUBLIE

Il y a déjà plus de deux ans — c'était en août 1926 — que Rudolph Valentino est mort et le grand artiste n'a pas encore de tombeau.

Du moins de tombeau qui soit à lui. Il repose toujours dans le caveau qu'on ne dit sans, l'écrivain de scénarios Jane Mathis, avait fait construire pour elle-même dans un cimetière d'Hollywood et où elle accueillit provisoirement la dépouille de son illustre camarade, sans se douter que la similie y serait portée moins d'un an plus tard.

Rudolph Valentino occupe la place qu'occupera un jour le mari de Mme Mathis. Un Comité s'était fondé après ses obsèques pour lui ériger un mausolée.

A l'heure actuelle, les fonds réunis ne dépassent pas cinq cents livres sterling. C'est insuffisant pour élever le monument projeté. Et le glorieux artiste quittera sans doute sa tombe d'emprunt pour une sépulture banale qui n'en ne marquera qu'il a bien

Les Incidents de dimanche soir

(Suite de la 1ère page)

M. Emile Sari remettra à M. le Conseil général d'Italie les regrets que déjà lui avait présentés Mme de Montera.

M. Emile Sarri ne voulait pas quitter son domicile avant de n'être assuré que toutes les manifestants étaient rentrés et à l'abri.

MM. Sari, de Montera, le capitaine de gendarmerie le commissaire de police Albertini, l'inspecteur de police Léandri et l'agent Riviera, et avec eux M. Pedrito Maestracci-Pietri, accompagnèrent M. le Conseil général jusqu'à la porte du Palais personnel Jeanne d'Arc qu'il devait traverser pour se rendre chez lui.

M. de Montera et l'inspecteur Léandri, afin de parer à toute éventualité, tinrent à reconduire M. Guarnaschelli jusqu'à son domicile.

Dans la nuit, l'inspecteur de police Léandri procéda à l'arrestation du sieur N. G., chauffeur d'automobile, soupçonné d'avoir été l'un des principaux par ceux qui, dans la journée, se livrèrent à l'acte de l'agression.

Trois autres arrestations furent effectuées dans la matinée d'hier.

Une cantine publicaire est ouverte qui a été constituée à M. le juge d'instruction Colonna d'Istrianl.

Hier soir, à 17 heures, une manifestation comprenant plusieurs centaines de personnes parcourait la place Vendôme, criant et réclamant la libération des quatre inculpés.

Après s'être rendus à l'Hôtel de Ville, où M. le Sénateur-Maire reçut leur délégation, les manifestants s'en furent sous les fenêtres du Président d'Halle, où ils chantèrent la *Marseillaise*, l'*Internationale*, le *Chant du Départ* et poussèrent des cris hostiles contre le fascisme et les Républicains à l'unanimité.

Le camarade Torre Pierre, capitaine de la Marine marchande, prend ensuite la parole. Il dit combien il est heureux de se retrouver parmi ses camarades après la belle et éclatante victoire électorale.

En terminant, il remercie également le sympathique président pour son attitude, son énergie et par le dévouement qu'il n'a jamais cessé de consacrer au groupement qu'il préside.

Toute l'estime et toute la confiance du groupe lui vont restent complètement acquises. Après cette proposition, l'assemblée lui vote toutes ses chaleureuses félicitations.

A son tour, notre ami Antoni Toussaint, capitaine de la Marine marchande, rend compte des événements résultant de la dernière campagne électorale.

Très satisfait du beau résultat obtenu, il engage ses camarades à se grouper toujours ainsi en vue de la prochaine lutte.

Il les met en garde contre certaines personnes du village qui ne cherchent que la dislocation du groupe.

L'Assemblée générale vote à l'unanimité le vœu qu'à l'issue de chaque réunion du groupe à Marseille un emprunt rendu soit exploité aux amis de la commune de Pino.

La séance est levée à 20 heures aux cris de vive Pino ! vive le Groupe Amicale ! vive la Corse.

P. le Secrétaire général :
ANTONI

Les Corses Partout

Au groupe amical des originaires de Pino à Marseille

Le dimanche, 28 octobre le groupe amical de la commune de Pino, s'est réuni en assemblée générale au siège, « Bar de l'Ile », 56, rue de l'Evêché.

La séance est ouverte à 13 h. 30, sous la présidence de M. Ange Pioli.

Tous les membres assistent à la séance.

Le payement des cotisations mensuelles terminées, la sympathique présidente remercie les membres du groupe d'être venus si nombreux à cette réunion.

Il souhaite la bienvenue aux trois nouveaux adhérents, au groupement, MM. Barbieri P., Barbieri A. et Lomi, fils.

Puis il dit toute sa satisfaction du parfait accord qui règne au sein du groupe et remercie également tous les amis de la commune de Pino, qui, en cette collaboration avec le groupe amical, est au sourire avec une forte majorité, le triomphe de leur candidat aux dernières élections cantonales.

A ce sujet, le président propose d'adresser des félicitations à M. F.-M. Altieri, et à M. J. Altieri, à l'occasion de leur dernière promotion, à la vice-présidence du Conseil général et de la commission des finances. L'Assemblée vote les félicitations à l'unanimité.

Le camarade Torre Pierre, capitaine de la Marine marchande, prend ensuite la parole. Il dit combien il est heureux de se retrouver parmi ses camarades après la belle et éclatante victoire électorale.

En terminant, il remercie également le sympathique président pour son attitude, son énergie et par le dévouement qu'il n'a jamais cessé de consacrer au groupement qu'il préside.

Toute l'estime et toute la confiance du groupe lui vont restent complètement acquises. Après cette proposition, l'assemblée lui vote toutes ses chaleureuses félicitations.

A son tour, notre ami Antoni Toussaint, capitaine de la Marine marchande, rend compte des événements résultant de la dernière campagne électorale.

Très satisfait du beau résultat obtenu, il engage ses camarades à se grouper toujours ainsi en vue de la prochaine lutte.

Il les met en garde contre certaines personnes du village qui ne cherchent que la dislocation du groupe.

L'Assemblée générale vote à l'unanimité le vœu qu'à l'issue de chaque réunion du groupe à Marseille un emprunt rendu soit exploité aux amis de la commune de Pino.

La séance est levée à 20 heures aux cris de vive Pino ! vive le Groupe Amicale ! vive la Corse.

P. le Secrétaire général :
ANTONI

INFORMATIONS LOCALES

Parti Républicain Démocratique

Une belle réunion au comité de la Fontaine-Neuve

Le Comité du quartier de la Fontaine-Neuve avait convié à un apéritif d'honneur les nouveaux amis de Bastia ainsi que leurs nombreux amis ; nous avons remarqué auprès de MM. Emile Sari et Quilici et dans la salle : MM. de Montera, Pedrito Maestracci, Ajaccio, Lota, Sestelli, Bianconi, etc., entre vaillants démocratiques, mais réunion tout cordiale fortunée où il nous a été donné de voir les fractions de la famille républicaine dans une atmosphère de joie indescriptible et d'enthousiasme débordant.

Le président, en termes élégants, souhaita la bienvenue à ses illustres invités.

Le Dr Quilici prit ensuite la parole : avec sa sérénité habituelle, il dit sa joie et sa fierté de se retrouver au lendemain de la victoire, en cette forteresse de la Fontaine-Neuve, qui, comme toutes les autres, est restée fidèle à la République.

Il souhaite la bienvenue aux trois nouveaux adhérents, au groupement, MM. Barbieri P., Barbieri A. et Lomi, fils.

Puis il dit toute sa satisfaction du parfait accord qui règne au sein du groupe et remercie également tous les amis de la commune de Pino, qui, en cette collaboration avec le groupe amical, est au sourire avec une forte majorité, le triomphe de leur candidat aux dernières élections cantonales.

A ce sujet, le président propose d'adresser des félicitations à M. F.-M. Altieri, et à M. J. Altieri, à l'occasion de leur dernière promotion, à la vice-présidence du Conseil général et de la commission des finances. L'Assemblée vote les félicitations à l'unanimité.

Le camarade Torre Pierre, capitaine de la Marine marchande, prend ensuite la parole. Il dit combien il est heureux de se retrouver parmi ses camarades après la belle et éclatante victoire électorale.

En terminant, il remercie également le sympathique président pour son attitude, son énergie et par le dévouement qu'il n'a jamais cessé de consacrer au groupement qu'il préside.

Toute l'estime et toute la confiance du groupe lui vont restent complètement acquises. Après cette proposition, l'assemblée lui vote toutes ses chaleureuses félicitations.

A son tour, notre ami Antoni Toussaint, capitaine de la Marine marchande, rend compte des événements résultant de la dernière campagne électorale.

Très satisfait du beau résultat obtenu, il engage ses camarades à se grouper toujours ainsi en vue de la prochaine lutte.

Il les met en garde contre certaines personnes du village qui ne cherchent que la dislocation du groupe.

L'Assemblée générale vote à l'unanimité le vœu qu'à l'issue de chaque réunion du groupe à Marseille un emprunt rendu soit exploité aux amis de la commune de Pino.

La séance est levée à 20 heures aux cris de vive Pino ! vive le Groupe Amicale ! vive la Corse.

P. le Secrétaire général :
ANTONI

Au Départ

Mme et M. Agostini, conseiller général de Saint-Laurent ; M. Raoul Fabiani, conseiller général de Calenzana.

La Vie Sportive

Favorisée par le beau temps, la partie de dimanche dernier, fut certainement la plus intéressante de celles jouées depuis le début de la saison. Un public nombreux et enthousiaste assistait à la rencontre et ne ménagea pas ses encouragements aux équipes en présence. Le C.A.B. l'emporta finalement par 3 buts à 1, mais ce ne fut pas sans peine.

Dès le commencement, les Rouges jouent énergiquement et se montrent les égaux de leurs adversaires ; de part et d'autre les lignes d'attaque forcent l'allure et permettent aux deux gardes-buts de se distinguer tout particulièrement.

Le premier but est marqué, en première mi-temps, sur corner, d'une jolie tête du Caro-Ville. Durant la second half les Rouges se montrent sans cesse menaçants et voient enfin leurs efforts pleinement récompensés par un superbe but qui met les équipes à égalité. Dès lors le jeu devient plus dur, mais on assiste tout de même à de jolies combinaisons des li-

AVIS DE DÉCÈS

Le T.B.P. Provincial et les Frères de la Corse ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

R.-P. Joseph REGNESI

décédé hier à Bastia, 5, rue de la Miséricorde.

La levée du corps aura lieu à 10 heures, ce matin ; les funérailles auront lieu à 3 h. Cloire.

Nécrologie

Samedi dernier s'éteignait, dans le pays du Seigneur, à l'âge de 86 ans, Mme Vve Pierre Agostini, née Angelini, mère de Mlles Juliette et Berthe Agostini, les réputées professeurs de musique de notre ville.

Femme de grand bien, Mme Agostini, après avoir été une épouse modèle, fut une mère admirable. Elle fut aussi une femme du monde accomplie, et ceux qui l'ont approchée garderont longtemps le souvenir de ses manières distinguées, de son entregent affable.

Les obsèques ont été célébrées lundi matin, à Cervione, son pays natal, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis. Le deuil était conduit par MM. Etienne Boldrini, François Casalis et Pierre Agostini, gendres de la défunte. Les deux confréries de la Cathédrale de Cervione assistaient aux obsèques, notamment la Confrérie du Rosaire, dont Mme Agostini fut la fondatrice.

Après la messe et l'absoute, donnée par M. l'Archiprêtre Alfonsi, le corps fut déposé dans le caveau familial.

Nous présentons à Mlles Juliette et Berthe Agostini, ainsi qu'à leurs parents, nos condoléances les plus émues.

PEDICURE - MASSAGE
TRAITEMENT DES PIEDS, CORPS ET CŒURS DE PERDRIX
MASSAGE MÉDICAL CONTRE L'OBÉSITÉ, RHUMATISME, GOUTTE
MASSAGE FACIAL A PARTIR DE 15 FRANCS
MADAME HENRIETTE
15, *Boulevard Albert 1er*
de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures

Mirus

Souvent imité mais jamais égalé, le poêle à bois marque « Mirus » est vendu à Bastia aux mêmes conditions qu'à Paris.

L'acheteur d'un poêle portant la marque « Mirus » est assuré de trouver, en temps voulu, les pièces de rechange et un atelier de réparations spécialisé.

Vente au comptant ou avec facilités de paiement. Demander notices descriptives et conditions à la Maison Fonzeseca, 22, Boulevard Paoli, à Bastia.

Exiger la marque « Mirus ».

Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931

Placement des Bons à lot qui participeront à 12 tirages. Chacun de ces tirages comprendra de nombreux lots dont 1 lot d'un million, 1 lot de bons francs., 3 lots de 100.000 fr., 2 lots de 50.000 fr., 2 lots de 25.000 fr., 25 lots de 1.000 fr., 61 lots de 500 fr., 500 lots de 250 francs.

La *Banque de la Côte*, 15 Boulevard Albert 1er, à Bastia, reçoit, dès à présent, les souscriptions aux frais.

Prix d'émission : 60 francs le Bon.

AUX FLEURS NATURELLES de NICE
38, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
LES SEULES FLEURS DIGNES D'ETRE OFFERTES D'ORNER VOTRE INTERIEUR
dénotant votre bon goût
Livraison à domicile.
Expéditions à l'intérieur.

Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, Conrad Nagel, dans **Un groupe qui sombre en mer**, drame d'un vif intérêt.

Dernier épisode, dans : **A partage avec, comédie sportive.**

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, **Première en vitesse-glace**, comique en 4 parties.

Dernier film présenté : **A bride abattue**, grand film tiré de la célèbre pièce de Pierre Wolff, avec Jean Angelo, Gaby Morlay, Jean Worms, Jean Dax, Jeanne Boitel, Jeanne Cheirel, Lucien Dalsace, Jean Galland, Jean Servais, Jean Toulout, Jean Weber, Jeanne Fusier-Gir, Jeanne Helbling, Jeanne Lion, Jeanne Rolly, Jeanne Sourgen, Jeanne Valérie, Jeanne Véniat, Jeanne Wenzel, Jeanne Zay, Jeanne Zeller, Jeanne Zola, Jeanne Zolla, Jeanne Zoller, Jeanne Zolla, Jeanne Zoller, Jeanne Zolla, Jeanne Zoller

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Gallicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

PASSEZ GAIEMENT LES LONGUES SOIRÉES POUR **ETRE EPATANT** A VOS AMIS EN FAISANT LA **GAITE FRANÇAISE** (le nouveau de la Gaîté) M. FAIN SAINT-OMER, Paris (20e) vient de sortir son NOUVEL ALBUM 1 000 Points de Gaîté
Envoi Franco contre mandat de 10 francs. Chèque postal 1 bis Paris. Remboursement 11 francs. Etranger 12 francs. Chèque postal Paris 1 bis. Librairie Générale, 22, rue Saint-Augustin, Paris (2e). Tél. : Central 19-00. Adresse télégraphique : Librairie Paris. Téléphone : Central 19-00.

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Mardi 6, de Nice p. Calvi à 23 h. 30.
Mercredi 7, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Mercredi 7, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 8, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 9, de Nice p. Ajaccio à 11 matin.
Samedi 10, d'Ajaccio p. Marseille à 14 h.
Samedi 10, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 11, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 12, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 14, de Livourne p. Bastia à 24 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30.
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 23 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 24 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 12 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 24 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 12 h.
DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Mardi 6, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 6, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 7, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 8, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 8, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 9, de Bastia p. Nice à 20 h.
Samedi 10, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 11, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 12, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 13, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 14, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 20 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

BOURSE DE PARIS du 5 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du j.	VALEURS	cours préc.	cours du j.	VALEURS	cours préc.	cours du j.	VALEURS	cours préc.	cours du j.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS			Compagnie Algérienne			Serbe 1895			Faupaeyrie		
3 % perpétuel			Comptoir National d'Escompte			Turc 4 %			Docks Marseille		
4 % 16			Crédit Foncier de France			Turc 5 % 1914			Lyonnaise des Eaux Cap.		
4 % 17			Crédit Lyonnais			Banque Nationale Mexique			Electricité Paris		
4 % 18			Société Générale			Rente Foncière			Union Electricité		
4 % 20			Société Générale Foncière			Crédit Foncier Egyptien			Parambide		
4 % 27			Suez Capital			Wagons-Lits Internes			Lebon		
Obligations 4 % 1932			Suez Parts			General Mining			Gaz de Paris		
— 4 % 1934			Suez Civiles			Thiriet			Schneider		
— 4 % 1937			Est Capital			Oriental Carpet			Pleyel Lille		
— 4 % 1927			Lyon Capital			Patrafina			Saint-Gobain		
Oblig. Caisse Autonome Crédit National 1919			Midi Capital			Suprême d'Egypte			Verrerie de Germeau		
— 1921			Nord Capital			Bons Nationaux 1918			Bains Mer Cannes		
— 1924			Orléans Capital			Braniff			Messageries Maritimes Ord.		
— 1926			Rente-Fd Chemins de Fer			Comptoir			Distil. Indochine		
Bons 7 % 1930 Aigle			Est, Electricité			Financière Caoutchouc			Cuivres Jeulas		
Bons 7 % 1925 Fus.-Caill.			Comp. Gén. Electricité			Charlieval			Pelliot Chaussen		
Départ Seine 7 % 1926			Thomson			Concordia			Galeries Lafayette		
Paris 1905			Tréfileries du Havre			Du Rasoir Ord.			Paris-France		
— 1921			Mines de Courrières			Estrellas			Printemps		
— 1922			Mines de Lens			France Wyoming			Mines, Prods. Rio Plata		
— 1926			Bolée			Goldfields			Land Bank of Egypt		
Communale 1879			Ashanties			Hanchéenne			Crédit Foncier Autriche		
— 1920			Prospérance de Gafsa			Mokta-el-Hadid			Crédit Foncier Mexicain		
TERME			Phosphates Algériens			Nalinga Ordinaire			Crédit Foncier Colon		
Banque de France			Phosphates Gafsa			Nalinga Style Ord.			Tabacs Philip. Ord.		
— Crédit Lyonnais			Sénégalaise Ord. 600 fr.			Modernisation			Banque Franco-Mexicain		
— Paris et Pays-Bas			Jutteries Paris			Montagnetti			Crédit Foncier, Franco-Canad.		
— Union Parisienne			Air Liquide			Mexhattan			Bi-Métal		
			Caoutchoucs Tropicaux			Mokta			Métallurgique		
			Pêche Océane Jouets			Peking			Meyer Charlton		
			Sucreries Sud			Rive Minen			Tabacs Lazzaro		
			Russes 4 %			Rhodesian-Bulgare					
			Russes 5 % 1906			Madrid					

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Royal Dutch		
Shell		
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½		
Argentin 4 % 1886		
Belges 3 % 1886		
Brésil 4 % 1889		
Bulgare 5 % 1902		
Chine 4 % 1898		
Egyp. Unifié		
Hellen 6 % 14		
Italie 3 ½		
Japon 4 % 1905		
Mexique 4 % 1904		
Norvège 4 % 1880		
Russe 3 % 57-84		
Serbe 1913		
Turc 4 %		
CHANGES		
Londres		
New-York		
Allemagne (100 reichsmarks)		
Belgique		
Espagne		
Italie		
Portugal		
Suisse		

La REMINGTON PORTATIVE
payable **85 fr.** *par mois*
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

RE NPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom .....
Adresse .....
A envoyer sous enveloppe non cachetée en affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 70 Rue Saint-Ferréol — MARSEILLE

Employez l'Ouvre-lettres **"ORGUS"**
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"
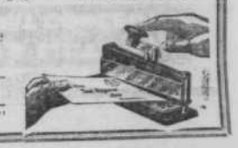

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

2.000 PHONOS GRATUITS
DONNES pour RIEN
à titre de propagande
CONCOURS
Ecrivez-nous le nom des villes de France à classer à l'ordre des villes de l'U. de...
L Y O N
M A R S E I L L E
Etab. RÉNOPHONE, 25, avenue du Rhin, CHATENAY (Seine)

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

LAIT MONT BLANC LE NEC PLUS ULTRA EN MATIÈRE DE LAIT CONCENTRÉ

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand POLI.

Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Si se voient beaux, bons, parfaits ? Ils ont pas la gaieté. Les visiteurs du jour, toujours très attendus parce qu'ils apportaient les derniers échos mondains et politiques, ne jardaient pas à arriver. Un officier, un jeune boulevard qui n'était pas un familier, quelques amis de la maison, tut annoncé. Notre hôte ne semblait pas s'ennuyer. Il était très affectueusement encore, lorsque la Providence l'avait mis à la porte, il avait fait bonne figure. Le colonel qui m'avait mené les ces connaît leur chemin physique et psychique, ses alentours ne pouvait nous qu'on fait bonne impression.

Il n'y a pas de silences. J'ai pu voir rapidement européens la Suisse : dont ne cri homme à cri homme : « Rien qu'à le voir on comprend pas d'abord en physique, le procédé m'avait fait une impression qui ne s'est jamais effacée, que me pousse à rentrer souvent, en une sorte deux de ne chapelle où j'irai dévotement concourir à « lui concourir ».

C'était dans une ville dont je laisse le nom et chez une amie. Après un petit dîner intime, nous étions assis autour du cheminée du salon où brûlait un de ces beaux feux de bûches dont nos descendants ne connaîtront plus que la splendeur. Les fenêtres étaient restées ouvertes, laissant entrer la fraîcheur du soir, bruissante des feuilles d'un grand tilleul, et la lune, presque pleine, éclairait le jardin. Nous causions à bâtons rompus, comme on fait entre gens qui se connaissent bien et s'aiment. Soudain, je ne sais à propos de quoi, mon amie me dit :

— Pauline ! toute seule, exclama la maîtresse de la maison, qui connaissait quelques pas au-devant de sa visiteuse.

— Oui, toute seule, répondit mademoiselle X. et je ne sais, je ne devrais jamais prendre la rue pour aller à l'Opéra ; quand je vois les fenêtres éclairées, il faut que je monte, c'est plus fort que moi. On donne ce bien *Prophète*. Chut ! ne vous allez pas manquer l'ouverture, et, il a la passion des ouvertures, après je l'ai prié de me déposer à la porte, il me couvrira le coupé.

Non, rien n'aurait pu du produire cette curieuse, la pauvre femme, car elle était, bien elle devait la conduire loin ! Après l'échange de quelques propos, mon amie tournait la tête vers le jeune officier demeuré à l'écart, l'appela d'un petit signe et présenta à madame X. avec d'affectueuses paroles. Il s'inclina et baisa la belle main que qu'elle lui tendait. Quelle main une qu'elle lui tendait. Quelle ! Nous étions en apparence. Je l'aperçus, mais son effet fut saisissant. Je vis l'homme pâlir, la femme rougir, les yeux bleus plonger dans les yeux noirs, les yeux noirs se défendre par le battement de paupières, puis enfin, subjugués, s'abandonner aux yeux bleus. Ce fut un vrai court-circuit. Une émotion soudaine que ces deux êtres voulaient de prendre possession de leurs deux moi descendants ne connaissaient pas. Ils se dirent des choses banales, des choses qu'ils savaient déjà, mais ils ne se quittaient pas des yeux. Ils ne se touchaient pas la main, mais leurs mains tremblaient. Ils ne se parlaient pas, mais leurs voix vibraient. Ils ne se regardaient pas, mais leurs regards s'enlaçaient. Ils ne se connaissaient pas, mais ils se reconnaissaient. Ils ne s'aimaient pas, mais ils s'adoraient.

Ils ne s'aimaient pas, mais ils s'adoraient. Ils ne s'aimaient pas, mais ils s'adoraient. Ils ne s'aimaient pas, mais ils s'adoraient.

La rentrée de la Chambre

La première séance a été consacrée à l'examen du cas des députés Ricklin et Rossé

Paris, 6 novembre. — Contrairement à ses ordres du jour, la Chambre a repris ses travaux sous la présidence de M. Marsal, qui, en cette période de crise ministérielle, a tenu à rester parlementaire en lisant lui-même son ordre du jour. Il a voulu éviter une atmosphère trouble et un milieu survolté qui, dans certaines circonstances, pourrait être favorable aux manœuvres de ceux qui ne cherchent que l'agitation, comme par le désordre des passions politiques.

A quinze heures, M. Fernand Bouisson fait son entrée dans la salle des séances et gagne immédiatement le fauteuil présidentiel tandis que l'huissier commence à sonner.

Les députés, toujours en grand nombre, commencent vivement à s'installer à leur place pour la démission de M. Poincaré.

On remarque avec une certaine surprise la présence à la tribune de M. Briand, du Gouvernement ; naturellement le ministre démissionnaire n'est venu prendre part à la séance qu'en qualité de député.

Tous les bancs sont occupés lorsque, à 15 heures 15, le président déclare ouverte la première session de la session extraordinaire de 1928.

M. Bouisson prononce alors l'éloge funèbre des députés décédés depuis la dernière session : MM. Chapelle, député du Nord, et Bokanowski, député de la Seine, ce dernier mort tragiquement dans l'exercice de ses fonctions municipales.

Par des applaudissements unanimes, la Chambre s'associe au supérieur hommage rendu à la mémoire de MM. Chapelle et Bokanowski.

Le président donne ensuite lecture d'une communication dans laquelle M. Barthou, Garde des Sceaux, indique le caractère définitif des remplacements frappant MM. Ricklin et Rossé, députés du Haut-Rhin, demandé à la Chambre de prononcer la déchéance de leur mandat de député.

Aux termes du règlement, cette demande doit être renvoyée pour examen à une Commission désignée par le bureau de la Chambre.

Le président consulte donc l'Assemblée en lui proposant une réunion immédiate des bureaux pour la constitution de la Commission spéciale.

Mais M. Berthon, communiste, demande la parole et proteste contre cette procédure en alléguant que la déchéance des députés de l'Alsace a été demandée par un des ancêtres de M. Barthou, qui ne l'est plus.

L'orateur communiste réclame l'ajournement de la question jusqu'à jour où un nouveau Gouvernement prendra ses responsabilités.

M. André Hesse, radical socialiste, estime au contraire que le Gouvernement n'a rien à voir dans cette question et que la Chambre est souveraine.

Le cas de MM. Ricklin et Rossé, dit-il, selon M. Hesse, se règle tout de suite.

M. Berthon revient à la charge et proteste de cette occasion pour critiquer vivement la composition des jurys dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et qui provoque quelques mouvements divers.

M. Walter déclare s'associer à la demande de M. Berthon d'ajournement du débat.

Le député du Bas-Rhin affirme avec force que partout en Alsace on réclame l'amnistie pour les condamnés de Colmar.

— Le Gouvernement, dit-il, a répondu en demandant la déchéance mais ce Gouvernement est démissionnaire et il est inadmissible qu'il prenne une telle responsabilité au Gouvernement qui le suivra.

« J'ailleurs, ajoute M. Walter, l'Alsace n'a plus confiance dans le Gouvernement actuel (rires) mais elle a encore confiance dans la Chambre française. Et si on ne veut pas qu'elle la perde, qu'on renvoie la question posée jusqu'au moment où il y aura un nouveau Gouvernement. »

Après diverses observations de M. Chérin, partisan de la réunion immédiate des bureaux, M. Barois, communiste, insiste en faveur de la proposition Walter et Berthon et, à l'exemple du dernier, s'élève contre la composition des jurys alsaciens, affirmant que ceux-ci se recrutent dans le milieu des gros de la population parisienne alors que la population parisienne elle-même représente la proportion de quatre vingt pour cent.

Cet argument interrompu par de nombreux bancs où l'on proteste, le député communiste de la Seine termine en réclamant l'amnistie pour tous les condamnés politiques.

Le président appelle alors la Chambre à se prononcer.

La proposition Walter et Berthon est repoussée et la Chambre décide de se réunir immédiatement dans ses bureaux.

Cette décision est votée à mains levées par une écrasante majorité.

La séance est suspendue jusqu'à 18 heures.

A 18 heures 15, la séance est reprise.

M. Bouisson donne la parole à M. Bouchay qui a été nommé président de la Commission désignée pour examiner le sort de MM. Ricklin et Rossé.

M. Bouchay indique que la Commission a commencé l'examen de la question qui lui est soumise et il ajoute que dans une affaire aussi grave il importe de procéder à une étude judicieuse de tous les aspects juridiques de cette question.

Il termine en disant que le rapporteur de la Commission sera en mesure d'apporter ses conclusions demain et sera à la disposition de la Chambre à partir de jeudi.

M. Marsal, sur un petit groupe socialiste, estime qu'en attendant la décision du cas de MM. Ricklin et Rossé, la Commission pourrait une fois de plus se prononcer sur la question de responsabilité parce que demain en Alsace commencera certainement une campagne très vive qui pourra peser sur les décisions de la Chambre.

M. Berthon, communiste, dans une courte intervention demande à nouveau que la question soit ajournée jusqu'au jour où un nouveau Gouvernement aura été formé.

Le député du Bas-Rhin affirme avec force que partout en Alsace on réclame l'amnistie pour les condamnés de Colmar.

— Le Gouvernement, dit-il, a répondu en demandant la déchéance mais ce Gouvernement est démissionnaire et il est inadmissible qu'il prenne une telle responsabilité au Gouvernement qui le suivra.

« J'ailleurs, ajoute M. Walter, l'Alsace n'a plus confiance dans le Gouvernement actuel (rires) mais elle a encore confiance dans la Chambre française. Et si on ne veut pas qu'elle la perde, qu'on renvoie la question posée jusqu'au moment où il y aura un nouveau Gouvernement. »

Après diverses observations de M. Chérin, partisan de la réunion immédiate des bureaux, M. Barois, communiste, insiste en faveur de la proposition Walter et Berthon et, à l'exemple du dernier, s'élève contre la composition des jurys alsaciens, affirmant que ceux-ci se recrutent dans le milieu des gros de la population parisienne alors que la population parisienne elle-même représente la proportion de quatre vingt pour cent.

Cet argument interrompu par de nombreux bancs où l'on proteste, le député communiste de la Seine termine en réclamant l'amnistie pour tous les condamnés politiques.

Le président appelle alors la Chambre à se prononcer.

La proposition Walter et Berthon est repoussée et la Chambre décide de se réunir immédiatement dans ses bureaux.

Cette décision est votée à mains levées par une écrasante majorité.

La séance est suspendue jusqu'à 18 heures.

A 18 heures 15, la séance est reprise.

M. Bouisson donne la parole à M. Bouchay qui a été nommé président de la Commission désignée pour examiner le sort de MM. Ricklin et Rossé.

M. Bouchay indique que la Commission a commencé l'examen de la question qui lui est soumise et il ajoute que dans une affaire aussi grave il importe de procéder à une étude judicieuse de tous les aspects juridiques de cette question.

Il termine en disant que le rapporteur de la Commission sera en mesure d'apporter ses conclusions demain et sera à la disposition de la Chambre à partir de jeudi.

M. Walter quitte le groupe des démocrates

En présence des déclarations de vote qui viennent depuis un certain temps entre M. Michel Walter et un certain nombre de députés du groupe démocratie le député du Bas-Rhin fait connaître que, désireux de conserver son entière liberté d'action, il vient de donner sa démission de membre du groupe démocratie.

Nouvelles diverses

Brésil, 6 novembre. — Le « Conte Zeppelin » a reçu à Staaken la visite de plus de cent mille Berlinois. Il est parti ce matin à 6 heures pour Friedrichshafen.

Sénégal, 6 novembre. — Le vapeur « Kungwo » (4.656 tonnes), propriété de l'Indochina Steam Navigation Company, est arrivé à Hankéou l'avant-dernier jour du mois.

Après une intervention de M. André Hesse, qui s'attache à justifier la proposition de la Commission, et qui demande que la loi de l'amnistie ne soit pas à propos de l'affaire Ricklin et Rossé, la Chambre repousse la proposition de M. Berthon et décide par scrutin public qu'elle aura à statuer sur les conclusions de la Commission.

La séance est levée à 18 heures 20.

On a appris en fin de séance que la démission de M. Briand au banc du Gouvernement était partiellement justifiée. En effet, le Cabinet, lors que démissionnaire, avait tenu à se faire représenter par un de ses membres pour assister à la séance qu'il s'associait. A l'homme rendu par le président à la mémoire de M. Bokanowski qui fit partie du Gouvernement présidé dans le siège même du député parisien, parmi les députés alors que la population parisienne était représentée la proportion de quatre vingt pour cent.

Cet argument interrompu par de nombreux bancs où l'on proteste, le député communiste de la Seine termine en réclamant l'amnistie pour tous les condamnés politiques.

Le président appelle alors la Chambre à se prononcer.

La proposition Walter et Berthon est repoussée et la Chambre décide de se réunir immédiatement dans ses bureaux.

Cette décision est votée à mains levées par une écrasante majorité.

La séance est suspendue jusqu'à 18 heures.

A 18 heures 15, la séance est reprise.

M. Bouisson donne la parole à M. Bouchay qui a été nommé président de la Commission désignée pour examiner le sort de MM. Ricklin et Rossé.

M. Bouchay indique que la Commission a commencé l'examen de la question qui lui est soumise et il ajoute que dans une affaire aussi grave il importe de procéder à une étude judicieuse de tous les aspects juridiques de cette question.

Il termine en disant que le rapporteur de la Commission sera en mesure d'apporter ses conclusions demain et sera à la disposition de la Chambre à partir de jeudi.

Bresles, 6 novembre. — Le Comité Zeppelin a reçu à Staaken la visite de plus de cent mille Berlinois. Il est parti ce matin à 6 heures pour Friedrichshafen.

Sénégal, 6 novembre. — Le vapeur « Kungwo » (4.656 tonnes), propriété de l'Indochina Steam Navigation Company, est arrivé à Hankéou l'avant-dernier jour du mois.

Londres, 6 novembre. — Sir Austen et Lady Chamberlain, accompagnés de leurs enfants, sont en route pour Ottawa.

Cosne, 6 novembre. — Un nouveau cratère s'ouvrit hier, à 21 heures. La lave coule dans le lit d'un torrent, sur une largeur de 20 mètres environ. Cependant, elle se trouvait à trois kilomètres de Mazeuil, n'avançant à la vitesse de 500 mètres à l'heure.

On prévoit qu'elle rejoindra à 22 heures le village que les autorités se disposent à faire évacuer.

Jusqu'à présent, il ne paraît pas y avoir de danger pour les autres localités habitées, sauf pour quelques fermes dans la campagne.

Nice-Ville, 6 novembre. — Le match de poids lourds entre Marcel Thil et Vergeat s'est terminé par la victoire du premier. Thil a été proclamé champion de France de boxe.

Walter et Berthon et, à l'exemple du dernier, s'élève contre la composition des jurys alsaciens, affirmant que ceux-ci se recrutent dans le milieu des gros de la population parisienne alors que la population parisienne elle-même représente la proportion de quatre vingt pour cent.

Cet argument interrompu par de nombreux bancs où l'on proteste, le député communiste de la Seine termine en réclamant l'amnistie pour tous les condamnés politiques.

Le président appelle alors la Chambre à se prononcer.

La proposition Walter et Berthon est repoussée et la Chambre décide de se réunir immédiatement dans ses bureaux.

Cette décision est votée à mains levées par une écrasante majorité.

La séance est suspendue jusqu'à 18 heures.

A 18 heures 15, la séance est reprise.

M. Bouisson donne la parole à M. Bouchay qui a été nommé président de la Commission désignée pour examiner le sort de MM. Ricklin et Rossé.

M. Bouchay indique que la Commission a commencé l'examen de la question qui lui est soumise et il ajoute que dans une affaire aussi grave il importe de procéder à une étude judicieuse de tous les aspects juridiques de cette question.

Il termine en disant que le rapporteur de la Commission sera en mesure d'apporter ses conclusions demain et sera à la disposition de la Chambre à partir de jeudi.

Paris, 6 novembre. — Les bureaux de la Chambre ont repris leurs travaux sous la présidence de M. Marsal, qui, en cette période de crise ministérielle, a tenu à rester parlementaire en lisant lui-même son ordre du jour. Il a voulu éviter une atmosphère trouble et un milieu survolté qui, dans certaines circonstances, pourrait être favorable aux manœuvres de ceux qui ne cherchent que l'agitation, comme par le désordre des passions politiques.

A quinze heures, M. Fernand Bouisson fait son entrée dans la salle des séances et gagne immédiatement le fauteuil présidentiel tandis que l'huissier commence à sonner.

Les députés, toujours en grand nombre, commencent vivement à s'installer à leur place pour la démission de M. Poincaré.

On remarque avec une certaine surprise la présence à la tribune de M. Briand, du Gouvernement ; naturellement le ministre démissionnaire n'est venu prendre part à la séance qu'en qualité de député.

Tous les bancs sont occupés lorsque, à 15 heures 15, le président déclare ouverte la première session de la session extraordinaire de 1928.

M. Bouisson prononce alors l'éloge funèbre des députés décédés depuis la dernière session : MM. Chapelle, député du Nord, et Bokanowski, député de la Seine, ce dernier mort tragiquement dans l'exercice de ses fonctions municipales.

Par des applaudissements unanimes, la Chambre s'associe au supérieur hommage rendu à la mémoire de MM. Chapelle et Bokanowski.

Le président donne ensuite lecture d'une communication dans laquelle M. Barthou, Garde des Sceaux, indique le caractère définitif des remplacements frappant MM. Ricklin et Rossé, députés du Haut-Rhin, demandé à la Chambre de prononcer la déchéance de leur mandat de député.

Aux termes du règlement, cette demande doit être renvoyée pour examen à une Commission désignée par le bureau de la Chambre.

Le président consulte donc l'Assemblée en lui proposant une réunion immédiate des bureaux pour la constitution de la Commission spéciale.

Mais M. Berthon, communiste, demande la parole et proteste contre cette procédure en alléguant que la déchéance des députés de l'Alsace a été demandée par un des ancêtres de M. Barthou, qui ne l'est plus.

L'orateur communiste réclame l'ajournement de la question jusqu'au jour où un nouveau Gouvernement prendra ses responsabilités.

M. André Hesse, radical socialiste, estime au contraire que le Gouvernement n'a rien à voir dans cette question et que la Chambre est souveraine.

Le cas de MM. Ricklin et Rossé, dit-il, selon M. Hesse, se règle tout de suite.

M. Berthon revient à la charge et proteste de cette occasion pour critiquer vivement la composition des jurys dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et qui provoque quelques mouvements divers.

M. Walter déclare s'associer à la demande de M. Berthon d'ajournement du débat.

Le député du Bas-Rhin affirme avec force que partout en Alsace on réclame l'amnistie pour les condamnés de Colmar.

— Le Gouvernement, dit-il, a répondu en demandant la déchéance mais ce Gouvernement est démissionnaire et il est inadmissible qu'il prenne une telle responsabilité au Gouvernement qui le suivra.

« J'ailleurs, ajoute M. Walter, l'Alsace n'a plus confiance dans le Gouvernement actuel (rires) mais elle a encore confiance dans la Chambre française. Et si on ne veut pas qu'elle la perde, qu'on renvoie la question posée jusqu'au moment où il y aura un nouveau Gouvernement. »

Après diverses observations de M. Chérin, partisan de la réunion immédiate des bureaux, M. Barois, communiste, insiste en faveur de la proposition Walter et Berthon et, à l'exemple du dernier, s'élève contre la composition des jurys alsaciens, affirmant que ceux-ci se recrutent dans le milieu des gros de la population parisienne alors que la population parisienne elle-même représente la proportion de quatre vingt pour cent.

Cet argument interrompu par de nombreux bancs où l'on proteste, le député communiste de la Seine termine en réclamant l'amnistie pour tous les condamnés politiques.

Le président appelle alors la Chambre à se prononcer.

La proposition Walter et Berthon est repoussée et la Chambre décide de se réunir immédiatement dans ses bureaux.

Cette décision est votée à mains levées par une écrasante majorité.

La séance est suspendue jusqu'à 18 heures.

A 18 heures 15, la séance est reprise.

M. Bouisson donne la parole à M. Bouchay qui a été nommé président de la Commission désignée pour examiner le sort de MM. Ricklin et Rossé.

M. Bouchay indique que la Commission a commencé l'examen de la question qui lui est soumise et il ajoute que dans une affaire aussi grave il importe de procéder à une étude judicieuse de tous les aspects juridiques de cette question.

Il termine en disant que le rapporteur de la Commission sera en mesure d'apporter ses conclusions demain et sera à la disposition de la Chambre à partir de jeudi.

Les Cerses Partout

A l'Amicale des Corses de Constantine

Dans la salle des fêtes du Casino Nouveau, les membres de l'Amicale Corse s'étaient réunis pour offrir à leurs compatriotes des pauvres « Constantine, un grand banquet.

A la table d'honneur avaient pris place, outre celle de M. Clado, président de l'Amicale de Constantine, MM. Uri Colombani, sénateur ; Jules Carlotti, député ; Marcel Sabiani, Marcaggi, Jules Valle, Magliolo, Léon Gouverchin, conseillers généraux ; Renucci, notaire à Aïn-Beida ; Muglioni, président de l'Amicale d'Aïn-Beida, Finzini, Sortelli, Andreani.

Nous avons remarqué dans l'assistance : MM. Ruggieri, Bernard Piacci, E. Valle, Gridi, Verseni, Martini, Guerrini, Casanova, Capitaine Peraldi, Sabiani, Francois, Albertini, Cavalli, Antonini, Ferrandi, Antonini, Lucciani, Rochelli, Bennedi, Livrelli, Casanova, Gabrielli, Rafini, Poli, Alessandri, Pasquali, Gabrielli, Finini, Fin

AUX FLEURS NATURELLES de NICE
38, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
LES SEULES FLEURS DIGNES D'ETRE OFFERTES D'ORNER VOTRE INTERIEUR
dénotant votre bon goût
Livraison à domicile.
Expéditions à l'intérieur.

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Gallice, bouveté et raboté, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Mardi 6, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 7, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 7, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 8, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 9, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 10, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 10, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 11, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 12, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 14, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 12 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 14 h. 30
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 12 h.
DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Mardi 6, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 6, d'Ajaccio p. Marseille à 15 h.
Mercredi 7, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 8, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 8, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 9, de Bastia p. Nice à 7 h.
Vendredi 9, de Bastia p. Marseille à 17 h
Dimanche 11, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 12, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 13, d'Ile-Rousse p. Toulon à 10 h
Mercredi 14, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 7 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Livourne à 16 h
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

BOURSE DE PARIS du 6 Novembre 1928

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
FONDS D'ETAT FRANÇAIS			Compagnie Algérienne	1140	1140	Suez 1869	5440	5440	Tanganyka	160	162
3 % perpétuel	64.50	64.50	Comptoir d'Escompte	1360	1360	Turc 4 %	1040	1040	Marseillaise	1070	1070
5 % 15	94.10	94.10	Crédit Foncier de France	1825	1825	Turc 5 % 1914	1040	1040	Lyonnaise des Eaux Cap.	1470	1470
4 % 17	84.50	84.50	Crédit Lyonnais	1880	1880	Banque Nationale Mexique	171	171	Electricité Paris	1410	1410
4 % 18	84.50	84.50	Société Générale	1390	1390	Banque Ottomane	1040	1040	Union Electricité	1410	1410
5 % 20	94.10	94.10	Société Générale Foncière	1440	1440	Crédit Foncier Egyptien	1405	1405	Parambles	1405	1405
5 % 20	94.10	94.10	Suez Paris	2405	2405	Wagons-Lits Ordinaires	1405	1405	Labex	1405	1405
4 % 25	84.50	84.50	Suez Civilian	1405	1405	Central Mining	1405	1405	Gaz de Paris	1405	1405
5 % 27	94.10	94.10	Suez Capital	1405	1405	Rio Tinto	1405	1405	Schneider	1405	1405
Obligations 5 % 1932	1405	1405	Lyon Capital	1405	1405	Orientale Corpes	1405	1405	Fives Lille	1405	1405
— 5 % 1920	1405	1405	Midi Capital	1405	1405	Penarroya	1405	1405	Saint-Gobain	1405	1405
— 5 % 1925	1405	1405	Nord Capital	1405	1405	Docteurs d'Egypte	1405	1405	Verreries de Carmaux	1405	1405
— 5 % 1927	1405	1405	Orléans Capital	1405	1405	Suez Marseille 1919	1405	1405	Salins Midi Capital	1405	1405
Ouvig. Crédit Agricole	1405	1405	Sainte-Fé Chemins de Fer	1405	1405	Braspan	1405	1405	Messageries Maritimes Ord.	1405	1405
Crédit National 1919	1405	1405	Dint. Electricité	1405	1405	Quirdagez	1405	1405	Distill. Indochine	1405	1405
— 1921	1405	1405	Comb. Gén. Electricité	1405	1405	Financières Caoutchouc	1405	1405	Cyanure Joules	1405	1405
— 1925	1405	1405	Thomson	1405	1405	Chartered	1405	1405	Potet Chaussen	1405	1405
— 1926	1405	1405	Tréfileries du Havre	1405	1405	Roumanie	1405	1405	Galeries Lafayette	1405	1405
Bons 7 % 1930 Août	1405	1405	Mines de Courrières	1405	1405	De Beers Ord.	1405	1405	Paris-France	1405	1405
Bons 7 % 1929 Pas-de-Calais	1405	1405	Mines de Lens	1405	1405	Estrella	1405	1405	Printemps	1405	1405
Désert Sahara 7 % 1930	1405	1405	Nobel	1405	1405	Franco Wyoming	1405	1405	Bons Paris, Rio Plata	1405	1405
Paris 1886	1405	1405	Kuhlmann	1405	1405	Goldfields	1405	1405	Lond Bank of Egypt	1405	1405
— 1921	1405	1405	Produits de Gaffe	1405	1405	Hispano-Suiza	1405	1405	Crédit Foncier Autrichi	1405	1405
— 1925	1405	1405	Prochimy	1405	1405	Ingenieriais	1405	1405	Crédit Foncier Mexicain	1405	1405
Communales 1879	1405	1405	Charpiers Réunis	1405	1405	Mexicaine Ord.	1405	1405	Crédit Foncier Cuba	1405	1405
— 1908	1405	1405	Hydrauliques Ord. 600 fr.	1405	1405	Mexicaine Eagle Ord.	1405	1405	Tabacs Philip. Ord.	1405	1405
			Cultures Tropicales	1405	1405	Madeleine-Bastille	1405	1405	Banque Paris. Mexicain	1405	1405
			Petits Crédits Jonval	1405	1405	Mexicaine	1405	1405	Crédit Fonc. Franco-Egypt.	1405	1405
			Sucreries Say	1405	1405	Nord-Espagne	1405	1405	Al-Midi	1405	1405
			Russe 4 % 1880	1405	1405	Rand Mines	1405	1405	Banque Ottomane	1405	1405
			Russe 6 % 1906	1405	1405	Thomson-Bélgien	1405	1405	Tabacs Lucenas	1405	1405
						Ethiopi	1405	1405			

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Rossi Dutch	1405	1405
Etats	1405	1405
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 5 %	1405	1405
Argentin 4 % 1900	1405	1405
Belges 5 % 1895	1405	1405
Brésil 4 % 1910	1405	1405
Bulgare 5 % 1902	1405	1405
Chine 4 % 1895	1405	1405
Espg. Intérieur	1405	1405
Hellen 6 % 14	1405	1405
Italie 3 ½	1405	1405
Japon 4 % 1899	1405	1405
Mexique 4 % 1904	1405	1405
Roumanie 4 % 1889	1405	1405
Russe 3 % 91-96	1405	1405
Serbe 1895	1405	1405
Turc 4 %	1405	1405
CHANGES		
Londres	124.11	124.14
New-York	25.01	25.02
Allemagne (100 reichsmark)	592.75	593.75
Belgique	349.50	350.50
Espagne	1405	1405
Hollande	1405	1405
Prague	1405	1405
Suisse	1405	1405

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides
BULLETIN D'ABONNEMENT
M
désirerait souscrire un abonnement de
au Petit Bastiais à partir du
SIGNATURE
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec mandat de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 66-50

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
UNION POSTALE — Un an : 80 francs — 6 mois : 42 francs — 3 mois : 22 francs

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Mimosa

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

Exigez la marque J. VIDAL
Le meilleur des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES
RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exclusivement de luxe et Hors-Cours.
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Ponz.

Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Jamais l'infidélité de l'épouse ne m'avait semblé aussi criminelle. Quand je vis cette femme, qui n'avait pas encore atteint la maturité que nous nommons les années de la Providence, je compris pourquoi mes destinées, je compris pourquoi madame X. avait vers ce monde-là le cœur d'une mère.

Mon cœur de romancière battait : c'était lui qu'il allait entendre parler, c'était pour lui que j'allais écouter. Mon cœur de romancière battait : c'était lui qu'il allait entendre parler, c'était pour lui que j'allais écouter. Mon cœur de romancière battait : c'était lui qu'il allait entendre parler, c'était pour lui que j'allais écouter.

Et je me rappelai ce que j'avais admiré un jour dans un tableau de Rembrandt, un vieux juif qui, dans la pénombre d'une chambre, contemplait un bijou. Il était seul, il était vieux, il était juif, et il contemplait un bijou. Il était seul, il était vieux, il était juif, et il contemplait un bijou. Il était seul, il était vieux, il était juif, et il contemplait un bijou

truire. Je n'ai pas de chiffres plus récents, le ministère de l'Intérieur ayant cessé depuis la guerre de publier le rapport annuel sur l'application de la loi de 1880. Les 75.000 kilomètres restant à construire coûteraient 10 milliards, sur lesquels l'Etat n'aurait à subventionner que le tiers. Ne lui demandez pas de rétablir la caisse des chemins vicinaux dont la gestion a donné autrefois lieu à certaines critiques. Demandez-lui plutôt d'établir un programme de travaux de 10 milliards avec une subvention de 3 milliards, à répartir sur 10 ans. De la sorte, le département pourrait gager des emprunts sur la part lui revenant comme il l'a fait sur la subvention cinquantenaire.

La Corse qui reçoit environ une subvention représentant les 2/3 de la dépense pourrait ainsi terminer son réseau vicinal en quelques années. Je crois que cette idée est la seule féconde, et je voudrais la retrouver dans le vœu que nous adopterons finalement. Au lieu de venir nous disputer ici pleins de l'ardeur que nous ont inculquée nos mandats, quelques miettes de crédits, nous pourrions envisager ainsi, mais seulement ainsi, des réalisations sérieuses, et la physionomie de nos sessions se trouverait changée. Le rôle du président de la commission des travaux publics en deviendrait moins ingrat, car c'est un rôle épouvantable, je l'ai assumé longtemps et je l'ai cédé avec plaisir à mon ami M. Agostini.

M. Agostini Joseph. — Le plaisir n'a pas été partagé (sourires).

M. Caguinucci. — Nous n'aurons plus le regret de nous disputer autour de miettes et de donner par faveur extrême à quelques heureux gagnants d'une loterie le achars 10 ou 20 mille francs là où il leur en faudrait raisonnablement 200.000 du moins pour faire un travail utile.

J'aurais beaucoup encore à dire sur cette question, mais voulant me limiter pour ne pas abuser de vos instants, je résume mon intervention par les deux vœux suivants qui complètent le vœu déjà déposé par nos collègues. C'est par leur lecture que le Conseil général me permettra de terminer.

(Texte du vœu).

(Vifs applaudissements).

A l'Officiel

M. Emile Sari, sénateur, demande au ministre de la guerre dans quelle catégorie doit être classé un adjudant-chef, retraité proportionnel, officier de réserve, invalide à dix pour cent qui a satisfait à l'examen pour l'emploi de sous-agent militaire (examen du 17 octobre 1927 à titre civil).

Réponse : L'officier de réserve en cause doit être classé avec les candidats de la catégorie G. prévue à l'article 12 de l'arrêté du 25 juin 1927.

—o—

Sont nommés juges de paix : à Levie, sur sa demande, M. Panzani, juge de paix de Santa-Lucia di Tallano, en remplacement de M. Arrighi, décédé ; à Piedicroce, M. Sébastiani, en remplacement de M. Giovannelli, nommé juge suppléant rétribué du ressort de la Cour d'appel de Bastia.

Sont réunies justices de paix de Morosaglia à celle de Piedicroce, sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton, de Santa-Lucia di Tallano à celle de Levie sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

—o—

Paris, 7 novembre. — Du *Journal Officiel* :

Travaux publics : ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, à titre de l'ancienneté, à partir du premier novembre 1928, MM. Oliva Dominique, adjoint technique principal des Ponts et Chaussées, de première classe, (Corse), service ordinaire ; Chiappe Eugène, gardien de phare de première classe, (Corse, phare d'Alistro), Sciani Toussaint, gardien de phare de première classe, (Corse, phare des Sanguinaires).

Le vicomte, la dactylo et la sage-femme

Limoges, 7 novembre. — Une grave affaire qui met en cause une sage-femme de Paris et un jeune homme de haute noblesse, bien titré et bien renté, provoque une très vive émotion dans toute la région.

Voici brièvement les faits : Il y a une semaine, une lettre anonyme parvenue au Procureur de la République de Limoges accusait une jeune fille de 21 ans, Germaine Frapel, d'avoir subi des manœuvres abortives. Les faits étaient exacts comme le démontra une enquête menée à la fois à Limoges et à Paris.

Il y a environ huit mois, le vicomte de la Besse, 23 ans, de Vigeois, (Corrèze), faisait connaissance de Germaine Frapel, dactylo dans une maison de Commerce et qui devint sa maîtresse ; au début de septembre, celle-ci était enceinte ; le vicomte conduisit alors son amie chez une sage-femme de Paris, Mme Rivière, 38, rue Parmentier, qui pour une somme de 2000 francs accepta de faire une opération.

Conduite dans un hôtel, l'état de la jeune fille étant devenu grave il fallut la faire transporter dans une clinique d'Asnières où on parvint à la sauver.

M. Pomiès, juge d'instruction, fit écrouer le vicomte à la maison d'arrêt de Limoges ; il lança également un mandat d'arrêt contre la sage-femme.

Bibliographie

Notre compatriote M. Paul Belisani, Alias M. Armand Gilles, directeur du journal *l'Ame Gauloise*, publiera très prochainement, une revue illustrée régionaliste, qui aura pour titre *Berck Plage*.

Son but — Collaborer par tous les moyens à mieux faire connaître le climat bienfaisant de cette station balnéaire idéale et ses cures merveilleuses.

Direction : Berck, 5, Avenue de la Gare. Administration : Paris, 16, Boulevard Montmartre, 16, Paris (9ème).

Directeur : Docteur Pierre Poisson.

Rédacteur en chef, Pierre Monton.

Principaux collaborateurs. Docteur Barillon, Docteur Favreau de Courmelles, Paul Sentenac, Gabriel Gelicon, Jacques Faneuse, Elie Pruaze, Gaston Avesque, M. Deslongues, etc., etc.

L'élection présidentielle des Etats-Unis

Paris, 7 novembre. — L'élection présidentielle américaine s'est déroulée dans le calme.

Cinquante pour cent des électeurs ont fait enregistrer leur vote avant midi ; les femmes se sont faites remarquer par leur ardeur à voter ; dans certains quartiers de New-York on comptait 5 électrices pour 1 électeur.

Vers trois heures du matin, sur 8267 sections de vote de l'Etat de New-York on connaissait les résultats de 4204 sections, soit environ la moitié. Smith obtenait 1.294.000 voix contre 954.000 à M. Hoover.

A 4 heures du matin le *New-York Herald* donnait le succès certain de M. Hoover, mais les résultats de 225 centres manquaient encore.

Dans les Etats suivants, M. Hoover a obtenu la majorité : Connecticut, Indiana, Kansas, Maine, Maryland, Massachusetts, Newyorkshire, Ohio, Vermont, Pennsylvania, Southdakota, Virginie et Wisconsin.

M. Smith a obtenu la majorité dans les Etats de New-York et de Chicago.

Le résultat du Texas est douteux.

Le triomphe de M. Hoover s'affirme

New-York, 7 novembre. — Suivant les derniers renseignements, la victoire de M. Hoover prend les proportions d'un véritable triomphe.

Le candidat républicain disposerait en effet dans le collège électoral d'au moins 467 voix. Jusqu'à présent, M. Smith n'est assuré que de 64 voix.

La victoire des républicains s'affirme d'autre part dans le bloc des Etats démocrates, composant le « Solid South ». Les républicains sont en effet vainqueurs dans les Etats de Virginie, Caroline du Nord et probablement en Floride. Le résultat du Texas reste douteux.

Ces quatre Etats n'avaient jamais varié dans leur foi démocratique depuis cinquante ans.

M. Smith n'a triomphé que dans six Etats du Sud.

LA DETTE PUBLIQUE

La situation de la dette publique se présente ainsi à la date du 31 juillet 1928 :

	Francs
I. — *Dette intérieure*	
a) Dette perpétuelle....	161.745.000.000
b) Dette amortissable....	165.751.000.000
c) Dette à moyen et court terme à échéance massive............	22.620.000.000
d) Dette flottante......	45.680.000.000
Ensemble.........	275.265.000.000

II. — *Dette extérieure commerciale* 17.695.000.000 de francs dont 10.397 millions de francs représentant les obligations remises en prix des stocks américains.

III. — *Dette extérieure publique*	Francs
Avances de la Trésorerie américaine	74.310.000.000
Bons du Trésor remis à la Trésorerie britannique (y compris les intérêts capitalisés) ..	88.549.000.000
Ensemble	162.859.000.000

Total général : 455.759.000.000 de fr.

Un "Quai de la Corse" à Paris

M. George Lemarchand, conseiller municipal du IVe arrondissement, présentera, à la prochaine session, une proposition par laquelle il demande que le nom de la Corse soit donné à la partie du quai aux Fleurs comprise entre la rue d'Arcole et la rue de la Cité et à la partie du quai de la Cité comprise entre la rue de la Cité et le boulevard du Palais.

M. Georges Lemarchand, tout en faisant remarquer que ce changement de dénomination ne peut gêner personne, puisqu'il n'y a ni commerçants ni habitants sur ces quais et qu'ils ont porté successivement les noms de quai Napoléon, de 1834 à 1870, puis de quai de la Cité, et, auparavant, quai Desaix, estime que la Corse, depuis le dix-huitième siècle, a donné tant d'hommes glorieux et fidèles à la France, à la patrie, qu'elle mérite bien d'être honorée officiellement par le seul moyen pratique et durable dont dispose le Conseil municipal. Et M. Lemarchand ajoute : « Puisque la Corse forme une île, on ne peut mieux choisir que de donner son nom à un quai dans l'île de Lutèce, qui fut le berceau de Paris ».

Les Lettres

C'est avec un plaisir qui ne va pas sans quelque fierté que nous signalons la place qu'occupe le nom de notre compatriote M. Pierre Battistini, professeur agrégé de l'Université, dans l'*Anthologie des Poètes Méditerranéens contemporains*, qui vient de paraître à Nice et que M. Louis Bertrand, de l'Académie Française, siana une remarquable préface, a présentée au public lettré.

Notre distingué compatriote figure dans la nouvelle Anthologie à côté de noms déjà célèbres dans les lettres françaises : Francis Carco, Guillaume Appollinaire, etc.

M. Battistini, linguiste, professeur et critique, auteur du livre si pénétrant sur J.-H. Newman, est encore et surtout un vrai poète : ses vers révèlent une profondeur de sentiment, une complexité de pensée, et une science de la langue poétique dont nous donnerons une étude détaillée dans un article ultérieur.

Nous sommes heureux d'informer les amateurs de poésie qu'ils trouveront prochainement à la bibliothèque de la ville de Bastia, un exemplaire de l'Anthologie des Poètes Méditerranéens contemporains, livre qui a déjà retenu l'attention de la critique, et pour lequel l'illustre académicien auteur de la préface nous a dit son admiration.

A. B.

Le recueil que nous présentons aujourd'hui (le Comté de Nice) n'est, d'ailleurs que le premier d'une série qui se continuera par « La Corse » et se terminera par « La Provence ».

ÉCHOS

Billet Parisien

Les grandes vedettes s'ingénient toujours à attirer l'attention du public sur elles à l'entrée de la saison.

Dranem, dont je vous ai entretenus récemment, a clamé de tous côtés ses impressions du Maroc ; Maurice Chevalier est parti pour l'Amérique afin de mieux se faire désirer ; et Cécile Sorel annonce à son de trompe qu'elle va vendre son mobilier historique.

Les admirateurs de notre Célimène — et ils sont nombreux ! — ont cru que le décret des temps était pour quelque chose dans cette résolution. Rassurons-les vite. Les affaires de notre grande coquette, au contraire, n'ont jamais été si prospères. La preuve en est qu'elle va employer quelques centaines de mille francs dans sa nouvelle installation. Obligée de quitter son appartement du quai Voltaire, elle transporte ses pénates sur les Champs-Elysées.

— J'aurai du soleil, dit-elle, le seul luxe de la vie, celui qui est à tout le monde, et j'aurai sous les yeux une avenue vivante. Je commence ! Je veux être moderne de la tête aux pieds !

Cet enthousiasme a certainement été provoqué par l'Exposition des Arts décoratifs. A la vue des merveilles de la section de l'ameublement, Cécile Sorel eut la nausée de son intérieur. Le lit de la Dubarry lui-même, une pièce unique pourtant, ne l'intéressait plus. La grâce du moderne l'avait touchée. Elle déclara nettement que c'est un crime d'ignorer les artistes de nos jours.

— Mais enfin, lui a demandé un familier, vous n'avez pas le moindre regret de vous séparer de ces vieux meubles ? Ce sont des amis que vous perdez, témoins discrets des jours de foyer.

— Que m'importe : ceux que je vais avoir sont si beaux !

Cruelle réponse bien féminine.

Il suffit, hélas ! de ne plus plaire pour être relégué au bric-à-brac.

Ah ! Célimène !

Mais que va penser votre mari de cette cruauté ?...

Gabriel Bacon.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, jeudi, 8 novembre 1928 ; 312e jour de l'année, 54 à venir.

Aujourd'hui : Saintes Reliques.

Demain : Saint Austremoine.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 8 novembre 1772. — A l'occasion des impositions qu'elle payait, la Corse ayant désiré être gouvernée comme l'étaient dans le Royaume les Pays d'Etat, et Louis XV lui ayant accordé cette grâce, un arrêt du Conseil d'Etat règle la forme des assemblées générales et particulières de l'Ile.

LE BRUIT DES ONDES

On mande de Copenhague aux journaux qu'à la suite d'expériences effectuées dans les stations de T.S.F. norvégiennes et danoises, on déclare que l'écho des ondes hertziennes a été perçu distinctement.

On admet la théorie que les ondes sont réfléchies vers la terre après avoir atteint dans l'espace un point situé au-dessus de la lune.

—o—

LA VIEILLE AUBERGE

Une des curiosités de la vieille Angleterre va disparaître ; c'est une auberge très connue qui se trouve en plein cœur de Birmingham. La pioche des démolisseurs doit incessamment l'attaquer.

Dans cette auberge, l'Auberge du Cygne, aucune femme, depuis des temps immémoriaux, n'était admise, excepté le jour de Noël pour une demi-heure. Et cependant, cette auberge était tenue par une femme.

Cette auberge était toujours régie par les coutumes du bon vieux temps. Nul ne pouvait prendre place à table sans observer la vieille coutume de se courber devant le président, en lui demandant : « Puis-je manger avec vous, mon président ? ».

—o—

DES ETOILES NOUVELLES

Mais cette fois-ci il ne s'agit pas d'étoiles de cinéma.

On a signalé la découverte par M. Delporte de l'Institut Royal de Météorologique d'Uccle, de sept planètes nouvelles.

En moyenne, dans le monde entier, a dit M. Delporte, les douze observatoires qui s'occupent de la recherche des petites planètes, en découvrent annuellement 125. Seulement, ces planètes ne sont pas toujours nouvelles et, parmi elles, il s'en trouve qui avaient déjà été repérées.

L'HOCCO-RHUM

tue la GRIPPE

« FLORIO »

Società Italiana di Navigazione

Service postal hebdomadaire entre Bastia, Livourne, Gênes et Porto-Torres

—o—

CHANGEMENT D'HORAIRE

A partir du 1er novembre 1928, l'horaire de la ligne a été modifié comme suit :

Départ de Bastia pour Livourne et Gênes, tous les mercredis à 10 heures.

Départ de Bastia pour Porto-Torres, tous les dimanches à 14 heures.

Départ de Livourne pour Bastia, tous les mardis à 22 heures.

Départ de Porto-Torres pour Bastia, tous les mardis à 17 heures.

Les Corses Parlent

La grande fête de nuit du comité général des Fêtes Corses de Paris

Le rideau rose de la saison des fêtes vient de s'ouvrir à Paris. Mercredi dernier comme nous l'avions annoncé dans nos derniers numéros, le comité général des Fêtes corses de Paris, donnait sa première soirée d'ouverture, salle des horticulteurs, 84, rue de Grenelle. Disons tout de suite que le succès fut éclatant, notre jeunesse corse attendait depuis longtemps cette première réjouissance pour retrouver les amis, les vieilles connaissances. Quand on vient de passer des jours heureux en Corse, au sein du berceau natal, on oublie un peu les fatigues de la capitale, mais dès que l'heure du retour arrive, et que l'on s'éloigne des lieux que l'on aime, notre pensée s'impatiente, et l'annonce des fêtes à Paris atténue les regrets que nous rapportons d'une séparation pourtant éphémère. Cette première fête donnée par le comité général des fêtes corses de Paris a fait exception à la règle, car d'habitude les premières réunions sont plutôt oubliées, surtout après les frais accablants supportés pendant les courts loisirs des vacances. Les membres du comité organisateur ont été bien heureux d'avoir pu grouper tant de compatriotes au début de la saison et les invités eux-mêmes furent très étonnés de se retrouver si nombreux après quatre mois de séparation. Ce premier succès nous promet de beaux espoirs pour les soirées futures et nos compatriotes de la capitale seront émerveillés de voir cette immense salle réunir, par cette fraternité insulaire, dont les habitants de l'Ile seuls en connaissent le secret.

A partir de huit heures du soir dans toutes les rues débouchant rue de Grenelle, on n'entendait que le patois qui nous rappelle tant de beaux souvenirs. Par groupes composés, les invités se dirigeaient vers la salle des Horticulteurs, éclairée à giorno, par des lampes électriques aux différentes couleurs. Le service en fut débordé et le trésorier et son adjoint furent à l'épreuve pendant une bonne partie de la nuit.

En attendant l'arrivée des artistes et pour donner satisfaction à cette bruyante jeunesse qui s'impatientait, on commença par le bal, on continua par le concert, pour terminer par le bal aux premières lueurs d'une matinée grise d'automne. L'inlassable directeur artistique, Ventura-Seaglia, avec sa maîtrise habituelle, sut canaliser avec bonne humeur ces jeunes vedettes de chez nous, qui prennent de plus en plus un essor merveilleux. « Le chant de la Corse », composé par M. Chevrier, directeur de *L'Echo des Vosges*, mis en musique par M. Léo Daniderff, compositeur, fut chanté à plusieurs reprises et repris en chœur par tous les assistants. Ce fut un vrai succès, et nous sommes heureux de féliciter cordialement ces deux grands amis de notre pays. Ce chant merveilleux, ce cri du cœur de ces admirateurs de l'Ile de Beauté, sera bientôt imprimé, et distribué lors des fêtes à venir. Pour les récompenser de cette marque d'amitié, encore jeune mais solide, le Commandant Léandri leur remit l'insigne du C.G.F.C.P., en prononçant une allocution qui fut longuement applaudie. On trinqua ensuite en leur honneur, avec le délicieux champagne « Bonaparte », et le délicieux « Portocorso » de M. Molinelli.

Nous félicitons chaleureusement les membres du Comité général des fêtes corses de Paris, Luciani, Geronimi, Ceccaldi, Peretti, Ambrosi, Franceschi, Pozzo di Borgo, Fabrizi, F. Peretti, Benetti, M. Ferrandi, Ventura-Seaglia, et R. Ferrandi, qui sous la présidence de MM. le duc Pozzo di Borgo et Pierre Mornechini, nous procurent la grande satisfaction de nous retrouver de temps en temps, dans la même atmosphère de fraternité et de solidarité corses.

Et maintenant à la prochaine, une matinée celle-là, le dimanche 18 courant, en attendant la grande fête de nuit du samedi 1er décembre. — C. P.

La fête des mutilés corses de Paris

L'Union des Combattants et Mutilés Corses de Paris, dont le président d'honneur est M. le général Grasiani, et le président, notre ami M. Paul-Louis Albertini, donnera le 15 décembre prochain une grande fête dont nous reparlerons.

N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE

Machines à Coudre

TOUTES MARQUES - Pièces de rechange

M. JACARIA

8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

AVIS DE DÉCÈS

M. Mérisi Antoine ; Mme Vve Serandi, née Catelli et sa fille ; Mme Vve Stefani, née Catelli et ses enfants ; Mme Vve Catelli, née Luta et ses enfants,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve Virginie MERISI

née Catelli

mère, sœur, belle-sœur et tante chérie décédée le 6 novembre 1928 à l'âge de 81 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Bastia, aujourd'hui 8 courant à 1 h. 30.

Maison mortuaire : 4, rue de l'Opéra.

MORSIGLIA

La famille Nicolai, de Morsiglia, a la douleur de faire part aux parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elle vient de faire dans la personne de

M. Antoine NICOLAI

ancien négociant

leur oncle, décédé à Morsiglia le 2 novembre courant, à l'âge de 83 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

INFORMATIONS LOCALES

Le Sens Unique

Les véhicules venant du Bd Albert 1er doivent continuer en prenant la rue du Nouveau-Port laissant à leur gauche l'Eglise des Capucelle (côté : entrée). Ils ne sont pas obligés de contourner l'Impérial en prenant la route qui longe la place Saint Nicolas.

Après la manifestation de mardi soir

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je vous serais bien obligé d'insérer la présente lettre.

Mardi matin, à l'ouverture de mon magasin, j'ai constaté avec une douloureuse surprise que la devanture avait été endommagée — lors de la manifestation de lundi dernier.

Cette constatation m'a été pénible, car je suis sûr qu'elle est le résultat d'une véritable méprise.

Permettez-moi de vous faire connaître — et de porter en même temps à la connaissance du public et de ma nombreuse clientèle — que, personnellement, je suis Français, marié avec une Française, et que j'occupe dans mon entreprise huit pères de famille, tous Français.

Quant à M. Fabiani père, il est établi à Bastia depuis 48 ans ; pendant ce long séjour, je défie que l'on puisse relever contre lui le moindre acte d'inimitié dans une question (quelle qu'elle soit) de politique.

Il m'a semblé que — pour ne pas se laisser perpétuer un malentendu, cette petite lettre par quelque intéressé — il m'appartenait d'éclairer le public sur la situation d'une famille et d'une maison qui jouissent depuis longtemps de l'estime et de la confiance de la population Bastiaise.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez recevoir, mes respectueuses civilités.

Jean Fabiani, Fils

De passage

Notre excellent ami, M. Jean Salvini, maire de Santa-Reparata de Balagne, ancien conseiller général de l'Ile-Rousse.

—

IL FAUT TOUJOURS AVOIR L'ŒIL

Avez-vous remarqué que le paquet de chicorée Boulangère est plus volumineux que les paquets X. ou Y.

C'est que la « *Boulangère Croissant* » est torréfiée à fond, partant plus légère. *Vous en avez à poids égal beaucoup plus.* Exigez-le.

Les Arts

Nous apprenons avec plaisir que l'éminent pianiste Lucien Wurmser, qui, l'an dernier avait bien voulu se faire entendre à Bastia, ne nous a pas oublié dans sa tournée artistique. Nous lisons sur le *Courrier Musical* du 15 octobre, qu'il jouera cet hiver de novembre à mars, à Paris, à Amsterdam au « Kunstkring Voor », au Hâvre « A la Société Philharmonique », à Limoges « Aux Concerts du Conservatoire », en Algérie, au Maroc, en Espagne, au Portugal, à Cannes « Au Casino », en Corse, etc.. avant de partir pour une grande tournée en Russie.

Il a emporté de son très court séjour parmi nous une excellente impression, et nous serons heureux de l'applaudir plus nombreux encore, à Bastia et à Ajaccio.

Fêtes & Galas

Une heureuse nouvelle nous parvient que nos lectrices et nos jeunes lecteurs liront avec le plus vif plaisir : un grand bal aura lieu le 17 novembre dans la salle des fêtes du Théâtre.

Cette grande soirée dansante, organisée par une de nos plus sympathiques sociétés sportives, le Star Tennis Club Bastiais, ouvrira brillamment la saison mondaine.

Nous donnerons bientôt de plus amples renseignements.

Dans les groupements

AERO CLUB DE BASTIA

Les membres de l'Aéro Club de Bastia ainsi que les personnes désirant en faire partie sont priés d'assister à la réunion courant, à 7 h. 30, dans le local du Syndicat qui aura lieu le vendredi soir, 9 dict d'Initiative.

Ordre du jour : organisation d'un meeting aérien à Bastia ; questions diverses.

—

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les camarades syndiqués sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le vendredi, 9 courant, à 8 heures du soir à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : paiement de cotisations et examen de questions urgentes. Présence indispensable.

Ciné-Chronique

AU REGENT

Aujourd'hui en matinée, le Régent-Cinéma donne la dernière représentation de *Un gosse qui tombe du Ciel* et de *A poings nus.*

Le premier de ce film est un amusant vaudeville interprété par Conrad Nagel et Edith Roberts qui font merveille dans leurs rôles.

A poings nus est un roman sportif extrêmement attrayant et a qui a le grand mérite de nous rendre une période importante de l'histoire de boxe.

Une interprétation remarquable avec Renée Adorée et Ralph Graves, en tête de liste, ajoute encore de l'intérêt au film.

Avis Officiels

AVIS AUX MUTILES

Les mutilés et réformés de la guerre appareillables sont informés que les séances d'appareillage auront lieu en Corse aux dates ci-après :

Bastia : jeudi, 29 novembre.

Ajaccio : samedi 1er décembre.

A. MARIANI.

—

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Le Contrôleur des Contributions Directes invite les contribuables qui n'occupent plus tout ou partie des locaux professionnels et d'habitation dont ils disposaient au 1er janvier 1928 de l'en informer d'urgence, avec toutes précisions, afin d'éviter des erreurs d'imposition.

—

RACHAT DES ANCIENNES MONNAIES D'ARGENT

Une décision ministérielle en date du 22 octobre 1928 a prescrit que les opérations d'achat des anciennes monnaies d'argent qui avaient été autorisées à compter du 16 juillet 1928 seraient définitivement closes le 10 *novembre prochain*. En conséquence les pièces d'argent ne seront plus reprises aux guichets du Trésor que jusqu'au 10 novembre inclus.

Passée cette date les porteurs de monnaie d'argent ne pourront plus s'adresser qu'aux divers comptoirs de métaux précieux pour obtenir l'échange de leurs pièces contre des billets de banque.

GRANDS MAGASINS

LOUIS MAUREL

2 & 3 Boulevard du Palais Bastia

LES SEULS ÉTABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

PEDICURE - MASSAGE

TRAITEMENT DES PIEDS, CORS ET ŒILS DE PERDRIX

MASSAGE MEDICAL CONTRE L'OBESITE, RHUMATISME, GOUTTE

MASSAGE FACIAL A PARTIR DE 15 FRANCS

MADAME HENRIETTE

15, *Boulevard Albert 1er*

de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 heures

Mirus

Souvent imité mais jamais égalé, le poêle à bois marque « Mirus » est vendu à Bastia aux mêmes conditions qu'à Paris.

L'acheteur d'un poêle portant la marque « Mirus » est assuré de trouver, en temps voulu, les pièces de rechange et un atelier de réparations spécialisé.

Vente au comptant ou avec facilités de paiement. Demander notices descriptives et conditions à la Maison Ponzevera, 22, Boulevard Paoli, à Bastia.

Exiger la marque « Mirus ».

Exposition Coloniale Internationale de Paris 19

Placement des Bons à lot qui participeront à 12 tirages. Chacun de ces tirages comprendra de nombreux lots dont 1 lot d'un million, 1 lot de 500.000 francs, 3 lots de 100.000 fr., 2 lots de 50.000 fr., 2 lots de 25.000 fr., 25 lots de 1.000 fr., 44 lots de 500 fr., 100 lots de 250 francs.

La *Banque de la Corse*, 15 Boulevard Albert 1er, à Bastia, reçoit, dès à présent, les souscriptions sans frais.

Prix d'émission : 60 francs le Bon.

Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — En matinée, à 3 heures, **Un gosse qui tombe du Ciel**, vaudeville en 6 parties ; **A poings nus**, comédie sportive.

En soirée, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre.

Régent-Journal ; **Trois hommes dans un lit**, comique.

Metro Goldwyn présente, Renée Adorée et Lon Chaney, dans **Monsieur Wu**, superproduction dramatique.

Location au salon [illegible] « Origine ».

Au prochain programme, Antonio Moreno dans **La forêt en flammes.**

FEMINA-CINEMA. — Matinée, à 3 heures :

Fridolin en villégiature, comique en 2 parties.

Warner Bros présente : **A brides abattues**, grand film hors série.

En soirée, à 8 h. 45 :

Fox-Film présente une superproduction: [illegible]

En supplément ? **Combattre et Vaincre**, superbe épisode ; **Un début au Music-Hall**.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La Crise Ministérielle

(Suite de la 1ère page)

Tout le monde est d'accord, en Allemagne, de supposer que le Congrès d'Angers parviendrait réellement à torpiller le Cabinet d'Union nationale et c'est ce qui explique le désarroi qui a régné dans les sphères politiques allemandes pendant les premières heures de l'après-midi.

En fait ce n'est que dans la soirée que l'on a retrouvé à Berlin ses esprits et que l'on a pu se livrer à quelques appréciations sur la crise française.

On peut dire qu'aussi bien les cercles officiels que les milieux parlementaires et la presse se sont exprimés hier et s'expriment encore aujourd'hui sur la personne du président du Conseil français démissionnaire sur le ton du plus grand respect et de la plus sincère admiration.

On n'a pas été toujours d'accord à Berlin avec M. Poincaré mais on en admire pas moins loyalement et sans arrière pensée son œuvre de redressement financier.

De façon générale on se cantonne dans les généralités et on évite soigneusement de faire des commentaires trop précis.

Quant aux conséquences et aux possibilités de dénouement de la crise, d'aucuns prévoient que M. Briand succèdera à M. Poincaré, d'autres prêchent plus fortement en faveur de M. Tardieu, les derniers enfin sont convaincus que ce sera M. Raymond Poincaré lui-même qui formera le prochain ministère avec une majorité expurgée des amis de M. Jean Montigny.

De nombreux journaux publient la photographie du député de la Sarthe mais plus souvent encore celle de son patron Joseph Caillaux qu'on considère unanimement comme le tombeur du ministère.

Chose curieuse cependant, aucun organe de la presse n'a même songé à pronostiquer le sénateur de la Sarthe comme futur président du Conseil ; personne ne le donne gagnant ni même placé.

Ce que l'on appréhende en Allemagne c'est que la crise ministérielle française ne provoque un long arrêt dans les négociations diplomatiques relatives aux réparations.

Dans les groupes de la Chambre

Paris, 7 novembre. — Le groupe républicain socialiste a adopté la motion suivante :

« Le groupe républicain socialiste considérant qu'il est souhaitable qu'à l'occasion de la crise ministérielle actuelle les partis de gauche puissent entrer en conversation a décidé de se tenir en liaison permanente avec les autres groupes de gauche en vue d'assurer la solution la plus conforme aux intérêts du pays et de la République. »

Le groupe du parti républicain socialiste et socialiste français, qui compte douze membres, a adopté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe prenant acte d'une part de la démission du ministère d'Union nationale, se référant d'autre part à la motion votée à Nevers le 28 octobre par le Congrès du parti réclame la constitution d'un Gouvernement composé exclusivement de républicains et décidé à s'appuyer sur une majorité vraiment de gauche, seule capable de pratiquer une politique démocratique. »

Ce que dit le "Daily Telegraph"

Londres, 7 novembre. — Le « Daily Telegraph » écrit :

« La France s'est reposée des agitations causées par des changements ministériels incessants mais il serait hasardeux d'en déduire que les politiciens français ne reviendront pas à leurs vieilles habitudes.

« M. Doumergue, Président de la République, n'aura pas la tâche aisée à résoudre ce problème immédiat. Mais, étant donné que M. Poincaré, a commencé le travail de reconstruction financière qu'il a été répété à envisager ce conflit 1926 la crise ministérielle présente une affaire purement [illegible] sans complications sérieuses. »

Une opinion espagnole

Madrid, 7 novembre. — La « Nacion », commentant brièvement la démission du Cabinet Poincaré, dans son éditorial, dit notamment que la vie politique française est frappée d'un grand coup. Elle espère en tous cas que le Président de la République saura confier à un grand Français qui a déjà servi le pays et, avec lui, son beau pays de France.

Un communiqué du groupe radical socialiste de la Chambre

Paris, 7 novembre. — Le groupe parlementaire radical socialiste a donné l'écho de sa réunion le communiqué suivant à la presse :

« Le groupe s'est réuni à 16 heures, sous la présidence de M. Daladier.

« Un examen de la situation a eu lieu au cours duquel sont intervenus MM. Emile Borel, André Hesse, Jules Durand, Bergery, Pierre Deyres, Cudenet, Mistler, Lamoureux et Dorinat.

« Le groupe s'est rallié à l'unanimité à la proposition de M. Lamoureux

tendant à se réunir chaque jour afin de suivre l'évolution de la crise et de déterminer éventuellement l'attitude du parti. »

D'après les renseignements parvenus sur cette réunion nous pouvons ajouter que MM. Herriot et Queuille y assistaient mais ne prirent pas la parole ; aucune discussion n'eut lieu sur la démission des ministres.

M. Emile Borel s'éleva contre les décisions du Congrès d'Angers déclarant que sous le régime parlementaire et du suffrage universel seuls les élus étaient responsables, ou à même d'approuver ou de désapprouver un Gouvernement.

M. Borel déposa une motion invitant le groupe parlementaire à ne pas se soumettre aux injonctions du Congrès d'Angers.

M. Gratien, député de la Seine, demanda que le groupe décide seulement de considérer comme nulles et non avenues les décisions prises lundi à Angers, étant donné les circonstances dans lesquelles elles furent prises et étant donné que le nombre des congressistes étaient peu important à la séance de nuit.

M. André Hesse posa les questions suivantes :

« 1° Si demain M. Poincaré accepte de reconstituer le Cabinet et fait appel aux radicaux opposerez vous un refus formel et dresserez vous comme un mur les décisions d'Angers ?

« 2° Si vous vous abritez derrière le programme d'Angers quels moyens comptez-vous avoir à la Chambre pour la faire exécuter ? »

Aucune réponse ne fut donnée à M. Hesse et M. Lamoureux proposa alors au groupe de se réunir chaque jour afin de suivre l'évolution de la crise et déterminer éventuellement l'attitude du parti.

MM. Emile Borel et Gratien retirèrent alors leurs motions.

Un ordre du jour de l'U.R.D.

Paris, 7 novembre. — Le groupe de l'Union républicaine démocratique s'est, conformément à la décision d'hier, réuni aujourd'hui mercredi 7 novembre 1928, sous la présidence de M. Louis Marin.

Après un large échange de vues et après une étude des divers renseignements reçus de province et des organisations professionnelles il a affirmé son rattachement à la politique d'Union nationale, seule possible pendant cette législature, politique qui réunit une large majorité dans le Parlement et dans le pays.

Il a décidé, en y invitant les groupes parlementaires défenseurs de l'Union nationale, d'organiser à Paris et en province des réunions publiques pour protester contre l'agression qui vient d'être commise par le parti radical-socialiste réuni dans son Congrès solennel et par les dirigeants de ce parti exécuteurs serviles des caprices démagogiques de leur clientèle politique.

La réponse des S.F.I.O. à la proposition des républicains socialistes

Le groupe socialiste communique la suivante :

« En réponse à la proposition du groupe républicain socialiste d'ouvrir des conversations entre les groupes de gauche de la Chambre le groupe socialiste unanime décide en principe de prendre part à cet échange de vues sur le moment présent de la situation politique.

« Persuadé qu'une telle conversation ne peut être utile qu'entre les groupes à qui la situation présente inspire le minimum d'idées communes sur l'action à mener, le groupe socialiste a chargé M. Vincent Auriol de demander à M. Violette quels sont les groupes qui participeront effectivement à la réunion qu'il a convoquée. »

Une motion des démocrates

Paris, 7 novembre. — Le groupe des démocrates populaires communique la motion suivante qu'il adopta au cours de sa réunion de l'après-midi :

« Le groupe parlementaire du parti démocrate populaire constate que, au cours des dernières consultations électorales, le pays manifesta nettement sa volonté de voir maintenir la trêve des partis jusqu'au complet achèvement du redressement financier si heureusement poursuivi par le Gouvernement Poincaré. Il regrette que le parti radical socialiste, au risque de compromettre les résultats déjà acquis, ait pris la lourde de responsabilité de rompre cette trêve.

« Il estime indispensable de constituer une majorité stable autour d'un programme constructif d'inspiration démocratique que l'on pourrait réunir dans un esprit nouveau avec des hommes appartenant à des partis différents jusqu'ici arbitrairement séparés par une classification désuète. »

L'intervention des Anciens combattants

Paris, 7 novembre. — M. Camille Planche, député de l'Allier, membre du Conseil national de la Confédération nationale des Anciens Combattants a adressé la lettre suivante au président de la Confédération :

Mon cher camarade,

Je lis avec stupeur l'ordre du jour de la Confédération. En engageant celle-ci dans la voie où vous la lancez, vous méconnaissez gravement les sentiments des Associations d'Anciens Combattants, hostiles en majorité à l'action politique et surtout à l'action consistant à intervenir dans une crise ministérielle dont personne actuellement ne peut encore prévoir le dénouement.

Je considère que vous violez ainsi la charte constitutive de la Fédération.

Je vous en demanderai compte, dans ce soir à la réunion que vous avez provoquée qu'à la séance du Conseil national qui doit avoir lieu le 25 novembre.

Les députés socialistes convoqués à l'Elysée

Paris, 7 novembre. — Parmi les parlementaires S.F.I.O. appelés demain à l'Elysée pour s'entretenir avec le Président de la République on cite : MM. Vincent Auriol (Haute Garonne), secrétaire du groupe parlementaire, Paul Faure Saone et Loire), secrétaire général du parti, Renaudel (Var) et Peyrodes (Bas-Rhin).

La reprise des Cours en Bourse

Paris, 7 novembre. — La baisse qui s'était produite hier à la suite de la démission de M. Poincaré aura été que de courte durée.

Le marché a en effet débuté aujourd'hui en vive reprise sur toutes les valeurs françaises qui avaient été atteintes hier.

Le cas des députés alsaciens Ricklin et Rossé

Paris, 7 novembre. — MM. Ricklin et Rossé, députés autonomistes du Haut Rhin, firent leur première apparition à la Chambre vers midi. Ils furent pilotés dans le Palais Bourbon par M. Brogly, député du Haut Rhin, et déjeunèrent au restaurant de la Chambre.

La Commission chargée d'examiner les pièces relatives à la condamnation de MM. Ricklin et Rossé, réunie, sous la présidence de M. Bonnevay, entendit l'exposé de son rapporteur, M. Georges Pernot, qui, se plaçant sur le terrain juridique, conclut à la déchéance par l'application des articles 28 et 15 du décret organique du 2 février 1852.

La Commission, après avoir entendu MM. Ricklin et Rossé, qui en avaient manifesté le désir, approuva à l'unanimité les conclusions du rapporteur.

Les socialistes demanderont l'amnistie

Paris, 7 novembre. — Le groupe socialiste au Parlement a décidé de charger M. Paul Faure d'intervenir dans le débat concernant les élections de MM. Ricklin et Rossé en déposant une demande d'amnistie générale.

Dans le cas où cette proposition ne serait pas votée le groupe, croyons-nous, s'abstiendrait sur la conclusion du rapport de M. Pernot concluant à la déchéance des députés de Colmar et d'Altkirch.

Les conclusions du rapporteur

Dans son rapport M. Pernot, rapporteur de la Commission chargée d'examiner les élections de Mulhouse et de Colmar, base ses conclusions tendant à proclamer la déchéance de M. Ricklin et Rossé sur les considérations suivantes : 1° le décret de 1852 porte que, la déchéance ne peut être demandée que pour les faits commis par un député pendant l'exercice de son mandat, d'après le rapporteur cet exercice commence à partir du moment où le député est élu ; 2° concernant la Cour de Cassation le rapporteur estime que cet arrêt n'a pas d'effet rétroactif et que les intéressés se sont trouvés déchus de leurs droits politiques du jour où le pourvoi de l'un a été rejeté et où le retrait de l'autre a été constaté, soit le 10 juillet, date à laquelle les élus d'Altkirch et de Colmar exerçaient effectivement leur mandat. »

Nouvelles diverses

Rome, 7 novembre. — Le *Messagero* annonce que la coulée de lave de l'Etna, qui avait commencé à envahir la ville de Mascali à midi a achevé de détruire cette ville au cours de la nuit dernière.

—

Paris, 7 novembre. — Le ministre des Etats-Unis à Athènes a eu un long entretien avec M. Venizelos au sujet, croit-on, d'un emprunt productif.

—o—

Paris, 7 novembre. — La Commission de législation civile, réunie sous la présidence de M. André Hesse, a décidé de mettre prochainement à l'ordre du jour, le rapport de M. Félix Gouin sur la réorganisation judiciaire et le projet tendant à la réforme du jury.

—o—

Palma de Majorque, 7 novembre. — Le croiseur *Principe Alfonso*, à bord duquel se trouvait le roi d'Espagne, est entré dans la rade cet après-midi, à 16 h. 30, salué par tout l'escadre.

Le souverain l'a immédiatement passée en revue.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 7 novembre. — De la « Volonté » :

« Certains s'efforcent aujourd'hui de représenter comme une catastrophe irréparable la démission du Cabinet Poincaré. Ils reconstruisent le jeu qui leur a réussi une première fois. Ils tentent de semer la panique et espèrent par un phénomène de suggestion susciter précisément cette catastrophe qui n'est en somme pour l'heure que l'écroulement des intrigues et des manœuvres qu'ils préparaient en toute sécurité, à l'abri de l'Union nationale.

« J'ai idée que cette fois-ci on les laissera pas opérer dans l'ombre en toute tranquillité. Ces surpuissantes ne recommenceront pas impunément leur manœuvre contre la France républicaine.

« Le programme d'Angers peut inspirer utilement un Cabinet qui conviendrait à gouverner avec le concours de tous les démocrates sincères. La Chambre actuelle a été élue sur une équivoque mais nous pensons qu'elle est dans sa majorité très attachée à la laïcité et très disposée à consentir d'importantes réformes sociales.

« Dès lors il n'est pas interdit d'essayer de dégager le centre républicain de cette Assemblée. Si on y réussit gouvernons, si cela est impossible Poincaré aura évidemment le soin de faire apparaître la faiblesse nécessaire d'une telle coalition. »

Du « Populaire (M. Léon Blum) :

« Ce qui importe pour l'instant c'est que l'acte est accompli. Ce n'est pas nous qui découragerons les radicaux de l'effort nécessaire après les y avoir tant de fois provoqués.

« Tout ce que je puis dire dès à présent, sans crainte d'être contredit par personne, c'est que si elle aboutissait à une combinaison radicale celle-ci serait assurée sur toutes les réformes contenues dans le programme de la salle Wagram et d'Angers de l'appui des voix socialistes. »

Du « Quotidien » :

« Il n'y a pas lieu de rechercher dans les faits accessoires les causes de la crise ; elle est dans la formule et brutale contradiction entre les deux politiques et n'aurait pu qu'à grand peine être différée de quelques jours, au surplus, pour dire vrai, l'essentiel le produit est inexorable.

« D'une part, les partis de gauche doivent être pleinement satisfaits puisqu'ils accusaient, non sans droit, l'Union nationale d'être une duperie, d'autre part, les partis de droite devraient se féliciter grandement puisqu'ils installaient avec force sur l'influence néfaste des ministres radicaux dans les Conseils du Gouvernement. »

De l' « Œuvre » :

« Quel est le sens de la manœuvre par laquelle on a brusqué le mouvement ? Car il y a eu manœuvre quoiqu'on dise et cette manœuvre consiste à mettre MM. Herriot, Queuille, Sarraut et Perrier dans une situation telle qu'il leur fallait quitter leur parti ou le ministère.

« Il faut placer Herriot, disait M. Caillaux, lundi soir, sur un escalier dont la dernière marche sera une démission.

« L'opération a été si bien faite que M. Herriot s'est trouvé hier à la dernière marche et que lorsqu'il s'est rendu hier matin avec ses collègues chez le Président du Conseil celui-ci savait déjà ce qu'il venait lui dire, ce que ne pouvaient pas ne pas venir lui dire ses ministres radicaux.

« Résultat ? une crise immédiate, d'origine extraparlementaire, dont sans indications utiles. »

MARINETTE

14, Boul. Paoli

BASTIA

Robes et Manteaux

hautes nouveautés

UNE VISITE S'IMPOSE

Chaises pratiques s'emboîtant par pile de 25 chaises — 4 arcs prix de fabrique

Tables, Guéridons en marbrerie, Argenterie et Linge d'Hôtels

E. HAHN Agent Général

52, Rue Pertinax — NICE (Alpes Maritimes)

Agent pour la Corse : M. Michelangeli, à Bastia

POUR GROSSIR [illegible]

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

FURIANI. — Au cours de la récente session du Conseil général, M. le Docteur Quilici, conseiller général du canton de Terra-Nova, a obtenu un crédit de 20.000 francs pour l'empierrement de la route et une subvention de 2.000 francs pour travaux divers.

AJACCIO

Le mauvais temps. — Le mauvais temps, caractérisé par une atmosphère humide, avec ondées intermittentes, continue de sévir dans la région, notamment dans l'intérieur où la pluie a ralenti une partie de la récolte des châtaignes.

Au port. — Le vapeur « Corte » est arrivé le 6 novembre de Marseille avec 248 passagers et 143 tonnes de marchandises.

Les courriers. — Le courrier qui aurait dû partir mardi à 13 heures pour Marseille n'étant pas arrivé des ports du sud visités en retard à la suite de l'accident du « Numidia », quitte Ajaccio le 7 novembre.

Les services réguliers, conformes à l'horaire, reprennent dès cette semaine.

SARTÈNE

L'éclatante victoire de nos amis Neri et Léandri, élus tous deux conseillers d'arrondissement du canton de Sartène, et ce à une forte majorité, a réjoui d'aise tous les démocrates du canton de Sartène.

Nous félicitons volontiers tous les travailleurs de la terre et ouvriers de toutes catégories de Sartène d'avoir soutenu nos amis, les avoir aidés à sortir victorieux de la bataille qu'ils avaient engagée et qui s'est terminée par le triomphe du drapeau démocratique que l'on voulait abattre.

Rien n'a pu résister à l'élan populaire, et les coalitions qui s'étaient faites jour, n'ont réussi qu'à montrer une fois de plus leur impuissance.

Dure leçon pour l'orgueil des réactionnaires du canton de Sartène et de laquelle il ressort que finis sont les temps de la domination et de l'esclavage.

Rentrez vos griffes, messieurs les seigneurs, c'est le peuple qui passe.

Bravo les Sartenais et vive le parti démocratique !

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES

Chirurgie de la Tête et du Cou

Docteur R. FOURTEAU

19, Boulevard Paoli - Bastia

EAU MINÉRALE NATURELLE

Ferrugineuse, Acidulée, Gazeuse

d'OREZZA

Source PIANE

Approuvée par l'Académie de Médecine

Le 8 Octobre 1878

AUTORISÉE PAR L'ETAT

Décret du 25 Octobre 1878

DIRECTION : M. PIETRI JOSEPH

9, *Route du Cap*, BASTIA

En vente chez les principaux pharmaciens et débitants d'eaux minérales

Pour les commandes s'adresser :

Mademoiselle PIETRI

33, Boulevard Paoli, BASTIA

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi huit novembre courant mois à neuf heures du matin sur la place du marché de Bastia, il sera procédé à la vente volontaire d'une voiture automobile marque « Hotchkiss » Type A.M. 12 CV N° 8236-16.

La dite voiture en parfait état de marche.

Le prix de la vente sera payé au comptant.

Il sera perçu en plus de la vente le 15 %.

L'huissier f.f. de Commissaire-priseur :

Jean Salvadori

La précaution qui s'impose

On nous prédit un hiver aussi froid que l'été fut chaud. Cela nous promet de beaux jours, comme en été. Cela promet surtout de bien mauvais jours à ceux qui ne possèdent pas cette bonne chaleur naturelle que procure un sang riche, vigoureux, nutritif, permettant à l'organisme de réagir contre les atteintes si épidémiques qui font généralement cortège à l'hiver. Les anémiques, les affaiblis, les déprimés, les convalescents, tous ceux dont l'état de santé laisse déjà à désirer, sont naturellement les plus exposés aux atteintes de la maladie. C'est à tous ceux-là qu'il faut spécialement, avec insistance même, conseiller de faire maintenant une cure de Pilules Pink pour restituer à leur sang appauvri ses qualités nutritives, en richesse en globules rouges, sa vigueur, enfin, c'est-à-dire toutes ses vertus défensives. Les Pilules Pink, sont le médicament qui passe, à juste titre, pour être le régénérateur du sang et tonique du système nerveux le plus actif et aussi le mieux compris parce qu'il est toujours parfaitement toléré par les tempéraments les plus délicats.

Mlle Montcher.

« Depuis plus d'un an j'étais très affaiblie, très déprimée, déclare Mlle Marguerite Montcher, demeurant 34, rue Bardoux, à Lyon (Rhône). Je n'avais aucun appétit, je souffrais de points de côté et je dormais bien mal. Les Pilules Pink ont parfaitement remédié à tout cela. Depuis que j'ai fait usage de ce bon médicament, je me sens forte et résistante. J'ai bon appétit et bonne mine ».

Les Pilules Pink sont certainement le remède idéal contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

961

ON DEMANDE

Jeune homme 17 à 18 ans pour travaux bureau et courses, connaissant machine à écrire. Références exigées. S'adresser de 9 à 11 heures, 5, rue Campanari, au premier étage.

A VENDRE

Meubles divers, ramse double emploi. S'adresser au bureau du journal.

OFFICIER

Recherche appartement non meublé à partir de cinq pièces. S'adresser aux bureaux du journal.

TROUVE

Plusieurs coupons-titres, rue Abbatucci. S'adresser aux bureaux du journal.

MARCEL ROUSSELLE

Accordeur diplômé

Réparateur de pianos

fait toutes réparations avec garanties et prix très raisonnables, 5, rue de l'Opéra, Bastia.

EXTRAIT

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BASTIA

Par jugement rendu contradictoirement en première chambre de ce Tribunal jugeant en police correctionnelle, le 4 octobre 1928.

Le nommé Pieri Jean-Baptiste, demeurant à Bastia, rue de l'Opéra N° 22, a été condamné pour vente de vin piqué à cinquante francs d'amende par application des articles 1, 3 et 7 de la loi du premier août 1905, 463 C. P.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de M. le Procureur de la République, le greffier, signé : DANESI.

Vu et vérifié :

Le Procureur de la République,

Signé : BOUSQUET

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION

Toutes fournitures pour le Bâtiment

LAURENT COLOMBANI

8 Bis, Rue de l'Opéra — BASTIA

Maison NOEL SANTANDREA, Bastia

15, Boulevard Paoli (Téléphone 84)

Tarif des Tabacs

Cigarettes Djalma et Fatma, la cartouche ?..............	11.50
Cigarettes Job Havane, la cartouche	13.75
Cigarettes Job Kentucky, la cartouche	16
Cigarettes Job Maryland et Portefeuille, la cartouche	16.50
Cigarettes Alban Maryland et Portefeuille, la cartouche	16.50
Tabac Djalma et Caporal, la cartouche	15.00

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES

Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdullah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike, etc.

Régie - Allumettes - Cartes à jouer

EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIK »

Toutes les principales marques de Parfumerie

COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc.

Dentifrice ODOL (Exclusivité) — ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS

VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES — [illegible] et Chandon — Ackerman — Bénédictine — Vieux-Cure — Cointreau, etc. [illegible]

Vins courants : 2 fr. 65 le litre, pris aux Caves Populaires — Vins de qualité supérieure : 3 fr. 25 le litre.

VIEUX CAFES FINS (Deux sortes de magasin)

Ses spécialités :

PATRIMONIO - RED. TOP - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI

BASTIA-CAP - PORTO-GOLE

MAKIA

Quand les feuilles tombent
dépurez votre sang

La chute des feuilles est l'indice d'une véritable révolution qui bouleverse toute la nature et à laquelle les hommes n'échappent pas plus que les arbres.

Le sang a toutes les peines ainsi dire, troublé par la fermentation des impuretés qu'il s'est emmagasinées ; autant de germes de maladies, de maladies et de misères.

C'est le moment d'entreprendre une cure de Tisane des Chartreux de Durbon qui doit aux principes des plantes des Alpes dont elle est composée des vertus dépuratives régulatrices et fortifiantes de premier ordre.

Rien ne saurait remplacer cette assurance contre les surprises de la mauvaise saison. D'innombrables exemplaires en attestent au surplus l'incomparable efficacité.

14 février 1926.

« C'est avec les sentiments de la plus profonde reconnaissance que je vous adresse cette réception de votre envoi. Je suis heureux de vous dire qu'ici, à l'origine, il est fait un grand usage de la Tisane des Chartreux de Durbon et que tous ceux qui s'en servent en rendent un hommage mérité, quant à nous, nous ne perdons jamais l'occasion de la recommander.

LA TISANE DES CHARTREUX de DURBON est le ROI des DÉPURATIFS du sang. Elle guérit les maladies d'estomac, digestions pénibles, constipations, entérite, douleurs, rhumatismes, maladies des femmes, métrite, retour d'âge, plaies aux jambes, varices, maladies de peau, etc...

Prise en association avec les PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX, elle guérit l'anémie et les maladies nerveuses, en rendant calme, force et vigueur aux plus faibles. Aucune maladie de peau ne résiste à l'action combinée de la TISANE et du BAUME des CHARTREUX : exzémas, psoriasis, dartres, acné, démangeaisons, rougeurs, hémorroïdes, furoncultose, plaies variqueuses, croûtes de cheveux, etc...

PREUVES INNOMBRABLES

Prix de cette cure complète comprenant : Tisane, 13 fr. 50 — Baume, 8 fr. 45 — Pilules 7 fr. 50.

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouveté et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

AUX FLEURS NATURELLES de NICE
28, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
LES SEULES FLEURS DIGNES D'ETRE OFFERTES D'ORNER VOTRE INTERIEUR
démontant votre bon goût
Livraison à domicile.
Expéditions à l'intérieur.

SOCIETE AGOSTINI FRERES
HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
BASTIA (Téléphone : 7)
CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE
Avec arrêt de la Lanscia
(Déjeuner à Piani)
PRIX : 45 Fr. (Pourboire compris.)
Départs tous les matins à huit heures

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux
Par Pierre de COULEVAIN

Et ces fêtes et ces coupes, inutilement dans l'espace, sont cependant des univers qui, comme celles de la télégraphie sans fil, la multiplient à l'infini. Ils ne sont pas moins merveilleux, ils ont leur dieu créateur, leur loi, et comme d'un pouvoir supérieur, ils ont sommé les hommes de créatures. Toute religion est le rêve d'un peuple. Parmi les grands rêves spirituels de la Terre, il y a eu celui de l'Egypte qui a cru à l'immortalité, le rêve bouddhique, le rêve juif, le rêve hellénique, le rêve chrétien, qui a conquis l'échelle de proportions et la vie Eternelle.

Il y a eu le rêve de Zoroastre, un rêve si bien construit qu'il a duré trois mille ans. Le législateur des Perses attribuait tous les événements de ce monde à la lutte divine entre deux forces merveilleuses : le bien et le mal, et, à la fin des siècles, il prévoyait le triomphe du Bien. Il voyait, dans le feu purificateur, le symbole de la divinité. Sa religion est encore professée dans l'Inde par les Parsis, qui gardent sa haute morale, l'adoration du feu, mais ont traduit son extatique langage. Il est du plus pur christianisme.

Il y a le rêve symbolique de Brahma et celui de Bouddha, le réformateur, le seul reconnaît pour Dieu que le grand Tout », ou rêve obscurci, dénaturé par des superstitions sans nombre, et dont la profondeur scrupuleuse recèle peut-être le secret de notre avenir.

Il y a eu les rêves fantastiques, énormes, des Phéniciens, des Assyriens. Il y a eu le grand rêve philosophique, le rêve des Grecs que les Romains de vaient faire leur, amplifier et démoquer ; le beau rêve dont la lumière immortelle nous éclaire encore et dont nous sommes tenaient se mêler à celui du christianisme.

Il y a eu le rêve monothéiste de Moïse, inspiré par la mythologie de l'Egypte, qui contenait le germe d'une religion pure et étrangère, du christianisme que nous vivons encore aujourd'hui.

Il y a eu le rêve de Jésus de Nazareth dont le verbe mystique, de haute spiritualité, de pure morale, a pris corps sur les rives du Tibre et a donné à l'Occident une religion et une Eglise toutes-puissantes.

Il y a eu enfin le rêve de Mahomet qui, vers le temps du judaïsme et du christianisme, qui, à son origine, était doux et humain et qui est devenu un rêve de conquérant ambitieux et cruel, rêve de conquérant ambitieux et cruel, rêve de conquérant ambitieux. J'avais encore en moi le souvenir de l'ennui, du lassitude que j'avais à l'enfance, à la jeunesse, les leçons incomprises. Mon esprit avait sa double dû préparé à recevoir, car je ne fardais pas à être exigeante. Je sentis que je me trouvais dans l'oeuvre rêve du « Roman Merveilleux ». J'allais d'admiration en admiration, de découverte en découverte. Il me semblait que je lisais un vin généreux, un grand Bourgogne, et dont aurait vécu une parti la « comme de l'eau.

Et alors, je n'ai jamais eu le pris de calculer, mais toujours refusé de m'exiger. Ma mère me racontait les épisodes du christianisme, mon père celles du paganisme, et leurs prodigieuses différences me donnaient un sentiment de pitié pour les personnages de l'Olympe. Ces dieux qui descendaient sur la terre, dans des chariots de feu, qui prenaient la volonté des mortelles diverses, me fascinaient et me semblaient réels... de vrais Dieux ! Plus d'une fois, il m'est arrivé de mettre des sous dans la main de quelque vieille mendiante, avec l'idée qu'elle pouvait être une Déesse inconnue !

J'avais une tendresse particulière pour Zeus, parce qu'il avait été un petit enfant persécuté ! Je le savais bien toutes emporté par sa mère dans une île fleurie, puis allaité par une chèvre toute blanche aux cornes d'or... Je lui enviais sa nourrice... et encore plus, les beaux guerriers qui, autour de son berceau, frappaient sur leurs boucliers afin que ses cris n'arrivassent pas au vieux Chronos qui voulait le tuer. L'enfant Zeus, menacé par Chronos, l'enfant Jésus, menacé par Hérode, se confondaient dans mon imagination et mon culte allait sans scrupule de l'un à l'autre.

C'est grâce à ces ineffaçables impressions d'enfance, qui furtivement « concourent » à la divinité, que j'ai toujours eu avec moi « l'Iliade » et « l'Odyssée ».

De là, et très souvent, à plusieurs années d'intervalle, à mesure que mon entendement s'élevait, j'y découvrais de nouvelles beautés qui étaient comme des révélations. Aucun livre je n'ai tant aimé, me représentant d'une manière plus vive et plus variée l'existence entière au point de me faire mettre de côté tout autre livre. Cependant, la dernière fois, j'ai éprouvé une sorte de déception. Ce n'était pas que j'eusse rétrogradé sur cette merveilleuse Bible des Grecs, elle m'apparaissait même ces grandes choses que j'avais. Je suis arrivée à savoir que je cherchais la vision d'un monde qui, peut-être, a précédé le premier effort de l'esprit humain vers le divin. Et j'ai voulu savoir si cette vision était commune à tous les hommes, si elle était universelle, si elle était la source de toutes les religions, si elle était la source de toutes les religions, si elle était la source de toutes les religions

LEGENDE ATZÉQUE

Tlemilco

Le 13 août 1521, la petite et vaillante armée de l'intrépide Hernan Cortez, prenait d'assaut l'antique Tenochtitlan, aujourd'hui la grande et belle ville de Mexico.

Dans leur temple principal, les prêtres indiens s'étaient défendus avec bravoure, mais malgré leur courage et leur vaillance, eux, d'entre eux qui échappèrent aux flammes, succombèrent sous les traits des arbalétriers ibères.

On raconte encore aujourd'hui, dans les salons des vieilles familles de la région, que l'un de ces prêtres atteignez, blessé et mal en point, réussit à se sauver, emportant, à la faveur des ténèbres de la nuit sombre, pleurant les irréparables malheurs de sa patrie, et se dirigeant vers les flancs du Popocatepetl, Montagne fumante, dont il avait tant de fois parcouru les crêtes verdoyantes, aux jours de leurs fêtes solennelles, et escaladé des cimes pour arriver les nuées de leurs dieux.

Les oracles veinent se tarent des lors, et, sur l'emplacement du temple saccagé, s'élevèrent de hauts clochers surmontés de la croix.

Quand Tlemilco, attristée de nouveau la désolation du pays des Aztèques, le prêtre indien, dans sa fuite, traversa le magnifique champ de maïs, aux merveilleux jeunes dont les belles oreilles, en ondulant sous la brise naturelle, simulaient des flots de feu qui paraissaient jaillir des flancs d'autre des roches des collines. C'est, sans doute, à cause de cet effet d'optique, aux apparences trompeuses, que l'on a toujours dénommé à cette partie de la montagne le nom de Tlemilco. (Champ de feu.)

Dans leur simple fanatisme, les indigènes prétendaient qu'à partir de ce jour, les fourmis, les autres, les rats, les serpents, avaient pris un air moins triste que l'âme torturée du prêtre indien et semblaient chanter d'une manière gaie, presque à regret, le cours quotidien de leur « père le soleil ».

Se sauvez s'écoulèrent et sans qu'on entendit parler du prêtre fugitif.

Maintenant, les indigènes de la région regardaient religieusement, avec crainte et respect, ce champ qu'ils avaient sanctifié les prières et les larmes de leur dernier pasteur, de qui l'on savait uniquement qu'il avait été suivi dans sa retraite par Tefiaki, son fils.

Plus tard, le bouleversement profond par l'envahissement des « Faces pâles » jeta le trouble et l'oubli sur ces événements, et ce n'est que longtemps après qu'on apprit la mort du vieux prêtre indien sur les flancs du champ Dauri de la montagne fumante.

L'enfant grandit comme un palmier, svelte, souple, harmonieux, et il vécut jusque à l'état sauvage, insociable, chassant les bêtes fauves, qu'il tuait de sa simple lance, prenant du fruit sur les arbres sauvages, de ses chasses dangereuses et se développant admirablement, grâce à ce sport qui plaisait.

Parvenu à son plein développement, on le vit apparaître, un beau jour, dans les rues de l'antique Tenochtitlan, vêtu dont un superbes peaux de tigre ou de cerf, sans jamais se familiariser avec les acheteurs ou avec le public.

Quel était le nom de ce bel Indien au pantalon si digne et si réservé, brunie par le soleil tropical mexicain qu'il adorait comme son dieu ? Les Indiens l'appelaient Tlemilco, ou Champ de feu, en mémoire de la contrée où naquit son père, le dernier souverain, avant vieux ses dernières années d'exil solitaire et rendu, enfin, le dernier soupir, ignoré de ses ennemis et parents, sur la terre d'exil, pour rester fidèle à son pays et à la foi de ses pères.

Les indigènes admirent et admirèrent le jeune Tlemilco, le trouvant laborieux, toujours obligeant, et tous cependant avaient pour lui un respect mêlé de crainte, et l'âme inébranlablement triste au souvenir, sans doute, de l'invasion de son cher pays par les Faces pâles.

Bien des fois, au mir de ses randonnées, fatigué de ses longues courses à travers la montagne, il se reposait sur un rocher, appuyé sur sa lance et contemplait, avec une pieuse attention, le soleil « son dieu », se coucher à l'horizon de Pénapur et d'où de noirs mexicains, puis, l'ayant vu disparaître, pour aller éclairer de lointaines régions, il chargeait sur ses vigoureuses épaules un cerf, un tigre ou tout autre fauve, produit de sa chasse, et se perdait au bois retour le long des jaunes du champ sacré !

III

Aux premiers temps de la conquête, les prêtres espagnols, si intolérants les enseignaient, faisaient une active propagande en faveur de leur religion, pénétrant à cet effet, jusqu'aux moindres recoins de toute territoire mexicain.

Que pouvaient faire alors les vaincus, sinon courber la tête, se plier aux volontés de leurs vainqueurs et pleurer leur liberté perdue ?

Un jour, Tlemilco tomba gravement malade dans sa cabane. Un matin que, quoi l'ayant appris, s'écoutera dans le champ mystérieux.

Un matin, aux premières heures de l'aurore, on entendit la voix du maire, disant, à la porte de la cabane : « Lève toi le Seigneur, notre Dieu, mon frère », Et celle voix, ayant répondu, il pénétra résolument à l'intérieur.

Dans un coin de la cabane, s'élevaient un misérable lit recouvert de grandes peaux de tigre au milieu desquelles gisait un moribond : c'était Tlemilco.

Le maire s'approcha doucement du lit de douleur de l'Indien et, après avoir récité dévotement des prières de circonstances, prononça le mot de baptême qui, dans un suprême effort, se dressa sur son séant. Ses yeux brillaient comme des éclairs et se baissant, ses lèvres, sur sa figure bronzée, « Frère, dit-il en même, garde tes secrets d'or ! Quoique je soupçonne que je te devrais, c'est de m'ouvrir cette petite fenêtre ».

Instinctivement et de bonne foi, le maire obéit.

Aussitôt, par la petite fenêtre, maintenant ouverte, pénétra un qui rayon du soleil levant qu'observait Tlemilco, et dont l'âme chrétienne s'ouvrit le lit de l'agonisant dont le voir s'éteint de nouveau dans cette suprême invocation : « Dieu de mes pères, accueillez-moi et veillez sur les enfants ». Puis, la belle tête retomba sur les peaux soyeuses, on non, un instant où la grande lumière matinale illuminait son front déjà marqué du sceau de la mort.

Le maire abasourdi, stupéfait de cet illumination finale à refuser la grâce, sortit de la cabane, prosternément affligé, tête basse, et s'éloigna lentement en priant avec ferveur pour le repos de l'âme qui, par une ruse fatalité, il n'avait pu sauver à la entrouvir, malgré ses pieux efforts.

Les Indiens de la contrée accompagnèrent au tombeau des bouquets de fleurs du champ sacré, donnant ensuite sépulture au corps de Tlemilco, dans cette même grotte où dormait le sommeil éternel son père, le vieux prêtre indien.

Mexico, Octobre 1928.

Martin de CUENOS.

Nouvelles diverses

New-York, 8 novembre. — Le gouvernement américain a envoyé à Rhenelander (Wisconsin), une ferme où il envoie les condamnés qui travaillent là sur parole et sans la présence d'aucun garde, sous qu'il soit question de mesures d'autre sanction. Ils savent seulement qu'à la première faute d'indiscipline, ils retourneront en prison.

La ferme à quatre cents acres de superficie et abrite actuellement quarante condamnés à des peines diverses : de deux ans de travaux forcés à la perpétuité. Aucun signe extérieur ne permet à un profane de sentir là une prison. Il n'y a pas de barreaux aux fenêtres ni de gardes chiourmes. Un seul surveillant est responsable de la liberté confiée aux prisonniers en échange de leur parole d'honneur. Le travail est dur, mais il n'y est pas question d'appels, d'exercices, de règles de silence, etc.

Les condamnés cultivent des pommes de terre pour les besoins de la maison pénitentiaire publique.

Rome, 8 novembre. — L'« ordre du Gouvernement italien a interdit la représentation des films de guerre dans les cinémas.

New-York, 8 novembre. — Le bruit court que Jack Dempsey, ex-champion du monde des poids lourds, va remettre les gants de quatre années et renoncer définitivement à Pauline Lavadum, d'ici peu de temps.

Il a commencé un entraînement sérieux dans un gymnase de New-York, cherchant à perdre du poids.

Lesquels de tirer sa carrière avec un titre mondial et de regagner des sommes importantes perdues par lui dans les affaires de cinéma ? Autrait décidé à rentrer dans le cercle enchanté.

Bibliographie

Tégla, fille de Corse

Lorsque pour la première fois je connus simon *Tégla*, de moins les éléments qui en paraissaient alors dans le *Chroniqueur de Paris*, j'en fus, avec bien d'autres, émerveillé.

Nous nous trouvions enfin en face d'une image à la fois véridique et littéraire du paysage méditerranéen. Ce paysage qui naît à la douceur bocolique que une splendeur, une puissance de symbole.

« C'est ce paysage même, disait-le, dans *Les Lauriers du Brasil* a choisi pour théâtre de ses exploits. Il entre de notre imagination la Corse romantique et sereine avec un art digne de Pavis de Chavannes. Et ce charme d'Ajaccio,

Compagnie Fraissinet

DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Vendredi 9, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 10, de Nice p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 10, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 11, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 12, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13, de Nice p. Ile-Rousse à 18 h. 30
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 14, Livourne p. Bastia à 22 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h 30
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h
Lundi 26, de Marseille p. Ajacc o à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DÉPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Vendredi 9, de Bastia p. Nice à 23 h.
Samedi 10, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 11, Bastia p. Marseille à 16 h
Lundi 12, de Calvi p. Nice à 20 Heures.
Mardi 13, de Bastia p. Livourne à 16 h
Mardi 13, d'Ajaccio p. Bastia à 13 h.
Mercredi 14, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 10 h
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 16 h
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

BOURSE DE PARIS du 8 Novembre 1928

VALEURS	Dernier prix.	Cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	63.40	63.40
4 % 16	87.90	87.90
4 % 17	87.90	87.90
4 % 18	87.90	87.90
4 % 20	87.90	87.90
4 % 25	87.90	87.90
4 % 27	87.90	87.90
Obligations 4 % 1925	87.90	87.90
— 4 % 1926	87.90	87.90
— 4 % 1927	87.90	87.90
— 4 % 1928	87.90	87.90
Oblig. Caisse Autonome	87.90	87.90
Bons Nationaux 1919	87.90	87.90
— 1921	87.90	87.90
— 1923	87.90	87.90
— 1926	87.90	87.90
Bons 7 % 1925 Alsace	87.90	87.90
Bons 7 % 1926 Pau-de-Calais	87.90	87.90
Départ Seine 7 % 1926	87.90	87.90
Paris 1905	87.90	87.90
— 1921	87.90	87.90
— 1925	87.90	87.90
Communales 1879	87.90	87.90
— 1920	87.90	87.90
TERMES		
Banque de France		
— Nation de Crédit		
— Union Parisienne		

VALEURS	Dernier prix.	Cours du J.
Compagnie Algérienne		
Comptoir National d'Escompte		
Crédit Foncier de France		
Crédit Lyonnais		
Société Générale		
Société Générale Foncière		
Suez Capital		
Suez Parts		
Suez Cinq		
Est Capital		
Lyon Capital		
Midi Capital		
Nord Capital		
Orléans Capital		
Saint-Ps Chemins de Fer		
Dist. Electricité		
Comp. Gén. Electricité		
Thomson		
Tréfileries du Havre		
Mines de Courrières		
Mines de Lens		
Bor		
Aluminium		
Phosphates de Gafsa		
Pathé-Nay		
— Capital		
Bor		
Caoutchoucs		
Jaegerfontein		
Malacca Orbinsky		
Mexican Eagle Ord.		
Maderenlaan		
Montecatini		
Mozambique		
Nyassa		
Padang		
Rand Mines		
Sagunto-Belges		
Shansi		

VALEURS	Dernier prix.	Cours du J.
Serbe 1895		
Turc 4 %		
Turc 5 % 1914		
Banque Nationale Mexique		
Banque Ottomane		
Crédit Foncier Egyptien		
Wagons-Lits Ordinaires		
Central Mining		
Rio Tinto		
Oriental Carpet		
Pétrofina		
Ruineries d'Egypte		
Suez Maritimes 1918		
Bretagne		
Cambodge		
Financières Caoutchoucs		
Chartered		
Concordia		
De Beers Ord.		
Entreflex		
France Wyoming		
Goldfields		
Hutchinson		
Jagersfontein		
Malacca Ordinaire		
Mexican Eagle Ord.		
Maderenlaan		
Montecatini		
Mozambique		
Nyassa		
Padang		
Rand Mines		
Sagunto-Belges		
Shansi		

VALEURS	Dernier prix.	Cours du J.
Fangawyka		
Docks Marseille		
Lyonnaise des Eaux Cap.		
Electricité Paris		
Union Electricité		
Parambine		
Lebon		
Suez de Paris		
Suez Parts		
Fives Lille		
Saint-Gobain		
Verreries de Cirmeaux		
Salins Nord Capital		
Messageries Maritimes Ord.		
Distil. Indochine		
Ouenrior Jochel		
Pelzet Chaussot		
Galeries Lafayette		
Paris-France		
Printemps		
Mong. Chino. Nlo Plate		
Land Bank of Egypt		
Crédit Foncier Autriche		
Crédit Foncier Mexicain		
Crédit Foncier Cuba		
Tabacs Philip. Ord.		
Banque Franco. Mexicain		
Crédit Fonc. Franco-Canad.		
Mokta		
Hotchkiss		
Hispano Suiza		
Tabacs Lozenes		

VALEURS
Royal Dutch
Shell
Fonds d'Etats Etrangers
Anglais 2 ½
Argentin 4 ½ 1900
Belges 3 % 1896
Brésil 4 % 1889
Bulgare 5 % 1902
Grecs 4 % 1890
Egyp. Unifié
Hollan 2 ½ 14
Italie 3 ½
Japon 4 % 1899
Mexique 4 % 1904
Roumains 4 % 1903
Russe 3 % 91-94
Serbe 1913
Turc 4 %
CHANGES
Londres
New-York
Allemagne (100 reichsmarks)
Belgique
Espagne
Hollande
Italie
Prague
Suisse

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au *Petit Bastiais* à partir du
SIGNATURE
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
(Se mettre en Relations et s'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec prochain) Un abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 04-60

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Gatiric, nouveaux et refaits, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

AUX FLEURS NATURELLES de NICE
38, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
LES SEULES FLEURS
DIGNES D'ETRE OFFERTES
D'ORNER VOTRE INTERIEUR
dénotant votre bon goût
Livraison à domicile.
Expéditions à l'intérieur.

Très ancienne Société Semences et nourriture bétail, usine modèle sous le contrôle de l'Etat, demande des agents actifs, actifs ainsi que retraités, munis de références prouvées. Situation d'avenir à travailleur. Excellentes conditions. Ecrire sous le N° 12.681-6 à l'Agence Havas Lyon.

ABONNEZ-VOUS
AU "PETIT BASTIAIS"

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des imitations
CIGARETTES NATIONALES

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Mimosa

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par *H. ALBAN*

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Bonne-Cours.
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
SPÉCIMEN 75 PAGES SUR DEMANDE

N° 8 Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Quand la Nature, pour rendre sa vision intérieure plus intense, a fermé nos yeux, il a dû dicter ses chants à quelque artiste, actif, ailé, que refroidis, mutilés par l'envie, le travail, les soucis, ont retrouvé leur vie première dans le Nirvana. Ecrivains, musiciens, sculpteurs, ils ont tous été des voyants. Ils ont vu, ils ont entendu, ils ont senti, ils ont compris. Ils ont tous été des poètes. Ils ont tous été des prophètes. Ils ont tous été des dieux.

Quand la Nature, pour rendre sa vision intérieure plus intense, a fermé nos yeux, il a dû dicter ses chants à quelque artiste, actif, ailé

Nouvelles diverses

Paris, 9 novembre. — L'institut national d'orientation professionnelle, dû aux soins de M. Lebas, ancien ministre du Travail, a été inauguré cet après-midi au grand amphithéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers par M. Loucheur, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

M. Loucheur, qui était entouré de M. Fernand Merlin, directeur général de l'Enseignement technique, remplaçant M. Herriot, M. Lebas prit la parole et souligna l'importance du nouvel institut, œuvre de documentation et de réalisation qui permettra de répondre sur des bases rationnelles à l'orientation professionnelle des jeunes écoliers.

—o—

Paris, 9 novembre. — Le Président de la République a reçu cet après-midi les membres de la délégation portugaise venus en France pour assister demain à la remise du monument élevé à Lusiadare à la mémoire des soldats portugais morts sur les champs de bataille français.

—o—

Brest, 9 novembre. — Le gouvernail du torpilleur « Tunisien » ayant brusquement cessé de fonctionner, le bâtiment s'est échoué en rade de Brest.

Désemparé, on apprend qu'il a pu regagner.

« Le Tonkinois » est entré à l'arsenal où une légère avarie de cuirasse sera réparée.

—o—

Strasbourg, 9 novembre. — Le correspondant de l'Agence Havas nous apprend que le docteur Pfleger, député du Haut-Rhin, et M. Gerlach, sénateur du Haut-Rhin, suivant l'exemple de MM. Oberkirch, Weydmann, le comte de Leusse, etc. viennent d'adresser au chancelier Müller, sénateur, président de l'U.R.P. leur démission de membre de ce parti.

—o—

Belgrade, 9 novembre. — Un avion militaire survolant Belgrade a mis feu, hier, à midi, vers l'aurore et s'abattit en plein cratère de la ville tuant une femme.

Les deux aviateurs furent tués.

—o—

Berlin, 9 novembre. — Devant les excès soviétiques les groupements allemands songent des représentations ouvrières à Berlin après quelques jours.

—o—

Les Soviets demandent aux Allemands un crédit de 1 milliard

Les Soviets demandent aux Allemands un crédit de 1 milliard pour leur permettre de développer le commerce germano-russe.

De source très autorisée on indique qu'en mars prochain les Soviets seront dans l'impossibilité de verser les intérêts du premier emprunt contracté en Allemagne.

—o—

Varsovie, 9 novembre. — A l'occasion du dixième anniversaire de l'indépendance de la Pologne de grandes fêtes, qui dureront trois jours, doivent commencer aujourd'hui.

Cinq postes de radiophonie polonaise annoncent, pour samedi 10 courant, à 22 heures, un grand radio-concert, destiné aux pays étrangers.

—o—

Berlin, 9 novembre. — On apprend ce matin de Bucarest qu'après l'échec de la mission dont avait été chargé l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Titulescu, qui envisageait de former un ministère de concentration, le Conseil de régence chargera ce matin le chef du parti national des paysans, M. Manin, de constituer un cabinet.

L'avènement au pouvoir de M. Manin, coïncidence avec la dissolution de la Chambre.

—o—

New-York, 9 novembre. — Un message de Lynn (Etat de Massachusetts) nous apprend qu'une explosion s'étant produite dans la cale du torpilleur « Tuckinois » ayant brusquement coulé en Amérique, le bâtiment n'a échappé au naufrage que grâce à la présence d'esprit de son équipage. On déplore quelques blessés.

—o—

Londres, 9 novembre. — On annonce que la voiture automobile avec laquelle le major Segrave compte s'attaquer l'un prochain, sur la glace de Duvlons, au record du monde de vitesse, est actuellement dans un coffre situé derrière le moteur deux pleins cubiques de glace gîtée destinée à refroidir l'eau du radiateur.

—o—

Lorenz, 9 novembre. — Une automobile ayant dérapé dans un virage de la côte de Parville et s'étant jetée contre un arbre, on de ses occupants, M. Pequod, cultivateur, à Saint-Martin-le-Mault, (Eure), a été blessé à la tête par les éclats du pare-brise. Il a été transporté à l'hôpital d'Evreux.

—o—

Rome, 9 novembre. — Sir Philipp Sassoon, sous-secrétaire de l'Air britannique, qui était arrivé en avion à Brescia, venant d'Alexandrie, a été l'objet du gouverneur de Rome.

Ce matin, il est reparti à bord de son hydravion à destination de Malte.

—o—

Londres, 9 novembre. — Un aéroplane s'est écrasé en flammes sur le sol, dans la soirée d'hier, près de Buckingham.

Le serrent-pilote a été tué, son compagnon, blessé et brûlé, est dans un état critique.

—o—

Paris, 9 novembre. — M. Vandervelde, venant d'Amérique du Sud et rentrant en Belgrade, arrivera à Lisbonne.

—o—

Paris, 9 novembre. — L'Egypte et la Pologne ont reconnu le royaume d'Albanie.

—o—

Vienne, 6 novembre. — La mission commerciale soviétique présidera le 15 novembre à la cour d'appel d'Innsbruck.

Un voyage par semaine

UNE PARTIE DE CHASSE. — AMBOISE, LE CHATEAU ET LA VILLE. — CHANTELOUP ET LA PAGODE

Samedi dernier, des amis vinrent me chercher pour une partie de chasse dans la région Sud-Est de Loches. Le temps était beau, un peu frais, et nous eûmes vers midi l'agréable et grisante impressionnant, un de ces coups d'œil comme en n'en a qu'en automne, pompeux et mélancolique à souhait. C'est à ce moment-là que j'avoue y me sens assez gêné par n'avais pas du tout envie de chasser et que je ne m'étais laissé entraîner jusque-là qu'afin d'arriver commodément aux rives de la Loire. Ma traînoux me coûta un dîner à Blois, qui ne fut ni pompeux, ni mélancolique. Il pendant que les chasseurs représentent la chasse de Saint-Hubert. Toutes les figures sont d'un modèle, d'une finesse admirables, et dans le plus heureux état de conservation. La chasse de Saint-Hubert » était surmontée à l'origine d'une superbe rose composée de vitraux d'une époque plus récente. L'architecte Baptiste-Robert, chargé de restaurer la chapelle vers le milieu du XIXème siècle, a substitué à ces vitraux un groupe de sculptures modernes représentant Charles VIII et Anne de Bretagne agenouillés aux pieds de la Vierge. La porte elle-même a été reconstituée d'après des fragments de boiserie retrouvés.

Dans l'aile de Charles VIII, on visite la salle des Gardes d'hiver et celle d'été, le promenoir couvert du 1er étage, d'où l'on embrasse un des plus magnifiques panoramas de France, et, au-dessus, la grande salle des Etats avec son fameux balcon en fer forgé. De là, on gagne la Tour des Minimes, à peu près démolie et d'un style très primitif, et qui, de même que la tour Gour ou Hurtault, située de l'autre côté servait d'entrée aux voitures et à la cavalerie du château. Les voûtes et les parois de la rampe intérieure sont ornées de détails sculpturaux très caractéristiques parmi lesquels on retrouve le monogramme de Charles VIII, l'anagramme du Christ, l'initiale d'Anne de Bretagne et plusieurs têtes de caractère, qui sont peut-être des portraits. C'est par cette rampe en spirale, desservant la tour des Minimes, que Charles-Quint arriva avec sa suite quand François Ier le reçut au château d'Amboise.

La tour Hurtault, plus colossale encore, mais moins pleine de deux cents mètres de développement ; on y remarque des sculptures anciennes, figures symboliques et autres, du plus vif intérêt.

Les pieds des deux tours baignent dans deux des nouvelles promenades, qui, au temps de la splendeur du château, en faisaient en réalité une forteresse imprenable. Le château d'Amboise a du reste porté un moment le nom de *citadelle*, dénomination qui convenait assez à ses édifices aussi puissamment défendus.

En traversant les jardins pour quitter le château, on voit au bout de Léonard de Vinci érigé en 1869 à Pendroit où Anne Boulogne découvrait les rendres du pinsel artiste. Ces restes ont été transférés dans la chapelle sous une pierre qu'on montre dans le transept de gauche. Le pavillon où est mort Léonard de Vinci est un but de pèlerinage indiqué au sortir du château. Il fut partie d'un ancien domaine situé au Sud de la ville et appelé Clos-Lucé. Cette demeure, dont certaines parties subsistent sont

Michel MAURUPIS

ÉCHOS

Billet Parisien

Les Allemands ne songent pas seulement à la gloire du sport sérieux. Ils s'orientent aussi vers les réjouissances populaires qui servent à accroître les recettes et les orphelins des pilotes disparus dans l'exercice de leur profession.

Idée est excellente et nous félicitons bien d'y réfléchir.

Chez nous, chaque fois qu'un pilote trouve la mort dans un accident, ses camarades n'ont d'autre ressource que d'organiser une soirée de bienfaisance dont le produit peut alléger la détresse immédiate de ceux qu'il laisse derrière lui, mais n'équilibre par leur avenir.

Cependant, un des meilleurs moyens de développer notre aviation commerciale serait d'assurer la tranquillité qu'il est nécessaire. Nos bons pilotes voyageraient plus volontiers s'ils étaient certains qu'en cas d'accident leur femme et leurs petits échapperaient aux besoins.

Et nous montrerions-nous trop exigeants en demandant que l'on étende le bénéfice de cette mesure de prévoyance à tous les corps de métiers exposés ? La préoccupation d'alléger qui suivre l'état de l'ouvrier peut inquiéter également bien des travailleurs qui sont loin de posséder la forte solde d'un pilote d'aviation.

Rendons hommage en passant à tous ces coeurs obscurs et généreux qui acceptent de lutter pour la vie des leurs dans l'imminente éventualité du danger et qui, dans les minutes d'alerte, pensent beaucoup plus à la bouchée de pain de la marmonnée qu'à leur sécurité compromise.

Il serait able et digne d'une grande nation de leur donner la consolation de savoir que leur sacrifice n'oeuvrera pas la perte de logis à la misère.

Les Allemands se sont engagés dans cette voie bienfaisante. Suivons-les.

Gabriel BAUR

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, samedi, 10 novembre 1928 ; 274e jour de l'année ; 53 à venir.

Aujourd'hui : Saint Léon p.

Demain : Saint Martin.

—o—

ÉPHÉMERIDES CORSES. — 10 novembre 1737. — Convention de la République de Gênes et la Cour de France, d'après laquelle le roi Louis XV devait faire « passer incessamment que pour être débarqué à Bastia où en lui autre lieu qui serait jugé convenable, trois mille hommes d'infanterie afin de réduire les rebelles de l'Ile de Corse. »

Les ratifications de cette Convention, signée à Fontainebleau, par Sorbis pour Gênes et Amfoil pour la France, devaient être échangées dans les quatre semaines qui suivaient.

—o—

contemporaines de Vinci a été remanié cure, emprenait à l'intérieur une rampe au XVIIème siècle, et plusieurs fois restaurée depuis. L'oratoire est la partie la plus ancienne et la plus intéressante.

L'Hôtel de Ville est à quelques pas du château. C'est une ancienne habitation particulière, bâtie de 1500 à 1503 par Pierre Morin, trésorier de France et maître de Tours, type intéressant d'une demeure de bourgeois et de magistrat de la Renaissance. Classé, qui y établit en 1764 le siège de sa justice seigneuriale, lui fit donner le titre pro-tête un peu prétentieux de palais ducal, à la vérité, l'édifice comporte des détails d'un réel intérêt, mais les salles sont généralement petites, l'ensemble est tout-à-fait digne de majesté.

Par la rue Nationale, on gagne le beffroi, qui surmonte une ancienne porte de la ville et l'on va visiter les deux églises. La plus ancienne, Saint-Denis, est aussi la plus intéressante et la plus riche. On dit qu'elle a été édifiée, à partir de 1497, sur l'emplacement de la tour surmontée d'une statue de Mars, que détruisit Saint-Martin. La partie romane est un bon spécimen de style angevin ; les autres parties ajoutées au XVème siècle, notamment la dernière travée de la nef, ne sont pas sans grandeur. L'intérêt va de préférence aux sculptures du chapiteaux, qui rappellent les légendes anciennes ou des faits bibliques : le Massacre des Innocents, le Buisson de Bernard, l'Histoire d'Elysée, le Martyre de Saint-Denis, etc. Un Saint-Sépulcre en pierre, tabassé de personnages, et dû au célèbre artiste tourangeau, Michel Colombe, a été installé dans l'église Saint-Denis, après avoir passé successivement dans la collégiale du château et dans une autre église, Saint-Florentin, qui elle, n'a guère fait parure et désuète d'intérêt.

D'ailleurs, beaucoup plus que ces édifices rafistolés, ce sont les jolies vieilles maisons d'Amboise qui, avec la Loire et le château donnent à la ville un attrait vraiment particulier. J'ai erré dans les petites rues jusqu'au soir, puis je suis revenu m'asseoir au bord du fleuve et j'ai eu un coucher de soleil encore plus émouvant que celui de la veille.

Lundi matin, j'ai dit adieu aux chasseurs à Blois. Ils m'ont demandé si j'étais allé à la Pagode. Je ne l'avais aperçu que de loin ce vestige étrange du château de Choiseul, démoli par la bande noire. Une pagode en Touraine ! Mais il paraît que l'actuelle châtelaine de Chanteloup est une grande dame de lettres, belle comme Diane, et que j'ai perdu ma journée en n'allant pas rôder du côté de la Pagode.

Je tâcherai de réparer cette erreur à ma prochaine partie de chasse.

Michel MAURUPIS

INFORMATIONS LOCALES

La commémoration de l'armistice

A l'occasion du 10e anniversaire de l'armistice, le Gouvernement a décidé que la fête nationale du 11 novembre sera célébrée cette année avec un éclat particulier. A cet effet, les maires de toutes les communes de France sont invités à s'associer à cette commémoration glorieuse.

A défaut de pouvoir régler un programme uniforme pour tous les départements, le Gouvernement tient particulièrement à ce que dans toutes les communes on observe une minute de silence marquée par l'arrêt de la circulation, et que tous les monuments publics soient pavoisés et illuminés.

—o—

ORDRE DES CEREMONIES A BASTIA

La fête sera annoncée par trois coups de canon. A 10 heures, réunion des autorités civiles et militaires, des Sociétés et des Syndicats dans les salons de l'Hôtel de Ville. (1er étage). A 10.30, défilé devant la plaque des morts pour la Patrie (salle du Conseil municipal).

A 10 h. 35, 1 minute de silence. Un premier coup de canon annoncera le commencement et un deuxième en marquera la fin. Les véhicules et les personnes en circulation devront se garer à l'arrêt pendant cette minute.

A 11 heures, sortie du Trocadéro ayant à bord les autorités pour rendre l'hommage accoutumé aux victimes de la guerre, disparues en mer.

Comme les années précédentes aucune invitation individuelle ne sera adressée.

Le maire convie la population bastiaise à s'associer à cette pieuse cérémonie du Souvenir, en gardant le recueillement qu'il convient aux hommages qu'elle rend à ses enfants morts pour la France.

—o—

UNION DEPARTEMENTALE DES VICTIMES DE LA GUERRE

GROUPEMENT DU NORD DE L'ILE

Les camarades anciens combattants, mutilés, ascendants et pupilles, sont priés de se réunir devant la sous-préfecture, à 9 h. 30 pour se rendre à l'Hôtel de Ville déposer une gerbe devant le cénotaphe.

Chronique des Tribunaux

A L'INSTRUCTION

Une dernière confrontation a eu lieu, hier matin, au cabinet d'instruction entre plusieurs témoins et l'artilleur Lucien Peirelli, soldat au 173e d'artillerie lourde, inculpé de bris de clôture à la mairie d'Ajaccio.

Salvatori a été condamné à 3 mois de prison et 50 francs d'amende.

Au Départ

Mme et M. F.-M. Altieri, conseiller général de Bogliasco, sont partis par le courrier d'hier soir.

De passage

Notre excellent ami, M. Colonna de Ciavrera, conseiller de préfecture.

Dans les groupements

UNION DEPARTEMENTALE DES VICTIMES DE LA GUERRE

VEUVES DE GUERRE

Sur la convocation du Président des combattants et mutilés du Nord de l'Ile, les veuves de guerre se réuniront à l'Hôtel de Ville, le dimanche, 4 novembre, à 2 heures, et procéderont à la cueillette de leur nouveau bureau.

Furent élues à l'unanimité :

Présidente : Mme Cristofini.

Secrétaire générale : Mme Raffalli.

Trésorier : Mme Filippini.

Les veuves peuvent déposer dans la boîte aux lettres de leur président, 23, rue de l'Opéra, un bulletin portant leur nom et leur adresse exacte.

Elles recevront en retour, la nouvelle carte d'adhérente indispensable pour participer au Congrès des 15 et 16 décembre à Bastia.

—o—

BANQUET

Le banquet traditionnel de 11 novembre est reporté au 16 décembre, à la cloture des travaux du Congrès.

—o—

SOCIETE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Le Conseil d'administration de l'Assistance publique prévient les membres participants, assistants et honoraires de se payer leur cotisation que contre reçu, portant le tampon de la Société et la signature du président.

—o—

Nominations

EMPLOIS RESERVES

M. Filippini François-Xavier, candidat militaire du monde dans le personnel de surveillance des établissements pénitentiaires algériens.

M. Olivi Antoine-Marie, candidat civil, a été nommé dans le personnel de surveillance des établissements pénitentiaires de France.

M. Marchesi Eugène, ex-quartier-maître du 2e dépôt des équipages de la flotte, a été nommé employé de syndic des gens de mer à Bonifacio.

M. Lebovici David, ex-soldat du 8ème rég. de zouaves, a été nommé homme de service au crédit municipal de Paris.

Dans l'Armée

MEDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent :

Serra Paul-Marie, caporal au 246me bataillon de chasseurs à pied : caporal d'énergique. A été très grièvement blessé en accomplissant son devoir au cours d'un violent combat au Reichackerkopf, le 21 mars 1915.

Stefani Joseph-Mathieu, soldat au 57e rég. d'infanterie : bon soldat. A été grièvement atteint aux pieds, à son poste, dans les Vosges, en février 1915. Amputation de la jambe droite.

Giannoni Jean-Mathieu, soldat au 22e rég. d'infanterie. Ancienne sergent-major, brancardier très dévoué : chasseur dévoué et courageux. A été très grièvement intoxiqué par les gaz, à son poste, à la Malmaison, le 30 septembre 1917 : 2 citations.

Marcelli Dominique, soldat au 173ème rég. d'infanterie : très bon soldat. A été blessé très grièvement en affectant des travaux à proximité des premières tranchées ennemies le 21 décembre 1914, au Mesnil.

Peirelli Louis-Paul, soldat au dépôt des isolés, des troupes coloniales ; ancien artilleur de 1914-1919, d'artillerie spécial : soldat dévoué et crâne au feu. A été très grièvement blessé à son poste, au Mont Lorrèen (Montenegro), le 23 octobre 1914.

—o—

ECOLE DU SERVICE DE SANTE

Une bourse entière avec trousseau a été accordée à M. Rossi Charles-Louis, élève de l'Ecole du service de santé militaire.

Communications

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE

A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, un **Te Deum** solennel sera chanté à Saint-Jean, dimanche, à l'issue des Vêpres qui commencent à 4 h. 30.

LA CONGREGATION DES DAMES

La Congrégation des Dames aura sa retraite annuelle dans la chapelle du Sacré-Cœur, boulevard Lefèvre, 9.

Ouverture, lundi, 12 novembre, à 1 h. 30 précises ; clôture jeudi, 15, à 5 h. 30.

Tous les matins, messe de communion à 8 heures, suivie d'une courte instruction.

Pendant la méditation, chaque soir, à 5 h. 30, Aucun exercice le dimanche.

La retraite sera prêchée par le R. P. Miel de Marseille.

LES CENDRES DU FUMOIR

SUIVI DE HISTOIRES CORSES SANS BANDIT

« ... de belles, émouvantes et curieuses histoires d'amour et d'humour », comme l'annonce la bande de l'éditeur A. Delpeuch, Paris.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Dimanche, 11 novembre 1928, à 9 heures : Débuts de la Troupe franco-italienne Super-Revues, Hercules Alberti.

Prix d'Amour, grande revue féerique en 2 actes et 12 tableaux. Danses créations par les 16 « Hercules Girl's 16 » 8 « Florida Girl's ». Chef d'orchestre : E. Guerra.

Prix des places des grandes matinées.

Lundi : **Les Folies du Monde.**

Les locations ont ouvert à la Pharmacie, de 9 h. à 12 heures et de 15 h. à 17 heures.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, gala cinématographique exceptionnel.

Au programme : **Régent-Journal ; Trois hommes dans un lit,** comique.

Notre Goliath présente, Renée Adorée et Lon Chaney, dans **Monsieur Wu,** superproduction dramatique.

Location au salon de l'« Orsa ».

Au prochain programme : **La Jeunesse de Saint-Cyr,** superproduction en 8 parties. Antonio Moreno, dans **La force de l'homme.**

Très prochainement : Claude France, dans **Mme sans-gêne,** d'après le célèbre roman de Maurice Donnay.

PRINCESS-CINEMA. — Fermeture, exceptionnelle aujourd'hui.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Alliberti Charles, née Albertini, et ses enfants ; Mme et M. Alliberti Charles-Marie, et leurs enfants et petits-enfants ; Mme Vve Virgiliè Alliberti, et ses enfants et petits-enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. ALLIBERTI Charles

leur époux, père, petit-fils, frère, beau-frère, neveu, cousin, décédé à l'âge de 32 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 10 novembre, à 1 heure de relevée.

Maison mortuaire : Lupino.

Le cortège se formera à l'entrée de St-Joseph.

1200 kilos de charge et pas seulement sur le papier!

La charge maximum indiquée pour le camion moyen Peugeot est de 1200 Kilogs. Cela ne veut pas dire qu'on peut, à la rigueur, le charger à 1200 Kilogs. Ces 1200 Kilogs représentent la charge normale que ce camion peut transporter couramment, tous les jours, sans qu'il en résulte aucun dommage.

Le camion moyen Peugeot est un "vrai" camion, avec un châssis spécial renforcé, entretoisés, des organes spéciaux, le tout présentant un maximum de robustesse pour un minimum de poids mort.

Il n'y a pas de camion aussi bon marché que le 1200 Kilogs Peugeot possédant entièrement les qualités du Peugeot.

Préferez un Peugeot.

Châssis rapide 1200 Kilogs : 22.650 Frs

Pour tous renseignements et essais s'adresser à

l'Agence Peugeot

13, rue de l'Opéra, BASTIA, téléph.: 1-31

GRAND MAGASIN

LOUIS MAUREL

2o3 Boulevard du Palais BASTIA

LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES

Chirurgie de la Tête et du Cou

Docteur R. FOURTEAU

19, Boulevard Paoli - Bastia

PEDICURE - MASSAGE

TRAITEMENT DES PIEDS, CORS ET OEILS DE PERDRIX

MASSAGE MEDICAL CONTRE L'OBESITE, RHUMATISME, GOUTTE

MASSAGE FACIAL A PARTIR DE 15 FRANCS

RAJAMI HENRIETTE

15, *Boulevard Albert 1er*

de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 heures

Mirus

Souvent imité mais jamais égalé, le poste à huis marqué « Mirus » est vendu à Bastia aux mêmes conditions qu'à Paris.

L'acheteur d'un poêle portant la marque « Mirus » est assuré de trouver, en temps voulu, les pièces de rechange et un atelier de réparations spécialisé.

Vente au comptant ou avec facilités de paiement. Demander notices descriptives et conditions à la Maison Pourcerys, 22, Boulevard Paoli, à Bastia.

Exiger la marque « Mirus ».

Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931

Placement des Bons à lot qui participeront à 12 tirages. Chacun de ces tirages comprendra de nombreux lots dont 1 lot d'un million, 1 lot de 500.000 francs, 3 lots de 100.000 fr., 2 lots de 50.000 fr., 2 lots de 25.000 fr., 25 lots de 1.000 fr., 44 lots de 500 fr., 100 lots de 250 francs.

La Banque de la Cité, 15 Boulevard Albert 1er, à Bastia, reçoit, dès à présent, les souscriptions sans frais.

Prix d'émission : 60 francs le Bon.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La Crise Ministérielle

N. P. Décidé qu'il pratiquera en tout une politique d'appui à l'égard d'un gouvernement de parti qui, dès sa déclaration devant les Chambres, se montrera décidé à appliquer un programme d'action net et précis, qui permette de mener définitivement à bonne fin les résolutions récentes du congrès du parti radical et radical-socialiste qui devront être rigoureux exactement. Cet accord sur le programme de réforme hardie et de nécessité urgente devra commander l'examen des mesures immédiates qu'il y aurait lieu de prendre pour briser la résistance à la légale réformatrice du Parlement.

« 2°. Saisi d'une proposition de prorogation des pouvoirs exceptionnels du gouvernement, le groupe socialiste juge que pour déterminer la formation d'une majorité de réformes dans le Parlement et l'emploi de moyens sensitive de réaction, sera d'un ministère d'union nationale, il y aura lieu d'organiser sans délai la convocation des organismes centraux du parti, afin que la décision en leur transmettant la proposition faite au parti par les groupes de gauche et socialiste puisse être prise en connaissance de cause. Nous pouvons ajouter à ce communiqué que la proposition concernant la participation éventuelle des socialistes au Parlement a été faite par M. Renaudel.

Les répercussions de la crise sur le règlement des dettes

Londres, 9 novembre. — Le « Financial Times » exprime l'inquiétude que la crise politique française n'ajourne encore la ratification de l'accord Caillaux-Churchill que M. Poincaré s'apprêtait à faire valoir par le Parlement.

Ce journal espère que le nouveau Gouvernement, quel qu'il soit, accepte les engagements une fois pour toutes non-obligations aux conditions modifiées dans la Grande Bretagne et les Etats-Unis et fera cesser les délais entretenant une atmosphère de suspicion nuisible à l'unité des trois grands alliés.

—o—

L'éruption de l'Etna poursuit ses ravages

Rome, 9 novembre. — L'éruption de l'Etna prend des proportions considérables.

A l'endroit où s'élevait la ville de Mascali on trouve seulement un amas de poutres calcinées, émergeant de la lave incandescente. Seul le cimetière est intact.

Le dernier édifice qui s'écroula fut le bellvet dont les cloches sonnèrent longtemps avant de disparaître dans le brasier fumeant.

La gare de Mascali est détruite. Les ouvriers ouvrirent un passage dans le remblai de la voie ferrée afin de permettre à la lave de s'écouler vers la mer.

Le village de Caralia est condamné à disparaître et vient d'être évacué.

La ville de Giare est menacée

Giarre, ville de vingt cinq mille habitants, est fortement menacée ; des milliers de soldats du génie travaillent jour et nuit à creuser une tranchée devant elle afin de dévier le torrent allant vers Giarre. De plus on renforce certains murs de Giarre avec des milliers de sacs de sable.

Malheureusement l'éruption augmente de vigueur ; la lave est plus liquide, sa progression plus rapide.

Trois paysans qui ne voulaient pas quitter leurs demeures périrent noyés dans la lave. Plusieurs cas de folie s'sont déclarés.

La coulée de lave continue

Catane, 9 novembre. — Le professeur Gaetano Peuto, directeur de l'Observatoire de l'Etna a survolé le volcan, hier, dans un avion militaire et a pu constater que l'éruption n'avait pas diminué d'intensité.

A la sortie du cratère la lave s'écoule à la vitesse d'environ quatre cents mètres à l'heure qui diminue encore progressivement et n'est plus que de cinq mètres à l'heure.

Le pape a envoyé à l'évêque d'Acireale une somme de 25000 lires pour les victimes de l'éruption.

—o—

M. Marty en appel

Paris, 9 novembre. — M. André Marty, député communiste de Seine-et-Oise, avait été condamné par défaut, pour un article paru dans l'« Humanité » sur le maréchal Foch, à 2 mois de prison.

Il formait aujourd'hui opposition à ce jugement.

Me Désiré Berthon développa les conclusions de récusation tendant à faire prendre par le Tribunal tout entier et l'affaire fut renvoyée au 7 décembre.

Une délégation d'anciens combattants portugais à Paris

Paris, 9 novembre. — M. Louis Marin, ministre des Pensions a offert un déjeuner en l'honneur de la délégation des victimes de la guerre et des anciens combattants portugais, qui portent actuellement en France.

Au cours de ce déjeuner, auquel assistaient notamment MM. Diogo Ochoa, ministre du Portugal à Paris, le général Gravero Lopez, chef de la délégation, le colonel Martel ; MM. Ferriers, président de la Municipalité de Lisbonne, le marquis Faria, délégué général de la Croix-Rouge portugaise, les généraux français Bergeret, Seguine, Barnier ainsi que de nombreuses personnalités de la colonie portugaise et les principaux représentants des associations de combattants et mutilés français, le ministre des Pensions a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé les sentiments unanimes par l'armée portugaise et les champs de bataille de France.

Répondant à cette allocution, M. Diogo Ochoa, le général Gravero Lopès ont célébré les traditions séculaires communes aux deux pays et ont exalté les sentiments d'amitié qui unissent le Portugal et la France.

Le procès de l'assassin du président Obrégon

New-York, 9 novembre. — Un message de Mexico annonce que le Tribunal jugeant l'assassin du général Obregon, a prononcé un verdict de mort pour le meurtrier et a condamné à vingt ans de prison la religieuse sœur Conception.

Après le verdict

Mexico, 9 novembre. — Tora! et sept camarades ont accueilli leur condamnation sans laisser paraître d'émotion. Le verdict du jury a été unanime contre Toral ; quant à la religieuse huit des jurés se prononcèrent pour la condamnation et un contre.

La défense a maintenant un délai de cinq jours pour faire appel.

Toral a quitté le Tribunal dans une automobile sous la garde d'agents et escorté par des cavaliers armés. Un grand nombre de personnes saluèrent la voiture contenant sœur Conception.

La Cour de Cassation de Toral passera un peloton militaire sera fixée par le gouverneur du district fédéral sur la sentence est confirmée par la Cour Suprême, après quoi les défenseurs disposeront de quinze jours pour recourir au Président qui prononcera sur le recours en grâce ou en refusera.

Aux assises de la Seine

Paris, 9 novembre. — Aujourd'hui a comparu devant la Cour d'assises de la Seine, Mme Georgette Arnaud, née Puyaubron, qui, le 29 décembre 1927, à la porte des Versailles, à la sortie du métro, tua son mari, Georges Arnaud, professeur au Lycée Michelet.

Les parents de la victime se portèrent partie civile.

On n'a jamais connu le mobile du crime, jalousie ou intérêt.

A l'audience on n'a pas été plus renseigné. Georgette Arnaud s'est bornée à regretter son acte et n'a pas cessé de pleurer.

On a entendu le Dr Paul et M. Bayle qui ont fait des constatations. On a entendu également plusieurs professeurs du Lycée Michelet qui ont fait l'éloge de Georges Arnaud.

L'audience a été renvoyée à demain pour le réquisitoire, les plaidoiries et le verdict.

Violents incidents au Parlement australien

Melbourne, 9 novembre. — La journée parlementaire d'hier a été plutôt mouvementée et jamais les députés australiens ne furent aussi rapprochés de mettre un terme à leurs querelles publiques, n'avaient cherché qu'à empêcher une combinaison Poincaré dont ils auraient été exclus.

En protestant par un ordre du jour hostile à la politique financière de l'U.R.D. et de M. Marin le groupe radical a son tour a définitivement consommé la rupture des deux partis dont la collaboration avait constitué l'Union nationale. »

Du « Petit Parisien » :

« La majeure partie des membres des deux Chambres se refuse à croire que le ministère de demain ne sera pas présidé par M. Poincaré. Toutefois, on envisagerait l'hypothèse d'un refus et l'on parlait d'une combinaison comme ayant quelque chance d'aboutir.

« Elle serait présidée par M. Briand, le concours de M. André Tardieu serait assuré. Cette combinaison aurait surtout pour mission de faire voter rapidement le budget.

« Pour cette œuvre primordiale, le concours d'un parlementaire bolchevique s'imposerait. On a parlait de M. Henry Chéron qui fut à maintes reprises rapporteur général de la Commission des Finances mais nous n'en sommes pas encore là. »

De l'« Intransigeant » :

« Le bloquage prévaut d'heure en heure. C'est sur le terrain des affaires de programme que va se dénouer la crise.

« Déjà les quatre partis de gauche se seraient solidaires sur les six points d'Aspirant. Ils auraient pourvu être plus large encore car nous rappelons à ceux qui, au sein de l'Alliance démocratique, groupés autour de Pierre Etienne Flandin, entendent demeurer fidèles à leurs proclamations que le programme de l'Alliance, et qu'il a été dressé avant les dernières élections ressemble singulièrement dans son texte à celui que les radicaux avaient établi à la salle Wagram et qu'ils ont confirmé à Angers et nous leur demandons de tirer de cette similitude les conséquences qui s'imposent à tous les esprits de bonne foi. »

—o—

Violents incidents au Parlement australien

Melbourne, 9 novembre. — La journée parlementaire d'hier a été plutôt mouvementée et jamais les députés australiens ne furent aussi rapprochés de mettre un terme à leurs querelles publiques, n'avaient cherché qu'à empêcher une combinaison Poincaré dont ils auraient été exclus.

En protestant par un ordre du jour hostile à la politique financière de l'U.R.D. et de M. Marin le groupe radical a son tour a définitivement consommé la rupture des deux partis dont la collaboration avait constitué l'Union nationale. »

Du « Petit Parisien » :

« La majeure partie des membres des deux Chambres se refuse à croire que le ministère de demain ne sera pas présidé par M. Poincaré. Toutefois, on envisagerait l'hypothèse d'un refus et l'on parlait d'une combinaison comme ayant quelque chance d'aboutir.

« Elle serait présidée par M. Briand, le concours de M. André Tardieu serait assuré. Cette combinaison aurait surtout pour mission de faire voter rapidement le budget.

« Pour cette œuvre primordiale, le concours d'un parlementaire bolchevique s'imposerait. On a parlait de M. Henry Chéron qui fut à maintes reprises rapporteur général de la Commission des Finances mais nous n'en sommes pas encore là. »

De la « Volonté » :

« Le logique prévaut d'heure en heure. C'est sur le terrain des affaires de programme que va se dénouer la crise.

« Déjà les quatre partis de gauche se seraient solidaires sur les six points d'Aspirant. Ils auraient pourvu être plus large encore car nous rappelons à ceux qui, au sein de l'Alliance démocratique, groupés autour de Pierre Etienne Flandin, entendent demeurer fidèles à leurs proclamations que le programme de l'Alliance, et qu'il a été dressé avant les dernières élections ressemble singulièrement dans son texte à celui que les radicaux avaient établi à la salle Wagram et qu'ils ont confirmé à Angers et nous leur demandons de tirer de cette similitude les conséquences qui s'imposent à tous les esprits de bonne foi. »

—o—

Violents incidents au Parlement australien

Melbourne, 9 novembre. — La journée parlementaire d'hier a été plutôt mouvementée et jamais les députés australiens ne furent aussi rapprochés de mettre un terme à leurs querelles publiques, n'avaient cherché qu'à empêcher une combinaison Poincaré dont ils auraient été exclus.

En protestant par un ordre du jour hostile à la politique financière de l'U.R.D. et de M. Marin le groupe radical a son tour a définitivement consommé la rupture des deux partis dont la collaboration avait constitué l'Union nationale. »

Du « Petit Parisien » :

« La majeure partie des membres des deux Chambres se refuse à croire que le ministère de demain ne sera pas présidé par M. Poincaré. Toutefois, on envisagerait l'hypothèse d'un refus et l'on parlait d'une combinaison comme ayant quelque chance d'aboutir.

« Elle serait présidée par M. Briand, le concours de M. André Tardieu serait assuré. Cette combinaison aurait surtout pour mission de faire voter rapidement le budget.

« Pour cette œuvre primordiale, le concours d'un parlementaire bolchevique s'imposerait. On a parlait de M. Henry Chéron qui fut à maintes reprises rapporteur général de la Commission des Finances mais nous n'en sommes pas encore là. »

De la « Volonté » :

« Le logique prévaut d'heure en heure. C'est sur le terrain des affaires de programme que va se dénouer la crise.

« Déjà les quatre partis de gauche se seraient solidaires sur les six points d'Aspirant. Ils auraient pourvu être plus large encore car nous rappelons à ceux qui, au sein de l'Alliance démocratique, groupés autour de Pierre Etienne Flandin, entendent demeurer fidèles à leurs proclamations que le programme de l'Alliance, et qu'il a été dressé avant les dernières élections ressemble singulièrement dans son texte à celui que les radicaux avaient établi à la salle Wagram et qu'ils ont confirmé à Angers et nous leur demandons de tirer de cette similitude les conséquences qui s'imposent à tous les esprits de bonne foi. »

—o—

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 9 nov

Compagnie Fraissinet

DÉPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Samedi 10, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 10, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 11, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 12, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 14, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h. 40
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DÉPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Samedi 10, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 11, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 12, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 13, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 13, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 14, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

BOURSE DE PARIS du 9 Novembre 1928

VALEURS	VALEURS					VALEURS			VALEURS			VALEURS		
FONDS D'ETAT FRANÇAIS	Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Serbe 1909	[illegible]	[illegible]	Tanganyika	[illegible]	[illegible]	Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
3 % perpétuel	Compt. Nation d'Escompte	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Turc 4 %	[illegible]	[illegible]	Docks Marseille	[illegible]	[illegible]	Shell	[illegible]	[illegible]
5 % 15	Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]	Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]	Fonds d'Etats Etrangers		
4 % 17	Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]	Electricité Paris	[illegible]	[illegible]	Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
4 % 18	Société Générale	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]	Union Electricité	[illegible]	[illegible]	Argentin 4 % 1900	[illegible]	[illegible]
5 % 20	Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]	Penarroya	[illegible]	[illegible]	Brésil 5 % 1895	[illegible]	[illegible]
6 % 20	Suez Capital	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]	Lebon	[illegible]	[illegible]	Brésil 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
4 % 25	Suez Parts	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Central Mining	[illegible]	[illegible]	Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]	Bulgare 6 % 1892	[illegible]	[illegible]
6 % 27	Suez Civiles	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Rio Tinto	[illegible]	[illegible]	Schneider	[illegible]	[illegible]	Chine 4 % 1898	[illegible]	[illegible]
Obligations 6 % 1922	Est Capital	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]	Fives Lille	[illegible]	[illegible]	Egypt. Unifié	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1924	Lyon Capital	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Pétrofina	[illegible]	[illegible]	Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]	Italien 5 % 14	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	Midi Capital	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]	Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]	Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	Nord Capital	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Banq. Mexicaine 1913	[illegible]	[illegible]	Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]	Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	Orléans Capital	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Brakpan	[illegible]	[illegible]	Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]	Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cambodge	[illegible]	[illegible]	Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]	Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
— 1921	Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Financière Coloniale	[illegible]	[illegible]	Cusenier Joules	[illegible]	[illegible]	Russe 5 % 91-94	[illegible]	[illegible]
— 1923	Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Chartered	[illegible]	[illegible]	Pellet Chaussen	[illegible]	[illegible]	Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
— 1926	Thomson	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Concordia	[illegible]	[illegible]	Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]	Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1925 Aisne	Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]	Paris-France	[illegible]	[illegible]	CHANGES		
Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais	Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Estrellas	[illegible]	[illegible]	Printemps	[illegible]	[illegible]	Londres	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1920	Mines de Lens	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	France Wyoming	[illegible]	[illegible]	Hong. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]	New-York	[illegible]	[illegible]
Paris 1865	Balao	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Goldfields	[illegible]	[illegible]	Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]	Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
— 1921	Aciéries	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Kuanghsien	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]	Belgique	[illegible]	[illegible]
— 1925	Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Jagersfontein	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]	Espagne	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	Pechiney	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Maïkop Ordinaires	[illegible]	[illegible]	Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]	Hollande	[illegible]	[illegible]
— 1920	Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]	Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]	Italie	[illegible]	[illegible]
TERME	Transatlantique Ord.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Modderfontein	[illegible]	[illegible]	Banque Penins. Mexicain	[illegible]	[illegible]	Prague	[illegible]	[illegible]
Banque de France	Voitures Paris	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Montecatini	[illegible]	[illegible]	Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]	Suisse	[illegible]	[illegible]
— Nation de Crédit	Air Liquide	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Mozambique	[illegible]	[illegible]	Bi-Métal	[illegible]	[illegible]			
— Paris et Pays-Bas	Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Naphta	[illegible]	[illegible]	Hotchkiss	[illegible]	[illegible]			
— Union Parisienne	Pathé Cinéma Jouies	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Padang	[illegible]	[illegible]	Meyer Charlton	[illegible]	[illegible]			
	Sucreries Say	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Rand Mines	[illegible]	[illegible]	Tabacs Lituanie	[illegible]	[illegible]			
	Russe 4 %	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Sosnowice-Belge	[illegible]	[illegible]						
	Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Shansi	[illegible]	[illegible]						

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ....

demeurant à ....

déclare souscrire un abonnement de ....

au Petit Bastiais à partir du ....

SIGNATURE,

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : [illegible] francs — 6 mois : [illegible] francs — 3 mois : [illegible] francs

HORS DÉPART. — Un an : [illegible] francs — 6 mois : [illegible] francs — 3 mois : [illegible] francs

PARQUET

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 30 francs la tonne.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

PASSER GAIEMENT LES LONGUES SOIRÉES POUR ÊTRE ÉPATANT à la Noce, à la Fête. S'AMUSER — La Société de la GAITÉ FRANÇAISE ... 2 NOUVEL ALBUM

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

CAP CORSE

Damiani

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

Exigez la marque J. VIDAL

Se méfier des contrefaçons

CIGARETTES NATIONALES

RHUM FOX-LAND Grande Marque

Mimosa

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par H. ALBAN

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand-Pozi.

N° 3. Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

La masse du peuple ne pouvait monter d'un trait jusqu'à l'infini ; il avait besoin de divinités moins lointaines. Avec sa féconde imagination, il tissa des légendes autour de ses Dieux, il leur fabriqua des généalogies, leur donna une famille !... leur prêta des amours et des aventures merveilleuses qui paraîtraient grotesques, si elles n'étaient autant d'allégories, et ainsi il leur fit un corps et les rendit vivants et familiers.

Il ne pouvait s'expliquer des sautes de bonnes et de mauvaises fortunes dans sa destinée, il les attribua aux caprices des puissances supérieures, il tâcha de se les rendre favorables par des holocaustes.

Quand l'homme ne peut arriver jusqu'au Dieu suprême, il le fait descendre jusqu'à lui. Le phénomène s'est reproduit dans toutes les religions, dans le Christianisme même. Dans ce rêve enfantin et grandiose de l'Occident, les hommes vivaient la belle des Dieux et les Dieux la belle des hommes ; la divinité et l'humanité étaient mêlées comme l'eau et le vin dans le calice du prêtre catholique. Et par ce la même il a créé des culs et des mondes d'adoration, de foi et d'espérance. Il a élevé des temples aux lignes pures dont chaque débris nous est devenu précieux comme un parchemin de sagesse. Il a infusé dans une nation entière une vigueur, une force, qui lui ont donné les plus belles victoires. Il a enfanté cette sagesse que nous appelons philosophie. Il a créé des écoles pour la culture de l'âme, comme celle des stoïciens où l'on s'entraînait à la vertu, à l'austérité, au mépris de la douleur. Au treizième siècle, il était encore si vivant que, pour ses chants, Dante invoque « le bon Apollon, les Dieux, les Déesses, les Muses », comme Homère l'avait fait plus de deux mille ans auparavant. Ce rêve a produit des accumulateurs de beauté, d'harmonie, d'art, de pensée qui nous fournissent encore des énergies supérieures. Il y a tant d'éléments qui ordonnent à certains de leurs malades neurasthéniques, comme remède spirituel, la lecture d'Epictète et de Marc-Aurèle. Le rêve hellénique a fait plus encore et a préparé la voie au Christianisme, son ennemi futur. C'est là une saisissante révélation de ce travail de la Providence qui crée en moi une admiration perpétuelle.

Quand de la Mythologie on passe à la Bible, on a, comme Dante, au commencement de son voyage, l'impression « d'une forêt obscure, épaisse et âpre qui renouvelle la peur » — « la selva oscura selvaggia aspra e forte che nel pensier rinnova ». Je connaissais la Bible, c'est-à-dire l'Ancien Testament, comme la généralité des Latins, par ses célèbres versets. C'est en Angleterre que j'ai lue pour la première fois. J'étais vite tombée sous son charme oriental. J'avais senti sa puissance psychique au point de percevoir au toucher le fluide particulier qui se dégage de ses feuillets. Toutefois, je n'avais pas compris sa philosophie et sa force réelle.

Sa conception de l'Eternel Dieu m'avait paru singulièrement enfantine et m'avait plus choquée qu'édifiée. Aujourd'hui grâce à mon œil objectif, à mon esprit profondément déterministe, le rêve judaïque m'apparaît immense et rigide comme un monde. Il fallait qu'il fut rêvé ; ses effets et ses conséquences le prouvent ! abondamment. Il a produit une grande symphonie dont nous vivrons longtemps encore les vibrations.

Moïse tenait en Egypte, où il avait été instruit, la croyance à un Dieu unique, la légende symbolique de la chute de l'homme, tous les personnages du drame de l'Eden. Il laissa de côté la Trinité et l'immortalité de l'âme que le Christianisme devait retrouver. Malgré le buisson ardent, « le tonnerre et les éclairs de Sinaï », les lois religieuses et sociales du Décalogue, dans les cinq livres de Moïse, dans celui de Josué et même des Juges, Jéhovah n'apparaît pas comme le Dieu de l'Univers. C'est le Dieu d'Israël, celui qui pour que les Hébreux ne sortent pas d'Egypte les mains vides, dit : « Chaque femme demandera à sa voisine, et à l'hôtesse de sa maison, les objets d'argent et d'or et les vêtements qu'elle mettra sur ses fils et ses filles, et vous dépouillerez ainsi les Egyptiens. » C'est le Dieu d'un peuple pasteur. Il sait le nombre de ses têtes de bétail. Il s'occupe de ses troupeaux. C'est le Dieu d'un peuple et de tribus. Il combat tantôt avec l'autre, comme les Dieux de l'Olympe combattaient, tantôt avec les Grecs tantôt avec les Troyens. Il préside à la distribution du butin de guerre, réservant toujours la plus grosse part à la famille d'Aaron, le frère de Moïse. C'est le Dieu qui « arrête le soleil au milieu des cieux sur Gabaon, la lune sur la vallée d'Ajalon », pour permettre à Josué « de se venger de ses ennemis ». C'est le Dieu qui, à la prise de Jéricho, ordonne « que tout soit brûlé, mais que l'or et l'argent et l'airain soient réservés au trésor de l'Eternel », c'est-à-dire aux Lévites ! C'est surtout le Dieu de la loi du talion qui dit : « Œil pour œil, dent pour dent, meurtrissure pour meurtrissure. »

A mesure que la nation se forme, la conception de Jéhovah s'élève. Il devient le « Tout-Puissant, le Roi des Rois ». Il n'est plus le Dieu d'un seul peuple, mais le Dieu de l'humanité tout entière et l'humanité, personnifiée par Job, s'adresse directement à lui, lui expose ses maux, l'injustice des choses, lui adresse ses douloureux pourquoi ? Il lui demande avec colère : « Si j'ai péché, que t'ai-je fait à toi ? ô surveillant des hommes. Pourquoi ne fais-tu pas disparaître mon iniquité ? » Exaspéré par sa misère, il maudit le jour où il est né et va jusqu'à dire : « J'aime mieux mourir que conserver ma vie. Je suis ennuyé de la vie. » On lui parle de la Toute-Puissance de Dieu, de l'impossibilité où il est de sonder ses desseins. On lui promet l'oubli de ses peines. Il repousse ces consolations banales et déclare « que Dieu ne doit pas être défendu par les mensonges. » Il semble attendre une promesse, la solliciter même... celle de la Résurrection, de l'immortalité... mais elle ne vient pas, elle ne doit pas venir encore, et le grand affligé s'écrie avec amertume : « L'homme se couche et il ne se relève pas ! Tant qu'il y aura des cieux les hommes ne se réveilleront pas et on ne les fera pas sortir de leur sommeil. » Je ne sais rien de plus tragique que le silence qui accueille ce reproche. Le livre de Job est d'une incomparable beauté. On dirait que toutes les voix de la douleur humaine, passées, présentes et à venir ont traversé l'âme du poète sacré.

Dans les psaumes, l'inspiration est plus haute, plus consolante ; Jéhovah y apparaît comme le Dieu de l'Univers, de la Nature, le Dieu révélé de lumière, celui qui a créé la terre et qui la renouvelle. L'humanité s'y élève encore, mais elle s'est rapprochée de son Créateur, c'est le cri moins amer de David, le patient d'amour, de foi, de patience, sorties de son cœur comme dans cet admirable cantique : « L'Eternel est mon berger, je n'aurai point de disette. »

Avec Salomon, l'Ecclésiaste, les Prophètes, le rêve judaïque est porté à son plus haut point. Il prend une ampleur philosophique que les commentaires ne laissaient pas prévoir. Jéhovah y apparaît non pas le Dieu de la sagesse suprême. L'instruit l'homme, il envoie à ses milliers des visions grandioses et symboliques, il met dans leurs bouches des paroles de force.

Ses prophètes annoncent aux hommes de charité. Les cœurs pleurent, leur portent l'image de Celui qui devait venir, les « films » du drame de la Passion et, chose étrange, ils semblent souffrir avec le Christ dans leur âme et dans leur chair. La science expliquera un jour, et peut-être bientôt, ce beau mystère. Dans les poèmes de l'Ancien Testament, on peut suivre la montée de l'esprit humain à travers les ténèbres de l'enfance, et cette montée est infiniment touchante et merveilleuse. Les poètes qui l'ont composé étaient bien et divinement inspirés. Ils ont donné aux hommes l'immense consolation de pouvoir se plaindre de Dieu... à Dieu même... et de chercher dans ses réponses l'espoir dont ils avaient besoin...

55e ANNÉE — N° 258

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

DIMANCHE 11 NOV. 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux Marseille [illegible]

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Étranger A)	30	60	120
B)	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00568

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Me de Moro-Giafferri

Au lendemain de procès célèbres, d'excellents critiques ont très heureusement analysé le talent d'une si brillante richesse de Me de Moro-Giafferri et il ne serait pas nécessaire d'ajouter un commentaire de plus à tant de commentaires avertis et chaleureux.

Et pourtant, puisque M. de Moro-Giafferri vient de remporter un nouveau triomphe devant les Assises de la Haute-Garonne et qu'il nous a offert la joie d'un rare spectacle intellectuel, je voudrais résumer ici quelques-unes des réflexions qui venaient à l'esprit au sortir de l'audience.

L'affaire, ce ne sera une révélation pour personne, était mauvaise. Pierre de Bayssac, un homme jeune, bien né, marié, père d'un enfant avait eu, peu de temps avant son mariage, des relations avec la bonne de ses parents ; un enfant était né ; la mère l'avait gardé plus d'un an ; mais on craignait le scandale ; un soir le père coupable emporte le petit être dans son auto ; en cours de trajet, il le déshabille, l'enveloppe dans une couverture, puis, à un endroit propice, du haut d'un pont, le fait tomber dans la rivière en laissant se dérouler la couverture dont il tient un bout ; à quelques tours de roue de distance, le criminel cache le linge de l'enfant ; il rentre chez lui, embrasse sa femme et compte retrouver le calme du foyer.

L'opinion publique est soulevée d'indignation. L'avocat général réclame la peine capitale. La culpabilité de l'accusé apparaît sans excuse parce qu'il est instruit et bien élevé, riche et noble. L'émotion est considérable à Toulouse dans les milieux populaires comme dans les milieux aristocratiques — pour des motifs différents. La foule assiège le Palais. J'oserai dire que ce sont là autant de circonstances favorables à l'illustre défenseur. « J'ai besoin d'un choc, écrivait-il à Fernand Corcos, je le reçois du public ». Le choc fut direct et bien porté ; il devait provoquer un éblouissant effet oratoire.

Ne nous y trompons pas. On dit quelquefois sur Me de Moro-Giafferri se laisse entraîner par un tempérament fougueux et que ce merveilleux improvisateur plaide sans suivre un plan... une erreur. Au moment même où il semble débordé sur le verbe, l'avocat sait toujours où il va. Sans cesse, au moyen de notes prises à l'audience, reconstituer tout le plan de la plaidoirie. La discussion de la préméditation, la critique de l'expertise mentale, l'examen des faits et gestes de la femme séduite et rouée, tous ces développements se succédaient... Me de Moro-Giafferri a ses plans d'opérations stratégiques ; il ne perd jamais son objectif de vue, même quand il fait bon de regarder ailleurs.

Seulement, il est bien vrai, qu'un orateur ne procède pas comme un mathématicien. Il est bien vrai aussi que, même dans notre société industrielle et matérialiste, on ne parle pas à un jury d'assises comme à un Conseil d'administration. Il y a des lois immuables. Cicéron qui était un moraliste, un historien, un homme de lettres extrêmement cultivé mais avant tout un avocat, est allé toujours l'explication fournie à propos d'un point particulier à une idée générale susceptible d'être accueillie par tout l'auditoire. Il disait que l'éloquence doit être humaine, qu'elle consiste en « lieux communs », en lieux communs, c'est-à-dire en développements répondant à la sensibilité publique. Me de Moro-Giafferri est habile à découvrir l'argument parfois très simple, mais par là même très général, qui touchera le bon sens et le cœur des juges populaires. Il ne se contente pas de discuter la thèse ridicule du Ministère public sur la préméditation, mais, sa discussion faite, il élève le débat, il rattache le point spécial dont il traite à une idée d'ordre général ; il élargit l'horizon, il proclame par un appel direct au sens commun que l'on ne doit pas rechercher dans des subtilités de textes, un motif purement doctrinal de réclamer la peine de mort. Au-dessus des distinctions d'école, il y a la réaction spontanée des hommes — sévérité devant le crime ou pitié devant le malheur. De même, s'agit-il de discuter l'expertise médicale ? Me de Moro-Giafferri ne se borne pas à opposer les uns aux autres rapports et conclusions ; par le même procédé que nous venons d'indiquer — ou plutôt par la même exigence de sa nature — il dépasse la question précise pour affirmer que la science humaine est courte et faillible, pour confondre notre orgueil, leur entendement et pour opposer à la poudre noire de nos valeurs ... sances « le plus beau de tous les livres, le cœur humain et surtout le cœur populaire. »

D'autre part, il est juste de ... fes qu'il y a plusieurs ... Que les esprits avides de ... se réfèrent à la célèbre ... Pascal entre l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse. On peut ... simplement une plaidoirie ... points qui auront ... mes. Mais on peut aussi — avoir égard à la physionomie d'une affaire, à une impression dominante aux aspects variés de la ... collective et ... plan net et arrêté qui se ... figure ... ou aura une ... plus ... sinueuse, brisée, droite, courbe suivant la cause et selon les moments, de même apparent qui est, en réalité, l'expression d'une logique moins intellectuelle et plus intime. A ce jeu de finesse, Me de Moro-Giafferri excelle.

Dans cette affaire où il a, pour ainsi dire, dicté le verdict au jury, je crois que sa plus grande habileté a consisté à lutter, précisément, contre un élément moral, une impression profonde et à la détruire. Pendant le procès, ce qu'il y avait de justement horrible aux yeux de tous, c'était le crime contre l'enfant, c'était l'image, toujours présente, de cette couverture qui se déroulait sur l'abîme. Depuis l'ouverture des débats jusqu'à la plaidoirie, il y avait dans l'esprit public un ressentiment demeuré intact à l'égard de la main barbare qui, dans la nuit, par-dessus le parapet du pont tenait un bout de la couverture pendant que le corps frêle tombait dans le vide. Vision cruelle qui revenait sans cesse et qui pesait dans l'âme des juges plus lourdement que les témoignages et le réquisitoire. Me de Moro-Giafferri se lève. Il produit des arguments de fait et de droit ; mais, inlassablement, par couplets toujours nouveaux et toujours repris, il revient sur l'énormité du crime, flétrit l'accusé, présente la condamnation comme nécessaire, rappelle que, dans la pensée pieuse de la famille de Bayssac, le châtiment est expiatoire, et la douleur purificatrice, évoque — en quels termes ! — la tendresse de l'enfance, tant et si bien qu'il finit par apaiser le ressentiment vivace que le jury nourrissait contre l'accusé. Il leur a tellement parlé de l'enfant et il a donné si complète satisfaction à la juste horreur qu'éprouvaient les jurés que, dans la salle des délibérations, l'image du pauvre être n'est peut-être plus revenue. Un pareil tour de force ne s'obtient pas par le raisonnement ; il s'obtient par une impression, par un ensemble dans lequel il y a de l'unité en même temps que de la diversité.

C'est bien là, sans doute, l'éminente originalité de Me de Moro-Giafferri : unité de l'effet dans la diversité des moyens. Si vous comptez sur un plan, au sens où le mot est ordinairement entendu, vous n'arriverez pas au résultat désiré. Pascal savait la géométrie ; mais, quand il composait ses « Pensées », il méditait sur « l'art de persuader ». En réalité, quand on domine une affaire et qu'on domine son art comme Me de Moro-Giafferri, le plan se construit au fur et à mesure que se produisent les événements, les incidents, les révélations, les répliques, les mouvements de la salle ; la plaidoirie sort tout animée d'une atmosphère sociale ; elle est chargée de chaleur et d'émotion ; l'improvisation la colore ; l'orateur a rempli sa vocation ; il a capté la vie éparse devant lui et c'est de la vie qu'il crée à son tour.

La vie ! Me de Moro-Giafferri en exprime toutes les formes. Le pathétique et la plaisanterie, l'ironie et l'amertume, la vigueur et la grâce, la joie et la douleur ; toutes les notes du clavier jouent harmonieusement et le style, l'impeccable élégance du tour, les formules, les images, les phrases tantôt ramassées et brèves, tantôt amples et majestueuses — l'amen aurum — les arguments qui sont des tableaux, toute la technique de l'expression, en un mot, vaudrait à elle de former le sujet d'un article ou d'une chronique. Il y aura plusieurs rubriques à développer dans une étude plus complète que ne le comporte cette modeste esquisse. Pour nous borner aujourd'hui, nous relèverons volontiers l'art du conteur. Me de Moro-Giafferri a souvent recours à l'anecdote, — l'anecdote utile, bien entendu. Il nous l'a dit à merveille. Tout y est : propos léger, aimable badinage, bons mots, portraits malicieux, et nettement dessinés, mélange de précision et de générosité. Me de Moro-Giafferri n'est pas toujours sur les hauteurs ; il descend dans la vallée, il se promène, il cause et c'est un charme. Avocat romantique, a-t-on dit ; oui, mais avocat voltairien. Tempérament latin, esprit français et parisien. En dernière analyse, je ne sais ce qu'il faut le plus admirer en lui de sa force ou de sa finesse, de ses éclats ou de ses nuances, de son pinceau ou de son crayon. Mais rien ne nous oblige à choisir — et c'est tout mieux pour nous.

Clément FALCUCCI.

La fin d'un Bluff

Les consultations à l'Elysée

Du "Quotidien" :

M. Pietri, qui n'était pas officiellement attendu, et qui cependant fut reçu, déclara :

— J'i Il at... etc..

Sans Commentaires. — M.F.

L'éruption de l'Etna

Catane, 10 novembre. — Après s'être répandue sur plus de 12 kilomètres, la lave brûlante s'arrêta soudain et ne progresse plus depuis hier en direction de Mascali. Mais la lave continue à inonder la vallée de Bove ... un kilomètre de largeur.

Les dommages causés jusqu'ici par la lave seraient de quinze millions, dit-on. On présume à l'heure actuelle que quarante mille personnes ont abandonné leurs habitations.

M. Poincaré a poursuivi ses consultations durant toute la journée d'hier

Il serait disposé à faire d'importantes concessions au groupe radical - socialiste

Paris, 10 novembre. — M. Poincaré a continué ses consultations politiques ce matin à neuf heures. Il a reçu à ce moment MM. Queuille et Chéron avec lesquels il s'est entretenu jusqu'à 9 heures 30.

A 9 heures 35 M. Poincaré est parti pour l'Elysée et dès son arrivée a été immédiatement introduit auprès du chef de l'Etat qu'il a mis au courant de ses démarches en vue de la constitution du nouveau Cabinet.

A 10 heures 30, M. Raymond Poincaré, tout souriant, est sorti de l'Elysée. Avant de regagner sa voiture le Président du Conseil a dit aux journalistes :

— Vous n'êtes pas découragés ? moi non plus ! messieurs, je ne vous dirais rien.

Le Président du Conseil est arrivé au ministère des Finances à 10 heures 40 où ses anciens collaborateurs MM. Briand, Loucheur, Oberkirch, Painlevé, Barthou, Laurent Eynac, Leygues, Chéron, Tardieu et Marin, qui étaient arrivés successivement à partir de 10 heures 25 l'attendaient.

Une conférence a commencé immédiatement, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

M. Albert Sarraut a reçu ce matin M. Louis Barthou avec qui il s'est entretenu très longuement. L'ancien Garde des Sceaux a quitté le ministère de l'Intérieur à 10 heures 30, se refusant à toute déclaration.

Un communiqué

Paris, 10 novembre. — A l'issue de la réunion-conférence qui a eu lieu ce matin à la présidence du Conseil, M. Tardieu, ministre des Travaux Publics, a lu le communiqué suivant :

« Le Président du Conseil a réuni à nouveau ce matin ses anciens collaborateurs, hormis ceux qui avaient donné leur démission au lendemain du Congrès d'Angers.

« Il leur avait déclaré hier au cours de l'examen de la situation politique qu'il entendait leur demander leur concours à tous pour la continuation de l'œuvre commune.

« Il les a mis ce matin au courant de ses premières conversations et des difficultés qu'il rencontrait.

« Les ministres ont été unanimes à prier le président du Conseil à persister malgré tout dans sa tâche et ont demandé pour le faciliter de reprendre vis-à-vis d'eux sa pleine liberté d'action.

— M. Poincaré a vivement remercié ses anciens collaborateurs.

— Il va se rendre auprès du Président de la République et continuera ses démarches.

M. Poincaré continue ses consultations

Paris, 10 novembre. — MM. Poincaré et Tardieu, qui étaient restés ensemble longtemps après la conférence, quittent le ministère des Finances à midi 25.

M. Tardieu ne fait aucune déclaration.

Le Président du Conseil, souriant, déclare :

— Je me rends chez le Président de la République et rentrerai directement chez moi, rue Marbeau. Je reprendrai mes consultations cet après-midi à trois heures au ministère des Finances.

« J'ai l'habitude de laisser déjeuner les journalistes tranquillement. »

M. Raymond Poincaré est arrivé à l'Elysée à midi trente.

L'entretien avec le chef de l'Etat s'est prolongé jusqu'à midi 40, heure à laquelle M. Poincaré a quitté le chef de l'Etat, se rendant à son domicile.

— Ne me faites rien dire, dit-il. A cet après-midi. »

M. Raymond Poincaré a regagné le ministère des Finances à 2 heures 30.

A 2 heures 45 le Président du Conseil reçoit M. François-Marsal.

A 15 heures M. Briand est introduit auprès du Président du Conseil ; à 15 heures 25 M. Briand quitte la présidence du Conseil ne faisant aucune déclaration.

A 15 heures 35 arrivent successivement MM. Queuille et Albert Sarraut ; à 15 heures 40 MM. Tardieu et Loucheur sont introduits auprès du Président du Conseil.

A 15 heures 50 M. François Marsal sort de la présidence du Conseil.

— Le Président du Conseil ne m'a pas offert de portefeuille, dit-il. Il procède simplement à des consultations. Je crois nettement que M. Poincaré est la personne ayant le plus de chances de constituer un Cabinet et il peut aboutir rapidement.

« Même si la majorité de demain à la Chambre était plus faible que celle d'hier la quasi-unanimité des voix qu'il aurait au Sénat lui assurerait suffisamment d'autorité pour continuer sa tâche.

« Le fait saillant dans les circonstances actuelles est l'entente Poincaré-Briand. Le nouveau ministère doit ressembler au précédent et grouper les représentants des partis qui ont participé au Gouvernement d'Union nationale.

« Les dissentiments qui se sont élevés entre les radicaux socialistes et l'Union républicaine démocratique ne me paraissent pas impossibles à aplanir. C'est plutôt une question de personnes qu'une question de principe. »

A 16 heures 05, M. Fabry, député, arrive à la résidence du Conseil. Il est suivi peu après de M. Edouard Herriot. L'ancien ministre de l'Instruction Publique se rend immédiatement à la salle de conférence où il est reçu par M. Poincaré.

A 16 heures, M. Queuille quitte la présidence du Conseil, l'air souriant ; il ne fait aucune déclaration.

A 17 heures 15, M. Herriot quitte la présidence et se refuse à toute déclaration.

A 17 heures 50, M. Fabry sort ; il déclare :

— Nous avons fait le tour de la situation.

A 18 heures, M. Chéron, ancien ministre du Commerce, est introduit auprès du Président du Conseil.

A 19 heures 05, M. Albert Sarraut sort et déclare que le Président attend la réponse des radicaux.

MM. Malvy et de Chappedelaine arrivent à 19 heures 10.

M. Queuille qui vient d'assister à la réunion des radicaux arrive à 19 heures 15 chez M. Poincaré. Il a les traits fatigués et vient mettre M. Poincaré au courant de l'ordre du jour des radicaux socialistes ; il résulte de nombreuses questions posées à M. Queuille que les radicaux ne sont pas très favorables à la combinaison mais qu'ils ne leur sont pas non plus hostiles.

M. Maginot arrive à 19 heures 20 ; il tente de se dérober aux questions des journalistes.

On lui demande :

— La crise s'arrange-t-elle ?

M. Maginot répond :

— Il y a beaucoup de tirage.

— Dans quel sens ce tirage ; est-ce du côté des radicaux ?

— Non, répond-il.

— Accepterez-vous un portefeuille ?

— Avant de m'engager, dit M. Maginot, je tiendrai à consulter mes nombreux amis.

A 19 heures 25, arrive M. René Besnard, puis à 19 heures 30 MM. Queuille, Malvy et de Chappedelaine sortent de chez M. Poincaré.

Les consultations sont alors interrompues pour permettre aux anciens ministres d'aller dîner.

Nous pouvons ajouter que les exigences des radicaux sont maintenant excessives. Ils demandent non seulement le retrait de M. Louis Marin mais encore ils n'accepteront aucun candidat de son groupe.

M. Poincaré se fait apporter à dîner il ne rentre pas rue Marbeau.

M. Poincaré a repris ses consultations à 21 heures 15 par la réception de MM. Chéron et Loucheur.

Arrivent ensuite à 21 heures 25 M. Bonnefous, à 21 heures 45, MM. Sarraut et Tardieu.

La réunion des groupes de la Chambre

Paris, 10 novembre. — Une seule réunion de groupe s'est tenue ce matin au Palais Bourbon où les députés étaient d'ailleurs très peu nombreux, celle de la gauche unioniste ou la tentative de constitution du ministère de concorde républicaine faite par M. Poincaré dans un esprit conforme à celui du groupe a été accueillie avec la plus grande faveur.

Au début de l'après-midi le groupe de l'Union républicaine démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Louis Marin et a délibéré sur la situation.

Au groupe radical-socialiste

Paris, 10 novembre. — Le groupe parlementaire radical socialiste, s'est réuni à la Chambre cet après-midi.

Les députés étaient les plus nombreux, quelques sénateurs s'étaient joints à eux.

Le groupe a entendu M. Queuille qui a exposé les modifications que M. Poincaré était disposé à introduire dans le programme afin d'assurer l'entente entre les différents groupes républicains de la Chambre.

M. Poincaré, pour ne pas retarder le vote du budget accepterait la disjonction des articles 70 et 71 qui feraient l'objet d'un projet de loi spécial.

Concernant les crédits militaires M. Poincaré ne veut pas qu'on touche à les techniciens soient consultés pour ceux nécessaires pour l'établissement du service d'un an mais il accepte que savoir s'il ne serait pas possible de réduire ceux concernant les fortifications de l'Est.

Concernant le programme social on dit que M. Queuille aurait déclaré que pensait que M. Poincaré ne serait pas éloigné de s'inspirer du programme de la C.G.T.

M. Malvy a été chargé d'aller voir M. Poincaré pour lui faire part de l'impression causée sur le groupe par la communication de M. Queuille.

Les radicaux ont décidé de se réunir demain à dix heures pour entendre M. Malvy rendre compte de son entretien avec M. Poincaré et prendre une décision.

L'inauguration du monument aux morts portugais de la guerre

Béthune, 10 novembre. — La délégation d'Anciens Combattants portugais, venue en France à l'occasion des fêtes de l'Armistice, est allée ce matin, en compagnie de M. Lamain, chef de Cabinet du ministre des Pensions, M. Fyntat, préfet du Pas-de-Calais, l'ambassadeur du Portugal à Paris, le maréchal Gomes da Costa, le général Cevero Lopez, le commandant Geoffe de Lopez de Mendoza, président de la Commission portugaise des monuments de guerre, inaugurer à La Couture (Pas-de-Calais) le monument élevé par le Portugal à la mémoire de ses enfants morts dans le secteur.

La délégation a été reçue en gare de Béthune à 11 heures, par la Municipalité et l'Union des Officiers de réserve.

Après un banquet de 250 couverts les délégués se sont rendus à La Couture où, après l'inauguration du monument portugais, a eu lieu celle du monument élevé par la commune de Couture à ses morts.

(Lire la suite en 2ème page)

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE À NOTRE SECRÉTARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ÊTRE DÉSORMAIS ADRESSÉE À

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Les futurs occupants de la Maison Blanche. Voici la plus récente photographie de M. et Mme Herbert Hoover, avec leurs deux fils et leur bru, à Washington.

Le Conseil Général et la question des routes

Le discours de M. Musso

« A ce point de vue les résultats obtenus par M. l'Ingénieur en Chef sont probants. Aujourd'hui vous pouvez circuler et vérifier. Partout nos cantonniers travaillent. (Applaudissements.)

« Ainsi les dépenses faites donnent un rendement élevé ... un résultat accru. Les trous des routes sont bouchés au fur et à mesure qu'ils se produisent par un mélange de pierre, de sable et de bitume avec l'aide des cantonniers et sans qu'intervienne aucune main-d'œuvre supplémentaire.

« Je crois que le Conseil général sera unanime à féliciter M. l'Ingénieur en Chef du résultat qu'il a obtenu. Votre Commission sait aussi qu'en fournissant en haut lieu des rapports admirablement documentés, il a puissamment aidé nos représentants dans leurs efforts pour obtenir des relèvements de crédit d'entretien.

« Par ces rapports et par la surveillance vigilante exercée sur son personnel, il apporte au département la meilleure des collaborations. Votre Commission vous propose de l'en féliciter. (Nouveaux applaudissements.)

« Parmi les solutions que nous a proposées M. Cagninacci, il en est une à laquelle je ne me rallie pas. C'est celle qui consiste à séparer nos routes nationales de celles dites forestières et qui appartiennent également à l'Etat.

« Gardons-nous de les distinguer. Si nous commettions cette imprudence nous marcherions à grands pas vers le déclassement des routes forestières projeté en sourdine par les services du Ministère des Travaux Publics.

« Notez-le. Il est déjà fortement question au Ministère de déclasser sept cents kilomètres de routes nationales ou forestières. Notre réseau serait ainsi ramené de 1650 à 950 kilomètres. En maintenant le crédit actuel de cinq millions qui nous est alloué le Ministère aurait alors beau jeu pour nous prouver que le coefficient au kilomètre serait en notable augmentation puisque pour un crédit égal il entretiendrait un réseau moins étendu.

« Et les 700 kilomètres déclassés, s'ajouteraient aux catégories de chemins laissés à la seule charge du département.

« Voulez-vous que nous chiffrions la nouvelle dépense qu'on voudrait ainsi nous imposer ?

« L'entretien de ces 700 kilomètres nous coûterait près de deux millions de francs par an. Par surcroît les cantonniers attachés à ces routes nous seraient attribués. On peut évaluer à plus de deux millions et demi la perte annuelle que cette opération de déclassement occasionnerait à la Corse. La subvention cinquantenaire toute entière, ne suffirait à combler cette perte. Nous comptons que nos représentants et M. le Préfet s'opposeront de toutes leurs forces au projet ... qu'on voudrait nous imposer. (Applaudissements.)

« Pour augmenter le coefficient d'entretien de nos routes nationales il n'est qu'une solution. Celle d'augmenter les crédits affectés à la Corse. Les quarante mille kilomètres de routes nationales de France bénéficient d'un crédit global de ... millions. Proportionnellement à la longueur de son réseau, la Corse devrait obtenir seize millions pour trois d'entretien. Elle n'en obtient que cinq. Voilà la mesure brutale de notre infériorité. (Applaudissements.)

« Nous voyons que certains départements et particulièrement les départements ... obtiennent des subventions ... à la moyenne des crédits.

« Faisons quelques comparaisons.

« En 1927, le département des Ardennes était doté d'un crédit kilométrique de 6350 francs. Les Hautes-Alpes obtenaient 7.238 francs au kilomètre. Le dé-

portement de la Vienne, Bois franc. Hautes-Pyrénées, 10.250 francs.

« Et la Corse 1824 francs.

« En 1928, le crédit disponible est affecté à la Corse est d'environ 3.000 fr. Un sénateur même que les ressources départementales n'avait pu, malgré tous nos efforts, être augmentées dans une situation financière véritablement pénible.

De tous les renseignements que je vous ai fournis, il résulte d'une manière saisissante que les routes nationales de Corse sont mal dotées par les Ministères compétents. Il importe qu'il soit remédié à cette situation.

« Il y va de l'existence de nos routes qui risquent de disparaître à jamais.

« Nous comptons sur l'action de M. le Préfet. Nous comptons surtout sur nos représentants pour qu'ils interviennent sur toute leur force et toute leur énergie auprès des Ministres compétents et s'il le faillait à la tribune du Parlement. (*Très applaudissements*).

La Commémoration de l'Armistice

L'hommage de la Chambre des députés au Poilu inconnu

Paris, 10 novembre. — Une délégation du Bureau de la Chambre des députés, composée de MM. Fernand Bouisson, Président de la Chambre des députés, Henry Paté, vice-président, Bachet, Raoult et Deschamps, questeurs, et Grenier, secrétaire, se rendra aujourd'hui samedi à 4 heures 30 à l'Arc de Triomphe pour déposer, au nom de la Chambre, une gerbe sur la tombe du soldat inconnu.

L'illumination de l'Arc de Triomphe

Paris, 10 novembre. — Ce soir aura lieu la cérémonie habituelle par M. Jean Zay pour l'Arc de Triomphe. Seule, la flamme sera ravivée par le Grand Mutilé.

Le cortège de la victoire

Le cortège de la victoire, Publié aujourd'hui, établissait le lieu effectif de cette fête réalisée grâce à Gustave Lebon, le 2 décembre, a décidé d'organiser un défilé magnifique pour le 11 novembre prochain. Il aura lieu à trois heures de la « Miss France » de 1929 de l'International Beauty Tours.

Après le défilé des concurrentes le jury, présidé par M. Van Dongen, a élu son choix, après une longue délibération, sur Mlle Marguerite Dufresne, jeune et charmante brune, âgée de 18 ans, danseuse classique, qui, il y a un an, lors de l'opérette, se faisait applaudir à la Gaîté-Lyrique.

C'est une Lyonnaise, Mlle, plus grande, Mlle Ginette Gaubert, âgée de 20 ans, qu'est alors le titre de « Miss Paris » de 1929.

Le nouveau ministère portugais

Lisbonne, 10 novembre. — Voici la composition du nouveau Cabinet : Présidence et intérieur : colonel Vicente Freitas ; Justice : docteur Mario Figueiredo ; Gouverneur Marais Sarmento ; Marine, et intérimaire Affaires étrangères : commandant Mesquita-Guimarães ; Colonies et intérimaire Commerce : Bazelar Rebello ; Instruction Publique : docteur Gustave Ramos ; Agriculture : Ingénieur agronome Paulo Bravo.

Le secret professionnel

Lille, 10 novembre. — Un acte de vandalisme a été accompli à Vlacrones cette nuit. Le beau monument élevé par souscription publique à la mémoire des enfants du canton morts pour la France, avenue de Paris, a été barbouillé de minium.

L'œuvre du statuaire Desvergnes est complètement souillée de peinture ainsi que l'inscription.

NOUVELLES D'AVIATION

Paris, 10 novembre. — L'aviateur Paillard doit s'attaquer très prochainement, et peut-être même cet après-midi, au record de durée avec transport de charge, à un certain nombre de records de vitesse avec charge : record sur cent kilomètres avec 2.000 kilos, record vers l'Allemagne : records sur 500, 1000 et 2000 kilomètres avec mille kilos de charge ; records sur 200, 500 et mille kilomètres avec 2000 kilos de charge.

Paillard a obtenu pour ces tentatives l'autorisation ministérielle.

"Reine de Beauté"

Paris, 10 novembre. — C'est au cours d'une fête de nuit des plus brillantes donnée au Lido que fut élue ce matin à trois heures la « Miss France » de 1929 de l'International Beauty Tours.

Après le défilé des concurrentes le jury, présidé par M. Van Dongen, a élu son choix, après une longue délibération, sur Mlle Marguerite Dufresne, jeune et charmante brune, âgée de 18 ans, danseuse classique, qui, il y a un an, lors de l'opérette, se faisait applaudir à la Gaîté-Lyrique.

C'est une Lyonnaise, Mlle, plus grande, Mlle Ginette Gaubert, âgée de 20 ans, qu'est alors le titre de « Miss Paris » de 1929.

Les ordres ont été donnés dans tous les garages de la ville de Paris, pour que demain, jour de l'Armistice, les chauffeurs de taxis observent une minute de silence dans les rues de la capitale, tandis que les glaches sonneront.

La colonie Belge de Paris

Paris, 10 novembre. — La Colonie belge de Paris a commencé la célébration de l'Armistice en faisant chanter ce matin à l'Eglise de la Madeleine une messe de « requiem » à la mémoire des héros belges et français tombés au champ d'honneur.

Cette cérémonie était placée sous le patronage du cardinal Dubois, archevêque de Paris.

L'ambassadeur de Belgique, M. de Gaiffier d'Hestroy, était présent.

Une des plus fameuses chorales belges, la Société Royale des Disciples de Grétry, venue de Liège, interpréta la messe d'Emile Delhier, maître de chapelle du grand séminaire de Liège, messe qui fut célébrée dans la Crypte Sainte Rodule de Bruxelles lors des funérailles du soldat inconnu belge.

Après la cérémonie les Disciples de Grétry se sont rendus à l'Etoile et ont déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du héros français.

Aux Assises de la Seine

Paris, 16 novembre. — Aujourd'hui, ont continué les débats du procès intenté devant la Cour d'assises de la Seine à Mme Arnaud, épouse d'avoir fait son mari.

On a entendu tout d'abord des présidents notamment M. Brunelin qui avait reçu les confidences de M. Arnaud.

M. Arnaud se plaignait de la façon dont il était traité par sa femme à laquelle il reprochait son caractère acariâtre et en même temps son amour de l'argent.

M. Arnaud racontait qu'au moment où il intentait son instance en divorce, sa femme s'était fait reconnaître 80.000 fr. au moyen d'un faux.

Les deux défenseurs, maîtres Chaumié-Gigot et Torrès, lisent des lettres passionnées écrites par Arnaud à sa femme.

Puis on entend divers témoins qui font le plus grand éloge d'Arnaud.

Mlle Edith, qui M. Arnaud se proposait d'épouser après son divorce, est entendue. Elle déclare qu'il n'y avait eu entre eux qu'une simple romance et, bien que petit à petit, un projet de mariage avait été envisagé.

On entend des témoins à décharge qui déclare que Mme Arnaud avait bon caractère.

A 18 heures, Me Marlen, au nom de la partie civile, prend la parole.

Les débats continueront ce soir sans interruption.

A NOS ABONNES

Nous rappelons à nos abonnés que les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les changements d'adresse doivent être accompagnés de la dernière bande et d'une bande en remplacement.

L'enquête sur le naufrage du "Numidia"

Marseille, 10 novembre. — M. Pierre, juge d'instruction, chargé d'enquêter sur le naufrage du « Numidia » a regagné dans son courrier de ce matin, un document dont l'intérêt pour être rétrospectif n'en est pas moins évident.

C'est le récit d'un sidérique commis à bord du « Numidia » lors de la grève des inscrits maritimes en 1922.

Ces hommes de l'équipage de 1922 étaient en service sur le « Numidia » en 1923 ? Si oui, il y a un rapprochement à faire.

Un acte odieux de vandalisme

Paris, 10 novembre. — Un acte de vandalisme a été accompli à Vincennes cette nuit. Le beau monument élevé par souscription publique à la mémoire des enfants du canton morts pour la France, avenue de Paris, a été barbouillé de minium.

L'œuvre du statuaire Desvergnes est complètement souillée de peinture ainsi que l'inscription.

Nouvelles diverses

Limoges, 10 novembre. — Un grand nombre d'habitants du village d'Oradour sur Vayres étaient atteints depuis août de fièvre persistante et dangereuse de la typhoïde et une mentre.

Les médecins ignorant d'où provenait l'infection l'eau, le pain ou le vin consommés.

Le Parquet remarque que le premier malade fut un marchand de vins dont tous les clients furent ensuite malades. Les experts constatèrent que les vins contenaient des doses assez importantes d'arsenic.

Le marchand put prouver sa bonne foi. L'enquête se poursuit auprès de ses fournisseurs, dans la région de Carcassonne.

Constantinople, 10 novembre. — Un groupe de capitalistes français et belges proposerait au Gouvernement turc de relier la côte d'Europe à la côte d'Asie par un grand pont suspendu partant de la pointe du Serail pour atteindre Scutari.

Belgrade, 10 novembre. — M. Matinkovitch partirait incessamment pour Genève pour y prendre conseil sur les médecins.

Londres, 10 novembre. — On mande de New-York au « Times » d'un numéro de la publication de l'aviateur condamnant José Léon Tufral et la mère supérieure Conception les personnes précédées applaudissent et les officiers saluèrent le jury trois fois l'épée.

On croit que les condamnés interjetteront un appel dans le délai de quinze jours comme il en est le droit.

Paris, 10 novembre. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Jules Cambon, femme de l'ancien ambassadeur de France à Berlin.

Rome, 10 novembre. — Mussolini a interdit les souscriptions publiques en faveur des victimes de l'éruption de l'Etna.

Le Conseil des ministres a été convoqué pour lundi prochain pour s'occuper de l'organisation des secours nécessaires.

Buenos-Ayres, 10 novembre. — Une bombe a éclaté près de la cathédrale ; elle avait été déposée par la porte ouverte de l'édifice par un policier.

L'engin, qui se trouvait dans une valise, a fait trois trous à une trentaine de mètres par le policier ; ce dernier ayant voulu l'examiner provoqua l'explosion ; une personne fut blessée.

Les immeubles voisins du lieu de l'explosion subirent des dégâts. Une autre bombe fut trouvée près de l'église Flores, mais elle put être désamorcée à temps, évitant ainsi une deuxième explosion.

Londres, 10 novembre. — On mande de New-York qu'à l'arrivée du paquebot « Leviathan », à New-York, les fonctionnaires de la douane américaine remarquèrent que le pavillon français était en berne. Ils interrogèrent le commandant Mesquita-Guimarães : Colonies et intérimaire Commerce : Bazelar Rebello ; Instruction Publique : docteur Gustave Ramos ; Agriculture : Ingénieur agronome Paulo Bravo.

Londres, 10 novembre. — On mande de New-York qu'à l'arrivée du paquebot « Leviathan », à New-York, les fonctionnaires de la douane américaine remarquèrent que le pavillon français était en berne. Ils interrogèrent le commandant Mesquita-Guimarães : Colonies et intérimaire Commerce : Bazelar Rebello ; Instruction Publique : docteur Gustave Ramos ; Agriculture : Ingénieur agronome Paulo Bravo.

Londres, 10 novembre. — Baratoud, l'assassin du chauffeur de taxi, a subi dans la soirée son dernier interrogatoire.

Le juge a tenté de lui faire avouer son crime, mais l'inculpé a déclaré ne rien vouloir dire à l'instruction.

L'affaire viendra en février devant les Assises de la Haute-Vienne.

Limoges, 10 novembre. — Mme Riviere, la Sage-femme parisienne impliquée dans l'avortement d'une jeune fille de Limoges est arrivée dans la soirée.

Elle a été écrouée aussitôt après l'interrogatoire d'identité.

Rome, 10 novembre. — M. Orsini-Baroni, ambassadeur d'Italie à Constantinople, s'est rendu à Angora, muni d'instructions de Mussolini pour entreprendre activement les négociations gréco-turques.

Paris, 10 novembre. — M. Soupini, s'est embarqué ce matin à New-York, à destination du Havre.

Bibliographie

LE COQ ROUGE

Hebdomadaire illustré et politique de combat

Le Coq Rouge se dresse contre les réacteurs, combattra les faux républicains, dénoncera les injustices, dévoilera les scandales. Sérieux les traffiquants, démasquera les tripoteurs et leurs protecteurs, brisera les chaînes de la Politique, de la Finance, du Théâtre, des Lettres, des Sciences, des Arts, des Sports.

Le numéro : 75 centimes ; 22, rue des Bons-Enfants, Paris.

LES ANNALES

Pourquoi on n'ose en informatique ; Soirées en famille ; Le Mariage d'Hubert de Mauvin ; Le Roman de Locarno ; La croix d'Otello ; Dix ans de Paix ; La Photographie et le fantastique social... Les chroniques du théâtre, du cinéma, des livres, de la musique. Tout cela signé : Bernadin Hôhl, Benjamin Crémieux, Pierre Mac-Orlan, Paul Soulay, Jacques Seydoux, André Lang, Georges Lecomte, Jacques Savary, Gérard Bauer, Henry Bidou, nous entoure et aimés du public ; voilà ce qu'offrent à leurs lecteurs les Annales du 1er novembre. En vente partout : 2 fr. 50.

ÉCHOS

Billet Parisien

L'Institut de France reçut sa charte constitutionnelle de la loi du III brumaire an IV. Le premier Corps Tous ses membres se réunirent en séance solennelle pour commémorer cet anniversaire.

En créant les cinq sections de l'Institut, le législateur avait voulu y unir en un faisceau les efforts variés de l'esprit humain. »

« Cette unité, — a dit M. Gustave Globa, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui présidait — répond bien à la nature des choses : toutes les productions d'ordre intellectuel et esthétique se tiennent, puisqu'il n'y a que l'harmonie même pour légitimer les méthodes et même les sensibilités.

L'Académie des Sciences avait élégué M. Perrin, qui, entre tant ses collègues de la façon dont s'établi la propagation des vibrations de l'S.F. entre deux points de la terre.

M. Paul Léon, de l'Académie des Beaux-Arts, a étudié le rôle de l'Etat et des Mécènes dans l'encouragement aux arts.

M. Léon Brunschvicg, de l'Académie des Sciences morales, a montré à mis en lumière l'action des philosophes dans l'idée de coopération intellectuelle entre les peuples.

M. Louis Bertrand, de l'Académie Française, parla en Lorrain de Jeanne d'Arc. Il rechercha comment était né ce farouche l'esprit de la Pucelle, il discuta les influences qui s'exercèrent sur la jeune fille, combien sa pâté, ses visions et nous découvrit une Jeanne d'Arc pratique malgré son désintéressement, qui n'ignorait point la valeur des présents qu'elle avait reçus du roi et qui disait : « Ce m'est bien 12.000 écus ! »

La séance prit fin à la nuit close. Nos immortels se congratulèrent en se séparant et s'ajournèrent à jeudi prochain 22 novembre. Il est donc fort heureux qu'il y ait un jour dans l'année où les cinq compagnies se groupent en assemblée plénière au sens de lettres, savants et artistes, dispersés par une spécialisation nécessaire, se retrouvent pour manifester la communauté de leurs travaux et de leur idéal.

Gabriel Bauer

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, dimanche 11 novembre 1928 : 275e jour de l'année ; 52 à venir.

Aujourd'hui : Saint Martin.

Demain : Saint René.

EPHEMERIDES CORSES. — 11 novembre 1700. — On conserve dans la Bagne le souvenir de quelques grandes inondations causées par la fonte des neiges ou puits divers.

L'une entre autres que causa le débordement du Régino qui lieu la nuit de la *Saint Martin, elle enfonça tout à la ville*, mais son cours couvrit entièrement la vallée ; c'est ce qu'on appelle : « La fiumala di San Martino. »

Il y en eut une autre, le 2 juillet 1786, qui est : « La fiumala di la Madonne delle Grazie. »

CIGARETTES NATIONALES
La marque que l'on demande et que l'on exige

NOS CONFRÈRES

Jean Casabianca

Il nous est agréable de donner l'entrefilet ci-dessous, paru dans le grand journal américain *The Chicago Tribune*, traduit par les soins de notre sympathique et toujours jeune confrère, M. J.-B. Ollagnier, et consacré à notre distingué compatriote, M. Jean Casabianca :

« M. Jean Casabianca, officier de la « Vida Latino Americana », dans la « Chicago Tribune », vient d'être fait officier de l'Ordre de l'Etoile de Roumanie.

« Cette distinction lui a été accordée en récompense des services qu'il a rendus à la Société et à la culture Latino-Américaines dans les colonnes de la « Chicago Tribune ».

« M. Casabianca est déjà chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, et chevalier de l'ordre de la Couronne de Belgique.

« La décoration fut remise à M. Casabianca à un lunch donné au Restaurant du « Journal ».

« M. Casabianca a été dernièrement l'un des délégués à la conférence de l'Association de la Presse Latine, à Bucarest ».

Nous félicitons de tout cœur Jean Casabianca de la haute distinction qui vient de lui échoir et dont se réjouissent ses confrères et ses amis.

MALADIES DES YEUX
DES OREILLES
DU NEZ - DE LA GORGE

Le Dr Fourteau reprendra ses consultations en fin du 12 courant, lundi, 12 novembre.

GRAND MAGASIN
LOUIS MAUREL
2 et 3 Boulevard du Palais Bastia
ILS SONT ETABLIS EMENT VENDANT AU COMPTANT DE TOUT

INFORMATIONS LOCALES

La commémoration de l'armistice

A l'occasion du 10e anniversaire de l'armistice, le Gouvernement a décidé que la fête nationale du 11 novembre serait célébrée cette année avec un éclat particulier. A cet effet, les maires de toutes les communes de France sont invités à s'associer à cette commémoration glorieuse.

A défaut de pouvoir régler un programme uniforme pour tous les départements, le Gouvernement tient particulièrement à ce que dans toutes les communes on observe une minute de silence marquée par l'arrêt de la circulation, et que tous les monuments publics soient pavoisés et illuminés.

ORDRE DES CÉRÉMONIES A BASTIA

La fête sera annoncée par trois coups de canon, à 10 heures, réunion des membres du Bureau de la Municipalité et des Syndicats dans les salons de l'Hôtel de Ville, (1er étage). A 10 h. 30, défilé devant la plaque des morts pour la Patrie (salle du Conseil municipal.)

A 10 h. 35, 1 minute de silence. Un premier coup de canon ordonnera le commencement et un deuxième en marquera la fin. Les véhicules et les personnes en circulation au moment précis de l'arrêt prendront cette minute.

A 11 heures, sortie du *Trompier* ayant à bord les autorités pour rendre hommage accueillant aux victimes de la guerre, disparues en mer.

Comme les années précédentes succursale Italienne ne sera adressée.

Le maire ouvrir la population bastiaise à s'associer à cette pieuse cérémonie du Souvenir, en gardant le recueillement qu'il convient dans l'hommage qu'elle rend à ses enfants morts pour la France.

Nous félicitons de tout cœur Jean Casabianca de la haute distinction qui vient de lui échoir et dont se réjouissent ses confrères et ses amis.

LES MEDAILLES MILITAIRES

Les camarades de la Société sont priés de se réunir dimanche, 11 novembre, à 9 h. 30, pour assister à la cérémonie de la victoire et déposer une gerbe de fleurs au pied du monument de Patrie. (Réunion devant la Sous-Préfecture).

Assisté après, la cérémonie, réunion à la Brasserie de la Paix, Place Gaffori.

Le président : SANTELLI.

SOUVENIRS FRANÇAIS

A l'occasion du 10e anniversaire de l'Armistice, MM. les membres sont priés de se réunir au siège qui aura lieu à 10 h. 30, devant le Cénotaphe.

Le délégué : D. VECCHINI.

LA CIRCULATION EN VILLE

Nous Emile Sori, sénateur de la Corse, maire de la ville de Bastia,

Considérant que la circulation intense des véhicules le long du boulevard Auguste Gaudin et du Cours Docteur Favale, présente de sérieux dangers pour la sécurité publique ;

Qu'il y a lieu de réglementer la marche des véhicules empruntant ces deux voies ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Arrêtons :

Art. 1er. — Tous les véhicules circulant le long du boulevard Auguste Gaudin ainsi que du Cours Docteur Favale, devront ralentir leur marche et la régler de manière à empêcher tout accident.

Art. 2. — Toute infraction au présent arrêté sera passible des peines prévues par l'article 471 du C. P.

Art. 3. — M. le Commandant de gendarmerie et M. le Commissaire de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bastia, le 10 novembre 1928.

Emile SARI.

Ajourd'hui, dimanche 11 courant, à 2 heures, Match de Football entre les équipes de Bastia et de Gallia-Club de Marseille.

Aimez-vous le bon café ?

Refusez donc impitoyablement toute chicorée « noire et poisseuse » mal torréfiée et mal moulue.

Exigez au contraire la « Chicorée Bonifacienne Crémisant » complètement pure.

Bien sèche, toujours blonde, elle renforce et bonifie le café.

Cour d'Assises

La session du quatrième trimestre de l'année 1928 s'ouvre demain matin, à 9 heures 30, sous la présidence de M. le conseiller Apecito, assisté de M. le conseiller Martini et de M. le juge Grimaldi.

La première affaire inscrite au rôle amène sur la sellette le nommé Fiorini Paul-Lucrèce, dit « Polo », cultivateur, accusé d'avoir le 25 juillet 1928, à « Francisole », banque de Campitello, donné la mort à son cousin Fiorini Antoine-Jean, âgé de 29 ans.

M. Ghilini, avocat général, autiendra l'accusation.

Le meurtrier a choisi comme défenseur, Me de Montera et Colombani.

AVIS DE MESSE

Mme Vve Antoine Colombo et famille font part à leurs parents, amis et connaissances qu'une messe pour le repos de l'âme de son époux regretté

Antoine COLOMBO

sera dite en l'Eglise de Sainte-Marie, le mardi, 13 novembre, à 9 heures du matin.

La famille y assistera.

MARINETTE
14, Boul. Paoli
BASTIA
Robes et Manteaux
hauses nouveautés
UNE VISITE S'IMPOSE

Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931

Placement des Bons à lot qui participeront à 12 tirages. Chacun de ces tirages comprendra de nombreux lots dont 1 lot d'un million, 1 lot de 500.000 francs, 2 lots de 100.000 fr., 2 lots de 50.000 fr., 2 lots de 25.000 fr., 25 lots de 1.000 fr., 44 lots de 500 fr. ; les lots de 250 francs.

La *Banque de la Corse*, 15 Boulevard Albert 1er, à Bastia, reçoit, dès à présent, les souscriptions sans frais.

Prix d'émission : 60 francs le Bon.

Mirus

Souvent imité mais jamais égalé, le poêle à bois marque « Mirus » est vendu à Bastia aux mêmes conditions qu'à Paris.

L'acheteur d'un poêle portant la marque « Mirus » est assuré de trouver, en temps voulu, les pièces de rechange et un atelier de réparations spécialisé.

Vente au comptant ou avec facilités de paiement. Demander notices descriptives et conditions à la Maison Pozzevers, 22, Boulevard Paoli, à Bastia.

Exiger la marque « Mirus ».

PEDICURE - MASSAGE

TRAITEMENT DES PIEDS, CORS
ET ŒILS DE PERDRIX
MASSAGE MEDICAL CONTRE
L'OBESITE, RHUMATISME, GOUTTE
MASSAGE FACIAL A PARTIR
DE 14 FRANCS.
MADAME HENRIETTE
15, *Boulevard Albert 1er*
de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 heures

Communications

SOCIETE DES - CUIRS SECS -

Les membres participants sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui à 11 heures, au Café du Kiosque.

Les questions spéciales financières à discuter.

Le Trésorier.

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE

A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, un Te Deum solennel sera chanté à Saint-Jean, dimanche, à l'heure des Vêpres qui commenceront à 4 h. 30.

LA CONGREGATION DES DAMES

La Congrégation des Dames aura sa retraite annuelle dans la chapelle du Sacré-Cœur, boulevard Lafayette, 9.

Ouverture, lundi, 12 novembre, à 4 h. 30 précises ; clôture, lundi, 19, à 4 h. 30.

Tous les matins, messe de communion à 8 heures, suivie d'une courte instruction.

Sermon et bénédiction, chaque soir, à 4 h. 30. Aucun exercice le dimanche.

La retraite sera prêchée par le R. P. Miel de Marseille.

LES CENDRES DU FUMOIR

SUIVI DE
HISTOIRES CORSES SANS BANDIT

« ... de belles, émouvantes et curieuses histoires d'amour et d'humour », comme l'annonce la bande de l'éditeur A. Delpeuch, Paris.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Dimanche, 11 novembre 1928, à 9 heures : Débuts de la troupe italienne Soper-Revues, Bernardi Alberti.

Vers l'Amour, grande revue féerique en 3 actes et 12 tableaux. Danses artistiques par les 10 « Bonnes Gris's 10 » - 8 « Pierrettes Gris's. Chef d'orchestre : E. Gnemi. Prix des places des grandes Journées. Lundi : Les Pilules du Diable.

Mardi, relâche. Mercredi : Soirée à 9 h. à 12 heures et de 15 h. à 17 heures.

FEMINA-CINEMA. — Vendredi, soirée des deux parties.

Les Films Warner Bros présentent John Barrymore dans **Les Aventures du Beau Brummel**, grand film d'aventures amoureuses.

REGENT-CINEMA. — Un mélodie, à 2 h. et à 8 heures ; en matinée, à 8 h. 45 : **Trois hommes dans un lit**, comique.

Matinée tout spéciale Les Chaises et Bonne Adresse, dans : **Monsieur Wa**, superfilm.

Demain soir, à 8 h. 45, la grande représentation avec orchestre. La représentation Pierrette Rosay dans : **La Duchesse du Lac Mary**, superproduction comique en 6 parties.

Ajoutons Moreno et Brooks Adaire, dans : **Un Tiroir au Tuileries**, grand film d'aventures.

Très prochainement : Claude Frank, dans : **Mon cœur au Ralenti**, d'après le célèbre roman de Maurice Dekobra.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La Crise Ministérielle

Pour essayer de manifester chez les radicaux, les uns, paraissent les plus modérés, jugent très acceptables les nouvelles propositions de M. Poincaré, les autres, beaucoup plus nombreux, les rejettent avec indignation et que les fractions se prévaut toujours un ministère qui ne personnifié pas l'engagement de faire sien.

La réunion de l'U.R.D.

Le groupe de l'Union républicaine démocratique, réuni sous la présidence de M. Louis Marin a simplement procédé à un échange de vues sur la situation.

Après avoir entendu l'exposé de M. Marin, le groupe a témoigné sa plus entière confiance à son président et a décidé de s'en remettre à lui pour les décisions qui pourraient être prises au cours de la crise ministérielle.

L'opinion dans les couloirs du Parlement

Paris, 10 novembre. — La nouvelle de l'acceptation de M. Poincaré a causé une vive satisfaction parmi la majorité des députés et sénateurs de gauche, dans les groupes de gauche et centre gauche.

Après la réunion de tous les ministres sortants, démissionnaires, au ministère des Finances, une liste du futur ministère circula dans les couloirs des Chambres.

Les radicaux démissionnaires seraient remplacés par MM. Victor Bachelet, Perrinot, David, René Besnard et Julien Durand ; M. Maginot remplacerait M. Marin.

Un démenti de M. Painlevé

Paris, 10 novembre. — Le ministère de la Guerre communique :

« Un journal du matin attribue à M. Painlevé la déclaration suivante qu'il aurait faite hier soir au ministère de la Guerre : « La question des crédits militaires de l'exercice 1929 pourra être réduite de ceux qui n'ont pas été engagés ou mis en route avant le 1er janvier prochain. »

« Le ministre de la Guerre n'a rien dit de semblable. Il a, au contraire, déclaré que l'état général de notre armée ne permettait pas de réduire les crédits de l'exercice 1929 ».

Les pourparlers des délégués des groupes de la Gauche

Paris, 10 novembre. — Les délégués des groupes de la gauche se sont réunis ce après-midi.

Les socialistes n'assistaient pas.

Au début de la réunion, M. Bonilhon, député du groupe de la gauche républicaine, lut à douze membre de ses groupes un engagement, estimant qu'il importait que la future formation gouvernementale ne se substituer au gouvernement pour établir le programme ministériel ; en conséquence, il n'y avait pas lieu d'examiner aucun programme, mais il convenait d'attendre la constitution du Ministère pour porter un jugement définitif.

M. Danielou se retire immédiatement après la réunion.

Les socialistes viennent alors à la réunion.

M. de Chappedelaine reste comme observateur, prend cependant la parole pour expliquer l'abstention de la gauche radicale.

— Nous estimons, dit-il, que votes un vote sur les républicains de gauche et pour que l'accord se fasse les socialistes devraient accepter la participation au pouvoir. De plus, nous avons fait des réserves sur le programme d'urgence qui ne résultait dans notre groupe qu'une quinzaine de voix. Nous voulons à la réunion pour vous témoigner notre sympathie, mais nous ne pouvons pas faire davantage.

M. Vincent Auriol, socialiste, déclare que l'attitude de la gauche radicale est regrettable.

Les socialistes ont fait un gros effort, dit-il, pour accepter le programme des radicaux et ont montré l'exemple de la conciliation.

M. Maity renvoie les socialistes de leur réponse brève.

— Je m'étais réservé, dit-il, de leur décision. Je regrette qu'on ne puisse pas arriver à une entente avec la gauche radicale et à cause de la gauche radicale. Je demande que nous restions sans pour être prêts à toute éventualité.

« Quant à nous, nous restons fidèle à notre programme.

La motion suivante a été votée :

« Les groupes de la gauche, considérant que la réunion de la gauche radicale, tout en affirmant le désir de maintenir le contact avec les parties de gauche, ne fait aucun effort pour rapprocher les points de vue qui devaient permettre la formation d'un gouvernement soutenu à ses débuts par une majorité homogène ;

« Que le groupe socialiste n'a pas qu'il ne peut pas envisager que le programme de participation soit pour de

Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente-Réclame
A partir de lundi et jours suivants, il sera vendu un lot important de coupons, flanelle, coton pour chemises, et draps ; il sera également soldé un lot de boutons de nacre, ainsi qu'un lot de coupons de dentelle et de chevillière. Toutes ces marchandises sont vendues à des prix très bon marché.
ENTREE LIBRE.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 10 novembre. — Du « Populaire » :

« La crise actuelle, qui ne ressemble à aucune autre, est elle destinée à nous réserver toutes les surprises ? En tout cas, elle a pris une orientation imprévue.

« M. Poincaré, pressenti en premier pour le dénouer par le Président de la République a accepté cette mission, contrairement aux pronostics et surtout à l'engagement qu'il avait pris, formellement, mardi soir.

« Il faut donc supposer que les prières et les supplications de M. Doumergue ont été si pressantes que M. Poincaré n'a pu y résister. Ainsi se trouve confirmé le proverbe : « On ne peut jurer de rien », pas même de M. Poincaré, qui pense pourtant pour un mot de son passé.

De l' « Ere Nouvelle » :

« Il apparaît que selon toute vraisemblance M. Edouard Herriot ne figurera pas sur la liste de l'étrange Cabinet qu'on prépare.

« L'exclusif du cartel n'a aucun goût pour les voyages en Suze, il préfère, comme Sancho, admirer, sous ses ombrages qu'est en bataille, à l'heure sonnée, les bienfaisantes manœuvres par procès-verbaux et par la tribune. Il confiait, hier, à ses amis qu'il ne participerait à aucun Cabinet qui ne serait pas présidé par M. Poincaré.

« N'ayant plus Herriot pour non-adhérent que les adversaires de la politique extérieure de gauche n'aurait plus voix prépondérante dans les Conseils de l'Etat. Une réponse négative s'impose. »

« Le prochain ministère devra régler le problème des dettes lié au problème du Rhin, lié lui-même au problème des réparations. Ces problèmes ne sauraient être résolus que par un chef de Gouvernement qui aurait un même temps ministre des Affaires étrangères. »

Du « Figaro » :

« Il y a certainement des difficultés dans le cabinet M. Poincaré. Nous ne soupçons pas à les nier. Le journal a signalé deux, qui existent : le vote des femmes et l'amnistie. Il en est une troisième, qui est plus nationale et le voie de la Constitution. Elle est aussi hostile au plus financier du vieux Parlement.

« Mais ces complications parlementaires ne nous troublent pas. Nous avons grands intérêts en jeu ? Ce fonctionnels de nouvelle des politiciens que valent-ils quand leur nation joue son sort ? Ils savent qu'ils ne sont rien sans elle. »

Du « Quotidien » :

« A tout parler, il ne nous semble pas que M. Poincaré lui-même se trouve encore dans des dispositions convenables.

« Quoiqu'il en soit du passé, quelle qui dit en majorité à la Chambre la crise inopinément ouverte a modifié la situation des partis. De larges concessions s'imposent désormais.

« S'il s'abstient, comme tout permet de le croire, n'en faire surtout son sincère désir d'aboutir sera impuissant.

« Il n'y aura plus, dès lors, que deux solutions : formation d'un Cabinet d'union des gauches et formation d'un Cabinet dit de concentration républicaine. »

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1876

Le numéro 87.783 gagne cent mille francs.

Le numéro 80.284 gagne 10.00 francs

Le numéro 132.296 gagne cinq mille francs.

FONCIERES ET COMMUNALES

Le numéro 260.561 gagne deux cent cinquante mille francs.

Le numéro 1.027.830 gagne vingt cinq mille francs.

Les numéros 1.846.562 et 1.871.527 gagne chacun cinq mille francs.

COMMUNALES 1929

Le numéro 1.903.571 gagne cinq cent mille francs.

Le numéro 1.753.106 gagne cent mille francs.

Le numéro 1.781.999 gagne cinquante mille francs.

Le numéro 200.701 gagne dix mille francs.

Les numéros 1.695.313 et 703.851 gagnent chacun cinq mille francs.

S'abonner pas votre machine coudre
Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
Machines à Coudre
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
M. JACARIA
9, Rue des Zéphirs, 9. — BASTIA

Un nouveau départ en ballon

Le Président de la République s'était particulièrement intéressé, on le sait, lors de la visite au Salon de l'automobile, au curieux dirigeable du Baron Dunlop, représentant toutes les hautes personnalités du monde automobile arrivait aux usines de Montlugon. M. Dunlop avait, à ce propos, vivement félicité le colonel Pétavy de cette initiative qui doit doter l'industrie de l'automobile d'un précieux document.

Au Salon du cycle, nouvelle visite du Président de la République au stand Dunlop, où une autre attraction semble sur le point de détrôner la Bicyclette qui, depuis quelque temps, paraissait quelque peu en sommeil.

On n'ignore pas, en effet, qu'après avoir transformé les cycles de l'automobile moderne avec le pneu ballon et donné à la motocyclette, avec le

même pneu ballon, une vogue triomphale, le Service Dunlop, toujours, la nature en matière d'innovation, projetait de mettre à la disposition des amateurs d'aéronautisme un ballon-sonde, qui, pendant la durée de son ascension, serait constamment suivi par des appareils enregistreurs par la transmission d'ondes qui, en outre, pour le conduit, le mènera et le ramènera.

Les gens que l'on ne pouvait monter jusqu'à présent sans difficulté et sans grandes dépenses, les personnes sont désormais dans d'incroyables proportions et le rendement démocratique très sérieusement augmenté.

Le ballon-sonde lancé ce matin de Montlugon, à 10 heures, par le Président de la République, a été retrouvé à 16 heures, à Saint-Pierre-le-Moutier, à 70 kilomètres de Montlugon, par le garde champêtre de la commune, qui l'a ramené à la mairie.

Le ballon est muni d'un appareil enregistreur qui a fonctionné pendant 7 heures.

Le ballon-sonde a atteint une altitude de 20.000 mètres.

*Le ballon-sonde, qui a été retrouvé dégonflé, a été ramené à Montlugon

AUTOUR D'UN GRAND FILM

Verdun, Visions d'Histoire

"Le Bois des Caures"

Le temps accomplit son œuvre. Sur le champ de bataille de Verdun, refroidi, dans la morne désolation des jamais parachevées, la légende remplace le Souvenir. Le cri, né sur un coin de tranchée est sans doute le militaire : « Ne pas abandonner un pouce de terre plus désigné pour le sacrifice d'Ordre. Ordre inflexible, car c'est à petits ils moururent où les hommes ne se souviennent plus de l'enchevêtrement des pieux qu'ils sont à toujours tendres de se battre.

Léon Poirier

Triste vérité, hélas, mais la vérité indiscutable.

Verdun devient « Légende ». Pour l'esprit des jeunes, Verdun unique non grande bataille quelques kilomètres de terrain perdu et repris, mais évoque immédiatement le sacrifice, le sacrifice, le martyr de centaines de milliers d'hommes, tel orphelin d'une victime de cet enfer risquerait demain de se plus savoir, et il faut qu'il sache.

La nature reprend ses droits : chaque printemps efface un peu plus. La couche nouvelle dérobe les traces dévastatrices, les fleurs elles-mêmes font leur apparition et je trouve le Bois des Caures noyé dans un océan de verdure. « Le Bois des Caures » ! Vous souvenez-vous ?

Yveteaux quelqu'un me dire : « Oui, Oui, j'ai bien lu ce nom dans les communiqués », et ce quelqu'un est incapable de fournir la moindre précision.

Le « Bois des Caures » ! Il est pourtant qu'un épisode dans cette bataille de 8 mois (*Février-octobre 1916*) devant Verdun ; le premier coup d'arrêt à la résistance ; une lutte de deux jours à peine, mais quelle lutte !...

Sur les 1.300 chasseurs qui défendirent le terrain, pauvre par bonne, 410 seulement échappèrent au massacre.

Depuis la bataille de la Marne, le front situé devant Verdun était particulièrement calme et les troupes le considéraient comme un secteur de tout repos. En décembre 1915, le Grand Etat-Major Allemand prit la décision d'attaquer et choisit comme objectif particulier le Secteur-Nord qui allait de la Meuse à la plaine de la Woëvre. Ils rassemblèrent 18 divisions, soit plus de 300.000 hommes appuyés par 852 canons de campagne et près de 200 pièces lourdes.

Malgré toutes les précautions qui furent prises par eux, pour masquer leur préparation, le Commandement français avait pressenti l'attaque.

Malheureusement l'expédition des Dardanelles et de Salonique avait demandé des hommes et du matériel, il était très difficile à cette époque au risque de dégarnir dangereusement une partie du front, de faire parvenir au général Nerr, commandant le centre de Verdun, les renforts qu'il réclamait.

Lorsque l'attaque se produisit, les Français étaient environ 130.000 hommes et disposaient de 350 canons de campagne et de 81 pièces d'artillerie lourde.

Il est à noter que l'entre du Kronprinz signifiait « *On n'enlèvera pas les tranchées françaises, on les pulvérisera, on ensevelira les défenseurs, l'infanterie se portera en avant seulement lorsqu'on estimera le pilonnage suffisant, elle n'arrêtera et n'ira se heurter à une résistance pour parachever aux canons de parachever leur œuvre.* »

Pour résumer aussi brièvement que possible les opérations de Verdun, on doit les diviser en trois parties, comme Léon Poirier le fit dans son film.

1° *L'attaque Monsieur Allemande* qui va du 21 février au 25 février 1916. Perte d'Haumont, du Bois des Caures, de Beaumont, de Douaumont, fixation d'une ligne d'arrêt, allant de Brax au fort de Vaux, en passant par l'ouvrage de la ferme de Thiaumont et le village de Douaumont.

2° *L'Enfer* du 25 février au 12 juillet 1916. Bombardement continuel et résistance acharnée des troupes françaises. Plus de 15 millions d'obus bouleversent et retournent le sol, la vie du combattant est impossible à décrire.

Par bonds et attaques successives, échelonnées sur près de 5 mois, les Allemands avancent en suivant la ligne des crêtes et prennent successivement le Fort de Vaux, le Ravin de la Dame surnommé ensuite le Ravin de la Mort, le Ravin des Vignes, le bouda de Fleury et Fleury.

Le 12 juillet 1916, l'ennemi qui avait poussé une pointe jusqu'au Fort de Souville, est rejeté jusqu'à la Chapelle de Ste Fine, où les lignes restent fixées jusqu'en octobre.

3° *La Contre attaque Française*, 24 octobre 1916, dirigée par le Général Mangin reprend aux Allemands en trois heures, le terrain qu'ils avaient mis 8 mois à conquérir.

Ce lundi de Pentecôte j'étais avec Léon Poirier au Bois des Caures et je voulais de saluer le monument élevé à la mémoire du Driant. Des oiseaux chantaient dans les arbustes et la seule qui entendait au P.C. du colonel embaumait l'aubépine.

Je ne rappelais les paroles prononcées lors du premier tour de manivelle :

« ... C'est à partir du moment où les hommes ne se combattent plus de l'engagement où passé, qu'ils sont à nouveau lents à se battre, »... et dans ce cadre de verdure, ces paroles prenaient une signification plus grande ; on pouvait déjà se dire avec angoisse : « *Puissent-ils ne pas oublier !* ».

Le 23 février 1916 *un peu avant* 7 heures, l'artillerie allemande ouvrait le feu et le bombardement atteignait immédiatement un degré d'intensité inouï. Des milliers de canons commencent à gronder ; et les objectifs reçurent jusqu'à 250 obus par minute. La terre tremblait, tout le soubassement que pouvait offrir et les ébranlement continuèrent, bouleversant le sol et troublant l'atmosphère par des gaz, jusqu'au mercure de l'étiquette.

A 16 heures 45 après un arrangé de près de 10 heures, les artilleurs allemands allongèrent leur tir et l'infanterie ennemie attaque le bois d'Haumont.

A 17 heures en tir le tour du Bois des Caures.

Le Bois des Caures était occupé par les deux bataillons de Chasseurs du Lieutenant-colonel Driant. Malgré ce enfer de fer et de feu, les chasseurs n'avaient pas perdu leur sang-froid. Les petits postes ne furent pas surpris, le plupart des tués étaient tués, tardon on rend compte par les lance-flammes. Il mourut presque dans un hôpital quelques jours plus tard.

Le sergent Baffin, le sergent Coyne, le sergent Pierson, le caporal Pecinque tombent à la première jusqu'à ce qu'ils tuent. La lutte enragée et sans pitié.

Personne n'est revenu non plus de la Compagnie Lagarden, assaillie de front par les bataillons et tournée à droite et à gauche par deux Compagnies.

Le résidence fut acharnée. Assez tard dans la nuit, on entendit encore des coups de fusil de ce côté.

A 15 heures Pecinque avait de trois officiers sur quatre et 80 hommes sur 200. Les munitions avaient été épuisées. Les renseignements précis manquent sur la fin de la défense, dont le lieutenant Marie a constitué une petite documentation. Il avait toutefois été établi que le lieutenant Grassel, qui se défendit après épuisement de ses grenades jusqu'à ce que, criblé presque tout, grièvement blessé, il tombe sans connaissance.

« Quand aux chasseurs du Sergent Lebrun, ils étaient tous tués ou hors de combat ou en état de servir, il fallait se replier : « *J'ai reçu l'ordre de leur ordonner de tenir, a dit Lagrand, encore quatre des grenades et des balancettes, il faut tenir là.* » Ils y sont restés, un seul devait sortir. Le Général est revenu des prisons d'Allemagne.

Le général Chrétien, commandant le 30e corps, avait été informé par le Général Bapst commandant la 72me division, des furieuses attaques dans son secteur. L'ordre arrive net, avec une précision toute prussienne.

A 22 h. le lieutenant-colonel Driant, revêt un cap. Verdonne un compte-rendu rédigé à la hâte et dans lequel il donne le Bois des Caures ce sera le dernier. Il était écrit d'une belle écriture, on ne se lirait si déprimé, si fatigué physiquement s'il est dit de même un appel pressant...

A minuit le lieutenant-colonel Driant est aux avant-postes. Il félicite le lieutenant Bubin et le met au courant de la situation : « *Le Bois des Caures demande Bubin, qu'encore que je fais ici sous mes 46 bois mes ? »* Le colonel le regarde longuement sans répondre, il semble pleurer. Puis il se redresse, se tourne vers le Nord et dit : « *Bubin, le combat est en route là ; Bubin s'incline.* « Pendeître nous retrouverons-nous ? » ajoute-t-il en lui serrant chaleureuse poignée de mains et il disparaît dans la nuit.

A 3 heures du petit jour, le télégraphe optique signale sans relâche la tragique appel : « *Le Bois des Caures demande du secours* ».

Le 22 février dès 7 heures le 18ème corps allemand recommence ses opérations sans répit, sur son secteur seul violent que celui de la veille.

Les obus de gros calibre tombent tout autour, et sur les tranchées de première ligne, il pleut de grosses torpilles. L'effet est puissant, les plus gros arbres sont coupés net et projetés très loin. Les plaques de blindage volent en éclats

Architectes. Entrepreneurs Couvreurs. Voyez précisément la plaque ondulée
Everite
Sur attestation
Les panneaux immédiatement
LA PLANE VOSGES
« Revêtements décoratifs GIFFA
Imitation marbre, céramique, tools. Agent, M. CASANOVA, 11 place St-Nicolas, Bastia.

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

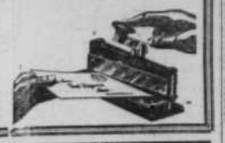

LEONELLI FRÈRES
Matériel industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 2 commune
Vente de Bois de Charpente, Merrain, Ebénisterie en lattes, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate, Prix modérés
Locomotives, Machines, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Marteaux à agglomérer, Tubes et Cuissons, Tuiaux, Piquets, Tôles ondulées.
Agent général pour la Corse : M. LEONELLI Francesco.

CABINET DENTAIRE
T. BOURGEOIS
Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier
et de l'Ecole dentaire de Marseille
Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
Prothèse dentaire et Maxillo faciale
Boulevard Letteras
(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

AUTOMOBILES FIAT
Tous modèles — livraison immédiate
Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques
AGENCE :
LAURENT MARINI
16, Rue de l'Opéra
BASTIA

La REMINGTON PORTATIVE
payable 85 fr. par mois
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

DE REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom .....
Adresse .....
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER Cie (F.A.). 30 Rue Saint-Ferréol - MARSEILLE

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Samedi 10, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 10, de Nice p. Bastia à 24 h.
Dimanche 11, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 12, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 13, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h.
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 14, Limeyrac p. Bastia à 23 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 7 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 7 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 20 h.
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 23 h.
Dimanche 18, de Marseille p. Bastia à 13 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 20 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Limeyrac p. Bastia à 23 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 12 h.
Samedi 24, de Nice p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Limeyrac p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Samedi 10, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 11, Bastia p. Marseille à 15 h.
Lundi 12, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 13, de Bastia p. Livourne à 19 h.
Mardi 13, d'Ajaccio p. Nice à 23 h.
Mercredi 14, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Samedi 16, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 19 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 19 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Nice à 23 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides
BULLETIN D'ABONNEMENT
M .....
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom .....
Adresse .....
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER Cie (F.A.). 30 Rue Saint-Ferréol - MARSEILLE

ENFANTS, FEMMES

C'est d'abord la centenaire, qui n'a vue avec de toutes les forces de l'organisme, et à qui il faut fournir encore des soins, mais elle est exigeante. C'est ensuite l'adolescent, époux si dangereux de la formation du jeune homme et de la jeune fille, puisque auprès l'organisme reçoit les matériaux nécessaires à la structure osseuse.
C'est ensuite la maternité qui demande aux jeunes mères qu'elles soient bien nourrir à l'enfant qu'elles allaitent, une alimentation utile qui elle permettra son développement parfait et harmonieux. Il faut encore qu'elles aient toute facilité de soigner et le nourrir.

VIEILLARDS

C'est enfin l'âge. Chacun sait que cause ruine un peu partout. Il importe de nous acheminer à la vieillesse. L'équilibre de la santé, qui se maintient chez les êtres jeunes, grâce aux phénomènes qu'ils absorbent avec les aliments, ne sera maintenu chez les vieillards, que si l'alimentation devient moins abondante, mais plus riche.

Tarif des Abonnements
Quotidien : 1 an 32 francs — 6 mois 20 francs — 3 mois : 10 francs
Bi-hebdomadaire : 1 an 22 francs — 6 mois 12 francs — 3 mois : 7 francs
Hebdomadaire : 1 an 12 francs — 6 mois 7 francs — 3 mois : 4 francs
Etranger : Un an 40 francs — 6 mois 22 francs — 3 mois : 12 francs
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Joindre au Bulletin ci-dessus le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-50
Le Gérant : J. CASANOVA

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

VIN DE VIAL
au Quina, Lacto-phosphate de Chaux et Substances extractives de la viande, aussi à ses forces, est l'ennemi des Femmes et le Vieillard. C'est un puissant tonique qui stimule, fortifie, nourrit, développe, et apporte en un mot partout où on l'emploie :
FORCE, VIGUEUR et SANTÉ

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition quotidienne du Jardinier de Buenos-Aires
Etablit les meilleurs de jolies maisons et les installe pour le confortable, même si votre bourse est plate.
UN AN : 6 Fascicules Albums + 72 Plans
Fascicules N° 1 et N° 2 : 0 fr. 25

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par H. ALBAN

PASSEZ GAIEMENT LES LONGUES SOIRÉES
ETRE EPATANT : la Fin d'Arsène
Le Roman de la Vie
Par Jean des GAITÉ FRANÇAISE
Le Roman d'un Homme qui a Vécu
Le Roman d'un Homme qui a Aimé
Le Roman d'un Homme qui a Souffert
Le Roman d'un Homme qui a Pleuré
Le Roman d'un Homme qui a Espéré
Le Roman d'un Homme qui a Triomphé
Le Roman d'un Homme qui a Vaincu
Le Roman d'un Homme qui a Conquis
Le Roman d'un Homme qui a Gagné
Le Roman d'un Homme qui a Perdu
Le Roman d'un Homme qui a Retrouvé
Le Roman d'un Homme qui a Oublié
Le Roman d'un Homme qui a Pardonné
Le Roman d'un Homme qui a Racheté
Le Roman d'un Homme qui a Sauvé

son ennui qu'il répliquait : les deux hommes causaient quelques instants, puis Antoine-Jean s'écria : Je Va en montrer ».

Après avoir échangé encore quelques mots, ils se séparèrent. L'accusé rentra chez lui, son cousin le suivit de près.

Congrenant que Lockroy allait l'interroger, le témoin ferma la porte derrière lui et s'y accrocha pour l'empêcher d'ouvrir.

Lockroy monta alors un premier étage et par une fenêtre très divers volets de cuisine un sanglot qui lui disait : « Descends ».

Lockroy descendit pendant que l'on l'interrogeait son cousin : il rentra à nouveau la porte et apparut armé d'un fusil : M. Poli lui arracha cette arme qu'il enfin dans une pièce attenante au rez-de-chaussée.

Antoine-Jean revenant vers le perron, le témoin reprenait Lockroy dans le vestibule et referma la porte.

Quelques instants après une détonation retentit et Antoine-Jean, visé à travers la vitre, tomba sur le perron où il resta le dernier soupir.

Le témoin précise qu'il victime n'avait pas de liens entre les mains ; sur l'ordinaire, son cousin a fait la guerre en tank qui lui place dans le jardin public où il demeura depuis lors.

L'emplacement qu'il occupait était devenu nécessaire pour y placer une statue de la reine Victoria le tank fut mis aux enchères et adjugé pour la somme de dix livres sterling.

M. l'avocat général Ghillini donne en son nom et au nom du Parquet général, le témoin pour son attitude courageuse pour éviter le drame qui ne se serait pas produit si tous les témoins de la scène avaient intervenu de même.

M. le président assure l'homnage de la Cour à celui du Ministère public.

M. Pierre Dupont, avocat de la partie rencontra l'accusé le lendemain en gare de Pontenovo. Lockroy racontait le drame dit : « Je l'ai tué pour sauver sa vie, l'intention de tirer, mais il n'a pas cru que en disant : « Tire si tu as le courage ». Alors, j'ai fait feu ».

M. Polidori Alphonse, juge suppléant de Marmagilla, se trouvant dans sa propriété de Pontenovo le jour du drame, a vu la visite de l'accusé qui lui demanda à boire.

Lockroy quand il est appelé au suit, fit le récit de son crime.

Le témoin ayant exprimé l'espoir que la blessure de la victime n'était pas mortelle le meurtrier répondit :

« Mais si elle est morte, j'ai réussi.

M. Polidori consulta à Lockroy de se constituer prisonnier.

Le président fait voir que l'accusé a prétendu que, au contraire, le témoin lui suggéra de garder le moquin quelque temps.

M. Polidori déclare au meurtrier un démenti formel. Il alla lui-même d'ailleurs chercher la gendarmerie.

Me Denis Groffe maintient au drame de confirme la déposition de M. Poli ; elle ajoute cependant que l'accusé serait de suite d'une embardée toute dans la bicherie.

Me Laurent Marie-Dominique, fait des déclarations un peu plus détaillées que le témoin précédent ; elle précise notamment que l'accusé quand il sortit son une hachette à la main fut dissuadé par sa mère.

Le témoin savant, M. Gratiani Nonce, dans la note qu'il a prise, dit comme un pot. il n'entend pas questions du président et ses réponses, il n'entendent que les mots « Tire, si tu n'es pas un lâche ».

PARTIE-CIVILE

En prenant la parole, Me de Caraffa, prenant les affectueuses félicitations du Bureau à son auteur bâtonnier, M. le conseiller José Ajaccio qui présida en la première fois les audiences de la Cour.

Ses confrères et lui, le considèrent encore comme un des leurs et s'honorent de lui faciliter sa tâche.

Commençant sa plaidoirie, Me Caraffa fait le portrait de l'accusé ; il met en doute la sincérité des renseignements favorables fournis par le maire de Campitello sur Fiorini Lockroy qui est son gendre.

Les faits sont d'ailleurs plus éloquents que toutes les feuilles de renseignements et le montrent comme un mauvais fils et un mauvais époux.

L'excellent avocat lit des dépositions de nombreuses personnes, qui furent elles-mêmes menacées de mort par Lockroy, au montant à des scènes dont les couru desquelles il brutalisa ses parents.

Pendant que l'organe de la partie civile flétrit les misérables agissements, l'accusé baisse la tête en signe de dénégation et harcelle ses défenseurs qui doivent lui imposer silence.

De cet ensemble de témoignages, dit Me de Caraffa, il résulte que Polidori est un homme essentiellement dangereux.

L'organe de la partie civile met ensuite en évidence la nouvelle foi de Fiorini Lockroy qui apparaît notamment dans le démenti qu'il oppose au baron Polidori.

L'accusé a menti également quand il a prétendu pour ne pas payer ses propres dettes qu'Antoine-Jean lui avait prêté de l'argent.

L'ennemi défenseur fait ensuite le récit de la scène du drame ; il conclut les systèmes de la légitime défense et de la provocation qu'invoquaient les défenseurs.

L'infortunée victime n'a pas mérité, n'a pas son plan, lancé vers Lockroy une hachette.

Quant à la thèse de l'homicide involontaire, soutenue en dernier lieu par l'accusé il n'est même pas besoin de la discuter, elle est ridicule.

Me de Caraffa stigmatise la légèreté du meurtrier qui tira sur un adversaire désarmé, découvrant sa politique.

Il demande à MM. les jurés de rendre un verdict sévère.

L'audience est ensuite renvoyée à demain matin, à 8 h. 30, pour le réquisitoire de M. l'avocat général Ghillini, les plaidoiries de Me Colombani et Me Monteux et le verdict.

L'huissier de l'après-midi vient y convoquer les témoins Seglia Jean-Jacques, Natali Vincent, Pianet de gendarme Joseph et Vignoli Quintilin, de Zicavo, inculpés d'assassinat, tentative d'assassinat et complicité d'assassinat.

Ministère public, M. Gandolfi, substitut du Procureur général.

Défenseurs : Me de Caraffa, Moretti, de Montera et Colombani.

F. POLI

Au cours de l'audience d'hier, M. le conseiller José Ajaccio qui présidait pour la première fois la Cour d'assises de la Corse, a dirigé les débats avec une autorité et une compétence que chacun s'est plu à reconnaître et, aussi, avec infiniment de distinction et de tact.

Le « Petit Bastiais » a eu heureux d'adresser à M. le président José Ajaccio, ses très vives félicitations.

Nouvelles diverses

Paris, 12 novembre. — Les premiers députés de commerce appelés à rejoindre leurs régiments entrent dans la nuit dans les différentes gares parisiennes, plus particulièrement à la gare de PLM.

Londres, 12 novembre. — On mande de Bucarest aux « Daily News » que à la suite de la formation du Cabinet Manio, le Parlement sera dissous aujourd'hui ; des élections générales auront lieu au début de décembre.

Londres, 12 novembre. — Le « Daily Telegraph » croit savoir que l'échange des ratifications relatives aux accords de Nettuna et de Belgrade aura lieu mercredi prochain, à Rome.

Quelques instants après une détonation retentit et Antoine-Jean, visé à travers la vitre, tomba sur le perron où il rendit le dernier soupir.

Le témoin précise qu'il victime n'avait pas de liens entre les mains ; sur l'ordinaire, son cousin a fait la guerre en tank qui lui place dans le jardin public où il demeura depuis lors.

L'emplacement qu'il occupait était devenu nécessaire pour y placer une statue de la reine Victoria le tank fut mis aux enchères et adjugé pour la somme de dix livres sterling.

M. l'avocat général Ghillini donne en son nom et au nom du Parquet général, le témoin pour son attitude courageuse pour éviter le drame qui ne se serait pas produit si tous les témoins de la scène avaient intervenu de même.

M. le président assure l'homnage de la Cour à celui du Ministère public.

M. Pierre Dupont, avocat de la partie rencontra l'accusé le lendemain en gare de Pontenovo. Lockroy racontant le drame dit : « Je l'ai tué pour sauver sa vie, l'intention de tirer, mais il n'a pas cru que en disant : « Tire si tu as le courage ». Alors, j'ai fait feu ».

M. Polidori Alphonse, juge suppléant de Marmagilla, se trouvant dans sa propriété de Pontenovo le jour du drame, a vu la visite de l'accusé qui lui demanda à boire.

Lockroy quand il est appelé au suit, fit le récit de son crime.

Le témoin ayant exprimé l'espoir que la blessure de la victime n'était pas mortelle le meurtrier répondit :

« Mais si elle est morte, j'ai réussi.

M. Polidori consulta à Lockroy de se constituer prisonnier.

Le président fait voir que l'accusé a prétendu que, au contraire, le témoin lui suggéra de garder le moquin quelque temps.

M. Polidori déclare au meurtrier un démenti formel. Il alla lui-même d'ailleurs chercher la gendarmerie.

Me Denis Groffe maintient au drame de confirme la déposition de M. Poli ; elle ajoute cependant que l'accusé serait de suite d'une embardée toute dans la bicherie.

Me Laurent Marie-Dominique, fait des déclarations un peu plus détaillées que le témoin précédent ; elle précise notamment que l'accusé quand il sortit son une hachette à la main fut dissuadé par sa mère.

Le témoin savant, M. Gratiani Nonce, dans la note qu'il a prise, dit comme un pot. il n'entend pas questions du président et ses réponses, il n'entendent que les mots « Tire, si tu n'es pas un lâche ».

PARTIE-CIVILE

En prenant la parole, Me de Caraffa, prenant les affectueuses félicitations du Bureau à son auteur bâtonnier, M. le conseiller José Ajaccio qui présida en la première fois les audiences de la Corse.

Ses confrères et lui, le considèrent encore comme un des leurs et s'honorent de lui faciliter sa tâche.

Commençant sa plaidoirie, Me Caraffa fait le portrait de l'accusé ; il met en doute la sincérité des renseignements favorables fournis par le maire de Campitello sur Fiorini Lockroy qui est son gendre.

Les faits sont d'ailleurs plus éloquents que toutes les feuilles de renseignements et le montrent comme un mauvais fils et un mauvais époux.

L'excellent avocat lit des dépositions de nombreuses personnes, qui furent elles-mêmes menacées de mort par Lockroy, au montant à des scènes dont les couru desquelles il brutalisa ses parents.

Pendant que l'organe de la partie civile flétrit les misérables agissements, l'accusé baisse la tête en signe de dénégation et harcelle ses défenseurs qui doivent lui imposer silence.

De cet ensemble de témoignages, dit Me de Caraffa, il résulte que Polidori est un homme essentiellement dangereux.

L'organe de la partie civile met ensuite en évidence la nouvelle foi de Fiorini Lockroy qui apparaît notamment dans le démenti qu'il oppose au baron Polidori.

L'accusé a menti également quand il a prétendu pour ne pas payer ses propres dettes qu'Antoine-Jean lui avait prêté de l'argent.

L'ennemi défenseur fait ensuite le récit de la scène du drame ; il conclut les systèmes de la légitime défense et de la provocation qu'invoquaient les défenseurs.

L'infortunée victime n'a pas mérité, n'a pas son plan, lancé vers Lockroy une hachette.

Quant à la thèse de l'homicide involontaire, soutenue en dernier lieu par l'accusé il n'est même pas besoin de la discuter, elle est ridicule.

Me de Caraffa stigmatise la légèreté du meurtrier qui tira sur un adversaire désarmé, découvrant sa politique.

Il demande à MM. les jurés de rendre un verdict sévère.

L'audience est ensuite renvoyée à demain matin, à 8 h. 30, pour le réquisitoire de M. l'avocat général Ghillini, les plaidoiries de Me Colombani et Me Monteux et le verdict.

L'huissier de l'après-midi vient y convoquer les témoins Seglia Jean-Jacques, Natali Vincent, Pianet de gendarme Joseph et Vignoli Quintilin, de Zicavo, inculpés d'assassinat, tentative d'assassinat et complicité d'assassinat.

Ministère public, M. Gandolfi, substitut du Procureur général.

Défenseurs : Me de Caraffa, Moretti, de Montera et Colombani.

F. POLI

Au cours de l'audience d'hier, M. le conseiller José Ajaccio qui présidait pour la première fois la Cour d'assises de la Corse, a dirigé les débats avec une autorité et une compétence que chacun s'est plu à reconnaître et, aussi, avec infiniment de distinction et de tact.

Le « Petit Bastiais » a eu heureux d'adresser à M. le président José Ajaccio, ses très vives félicitations.

La crise de la Marine Marchande

Ce qu'a fait l'Etat à l'étranger et en France

L'effort magnifique de notre marine marchande reconstituée au lendemain de la guerre — risquait de devenir inutile si la construction continuait à rester dans la paresse.

Il est vrai que la crise des constructions navales est mondiale, mais pour la part elle n'est aussi intense qu'en France. La concurrence de l'étranger devient de plus en plus redoutable. La raison en est que, dans toutes les grandes nations maritimes, l'Etat a fait des sacrifices pour encourager cette industrie-clef.

EN ANGLETERRE

L'Angleterre elle-même, qui prônait ne pas distribuer de subsides à ses industries et qui blâmait volontiers toute intervention de l'Etat dans les affaires économiques, apporte en réalité une *Aide* très large à la marine. Dans une société industriel, si le postulant qui se présente à lui, disait : « Je suis très intelligent, mes capacités sont nombreuses, mais je suis pauvre, je suis probablement regardé. » Il aurait tôt fait de l'écarter. Si, au contraire, un fiers prend la peine de louanger l'inconnu et se porte garant de ce qu'il avance confidentiellement, le jeune va bientôt une bonne position.

C'est à quoi, sans doute, pensait le jeune ministre anglais du Trésor Conservateur qui sonna l'autre jour à la porte de M. Chamberlain, rue Franklin. Il ambitionnait d'entrer à la Comédie-Française.

— Monsieur le président, dit-il, M. Machin, votre ancien collaborateur, m'a affirmé qu'avec votre appui il me serait possible de...

Le tigre l'interrompit.

— La Comédie ? Blanc-bec, vous êtes allez pas de main morte.

Puis, moins bourru, il ajouta :

— Enfin, puisque vous venez de la part de Machin, nous allons nous arranger.

Et prenant son porte-plume, le vieux Vendéen, griffonna ce mot destiné au directeur du Théâtre-Français :

« Cher ami, je vous envoie cet ambitieux. Il veut entrer chez vous. J'ignore s'il a du talent. S'il en a, remercie-moi. S'il n'en a pas, remerciez-le ».

Le jeune homme est parti désespérément qu'un sourire ambigu se dessinait sous la moustache de grognard du Père la Victoire...

Gabriel Rauge.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui lundi 13 novembre 1928 ; 277e jour de l'année ; 59 à venir.

Aujourd'hui : Saint Stanislas

Demain : Saint Claude.

EPHEMERIDES CORSES. — 12 novembre 1580. — La Consulte que le gouverneur génois Calbanon avait convoquée pour inaugurer son administration est remise à une date ultérieure, à cause des pluies torrentielles qui ravagèrent la Corse.

MALADIES DES YEUX TRAITEMENTS DU NEZ - DE LA GORGE

Le Dr Fourlem a reçu ses consultations, lundi, 12 novembre.

Dans l'Enseignement

POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE DEVENIR VACANTS.

Bastia (g. adjoint, école de la Haute-Ville) ; Bastia (g. adjoint, école du boulevard Carlotti ; Bastia (g. adjoint, Haute-Ville) ; Bastia (De Ecole de la Haute-Ville) ; Bastia (g. adjoint, école de la place Saint-Nicolas) ; Bastia (filles) (g. mat) ; exemption d'impôts, tarifs ferroviaires préférentiels, mesure de droits de tonnage différentiels à l'encontre des navires étrangers, vente ou exploitation de la flotte d'Etat à des conditions consenties pour le Trésor. *Guerre Act de 1920*. Une nouvelle loi *Jones Jones white bill*, votée en mai 1928, accroît les prêts de l'Etat à hauteur de 250 millions de dollars, leurs permettant de couvrir 75% du prix des navires, augmente les subventions postales, allonge à mois de pays (Dr) ; Serruggia (Sartène) (m) ; Costa (m) ; Venaco (f).

Les demandes de postes seront reçues au Vice-Rectorat jusqu'au 20 novembre, dernier délai.

Les candidatures qui se sont déjà manifestées restent valables.

---

dire que ces droits additionnels protégeaient plutôt nos ports que nos navires. Ces dernières surtaxes subsistent encore, ainsi que le monopole de cabotage.

Depuis 1931, un projet d'exonérer le constructeur par d'autres moyens : on dégrève les fontes destinées aux navires, on fait de primes ou de drawbacks ; sous le 2e Empire, on admit en franchise les matières premières utilisées pour les constructions et à la navigation, mais ces subventions furent mal mises ; on encouragea involontairement l'introduction de vieux vapeurs étrangers, inutile la navigation à voiles, tandis les voyages sur lest. A la fin de la guerre on renonça à ce système onéreux de subventions, qualifié alors de « prime à la paresse ».

Mais il est incontestable que la Marine s'accommode mal d'une réglementation douanière comme la nôtre. En élevant les tarifs douaniers, on restreignait le fret. Ainsi notre marine, gênée par notre politique économique, prête de primes, d'exonérations fiscales, de facilités de crédit devait-elle nécessairement subir avec rigueur les effets de la crise monétaire et de la restriction des capitaux.

Nous dirons dans un prochain article comment on a remédié à cette fâcheuse situation.

Emile Abeil,
Conseiller du Commerce Extérieur.

ÉCHOS

Billet Parisien

On a beau dire, une recommandation n'est jamais à dédaigner. Je sais bien qu'il existe des chefs de maison qui ne font une règle de ne tenir aucun compte du patron qui pousse vers eux les quémandeurs d'emploi. Ce sont des originaux qui sont cependant obligés de s'écarter parfois de leur façon de conduire. Si quelqu'un dont ils connaissent leur est utile dans les affaires leur adresse un protégé, ils n'en prennent de trois compte de l'aquarelle.

Donc, en général, une recommandation produit toujours son petit effet. Il arrive, c'est la seule façon offerte à un candidat d'exposer ses mérites à quoi sans qu'on puisse l'accuser de blesser la modestie. Quelle tête ferait un industriel, si le postulant qui se présente à lui, disait : « Je suis très intelligent, mes capacités sont nombreuses, mais je suis pauvre, je suis probablement regardé. » Il aurait tôt fait de l'écarter. Si, au contraire, un fiers prend la peine de louanger l'inconnu et se porte garant de ce qu'il avance confidentiellement, le jeune va bientôt une bonne position.

C'est à quoi, sans doute, pensait le jeune ministre anglais du Trésor Conservateur qui sonna l'autre jour à la porte de M. Chamberlain, rue Franklin. Il ambitionnait d'entrer à la Comédie-Française.

— Monsieur le président, dit-il, M. Machin, votre ancien collaborateur, m'a affirmé qu'avec votre appui il me serait possible de...

Le tigre l'interrompit.

— La Comédie ? Blanc-bec, vous n'y allez pas de main morte.

Puis, moins bourru, il ajouta :

— Enfin, puisque vous venez de la part de Machin, nous allons nous arranger.

Et prenant son porte-plume, le vieux Vendéen, griffonna ce mot destiné au directeur du Théâtre-Français :

« Cher ami, je vous envoie cet ambitieux. Il veut entrer chez vous. J'ignore s'il a du talent. S'il en a, remercie-moi. S'il n'en a pas, remerciez-le ».

Le jeune homme est parti désespérément qu'un sourire ambigu se dessinait sous la moustache de grognard du Père la Victoire...

Gabriel Rauge.

Mirus

Souvent imité mais jamais égalé, le poêle à bois marque « Mirus » est vendu à Bastia aux mêmes conditions qu'à Paris.

L'acheteur d'un poêle portant la marque « Mirus » est assuré de trouver, en temps voulu, les pièces de rechange et un atelier de réparations spécialisé.

Vente au comptant ou avec facilités de paiement. Demander notices descriptives et conditions à la Maison Pozzovera, 22, Boulevard Paoli, à Bastia.

Exiger la marque « Mirus ».

Communications

SYNDICAT DES MENUISIERS EBENISTES ET PARTIES SIMILAIRES

La réunion de 5 octobre n'ayant pas eu lieu, prière aux camarades d'être présents, ce soir, à 20 heures.

Le secrétaire : F. PAOLI.

LA CONGREGATION DES DAMES

La Congrégation des Dames tiers se réunira demain dans la chapelle du Saint-Esprit, boulevard Lattenon, 8.

Ouverture, lundi, 12 novembre, à 4 h. 30 précises ; clôture, lundi, 19, à 4 h. 30.

Tous les matins, messe de communion à 8 heures, suivie d'une courte méditation.

Sermon et bénédiction, chaque soir, à 4 h. 30. Assistance exigée de tous.

Le retraite sera prêchée par le R. P. Miel de Marseille.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, 12 novembre 1928, à 8 heures : Débuts de la Troupe franco-italienne Saget-Bernez, Bertoni Alberti.

A cochin nude, grande revue féerique en 2 actes et 15 tableaux. Dames créatrices pour les 19 : Bonneau Gerty (2 + 3 + Fouta Gerty 8, Chez l'ambassadeur, 9, E. Guerre. Prix des places des grandes journées.

Lundi : **Les Folles du Monde.**

La location est ouverte à « Fémina », de 9 h. à 12 heures et de 15 h. à 17 heures.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, **Fridolin un ettiquetteur**, comique en 2 parties.

Warner Brose présente **Champion de Cirque**, grand film en 7 parties.

Prochainement : Ken Maynard et son cheval Tarzan, dans **Le cavalier inconnu.**

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : **La jeunesse de Lotte Mary**, vaudeville, avec Harrison Ford et Phyllis Haver.

Métro Goldwyn présente Agnès Morgan et Tenny Adiere, dans **La forêt en flammes**, grand film d'aventures amoureuses.

Jeudi, en soirée, : **Mon cœur au ralenti**, attendrissante cinématographie en couleurs de Maurice Dekobra.

Bientôt, le grand film français : **La galère qu'on agresse.**

N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE

Machines à Coudre

TOUTES MARQUES - Pièces de rechange

Adresser M. JACARIA Mécanicien
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931

Placement des Bons à lot qui participeront à 12 tirages. Chacun de ces tirages comprendra de nombreux lots dont 1 lot d'un million, 1 lot de 500.000 francs, 3 lots de 100.000 fr., 2 lots de 50.000 fr., 2 lots de 25.000 fr., 25 lots de 1.000 fr., 44 lots de 500 fr., 100 lots de 250 francs.

La *Banque de la Corse*, 15, Boulevard Albert 1er, à Bastia, reçoit, dès à présent, les souscriptions aux frais.

Prix d'émission : 60 francs le Bon.

POUR **GROSSIR** sans se nuire, sans se fatiguer, prenez les Comprimés GROSSIR, absolument inoffensifs, qui font grossir rapidement et sûrement. Le flacon : 12 fr. — Notice gratis. Dépôt : PHARMACIE CENTRALE, 5, rue Bonaparte, PARIS (6e).

La commémoration de l'armistice

Comme chaque année, la Ville de Bastia a dignement célébré, dimanche, l'anniversaire de l'armistice.

Les diverses cérémonies prévues au programme se sont déroulées au milieu du recueillement général et en présence d'une nombreuse assistance.

A 10 h. 30, les autorités civiles et militaires et les délégations des Sociétés d'anciens combattants se réunirent dans les salons de l'Hôtel de Ville, d'où elles gagnèrent, à 10 h. 35, la salle du Conseil municipal.

Là, devant les plaques où sont inscrits les noms des enfants de Bastia tombés au champ d'honneur, un emplophe avait été dressé, où prit chacun de nombreux gerbes et couronnes furent déposés. Deux avaient été données, parmi lesquelles celles de la Ville de Bastia, de Mme et M. Emile Sari, de Mme et M. de Rocca de Rive et M. Lelurtle, du Groupement du Nord de l'Ile des Vertueux de la Guerre, de l'Amicale Française, de Sociétés militaires, de l'U. N. C., des anciens combattants italiens, de la Croix-Rouge, etc.

*Après l'exécution de la Marche Funèbre et de la Marseillaise, le Chopin par la musique municipale, le drapeau fut ensuite servé, à la demande de M. le Sous-secrétaire, une minute de silence. Puis,

Compagnie Fraissinet

DÉPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Samedi 10, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 10, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 11, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 12, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 13, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 14, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DÉPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Samedi 10, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 11, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 12, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 13, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 13, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 14, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

BOURSE DE PARIS du 12 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du j.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
6 % 27	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1923 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1928	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T.	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1929	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fe Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Aulhmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Petrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financière Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Paris Dong Triou	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mexia	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belge	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Tanganyika	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Ferenilles	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier Jouiss.	[illegible]	[illegible]
Pellet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Penins. Mexican	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Tabacs Lituanes	[illegible]	[illegible]

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
Argentin 4 % 1896	[illegible]	[illegible]
Belges 3 % 1896	[illegible]	[illegible]
Brésil 4 % 1883	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egyp. Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen 5 % 14	[illegible]	[illegible]
Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Russe 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]

CHANGES

Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ....
demeurant à ....
déclare souscrire un abonnement de ....
au *Petit Bastiais* à partir du ....
SIGNATURE,

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

A détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 94-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs.
HORS DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs.

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
38, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.
Expédition à l'intérieur. Livraison à domicile.

Mimosa

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 61 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES
cependant avoir une toilette ... ensemble parfait
... savoir ce qui se porte comme ... et chaussures, bas et lingerie ... sacs et bijoux, etc. ... aussi robes et chapeaux
chetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Tour...ière, Paris

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 4 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-18
Parfumerie de grandes marques. Maroquinerie, Vases de Gallé, Brosserie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

LAIT MONT BLANC LE LAIT DES ENFANTS PAR EXCELLENCE

N° 36 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Il y avait même à moi, contre lui, une hostilité latente, que je n'aurais pas avoué à mon ombre, et dont j'avais quelque honte. La faute n'était pas toute mienne. On présente mal la figure du Christ, on la découpe en morceaux et aucun de ces morceaux ne donne sa responsabilité vraie. On débite sa doctrine en versets, en [illegible] ; on l'obscurcit par ignorance ou incompréhension, par les commentaires des épîtres... On ne sent ni son humanité, ni sa divinité, il semble planer entre ciel et terre. Malgré cela, à cause de cela peut-être, il a touché les âmes religieusement [illegible], et il a conquis la foule par le côté dramatique de son histoire ; mais il laisse les profanes, tels que moi, froids et indifférents.

Au cours de la lecture des Evangiles que je viens de faire, il m'est apparu dégagé du fatras théologique, du dogme, des fables. Je l'ai senti revêtu d'une autorité irrésistible. J'ai découvert en lui une [illegible] ... je ne soupçonnais pas, une philosophie généreuse, une bonté, une indulgence infinies. Il m'a conquise intellectuellement, charmée par son mysticisme d'illuminé. J'ai pour lui, maintenant, une admiration profonde et la pitié tendre qu'inspirent les victimes des sacrifices. Il était un des Grands Initiateurs, le plus grand sans doute. Il était surtout, comme il se plaisait à le répéter, « Le Fils de l'Homme ». Je crois comprendre comment s'est formé ce rêve qui devait renouveler l'âme occidentale.

La circoncision et le monothéisme mettaient, entre les Juifs et les autres nations, une barrière qui les isolait entièrement. Ils étaient, du reste, le plus exclusif des peuples. Ils se croyaient les favoris de Dieu. Leur esprit s'était concentré sur les Ecritures qui leur promettaient un libérateur et un empire plus puissant que celui des Assyriens. Elles étaient leur littérature, leur poésie, leur nourriture spirituelle. Ils aimaient les disputes métaphysiques, comme les Grecs aimaient les disputes philosophiques. La liberté de jugement, concédée à chacun, avait engendré une quantité de sectes. Le Temple, les synagogues, n'étaient pas seulement des lieux de prière, mais des écoles, des champs de polémiques ardentes. Par les Esséniens et les Pharisiens, chez qui la pensée grecque s'était infiltrée, la doctrine de l'immortalité de l'âme y avait pénétré et alimentait la controverse. C'était dans la synagogue, sans doute, que Jésus enfant avait appris à lire et dans les Ecritures mêmes ; son esprit en avait été saturé.

Saint Luc nous raconte que, vers l'âge de douze ans, ses parents l'ayant conduit à Jérusalem pour la fête de Pâques, il était resté dans le Temple. Ils le retrouvèrent après trois jours, discutant avec les docteurs de la Loi ; aux reproches qu'ils lui adressèrent, il répondit : « Ne saviez-vous pas qu'il me faut être occupé des affaires de mon Père ? » Il avait déjà, dirait-on, pris conscience de sa mission. Le travail occulte de la Providence était commencé dans son cerveau ; et ce travail allait se poursuivre pendant vingt et un ans ! Les plaintes de Job, qui sont celles de l'humanité, avaient trouvé un écho en lui ; le bouc émissaire, que l'on chargeait des péchés d'Israel et qu'on envoyait mourir au désert, lui suggéra peut-être le désir héroïque de se charger des péchés du monde, et de s'offrir en sacrifice pour détourner de lui châtiments et douleurs. Par révélation ou auto-suggestion, il s'identifia avec ce Messie qui devait « guérir les cœurs brisés ». N'était-il pas le dernier rejeton de cette maison royale de David, d'où il était écrit qu'il sortirait ? Pendant qu'il travaillait de ses mains, que, solitaire, il se promenait dans la campagne de Galilée, une doctrine nouvelle ; le sermon sur la montagne, la prière unique au Père qui est dans les cieux, s'élaborait derrière son front. Puis, s'exaltant de plus en plus, il rêva d'une perfection spirituelle qui n'avait pas été atteinte encore. Il dut relire souvent, j'imagine, les prophéties concernant le Messie, et, s'enivrant de son propre sacrifice, il dut répéter avec une volupté de mystique : « Il faut que le Fils de l'Homme souffre beaucoup ».

Quand l'élaboration voulue fut achevée, il entra dans le vif de sa mission. Il alla se faire baptiser dans le Jourdain par Jean-Baptiste, un nouveau prophète, qui se disait le précurseur de « celui qui devait venir ». Un jour, dans la synagogue de Nazareth, s'étant levé pour lire, on lui présenta le livre du prophète Isaïe et, l'ayant ouvert, il trouva l'endroit où il est écrit : « L'esprit du Seigneur est sur moi, c'est pourquoi il m'a oint, il m'a envoyé pour annoncer l'Evangile aux pauvres, etc... » et, ayant replié le livre et l'ayant rendu au ministre, il s'assit et déclara que cet envoyé était lui-même. Cette scène est pour moi une des plus vraies et des plus impressionnantes du Nouveau Testament, elle m'a appris que Jésus savait lire !

Pendant les trois années qui suivirent, dans le Temple, sous le portique de Salomon, dans les synagogues, sur la rive du Jourdain, de la mer de Galilée, sur les collines environnantes, il prêcha ce que nous avons appelé « le christianisme ». Il émne en paroles chaudes, douces et tendres, son rêve d'enfance et de jeunesse, ce rêve qui devait affecter des millions de créatures. Il représente Dieu, non plus comme un justicier implacable, non plus comme le Dieu d'un peuple choisi, mais comme le Dieu de l'humanité entière, comme un père bon et miséricordieux avec lequel il est en constante communion. En son nom, il promet l'immortalité, un royaume des cieux, où les affamés de ce monde seront rassasiés, les affligés consolés, les petits exaltés. Et, chose plus inouïe, il proclame bienheureux ceux qui souffrent, bienheureux ceux qui sont pauvrement doués, parce que leur part de gloire sera double. Il tâche de faire connaître ce Dieu-père qu'il veut donner aux Terriens. Par des similitudes ingénieuses, bien orientales, il rapproche ce royaume et le rend tangible, pour ainsi dire. Il parle de fraternité comme personne n'en avait jamais parlé. Il répète sans cesse « Aimez-vous les uns les autres ». Il sait bien que le bonheur de la Terre serait là ! Puis, il demande à l'homme un effort qu'il n'avait jamais donné, qu'il n'a pas donné encore, du reste, celui qui consiste à rendre le bien pour le mal ; au lieu d'infliger meurtrissures pour meurtrissures, il veut qu'on aime ses ennemis. Il prêche le renoncement aux biens de ce monde ; il déclare que, pour le service de Dieu, on doit tout quitter, père, mère, famille et patrie. Et, descendant dans les profondeurs de l'âme humaine, il affirme que le désir seul de l'adultère, du vol, de l'homicide, constituent le crime. Il crée ainsi le péché de pensée. Cela n'a l'air de rien et c'est immense.

Et l'on voit Jésus pratiquer ces choses extraordinaires. Il croit posséder le pouvoir de remettre les péchés et il use généreusement, avec une joie qu'on devine. Il parle plus de récompenses que de châtiments. *Il ne menace du feu éternel que ceux qui refusent de nourrir, de vêtir le pauvre.* Il va aux parias qui n'osent venir à lui, les plus douces paroles sont pour les pécheurs, pour les pécheresses surtout ! Il a pitié de la foule qui le suit, il sent sa faim et sa fatigue, il la nourrit et la fait asseoir. Il étend bien « le Fils de l'Homme ». Oui, il a pitié, mais sa pitié ne s'étend pas jusqu'à l'animal. Il avait pour lui l'indifférence de l'Oriental, j'en ai toujours eu du regret et de l'étonnement.

Il est vrai que ses lois de bonté envers les hommes ont été si peu comprises, si peu respectées, que des lois de bonté envers les créatures inférieures ne l'eussent pas été du tout. L'heure de la justice n'était pas venue encore pour elles, il n'y a pas d'autre explication possible.

J'ai entendu des mères dire craintivement que Jésus avait été dur pour les siens : il vivait sur un autre plan et les tiraillements ne seront guère les liens de la chair ! Il aimait mieux ses disciples que sa propre famille ; ils étaient, comme il les appelle, « ses petits enfants », ceux qui devaient le continuer.

32e ANNÉE — N° 261.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.33

BUREAU A PARIS
18, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 48-47

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Compte Chèques Postaux : Ajaccio 159

MERCREDI 14 NOVEM. 1928

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A	30	60	120
Etranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 18, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00573
BIBLIOTHÈQUE [stamp]

NUAGES

Entre la France et l'Italie, il y a toujours quelques nuages. Des nuages qui disparaissent, qui reviennent, qui disparaissent encore, et qui, selon le mot de M. Poincaré, ne réussissent pas à assombrir l'horizon. Nous rappelons exprès le mot de M. Poincaré d'abord parce qu'il est juste, ensuite parce qu'il remonte à la guerre de Tripolitaine, à la suite, précisément, d'incidents franco-italiens relatifs à la saisie par la marine italienne d'un paquebot français soupçonné, à tort, du reste, de contrebande. Cela ne date pas d'hier... Voilà qui prouve que ce n'est pas la première fois que des nuages surgissent entre les deux pays. Encore celles auxquelles nous faisons allusion étaient-elles assez grosses. L'Italie en a-t-elle été empêchée d'être l'alliée de la France pendant la grande tourmente ?

Si, maintenant, les journaux italiens disent que l'Italie est entrée en guerre pour venir au secours de la France, on les peut laisser dire sans s'effaroucher car elle y est entrée, comme l'Angleterre, comme les Etats-Unis, pour la sauvegarde de sa propre sécurité et de ses intérêts vitaux, et nous n'oublions pas, non certes, pour le critiquer, mais pour bien situer la question, le mot de M. Salandra sur « l'égoïsme sacré » qui nous interdit de penser que l'Italie fait à notre pays le don de son sang et de son effort. Intérêts communs, voilà tout. Et si l'Italie croit que ses intérêts n'ont pas reçu, la guerre finie, la satisfaction escomptée, on en peut dire autant de la France. La guerre a été une déception générale, sauf peut-être pour les nouveaux riches de tous les pays.

Ce qui reste, ce sont les intérêts communs, ceux qui comptent parmi les plus importants, ayant une valeur de sécurité commune. En face d'elle, les divergences franco-italiennes sont superficielles. Elles se dissiperont, comme toujours, avec de la bonne volonté et du temps.

Nous ne devons pas, cependant, permettre qu'elles se multiplient et pour cela mieux comprendre nos positions réciproques.

Ces positions réciproques se peuvent définir d'un mot : charbonnier est maître chez soi.

Dans un large sens, les incidents de Bastia illustrent parfaitement cet axiome qui n'a jamais eu autant de portée diplomatique.

Notons d'abord que de pareils incidents se sont produits en Italie. Il faut juger ceux de notre ville ou d'ailleurs, en France, sous la même lumière. Ils sont le fait de la foule rapidement émotive, et qui croit, en Italie comme en France, qu'on empiète sur le droit de souveraineté nationale. Elle s'excite et donne à sa protestation un ton excessif.

Lorsque, donnant aux incidents de dimanche soir sa conclusion parfaite, le *Petit Bastiais* recommandait aux Italiens de notre ville de comprendre que *Giovinezza* chanté de manière à être entendu de la rue est à la France ce que l'*Internationale* est à l'Italie, il énonçait une vérité d'actualité, mais aussi, sur le plan de l'actualité, une vérité première.

Le gouvernement italien n'admet plus qu'on entonne l'*Internationale*, chant d'impérialisme démagogique, sur toute l'étendue du territoire italien.

Par un équitable retour, la foule, en France supporte mal qu'on puisse y entonner *Giovinezza*, qui, à ses yeux, a le caractère d'un chant d'impérialisme fasciste.

On pourrait faire observer que le gouvernement français est plus libéral de n'accorder officiellement aucune importance à l'hymne fasciste que celui de Rome qui ne tolère pas, tout aussi officiellement l'*Internationale* chez lui. Mais cela ne nous regarde pas. La politique intérieure de l'Italie ne nous regarde pas. Le gouvernement italien est libre d'interdire l'Internationale en Italie et le gouvernement français libre de laisser un hymne fasciste en France, à la condition que cela ne soulève pas de trouble.

Dans ces conditions, les dirigeants fascistes italiens résidant en France ou [illegible] leurs nationaux un devoir de déconseiller des chants fascistes dans un pays étranger où il est soumis à une partie de l'opinion de se réserver les méthodes fascistes.

Dans ces mêmes conditions, le gouvernement italien n'en sera que plus autorisé à interdire à des étrangers de chanter à Rome ou à Milan l'hymne qui exprime en musique l'antithèse du fascisme.

Voilà pour les attitudes officielles.

Le reste dépend de la police intérieure des pays intéressés. Les autorités françaises livrent à la justice tous ceux que leur état d'excitation conduit à des excès, et le gouvernement italien, du moins le croyons-nous, ne se solidarise pas avec ceux de ses nationaux qui pèchent en eaux territoriales étrangères.

Les incidents dont il est question relèvent donc de malentendus. Le propre des malentendus est de se prêter aux arrangements. En l'espèce, l'arrangement découle d'un principe simple : nous sommes maîtres chez nous comme les Italiens sont maîtres chez eux.

On ne devrait, en résumé, chanter ou jouer en Italie que la *Marseillaise* et en France que l'hymne national italien.

A ce compte, il n'y aurait jamais d'incidents et ceux qui pourraient naître en d'autres circonstances n'y résisteraient pas.

Cela, semble-t-il, les gouvernements le comprennent.

Le plus difficile est de le faire comprendre à la foule. On peut toujours tenter de l'y aider.

P. B.

Un meurtre à Ajaccio

Ajaccio (De notre correspondant particulier), 13 novembre. — Ce soir, à 15 heures, sur le cours Napoléon, le nommé Mathieu Santoni, 28 ans, chauffeur d'auto, à la suite de circonstances encore indéterminées, a tiré quatre coups de revolver sur Pancrace Colonna, 26 ans, qui fut atteint.

Après les premiers soins qui lui furent donnés à la pharmacie Guiderdoni le blessé fut transporté à la clinique Doubrere où son état fut jugé désespéré.

Quant au meurtrier il fut arrêté par des gendarmes présents au moment du crime.

Un bandit se constitue prisonnier

Ajaccio (De notre correspondant particulier), 13 novembre. — Le bandit Noel Bartoli, inculpé du meurtre du télégraphiste Mary, à Petreto, s'est constitué prisonnier au Parquet d'Ajaccio, accompagné de son avocat, maître Fabiani.

Rectification

Nous avons publié, dimanche matin, un extrait du « Quotidien », relatant que M. F. Pietri s'était présenté à l'Elysée, sans avoir été convoqué par le Chef de l'Etat.

Notre correspondant de Paris nous signale que le même journal a, dans son numéro du lendemain, rectifié cette information.

Fidèle à sa tradition d'impartialité, le « Petit Bastiais » se doit d'en faire part à ses lecteurs.

Drame mystérieux

Nice, (De notre correspondant particulier), 13 novembre. — Hier matin, dans l'arrière salle du Café de Turin, place Garibaldi, Marius Reboa, 30 ans, demeurant rue Droite, a reçu une balle de revolver comme il prenait l'apéritif avec quatre amis. Transporté à l'Hôpital, il y a succombé.

L'enquête n'a pas permis d'établir les causes du drame. L'auteur du meurtre est inconnu.

Sans éveiller l'attention le meurtrier passa son bras par la porte et disparut tranquillement, sans être remarqué du côté de la grande salle et dans l'arrière boutique où l'affluement s'était emparé des consommateurs.

Reboa, titulaire de 17 condamnations, exerçait le métier de peintre en bâtiment mais sa véritable profession était de teneur de jeu clandestin.

Il semble qu'à la suite de contestations un de ses associés a réglé les affaires d'un coup de revolver.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A
M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Le nouveau Ministère et les articles 70 et 71

Voici quelques photos prises pendant la crise ministérielle : de gauche à droite, sortant de l'Elysée : MM. Renaudel, Landry, Maginot et Rotier.

Paris, 13 novembre. — Au cours du Conseil de Cabinet d'hier soir, dit le « Petit Parisien », MM. Poincaré et Briand, et tous les ministres, ont été unanimes à penser que les articles 70 et 71 de la loi de finances devaient faire l'objet d'un ample débat devant le Parlement d'où impossibilité de les maintenir dans la loi de Finances.

Ce Gouvernement en acceptera la disjonction mais M. Briand exposera lui-même à la tribune de la Chambre et du Sénat que le vote de ces dispositions doit être obtenu rapidement.

M. Poincaré insérera la teneur des articles litigieux dans le cahier de crédits supplémentaires et d'annulation de crédits.

La discussion durera le temps nécessaire pendant que le Sénat examinera le budget.

Les articles pourront être adoptés avant le premier janvier sans retarder le vote final du budget.

L'élaboration du texte de la déclaration ministérielle

Paris, 13 novembre. — Suivant le « Petit Parisien » les termes de la déclaration ministérielle seront arrêtés demain dans un second Conseil de Cabinet. Le programme du Gouvernement sera exposé dans le document de façon sobre et vigoureuse.

Un Conseil des ministres aura lieu jeudi matin avant la séance de la Chambre.

M. Doumergue reçoit les nouveaux ministres

Paris, 13 novembre. — Le Président de la République a reçu dans la matinée MM. Pierre Forgeot, ministre des Travaux Publics, Henry Paté, André François-Poncet, et Germain Martin, sous-secrétaires d'Etat, qui n'avaient pu assister à la première réunion du Nouveau Cabinet dimanche soir.

A la gauche radicale

Le groupe de la gauche radicale, réuni, sous la présidence de M. Daniélou, a nommé MM. Le Trocquer et Lillaz, comme vice-présidents du groupe en remplacement de MM. Laurent Eynac et Germain Martin, devenus membres du gouvernement.

M. Landry, membre du comité directeur de la gauche radicale

Après leur avoir adressé ses félicitations, le groupe a appelé M. Adolphe *Landry*, à signer au comité directeur du groupe et à procéder à un échange de vues sur la situation politique.

Nous pouvons ajouter à ce communiqué que la grande majorité du groupe de la gauche radicale, qui comprend 54 membres, s'est déclarée en faveur du Cabinet.

Il se pourrait cependant qu'une dizaine de membres s'abstiennent.

Deux interpellations

Paris, 13 novembre. — On annonce dans les couloirs de la Chambre qu'il a été déposé deux interpellations, l'une de M. Chabrun, député de Mayenne, secrétaire du groupe du parti républicain socialiste et socialiste français, sur la politique générale du Gouvernement, l'autre de M. Marcel Cachin, au nom du groupe communiste sur la déclaration ministérielle.

Les nouveaux ministres entrent en fonctions

Paris, 13 novembre. — M. Marraud, ministre de l'Instruction Publique, a pris ce matin possession de ses services, rue Grenelle. Après 11 heures il eut une entrevue avec M. Herriot qui lui présenta les directeurs et les principaux chefs des services du ministère.

M. Pierre Forgeot, le nouveau ministre des Travaux Publics, a pris possession officiellement cet après-midi des services de son département. Ceux ci lui ont été transmis par M. André Tardieu qui lui présenta les directeurs du ministère.

La transmission des pouvoirs s'est effectuée cet après-midi aux ministères de l'Instruction Publique, au sous-secrétariat des Beaux-Arts et de l'Enseignement et au ministère des Travaux Publics.

MM. Herriot et André Tardieu ont présenté à leurs successeurs, MM. Marraud, François-Poncet et Forgeot les directeurs et les chefs de service de leurs départements ministériels.

Le comité radical de Rochefort blâme les congressistes d'Angers

Rochefort, 13 novembre. — Le Comité radical socialiste de Rochefort a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Comité considérant qu'en 1920 et 1927, le Congrès national du parti avait eu la sagesse à la fois patriotique et républicaine de ne pas provoquer de crise dangereuse pour l'autorité du parti et la sécurité du pays ;

« Qu'en 1928, aucune raison sérieuse ne justifiait un changement de tactique ;

« Que la démission des ministres radicaux fut provoquée non par le vote clairement exprimé par les mandats, mais par une addition subreptice à la déclaration du parti ;

« Que cette manœuvre sacrifiant les intérêts généraux à certains intérêts personnels peut être sévèrement jugée, adresse ses félicitations à MM. Herriot, Sarraut et leurs collègues, pour la collaboration qu'ils ont donnée au Gouvernement depuis 1926 et regrette la crise qui vient de s'ouvrir ;

« Il forme des vœux pour que le prochain Gouvernement ne fasse abandon ni des principes républicains ni des droits de la ville de Rochefort reconnus publiquement par M. Herriot pour recevoir de l'Etat les compensations auxquelles elle a droit. »

Au groupe de l'Action Démocratique et Sociale

Le groupe de l'action démocratique et sociale s'est réuni sous la présidence de M. André Maginot.

Le groupe après avoir décidé à l'unanimité de soutenir le Gouvernement et a voté l'ordre du jour suivant présenté par M. Ricolfi :

« Le groupe d'action démocratique et sociale, heureux que la crise ministérielle ait été résolue dans le sens des souhaits de sa dernière motion du 6 novembre courant, adresse au Président du Conseil, M. Poincaré l'expression de ses félicitations et de son admiration tant pour le courage avec lequel il a encore une fois accepté la lourde charge du pouvoir que pour la fermeté dont il a fait preuve au cours de la constitution du nouveau ministère.

« Félicite chaudement ses amis, MM. Maginot et André François-Poncet, pour leur entrée dans le Gouvernement. »

Chez les républicains de gauche

Les républicains de gauche se sont réunis et se sont montrés favorables au Cabinet.

Ils auraient l'intention de présenter au moins de contresigner l'ordre du jour de confiance qui terminera le débat sur la déclaration ministérielle.

Une lettre des Anciens Combattants

Paris, 13 novembre. — La Confédération nationale des Anciens Combattants et Victimes de la guerre a exprimé dans une lettre à M. Antériou, ministre des Pensions, toute sa satisfaction que M. Poincaré ait appelé au ministère de la rue de Belle-Chasse un mutilé de guerre.

A LA COUR D'ASSISES

Fiorini Lockroi est condamné à huit ans de réclusion

L'audience est ouverte à 9 heures du matin.

M. le Président donne la parole à M. l'avocat général Ghilini.

RÉQUISITOIRE

M. l'Avocat Général commence par déclarer que MM. les Jurés seront aussi surpris que lui-même de constater qu'une banale et insignifiante question de règlement de comptes se chiffrant à vingt francs se soit terminée par un meurtre commis sur un cousin germain !

L'existence d'un jeune homme de 29 ans a une toute autre valeur ; et c'est ce qui donne à cette affaire un réel caractère de gravité.

L'éminent organe du ministère public dit que la victime était d'une excellente conduite, d'une bonne moralité, estimée de tous. Il n'en est pas de même de l'accusé, qui, de l'avis des diverses autorités locales, est un impulsif et un violent.

Il retrace les incidents qui ont précédé le crime et émet l'opinion qu'Antoine-Jean Fiorini ne devait aucune somme à son cousin Polo. La mauvaise foi de ce dernier résulte de divers éléments de la procédure. Ce sont ces incidents et l'attitude de Polo qui seront la cause du crime du 25 juillet.

M. Ghilini retrace en détail les faits et montre, avec les témoignages, que Polo Fiorini ne courait aucun danger ; après avoir lancé sur son cousin désarmé, en bras de chemise, toute espèce d'ustensiles, et même une hachette, il lui a volontairement tiré un coup de fusil, au moment où son malheureux cousin s'écriait : « Tire donc, si tu as le courage ! »

Il examine et combat tour à tour la légitime défense, l'étrange thèse de l'homicide involontaire et la provocation.

« On s'incline, dit-il, sans jamais se résigner, devant la mort naturelle d'un fils ; mais le cœur se révolte et l'on éprouve une sensation d'arrachement indicible lorsque c'est à la suite d'une mort violente qu'un unique fils de 29 ans est brusquement enlevé à l'affection de son père ! »

Dans sa vibrante péroraison, M. l'Avocat Général accorde les circonstances atténuantes à l'accusé, contre lequel il demande une peine de 5 à 10 ans de réclusion.

PLAIDOIRIES

Me Colombani prend le premier la parole pour défendre l'accusé.

Il rappelle que les deux tiers de la plaidoirie de la partie civile furent consacrés au rappel de témoignages sur le caractère dangereux du meurtrier.

On a voulu exagérer cette affaire et présenter Fiorini comme un individu ne méritant par avance aucune indulgence.

Mauvais fils, a-t-on dit de l'accusé. N'aurait-il pas eu quelque excuse de l'avoir été.

L'honorable défenseur fait le récit de la lamentable vie de Polo abandonné par son père dès son plus jeune âge.

Puis il dépeint sa véritable physionomie : nerveux, impulsif, peut-être, mais pas méchant à coup sûr.

Le brillant avocat retrace ensuite la scène du meurtre. Il discute les témoignages, et trouve dans chacun d'eux, la preuve que le véritable responsable du drame fut Fiorini Antoine-Jean.

Les témoins sont unanimes à déclarer que ce dernier vint interpeller et invectiver l'accusé qui s'amusait avec son enfant.

Tous, également reconnaissent que lorsque Polo voulut se retirer chez lui, son cousin le suivit de près et tenta de pénétrer dans la maison.

Me Colombani combat ensuite la thèse de l'accusation. Polo n'a pas tué pour le plaisir de tuer.

Dans une émouvante péroraison, le défenseur supplie le jury de rendre un verdict de pitié.

Me de Montera après avoir félicité M. le Président José Ajaccio à l'occasion de son accession à la présidence des assises, plaide à son tour en faveur de l'accusé qu'il connaît particulièrement.

Il le dépeint comme un enthousiaste, un exalté mais un brave cœur.

On n'a pas reculé devant les moindres ragots pour essayer de l'accabler ; on l'a même représenté comme un fils indigne, injuriant son père et brutalisant sa mère.

Dans la vie de Polo apparaît constamment, pourtant, la vénération dont il entoure celle qui lui donna le jour.

S'il eut, il y a cinq ans, une scène orageuse avec son père ce fut parce qu'il lui reprochait d'avoir déserté le foyer conjugal et de revenir après vingt ans d'absence en compagnie d'une maîtresse comme pour narguer la douleur de cette malheureuse femme et de son fils qu'il avait abandonnés.

L'accusation, pour démontrer les mauvais instincts de Polo a donné lecture d'un passage d'une lettre où celui-ci qui se trouvait alors au front, disait : « Si je sais que l'on manque de respect à ma mère, à mon retour je ferai parler de moi ».

Mais n'est-ce point là une preuve éclatante de l'immense amour filial de ce jeune homme qui, au moment même où, dans les tranchées, il exposait à chaque instant sa vie, souffrait d'apprendre que sa mère était en butte à d'incessantes vexations.

Et de qui donc venaient-elles ces vexations ?

Certes, les parents de la victime ont le droit de venir demander que soit puni le meurtrier de leur enfant mais ils n'ont point celui d'accuser Polo d'avoir été un mauvais fils à l'égard de sa mère, cette femme contre laquelle ils se sont toujours dressés, dont l'abandon par son mari fut surtout leur œuvre.

L'éminent défenseur en arrive aux faits de la cause ; dans une habile discussion, il s'attache à justifier le geste de son client ; il montre à MM. les Jurés que l'on peut retenir tout aussi bien l'excuse de la provocation que celle de la légitime défense.

Quant au système de l'homicide involontaire, il n'est ni inadmissible, ni incompatible avec ceux déjà invoqués. La détente du fusil a pu être provoquée par un mouvement nerveux, explicable en la circonstance et qui peut être considéré comme involontaire.

Il est des moments où les fusils partent tout seuls.

Avant de terminer, Me de Montera rappelle la brillante conduite de Fiorini pendant les hostilités qui lui valut la croix de guerre avec une élogieuse citation.

Il fait appel à la pitié de MM. les Jurés qui n'oublieront pas que la condamnation de ce mutilé de guerre priverait de son fils une vieille maman et de son père un bambin de deux ans déjà orphelin de mère.

Avant que le jury se retire pour délibérer, Fiorini manifeste son regret d'avoir involontairement causé la mort de son cousin.

VERDICT

Le jury revient après trois quart d'heure de délibération.

Son verdict est affirmatif ; il rejette l'excuse de la provocation mais accorde les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Fiorini Loc roy, dit Polo, à huit ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour et aux frais.

Il sera statué au cours d'une séance ultérieure sur la demande de dommages intérêts présentée par Me de Caraffa, partie civile, au nom du père de la victime.

Le public s'écoule lentement.

Sur le perron du Palais, un tout petit enfant pleure et appelle à grands cris son papa dont il est l'innocente seconde victime, son papa que les gendarmes amènent et qui, se découvrant d'un geste large, salue — ultime bravade — cette foule, témoin de sa déchéance.

Le drame de Zicavo

M. le président José Ajaccio, ouvre l'audience à 14 heures.

Quatre individus comparaissent devant le jury, de la Corse ; ce sont les nommés Scaglia Don-Jacques, Natali Vincent, Piazza Jacques-Joseph et Vignoli Quintilis.

L'affaire qui les amène sur la sellette a quelque analogie avec celle des frères Leca que jugea le jury de la dernière session : un *minus habens* dont le bras est armé par un chenapan, se poste et, sans rime ni raison, abat un malheureux jeune homme.

Voici les faits tels que les résume l'acte d'accusation :

ACTE D'ACCUSATION

Dans la soirée du 19 février 1928, les nommés Natali Vincent, Vignoli Quintilis, Piazza Jacques-Joseph et Bazzagni Rinaldo consommaient ensemble au débit tenu à Zicavo par le nommé Peretti Louis. Après de nombreuses libations, une discussion s'éleva entre ces jeunes gens pour le paiement d'une bouteille de « Bénédictine » commandée, croit-on, par Bettarini Gino. Celui-ci refusant de payer, une altercation se produisit. Le propriétaire y mit fin en faisant sortir de son établissement les sept jeunes gens qui allaient en venir aux prises.

Dans la rue, à vingt mètres environ du débit Peretti, la discussion reprit plus violente et les frères Bettarini furent maltraités par les cinq autres jeunes gens. La rixe n'eut pas cependant de conséquences graves et se termina par la réconciliation de tous les antagonistes.

Bazzagni Rinaldo resta au café Peretti ; les quatre accusés partirent ensemble et les deux frères Bettarini se dirigèrent tranquillement vers leur domicile situé à l'extrémité et à quelque distance du village de Zicavo. Ils suivaient le chemin qui va de cette commune à Guitera-les-Bains, quand, brusquement, ils se trouvèrent en présence des quatre accusés actuels, qui, pour leur couper la route, avaient emprunté un raccourci d'un accès assez difficile. Sans discussion et sans provocation aucune, Scaglia, à qui Piazza venait de passer un revolver tira trois fois sur les frères Bettarini.

Atteint au bras et à la poitrine, Amedeo Bettarini s'affaissa. Voyant tomber son frère, Gino se jeta à côté de lui et n'eut garde de répondre à Natali Vincent qui lui demandait : « O Moro ! est-il blessé ? ». Son silence donna à penser aux accusés qu'il avait cessé de vivre et ils s'éloignèrent dans la direction de Zicavo.

Après leur départ, Gino essaya de ramener vers le village son frère qui respirait encore faiblement. Il dut l'abandonner sur le bord de la route, ayant constaté quelques mètres plus loin qu'A-

mettes veuil de mourir. Epileptique, Gio no Bettarini se réfugia au domicile de Spagnoli Arnaldo et n'en est que le lendemain matin qu'il fut amené à la justice les mêmes de l'effectif dont son frère et lui avaient été victimes. Mis aussitôt en état d'arrestation, Pizzas, Natali et Vignolini tout d'abord soutenu qu'ils ignoraient tout du drame qui avec coûté la vie à Bettarini Amedeo, après les aveux de Scaglia Don-Jacques, les trois autres accusés ont été obligés de reconnaître qu'ils se trouvaient avec lui au moment où il avait donné le mort à Amedeo Bettarini. Natali et Vignoli ont ajouté que le revolver dont Scaglia s'était servi lui avait été remis par Pizzas Jacques. Celui-ci a nié ce fait et, a son tour, il a accusé Vignoli Quintilio d'avoir armé le bras de Scaglia.

Ces déclarations ont été démenties par Scaglia lui-même.

Natali Vincent et Vignoli Quintilio ont cependant affirmé que Scaglia avait été provoqué par Bettarini Amedeo que l'avait menacé de se revolver. Leurs déclarations ont été contredites non seulement par Gino Bettarini, mais encore par l'accusé Scaglia qui n'a conservé aucun souvenir des menaces dont il aurait été l'objet. Il a déclaré à son défenseur Me Jacques qu'ailleurs aux constatations faites sur les lieux et à toutes les données de l'information.

Les renseignements recueillis sur les accusés sont mauvais. Scaglia Don Jacques est donné comme un individu violent, brouillé avec sa famille depuis 1921. Jacques est représenté comme un être d'une moralité douteuse et Natali Vincent comme un escroc qui a fait connaître les gîtes méfaits ; Vignoli Quintilio, bien que travailleur, est un ivrogne invétéré et un mauvais sujet.

En conséquence : a) Scaglia Don Jacques est accusé d'avoir à Vicavo, dans la nuit du 19 au 20 février 1928 :

1° — Volontairement donné la mort, en somme Bettarini Amedeo et avec préméditation et guet-apens ;

2° — tenté de donner volontairement la mort à Bettarini Gino, tentative qui manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par suite de circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur, et ce avec préméditation et guet-apens et avec cette circonstance que l'accusé était désigné spécifié à procéder, soupçonné ou saisi la tentative d'assassinat spécifiée sous le n° 2 ;

Pizzas Jacques, Natali Vincent et Vignolini Quintilio, sont accusés d'avoir, sciemment, aidé et assisté le nommé Scaglia Don-Jacques, auteur de la tentative d'assassinat et de la tentative de meurtre ci-dessus énoncées, dans les faits qui les ont préparés ou facilités ou dans ceux qui les ont consommés.

Pizzas Jacques est accusé d'avoir procuré au sieur Scaglia Don-Jacques, sachant qu'il devait y commettre un crime, les armes spécifiées, sachant qu'elle devait y servir.

M. Orsolelli, substitut du Procureur général, soutient l'accusation.

Me Colombani, de Corte, et Me Casalta, de Monters sont assis à la barre.

INTERROGATOIRE

M. le Président après avoir exposé l'affaire procède à l'interrogatoire des accusés.

Scaglia Don-Jacques, né à Zicavo, le 23 juillet 1905, cultivateur, est l'auteur, l'instrument présumé du crime.

Les renseignements fournis sur son compte lui sont assez défavorables ; sa conduite est très irrégulière et sa moralité douteuse ; un ne lui connaît aucune profession.

Au surplus, il passe pour un mauvais fils et se serait, à plusieurs reprises livré à des voies de fait sur sa mère.

L'accusé, pendant le déroulement des débats, est calme, pour ne pas dire froid. Il écoute avec attention les dépositions des témoins et ne paraît pas s'émouvoir outre mesure des charges qui pèsent sur lui.

Il ne proteste que lorsque le président lui rappelle qu'il est accusé lui-même par Pizzas d'avoir armé le bras de Scaglia.

— Je nie nous, dit-il.

— Alors qui aurez ?

— Sera Pizzas !

Et sandain, redevenu loquace, Vignoli ajoute qu'il vit le geste de Pizzas. (*Hilarité*).

Il confirme le reste de ses précédentes déclarations.

Il rappelle notamment qu'il lui le premier à dénoncer Pizzas au magistrat instructeur comme ayant armé le bras de Scaglia et aussi pour avoir eu connu de sa détention, par l'intermédiaire de deux codétenus, Toussaint et Félix Lecca, adressé à Scaglia une lettre où il lui disait : « Lorsque je serai débouté il te le manquera rien. Se dis pas que je l'ai donné le revolver ».

Vignoli nie avoir été l'instigateur de tout et affirme énergiquement ne pas être l'auteur des coups de feu tirés quelques jours avant le drame contre la maison des Bettarini.

On passe à l'interrogatoire de *Natali Vincent*. Cet inculpé âgé de 19 ans, marié, père de deux enfants, est orphelin depuis son plus jeune âge. Il travaillait peu et avait de mauvaises fréquentations.

Vincent déclare que dans la soirée du 19 février il se trouvait au Café Peretti en compagnie de Scaglia, Dessolin, Pizzas, Vignoli et des deux frères Bettarini.

Ils avaient chacun payé une tournée quand Bettarini Gino commanda une autre qu'il refusa de payer, prétextant d'indélicates manœuvres de Scaglia lorsque celui-ci avait remis l'argent du règlement.

Scaglia qui jusque-là avait accusé Pizzas, déclare d'abord qu'il ne sait plus puis que l'arme lui appartenait et qu'il l'avait sur lui.

M. l'avocat général attache une importance capitale à ce brusque changement d'attitude et donne lecture des dépositions que l'accusé fit à l'instruction.

Il fait demande la raison de sa rétractation.

— Je ne veux pas, dit Scaglia, que les innocents « prennent » pour moi.

Un tel dévouement se manque pas de surprendre M. l'avocat général qui rappelle que Scaglia avoua au magistrat instructeur, avoir reçu à la maison d'arrêt, de son co-inculpé Pizzas Jacques, un billet l'invitant à l'innocenter.

— Cette déclaration était-elle mensongère ? Quel était son but ?

Scaglia se trouble. Hésite de question, il déclare successivement :

— Je ne peux pas répondre..

— Je croyais ne sauver...

M. l'avocat général fait préciser, non sans peine, qu'immédiatement après le drame, Natali, Pizzas et Vignoli allèrent se rendre compte si les projectiles avaient atteint leur but. Ils revinrent quelques instants après, disant : « Ta l'as fait ».

Vignoli Quintilio, sujet italien, âgé de 20 ans, exerce à Zicavo la profession de cultivateur ; il ne parle pas un traître mot de français.

Le président l'interroge, dans la langue de Dante, avec le concours éclairé de Me Casalta.

Vignoli exécute que ses amis et lui revenant le bar Peretti le 18 ou 19 novembre les frères Bettarini ; une demi-heure après, ils rencontrèrent ces derniers, Amedeo sortit un revolver et donna un coup de crosse à Scaglia.

Vignoli qui avait, à l'instruction, déclaré que Scaglia fit lui-même un revolver qui lui devint Pizzas, paraît à l'audience, l'avoir oublié et dit que le premier nommé sortit l'arme de sa poche.

M. l'avocat général s'étonne de cette contradiction en'on a déjà relevée, au cours de l'interrogatoire de Scaglia.

Il lui oublie, d'ailleurs, pour rafraîchir la mémoire de Vignoli, de lui rappeler qu'il est accusé lui-même par Pizzas d'avoir armé le bras de Scaglia.

— Je nai nous,

— Alors qui aurez ?

— Sera Pizzas !

Et sandain, redevenu loquace, Vignoli ajoute qu'il vit le geste de Pizzas. (*Hilarité*).

Il confirme le reste de ses précédentes déclarations.

Il rappelle notamment qu'il fut le premier à dénoncer Pizzas au magistrat instructeur comme ayant armé le bras de Scaglia et aussi pour avoir eu connu de sa détention, par l'intermédiaire de deux codétenus, Toussaint et Félix Lecca, adressé à Scaglia une lettre où il lui disait : « Lorsque je serai débouté il te le manquera rien. Se dis pas que je l'ai donné le revolver ».

Vignoli nie avoir été l'instigateur de tout et affirme énergiquement ne pas être l'auteur des coups de feu tirés quelques jours avant le drame contre la maison des Bettarini.

On passe à l'interrogatoire de *Natali Vincent*. Cet inculpé âgé de 19 ans, marié, père de deux enfants, est orphelin depuis son plus jeune âge. Il travaillait peu et avait de mauvaises fréquentations.

Vincent déclare que dans la soirée du 19 février il se trouvait au Café Peretti en compagnie de Scaglia, Dessolin, Pizzas, Vignoli et des deux frères Bettarini.

Ils avaient chacun payé une tournée quand Bettarini Gino commanda une autre qu'il refusa de payer, prétextant d'indélicates manœuvres de Scaglia lorsque celui-ci avait remis l'argent du règlement.

Scaglia qui jusque-là avait accusé Pizzas, déclare d'abord qu'il ne sait plus puis que l'arme lui appartenait et qu'il l'avait sur lui.

M. l'avocat général attache une importance capitale à ce brusque changement d'attitude et donne lecture des dépositions que l'accusé fit à l'instruction.

Il lui demande la raison de sa rétractation.

— Je ne veux pas, dit Scaglia, que les innocents « prennent » pour moi.

Un tel dévouement se manque pas de surprendre M. l'avocat général qui rappelle que Scaglia avoua au magistrat instructeur, avoir reçu à la maison d'arrêt, de son co-inculpé Pizzas Jacques, un billet l'invitant à l'innocenter.

— Cette déclaration était-elle mensongère ? Quel était son but ?

Scaglia se trouble. Hésite de question, il déclare successivement :

— Je ne peux pas répondre..

— Je croyais ne sauver...

M. l'avocat général fait préciser, non sans peine, qu'immédiatement après le drame, Natali, Pizzas et Vignoli allèrent se rendre compte si les projectiles avaient atteint leur but. Ils revinrent quelques instants après, disant : « Ta l'as fait ».

Vignoli Quintilio, sujet italien, âgé de 20 ans, exerce à Zicavo la profession de cultivateur ; il ne parle pas un traître mot de français.

Le président l'interroge, dans la langue de Dante, avec le concours éclairé de Me Casalta.

Vignoli exécute que ses amis et lui revenant le bar Peretti le 18 ou 19 novembre les frères Bettarini ; une demi-heure après, ils rencontrèrent ces derniers, Amedeo sortit un revolver et donna un coup de crosse à Scaglia.

Vignoli qui avait, à l'instruction, déclaré que Scaglia fit lui-même un revolver qui lui devint Pizzas, paraît à l'audience, l'avoir oublié et dit que le premier nommé sortit l'arme de sa poche.

M. l'avocat général s'étonne de cette contradiction en'on a déjà relevée, au cours de l'interrogatoire de Scaglia.

Il lui oublie, d'ailleurs, pour rafraîchir la mémoire de Vignoli, de lui rappeler

Nouvelles diverses

Paris, 13 novembre. — Anne-Marie David, la mégère de Pierrefitte, que la Cour d'assises vient de condamner à mort, vient de signer son pourvoi en cassation.

Ce n'est point tant cette peine (on ne l'applique plus aux femmes, elle le sait) que la conduite à cette réception, faite par le comité National des conseillers du Commerce extérieur de France en l'honneur de M. Boas, maire de Prague.

Berlin, 13 novembre. — La fraction du parti démocratique du Reichstag a déposé une motion demandant que les Autrichiens résidant en Allemagne aient les mêmes droits de vote que les Allemands.

Londres, 13 novembre. — Après un débat de trois jours la Chambre des Communes a rejeté par 321 voix contre 151 un amendement travailliste relatif au chômage.

Casablanca, 13 novembre. — Les réalisations par lettres entre Zaballaga, victime de l'attentat du 20 octobre et sa femme ont été opérées.

Les négociations en vue de son rachat sont menées aussi rapidement que possible et actuellement en allemand d'autres spécifiées. Scaglia semble dans le piège.

A cette question posée à brûle-pourpoint :

— Est-ce Pizzas ou Vignoli ?

Il répond :

— Dans l'obscurité je n'ai pas pu voir.

M. l'avocat général triomphe :

— Alors vous reconnaissez que quelqu'un vous l'a dit ?

Scaglia qui se rend compte de sa maladresse hésitante :

— Je ne sais plus...

Me Jacques, son défenseur, a, à son tour, à interroger :

— Vous avez dit tout à l'heure, M. l'avocat général, que c'est Vignoli qui vous l'avait dit. Il est réellement...

Cette diversion a permis à Scaglia de se ressaisir, et à une pénible interpellation, il répliqua que l'accusé était bien à lui...

Mais on revient à Pizzas que l'on savait un peu perdu de vue dans cette alerte.

Sommé d'expliquer la querelle qui le mit aux prises, dans l'atelier de la maison d'arrêt, avec Vignoli, il en fait retomber la responsabilité sur ce dernier. Vignoli aurait, alors qu'accusé lui-même avant de quitter la maison d'arrêt pour le Palais de Justice, Scaglia et Pizzas ont pu se concerter. Le dernier aquilla, une fois de plus, son ami, de dire que le revolver était à lui.

Pizzas reconnaît s'être entretenu avec Scaglia.

Mais « Il ne sait pas » de quoi lui et son complice ont causé.

Il ne qu'il ait été question du revolver.

Natali vient à la rescousse de Vignoli et atteste de la sincérité de ses déclarations.

Tour à tour, M. le président et l'avocat général s'étonnent que les détenus à la maison d'arrêt puissent ainsi communiquer entre eux sans aucun contrôle.

Après ce singulier incident, l'interrogatoire prend fin et l'on commence la lecture des témoins.

M. le *Dr Desgorces*, médecin-légiste a procédé à l'autopsie de la victime. Il donne connaissance à Me les jurés de ses constatations.

Bettarini Amedeo portait deux blessures occasionnées par des projectiles lancés de droite à gauche ; la trajectoire du premier était horizontale, celle du second est légèrement de haut en bas, ce qui indique que la victime fut atteinte au moment où elle se baissait.

Le distingué praticien relève également des erreurs à la face paraissant provenir de coups d'ongle.

Le frère du défunt, Gino portait de semblables égratignures.

Pizzas déclare que ces erreurs ont été causées par Peretti, le patron du bar et par Natali ; celui-ci nie énergiquement.

L'audience est ensuite levée et renvoyée à demain matin.

F. POLI.

MALADIES DES YEUX
DES OREILLES
DU NEZ - DE LA GORGE

Le Dr Fourteau a repris ses consultations, lundi, 12 novembre.

ÉCHOS

Billet Parisien

Les personnages officiels ont fait un beau voyage en Savoie. Lequel ? MM. Tardieu et Gounot ont prononcé des discours où s'affirmait un désir loyal de collaboration pacifique.

L'établissement de cette ligne de communications silhouettes, dans une région particulièrement accidentée, se heurte à des difficultés sans nombre. Des incendie soudainement jaillissaient tout à coup des flancs de la montagne, ici, des blocs de granit s'élevaient aux perfervenses les plus palpitantes ; là, le roc s'effaisait au moindre coup de pioche menaçant la stabilité de collines entières ; ailleurs, la composition chaotique des eaux et du terrain nous obligeait les mortiers les plus durs et les soutiennent se dédoguaient...

Eh bien, ces techniciens l'a dit, ce travail hercéen fut fécond en surprises calomnieuses, en déboires et en exaspérer.

Mais il ne semble que l'on a trop facilement oublié sur certains hommes tragiques. Il fallait rappeler que dans telles vallées encaissées on le voit au début de novembre, que le thermomètre descend le soir durant de longs mois, obligeant les hommes à lutter à la fois contre le froid terrible et la durée de la besogne : il fallait se souvenir qu'il y a plusieurs mois de neige par an. Quand français comme du côté italien, des ressources furent sûres, d'autres ressources sous les frondaisons...

Les journalistes ont une magnifique officiances de la science des ingénieurs. Mais si d'aucuns donnèrent leur intelligence pour mener l'œuvre à bien, d'autres y apportèrent le bonne foi, d'autres y laissèrent leur vie.

Hélas ! ce sont les plus obscurs.

Ils méritaient de n'être pas oubliés un jour de la rentrée échantyé. Rendons que les paroles fraternelles qui quient au vent sur des Alpes neigeuses...

Gabriel Baour.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui mardi. 13 novembre 1928 ; 278e jour de l'année. 10 à venir.

Aujourd'hui : Saint Claude.
Demain : Sainte Eugénie.

—o—

ÉPHÉMÉRIDES CORSES. — 14 novembre 1882. — Le président de la République française, sur le rapport du ministre des Travaux publics, décrète :

Est retiré le projet de loi présenté le 27 juillet 1882 à la Chambre des députés et ayant pour objet d'autoriser le ministre des Travaux publics à acquérir la propriété nécessaire pour l'exploitation des chemins de fer de Bastia à Corte et d'Ajaccio à Mezzana.

M. Bergson reçoit le Prix Nobel de littérature

Stockholm, 13 novembre. — L'Académie Suédoise a décerné le Prix Nobel de littérature pour 1928 à M. Henri Bergson.

Paris, 13 novembre. — M. Bergson est le philosophe Français actuellement vivant le plus célèbre. Sa réputation a l'étranger est très grande.

Le principal rôle de M. Bergson dans la littérature contemporaine a été de montrer l'importance de l'intuition dans la pensée humaine.

Dans son œuvre importante les ouvrages les plus classiques sont les « Essais sur les données immédiates de la conscience », la « Matière et mémoire », le « Rire », l' « Evolution ».

M. Bergson au collège de France était un des plus suivis, mais depuis un certain temps déjà le philosophe ne faisait guère d'apparition à sa chaire et c'est solitude que pour aller en Amérique répondre à l'invitation qui lui était faite depuis longtemps.

Au Théâtre

La représentation de la troisième revue *Occhio nudo*, avait attiré au Théâtre municipal, un nombreux public.

La Direction de la Compagnie Hermma-Alberti nous avait fait regretter, hier soir., de ne pas avoir débuté par *Folies du Monde*. Nous ne craignons pas d'ajouter, aujourd'hui, que son choix eût été plus heureux encore s'il s'était porté sur *A sechio nudo*.

Cette revue se recommande, par la richesse des costumes, par une musique alerte et agréable, et par un entrain excellent d'artistes consciencieux et distingués.

Pas de trivialité, ni de propos déplacés. De l'esprit du meilleur aloi, et un jeu de scène discret et d'un comique parfait.

Le tableau des mexicains se recommande par des costumes qui nous ont laissé l'impression à un moment donné, d'une grande revue parisienne.

Nous ne pouvons que remercier la Direction d'avoir enfin trouvé, la Revue qui convient, et que tout le monde peut aller voir.

Hier matin, vers 11 heures, un pénible accident qui coûta la vie à une mère de famille, mettait en émoi la rue Saint-Roch.

Mme Fattieci prenait du linge en le faisant d'une fenêtre à l'autre, à Mme Bennet Marie, âgée de 26 ans, demeurant, 37, rue Saint Roch, au deuxième.

A un moment donné, un paquet de linge manqua son but et Mme Bénard tomba sur le trottoir en face de sa maison.

Elle ne prononça que ces mots : « Mon linge, mon linge ! »

Dans sa chute, elle heurta un tuyau d'égout, puis s'écrasa sur le pavé. La mort fut instantanée.

M. le Dr Abbatucci constata le décès et le corps fut remis à la famille.

La malheureuse victime de cet accident laisse trois filles, dont la plus âgée n'a que 6 ans.

Faits Divers

ACTE DE PROBITE

Dans l'après-midi d'hier, MM. Paul Marucci, Petrillo Maestracci-Pietri, conseiller général, et François Martini, assistant de la Recette des Finances, ont trouvé sur le boulevard Paoli une sacoche contenant une importante somme d'argent et divers papiers.

Ces trois messieurs ont remis la sacoche au bureau de la Petit Bastiais à la propriétaire est venue les réclamer.

Nous adressons à MM. Paul Marucci, Petrillo Maestracci-Pietri et F. Martini, nos félicitations pour cet acte de probité.

Carnet Rose

De Sainte-Maxime-sur-Mer, nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Lafont ont reçu quelques jours les heureux parents d'un garçon qui recevra les prénoms de Michel-Joseph-Marius.

Nous nous associons de leur adresser nos meilleures félicitations ainsi que nos souhaits les plus sincères pour la nouvelle-né.

Demandez
UN
PONTENOVO
VIN
DU CAP
AU
QUINQUINA
Exposition Coloniale
Internationale de Paris 1931

Légion d'Honneur

M. Paul Cardi

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre excellent confrère, M. Paul Cardi vient d'être promu au titre de chevalier de la Légion d'Honneur.

Cette promotion est la juste récompense des services rendus dans la presse par M. Cardi qui est depuis plus de trente années à la tête du Petit Courrier, le journal le plus important d'Angers.

M. Cardi est également un des doyens de la province, dont il est le vice-président depuis sa fondation.

Si le titre de vétéran de la presse ne lui suffisait pas, M. Cardi aurait en bien d'autres titres à faire valoir, pour être fier de la haute récompense dont il vient d'être l'objet.

Membre honoraire et en même temps membre actif de la plupart des sociétés de secours mutuels, d'anciens combattants, ouvrières et autres qui prospèrent dans la ville d'Angers, M. Cardi les a constamment animées de son souffle régénérateur, non pas seulement par des discours qu'il a, du reste, prononcés avec art, mais aussi par des gestes généreux et une action bienfaisante qui lui ont valu au sein de la population Angevine la sympathie la plus vive.

Au milieu de ses travaux et de ses préoccupations, notre excellent confrère trouva encore le moyen de remplir avec distinction la charge de Secrétaire général de la Fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français ; Société des P.T.T. ; Union Nationale des Combattants ; Sociétés d'Entraide de la Légion d'honneur, etc...

Récompenses obtenues : Médaille de bronze, médaille d'argent, médaille d'or de la Mutualité, officier d'Académie, officier de l'instruction publique, médaille d'or de la Prévoyance sociale, chevalier de la Légion d'honneur, le 9 octobre 1926.

De passage

MM. Camille Pietri, conseiller général de Sagone ; P. Giacobbi, maire de Vescovato, ancien conseiller général, de Vescovato ; Charles Serra, ancien conseiller général de Zicavo.

Une femme tombe d'une fenêtre et se tue

Voici les états de services de M. Paul Cardi, qui justifient amplement la distinction dont il vient d'être l'objet ;

Né à Cardo, commune de Bastia (Corse)

Directeur-Administrateur du « Petit Courrier », qui, pendant la guerre, a toujours encouragé les efforts du gouvernement et défendu énergiquement la politique d'union républicaine pour obtenir la victoire. Aujourd'hui encore, le « Petit Courrier » soutient avec la plus grande énergie cette politique d'union républicaine, 40 années d'exercice dans ce journal dont il est devenu le propriétaire et qui a pris une telle extension qu'il est classé parmi les grands quotidiens de province.

Vice-président du Syndicat des quotidiens de province depuis sa fondation.

Fondateur de la Caisse de Secours Immédiats du « Petit Courrier », ayant pour but de venir en aide aux pauvres de la ville d'Angers.

Président de la Société Fraternelle et de Secours mutuels des anciens agents-rés de la ville d'Angers, depuis 1886, n'est-à-dire pendant quarante-deux années consécutives.

Président-fondateur de la section angevine de la dotation de la Jeunesse de France, dont il est actuellement président d'honneur.

Vice-président de la Fédération Mutualiste de Maine-et-Loire depuis plus de vingt années.

Trésorier général de l'Union des Grandes Associations Françaises contre la propagande ennemie.

Membre du Conseil d'administration de l'établissement des Bains-Douches, qu'il a effectivement aidé dans ses débuts.

Président de la Commission administrative de l'Hôtel de la Mutualité.

Membre honoraire de : Fédération des sociétés de secours mutuels ; l'Union Générale ; Caisse de Bienveillance ; Mutualité Maternelle ; Orphelinat des sociétés de secours mutuels ; dispensaire anti-tuberculeux ; colonies de vacances ; Fédération des Mutilés et Réformés ; Protection Mutuelle des employés de chemins de fer français ; Association Fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français ; Société des P.T.T. ; Union Nationale des Combattants ; Sociétés d'Entraide de la Légion d'honneur, etc...

Récompenses obtenues : Médaille de bronze, médaille d'argent, médaille d'or de la Mutualité, officier d'Académie, officier de l'instruction publique, médaille d'or de la Prévoyance sociale, chevalier de la Légion d'honneur, le 9 octobre 1926.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, 14 novembre, 1928, à 9 heures : Débuts de la Troupe franco-italienne Super-Revues, Hermma Alberti.

Kursaal Municipal. — Ce soir, à 8 h. 30, grande soirée de gala avec le concours de Mme Jane Bathori, cantatrice de l'Opéra-Comique, et de M. Jacques Février, pianiste.

Cinéma Municipal. — Ce soir, à 8 h. 30, séance

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Pt Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement au pair de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification du timbre — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
16, Boulevard Paoli, 16
Téléphone 1-8
Parfumerie de grandes marques. Maroquinerie, Vases de Gallé, Broderie Ilots, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de coiffeur utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 14, de Livourne p. Bastia à 24 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 13 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Mercredi 14, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 19 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 19 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

BOURSE DE PARIS du 13 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
5 % perpétuel	91.10	91.70
6 % 16	97.30	97.40
6 % 17	97.40	97.50
6 % 18	94.80	94.70
6 % 19	102.—	102.—
6 % 20	104.80	104.90
6 % 25	112.50	112.60
5 % 27	101.—	101.—
Rente D ½ 1920	30.40	30.50
— 5 % 1924	94.—	94.—
— 5 % 1928	101.—	101.—
— 5 % 1927	100.—	100.—
Oblig. Caisse Autonome	94.—	94.—
Crédit National 1919	100.—	100.—
— 1921	100.—	100.—
— 1923	100.—	100.—
— 1924	100.—	100.—
Bons 7 ½ 1920 Alsace	100.—	100.—
Bons 7 ½ 1925 Par-de-Calais	100.—	100.—
Départ. Seine 7 ½ 1926	100.—	100.—
Oblig. P. T. T.	100.—	100.—
— 1921	100.—	100.—
— 1925	100.—	100.—
Communales 1879	100.—	100.—
— 1926	100.—	100.—
TERME		
Banque de France	13.95	1.465
— Nation de Crédit	1.465	1.465
— Paris et Pays-Bas	1.465	1.465
— soir Union Parisienne	1.465	1.465

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Compagnie Algérienne	1.675	1.700
Comptoir National d'Escompte	1.280	1.290
Crédit Foncier de France	1.040	1.040
Crédit Lyonnais	1.690	1.690
Société Générale	1.460	1.460
Société Générale Foncière	1.460	1.460
Sous Comptoir	1.460	1.460
Suez Paris	1.460	1.460
Act. Cred. fonc. Alg.-Tunisie	1.460	1.460
Est Capital	1.460	1.460
Lyon Capital	1.460	1.460
Midi Capital	1.460	1.460
Nord Capital	1.460	1.460
Orléans Capital	1.460	1.460
Sante-Fé Chemins de Fer	1.460	1.460
Dist. Electricité	1.460	1.460
Comp. Gén. Electricité	1.460	1.460
Thomson	1.460	1.460
Tréfileries du Hâvre	1.460	1.460
Mines de Courrières	1.460	1.460
Mines de Lens	1.460	1.460
Boleo	1.460	1.460
Kuhlmann	1.460	1.460
Phosphates de Gafsa	1.460	1.460
Péchiney	1.460	1.460
Energie Electr. Basse Loire	1.460	1.460
Energie Electr. du Nord	1.460	1.460
Energie Electr. du Rhône	1.460	1.460
Forces Motrices du Rhône	1.460	1.460
Forces Motrices Hydrauliques	1.460	1.460
Lumière	1.460	1.460
Omnium d'Electricité	1.460	1.460
Union d'Electricité	1.460	1.460
Air Liquide	1.460	1.460
Cultures Tropicales	1.460	1.460
Caoutchouc Indoch.	1.460	1.460
Sucreries Sky	1.460	1.460
Rubber 4 %	1.460	1.460
Russe 5 % 1906	1.460	1.460

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Serbe 1895	174.75	174.75
Turc 4 %	177.50	177.50
Turc 5 % 1914	177.50	177.50
Banque Nationale Mexique	177.50	177.50
Banque Ottomane	177.50	177.50
Crédit Foncier Egyptien	177.50	177.50
Wagons-Lits Ordinaires	177.50	177.50
Central Mining	177.50	177.50
Rio Tinto	177.50	177.50
Oriental Carpet	177.50	177.50
Patrofina	177.50	177.50
Sucreries d'Egypte	177.50	177.50
Actions Peyrissac	177.50	177.50
Actions Usines du Rhône	177.50	177.50
Caoutchouc	177.50	177.50
Financières Caoutchouc	177.50	177.50
Chartered	177.50	177.50
Comptoirs	177.50	177.50
Cie Suez Ord.	177.50	177.50
Parts Dono Triso	177.50	177.50
France Wyoming	177.50	177.50
Goldfields	177.50	177.50
Homestake	177.50	177.50
Jagersfontein	177.50	177.50
Mexico Ordinaire	177.50	177.50
Mexicain Eagle Ord.	177.50	177.50
Actions Dong Trieu	177.50	177.50
Montecatini	177.50	177.50
Mozambique	177.50	177.50
Rialto	177.50	177.50
Padang	177.50	177.50
Rand Mines	177.50	177.50
Roumano-Belges	177.50	177.50
Act. Banque de l'Indochine	177.50	177.50

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Fangeuxière	177.50	177.50
Douks Marseille	177.50	177.50
Lyonnaise des Eaux Cap.	177.50	177.50
Electricité Paris	177.50	177.50
Electricité Lyonnaise	177.50	177.50
Parambles	177.50	177.50
Lebon	177.50	177.50
Gaz de Paris	177.50	177.50
Schneider	177.50	177.50
Fives Lille	177.50	177.50
Saint-Gobain	177.50	177.50
Verreries de Carmaux	177.50	177.50
Salins Midi Capital	177.50	177.50
Messageries Maritimes Ord.	177.50	177.50
Distil. Indochine	177.50	177.50
Cuivrerie Jouve	177.50	177.50
Pollet Chausson	177.50	177.50
Quinin Lafayette	177.50	177.50
Paris-France	177.50	177.50
Printemps	177.50	177.50
Comp. Franc. Rio Plata	177.50	177.50
Land Bank of Egypt	177.50	177.50
Crédit Foncier Autriche	177.50	177.50
Crédit Foncier Mexicain	177.50	177.50
Crédit Foncier Cuba	177.50	177.50
Tabacs Philip. Ord.	177.50	177.50
Banque Parisienne	177.50	177.50
Banque Franco-Canad.	177.50	177.50
El-Métal	177.50	177.50
Hotchkiss	177.50	177.50
Act. ciment Français	177.50	177.50
Tabacs Latrene	177.50	177.50

VALEURS	Cours	prec.
Royal Dutch	1748	1748
Shell	194	194
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 5 %	101	101
Argentin 4 % 1909	101	101
Belges 5 % 1909	101	101
Brésil 4 % 1889	101	101
Bulgare 5 % 1907	101	101
Chine 4 % 1895	101	101
Egyp. Unifié	101	101
Hellen 6 % 14	101	101
Italie 5 %	101	101
Japon 4 % 1899	101	101
Mexique 4 % 1904	101	101
Roumanie 4 % 1922	101	101
Russe 5 % 01-06	101	101
Serbe 1913	101	101
Turc 4 %	101	101
CHANGES		
Londres	124.17	124.17
New-York	25.—	25.—
Allemagne (100 reichsmark)	123.50	123.50
Belgique	349.—	349.—
Espagne	411.50	411.50
Hollande	10.08	10.08
Italie	131.—	131.—
Prague	74.—	74.—
Suisse	482.—	482.—

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
35, BOULEVARD PAOLI, 35 — LES SEULES FLEURS
BASTIA — Téléphone 2-20
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.
... dignes d'être offertes ... d'orner votre intérieur ... dénotant de votre bon goût.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M. ...
demeurant à ...
déclare souscrire un abonnement de ...
au Petit Bastiais à partir du ... SIGNATURE.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 66-66

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
HORS DEPART. — Un an : 84 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

Une machine à écrire moderne doit être SILENCIEUSE
LA Remington Noiseless
est la seule et unique machine à écrire inventée et fabriquée pour TRAVAILLER sans BRUIT
Pourquoi donc tolérer le tapage des machines à écrire dans votre bureau... quand l'emploi de la REMINGTON NOISELESS vous procurerait le CALME et la TRANQUILITÉ
Ne faites aucun achat avant d'avoir utilisé ce bon
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans aucun engagement de ma part.
Nom ... Adresse ... Profession ...
P.B. 2208 — A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER C° (S. A.), 58, rue Saint-Pierre - MARSEILLE

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT — BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Bassin-Cours
Multiples les combles de jolies cottages et leurs dépendances pour les petites et grandes bourses
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

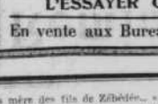

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

N° 35 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

A l'rencontre des Juifs qui ne l'acceptaient pas de presqu'être dans la rencontre, sans doute, d'être trop nombreux à posséder l'empire qui leur avait été promis, Jésus dit à ses apôtres : « Enseignez toutes les nations ... » Il révélait par les paroles, les gestes, le royaume des cieux, il sent que son église est universelle comme la prière qu'il nous a donnée. Quelle profondeur de philosophie il y a dedans.

Il nous est difficile à nous, dont les oreilles sont blasées sur cette doctrine, un point de ne plus l'entendre, de concevoir l'effet qu'elle produisit dans les synagogues. Elle était déchirer le voile du Temple. Elle mettait aux serfs, les ouvriers de la Ancienne, elle constituait un blasphème, une hérésie. Il me semble voir Jésus descendant avec ces, ponctuant ses arguments de l'index et du mépris, d'une parole grave et impressif de l'Orient. Il ne cachait ! Au dernier acte du drame, quand il est humain en lui-même, lorsqu'on est divin se soumet, il ne s'entendre de la trahison, la douleur de la voir venir les affres de la mort ... Il est bien « le Fils de l'Homme » et Dieu en soi lui.

Jésus semble bien le danger auquel il s'exposait, il n'en continuait pas moins sa prédication. Il avait commandé aux vents et à la mer de demeurer sereins, il ne put pas commander à la haine qui grondait autour de lui, par ce qu'il devait mourir de cette haine. A mesure que l'heure du sacrifice sur du royaume des cieux, il sent que son église est universelle comme la prière qu'il nous a donnée. Quelle profondeur de philosophie il y a dedans.

Pour les docteurs de la loi ancienne, Jésus était un modernisté ; c'est-à-dire l'avenir. L'avenir a toujours contre les lois les forces du passé. Trop souvent, il ne put pas commander à la haine qui grondait autour de lui, par ce qu'il devait mourir de cette haine. A mesure que l'heure du sacrifice sur du royaume des cieux, il sent que son église est universelle comme la prière qu'il nous a donnée. Quelle profondeur de philosophie il y a dedans.

J'ai vu ce poème de l'Evangile en romanesque, en illéateur, je l'avoue. Il m'a délectée comme quelque chose de très beau pour le faire encore. J'en ai joui davantage, et je l'ai peut-être mieux compris, que ceux qui le lisent par devoir ou par habitude religieuse. Les apparitions du Christ après sa mort, donnent l'impression de phénomènes spirites. Dans toute la dernière partie, il y a comme une atmosphère d'irréalité.

Quand on connaît l'Orient, l'Evangile semble vécu d'hier. Quelque détails authentiques que soient les confidences qu'on y rencontre, elles proviennent que les apôtres ne se sont pas concertés pour les écrire. Par exemple, saint Mathieu, saint Marc et saint Luc, dans leur récit de la résurrection, disent que les femmes qui avaient suivi Jésus de Galilée, Marie-Madeleine, Marie mère de Jacques et de Joseph et la mère des fils de Zébédée... « se lamentaient, regardant ce qui s'était passé ». Ils ne mentionnent nulle part la présence de la Vierge. Saint Jean, seul, l'amène au pied de la croix et fait dire à Jésus, désignant le disciple, qu'il aimait : « Femme voilà ton fils. » Ceci, j'en suis certaine, a été ajouté par les théologiens... et relu comme tels. En Orient, les femmes n'auraient pas assisté à la crucifixion, n'en auraient pas été admises à titre définitif.

En 1896, on découvrait encore dix-huit mille étrangers — les quatre vingts étaient 12.749 en 1926 ; 11.543 en quinze italiens.

1901 : 10.474 en 1906 : 10.704 en 1911 : 6.478 en 1921 ; 8.612 en 1926.

La reprise de l'industrie du bois a fait légèrement augmenter le nombre des étrangers de 1921 à 1926. En fait, depuis le commencement de ce siècle, nous sommes au point mort. Il y a des départements qui, sans doute, ne comptent pas notre population étrangère ; mais beaucoup d'autres nous dépassent largement, se partagent le million, en chiffres ronds, d'étrangers résidant en France.

Comme nous ne pouvons, pour le présent du moins, tabler, en ce qui nous concerne, que sur l'élément Italien, et que le territoire national est envahi également par des originaires de toutes les nations — espagnols, belges, polonais, tchéco-slovaques, russes, etc — qui sont parqués en Corse, on voit que nous ne bénéficions guère des apports démographiques étrangers.

Pour les travailleurs étrangers autres que les Italiens, cela se comprend : la Corse, privée d'agriculture intensive et d'industries importantes, n'exerce sur eux aucune attraction.

Pour les Italiens, leur désertion s'explique tout aussi aisément, en commençant par les causes qui agissent sur d'autres nationaux : la faiblesse de l'activité économique corse. Mais, d'autre part, on fait courant à détourner vers l'Amérique et la Tunisie, puis vers certaines régions du continent français, des familles italiennes désireuses de trouver plus facilement qu'en Corse les éléments, plus particulièrement recherchés par elles d'un établissement définitif, leur laissant l'espoir et leur donnant la chance de la possession de la terre, but secret, instinctivement, et fortement poursuivi, de l'homme qui ne l'a pas encore atteint.

La nouvelle politique italienne de l'émigration, devenue restrictive, au fond, ne peut plus nous gêner sérieusement. Le refoulement de ces apports était déjà acquis avant la mise en application des nouvelles mesures du gouvernement italien qui n'atteignent la Corse qu'indirectement, par ricochet, dans une faible mesure. En réalité, nous pensons que sa une exception pouvait être faite, le gouvernement italien la ferait en faveur de la Corse, car il ne doit pas ignorer que dans la proportion des neuf dixièmes les travailleurs italiens ne sont plus exilés par le besoin et de ses dérives, qui est une industrie essentiellement saisonnière, fonctionnant de novembre à mai, et, de plus, une industrie à gros salaires allant en Italie et exerçant une heureuse influence sur la navigation italienne.

Pour les mêmes raisons, cette émigration italienne est celle qui, uniquement recherchée pour un travail annuel, mais transitoire, nécessitant le refoulement rapide et, au bout du compte, l'effritement de l'Italie des éléments qu'elli envoie, nous intéresse le moins. Elle ne s'applique pas à l'agriculture où si peu, et elle n'a plus aucune influence sur la démographie insulaire.

Cela indiqué, on peut sonder sur quel appel aux travailleurs disponibles d'autres pays se rend un vain. Mais on n'est compté des difficultés ... Pessimiste. Tous les pays, sauf l'Italie, qui favorisent l'émigration ou ne l'entravent pas sont éloignés de nous. Les spéculations des émigrants en quête de travail se font par le sud, le nord ou le nord est de la France, et notre route est en dehors de ces grands courants, sans compter et que nous offrons une activité déréduite et que nous ne faisons pas grand chose pour créer cette activité, ou pour en dégager les possibilités.

Celles-ci existent et comme la considérons géographique et géographique du pays est faible, il ne faudrait pas un grand effort pour amener en Corse un changement sensible au point de vue de la main d'œuvre et de l'entrelacement démographique. Il suffirait de mille, de quelques centaines de travailleurs de plus pour que le « coup de fouet » soit senti. Mais quelles possibilités d'arriver à ce résultat ? On peut le dire tout de suite : elles consistent à démontrer que le domaine agricole corse contient de nombreux îlots exploitables, sinon et inexploités. Il en faut avant tout dresser la liste.

On n'ignore plus, personn-nous, les causes de la réduction constante de la proportion de la population étrangère par rapport à la population totale de la Corse.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, malgré la rareté des transports, la Corse était fréquentée par un nombre d'étrangers — Italiens en l'espèce — s'élevant à environ trente mille, presque tous ouvriers agricoles saisonniers, mais dont beaucoup s'installaient dans l'île à titre définitif.

Ce poème de l'Evangile est ravissant comme un monologue de Platon et finit par le mot hébraïque, « amen », j'ai embrassé, dans ce bref vol de pensée, tout ce qui était sorti de ce gueil sémite a donné refermer sur mon pauvre gauche, je me suis rendu compte qu'il était un formidable accumulateur de forces spirituelles et j'ai éprouvé cet effroi que donnent les grands mystères de la Nature.

LAa forme blanche et brillante qui sortit du tombeau de Jésus était sa doctrine, le vrai Christianisme. Il n'était encore qu'une apparition, hélas ! Ah ! Que vadis Domine ? « que dire : » Je vais à Rome pour être crucifié pour mes apôtres et leurs successeurs ! » Lalégende le sait... mais l'Histoire la raconte... et le prouve.

Le prophète du Jourdain devait refleurir sur les bords du Tiber. C'était là, dans la capitale du monde connu, qu'on tenterait pas contre elle ; et je le dis, mersi les clefs du royaume des cieux, etc. » Etonez une trouvaille de théologien ? On ne voit pas le Christ disant cela ! Ces mots étaient changés en vérité, car ils ont causé la mort de millions de créatures. Ils ont été une des grandes forces motrices de l'oppression chrétienne, une des plus dures sources qui aient été vécues. C'est bien de ce poème de l'Evangile, de ces actes, des artistes, des apparitions cinématographiques pour reconstituer et reprendre la présence de la Vierge. Saint Jean, seul, l'amène au pied de la croix et fait dire à Jésus, désignant le disciple, qu'il aimait : « Femme voilà ton fils. » Ceci, j'en suis certaine, a été ajouté par les théologiens... et relu comme tels. En Orient, les femmes n'auraient pas assisté à la crucifixion, n'en auraient pas été admises à titre définitif.

On me dit qu'une compagnie vient d'envoyer en Palestine, des acteurs, des artistes, des appareils cinématographiques pour reconstituer et reprendre la présence de la Vierge. Saint Jean, seul, l'amène au pied de la croix et fait dire à Jésus, désignant le disciple, qu'il aimait : « Femme voilà ton fils. » Ceci, j'en suis certaine, a été ajouté par les théologiens... et relu comme tels. En Orient, les femmes n'auraient pas assisté à la crucifixion, n'en auraient pas été admises à titre définitif.

L'Eglise catholique romaine ? Ici je sens « le Pourquoi ? » horriblement sous les vagues de fond ; je me trouve devant la pointe, la plus élevée, la plus périlleuse de ma croisière. Vais-je réussir à la doubler sans sombrer dans l'injustice, ce qui serait le plus humiliant des naufrages ?

L'Eglise catholique ! Combien y en a-t-il parmi ses deux cent cinquante millions d'adeptes, qui se rendent compte de ce qu'elle a été, de ce qu'elle est réellement. Ses amis ne connaissent que ses combats et ses triomphes, ses ennemi que ses erreurs et ses crimes. On ne peut mettre son histoire qu'exprimée entre les mains de la jeunesse. Elle laisse un souvenir d'ennui. tel, que personne n'est tenté de la lire en entier. C'est une sécurité pour elle.

Un jour, en province, chez une amie où je me trouvais, la conversation roula sur la politique ; son mari, très réactionnaire, reprochait à un député les méfaits de la République ;

On me dit qu'une compagnie vient d'envoyer en Palestine, des acteurs, des artistes, des appareils cinématographiques pour reconstituer et reprendre la présence de la Vierge. Saint Jean, seul, l'amène au pied de la croix et fait dire à Jésus, désignant le disciple, qu'il aimait : « Femme voilà ton fils. » Ceci, j'en suis certaine, a été ajouté par les théologiens... et relu comme tels. En Orient, les femmes n'auraient pas assisté à la crucifixion, n'en auraient pas été admises à titre définitif.

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.65
BUREAU A PARIS
68, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes
JEUDI 15 NOV. 1928.
00575
Le Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
ABONNEMENTS
Corse ... 1 an 60 — 6 mois 32 — 3 mois 16
Comité et Colon. 1 an 72 — 6 mois 38 — 3 mois 19
Etranger ... 1 an 96 — 6 mois 50 — 3 mois 25
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
PUBLICITÉ
Le guichet extra-locale est reçu aux bureaux Parisiens, 68, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.
Compte Chèque Postal : Marseille 66-66

La Population Corse et les rapports extérieurs

En raison de la nouvelle organisation du « PETIT BASTIAIS », et pour faciliter la tâche à notre secrétariat, toute la correspondance concernant le journal devra être désormais adressée à

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Au Conseil Supérieur des Chemins de fer

Paris, 14 novembre. — Le Conseil supérieur des chemins de fer s'est réuni ce matin au ministère des Travaux Publics sous la présidence de M. Albert Mallien, sénateur.

Il a étudié le programme des travaux complémentaires à effectuer pour les réseaux au cours de l'année 1929, ainsi que les propositions concernant les tarifs de fadage et de camionnage. Il a donné avis favorable à la création d'une tarification réduite pour les transports de blé à mûrir et pour le transport de lian hydraulique afin de faciliter la construction.

Histoire tragique

Paris, 14 novembre. — On écrivait à l'invraisemblable si un romancier nous contait une histoire aussi tragique ...

Trois cadavres, trois suicides effroyables. Mais on n'a pas oublié les premiers actes de ce drame que nous avons relaté il y a quelques jours.

Le jeune René Faline, 18 ans, habitant Berlay, courtisait une jeune fille du village, Mlle Blanche Dussossois : le père de la jeune fille homme vivant d'un maquis ouït cette liaison de laquelle il comprendre par une grossissance à son fils qui quilla sur le champ le domicile paternel. Le malheureux était allé se sucider et dans des conditions particulièrement atroces : il s'était jeté sous un train qui lui avait sectionné les jambes et avait eu l'épouvantable courage de se traîner sur l'autre voie où un train l'avait décapité.

En apprenant la nouvelle Mlle Blanche Dussossois s'était à son tour jetée sur la voie et avait été mortellement blessée.

On imagine quelle fut la douleur de M. Faine père quand il sut à quoi sa remontrance avait poussé les deux jeunes gens. Le pauvre homme fortement ébranlé par le remords et par une peine profonde, mourir. Et hier on l'a trouvé pendu dans sa grange.

Ainsi se termine que effroyable tragédie provoquée par l'amour d'un enfant trop romanesque mais sincère et qu'on s'était à tort refusé à prendre au sérieux.

Le règlement des Réparations

Paris, 14 novembre. — Le « Petit Parisien » annonce que les conversations de MM. Poincaré et Briand avec les différentes personnalités sur le règlement définitif des réparations se sont certainement suivies prochainement.

Plusieurs autres Gouvernements intéressés exposeront chacun leur point de vue dans l'aide-mémoire qui fut remis aux autres puissances alliées.

Aussitôt le travail de confrontation sera terminé, Berlin sera certainement avisé des conditions dans lesquelles Paris, Londres, Bruxelles désirent voir se développer les pourparlers.

Paris, 14 novembre. — M. Poincaré a reçu, cet après-midi, M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne avec qui il s'est entretenu de l'accélération du procès-verbal constatant les aveux et du lieu de sa remise.

A l'Elysée

Paris, 14 novembre. — Le président de la République a reçu dans l'après-midi, M. de Vienne, ministre de France à Budapest.

Le Ministère se présente aujourd'hui devant la Chambre

Le conseil de cabinet à approuvé la déclaration

Paris, 14 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à 9 heures 30 en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Poincaré.

Le Conseil a été consacré à l'étude des questions que pose la rentrée de la Chambre.

M. Poincaré a donné lecture de la déclaration ministérielle dont les termes ont été unanimement approuvés.

M. Poincaré a rendu compte de son entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre au sujet de la question des réparations.

M. Jean Hennessy, ministre de l'Agriculture, a été chargé de représenter le Gouvernement au Congrès de la Fédération Internationale des Journalistes, qui se tiendra samedi à Dijon.

M. Georges Leygues, ministre de la Marine, ancien président du Conseil, président de l'Association France-Espagne, sera, au lieu de M. Marraud, empêché, délégué du Gouvernement à l'inauguration de Casa Velasquez, le 20 novembre à Madrid.

Les ministres se réuniront demain jeudi en Conseil des ministres à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

Le cabinet de M. Poncet

Paris, 14 novembre. — Voici la composition du Cabinet de M. François-Poncet, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, chef de Cabinet : M. André Dezarrois, conservateur-adjoint des Musées nationaux, officier de la Légion d'honneur ; chef adjoint : M. Raymond Rey, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure ; chef du secrétariat particulier : M. Jean Mazeran ; attaché au Cabinet : M. Gustave Devenne.

M. Schulthess félicite M. Hennessy

Berne, 14 novembre. — M. Schulthess, président de la Confédération helvétique, vient d'adresser à M. Jean Hennessy, ministre d'Agriculture, ancien ambassadeur de France à Berne un télégramme de félicitations auquel il a répondu en remerciant.

A propos des sous-secrétariats

Paris, 14 novembre. — M. Ernest Lafont a adressé au ministre des Finances une question écrite lui demandant quand la création récente des nouveaux sous-secrétariats d'Etat pourra se rattacher au programme d'économie de 1926, qui semblait bien avoir eu pour conséquence la suppression des sous-secrétariats existants à cette époque.

M. Vallat contre M. Astérios

M. Xavier Vallat, député de l'Ardèche, a déposé une demande d'interpellation sur la présence à la tête du ministère des Pensions d'un mobilisé de l'arrière.

Une interpellation de M. Varenne

Paris, 14 novembre. — M. Alexandre Varenne, député du Puy-de-Dôme, ancien gouverneur de l'Indochine, a déposé une demande d'interpellation sur les directives de la politique française en Indochine.

Une mise au point du comité ex ulif radical socialiste

Paris, 14 novembre. — En raison des informations erronées répondues à la suite du congrès d'Agen, le bureau du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste commun que la note suivante :

« 1° Au sujet du vote par mandat, lorsque l'abbé Garnier a été retiré et que le congrès se trouvait en présence de l'ordre du jour pur et simple et de l'ordre du jour hostile, ceux-là même qui avaient demandé le vote par mandat l'ont reconnu sans objet et ont retiré leur demande.

« 2° Au sujet de la séance de nuit, en fin de la séance de lundi après-midi, le congrès de son plein droit, à l'unanimoins moins trois voix, a décidé de tenir une séance de nuit pour suivre son ordre du jour en raison de l'heure tardive de la session parlementaire et de désir d'un grand nombre de congressistes de quitter Angers le mardi matin.

« 3° Au sujet de la déclaration de garti, celle-ci a fait l'objet d'un premier débat à la séance de la commission de la déclaration du parti.

« Le lundi matin, le citoyen Hubin, rapporteur, a soumis son texte à la réunion plénière de la commission ; lundi, après-midi le texte fut discuté et amendé et finalement adopté à la presque unanimité des membres de la commission.

Les pourparlers continuèrent ensuite pendant la nuit. La phrase finale qui fut interprétée par erreur comme la reprise de l'édifiit Garnier, volontairement condamné la veille par son auteur, est le résultat des négociations approuvées en séance plénière du congrès sans aucune opposition ».

Abstenus que le communiqué fut approuvé à l'unanimité par le bureau du Comité exécutif du parti radical socialiste.

Au groupe de défense paysanne de la Chambre

Paris, 14 novembre. — Le groupe de défense paysanne de la Chambre s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Mercier.

Le groupe a examiné les questions qui se sont posées depuis la séparation des Chambres et a décidé de leur urgence et de l'ordre dans lequel elles sont discutables.

Il a été décidé qu'on discuterait d'abord les assurances sociales, l'importation de la betterave à sucre et la question du lait.

Quant aux autres questions le Comité directeur a décidé de ne les mettre à l'ordre du jour qu'en second lieu.

In Mémoriam

Paris, 14 novembre. — Un service solennel a été célébré ce matin à dix heures trente en l'Eglise métropolitaine sous la présidence du cardinal archevêque de Paris, sur l'initiative des prêtres et religieux Anciens Combattants, à la mémoire des 3.101 prêtres,

saisi son revolver pour le braquer sur le groupe où se trouvaient Scaglia.

Au moment, les camarades de ce dernier ont armé son bras et lui ont ordonné de tirer. Sans volonté, et de plus en état d'ivresse, il a obéi.

Toutes les glaneries du problème sont excessivement obscures ; il sera difficile, à MM. les jurés, d'en dégager quelque chose de sûr.

Il s'il y a un doute, il doit bénéficier à l'accusé.

Me Colombani sollicite du jury un verdict de pitié.

Me de Montera assume la lourde tâche de défendre Pizzas.

Il n'a pas entendu sans surprise l'accusation et la partie civile dire que Pizzas avait la plus grande part de responsabilité dans la mort de Bettoni.

On a dit : Scaglia est le bras qui exécutait. Pizzas le cerveau qui conçut.

Me de Montera combat cette thèse. Il le fait avec chaleur et avec talent.

Il s'efforce d'abord d'effacer la mauvaise impression produite par les renseignements déplorables fournis sur le caractère de son client.

Puis, il en arrive au drame. Scaglia a tué. Pourquoi ? Il n'en sait rien. Il a commencé un petit étranger ; il le déplore, mais il ne peut l'expliquer.

L'instant avocat fait le procès des témoignages de la partie civile. Il en critique les contradictions, les uns et les autres, et en flagrant délit de mensonge.

Il rappelle qu'à la suite des déclarations inconsciences de ce témoin, une importante erreur judiciaire a failli être commise. Un effet, si Pizzas avait été condamné sur le seul témoignage de Scaglia, ce dernier, après avoir entendu l'acquittement de son camarade, aurait été acclamé comme un héros par les nombreux amis qu'il compte dans les travaux forcés.

Et bien, ce qu'il est arrivé pour Gassani, c'est aussi pour Pizzas, l'Anglelero.

—o—

Sondandier, 14 novembre. — La cinématographie transportait des ouvriers qui revenaient de leur travail s'est convertie empiriquant sous elle tous les ouvriers dont un fut tué sur le coup ; deux furent très grièvement blessés et plusieurs autres reçurent de légères contusions.

—o—

Londres, 14 novembre. — Dans un grand discours prononcé à la Chambre des Communes, M. Baldwin a déclaré que le Gouvernement conservateur a l'intention de poursuivre la politique d'entente cordiale avec la France.

— Cette politique, dit-il, n'est ni exclusive, ni dirigée contre quiconque, c'est le meilleur moyen d'empêcher que l'Europe se divise en deux camps hostiles. »

—o—

Londres, 14 novembre. — Deux manuscrits de Shakespeare, édités respectivement en 1630, 1632, 1663 et 1685 ont été vendus hier, au cours d'une vente publique à un acheteur américain, Gabriel Nello, pour la somme de 675.000 francs.

Les trois premières livres furent adjugés 225.000 dollards, le quatrième qui était en moins bon état atteignit 125.000 francs.

—o—

Meaux, 14 novembre. — Le capitaine Chevigon, ancien de l'ex-président Chevigon, ayant pu pénétrer dans la cellule de Tarel à tenté de tuer ce dernier à coups de revolver.

Désarmé par les gardiens, il est rentré chez lui et s'est suicidé en se brûlant une balle dans la poitrine.

Il avait donné précédemment des signes d'aliénation mentale.

Nouvelles diverses

Rome, 14 novembre. — On a distribué à la Chambre le rapport de Mussolini sur la loi modifiant la loi en vigueur concernant les passeports pour l'étranger.

A propos de la suppression du passeport pour les étrangers le rapport rend que cela n'est que la conséquence logique de la nouvelle politique de dégagraphique du Gouvernement fasciste.

—o—

Buenos Ayres, 14 novembre. — Selon les dernières nouvelles un cyclone qui s'est abattu sur la province de Cordova a causé la mort de quarante personnes.

Le nombre des blessés s'élève à 110

—o—

Rome, 14 novembre. — On publie le texte des notes échangées par les Gouvernements Suisse et Italien au sujet de l'arrestation de Gévsare Rossi, à Campione.

—o—

Athènes, 14 novembre. — M. Venizelos s'est entretenu avec le nouveau ministre de Grèce à Tirana.

—o—

Londres, 14 novembre. — L'état de santé du général Boulin, chef de l'Armée du Salut, devient toujours plus critique.

Il restera sur le rôle pareil pour un effort au cours de la querelle du Café Perotti qui se termina par l'expulsion des antagonistes.

Après cela, c'est la nuit noire.

La seule lumière dont l'accusation disposa pour éclairer le débat est celle de Gino Lanciere lors de la plaidoirie aux Cours d'assises.

On ne peut trop compter pour condamner un homme des déclarations d'un témoin si souvent en contradiction avec lui-même.

L'hypothèse émise par le Ministère public est restée hypothèse et l'on ne peut condamner sur une hypothèse.

Le verdict du jury ne fait point de doute. Il rendre Vignoli à la liberté.

VERDICT

Après vingt minutes de délibération, le jury rapporte un verdict négatif en ce qui concerne Pizzas, Vignoli et Natali, mais déclarant Scaglia coupable de meurtre et bataille et lui accorde provocation.

En conséquence, la Cour acquitte les trois premiers nommés et condamne Scaglia à 5 ans de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour.

F. POLI.

Audience d'aujourd'hui : Pisanelli Antoine-François, journalier à Olmeto, meurtre ; ministère public : M. Ghilini, avocat général ; défenseurs : Me Colombani et de Corsi.

Les ennemis du Progrès
NE LISENT PAS
Le Petit Bastiais

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

LURI. — La société philharmonique « La Bonaccia » a célébré avec un éclat tout particulier le dixième anniversaire de la Victoire. Dès le matin, nos compatriotes musiciens défilent dans les rues du village aux accents entraînants de l'un redoublés » sélectionnés par le gouverneur. Ils saluent pieusement le monument aux morts de la commune, puis ils prennent l'initiative d'aller rendre un hommage aux et reconnaissant aux glorieux disparus des villages situés sur la route du circuit.

Le temps a secondé à ces modestes mais touchantes cérémonies. Le cadre grandiose des beaux jours : il a donné au ciel la pureté d'un regard d'enfant, il a rendu le soleil « clair et bon ».

A Bagliano, Ersa, Centuri, Morsiglia, Pino, devant les monuments aux morts ornés de guirlandes, les accents de notre vibrante hymne national rompent brusquement le silence des vallées. Les paysans auprès se découvrent ; ému, attentif, les yeux des bonnes vieilles se mettent larmes, car, ces échos en reveillent d'autres bien chers : ceux qui vont souffrir à jamais qui ne vibreront plus dans le val familier !...

A 3 heures, de retour à Luri, la « Bonaccia » donne un concours à l'occasion d'un « Te Deum » solennel. Au tour du monument, après la minute de recueillement, réservée avec respect par une grande affluence de personnes, la « La Marseillaise » sonore une fois, jaillit des cuivres. A sept heures, un repas soigné et copieux réunissait les membres de la Société et quelques invités. Nous reproduisons le menu :

Hors d'œuvre variés. Langouste mayonnaise, Cénacholis parmesan. Petits pois à la parisienne. Poules aux « champignons. Gigots de cabri rôtis. Salade. Pâtisserie. Dessert assorti. Vin vieux. Café, Liqueurs. Cigares.

Enfin, une soirée dansante clôturait la fête.

Nous remercions cordialement la « Bonaccia » et principalement les membres dirigeants et sous la félicitons pour le bon geste qu'elle a montré en honorant les morts des localités voisines. Nous faisons des vœux pour que cette active et brillante société ne se dialogue pas pour quelque raison que ce soit et nous lui souhaitons un avenir de plus en plus prospère.

UN AMI

AJACCIO

Le crime de Lava. — A la reconstitution du massacre de la famille Mancini qui a eu lieu, lundi, 12 novembre, à la ferme de Lava, les accusés étaient assistés de leurs quatre défenseurs Me Nivaggioni.

Etaient présents l'accusé principal Santoni et les membres d'une fraction de la famille Mancini, quelques témoins et une compliées. La reconstitution en présence du juge d'instruction et du Parquet a eu son entière lucidité.

Il est probable que cette affaire sera évoquée au cours de la première session d'assises de 1929.

Le commissaire Natali qui avait procédé à l'enquête au moment du crime, était arrivé de Marseille pour assister à la reconstitution.

Aviation. — L'appareil piloté par Carion est arrivé d'Ajaccio le 12 novembre avec 2 passagers et est reparti pour Tunis avec 2 passagers.

L'appareil piloté par Ponce est arrivé de Tunis le 13 novembre avec trois passagers et est reparti pour Antibes avec cinq passagers.

CORTE

VENACO. — *Nécrologie.* — Ces jours derniers s'éteignait dans sa 73e année, après une longue et douloureuse maladie de Mme veuve Madeleine Mariani.

C'est une brave et digne femme qui disparaît, possédant les qualités de cœur les meilleures.

Des parents et des amis en grand nombre se pressaient dans l'humeur cortège qui l'accompagnaient à sa dernière demeure. Tous, étaient venus apporter à sa famille si cruellement éprouvée, le témoignage de leurs sentiments de sympathie.

Ce deuil plonge dans l'affliction ses enfants, M. Mariani Bernardin, Henri en retraite à Casablanca ; M. Mariani Antoine, employé de commerce à Paris ; Mme Battesti Josephine, née Mariani, ses gendres, M. Jean Pergola et M. Martin Battesti ; les familles Mariani, Battesti, Pergola, Pilesi, Ottaviani, Vitoli, Falcucci, etc.

A toutes les marques de sympathie qui contribueront à atténuer la grande douleur de cette honorable famille, nous joignons nos condoléances les plus émues.

Les Corses Partout

TUNIS. — *Une belle manifestation de la Société « La Corse ».*

La Société « La Corse de Tunis » a ouvert hier la série des fêtes en dansant dans les salons du Palais des Sociétés Françaises, une matinée dansante qui fut des plus réussie.

Plus de 800 personnes ont répondu à l'appel du sympathique président, M. Susini, qui recevait ses invités avec son amabilité habituelle.

Plusieurs notabilités de la ville entre autres des présidents des sociétés régionales, ont assisté à cette belle matinée, au nombre de laquelle M. Susini a remercié ses invités.

Il leur a donné connaissance d'une communication intéressant au plus haut point les membres de la Société ; il leur a fait connaître de même qu'il envisageait très prochainement, à cet effet, la convocation d'une assemblée générale.

Une immense ovation a accueilli les paroles du président, témoignant ainsi de la belle solidarité qui a toujours mis les Corses, en même temps que de la confiance dont jouit M. Susini auprès de ses compatriotes.

ÉCHOS

Billet Parisien

La découverte d'un terrain abondamment diamantifère dans les environs de Johannesburg, a fait l'objet hier, au cercle des Ingénieurs, chez les ingénieurs, de discussions. Songez qu'il n'y a qu'à se baisser pour cueillir des « bouchons de carafe » qui pèsent jusqu'à deux carats !

Le nouvelle était trop sensationnelle pour que les journaux ne s'en fissent pas l'écho.

Et les diamantaires ne ont pas contents. Ils trouvent que la presse est trop libre, que la censure devrait être rétablie pour les informations de ce genre qui risquent d'attirer au marché où les affaires se traitent par dizaines de millions.

Ces messieurs sont bien bons. Ils prennent donner la main aux gros lalliers qui fabriquent exactement ceux les journaux qui sont donner raison aux préfet de police, lequel veut empêcher cette que cette la jeune scandaleuse du lait, bonne inexplicable et froidement concertée par les intéressés.

La liberté de la presse est une garantie pour la liberté de tout le monde. Il serait joli qu'on y touchât pour sauvegarder les intérêts d'un groupe de producteurs trop gourmands !

Cependant, les autorités de Johannesburg ont pris toutes précautions. La force armée a cerné le champ minier. Défense d'approcher à moins de cinq cents mètres, et on a même parlé d'employer des gaz asphyxiants contre les indigènes qui se risqueraient à violer la consigne.

Il imagine alors la ruse suivante : il fit mine de ne plus faire repartir son moteur et pria la gentille passagère de l'aider à la mise en marche en poussant le véhicule par derrière ; à peine celle-ci avait-elle passé derrière que l'automobiliste démarra en vitesse, emportant comme souvenir le petit panier qui contenait un revolver et d'autres instruments suspects.

Cette histoire authentique s'est déroulée dans un petit village du Jura bernois, non loin de Bâle.

N'abandonnez pas votre machine cousue. Vous aurez à votre disposition un spécialiste pour toutes
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
Machines à Coudre
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
adresse vous à
M. JACARIA
mécanicien spécialiste
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

L'HOCCO-RHUM
Rue Le GRIFFE

Les suites judiciaires du drame de Pons

Saintes, 14 novembre. — Le Tribunal de Saintes a condamné dans la soirée à trois jours de prison et 50 francs d'amende M. Alafort Duvergier, âgé de 25 ans, industriel à Soufrignac (Charente), pour outrages aux gendarmes, lors des incidents tragiques de Pons.

L'accusation a été soutenue par M. Hugues, substitut et la défense par Me Deroux, avocat d'action.

LE PASSAGER INDESIRABLE

Bâle, 14 novembre. — Un automobiliste roulait dans la nuit lorsqu'il aperçut soudain une vieille femme arrêtée au milieu de la route qui lui faisait signe de son petit panier. L'automobiliste s'arrêta et ouvrit la portière ; la pauvresse, lui demanda alors à voir bonne la permission de monter dans le véhicule et à quoi l'automobiliste l'autorisa aussitôt.

Mais, au moment où le passagère gravissait le marchepied, l'automobiliste s'aperçut non sans effroi que la jupe de la prétendue vieille découvrait des jambes d'homme. Plus de doute, il s'agissait d'un bandit et il n'allait plus pouvoir s'en débarrasser.

Il imagina alors la ruse suivante : il fit mine de ne plus faire repartir son moteur et pria la gentille passagère de l'aider à la mise en marche en poussant le véhicule par derrière ; à peine celle-ci avait-elle passé derrière que l'automobiliste démarra en vitesse, emportant comme souvenir le petit panier qui contenait un revolver et d'autres instruments suspects.

Cette histoire authentique s'est déroulée dans un petit village du Jura bernois, non loin de Bâle.

INFORMATIONS LOCALES

Les Arts

Exposition de peinture et d'arts appliqués

Le vernissage de l'exposition organisée dans les salons du Cercle de la Méditerranée et à laquelle nous faisions allusion dans un précédent article, aura lieu le samedi 17 novembre, à 16 heures.

Les Yvres d'un groupe d'artistes, actuellement présents à Bastia, s'y trouvent par l'écho.

Et les diamantaires ne ont pas contents. Ils trouvent que la presse est trop libre, que la censure devrait être rétablie pour les informations de ce genre qui risquent d'attirer au marché où les affaires se traitent par dizaines de millions.

Ces messieurs sont bien bons. Ils prennent donner la main aux gros lalliers qui fabriquent exactement ceux les journaux qui sont donner raison aux préfet de police, lequel veut empêcher cette que cette la jeune scandaleuse du lait, bonne inexplicable et froidement concertée par les intéressés.

La liberté de la presse est une garantie pour la liberté de tout le monde. Il serait joli qu'on y touchât pour sauvegarder les intérêts d'un groupe de producteurs trop gourmands !

Cependant, les autorités de Johannesburg ont pris toutes précautions. La force armée a cerné le champ minier. Défense d'approcher à moins de cinq cents mètres, et on a même parlé d'employer des gaz asphyxiants contre les indigènes qui se risqueraient à violer la consigne.

Il imagine alors la ruse suivante : il fit mine de ne plus faire repartir son moteur et pria la gentille passagère de l'aider à la mise en marche en poussant le véhicule par derrière ; à peine celle-ci avait-elle passé derrière que l'automobiliste démarra en vitesse, emportant comme souvenir le petit panier qui contenait un revolver et d'autres instruments suspects.

Cette histoire authentique s'est déroulée dans un petit village du Jura bernois, non loin de Bâle.

Au Port

Entrées : 1er, vapeur « Liamone », cap. Bouis, venant de Marseille avec 116 tonnes et 182 passagers.

Le 2, vapeur « Derna », cap. Starace, venant de Livourne avec 10 tonnes et 20 passagers.

Le 3, vapeur anglais « Dolphin », venant d'Ajaccio.

Le 3, voilier italien « Antonia », cap. Gentaldi, venant sur lest.

Le 4, vapeur italien « Lamone », cap. Bouis, venant de Nice, avec 32 tonnes et 223 passagers.

Le 4, vapeur « Ville de Nice », cap. Ciccalini, venant de Marseille avec 428 tonnes.

Le 4, vapeur italien « Porto di Sora » venant de Livourne avec 5 tonnes et 18 passagers.

Le 4, vapeur « La Corse », cap. Antonini, venant de Sète via Ile-Rousse, avec 136 tonnes de marchandises.

Le 6, vapeur « Iberia », cap. Martin, venant de Marseille avec 45 tonnes et 33 passagers.

Le 7, vapeur « Liamone », cap. Lejeune, venant de Marseille avec 175 tonnes et 155 passagers.

Le 7, vapeur français « Caid » venant de Tunis avec 100 tonnes et 7 passagers.

Le 7, vapeur italien « Porto di Sora » venant de Porto-Torres.

Le 8, vapeur français « Général Bonaparte », cap. Bonis, venant de Marseille avec 485 tonnes et 169 passagers.

Sorties : Le 1er, vapeur italien « Derna » cap. Starace, pour Porto-Torres.

Le 2, vapeur « Liamone », cap. Bouis, pour Nice avec 29 tonnes et 227 passagers.

Le 4, vapeur italien « Derna », cap. Starace, pour Livourne avec 11 tonnes et 43 passagers.

Le 4, vapeur français « Liamone », cap. Bouis, pour Marseille, avec 46 tonnes et 316 passagers.

Le 4, vapeur français « Liamone », cap. Bouis, pour Marseille, avec 46 tonnes et 316 passagers.

Le 6, vapeur italien « Derna », cap. Starace, pour Livourne avec 11 tonnes et 43 passagers.

Le 7, vapeur français « Liamone », cap. Lejeune, pour Marseille avec 175 tonnes et 155 passagers.

Le 8, vapeur italien « Porto di Sora » pour Livourne.

Le 9, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis, pour Nice, avec 32 tonnes et 223 passagers.

Le 10, trois-mats italien « Sarina », cap. Banocco, pour Palerme avec 270 tonnes de charbon.

—o—

IL N'Y A PAS DE PETITES ÉCONOMIES

Rebecca bien reçu ! Si vous mettez 10 grains de chicorée ordinaire dans votre café, il vous suffira de 6 ou 7 grains de chicorée « Bonnière Trouvaint » pour obtenir un résultat identique : ceux-ci ont, en effet, bien plus d'arôme. Exigez-la et mettez en moins.

Nominations

EMPLOIS RESERVES

Ont été nommés cantonniers des Ponts et Chaussées :

Dans le département des Alpes-Maritimes, M. Bisterucci Louis, ex-soldat du 141e rég. d'infanterie.

Dans l'Aude, M. Bertinetti Joseph, ex-soldat du 3e rég. d'infanterie ; M. Sassi Paul, ex-soldat de la 32e section d'infirmiers ; M. Olivesi Michel, ex-soldat du 7e bataillon de chasseurs ; M. Fontelli Dominique, ex-soldat du 173e rég. d'infanterie.

Dans le Var, M. Comiti Dominique, ex-soldat du 145e rég. d'artillerie lourde.

Dans les Basses-Alpes, M. Angelini Antoine, ex-soldat du 2e rég. d'artillerie de campagne.

Dans la Marne, M. Pantalucci Joseph, ex-soldat du 173e rég. d'infanterie.

—o—

CABINET MÉDICAL

Le Dr Joseph Zuccarelli, ancien chef de clinique médicale à la Faculté de Médecine, médecin des Hôpitaux de Marseille, a ouvert son cabinet de consultation, 27, boulevard Paoli, au deuxième étage.

Médecine générale, maladies du cœur et des reins.

MARINETTE
14, Boul. Paoli
BASTIA
Robes et Manteaux
hauses nouveau fés
UNE VISITE S'IMPOSE

Dégustez les.....

Marque
J. VIDAL
Agent : M. P. GUASCO, 13, boulevard Paoli, BASTIA.

ETABLISSEMENTS
LOUIS MAUREL
2 et 3 Bd du Palais
TOUS LES
Jeudi
VENTE DE
coupons de tissus de toutes sortes sacrifiés à des prix très bas ; jeudi, 15 novembre, à titre exceptionnel, il sera joint un lot de 200 pantalons d'rap pour enfants :
Le pantalon : — 49 fr. 95
Distribution de vessie à musique pour enfants à tout acheteur.

Mirus

Souvent imité mais jamais égalé, le poêle à bois marque « Mirus » est vendu à Bastia aux mêmes conditions qu'à Paris.

L'acheteur d'un poêle portant la marque « Mirus » est assuré de trouver, en temps voulu, les pièces de rechange et un atelier de réparations spécialisé.

Vente au comptant ou avec facilités de paiement. Demander notices descriptives et conditions à la Maison Pouzevera, 22, Boulevard Paoli, à Bastia.

Exiger la marque « Mirus ».

Communications

ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche, 18 courant, assemblée mensuelle, à 10 heures et demie, après la messe, au local habituel, impasse St-Charles.

Causerie sur des questions d'actualité.

Présence indispensable.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir à 9 h. Grande Première de la Revue qui a fait l'affiche à l'Eldorado de Nice, pendant sept jours.

Sans voiles, super-revue en 2 actes et 19 tableaux, de Grippa et Quinois.

Tableaux : Le tribunal de la folie ; Le mimosa phosphorescent ; La grande bataille de la vie ; Folies sur mer ; Tohubohu ; Dans le ravage des nerfs ; La stabilité de tendresse ; Homme de la folie ; Apothéose de la folie.

RESIDENT-CINEMA. — En matinée, à 3 h. **La Jeunesse de Lucile Mary**, vaudeville en 4 parties.

Métro Goldwyn présente Antonio Moreno et Renée Adorée, dans **La Forêt en Feu**, grand film d'aventures dramatiques.

En soirée, à 8 h. 45, pas cinématographique avec orchestre. Au programme : **Le Gaulois Journal**. Documents politiques ; **Mon cœur au ralenti**, attachion sérieuse, drame du célèbre roman de Marcel Robert.

Location au salon P. « Orégon ».

FEMINA-CINEMA. — Matinée à 3 heures (en soirée, à 8 h. 45) : Final d'un prince de Kon Maurice et son cheval Sarzan, dans **Le cavalier inconnu**, un cavalier accompagné et un cheval merveilleux de fantaisie, deux chevaucheurs et d'admirables paysages.

En supplément : **Confiserie et sécurité**, ballinar spécial.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Le naufrage du paquebot « Vestris »

On n'a pas pu recueillir tous les naufragés

New-York, 14 novembre. — Plus de quarante heures se sont écoulées depuis que le « Vestris » a dû être abandonné et le sort de nombreux des passagers et des membres de l'équipage qui manquent encore demeure d'heure en heure.

Le gouvernement de la Marine à Washington a reçu ce soir un message du capitaine Taylor à bord du navire de guerre « Wyoming » disant avoir été informé par un certain nombre de ceux qui ont été sauvés que le navire coulait les recherches ce soir, car on ne croyait pas possible qu'il y eut d'autres survivants à trouver.

A la suite de cette déclaration le département de la Marine a contremandé le départ du dirigeable « Los Angeles ».

L'héroïsme de l'opérateur du T.S.F.

New-York, 14 novembre. — Le correspondant du « Daily Mail » à New-York télégraphie que le capitaine Michael O'Loughlin, l'opérateur de T.S.F. du « Vestris » fait l'admiration de tout le monde.

C'est lui qui, à l'aide d'un petit appareil amphibie, envoya hier le message annonçant que le « Vestris » coulait rapidement et que les passagers et l'équipage risquaient la mort dans les canots.

Il était alors 13 heures 45. Le « Vestris » coula de l'arrière ; il n'était pas encore complètement relonqué sur le flanc : l'opérateur était obligé de se tenir debout sur une des parois de sa cabine.

Il ne pourrait y avoir un récit plus émouvant de la fin tragique du « Vestris » que les sans-fils qu'échangèrent ses navires sauveteurs se portant au secours de ceux qui sombraient.

Nous le donnons plus loin à la rubrique « Dernières Nouvelles ».

Le message du « Vestris » : « Avez-vous besoin d'aide ? » — La réponse du « Vestris » : « Non, sauvetage en cours. » — Le message du « Saint-Raphaël » : « Le Président Roosevelt a été informé de votre situation. Le message du « Vestris » : « Devons abandonner le navire ».

A midi 42 l'opérateur dut se servir pour la première fois de l'appareil amphibie : il resta à bord, en communication avec le navire de guerre « Wyoming » ; celui-ci répondit : « Arrivons à 21 heures ». Un message fut de O'Loughlin à 13 heures 17 : « Pouvons plus attendre, abandonnons le « Vestris » et enfin, à 13 heures 45, l'ultime message indiquait ci-dessus.

Les rescapés

New-York, 14 novembre. — Le paquebot français « Myrium » a signalé par T.S.F. qu'il avait recueilli 51 naufragés du « Vestris » et qu'il se dirige sur New-York.

Le paquebot « Berlin » en a recueilli 22.

D'après les récits des survivants le « Vestris » fut pris dans une tempête terrible dimanche et commença à donner fortement de la bande, le lendemain, depuis la pointe du jour jusqu'à midi, pour on les embarcations furent mises à la mer.

Les femmes et les enfants se précipitaient sur le pont supérieur, sous une pluie battante et par un temps très froid.

Le navire s'inclina soudain fortement à tribord et coula en une minute sans qu'il se produisit d'explosion.

Le Matin reçoit de Londres, 14 : « Vestris » donnait déjà largement de la bande au départ de New-York ; une partie de la cargaison fut jetée pardessus bord pour tenter de sauver le navire.

La grève des dockers de Bordeaux

Bordeaux, 14 novembre. — Le maire de Bordeaux, M. Marquet, a télégraphié à M. Poincaré, en lui demandant d'intervenir auprès de la Fédération Maritime en vue d'amener une entente avec les dockers grévistes.

D'autre part, la Fédération Maritime annonce que M. Poincaré arrêterait à Paris le conflit du port de Bordeaux, les dockers ayant accepté son entremise.

L'escadre française à Lisbonne

Lisbonne, 14 novembre. — A l'occasion de la prochaine visite de l'escadre française, en plus des réunions déjà annoncées, on dépensera et on dînera somptueusement. Les officiers français seront offerts par les officiers de la Marine portugaise.

Le 1er décembre le chef de l'Etat offrira, au Palais Adjuda, un banquet auquel il fait lui en l'honneur du ministre de France, de l'amiral et des officiers de l'escadre.

La défense des contribuables

Paris, 14 novembre. — Les députés de Paris et de toutes les régions de province de la fédération nationale des contribuables, fermement résolu à poursuivre la réalisation de leurs justes revendications, ont tenu, hier, une importante réunion au cours de laquelle un comité central a été constitué.

Ce comité a pour mission de constituer à Paris un congrès dont les buts principaux sont les suivants : suppression du gaspillage, réalisation de toutes les économies possibles, remaniement maximum dans tous les domaines de la révision du système fiscal.

Un important manifeste a été élaboré. Nous en donnerons prochainement le teneur.

Dans les grandes commissions du Sénat

A la commission de l'agriculture

Paris, 14 novembre. — La Commission de l'Agriculture, réunie sous la présidence de M. Lalanne, a décidé d'entendre, sur sa demande, mardi prochain, le Bureau de la Confédération générale des producteurs de blé qui discutera la question de la question dans laquelle s'établissent les prix de revient du blé.

Au Congrès de l'Union des Intérêts économiques

Paris, 14 novembre. — Le Congrès annuel de l'union des intérêts économiques s'est tenu aujourd'hui une assemblée générale dans la salle des ingénieurs civils sous la présidence de M. Ernest Billiet, président.

La séance fut consacrée à la lecture du rapport annuel. Ce rapport fut adopté à l'unanimité.

Cet après-midi a eu lieu au Palais du Trocadéro une grande réunion organisée en commun par l'union des intérêts économiques et la Confédération des groupements commerciaux et industriels de France.

Au cours des congressions de nombreuses personnalités appartenant au monde politique, commercial, industriel et financier avaient accepté de présider les organisateurs.

A la fin de la séance, M. André Lefèvre a indiqué à l'assemblée quel serait le rôle éminemment utile de l'exposition de 1931 et en recevra les conditions de l'œuvre de propagande et la documentation qui doit être entreprise pour la préparation de cette exposition dont la Commission a l'honneur de diriger les travaux.

Le cas de l'autonomiste alsacien Ross

Colmar, 14 novembre. — M. Ross, autonomiste, condamné par contumace à quinze ans de détention et qui, samedi dernier, s'est constitué prisonnier pour être jugé contradictoirement vient d'adresser une demande de mise en liberté provisoire à la Chambre des mises en accusation de la Cour de Colmar.

Il demande en même temps à l'administration de l'enregistrement la levée du séquestre et la libre disposition de sa fortune.

M. Ross est un régime à diète ; il s'attend à être jugé au mois de janvier prochain.

M. Cuen, conseiller à la Cour, présidant en exercice des Assises du Haut-Rhin a présidé à l'interrogatoire d'identité de l'accusé.

Strasbourg, 14 novembre. — La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Colmar a statué, cet après-midi, sur la demande de mise en liberté provisoire de l'autonomiste Ross. Après délibération la Cour a rejeté cette demande.

Un puits de pétrole en feu

Londres, 14 novembre. — On mande de Pallenbang (Sumatra) qu'un des puits forés pour le compte de la Compagnie hollandaise des pétroles, près de Soe Boe, sur la côte est de l'île de Sumatra, le gaz méthane qui s'est dégagé du puits s'est enflammé subitement.

Un bâtiment voisin a été la proie des flammes sans qu'on ait pu intervenir.

Quatre indigènes ont été tués par l'explosion ; dix européens qui s'étaient réfugiés des lieux quelques minutes auparavant ont pu échapper à une mort affreuse.

Le grondement des flammes s'entend à soixante kilomètres à la ronde et l'on craint que le phénomène dure plus d'un mois.

AU QUAI D'ORSAY

Paris, 14 novembre. — A l'occasion de la nomination de ministre des Affaires de Roumanie M. Birsanesco a informé M. Briand un télégramme exprimant sa satisfaction de collaborer avec lui au maintien de la paix.

M. Briand a répondu en exprimant

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 14 novembre. — De la « Volonté » :

« Les récentes manifestations publiques de M. Poincaré avaient produit une impression optimiste. A Carcassonne comme à Chambéry le président du Conseil s'était déclaré décidé à un arrangement pratique pouvant les intérêts financiers de la France fussent sauvegardés.

« Les nouvelles qui nous parviennent de Londres et de Berlin ne nous font pas rassurantes. On affirme que M. Poincaré n'envisage qu'une solution du moindre effort qui consisterait à régler sur la base des annuités qui exclurait toute commercialisation importante et toute réduction sérieuse de la dette allemande et qui serait basée sur le Reich, pendant soixante ans, des annuités non inférieures à deux milliards de marks or.

« De telles conceptions, disons-le nettement, ne sont pas de nature à rapprocher le règlement global et définitif que nous souhaite. »

De « Petit Parisien » :

« Pour grand que soit le sacrifice que nous tenons si nous évacuons avant les dates fixées la deuxième et la troisième zones, ce sacrifice ne compromet pas dans l'état actuel des choses notre sécurité, à condition que les deux autres négociations décidées par le communiqué du 16 septembre nous donnent satisfaction ; un règlement complet et définitif du problème des réparations, règlement tel que l'Allemagne ne puisse plus y revenir et la constitution d'une Commission qui nous assure que seront toujours respectées les dispositions des articles 42 et 43 réglant le désarmement de la rive gauche du Rhin et d'une zone de cinquante kilomètres au-delà du fleuve. »

De « Gaulois » :

« Une information dit que M. Hoover, le nouveau Président de la grande République, recommanderait dans son message au Congrès l'exécution du programme naval préconisé par M. Coolidge.

« Il n'y a pas lieu de s'étonner, malgré le pacifisme officiel du Gouvernement de Washington, et bien qu'on ne sache pas encore si M. Hoover proposera une nouvelle conférence pour la limitation des armements.

« La thèse officielle, nous l'avons entendue de la bouche de M. Coolidge.

« Etre prêt pour la défense, a-t-il dit, n'implique pas nécessairement des idées agressives.

« Malheureusement, s'il est entendu que les Américains n'ont aucune idée agressive ils ne semblent pas vouloir admettre qu'il en soit de même pour les peuples d'Europe quand ils se préoccupent du seul souci de leur sécurité. »

De l'« Avenir » :

« Décidément le chemin que devront suivre nos ministres n'est pas semé de roses ; leurs adversaires sont fort excités.

« M. Gaston Bergery qui se voit déjà à la tête d'un Soviet important s'écrie :

« Enfin libre ! », et on sait ce qu'il compte faire de sa liberté.

« Il ne donnera aucun répit au président du Conseil.

« Selon lui, pour que s'accomplissent les destins économiques et politiques du monde moderne la coalition des forces de gauche doit s'emparer du pouvoir mais elle n'en est point encore capable. Elle s'agnerrira, dans l'opposition et alors elle ne reculera plus devant les décisions les plus hardies.

« Si la force échouait elle recourrait à la violence sans aucun scrupule. »

POÊLES A BOIS
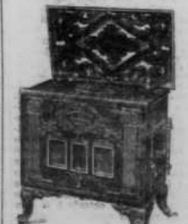
DEPUIS 90 FR.
En vente Etablissements Jérôme-Susini, 3, rue de l'Opéra - Bastia.

VIEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CORSE

Travaux Maritimes

I. — *Travaux d'amélioration et d'extension au port de Bastia (2e tranche).*

II. — *Relèvement et institution de péages locaux.*

Enquête d'utilité publique

AVANT-PROJET

DES TRAVAUX DE LA 2e TRANCHE

(Titre 1er de la loi du 3 mai 1841)

ARRETE !

ordonnant le dépôt des pièces de l'avant-projet prescrivant l'ouverture de l'enquête et nommant la commission appelée à donner son avis.

Nous, Préfet du département de la Corse, Officier de la Légion d'honneur,

Vu les pièces de l'avant-projet des travaux d'amélioration et d'extension du port de Bastia (2e tranche).

Vu la délibération du 25 février 1928 par laquelle la Chambre de Commerce de Bastia s'est engagée à supporter les deux tiers de la dépense et à pourvoir pour réaliser son subside une combinaison financière portant relèvement des droits de péage existants et institution de nouveaux droits.

Vu la décision de M. le Ministre des Travaux publics en date du 1er octobre 1928 prenant en considération l'avant-projet des travaux de la deuxième tranche et nous autorisant à ouvrir les enquêtes réglementaires sur les dispositions techniques envisagées à cet avant-projet et sur l'affectation du produit des péages à l'ensemble des charges assumées par la Chambre de Commerce tant pour l'approfondissement devant le quai du Cyrnos (1re tranche des travaux) que pour travaux de la seconde tranche ;

Vu le titre 1er de la loi du 27 juillet 1870, concernant les grands travaux publics et la loi du 12 juin 1920, concernant l'autonomie des ports maritimes de Commerce et la simplification des formalités relatives à l'exécution des travaux des ports,

Vu l'article 12 de la loi du 9 avril 1926, relative aux Chambres de Commerce portant que l'avis de ces chambres doit être demandé sur l'utilité des travaux à exécuter dans leur circonscription et sur les taxes de péages à prévoir pour la durée de ces travaux ;

Vu l'article 16 de la loi du 7 avril 1902 sur la Marine marchande, relatif aux péages à percevoir dans les ports de commerce ensemble le titre VIII du décret du 9 septembre 1902 concernant les enquêtes auxquelles sont soumis ces péages et modifié par le décret du 22 juillet 1912.

Vu le décret du 6 avril 1924, déterminant les formes des enquêtes relatives aux travaux de ports de commerce.

Vu l'ordonnance du 18 février 1834, sur les formalités des enquêtes relatives aux travaux publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 1920 nommant la Commission permanente d'enquête des ports maritimes ;

Sur les propositions des ingénieurs du service maritime de la Corse,

Arrêtons :

Article 1er. — Une enquête portant à la fois sur les dispositions techniques envisagées et sur la combinaison financière à laquelle la Chambre de Commerce de Bastia compte recourir pour réaliser son subside une ouverte sur l'avant-projet susvisé des travaux d'amélioration du port de Bastia.

Article 2. — A cet effet, les pièces de l'avant-projet et les documents relatifs à la combinaison financière resteront déposés au bureau de la mairie de Bastia pendant 20 jours, du 15 novembre au 4 décembre 1928 inclus pour être communiqués, sans déplacement, pendant cet intervalle de 3 heures du matin à 5 heures du soir, aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

Article 3. — Un registre sera ouvert pendant le même temps et aux mêmes jours pour recueillir, tous les jours non fériés, aux heures ci-dess

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement de papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc....
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 30 fr. par an.

BOURSE DE PARIS du 14 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	60.40	60.30
4 % 16	92.80	92.80
4 % 17	79.60	79.40
4 % 18	78.90	78.80
5 % 20	101.60	101.60
4 % 20	104.60	104.50
4 % 25	118.50	118.50
4 % 27	118.50	118.50
Rente 5 % 1920	102.30	102.40
— 4 % 1924	87.50	87.50
— 4 % 1925	87.50	87.50
— 4 % 1927	87.50	87.50
Oblig. Caisse Autonome	4.60	4.60
Crédit National 1919	1.60	1.60
— 1921	1.60	1.60
— 1923	1.60	1.60
— 1926	1.60	1.60
Rente 7 % 1925 Ainée	1.60	1.60
Rente 7 % 1926 Par-de-Calais	1.60	1.60
Départ Seine 7 % 1926	1.60	1.60
Obligs. P. T. T.	1.60	1.60
— 1921	1.60	1.60
— 1926	1.60	1.60
Communales 1879	1.60	1.60
— 1925	1.60	1.60
TERRE		
Banque de France	12400	12370
— Nation. de Crédit	1.60	1.60
— Paris et Pays-Bas	1.60	1.60
— Union Parisienne	1.60	1.60
Compagnie Algérienne	1.60	1.60
Compt. Nation d'Escompte	1.60	1.60
Crédit Foncier de France	1.60	1.60
Crédit Lyonnais	1.60	1.60
Société Générale	1.60	1.60
Société Générale Foncière	1.60	1.60
Sous Capital	1.60	1.60
Sous Paris	1.60	1.60
Act. Cred. Fonc. Alg.-Tunisie	1.60	1.60
Est. Capital	1.60	1.60
Lyon Capital	1.60	1.60
Midi Capital	1.60	1.60
Nord Capital	1.60	1.60
Orléans Capital	1.60	1.60
Suez-Fé Chemins de Fer	1.60	1.60
Dist. Electricité	1.60	1.60
Comp. Gén. Electricité	1.60	1.60
Thomson	1.60	1.60
Tréfileries du Havre	1.60	1.60
Mines de Courrières	1.60	1.60
Mines de Lens	1.60	1.60
Bolzo	1.60	1.60
Aciéries	1.60	1.60
Phosphates de Gafsa	1.60	1.60
Penarroya	1.60	1.60
— ordinaires Bloch	1.60	1.60
— transatlantique Ord. 600 fr	1.60	1.60
Schneider Paris	1.60	1.60
Air Liquide	1.60	1.60
Cultures Françaises	1.60	1.60
Pétrol Cinema Joulie	1.60	1.60
Sourcrion Sez	1.60	1.60
Russe 4 % 1889	1.60	1.60
Russe 5 % 1906	1.60	1.60
Serbe 1895	1.60	1.60
Turc 4 %	1.60	1.60
Turc 5 % 1914	1.60	1.60
Banque Nationale Mexique	1.60	1.60
Banque Ottomane	1.60	1.60
Crédit Foncier Egyptien	1.60	1.60
Wagons-Lits Ordinaires	1.60	1.60
Central Mining	1.60	1.60
Rio Tinto	1.60	1.60
Oriental Carpet	1.60	1.60
Petrofina	1.60	1.60
Ocidentale d'Egypte	1.60	1.60
Actions Peyrnaud	1.60	1.60
Actions Usines du Rhône	1.60	1.60
Dathobigo	1.60	1.60
Financière Caoutchoue	1.60	1.60
Chartered	1.60	1.60
Concordia	1.60	1.60
Do Nacre Ord.	1.60	1.60
Forts Gong Tring	1.60	1.60
France Wyoming	1.60	1.60
Gold-fields	1.60	1.60
Hauchebaie	1.60	1.60
Jagersfontein	1.60	1.60
Mokana Ordinaire	1.60	1.60
Rhokana Corporation	1.60	1.60
Rhokana Eagle Ord.	1.60	1.60
Actions Gong Tring	1.60	1.60
Actions Paris	1.60	1.60
Actions Rhokana	1.60	1.60
Wassikop	1.60	1.60
Outeniqua	1.60	1.60
Padang	1.60	1.60
Rand Mines	1.60	1.60
Rhodesia-Katanga	1.60	1.60
Act. Banque de l'Indochine	1.60	1.60
Fangtsieyka	1.60	1.60
Douks Marseille	1.60	1.60
Lyonnaise des Eaux Cap.	1.60	1.60
Electricité Paris	1.60	1.60
Union Electricité	1.60	1.60
Parisienne	1.60	1.60
Lebon	1.60	1.60
Gaz de Paris	1.60	1.60
Schneider	1.60	1.60
Fives Lille	1.60	1.60
Saint-Gobain	1.60	1.60
Verreries de Cirmont	1.60	1.60
Salins Midi Capital	1.60	1.60
Messageries Maritimes Ord.	1.60	1.60
Distil. Indochine	1.60	1.60
Cuivre Actions	1.60	1.60
Pétrol Cheuvent	1.60	1.60
Galeries Lafayette	1.60	1.60
Printemps	1.60	1.60
Mines Franc. Mic Plate	1.60	1.60
Land Bank of Egypt	1.60	1.60
Crédit Foncier Autriche	1.60	1.60
Crédit Foncier Mexicain	1.60	1.60
Crédit Foncier Cuba	1.60	1.60
Tabacs Philip. Ord.	1.60	1.60
Tramways Mexicain	1.60	1.60
Crédit Foncier Franco-Canad.	1.60	1.60
Bi-Métal	1.60	1.60
Hotchkiss	1.60	1.60
Act. cap. Comité François	1.60	1.60
Tabacs Lozano	1.60	1.60
Royal Dutch	1.60	1.60
Shell	1.60	1.60
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais £ ½	1.60	1.60
Argentin 4 % 1896	1.60	1.60
Belges 5 % 1926	1.60	1.60
Brésil 4 % 1889	1.60	1.60
Bulgare 5 % 1902	1.60	1.60
Chine 4 % 1895	1.60	1.60
Espa. Unifié	1.60	1.60
Hollan 2 ½	1.60	1.60
Italie 3 ½	1.60	1.60
Japon 4 % 1905	1.60	1.60
Mexique 4 % 1904	1.60	1.60
Roumanie 4 % 1892	1.60	1.60
Russe 3 % 81-84	1.60	1.60
Serbe 1913	1.60	1.60
Turc 4 %	1.60	1.60

CHANGES

Londres	124.10
New-York	25.00
Allemagne (100 reichsmark)	123.50
Belgique	349.50
Espagne	449.50
Hollande	207.50
Italie	131.50
Prague	74.50
Suisse	482.50

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-56
Parfumerie de grandes marques. Maroquinerie. Vases de Gallé. Broderie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Mercredi 14, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 14, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30.
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajacc. à 12 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT
Mercredi 14, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 13 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
de bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
LES SEULES FLEURS
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 2-70
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
Dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M ...
demeurant à ...
déclare souscrire un abonnement de ... au Petit Bastiais à partir du ...
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-00

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
HORS DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

LEONELLI FRÈRES
Matériel industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 3 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie, en larigin, planches de sciffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigners.
Livraison Immédiate,
Prix modérés
Exploits "Cheddites", mèches et détonateurs
Mines, Travaux publics, Industries.
Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Marteaux à agglomérer, Tubes et Canalisations, Piquets, Toles ondulées.
Société Anonyme BOUSSER & SAUFACK
Capital 300.000 francs ALES (Gard)
Agent général pour la Corse :
M. LEONELLI, Francardo.

LILAS BLANC
AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA
CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE —
Peinture - Vitrerie
& PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES
et appartements de luxe styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
Modèles de maisons de jolies maisons et bon marché
Plans et devis sur demande
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
MAGNETTE, 78, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

N° 35 Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

— Que voulez-vous, répondit-il, la République sera comme l'Eglise, elle s'amendera et se perfectionnera.

— L'Eglise n'a pas eu, que je sache, à s'amender ni à se perfectionner, répliqua sèchement la vieille dame.

— Oui, mais vous ne savez que trop, hélas ! où M. X... en souhaite, la politique a été plus malhonnête que la nôtre; quoique celle de ses partisans ait été plus corrompue encore.

La colère empourpra le visage de ma pauvre amie : « Ce sont des calomnies ! de ne cesser jamais de répéter qu'il a été plus malhonnête, jamais ! » ajouta-t-elle en frappant du pied, elle est sourde et aveugle.

La foi de l'ignorance est la plus intransigeante qu'il y ait.

Dans une des plus fortes comédies modernes, *Les affaires sont les affaires*, d'Octave Mirbeau, un homme exprime un sentiment d'une profondeur et d'une justesse qui ne peuvent échapper à personne même pas ce qu'elle est, l'Eglise ? ! Il le savait par intuition, lui le mauvais chrétien, et d'autres, et d'autres aussi, qui, sans être chrétiens, ont pesé l'admirable institution et l'ont jugée.

L'Eglise catholique romaine ! La plus grande Institution ! La Femme Immortelle ! Son emblème fantastique n'est-il pas Gombrich ? Sceau de l'Histoire Romaine ? qui avaient une personnalité, des noms, qu'elle adorait et prait sans cesse. Le nombre en était si grand que les prêtres seuls pouvaient les calculer. Avec son esprit législateur, Rome avait, pour ainsi dire, enrichi l'Olympe et créé une foi religieuse avec les dogmes et le culte. Offert et faisait partie intégrante de l'Etat, on n'y pouvait rien changer sans un décret du Sénat. Elle réglait les rapports de l'homme avec les divinités, les rites, les formules de prière et cela avec une minutie qui semble ridicule. Tite-Live en y faisant allusion dit : « Ce sont de petites choses, mais c'est en ne dédaignant pas ces petites choses que nos pères ont fait Rome si grande. » Et, de fait, ces petites choses y maintenaient l'unité, cette force immense que plus tard l'Eglise catholique devait obtenir à si cher prix. La religion avait des pontifes, des prêtres, des jurisconsultes sacrés, mais ils ne purent jamais se rendre indépendants, parce qu'ils étaient privés d'initiative et du pouvoir exécutif. Cet semblait fait pour diminuer la résistance opposée à l'établissement du Christianisme.

Aucun peuple n'a eu autant de religion et si peu de sentiment religieux que les Romains. Tous les actes de leur vie, la naissance, la prise de la toge virile, le mariage, les anniversaires, étaient des actes religieux et solennels comme tels. Ils avaient des prescriptions sans nombre, des fêtes pour toutes les circonstances, pour les semailles, pour la moisson, pour les morts. Ils faisaient des vœux pour le salut d'un enfant cher, pour le retour prospère d'un ami, pour la guérison de leurs malades. Les moraillés de leurs temples étaient couvertes d'exvoto — comme devaient l'être plus tard celles des églises chrétiennes. — Le pieux Tertien a toujours eu la mémoire fidèle parce qu'il a toujours les mêmes douleurs.

Les Romains consultaient les dieux sur tout, ils croyaient, comme toute l'antiquité, qu'ils pouvaient correspondre avec eux par la magie, par une infinité de signes, par l'arrangement des entrailles des victimes, sacrifices par les prêtres interprétaient suivant leurs croyances. La religion pénétrait dans tous les actes de la vie publique et avait fait aux Romains une âme et une vieille, pour laquelle la forme était tout. Ils ne s'étaient arrêtés à croire que comme eux, les divinités tenaient toujours à leur parole bon du rite et du geste. Il les traitaient d'égal à égal. Ils cherchaient à acheter leurs faveurs et, quand ils y mettaient le prix, ils s'imaginaient en retour de recevoir beaucoup. Selon eux : « La piété donnait droit à la fortune ».

Cette religion d'Etat avait subi toutes les révolutions politiques. Elle était bien affaiblie avec la République. Auguste la rétablit. Si l'on en croit les inscriptions, chaque empereur avait rétabli quelque chose. Son siècle fut appelé « le siècle dévot ». Toute la littérature est religieuse. Horace, Tibulle, Ovide ont chanté les Dieux. Il y eut une véritable flambée de piété parenne. C'était le dernier éclat de la lampe qui doit mourir. Dès les premières heures, l'humanité a frappé aux portes de l'Au delà, sous la poussée de tout une race. Les dieux, les devons parlaient en songe aux hommes — ils le croyaient aux enfers, à la résurrection des morts, l'imagination enfantait des prodiges. Le surnaturel paraissait naturel. Ce phénomène est précoce à la veille de toutes les révolutions, et l'évolution était proche. L'âme humaine manquait de spiritualité, c'était un temple splendide, mais et vide, que la Providence s'apprêtait à remplir. Pour cela, il fallait que la morale d'Orient se mêlât au vin de Occident ; et ce mélange se fit d'une manière merveilleuse.

Pour comprendre l'œuvre de l'Eglise catholique romaine, comme elle seule l'œuvre divine et humaine, et la considérer avec quelque justice, il ne faut jamais perdre de vue cette vérité absolue que la loi est fondamental généralement de vie, que sans la loi rien ne peut subsister, que sans elle il ne pourrait ni exister ni se développer. *La croix est dans tout genre, aux limits qui se confondent* et le symbole révélateur.

(A suivre)

1er ANNEE — N 203
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 16 NOV. 1928
DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 6.02
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-57
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
00577
Le Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
ABONNEMENTS

	6 mois	1 an
Corse	16	32
Comtin. et Colon.	17	33
Etranger	A) 30	60
	B) 44	90

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
PUBLICITÉ
La publicité entre-insérée est reçue aux Bureaux Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

Une préface de M. Landry

Dans l'Agriculture Française

Notre très distingué collaborateur, M. Emile Arène, conseiller du commerce extérieur, a réuni en une élégante plaquette les articles qui ont paru su « Petit Bastiais » et dans d'autres journaux sur-lefaut, sur la mise en valeur de la terre de France.

Hôte à M. Queuille, ancien ministre de l'agriculture, ce volume, où l'on retrouvera la précieuse documentation et les précisions chiffrées qui l'enrichissent, d'un de nos meilleurs économistes, M. Emile Arène, a été préfacé par l'éminent député de la Corse, M. Adolphe Landry, ancien ministre.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de cette préface :

M. Emile Arène, publiciste également distingué par la compétence et par le talent, consacre la présente brochure au problème agricole : il n'en est pas qui soit plus digne de notre attention.

C'est de différents points de vue que le problème agricole apparaît important entre tous. S'il faut l'envisager particulièrement sous son aspect économique, tout le monde touchera d'accord que la prospérité de l'agriculture est la condition première de la prospérité générale d'un pays comme le nôtre. Et pour ce peu qu'on y réfléchisse, on se persuadera que c'est dans l'agriculture que les possibilités d'accroître la production sont les plus grandes, que c'est là qu'il y a le plus à faire pour porter la production au maximum correspondant à l'état actuel de la technique — je ne veux rien dire des progrès que cette-ci pourra réaliser dans l'avenir.

L'Etat a ici un grand rôle à jouer. M. Arène nous montrera les directions multiples dans lesquelles son action s'est développée au cours de la période récente et où il y a lieu de s'efforcer plus loin encore. S'il n'avait pas dû, en raison des dimensions restreintes de son travail, se limiter à une esquisse rapide, il eût certainement insisté sur l'enseignement agricole.

L'agriculture est, de tous les métiers peut-être, le plus difficile. Le cultivateur doit connaître ses fonds, pour détenir sur la meilleure utilisation dont il est susceptible ; dans la conduite de son exploitation, il lui faut tenir compte des variations des saisons, lesquelles échappent, on peut dire, à toute prévision, lutter contre tant de circonstances qui peuvent compromettre ses récoltes, tirer parti de tous les facteurs qui permettront d'obtenir un fruit abondant et de bonne qualité. Les questions qui se posent devant lui comportent ces données de toutes sortes, que fournissent le sol et l'atmosphère, le règne végétal et le règne animal, et on sait en grande partie des données en perpétuel changement. L'expérience, dans ces conditions lui sera nécessaire, l'intelligence aussi, celle qui calcule et celle qui s'affirme par la justesse des intuitions ; mais combien n'est-il pas désirable que toutes les ressources de la science lui viennent en aide !

Dans ce sens, des mesures sont à prendre. Les professeurs d'agriculture font des conférences dans les centres ruraux ; des revues, des bulletins agricoles paraissent. Il faudrait que des tracts d'un caractère pratique fussent fournis à tous ceux qui demanderaient à être éclairés sur tel ou tel point — la façon de cultiver tel ou tel acture, par exemple, ou encore plus spécialement, la façon de le préserver ou de le guérir de telle ou telle maladie. Il faudrait que des conseillers fussent données par correspondance ou après visite des lieux et des choses. Tous une organisat on, me semble-t-il, serait à mettre sur pied, en vue de guider les cultivateurs dans les embarras où ils peuvent se trouver faute d'en savoir suffisant, voire même, prud'être, sans abandon leur appel, en vue d'aller au-devant d'eux et de se mettre à leur disposition pour les instruire de ce qu'ils ignorent.

Convient-il, maintenant, de souligner que ce que l'agriculture réclame tout d'abord, ce sont des hommes ?

La terre montra comme génératrice de richesses si ceux qui la possèdent et qui la cultivent exclusivement par eux-mêmes, des êtres humains en nombre suffisant pour les remplacer quand leurs forces les quitteront. Elle montra aussi si les hommes qui naissent à la campagne désertent celle-ci. L'éducation, selon l'orientation qu'elle donnera aux jeunes esprits, peut pousser à cette désertion, et elle peut aussi la combattre efficace-ment : c'est un point qui mérite d'être sérieusement considéré. D'autre part, non content de faire en sorte que l'exercice de la profession agricole soit lucrative, on devra s'efforcer de rendre la vie rurale confortable et agréable dans toute la mesure du possible. L'électricité contribue plus que nous ne saurions le dire, à cet heureux résultat. Le cinéma est une distraction, et peut être un enseignement. Par l'automobile, qu'elle serve au transport en commun ou à l'usage particulier, le village se rapproche de la ville, et la famille qui est procurée au paysan pour se transporter dans celle-ci atténue singulièrement les inconvénients de l'isolement où il vivait. Avec la T.S.F., ce sont les capitales de l'Europe qui versent en quelque sorte dans la demeure des champs les informations, la musique, quelques-uns des éléments les plus intéressants de l'existence qu'on mène chez elles. N'est-ce pas une grande transformation qui s'opère ainsi sous nos yeux ?

Nous devons avoir confiance dans l'avenir de l'agriculture. Mais ce ne doit pas être une raison de nous croiser les bras, ce doit être, au contraire, un encouragement à agir. Pour cette action nécessaire, l'étude qu'on va lire sous fournit un ensemble d'indications fort utiles : l'auteur mérite d'en être grandement félicité.

ADOLPHE LANDRY

Conseil des Ministres

Paris, 15 novembre. — Les ministres se sont réunis en Conseil des ministres, ce matin, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Conseil a adopté, après discussion, le texte de la déclaration ministérielle déjà approuvé hier par le Conseil de Cabinet. Il a procédé ensuite à l'étude de l'ordre du jour de la Chambre.

Le Président du Conseil demandera à la Chambre de terminer dès ce soir la discussion des interpellations concernant la constitution du Cabinet et spécifique générale ; il la prierait ensuite de commencer dès demain matin la discussion du budget et de la poursuivre sans arrêt à raison de neuf séances par semaine.

La Chambre siégerait dans ces conditions deux fois par jour, sauf les lundi, mercredi et samedi où il n'y aurait qu'une seule séance.

Le Président du Conseil a mis ses collègues au courant de sa conversation d'hier avec l'ambassadeur d'Allemagne et des progrès de la négociation relative aux réparations.

M. Briand, ministre des Affaires étrangères, a fait au Conseil l'exposé de la situation extérieure.

MM. Chéron et Maginot, ministres des Finances et des Colonies, ont soumis à la signature du Président de la République un projet de loi ouvrant un crédit de trois millions, pour subvention exceptionnelle au budget local de la Réunion en raison du cyclone dont cette île fut victime en mi-dernier.

M. Georges Leygues, ministre de la Marine, a soumis à la signature du Président de la République des décrets nommant : vice-amiral, le contre-amiral Pivol, contre amiral, le capitaine de vaisseau Benet ; le vice-amiral Peuchot est nommé membre du Conseil supérieur de la Marine ; le vice-amiral Vaysseau est nommé inspecteur général des forces maritimes du Nord ; le vice-amiral Pivol est nommé commandant en chef de la deuxième région maritime, préfet maritime de Brest.

M. Louis Barthou, ministre de la Justice, présidera le 8 décembre le banquet du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

M. André Francois-Poncet, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts et d'Enseignement technique, accompagnera M. Georges Leygues à Medrid pour l'inauguration de la Casa Velasquez.

On sait que M. Georges Leygues sera accompagné du maréchal Pétain et de l'amiral Lacaze.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A
M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

La Chambre par 330 voix contre 129 fait confiance au gouvernement

Les radicaux socialistes se sont abstenus en masse

De gauche à droite MM. : Loucheur, Maginot, Marraud, Barthou, Oberkirch, Poincaré devant Laurent Eynac, Turdieu, Briand, Chéron, Painlevé et Leygues.

Paris, 15 novembre. — Le Palais-Bourbon présente cet après-midi son aspect des grands jours, caractérisé par une affluence et une animation intense.

Bien avant l'heure prévue pour l'ouverture de la séance de nombreux députés sont déjà arrivés. Les uns s'attardent dans les couloirs qu'emplit le bourdonha incessant des conversations ; les autres gagnent la salle des séances et s'installent aux premiers rangs des gradins sous les regards curieux de l'élégante assistance qui orne les tribunes ; les galeries publiques sont pleines à craquer.

Quinze heures, tandis que les retardataires achèvent de garnir l'hémicycle, M. Fernand Bouisson monte au fauteuil présidentiel ; quelques instants après M. Poincaré fait son entrée dans la salle des séances et va prendre place au banc du Gouvernement, précédé le vice-amiral Ollivier, Leygues, Maginot, Paul-Boncour, Chéron, Tardieu, Laurent Eynac, Bonnefous, Henry Paté, Antériou et Germain Martin.

On remarque à droite la présence de M. Louis Marin membre du précédent ministériel, qui a repris sa place au milieu de ses amis de l'U.R.D. et à sa gauche MM. Herriot et Queuille qui ont également repris leur place parmi leurs collègues radicaux socialistes.

A 15 heures 10 M. Bouisson ouvre la séance.

Après avoir prononcé l'éloge funèbre de M. Nadi député de la Drôme, le président donne la parole à M. le Président du Conseil qui monte à la tribune pour donner lecture de la déclaration ministérielle.

La déclaration Ministérielle

« Messieurs,

« Le Cabinet qui se présente devant vous fait appel à tous les républicains pour continuer dans la concorde l'œuvre inachevée de ses prédécesseurs.

« Le ministère auquel il succède a obtenu en toutes circonstances, devant les deux Chambres des majorités importantes. C'est à ces Chambres, mandataires du peuple et interprètes de la souveraineté nationale, que nous devons compte aujourd'hui de nos intentions et demain de nos actes.

« La discussion du budget de 1929 va sur le point de commencer. Il y a suivant nous un intérêt capital à l'engager immédiatement, à la poursuivre le plus rapidement possible et à la terminer avant le décembre.

« La stabilisation légale a clos une phase décisive du redressement financier mais c'est surtout dans cet ordre d'idées que vous n'est fait qu'il reste quelque chose à faire. Un budget solidement équilibré et mis en exécution dès le premier janvier n'est pas seulement à l'intérieur une des conditions essentielles du relèvement économique et des améliorations sociales attendues il est aussi dans les conversations internationales qui viennent d's'engager une garantie d'action plus libre et plus efficace.

« Nous espérons donc que l'accord pourra se faire entre le Gouvernement et la Commission des Finances sur les quelques questions qui restent en suspens soit au sujet des dépenses, soit au sujet des recettes.

« Les allégements fiscaux que la Commission a voulu ajouter à ceux du projet gouvernemental n'ont pas manqué par eux-mêmes d'objections de principe. Ils entrent au surplus dans le cadre de ceux qu'annonce l'exposé des motifs mais une bonne méthode exige qu'ils ne soient appliqués qu'au fur et à mesure des possibilités démontrées et qu'ils soient compensés par des excédents de recettes plutôt que par des augmentations d'impôts.

« Quant au léger dégrèvement qui s'est manifesté sur les crédits de quelques chapitres entre les ministères de la Guerre et de la Marine et la Commission des Finances il ne porte nullement sur l'écart entre les chiffres de 1929 mais sur des points particuliers dont les Chambres seront juges et dont le Gouvernement ne subordonnera le règlement qu'aux nécessités de la défense nationale.

« Ainsi compris, le budget prochain qui contient déjà un accroissement considérable des dépenses économiques et sociales ne sera pas, malgré l'incertitude forcée d'un lendemain de stabilisation, un budget d'attente, il sera déjà un budget de réalisation et marquera en outre une direction très nette dans le sens des réformes démocratiques.

« Une autre difficulté a été soulevée à propos de deux articles insérés au dernier budget dans la loi de finances sur la demande du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Intérieur et relatifs l'un aux associations diocésaines et l'autre aux missions françaises.

« Le texte primitif de ces articles a été profondément remanié sur les observations de plusieurs membres du Cabinet précédent et la nouvelle solution a recueilli l'approbation unanime de ceux qui avaient critiqué la première.

« Le Gouvernement actuel a reconnu à son tour que ces dispositions ont une importance vitale pour le maintien de notre influence intellectuelle et morale dans les pays étrangers.

« Quelle que soit la procédure adoptée il importe donc sous sa responsabilité que la question soit définitivement abordée au fond dans le moindre délai et qu'elle soit résolue conformément à l'intérêt national.

« Fermement attachés à la paix intérieure, aux progrès, aux pour la sauvegarder il est nécessaire, mais qu'il n'est pas suffisant, de la protéger en veillant avec une attention jalouse à l'ordre public et à la discipline administrative et qu'il faut également assurer par le progrès social continu et par une compréhension sereine et agissante des aspirations populaires.

« Si nous jugeons indispensable de faire subordonner à la reclamation des finances françaises c'est d'abord bien entendu pour dégager au pays le retour des catastrophes dont il a été menacé mais c'est surtout pour pouvoir édifier sur des bases inébranlables une Société de plus en plus juste et de plus en plus humaine.

« Nous ne sommes pas moins résolus à travailler de tout notre pouvoir à une organisation rationnelle de la paix extérieure.

« Il reste à achever des conversations de l'issue desquelles peut dépendre le sort de la France et de l'Europe ; elles ont été récemment entamées entre l'Allemagne et ses créanciers en vue d'arriver à résoudre en conformité des traités, du plan Dawes et de l'accord de Genève, le grave problème des réparations.

« Le Cabinet précédent qui s'était trouvé unanime dans la direction de cette affaire a eu plusieurs fois l'occasion de faire connaître publiquement les conditions auxquelles il pourrait accepter ce règlement ; il a fait part de ces conditions aux Gouvernements des autres nations créancières et ceux-ci ont eux-mêmes donné connaissance de leurs propositions respectives. Il n'y a pas incompatibilité entre les conceptions des uns et des autres et rien ne semble plus s'opposer à ce que soient nommées des experts en vue d'une étude d'ensemble.

« Le nouveau Gouvernement a hérité reçu les négociations au point où elles étaient arrivées et il compte les mener à bien mais plus sera grande la confiance que vous lui témoignez, plus il aura droit de se présen

me n'avaita dans son exil. Elle paraissait exercer et demande un verre d'eau

Elle sortit quelques minutes après et aussitôt des détonations retentirent.

Le témoin sortit alors sur le seuil de son établissement et vit M. Pianelli Jean-Baptiste se traîner sur la route devant la bastelle Ilteris.

M. de Monteru demande au témoin si Bellonci et lui n'ont pas fait rafoguer la victime dans sa bastelle pour lui éviter de concentrer l'accusé qui l'attendait le fusil sur le bras à quelques mètres de là.

Le témoin répond qu'il n'sait d'éventuels moments remontant à plus de 20 ans et que ses souvenirs ne sont plus précis.

M. Andreani Charles a entendu trois détonations, les deux premières assez rapprochées, la troisième suivant de quelques secondes les deux premières.

M. Arrighi Antoine confirme la précédente déposition.

M. Pianucci Jean-Baptiste, déclare que la victime est allée s'armer, disant : « Aujourd'hui il faut que quelqu'un le paye ». Elle est revenue quelques instants après, armée d'un fusil.

Apercevant François-Antoine Pianelli, elle le coucha en joue et tira sur lui sans l'atteindre. L'accusé riposta presqu'au moment et la victime Jean-Baptiste Pianelli tomba.

Me de Monteru demande à Paganucci pourquoi il a attendu un peu plus de 20 ans pour apporter à la justice un aussi précieux renseignement.

Le témoin répond qu'on ne l'a pas interrogé avant.

Me de Monteru montre au témoin un stylo et lui demande s'il reconnaît cet objet, le témoin ne peut répondre. *Me de Monteru* lui montre également un mégotique, puis sa serviette, et lui demande s'il reconnaît ces objets, et le témoin est obligé de confesser qu'il n'y voit pas.

— C'est ce témoin de 20 ans après, s'écrie *Me de Monteru*, incapable de reconnaître ce qui se trouvait à 2 mètres de lui qui affirme avoir vu à nouveau distance l'infortunée victime avec fusil en sur son épaule.

Le maréchal de logis Averil, raconte dans quelle circonstance, à la tête de sa brigade, il arrêta, dans une embuscade, le bandit Pianelli, qui depuis plus de 7 mois gueroit le maquis.

Me de Monteru demande au chef de brigade si le bandit Pianelli n'a pas préféré contre lui d'innombrables menaces.

Le chef de brigade répond qu'une personne digne de foi, mais désireuse de rester inconnue, lui a affirmé que le bandit Pianelli avait tenu sur son compte le propos suivant : « Le chef de brigade qui me gagnera la peau aura l'honneur, je lui donnerai la Croix de bois, en lui logeant une balle dans la tête ».

Le gendarme lui fait connaître qu'il s'agissait là d'une menace en face du bandit Pianelli qui le coucha en joue, et ainsi protégé par son fusil, put s'éclipser sans être arrêté.

Les honorables défenseurs demandent au gendarme si, en cette circonstance le bandit n'aurait pas pu le tuer s'il l'avait voulu.

— Certainement, dit le gendarme !

Me de Monteru demande alors au gendarme, pourquoi il ne s'est pas avancé sur le bandit pour l'arrêter.

Le gendarme répond que c'est parce que le bandit, qui déjà le tenait en joue, aurait alors certainement tiré sur lui, et qu'en s'avançant dans ces conditions, il eut fait un geste inutile.

PARTIE CIVILE

La parole est donnée à *Me de Carafa*, qui prend la parole en son nom et à celui de *Me de Montera*.

Il résume le premier meurtre commis par l'accusé : une mère recherche son enfant qui n'est pas encore rentré au domicile familial ; dans la nuit elle voit un groupe de trois hommes ; dans l'un d'eux elle croit reconnaître son fils et se dirige vers lui, levant sur lui une torche. Deux bras armés se tendent alors et des détonations retentissent : la femme s'écroule.

Cette femme était l'épouse de M. Pianelli Jean-Baptiste.

Les meurtriers étaient l'accusé d'aujourd'hui et son fils.

Tous deux prennent le maquis ; le père se constitue peu après. Devant la Cour d'Assises, il rejette la responsabilité sur son fils ; les défenseurs plaident l'homicide involontaire ; le jury l'acquitte et le chef de meurtre, mais il est condamné par homicide involontaire à deux ans de prison.

Sa peine accomplie, il revient au village natal et c'est son fils qui, alors se constitue prisonnier.

Même système de défense : même résultat.

Deux condamnations pour un seul homicide. Pianelli Antoine François considère cela comme une injustice.

Quinze jours après la condamnation de son fils on le voit dans l'attitude du chasseur guettant le gibier : Pianelli Jean-Baptiste apprécie ; les gras se rendant compte qu'un drame doit se produire l'entraînent dans un bar ; il n'en ressort que quand on s'aperçoit plus le meurtrier de sa femme ; à peine a-t-il parcouru quelques mètres que des détonations retentissent ; un se précipite on ne relève plus que son cadavre.

Et aujourd'hui, ajoute *Me de Carafa*, on plaidera la légitime défense.

L'éminent organe de la partie civile discute les témoignages auxquels la défense a fait si tardivement appel et dont Paganucci est le chef de file.

Il s'attache à démontrer que la véracité n'a pas été leur apanage.

Les défenseurs, à l'appui de leur thèse, donnent lecture d'une lettre qui aurait été adressée, en 1914, à un journal, par le fils de la victime et qui nous le relecte de rectifier un récit erroné, affirmant que Pianelli Jean-Baptiste ouvrit le feu.

Mais il reste à la défense à démontrer l'authenticité de cette lettre.

Avant de terminer, *Me de Carafa* s'étonne que le meurtrier, avant lui en état de légitime défense pour sauvegarder sa propre existence, ait gardé le maquis pendant 21 ans.

Dans un beau mouvement oratoire, il adresse un dernier appel à la sérénité du jury.

REQUISITOIRE

M. Tavocat général Ghilini rappelle qu'à quelques mètres de l'endroit où, il y a 23 ans, Mme Pianelli fut tuée, son mari devait quelques années plus tard tomber sous les coups du même meurtrier.

Il étudie brièvement le premier drame et son épilogue devant le jury.

La famille de la victime se contente des condamnations modérées.

L'accusé lui en voudrait de s'être constituée partie civile aux débats.

Après avoir exposé le fin tragique de M. Pianelli Jean-Baptiste, M. Ghilini général observe qu'une constitution physique si jeune dans ces débats : Tenu, un homme qui a tué pour défendre sa vie menacée qui tout au moins a été provoqué et qui garde le maquis pendant 20 ans.

Pourquoi ? dans l'attente, sans doute, d'une prescription bientôtvenue. C'est donc qu'il n'est pas bien sûr de la légitime défense.

La précision des témoignages de la dernière heure, invoquées par la défense laisse rêveur M. Tavocat général qui exprime son scepticisme et son doute.

L'organe du ministère public se met en garde le jury contre l'admission de la provocation qui, en vertu de la loi d'amnistie du 24 octobre 1919, entraînerait la mise en liberté immédiate de l'accusé.

Il demande à MM. les jurés une répression juste, modérée mais absolument nécessaire qui donnera satisfaction à la fois à une famille éplorée dont le temps n'a pu effacer le souvenir et l'immense douleur et à la cause de la justice.

PLAIDOIRIES

Me Corsi prend la première la défense de l'accusé.

On a souvent reproché celui-ci comme un redoutable hors la loi, un de ces bandits légendaires dont les touristes se disputent les autographes, un héros de roman.

Erreur profonde : Pianelli est un malchanceux, travailleur, honnête, bon père de famille et bon époux. Il a le malheur de tuer sa femme ; il peine à-t-il pourvenu quelques mètres que des détonations retentissent ; un se précipite on ne relève plus que son cadavre.

Et aujourd'hui, ajoute *Me de Carafa*, on plaidera la légitime défense.

L'éminent organe de la partie civile discute les témoignages auxquels la défense a fait si tardivement appel et dont Paganucci est le chef de file.

Il s'attache à démontrer que la véracité n'a pas été leur apanage.

Les défenseurs, à l'appui de leur thèse, donnent lecture d'une lettre qui aurait été adressée, en 1914, à un journal, par le fils de la victime et qui nous le relecte de rectifier un récit erroné, affirmant que Pianelli Jean-Baptiste ouvrit le feu.

Mais il reste à la défense à démontrer l'authenticité de cette lettre.

Avant de terminer, *Me de Carafa* s'étonne que le meurtrier, avant lui en état de légitime défense pour sauvegarder sa propre existence, ait gardé le maquis pendant 21 ans.

Dans un beau mouvement oratoire, il adresse un dernier appel à la sérénité du jury.

REQUISITOIRE

M. Tavocat général Ghilini rappelle qu'à quelques mètres de l'endroit où, il y a 23 ans, Mme Pianelli fut tuée, son mari devait quelques années plus tard tomber sous les coups du même meurtrier.

Il étudie brièvement le premier drame et son épilogue devant le jury.

Un voyage par semaine

— Dans un pays comme le nôtre, les fêtes corporatives sont appelées à reprendre bil un tard, et sous des aspects nouveaux. Plutôt que de tout à coups autrefois, il existe un tres étroit entre les manifestations de l'activité dans chaque province, dans chaque région, et le développement du tourisme. On s'en apercevra un jour et ce jour-là on reviendra aux fêtes du passé. On s'inspirera à les faire revivre avec leurs particularités originales et aussi, espérons-le, avec des particularités nouvelles, progrès à notre temps et à nos mœurs. Le régionalisme s'égarera dans la pire des erreurs s'il ne cherchait ses inspirations que dans le passé.

Ayant beaucoup voyagé en France depuis ma prime jeunesse, que voilà déjà lointaine, j'ai assisté à beaucoup de fêtes corporatives, et comme la plupart avaient lieu en été on en automne, les ai souvent s'embellit du soleil des beaux jours passés. Les reverrais-je avec le même plaisir ? Il vaut mieux, peut-être, ne pas tenter l'expérience. Certaines, sans doute, se sont effacées des usages contemporains. D'autres perdirent une part de leur charme sous l'effluence de ce grand vocable, le progrès, qui tend à tout uniformiser. Le mieux, et le plus commode aussi pour les évoquer de façon plaisante, sera encore de me fier à ma mémoire.

J'arrivai là un dimanche matin. J'espérais hasté de vieux monuires et de grandes places moyenâgeuses. Or, Tarare est souvent mentionnée dans les ouvrages de voyageurs du dix-septième siècle. A cette époque, ce n'était qu'un travail de montagne horrible, des Allemands comme Abraham Gotlnitz, des Anglais comme Thomas Coryat, des Italiens comme Grignon Vandeberghe se plaisent au contraire à vanter le charme de cette bourgade qui, sans doute, n'était pas si laide, le beauté et le luxe de la population féminine, l'excellence de l'accueil réservé aux hôtes de passage, enfin la grâce sévère de son cadre accidenté.

A quoi attribuer tant d'attentions bienveillantes accordées à un lieu, assez mal partagé sans le rapport de l'histoire et des monuments, alors que des cités bien plus notables au voisinage se voyaient délaissées par les mêmes auteurs ?

J'étais venu pour tâcher d'éclaircir la question, mais je l'oubliai sur-le-champ, car à peine sorti de la gare, je découvrais une ville parée de la façon la plus gracieuse autant que la plus imprévue.

Imaginez-si vous le pouvez, une ville habillée de mousseline, comme une vraie mariée communiante, ou mieux, comme une fée d'opérette, une ville parée d'un bout à l'autre d'écharpes légères, aux couleurs tendres et chatoyantes, ici tendues de dix en dix mètres en travers des rues, plus loin disposées en dôme, ailleurs drapées en festons en allongées en frises, avec des ornements de fleurs et de verdure. Une ville, en somme, aérienne comme pour les noces d'une bergère et d'un prince tombé de la lune. Ne lombais-je pas, réellement sur une féerie ? Je n'eus pas à solliciter d'explications. Toute la population était descendue à la fenêtre pour faire honneur à Tarare le matin de la *Fête des Mousselines*.

« Unique au monde », affirment les cartes vendues à titre de souvenir. Et elles disent vrai. Cette fête est unique au monde dans son principe même, aussi bien que dans ses réalisations. Pour flatter l'industrie qui l'a rendue prospère, Tarare ne pouvait rien imaginer de mieux que de se draper toute entière, trois jours durant, dans les produits de cette industrie. Combien de mètres de ces fines mousselines de coton y consacre-t-elle ? C'est kilomètre qu'il faudrait dire ! Je ne souviens d'une place publique transformée en salle de bal, où l'on vint, un soir, en toute sorte de vaste lieu comme celle des cirques forains, avec cette différence que le dôme était entièrement formé de longues bandes d'étoffes aériennes aux couleurs claires, artistement tendues à dix ou quinze mètres de haut. Rien que pour ce frêle et merveilleux édifice, on avait dû déployer plusieurs centaines de mètres de tissu. Et toutes que Tarare est sage d'oublier, que ses quartiers rivalisent à qui sera le mieux orné pour la fête des mousselines, que partout l'ingéniosité a pour compagne la profusion !

Spectacle vraiment étonnant, je le répète, pour un visiteur qui le voit pour la première fois et pour beaucoup plus encore d'aut ce qu'il ce qu'il ferait la plus belle décor aérien, aussi fragile. Mais qui songeait à la pluie, qui aurait mauché d'aunt ou je fis la connaissance de Tarare ? Le ciel était déjà de Provence, de soleil bleu comme à Tarascon, et sur dans les rues ne doutait du ciel ni du soleil.

Depuis que Tarare continue de célébrer avec le même entrain qu'autrefois sa fête des mousselines. Je ne l'ai jamais revue, mais il n'est pas possible qu'un usage aussi joli disparaisse, tant que l'industrie qui l'a créé continue de prospérer. Or, Tarar continue de répandre dans le monde avec abondance ses mousselines, tartalanes, tinguettes, organdis, nansouks, voiles, grenadines, étamines et autres fines étoffes : de celle qu'elle produit depuis le milieu du dix-huitième siècle.

C'est là d'ailleurs une curieuse industrie, encore en grande partie rurale. Dans les campagnes environnantes, nombreux sont les logis de cultivateurs où l'on trouve un métier à tisser dans la salle commune. Quand la terre se repose, le navette va et vient en cadence. Les pièces d'étoffe ainsi produites descendent à la ville, où elles sont blanchies ou teintes et apprêtées par des procédés modernes et c'est de cette collaboration de la campagne et de la ville que naissent les jolies étoffes que j'admirais plus tard, sous la mode jetées de cent manières différentes, et qui trouvent en outre leur emploi sous forme de rideaux, de garnitures de meubles, d'articles de passement. J'en oublie, c'est certain.

Si vous allez un jour à Tarare, vous y verrez la statue de Georges-Antoine Simonet, créateur de l'industrie locale des mousselines. Il y consacra beaucoup de recherches, d'efforts et de veilles. Il s'y ruina et mourut ruiné. Quelques années après sa disparition, un de ses neveux reprit son œuvre et y mit assez de persévérance pour la voir réussir, malgré la Révolution et ses suites. Aujourd'hui, Tarare est une ville de 12.000 habitants, et l'on évalue à 40.000 le nombre des ouvriers et ouvrières qui, dans la région, vivent de la mousseline.

Tarare est aussi au bas d'une longue côte. Avant d'aborder celle-ci, les diligences et les voitures des messageries s'arrêtaient. On laissait reposer les chevaux, on leur donnait le picotin d'avoine. Et les voyageurs du commandeur leur déjeuner, de s'informer du gîte. Après quoi il fallait bien s'occuper. On observait le paysage et les mœurs, on prenait des notes.

Rien assise en son large val, au bord d'une rivière transparente, entre des pentes douces, dans un cadre où le plaisant et le sévère se mêlaient sans contrebalancer, la petite ville n'offrait par ailleurs aucun monument curieux, aucun souvenir de bataille ou de siège. Pourtant on en emportait un agréable souvenir parce que l'on y avait bien dîné en confortablement dormi entre des draps propres. Le voyageur écrivait donc quelques lignes flatteuses dans son journal de voyage. Il notait ce qu'il avait le plus contenté, suivant son humeur : la jovialité du maître, la grâce de l'hôtesse, la coquetterie des filles. Puis il reprenait sa place sur les coussins de la voiture et traversait en somnolant des lieux illustres. Désormais, je vous prie si les choses se passent autrement au temps des limousines et des auto-cars !

Michel MAUBOURG

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

VESCOVATO. — Le président de la Section des Mutilés, Veuves, Ascendants et Anciens Combattants de Vescovato, est heureux de porter à la connaissance de ses adhérents et sympathisants, que dimanche prochain, 18 novembre, une conférence publique et contradictoire est organisée par ses soins. Il est heureux de faire connaître qu'il s'est assuré le concours des camarades Félix Lemdri, et Xavier Fabre, qui traiteront avec toute l'autorité qui s'attache à leurs noms, les problèmes de l'heure présente et les questions de rajustement de pensions.

Que les camarades qui se souviennent et que ceux désirant un avenir meilleur avec le budget de 1929, soient tous présents.

Le président : PASQUINELLI.

CERVIONE. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Nathalie Lucciardi, la fille du Vérificateur chef du bureau des Poids et Mesures de Lyon, vient de passer brillamment ses examens de licence en sciences devant la faculté de Lyon.

A la jeune licencier et à son père, nous adressons nos meilleures félicitations.

CORTE

CANALE-DI-VERDE. — C'est avec beaucoup de regret que la sympathique Dame de Micheli, a quitté ces jours derniers notre village où, pendant huit mois, il a donné les preuves d'un rare dévouement et d'une grande intelligence.

Le souvenir délicieux que ces jeune institutrice laissera parmi nous, n'oyez longtemps nous. A Antibes, où il va faire son service militaire, nos meilleurs vœux l'accompagnent.

ÉCHOS

Billet Parisien

Le hasard d'une course dans Paris m'a amené ce matin dans la rue de la Santé.

J'ai poussé jusqu'à la prison pour en reconnaître les alentours. Sait-on jamais.

Devant l'entrée monumentale, de l'autre côté de la rue, est situé le petit restaurant où j'ai fait déjeuner Mme Pia.

Entrez. La salle est vide, bien que midi sonne à l'horloge du Val-de-Grâce.

Les tables sont dont vos clients ? dis-je au patron.

— En face, me répondit-il avec un gros rire.

C'est lui, en effet, qui prépare les repas que les détenus de marque sont autorisés à faire venir de l'extérieur.

— J'ai eu des pratiques, ajouta-t-il, prend le patron, qui faisaient honneur à ma cuisine et à ma cave. La détention rigoureuse les coupe de tout plaisir. Ils mange je temps passe. Ah ! si j'écrivais mes mémoires...

Le restaurant est la seule boutique à et les voitures des messageries s'arrêtaient. On laissait reposer les chevaux, on leur donnait le picotin d'avoine. Et les voyageurs du commandeur leur déjeuner, de s'informer du gîte. Après quoi il fallait bien s'occuper. On observait le paysage et les mœurs, on prenait des notes.

Rien assise en son large val, au bord d'une rivière transparente, entre des pentes douces, dans un cadre où le plaisant et le sévère se mêlaient sans contrebalancer, la petite ville n'offrait par ailleurs aucun monument curieux, aucun souvenir de bataille ou de siège. Pourtant on en emportait un agréable souvenir parce que l'on y avait bien dîné en confortablement dormi entre des draps propres. Le voyageur écrivait donc quelques lignes flatteuses dans son journal de voyage. Il notait ce qui l'avait le plus contenté, suivant son humeur : la jovialité du maître, la grâce de l'hôtesse, la coquetterie des filles. Puis il reprenait sa place sur les coussins de la voiture et traversait en somnolant des lieux illustres. Désormais, je vous prie si les choses se passent autrement au temps des limousines et des auto-cars !

Michel MAUBOURG

INFORMATIONS LOCALES

Au Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 1928

Président : M. Emile Sari, sénateur-maire.

Secrétaire : M. Quilici.

Présents : MM. de Monteru, Scatelli, Quilici, Poggi, Chiesa, Giacomelli, Leca, Franceschi, Pietrasanta, Olivari, Costa et Pourroux.

M. le Maire entretient le Conseil du différend qui a nouveau surgi entre la Compagnie des Eaux et la Ville au sujet de la fourniture de l'eau dans le nouvel établissement municipal : l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie.

La Ville demande à la Compagnie de fournir l'eau nécessaire à cet établissement sans payer aucun supplément de redevance et ce conformément à l'article XI du Cahier des Charges. La Compagnie s'y refuse déclarant qu'elle fournit déjà à la Ville la quantité d'eau exigée par le dit contrat, et que toute nouvelle fourniture doit lui être payée. Mais, la Ville estimant qu'elle ne reçoit pas les 2.000 mètres cubes journaliers auxquels elle a droit, que d'ailleurs, il appartient à la Compagnie de prouver qu'elle fournit bien ces 2.000 mètres cubes, se croit en droit de considérer la Compagnie comme en état de contravention.

Toutefois, pour ne pas entraver le fonctionnement de certains services municipaux, notamment d'une grande école, le Conseil décide de passer outre à cette fourniture dont

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

BOURSE DE PARIS du 15 Novembre 1928

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
5 % 27	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1923	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Rente 7 % 1925 Aisne	[illegible]	[illegible]
Ante 7 % 1925 Pas-de-Calais	[illegible]	[illegible]
Départ. Seine 7 % 1928	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T.	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1926	[illegible]	[illegible]
TERMES		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation. de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Péchiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 500 fr.	[illegible]	[illegible]
[illegible] Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Jouis.	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Pétrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières [illegible]	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Franco Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexican Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Mosella	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Rand Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belge	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Tanganyika	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Cap.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Perenchies	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Cusenier [illegible]	[illegible]	[illegible]
Pollet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Banq. Franc. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Franc. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
Bi-Métal	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Tabacs Luzenac	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Cours du j.
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
Argentin 4 % 1896	[illegible]	[illegible]
Belges 3 % 1896	[illegible]	[illegible]
Brésil 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1892	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypt. Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen 5 % 14	[illegible]	[illegible]
Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 91-94	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
CHANGES		
Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
16, Boulevard Paoli, 16
Téléphone 1-16
Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Broserie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
28, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 2-20
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS
dignes d'être offertes
d'orner votre intérieur
dénotent de votre bon goût.

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 3 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate,
Prix modérés
Explosifs "Cheddites", mèches et détonateurs Mines, Travaux publics, Industries.
Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Tôles ondulées.
Société Anonyme BUSSON & SAUVAGE
Capital 3.000.000 francs — ALES (Gard)
Agent général pour la Corse :
M. LEONELLI, Francardo.

ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES
et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ____________________

demeurant à ____________________

déclare souscrire un abonnement de ____________________

au Petit Bastiais à partir du ____________________

SIGNATURE,

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

REP. DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

LILAS BLANC
AUX 102.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA
CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 85 francs la tonne.

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"
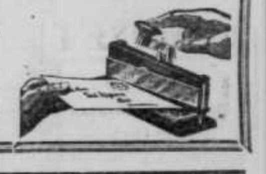

N° 32. Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Comme toutes grandes choses, l'Eglise catholique romaine a commencé très humblement, et les êtres de son commencement eussent été incapables d'imaginer même la parabole qu'elle était appelée à décrire.

Le rêve de Jésus avait créé, à Jérusalem, une sorte d'Eglise judaïsante dont les quinze premiers évêques furent circoncis et baptisés — ce qui prouve combien leur foi était hésitante. En obéissance au Maître qui avait dit : « Allez et enseignez toutes les nations », quelques apôtres s'en détachèrent et portèrent l'Evangile de la charité dans les grandes villes d'Orient, puis, saint Pierre et saint Jacques furent dirigés sur Rome. Ils y arrivèrent comme Jésus l'avait prescrit : « sans or ni argent, sans sac ni valise ». Les humbles pèlerins reçurent l'hospitalité de saint Pudens qui avait deux filles, Praxède et Pudentienne, — ce furent là, je crois, leurs premiers convertis. L'âme chaude encore de leur communion avec le Christ ils racontèrent, aux petits qu'ils purent réunir, le drame légendaire de l'Eden, l'Incarnation du Dieu sauveur, sa vie, sa mort. Ils leur révélèrent l'existence d'un royaume céleste où tout était joie, délices, amour ; d'un enfer où tout était douleurs, tourments et haine. De ces deux royaumes, ils dirent posséder les clés et ils en promirent l'entrée, moyennant la cérémonie du baptême qui devait effacer tous les péchés. Il y avait bien là de quoi faire des prosélytes et ils en firent ; d'abord parmi ceux que le Christ Lui-même aurait appelés, parmi les déshérités, les esclaves, les brebis galeuses. Ils formèrent une secte dont les membres s'entraînèrent à la difficile pratique de l'Evangile.

Ils mirent en commun leur misère et leurs biens, ils s'assirent à la même table et, comme avant-goût du paradis, « les affamés furent nourris, les nus vêtus, les affligés consolés. » La grande dame romaine appelait la pauvresse « ma sœur », le patricien traitait l'humble bûcheron comme un frère, et l'on devine sans peine le spasme de volupté que leur donnaient ces sentiments nouveaux. Ces premiers chrétiens s'entourèrent de mystère, élevèrent leurs autels dans des galeries souterraines hors des portes de Rome. Ils rompirent le pain et burent le vin selon le rite très ancien persan, je crois, que Jésus avait renouvelé et auquel ils ajoutèrent la foi à la transsubstantiation ; foi qui devait produire des merveilleux effets psychiques. La secte, par sa perfection même, aurait péri, si les persécutions ne l'eussent sortie de la coulisse et mise en scène, où elle fit une admirable figure. Ensuite, les théologiens la prirent en mains et lui imprimèrent le mouvement commun à toutes les religions ; « celui de la spirale » par lequel elles s'éloignent toujours de plus en plus de leur point de départ. Je n'aime pas les théologiens, ce sont des politiciens religieux, « ceux qui obscurcissent les plans de Dieu, par des discours sans science ». Ils l'ont défendue par des mensonges, plus souvent que par des vérités ; ils ont augmenté la douleur de la terre plus qu'ils ne l'ont diminuée. Ils ont été des agents de notre lutte ; ils ont servi et ils servent.

Devant ce fait irrécusable, il faut s'incliner et tâcher de ne pas leur en vouloir trop. Ils étaient nécessaires pour mettre en activité cette force nouvelle qu'était la spiritualité. Comme toutes les forces fraîchement dégagées elle dépassa la mesure. Le corps que l'on avait, avec raison, aimé et soigné, le corps qui est le berceau de l'âme, un instrument de perdition ; on l'affama, on lui refusa les plus légitimes satisfactions... la propreté même ! Les disciples de Jésus ne se lavaient pas les mains avant de se mettre à table, comme le leur reprochaient les Scribes et les Pharisiens. Ce petit trait caractéristique, qui se trouve dans l'Evangile, a influé sur toute la discipline de l'Eglise primitive. Ce monde ne fut plus rien pour les premiers chrétiens ; ils vécurent dans l'Au-delà, un Au-delà qu'ils créaient. L'effort fut si grand qu'il produisit une espèce d'hystérie spirituelle. Ils connurent la volupté de la douleur, ils la recherchèrent même. Dans l'amphithéâtre, ils moururent comme si la mort était une jouissance céleste. Ils eurent des visions, des extases, ils prophétisèrent, ils crurent voir des démons — et ils les chassèrent. — Leur imagination, chauffée à blanc par les prédications, exaltée par le surnaturel païen, fabriqua des légendes, des saints, comme les Romains avaient fabriqué des divinités ; et, chose merveilleuse, des profondeurs du rêve chrétien, comme du rêve bouddhiste et païen, sortit la Vierge Mère ! Dans l'Evangile, elle n'apparaît que trois fois, si je ne me trompe. Nous n'avons d'elle que son dialogue avec l'ange, son cantique, le « Magnificat », qui est, à n'en douter, l'œuvre de quelque théologien poète, puis les paroles qu'elle prononça aux noces de Cana, par lesquelles elle obtint que Jésus avançât l'heure de sa mission par un premier miracle. Avec cela, l'humanité chrétienne a fait un personnage métaphysique de première grandeur.

Dans sa logique enfantine, elle lui a attribué un pouvoir immense sur le Dieu à l'Incarnation duquel elle avait servi, et elle a accroché à elle ses espérances... Elle lui a révélé des temples, l'a mise sur ses autels, l'a proclamée immaculée et douloureuse.

Dans les cellules de milliers d'artistes, l'image idéale s'est formée et a produit d'immortels chefs-d'œuvre. La Vierge Mère ! Assurément c'est là un symbole et il est dans la Nature. Que cache-t-il ? Cette vérité, peut-être, que « l'homme procède de Dieu et non pas de l'homme ». Je ne peux pas voir autre chose... Il est vrai que je ne vois pas bien profond. Que les philosophes cherchent, le problème en vaut la peine.

L'Eglise des premiers siècles eut ses romanesques. Ils se mirent à vivre, non pas selon les préceptes de l'Evangile, mais selon leur propre rêve, un rêve morbide qui les déprimait. Alors, comme le Bouddhisme, le Christianisme eut des stoïques, des fakirs qui surent se rendre réfractaires à la douleur ; des cyniques qui dédaignèrent non seulement la propreté mais la décence, qui allèrent jusqu'à brouter l'herbe des champs pour faire acte d'humilité ; il y eut des moines hurlants. Cette folie asiatique se propagea, elle fit des moines et, gagnant le cerveau féminin elle produisit des moinesses. Elle peupla d'anachorètes, de cénobites, les plus affreuses solitudes. Elle jeta dans les sables de Lybie, parmi les rochers de la Thébaïde, des colonies qui y construisirent de véritables ruches, — l'ébauche des futurs monastères — où l'on inaugura la vie de communauté, et là, sous le ciel ardent et pur de l'Egypte, on pria jour et nuit. La trompette ou le cornet rustique, qui appelait aux exercices spirituels, dut plus d'une fois faire taire les grands fauves et impressionner l'esprit du désert.

Ces moines repoussants et sauvages conduits à Rome par leur primat, y eurent un succès inattendu. Par leurs prédications violentes et imagées, ils exercèrent sur la foule une sorte de magnétisme qui produisit de nombreuses conversions. Des patriciens, des magistrats, transformèrent leurs palais en monastères. Le rêve devint de plus en plus extravagant, il monta jusqu'à la divinité. Sainte Paule, la convertie de saint Jérôme, fut appelée « la belle-mère de Dieu » parce qu'elle Lui avait donné une de ses filles comme épouse mystique !

Ce développement de la vie intérieure, cette floraison de mysticisme nouveau, constituèrent un de ces phénomènes qui semblent faits pour nous révéler la profondeur de notre être. L'âme humaine tenta un effort désespéré pour se libérer de son corps, elle n'y réussit pas, mais ce fut très fou et très beau.

(A suivre)

50e ANNEE — N° 265. 25 centimes LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE 25 centimes SAMEDI 17 NOV. 1928

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.83
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A)	30	[illegible]	130
Etranger B)	44	[illegible]	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00579
BIBLIOTHEQUE

Déformations dialectales

Sous l'influence de l'usage de plus en plus répandu du français (que presque plus personne n'ignore, parlé ou écrit) le dialecte, au grand désespoir des puristes, s'est sensiblement déformé. On pourrait faire un petit volume des gallicismes pratiqués, même par ceux qui n'ont pas l'habitude de la langue française : par ouï dire, ils adoptent des locutions qui font frémir les vrais dialectaux. Que de fois avez-vous entendu énoncer *sugnà* (soigner) pour *curà*, ou *imprimà* (imprimer) pour *stampà*, ou *prumina* (promener) pour *spassighià*, etc., etc.

Seulement, ces déformations sont involontaires et procèdent d'un empirisme usager. Les amateurs de dialecte doivent y mettre bon ordre, et ce serait là de l'excellent régionalisme en pratique, dont un des devoirs principaux est de maintenir la pureté linguistique du pays dont il a charge de cultiver la tradition. A vrai dire, le régionalisme tel que nous le concevons a surtout mission de se mouvoir dans le cadre linguistique et littéraire puisque nos groupements ne paraissent pas encore tout à fait en mesure d'organiser des fêtes régionalistes sur le plan culinaire, par exemple, comme en Bourgogne ou en Normandie.

Mais à côté de ces déformations involontaires, nous ne pouvons pas ne pas dénoncer les déformations volontaires que commet de plus en plus fréquemment l'organe dit des Cyrnéistes, *A Muvra*, qui semble pousser insensiblement à l'italianisation du dialecte. Au début de sa campagne, on applaudissait assez volontiers à un effort tendant à résister à l'intrusion de termes transformant un dialecte épuré en une sauce déplaisante. Or, ce journal tombe aujourd'hui dans le même excès, mais au profit de l'italien, si l'on peut dire.

Voici un éditorial de *A Muvra*. Il est intitulé : *A pyrgopolinice*. Ce terme agrémenté d'un y est une trouvaille, peut-être savante, mais qui n'a aucune relation avec le dialecte corse. Mais poursuivons l'investigation...

Nous tombons sur un menu que l'auteur, le propre directeur du journal, qualifie de *distinta*, mot emprunté, comme par hasard, au dictionnaire italien. Et puisqu'il est question de cuisine, on voit défiler le *Capu Cuoco* et les *vivande* — le chef cuisinier et les vivres, en termes italiens purissimes qui n'en font pas moins l'effet, dans une page de dialecte, de cheveux dans un potage.

Voici encore les *vicende*, la *scmurza*, locutions de directe importation transalpine. Et puis encore la vie *odierna*, les décolletés qui *s'insorgenu*, autant de mots qui s'insurgent en effet contre le dialecte de nos pères. Et aussi *l'abblia*, dont on ne sait plus si c'est un terme italien ou un gallicisme. Quoiqu'il en soit, le directeur de ladite feuille s'oublie en effet un peu trop, au profit de *la lingua madre chi sola ci permetterà di spannà ciò chi c'ingunfia u core e ci fiurisce l'intelettu*.

Ainsi, notre généreux confrère ne nous l'envoie pas dire : « seule la langue-mère (l'italien) permettra de développer ce qui nous « gonfle » le cœur et nous fleurit l'esprit ».

Enfin, dans un *fallimentu* retentissant, il fait, on peut le dire, faillite à ses engagements de *racquistà u nostru sacru dialettu*. Nous en demandons pardon au chef de l'armée cyrnéiste : mais il parle de reconquérir notre dialecte sacré avec, précise-t-il, le *dolce arpeggiamentu d'un Italicu cetru*.

Il y a trop de fils péninsulaires dans cette histoire dialectale, qui semble créée pour les besoins de la cause, car on ne se résigne pas à croire que les impuretés italiennes ne sont pas introduites dans le dialecte comme un fait exprès. Le directeur de *A Muvra* connaît trop bien le dialecte corse et la langue française pour s'y tromper.

En tout cas, on donne aux amateurs inconscients de gallicismes une justification de leurs bévues, car, au point de vue de la pureté du dialecte, il est moins dangereux de prononcer *sugnà* pour *curà* que d'introduire dans un article au dialecte, en le faisant passer pour une expression dialectale, les mots *distinta*, *vivande* ou *vicende*, qui, en effet, ne sont pas Corses, mais purement italiens.

On admet que de tous les dialectes italiens, le Corse est le plus rapproché de l'italien officiel, le dialecte le plus pur. Ce serait assez ainsi et point ne serait besoin de l'italianiser lorsque vingt autres dialectes pratiqués dans la péninsule ont, plus que le nôtre, besoin d'être italianisés.

A moins que ce ne soit un fait exprès... Dans ces conditions, il était bon de le dire.

P. B.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Le "Nomidia" a été renfloué

Marseille, 16 novembre. — Le « Nomidia » flotte, tel est le résultat des travaux de la soirée et de la nuit.

Hier après-midi, à 15 heures, les pompes amenées par le scaphandrier Négri avaient été mises en action et au bout de trois heures le navire s'était soulevé de vingt à vingt cinq centimètres.

Comme les pompes paraissaient devoir être d'un débit insuffisant pour en finir aujourd'hui et que d'autre part le mauvais temps menaçait il fut décidé de faire appel au bateau pompe appartenant à la Chambre de Commerce et qui peut débiter plusieurs centaines de mètres cubes à l'heure.

Une épidémie de peste en Afrique du Sud

Londres, 16 novembre. — Le correspondant du « Morning Post » à Johannesburg télégraphie que six cas de peste dont trois fatals ont été signalés depuis deux jours parmi les Européens dans un district de Carnarvon.

Bien avant que le fléau ait été constaté chez les humains les rats moururent en grand nombre. Des fermiers désertèrent la région et se réfugièrent loin de là.

Près de Dehaar, sur la ligne ferrée du Cap au Rand la municipalité a dû poser des hommes armés qui en massacrent le plus possible au passage.

Le service sanitaire de Prétoria a pris toutes les mesures prophylactiques nécessaires.

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS Le Petit Bastiais

La clémence de cette arrière-saison nous permet d'admirer encore sur les champs de courses parisiens, des toilettes aussi dégagées bien que garnies de fourrures.

Après le vote de confiance de la Chambre

Une adresse du Conseil Supérieur de l'Algérie à M. Poincaré

Alger, 16 novembre. — Le Conseil Supérieur de l'Algérie a voté une motion remerciant M. Poincaré d'avoir bien voulu donner une nouvelle preuve de son dévouement à la France et à la République en acceptant de constituer un ministère de concorde républicaine qui achèvera le relèvement national.

Une opinion anglaise

Londres, 16 novembre. — Le « Daily Telegraph » constate que la majorité accusée par le vote de confiance en faveur de M. Poincaré est de bon augure pour le Cabinet.

Ce journal observe que l'abstention des radicaux socialistes signifie vraisemblablement que ces derniers se sont rendus compte que la continuation de l'expérience Poincaré est nécessaire pour assurer à la France le règlement équitable des dettes interalliées et du problème des réparations.

Le vote des députés Corses

Paris, 16 novembre. — Dans le scrutin de l'ordre du jour Sibille clôturant l'interpellation sur la politique générale — le Gouvernement avait posé la question de confiance.

Votants : 450 ; pour : 330 ; contre : 120.

La Chambre a adopté.

Ont voté pour : tous les députés de la Corse.

Le conflit sidérurgique de Dusseldorf

Berlin, 16 novembre. — On mande de Dusseldorf que les pourparlers engagés entre les deux parties dans le conflit sidérurgique, sous les auspices du préfet Bergmann, prirent une allure plutôt défavorable.

Le ministre du Travail du Reich, M. Wissel, dès son arrivée à Dusseldorf eut un long entretien avec le préfet.

La tension augmente de jour en jour dans la région atteinte par le lock-out.

Le clergé catholique a pris fait et cause pour les ouvriers et le cardinal de Cologne, Monseigneur Schulte, a exhorté les autorités responsables à faire de leur mieux pour rétablir la paix économique.

La constitution du comité des experts

Paris, 16 novembre. — M. Raymond Poincaré a reçu au début de l'après-midi Sir William Tyrrel, ambassadeur d'Angleterre à Paris.

Ce nouvel entretien comme les précédents a porté sur la réunion prochaine du Comité des experts financiers qui sera chargé d'étudier le règlement définitif et complet du problème des réparations.

Le régime douanier de Tanger

Tanger, 16 novembre. — Désormais Tanger n'aura pas à payer de droits sur les marchandises qui passent sa frontière et percevra des droits sur les marchandises en provenance de la zone espagnole.

Jusqu'ici Tanger devait verser aux Espagnols 25 pour cent de la totalité des recettes douanières.

Ce règlement paraît avoir donné satisfaction et l'on déclare à Tanger que l'Espagne s'est montrée fort généreuse et raisonnable.

Un singulier suicide

Londres, 16 novembre. — Un négociant en nitrate, John Murray, depuis plusieurs années retiré des affaires, vient d'être trouvé mort dans sa chambre à coucher, asphyxié par les émanations d'un réchaud à gaz.

L'enquête a révélé qu'il s'était suicidé dans une crise de neurasthénie.

Mais la cause immédiate de ce suicide est vraiment peu banale. Le défunt avait passé la soirée de mardi à écouter par T.S.F., en compagnie de sa sœur, des discours prononcés à l'occasion de l'Armistice célébrant le courage des morts de la guerre et honorant leur mémoire.

Ces discours firent une très forte impression sur son cerveau malade et il décida de disparaître.

M. Paul Boncour n'est plus délégué de la France à Genève

Paris, 16 novembre. — M. Paul Boncour, depuis mardi, avait adressé à M. Briand sa démission de délégué du Gouvernement français à la Société des Nations en le priant de la transmettre à M. Poincaré mais pour ne point se prêter à des manœuvres politiques avant la déclaration ministérielle il ne l'a rendue publique qu'aujourd'hui.

La décision du député du Tarn ne surprendra pas mais elle peinera tous ceux qui avaient pu constater à Genève combien son action était opportune et efficace du poste difficile à bien des égards que celui de délégué français au Parlement de Genève.

Devant les délégués de 54 nations, M. Paul Boncour savait défendre avec la plus grande sûreté le point de vue français qui, dans sa pensée, se confondait avec le point de vue de la justice, et les intérêts mêmes de la paix.

Il conciliait dans une souple synthèse l'idéalisme et le réalisme.

La Chambre élira-t-elle un vice président ?

Paris, 16 novembre. — La Chambre sera appelée à élire sans doute prochainement un vice-président en remplacement de M. Henry Paté devenu sous secrétaire d'Etat à l'éducation physique.

L'opinion la plus généralement répandue dans les couloirs consisterait à établir une sorte de proportionnelle pour la répartition des fauteuils et des autres postes du bureau de la Chambre entre tous les grands groupes de l'Assemblée.

Les socialistes sont représentés en la personne de M. Fernand Bouisson, président ; les radicaux socialistes ont au bureau comme délégué, à la vice-présidence, M. Léo Bouyssou ; la gauche radicale à M. Bouilloux-Lafont et les républicains de gauche M. Flandin.

Aussi un des grands groupes politiques de la Chambre qui n'a pas de représentant au bureau, l'Union républicaine démocratique a-t-elle fait exprimer le désir qu'un fauteuil de vice-président soit réservé à un de ses membres.

Il est probable que le bureau du groupe désignerait un candidat de son choix s'il pouvait être donné satisfaction à sa demande.

D'autre part, étant donné la proximité du renouvellement de janvier, certains députés appartenant à diverses nuances estiment qu'il serait peut être préférable d'attendre le mois de janvier prochain pour compléter le bureau de l'Assemblée.

Les membres du Gouvernement se réuniront en Conseil des ministres demain samedi à 9 heures 30 à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

Le programme du nouveau Président du Mexique

Mexico, 16 novembre. — Le programme de réformes du nouveau Président de la République Mexicaine, M. Portes Gil, prévoit la création d'un système de tribunaux d'arbitrage, la journée de 8 heures, l'assurance obligatoire, la fixation de tarifs minima, l'établissement de salaires de compensation pour les chômeurs, un projet et stipule l'obligation de travailler pour tout citoyen capable d'apprendre un métier ou une profession, fixe à 75 pour cent le pourcentage des Mexicains travaillant dans les usines.

Une distinction méritée

Paris, 16 novembre. — Cet après-midi, à 3 heures, à la Chambre Syndicale des fabricants de bronzes, la Croix de la Légion d'honneur a été remise à un des meilleurs ouvriers de France, M. Doumenc, lauréat de l'Exposition nationale du travail de 1926.

Education Athlétique ou Education Esthétique

Londres, 16 novembre. — Pour la première fois dans l'histoire de l'Oxford Union Society un roi, en l'occasion le roi Georges de Grèce, a pris part à la discussion dans une conférence contradictoire sur ce sujet : « Une éducation athlétique est-elle préférable à l'éducation esthétique. »

Le roi déclarait qu'il défendait la bibliothèque et les bas bleus ; il y a sur terre trop d'hommes à cheveux longs et trop de femmes à cheveux courts.

A LA COUR D'ASSISES

Antonetti Antoine-Louis est condamné à vingt ans de travaux forcés

C'est la plus grave affaire de la session qui est appelée aujourd'hui devant le jury de la Corse.

L'homme qui comparaît sur la sellette est accusé d'un crime odieux : le meurtre, commis pour le seul plaisir de tirer, — pour faire un carton, dira le président — d'un tout jeune homme de 20 ans.

L'accusation n'apporte pas de preuve précise, mais un faisceau de présomptions accablantes. Et plus puissante que la sienne s'élève la voix de l'opinion publique qui, unanime, désigne l'accusé.

— Celui-là seul, dit-elle, était capable d'un tel forfait.

Vox populi, vox dei...

Le président José Ajaccio ouvre l'audience, à 9 heures, assisté de MM. le conseiller Antoine Martini et le juge Grimaldi.

ACTE D'ACCUSATION

M. le greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui résume ainsi les faits :

Dans la nuit du 10 au 11 mai 1926, près de la maison Garelli Vincent de Venzolasca, quatre détonations d'arme à feu retentissaient. Elles étaient suivies des cris d'un homme qui fuyait vers le bas du village, en disant : « Maman, je brûle, maman, je brûle ». Deux ou trois personnes marchaient sur ses pas et bientôt on entendait un dernier coup de feu plus sourd que les précédents, puis tout rentrait dans le calme. Le lendemain, sous le four attenant à la maison Grimaldi Jeanne, on découvrait le cadavre d'Albini François, jeune conscrit de 22 ans.

L'enquête et les constatations faites aussitôt sur les lieux ont permis de reconstituer la scène au cours de laquelle la victime avait été tuée.

Vers 11 heures du soir, après avoir quitté son ami Ciavaldini Charles, Albini François se dirige vers son domicile situé à l'extrémité du village de Venzolasca. Il fait la rencontre de trois ou quatre individus. Ils suivent une ruelle étroite et Albini marche en tête du groupe quand des coups de feu sont tirés derrière lui. Atteint dans le dos, il s'enfuit en criant. Les autres se mettent à sa poursuite et le rejoignent près du four Grimaldi où il est tombé. A la lueur d'allumettes retrouvées sur les lieux, ils examinent les blessures qu'Albini a reçues et ayant constaté qu'elles sont graves, d'un coup de revolver à la tempe, tiré à bout portant, un d'entre eux l'achève.

Tous les soupçons se portent immédiatement sur Antonetti Antoine Louis qui est toujours armé et a l'habitude de s'exercer fréquemment au tir. Diverses lettres anonymes le dénoncent et donnent sur le drame des précisions impressionnantes. Des personnes dignes de foi font au maréchal de logis de gendarmerie Rossy et à M. Natali, commissaire de police mobile, d'importantes révélations, mais de crainte de représailles, elles n'osent signer leurs déclarations.

Sur les lieux du crime, on a cependant trouvé la balle, qui a perforé la tête de la victime et une douille vide, marque S.F.M. à laquelle s'adapte exactement la balle homicide. Confirmant les renseignements déjà contenus dans une lettre anonyme du 17 mai 1926, l'information a établi que la balle et la douille trouvées sur les lieux étaient de même calibre et de même fabrication que l'arme et les cartouches vendues fin avril 1926 à Antonetti Antoine Louis par M. Marini, armurier à Bastia.

Appelé à s'expliquer sur ce point, l'accusé a soutenu d'abord n'avoir acheté aucune arme. Mis en présence des déclarations très précises de M. Marini, il a été obligé de reconnaître qu'il avait acheté l'arme en question, mais qu'il l'avait vendue le matin même du crime à un inconnu rencontré sur les quais de la gare de Bastia. Par la suite, Antonetti a indiqué le nom de son acheteur, mais démenti par celui-ci, il a, à nouveau déclaré qu'il était dans l'impossibilité de désigner l'acquéreur de l'arme qu'il avait achetée quelques jours auparavant chez M. Marini.

Les explications d'Antonetti et de sa famille sur l'emploi du temps de l'accusé dans la nuit du 10 au 11 mai 1926, ont été également vagues et contradictoires. Il a soutenu s'être couché à 10 heures, puis à 8 heures, mais n'a pu rapporter aucune preuve de ses affirmations. Quelques-uns de ses parents ont déclaré que l'accusé se trouvait à Bastia le soir du crime, d'autres qu'il était à Venzolasca. Sa femme elle-même, prise d'un malaise étrange, a reconnu avoir couché ce soir-là chez sa mère.

Graziani Pierre, garde champêtre à Venzolasca, a, enfin fait part à la justice de démarches et de propos singulièrement compromettants tenus avec lui par Antonetti. Le matin même du crime, à la première heure, il se met à la recherche de Graziani et il lui demande de dire qu'il a couché avec lui à Arena. Il lui déclarera par la suite : « On m'accuse du meurtre d'Albini, il faudra le prouver ; et puis, même si on le prouve, je suis réformé à 100 %, je serai envoyé dans un asile d'aliénés ; je me sauverai et alors on me le paiera ».

Pour écarter ce témoin, qui, dès la première heure, avait osé l'accuser, Antonetti n'a pas hésité à soutenir qu'il avait participé au meurtre d'Albini. Il n'a pu fournir de ces allégations aucune preuve. Il a alors dénoncé comme auteurs du crime qui lui était reproché, son propre frère, Antonetti Joseph et son beau-frère Poli Joseph Marie. Il est revenu par la suite sur toutes les accusations qu'il avait portées et s'est borné à proclamer son innocence.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur le compte de l'accusé, homme violent et dangereux, redouté de la population de Venzolasca. Il a déjà été condamné à trois ans de prison pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, et il porte, tatoué sur le front, les mots « sans pitié ».

Soumis à un examen mental, Antonetti, qui, par son amour exagéré des armes, n'a jamais donné aucun signe de dérangement cérébral, a été déclaré entièrement responsable de ses actes.

En conséquence, Antonetti Antoine Louis est accusé d'avoir, à Venzolasca, dans la nuit du 10 au 11 mai 1926 :

1° volontairement donné la mort au nommé Albini François ;

2° été porteur, hors de son domicile, d'un revolver de poche, arme prohibée.

INTERROGATOIRE

M. le président expose les antécédents de l'accusé ; il rappelle que celui-ci, âgé de 30 ans, a été condamné en mars 1923, par le Conseil de Guerre de Marseille, à 3 ans de prison pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Antonetti avait, quelque temps auparavant, abattu, à l'hôpital militaire de Bastia, où il était en traitement, l'infirmier Michaud qui voulait l'empêcher de sortir.

Il plaida la folie et fut interné à l'Asile Saint Pierre, dont il partit en décembre 1925, ayant même obtenu une pension de 100 % pour aliénation mentale.

De retour au village, sous prétexte qu'il était irresponsable, il eût vite fait de semer la terreur. Il passait pour sournois, impulsif et méchant.

L'accusé reconnaît avoir acheté un revolver du calibre de 9 m/m. chez M. Marini, mais il l'a vendu, une dizaine de jours, avant le drame, à une personne qu'il ne connaît pas.

A l'instruction, observe M. l'avocat général, l'accusé prétendit avoir vendu son arme le matin même du drame, à un nommé Papisi qui, interrogé, n'eût pas de peine à prouver qu'Antonetti mentait.

Au président qui lui demande ce qu'il faisait le soir du crime, l'accusé répond qu'il dormait.

M. l'avocat général donne lecture d'une lettre écrite par Antonetti, à sa sortie de l'asile d'aliénés où il avait été soumis à une nouvelle expertise, il y a quelque temps ; dans cette missive, Antonetti reconnaît avoir assisté au drame et désigne comme complice son frère.

L'accusé répond qu'il avait fait un rêve et qu'il avait fini par le prendre pour la réalité.

Cette histoire de rêve lui permettra d'ailleurs de se tirer d'embarras chaque fois qu'une question embarrassante lui sera posée sur ces aveux.

Le président, avant de clore l'interrogatoire, rappelle que l'accusé avait la manie de tirer les coups de feu ; on le vit revolvériser un âne, un chien, des arbres.

On met sous les yeux de MM. les jurés un cadre de la Vierge de Lourdes, saisi dans la chambre de l'accusé et portant huit trous, faits par des projectiles de 9 m/m.

TEMOINS

On passe à l'audition des témoins.

M. le Dr Zuccarelli, médecin-légiste, procéda à l'autopsie du cadavre.

La victime avait été atteinte dans le dos par quatre projectiles, dirigés légèrement de haut en bas qui sont allés sortir à la région inférieure de l'abdomen après avoir perforé en plusieurs points les intestins.

Une autre balle, tirée à bout portant, avait frappé Albini à la tempe gauche et lui avait traversé la tête de part en part ; c'est cette balle qui a été trouvée dans le sang coagulé par terre.

M. Marini Laurent, armurier, a vendu à l'accusé, le 26 avril 1926, un browning calibre 9 m/m ; la douille et le projectile trouvés sur les lieux du drame sont du même calibre que cette arme.

L'audience est ensuite levée et renvoyée à 14 heures.

L'audience est reprise à 14 heures.

M. Graziani Pierre a été détenu pendant 7 mois comme inculpé de complicité dans ce drame ; il a bénéficié d'un non-lieu.

Il n'a pas assisté à la scène du drame, quoiqu'on en ait dit ; il s'était, ce soir là, couché de bonne heure.

L'avocat général demande s'il est exact que le lendemain du crime, Antonetti ne lui dit pas qu'il alla le chercher à Arena.

Le témoin reconnaît ce fait et ajoute

A NOS ABONNES

Nous rappelons à nos abonnés que les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les demandes de changement d'adresses doivent être accompagnées de la dernière bande et d'un franc en timbres-poste.

a accusé lui avait demandé de dire il avait couché, le soir du drame, avec la femme Arena.

Laissant demande également quels ats couraient à Venaco.ca. à propos drame : quand il eut appris qu'il était désigné comme l'auteur, il dit ris quelques instants, qu'il s'avait à la craindre, puisqu'il était retourné 00 % pour élimination mentale ; il se t interné dans un asile dont il s'est fait.

Et alors, ajouta-t-il, gare à ceux qui ront parler.

Me Raffalli demande si le témoin n'a accusé d'autres personnes d'avoir assiné le malheureux Albini.

L'accusé. — Oui, la rumeur publique accusait.

Sur une nouvelle interpellation du défenseur, Grazini reconnaît qu'étant détenu à la maison d'arrêt, il adressa un billet à l'accusé. Il y disait : « Si tu continues à m'incriminer, j'ouvre le sac ».

M. Gareili Vincent. — Je reconnais que le soir du drame, il s'était couché comme d'habitude, à 20 heures. Vers minuit, il entendit des cris.

Presque au même instant que les cris, j'entendit des bruits de pas de 2 ou 4 individus descendre la rue et passant devant la fenêtre.

On se rendait compte que c'étaient des vrais chaussés de souliers fins. Il y avait le bonnetier qui continuait à crier : « Je t'ai, je meurs » et que d'autres pourraient dire très bien.

Quand ces derniers individus arrivaient à la hauteur du four, le témoin entendit 4 coups de pistolet ou revolver, très forts, très bruyants. C'étaient apparemment des coups de la même arme.

Le lendemain matin, il apprit qu'on avait trouvé un jeune homme mort dans le four.

Le témoin déclare qu'il ne sortit pas de la nuit et ne fut pas dérangé pendant ce moment où les événements se déroulaient.

Il reconnaît avoir dit que le jeune Albini et sa famille devaient avoir été « menacés et qu'ils pourraient éclairer la justice s'ils avaient le courage de parler ».

Mme *Bergantz Camille*, née Albini, est la sœur de la victime.

— Avant le drame, dit-elle, j'épouse mon frère lui avait dit que son mari tenait toujours de nombreuses armes.

Le jour de l'enterrement de son infortuné frère, aucun des membres de la famille Antonetti ne vint assister aux obsèques. Par contre, quelques jours après, Mme Albini, mère de l'accusé, vint offrir de l'argent et des denrées.

Mme *Albini*, mère de la victime, est ensuite introduite. Cette déposition est particulièrement émouvante. La malheureuse femme semble par instant avoir perdu la raison. On devine aisément qu'elle est terrorisée ; elle déclare que quelque temps après le drame, un parent de l'accusé lui conseilla de rester tranquille si elle ne voulait pas aggraver la situation.

Ce sera là la seule partie qu'elle confirmera à la déposition à l'instruction; il semble qu'elle voudrait éviter d'accabler Antonetti et ne répond que par monosyllabes aux questions de M. le président.

On rappelle Mme Bergantz. Celle-ci il tribue l'état de sa mère à une scène déplorable qui s'est déroulée à la porte l'audience du matin.

L'accusé en passant devant Mme Albini et sa fille lenta, à plusieurs reprises de se précipiter sur cette dernière et lui adresse les pires injures et les plus terribles menaces.

Le maréchal de gendarmerie Roque confirme les dires de Mme Bergantz.

Mme *Grimaldi Jeanne* entendit, dans la nuit du drame, les cris d'Albini, et les détonations ; elle crut que ces appels venaient de son neveu et réveilla son fils Célni-ci la rassura. Le lendemain elle apprit la mort tragique d'Albini.

M. *Marcel Mathieu*, beau-frère de Graziani, dépose que le lendemain du drame, vers 5 ou 6 heures du matin, il apprit l'accusé qui traversait une de ses propriétés et lui demanda si Graziani n'était pas à Arena.

Le *général* était observer à MM. les jurés que l'accusé prétendit avoir dormi jusqu'à très tard et n'être descendu à la plaine que vers 10 ou 11 heures.

Le témoin confirme formellement sa déposition malgré les dénégations de l'accusé.

C'est enfin, M. l'inspecteur de police mobile Natali qui vient à la barre.

M. l'inspecteur de police Natali fait à MM. les jurés le récit complet de ses investigations qui aboutirent à l'arrestation d'Antonetti.

Il expose les nombreuses charges qu'il accumula contre l'accusé et les innombrables déclarations qu'il reçut de personnes fort honorables unanimes à désigner Antonetti comme l'auteur du drame.

M. Natali qui déploya au cours de cette enquête son zèle et son activité remarquables de toujours, a été frappé par la terreur qui régnait dans toute la région de Venaco.ca à la suite de ce drame.

Il se vit même refuser l'hospitalité, car on craignait de s'attirer la haine d'Antonetti et il dut aller coucher à Venaco.ca.

Avant de terminer sa déposition, M. Natali déclare que l'accusé est un homme infiniment dangereux et que la population toute entière de la Casinca voudrait voir son éloignement.

M. l'avocat *général* félicite M. Natali de l'heureux aboutissement de ses recherches qui font honneur à sa sagacité.

Le président donne lecture du rapport de MM. les docteurs Lachaud, Alombert et Blanchard, experts-aliénistes de Marseille, qui concluent à l'entière responsabilité de l'accusé.

Le rapport expose qu'Antonetti a avoué son aspect avoir assisté au meurtre, qui fut commis par son frère.

L'accusé reconnaît avoir fait cet aveu mais il s'attribue à rêve pour avoir fait allusion lors de son interrogatoire par le président.

REQUISITOIRE

M. le substitut général Orsatelli dit qu'une affaire aussi grave et aussi sérieuse méritât la sollicitude des jurés : un jeune homme, soutien d'une famille nombreuse, a été immolé dans des conditions qu'on ne peut pas évoquer sans frémir.

En quelques traits saisissants, M. l'avocat général retrace le drame : Albini, André Bilty, Robert Bey, et une délicate nouvelle de J.-L. Vaudoyer : *Juliette rencontre Adonis*. Nombreuses gravures. Partout, le N° : 2 fr. 50.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

ses agresseurs le suivent et le rejoignent dans un four où il est allé s'écraser : relevant la mémoire de leur victime, ils se rendent compte que leurs balles ont terriblement porté et alors, pour éviter qu'elle donne ses souffrances, l'un d'eux sort son révolver, appuie le canon contre la tempe et lui donne le coup de grâce.

M. le substitut général Orsatelli rappelle brièvement le meurtre du solidaire Michaud par Antonetti, le renvoi de celui-ci devant le Conseil de Guerre et son acquittement à l'asile d'aliénés. Là, une première expertise conclut à la responsabilité entière de l'accusé ; le défenseur demanda une contre-expertise qui constata une responsabilité atténuée. Antonetti obtint même une pension de 100 % et ne fut condamné qu'à une peine de trois ans de prison.

Puis, l'orateur examine la conduite du ministère public vis-à-vis des charges que l'accusation a pu relever contre Antonetti. Il insiste notamment sur la demande de l'accusé auprès de Grazini pour se constituer un alibi ; sur les contradictions relevées dans les déposition d'Antonetti et des membres de sa famille.

M. l'avocat général observe que l'accusé en désunissant Antonetti Graziani, son propre frère et beau-frère a essayé de jeter le trouble sur ce procès.

Il rappelle les déclarations contradictoires du meurtrier à propos de l'achat, puis de la revente du pistolet.

Il s'étonne que le tribunal par avance le doute que la défense s'efforcera de faire planer sur cette affaire.

En terminant, l'orateur demande aux jurés d'éloigner définitivement cet homme qui ne manquerait pas de recommencer ses sinistres exploits si on le gardait à la liberté.

LA DEFENSE

Me Colombani commence bien sa disposer de prendre la parole, mais il est aussi difficile à un avocat de garder le silence qu'à une femme de garder le secret.

Le brillant avocat déplore la mort du jeune Albini, mais il ne peut s'empêcher de penser que la mort du jeune Albini, mais il ne peut s'empêcher de penser que la mort du jeune Albini, mais il ne peut s'empêcher de penser que

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-48

Parfumerie de grandes marques. Maroquinerie, Vases de Gallé, Broderie Dinh, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Jeudi 15, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 16, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 17, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 17, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT
Jeudi 15, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 15, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 16, de Bastia p. Nice à 23 h.
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 20 heures.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

BOURSE DE PARIS du 16 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
5 % perpétuel	89.70	89.60
4 % 1916	92.80	92.80
4 % 1917	79.80	79.80
4 % 18	79.60	79.60
4 % 20	108.50	108.50
4 % 25	108.50	108.50
4 % 27	118.75	118.75
Amort 5 % 1920	91.50	91.50
— 4 % 1924	102.—	102.—
— 4 % 1926	102.—	102.—
— 4 % 1927	102.—	102.—
Obl. Caisse Autonome	510.—	510.—
Crédit National 1919	540.—	540.—
— 1920	540.—	540.—
— 1921	540.—	540.—
— 1923	540.—	540.—
— 1926	540.—	540.—
Bons 7 % 1925 Alsace	1080.—	1080.—
Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais	1080.—	1080.—
Départ. Bons 7 % 1926	1080.—	1080.—
Obl. P. T. T.	464.—	464.—
— 1921	522.—	522.—
— 1920	522.—	522.—
Communales 1879	464.—	464.—
— 1920	522.—	522.—
TERME		
Banque de France	17800.—	18000.—
— Nation. de Crédit	3040.—	3050.—
— Paris et Pays-Bas	3040.—	3050.—
— Union Parisienne	3020.—	3030.—

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Compagnie Algérienne	2760.—	2740.—
Comptoir Nation. d'Escompte	1810.—	1810.—
Crédit Foncier de France	1070.—	1060.—
Crédit Lyonnais	4320.—	4310.—
Société Générale	1810.—	1810.—
Société Générale Foncière	1140.—	1140.—
Suez Capital	10500.—	10500.—
Suez Perts	10500.—	10500.—
Alg. Prod. Nat. Alg.-Tunisie	1080.—	1080.—
Est Capital	1317.—	1305.—
Lyon Capital	1317.—	1305.—
Midi Capital	1317.—	1305.—
Nord Capital	1370.—	1310.—
Orléans Capital	1317.—	1305.—
Sante-Fé Chemins de Fer	1045.—	1040.—
Distr. Electricité	1070.—	1065.—
Comp. Gén. Electricité	1080.—	1080.—
Thomson	697.—	691.—
Tréfileries du Havre	1080.—	1080.—
Mines de Courrières	1080.—	1080.—
Mines de Lens	1080.—	1080.—
Bolide	1080.—	1080.—
Aciéries	1080.—	1080.—
Phosphates du Gafsa	1080.—	1080.—
Pétrolifère	1080.—	1080.—
Charbonnages Réunis	1080.—	1080.—
Transatlantique 500 fr.	1080.—	1080.—
Jutiers Paris	1080.—	1080.—
Air Liquide	1080.—	1080.—
Cultures Tropicales	1080.—	1080.—
Fatti Cirdano Jouets	1080.—	1080.—
Sucreries Bel	1080.—	1080.—
Russe 4 %	1080.—	1080.—
Russe 5 % 1906	1080.—	1080.—

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Serbe 1895	170.—	182.—
Turc 4 %	110.75	110.40
Turc 5 % 1914	108.20	108.80
Banque Nationale Mexique	770.—	760.—
Banque Ottomane	2050.—	2050.—
Crédit Foncier Egyptien	1080.—	1080.—
Wagons-Lits Ordinaires	1080.—	1080.—
Caoutchouc Mining	1080.—	1080.—
Rio Tinto	1080.—	1080.—
Oriental Carpet	1080.—	1080.—
Penarroya	1080.—	1080.—
Sucreries d'Egypte	1080.—	1080.—
Aciéries Persiennes	1080.—	1080.—
Aciéries Unies du Rhône	1080.—	1080.—
Cambodge	1080.—	1080.—
Péninsulaires Caoutchouc	1080.—	1080.—
Chartered	1080.—	1080.—
Caoutchouc	1080.—	1080.—
Thomson	697.—	691.—
Tréfileries du Havre	1080.—	1080.—
Mines de Courrières	1080.—	1080.—
Mines de Lens	1080.—	1080.—
Bolide	1080.—	1080.—
Aciéries	1080.—	1080.—
Phosphates du Gafsa	1080.—	1080.—
Pétrolifère	1080.—	1080.—
Charbonnages Réunis	1080.—	1080.—
Transatlantique 500 fr.	1080.—	1080.—
Jutiers Paris	1080.—	1080.—
Air Liquide	1080.—	1080.—
Cultures Tropicales	1080.—	1080.—
Fatti Cirdano Jouets	1080.—	1080.—
Sucreries Bel	1080.—	1080.—
Russe 4 %	1080.—	1080.—
Russe 5 % 1906	1080.—	1080.—

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Tanganayka	420.—	420.—
Dunka Marseille	1080.—	1080.—
Lyonnaise des Eaux Cap.	3015.—	3020.—
Electricité Paris	1080.—	1080.—
Union Electricité	1080.—	1080.—
Penarroya	1080.—	1080.—
Lafarge	1080.—	1080.—
Gaz de Paris	1080.—	1080.—
Schneider	1080.—	1080.—
Pives Lille	1080.—	1080.—
Salins-Gribaldi	1080.—	1080.—
Verreries de Carmaux	1080.—	1080.—
Salins Midi Capital	1080.—	1080.—
Messageries Maritimes Ord.	1080.—	1080.—
Distill. Industrielle	1080.—	1080.—
Cusenier Joulea	1080.—	1080.—
Pullet Clairefont	1080.—	1080.—
Galeries Lafayette	1080.—	1080.—
Paris-France	1080.—	1080.—
Métallurgique	1080.—	1080.—
Etat. Prets, Nic Plata	1080.—	1080.—
Land Bank of Egypt	1080.—	1080.—
Crédit Foncier Autriche	1080.—	1080.—
Crédit Foncier Mexicain	1080.—	1080.—
Crédit Foncier Cuba	1080.—	1080.—
Tabacs Philip. Ord.	1080.—	1080.—
Banque Franco-Mexicain	1080.—	1080.—
Sucrerie Fonc. Franco-Canad.	1080.—	1080.—
El-Djelfal	1080.—	1080.—
Métallurgique	1080.—	1080.—
Act. cap. Offshore Français	1080.—	1080.—
Tyle Lucrose	1080.—	1080.—

VALEURS	Prém.	Cours
Royal Dutch	1080.—	1080.—
Shell	1080.—	1080.—
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½	1080.—	1080.—
Argentin 4 % 1900	1080.—	1080.—
Belges 5 % 1926	1080.—	1080.—
Brésil 4 % 1883	1080.—	1080.—
Bulgare 5 % 1907	1080.—	1080.—
Chinoi 4 % 1895	1080.—	1080.—
Egyp. Unifié	1080.—	1080.—
Hellen 5 % 14	1080.—	1080.—
Italie 5 %	1080.—	1080.—
Japon 4 % 1905	1080.—	1080.—
Mexique 5 % 1904	1080.—	1080.—
Roumanie 4 % 1903	1080.—	1080.—
Suède 4 % 1911	1080.—	1080.—
Serbe 1913	1080.—	1080.—
Turc 4 %	1080.—	1080.—
CHANGES		
Londres	124.45	124.50
New-York	25.01	25.02
Allemagne (100 reichsmark)	123.75	123.70
Belgique	349.—	349.—
Espagne	411.75	412.—
Hollande	207.—	207.25
Italie	131.25	131.25
Pologne	94.—	93.75
Suisse	481.50	481.50

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
35, BOULEVARD PAOLI, 35
BASTIA - Téléphon 1-20
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
Jignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au *Petit Bastiais* à partir du
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE.
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 42 francs — 6 mois : 22 francs — 3 mois : 12 francs
RES DÉPART. — Un an : 56 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

LEONELLI FRÈRES
Matériel industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 3 Oletta
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en lattes, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, lileaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate, Prix modérés
Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Cannalisations, Piquets, Tôles ondulées.
Ecrire : Léonelli Frères, Scierie à Francardo
Capitall 500.000 francs - ALEP (Card).
Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo.

LILAS BLANC
AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA
CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et au tous genres
Vente Gros - Détail

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS POUR TOUS
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
Illustrée de nombreux dessins et de planches coloriées
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

N° 32 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Nous ne pouvons pas le regretter. Quand un maître-queux allume ses fourneaux quelque part pour y cuisiner quelque part pour y cuisiner son dîner, il prépare d'abord ce qu'on appelle un feu de cuisine, des fagots, des cuissons qui lui serveront à faire de très bonnes choses. En bien, soit dit sans irrévérence, la Providence a agi de même. Nous savons par Dieux et à Dieu ont été des monuments expiatoires. L'Eglise catholique a transmué, plus grandiose encore, en œuvre autre, l'argent du péché. Elle l'a transmué en œuvres d'art qui sont la joie, l'éducation de nos yeux — en œuvres de secours qui aident l'humanité à vivre et à mourir. Quant à l'apôtre philosophe, sa vie aurait devinè cette admirable et humoristique économie de la nature quand il écrit : « La loi est survenue pour faire abonder le péché, mais là où le péché a abondé la grâce a surabondé. » Cela enlève au péché le caractère de l'offense à Dieu et donne l'impression de l'équilibre rétabli... et c'est là sans doute la vérité.

L'Eglise catholique romaine a été un rêve démocratique, un rêve théocratique et un rêve monarchique. Ses rêves se sont tous réalisés, mais pour toutes les ambitions de la chair... quoi d'étonnant ?

Toutes les grandes religions... et même les petites, ont manié l'argent du péché. Elles en ont vécu et elles en vivent. Elles sont de plus chargées de le transmuer en bien. Si le mal se transforme par service du bien, il n'existerait pas. Les plus beaux monuments élevés aux Dieux et à Dieu ont été des monuments expiatoires. L'Eglise catholique a transmué, plus grandiose encore, en œuvre autre, l'argent du péché. Elle l'a transmué en œuvres d'art qui sont la joie, l'éducation de nos yeux — en œuvres de secours qui aident l'humanité à vivre et à mourir. Quant à l'apôtre philosophe, sa vie aurait devinè cette admirable et humoristique économie de la nature quand il écrit : « La loi est survenue pour faire abonder le péché, mais là où le péché a abondé la grâce a surabondé. » Cela enlève au péché le caractère de l'offense à Dieu et donne l'impression de l'équilibre rétabli... et c'est là sans doute la vérité.

L'Eglise catholique romaine a été un rêve démocratique, un rêve théocratique et un rêve monarchique. Ses rêves se sont tous réalisés, mais pour un bref moment — leur fin l'a laissée humiliée et affaiblie. Si belle fraternité démocratique a été vaincue par l'égoïsme humain ; elle gravit ambitionné la domination spirituelle sur toutes les âmes et elle a perdu à jamais l'Eglise grecque, l'Angleterre et l'Allemagne... les nations qu'elle avait faites. Le royaume temporel qu'elt le avait édifié lui a été enlevé, même les terriloires que les rois, comme Pépin, lui avaient données « pour la rémission de leurs péchés et le salut de leur âme ». Elle a été ravée trois fois par ses ennemis, par le paganisme, par la Renaissance, et par la Réforme. N'avait-je pas raison de dire qu'elle a fait le jeu de la vie et non le sien ?

Les religions ne sortent pas toutes faites du cerveau humain ; sous l'inspiration divine elles se forment lentement. Les théologiens chrétiens tirent de la doctrine du Christ des dogmes irréductibles, ceux de la Trinité et de l'Incarnation furent d'une élaboration particulièrement difficile. Ils furent définitivement formulés au Ier procédait du Père et le Saint-Esprit du Père et du Fils. Après de laborieuses discussions, ils décidèrent que Marie pouvait être vierge et mère à la fois et pourquoi non indignation comme un blasphème cela fut reçu comme un dogme. Ce fut le triomphe de la mère devenir ; une grande espérance. Et, toujours en vue de l'éternelle lutte, à mesure qu'un dogme était proclamé, un dogme adverse naissait et créait une communauté rivale dont les membres devenaient hérétiques et, comme tels, étaient condamnés, persécutés, torturés par la consanguinité mère. Elles donné le temps, cette cruauté était nécessaire pour maintenir l'unité. Le manque d'unité eût produit plus de mal, voilà ce qu'il faut se dire. Nesterius, ayant refusé à l'empereur Théodose : « César, donnez-moi la terre purgée d'hérétiques et je vous donnerai le royaume des cieux ». Cet homme, au cœur plein de haine, croyait pouvoir disposer du royaume des cieux !... Cependant de nos dogmes a produit des orages et des ondes de douleur... comme des ondes et des ondes des cantiques !... Le jeu de la vie toujours !

Les théologiens fabriquèrent ensuite des lois canoniques, des bulles d'indulgences, des bulles d'excommunication, tout un arsenal d'armes spirituelles qui devaient servir à gouverner les peuples et à tenir les rois en échec. Le royaume des cieux, que Jésus avait rêvé dans le morne décor de la Palestine, transforma sur les bords du Tibre. Il y devint un Eden d'or et de pierres précieuses, où la table de l'homme, toujours mise, serait pourvue de choses délicieuses. Par la voix éloquente de ses pères prêcheurs, l'Eglise fera un même temps dans l'une humaine, des visions d'épouvante et la terreur d'un feu qui brûlit et ne consumait pas. Elle terrifiait l'homme par son besoin inné de bonheur et sa peur, innée aussi, de la souffrance. Il ne pouvait lui échapper. L'humanité a toujours les croyances qui lui sont nécessaires.

Il serait grand temps que nous sussions le courage de regarder en face le jeu de la vie ; ce jeu dont nous sommes les victimes, les martyrs, les héros quelquefois, et que nous essayons de philosopher pour ne pas nous en scandaliser et pour comprendre que quel qu'il soit, il est dirigé par Dieu. Tout ce que l'Eglise a accumulé de bien et de mal l'a été au moyen de clés de saint Pierre qui donnaient accès au paradis et à l'enfer. Elles ont été sa clé de voûte. C'est à juste titre, et c'est d'une jolie ironie, qu'elle les porte dans ses armes. Cette chose symbolique, imaginaire, invisible, dont personne n'a jamais pu constater le pouvoir, a servi à convertir les Barbares du nord de l'Europe, à les asservir dans le plan de la civilisation, à en faire des nations ; elle a servi à créer la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre. Elle procura à l'Eglise l'argent qui est la nerf de la réalité, sans quoi bien que de la guerre ; elle amena Constantin dans son giron. Le don de la basilique et du palais de Saint Jean de Latran, puis de l'Eglise de Saint Pierre et de la modeste habitation qui devait être le noyau du Vatican, devait obtenir à l'épiscopat la rémission du meurtre de son fils, de son beau-père et de nombreux massacres. Ces deux cellules mères étaient la transmutation de l'argent du péché.

De par la magie de ces clés, au commencement du IVe siècle, le successeur de saint Pierre, superbement vêtu, parcourait les rues de la ville de Jupiter, dans un char de triomphe et le peuple se prosternait sur son passage. L'Eglise de Rome eut une hiérarchie rigide, une liturgie, une métrologie spéciales, des cérémonies splendides, un collège de prêtres et d'évêques, des légions de moines, un clergé régulier et un clergé séculier, deux frères ennemis qu'aucun qu'il serait impossible de séparer sans tuer les deux corps. Elle eut des prophètes qui étaient ses esclaves, des saints qui étaient ses tout-puissants. Les premiers chrétiens avaient proscrit les images dans la crainte qu'elles ne ramenassent le peuple à l'idolatrie, il fallut les admettre en nouveau pour exalter sa dévotion et faire sa prison. On arriva même à en produire qui n'étaient pas faites de main d'homme.

(A suivre)

1re ANNÉE — N° 26.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
5, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.02
BUREAU A PARIS
18, Rue de la Coup.-Edithe
Téléphone : Provence 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Marseille 64-50

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 18 NOV. 1928

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

ABONNEMENTS

	Trois mois	Trois mois	Un an
Corse	16	32	60
Unifo. et Colon.	17	33	64
Alg.	30	60	120
Etranger	32	64	120

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité entre toutes aux journaux Parisiens, 55, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE
00581

Lee Routes Forestières

On sait que, presque exceptionnellement, il existe en Corse, s'ajoutant au réseau de routes forestières dont le soin incombe exclusivement à l'Etat, on les appelle routes forestières parce qu'elles ont été créées pour faciliter l'exploitation des richesses forestières de la Corse.

Ce nous jours également, la plupart de ces routes conservent leur destination, permettent un trafic forestier intense. Mais, de plus, également la plupart d'entre elles sont devenues des routes à grand trafic ordinaire de voyageurs et de marchandises ; sans elles, des centres démographiques de grande importance ne seraient pas reliés entre eux, n'auraient pas de débouchés sur la mer, seraient en état d'enclavement.

Nous comprenons fort bien la pensée de notre ami M. Hyacinthe Caginacci suggérant la réduction du réseau nationalement dit, par la discrimination du réseau de routes forestières proprement dites.

Les huit grandes routes nationales de la Corse, qui comptent environ 1.100 kilomètres, si elles gardaient pour elles les crédits qui lui sont affectés par le ministère des Travaux publics, seraient certainement mieux entretenues. Il est indéniable d'ailleurs que les routes nationales d'Ajaccio à Bastia par Corté, d'Ajaccio à Bonifacio et à St-Florent par le Cap Corse, ou de Calvi à Aleria par la Castagniccia, sont des routes de grande circulation pour les touristes et les usagers locaux.

Mais telle est également la caractéristique de la plupart des routes forestières.

Pour permettre à nos lecteurs d'en mieux juger, nous ferons ici l'énumération complète des treize routes dites forestières qui desservent à l'Etat et aboutissent à son réseau national :

N° 1. de Caurro à Bastia, 10 km.

N° 2 de Pinarello à la forêt de Zonza, 15 km.

N° 3. de l'Ile-Rousse à la forêt de Tartagine, 41 km.

N° 4. de Solenzara à Bizzanese, 65 km.

N° 5. de Taravo à Cozzano, 60 km.

N° 6. de Vivario à Vadina, 44 km.

N° 7. de la Marine de Cathalano à la forêt de Pietrapiana (Fiumorbo), 21 km.

N° 8. de Galéria à Filosorma, 37 km.

N° 9. de Porto à Frasicarde, 82 km.

N° 10. de Ghisoni à Grisgione, 27 kilomètres.

N° 11. de Portovecchio à Zonza, 49 kilomètres.

N° 12. de Travo à Tova, 16 !—

N° 13. de Calvi à Bonifacio, 18 km.

Seules, les routes qui portent les numéros 2, 7, 8, 12 et 13, qui comptent parmi les moins longues, ont un caractère local et conservent donc une large mesure leur ancienne destination d'exploitation forestière. Encore faudrait-remarquer que la route N° 7, de Calzarello à Pietrapiana, dessert le groupe Poggio et Lano-el-Nazza, que la route de Galéria à Filosorma dessert Manso, que celle de Travo à Tova dessert Solaro.

Par contre, les routes suivantes desservent :

N° 1, les 4000 habitants de Bastelica.

N° 3, Belgodère et le canton d'Olmi-Cappella.

N° 4, les cantons de Levie et de Sta-Lucie de Tallano (utilisée par le P.L.M.)

N° 5, dix mille habitants des cantons de Pétreto et de Zicavo.

N° 6, le groupe du canton de Vezzani, utilisée par le P.L.M.).

N° 9 les cantons d'Evisa et de Calcatoggio (utilisée par le P.L.M.).

N° 10, Ghisoni et ses plaies.

N° 11, Toutes les gorges de Portovecchio et leurs montagnes (utilisée par le P.L.M.)

Ce sont là de véritables routes nationales pour Pietrosetti du trafic et pour leur caractère touristique principal.

Il faut faire, en outre, une remarque importante.

L'Etat néglige autant qu'il peut entretient le département et les Communes n'ont d'intérêt commun ou vicinales ordinaires, celles de ces voies dites forestières qui n'ont pas de trafic vicinal, qui ne servent réellement qu'aux chantiers forestiers. Si donc nous sommes de l'avis de notre ami M. Alexandre Mazzo qui a demandé à la Tribune du Conseil général que le département ou les Communes n'acceptent à aucun prix de permettre à l'Etat de s'alléger même d'une infime partie de son réseau Corse, s'est nous dans la crainte d'augmenter la charge des collectivités locales consolidation pourtant digne d'être retenue, que dans la crainte d'ouvrir une discussion qui nous conduirait peut-être plus loin que nous ne voudrions aller.

Nous pensons comme un principe absolu que l'Etat, plus riche que les collectivités locales, doit conserver et entretenir son réseau corse.

Nous pensons comme un autre principe dérivant du premier que l'Etat doit attribuer à la Corse un crédit d'entretien proportionné à l'importance du réseau dont il a la charge.

Mais, en fait, on ne lui demande qu'un entretien décent des routes nationales et forestières fréquentées, et ce résultat est atteint sans qu'il dépense en corse seize millions au lieu de cinq, tant mieux pour lui. On considérera alors qu'il n'a pas tenu compte des parties des routes forestières qui ne servent qu'aux vidanges industrielles.

Mais nous devons maintenir les deux principes posés, car le jour où nous aurons accepté les déclassements qu'il demande, il n'est pas certain qu'il entreprendra mieux et les routes forestières les plus pauvres, ni même les routes nationales proprement dites.

P&B

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRÉTARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

La fin d'un Bluff

M. J.-D. Pinelli nous a écrit de Paris ; sous prétexte qu'il a passé près de Tarascon, il s'est cru obligé d'évoquer l'ombre du grand Tartarin et de se livrer à une série de coqs à l'âne, dont il a lui-même s'amuser ; à moins que la frequentation du grand homme, qu'il a pris sous sa protection, ne l'ait pour ainsi dire poussé à produire des Tartarinades ; ce qui n'a pas lu notre article : il s'en est fait un monstre épouvantable, en lisant, il l'a lu à la lumière falote d'un bec de gaz, ou dans l'atmosphère fuligineuse de certaine brasserie parisienne ; et, le pauvre, il a cru devoir nous répondre, malgré tout il nous est sympathique, nous conseillons à nous répéter : bis repetita placent.

Dans notre dernier article, nous disions à ceux qui, comme argument de polémique électorale, avaient employé le « faux hideux » : « nous ne vous répondrons pas, tant que loyalement vous n'aurez pas avoué votre bluff, car nous ne nous sommes persuadés d'ailleurs qu'ils ne le feront jamais, *car les hommes politiques pour lesquels ils s'exterminent n'ont jamais d'yeux que pénétration.* Mais avec J.-D. Pinelli qui, avec quelque courage, avait essayé de courrir de sa grosse personne une trinité d'honnêtetés politiques, nous avons bien voulu discuter de la valeur financière d'un prétendu homme d'Etat.

Votre financier, lui avons-nous dit, n'est qu'un comptable et peut-être bon comptable, puisqu'il a été reçu au concours de l'Inspection des finances. Grand financier ? Jamais.

Appelé au pouvoir au moment d'une crise très grave, il n'a pu prendre que la mesure de son insuffisance : et il faut avoir l'onguent onctueux ou complaisant de J.-D. Pinelli pour évoquer, à l'occasion de l'ouverte parlementaire de M. Pietri, le génie d'un Bonaparte ou le bon sens génial d'un Poincaré.

Près d'un Bonaparte, M. Pietri ne serait qu'un bon secrétaire d'Etat-Major, près d'un Poincaré, un modeste rédacteur au Ministère des Finances.

Les hasards de l'existence l'ont amené à jouer un rôle politique.

Nous les rappellerons d'ailleurs au cours de l'étude que nous consacrerons à l'œuvre bien mince de M. François Pietri ; ce n'est, nous nous excusons de reproduire les articles parus, il y a quelques années, dans le journal « l'Information » , sous la signature de M. F. Pietri : nous laissons à nos lecteurs le soin de les commenter ; ils n'y verront plus prodigieux décrocher pour la cime de son comptable à l'ombre de pareilles étoiles filantes.

Du fatras de choses et autres qu'est l'article de J.-D. Pinelli, nous relevons cependant une observation très juste : si vous sommettiez nous dû-il, votre propos à M. Landry, elle serait certainement plus académique : c'est exact.

Quant à nous, nous répondons à M. Pinelli : il n'y aura pas d'appel au Tribunal de M. Landry, nous n'aurons pas l'occasion de lui reprocher sa brusque insuffisance.

Les ennemis du Progrès
NE LISENT PAS
Le Petit Bastiais

La Chambre poursuit l'examen du budget de 1929

Paris, 17 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

M. Chéron est au banc du Gouvernement.

On reprend la suite de la discussion du budget de l'agriculture.

M. Chastanet, au nom du groupe socialiste, expose les mesures qu'il convient de prendre pour protéger l'agriculture et remédier au désappointement des campagnes.

M. Queuille, ministre des Finances, indique que le Gouvernement a déposé hier sur le bureau de la Chambre un projet de loi ouvrant un crédit de 200 millions pour l'ensemble de la France afin de venir en aide aux agriculteurs victimes de sinistres.

M. Chastanet poursuit son exposé, montrant que le paysan, loin d'être un buveur de vin chère est lui-même victime des intermédiaires et des spéculateurs.

— La seule solution, dit-il, est de rapprocher le producteur du consommateur au moyen des coopératives. De nombreux exemples de l'étranger témoignent de l'efficacité de ce système.

« Le paysan veut sa terre à lui, conclut M. Chastanet, à nous de l'aider dans son émancipation. »

M. Trémintin présente un certain nombre d'observations sur la crise agricole qu'il considère comme grave.

— Crise, dit-il, causée par des facteurs multiples mais surtout par le défaut de main-d'œuvre.

L'orateur se félicite que le Gouvernement ait prévu un crédit de 200 millions pour les victimes des calamités.

M. Chéron fait observer que le système le plus pratique à cet égard serait l'organisation d'une assurance générale à laquelle participerait tout le monde agricole.

M. Henri Auriol insiste ensuite vivement sur la nécessité de prendre des mesures immédiates pour mettre un terme à la crise du blé et plus particulièrement dans la région du sud-ouest.

— Le producteur, dit-il, travaille à perte. Décourage il n'ensemence plus les terres et bientôt on devenue sinon de plus en plus tributaires de l'étranger.

M. Chéron fait observer que le paysan dans le calcul de ses frais généraux ne compte jamais son travail, ni le travail des siens.

Le ministre tient à rendre hommage à cet esprit de désintéressement.

(Lire la suite en 2ème page)

Coqs à l'Ane

Notre prolixe confrère qu'est J.-D. Pinelli a le talent indiscutable de compliquer la tâche à ceux qui considèrent comme une distraction quotidienne de répondre à son verbiage.

Son entrefilet « Tartarinades » est à prendre par tous les bouts. Chose moins facile est de le situer sur une simple longueur de quelques lignes et quelques seul, dans un enchevêtrement de premier ordre, au milieu de notes divergentes, dans un fatras de citations, quelques lueurs de bon sens aussitôt éteintes par le crulant législe de laisser échapper de grosses choses.

Je me suis trouvé, hier, dans un cercle d'amis de « Bastia-Journal », à Ponte-Leccia, où je faisait l'éloge de la familiale logique de celui qui, décrochant ses paisibles dares, avait réussi, en l'espace de deux colonnes, à aroupir en un milieu — stimulé effet de l'air — le souci-vir des grands hommes, les idées phares des écrivains célèbres, le talent des illustres financiers, l'intérêt des chanteurs de lions, la saveur littéraire des discours de Londres, l'éloquence de Patrice de Corsi, les balivas de Capozzo, les fugues de Philippe Renaudi et le jeux Castelnau.

Un admirateur de J.-D. Pinelli, plus au courant que nous des finesses de style de notre confrère, m'a prié de remarquer que la « Bastiaise » en question n'était qu'une pâle imitation de la « Bastiaise » bauvelle a cédé le domaine de « Bastiaise » au « Vieux Monsieur » de l'Evell. N.

Il paraît aussi que le « vin extraillin » de Renaudi provient d'une propriété sise à Tamaron, et que Patrice de Corsi, se promenant à des lieues de son domaine, se choque matin de belle rhétorique, en vue de soutirer un nombre à la barbe des gens d'alentour.

*Je vous jure que je n'ai pas réussi à forcer entendre raison à tous ces tuilles.

dans fatement effrayé, et craignant pour ses jours, il a tiré.

N' de flanière générale à une tour la défense de Paul Giordani.

Quand on vient parler de deux êtres qu'unit une affection sans borne, on dit ils s'aiment comme des frères.

Joseph et Paul Giordani étaient frères, il y avait entre eux au un de différence, ils avaient partagé les joies et les petits chagrins de l'enfance, grandis à côté l'un de l'autre, ils avaient vécu les mêmes jeux, souffert les mêmes douleurs ; un jour, Paul a trouvé son frère inanimé, ensanglanté, lâchement assassiné par Santaniani qui par derrière l'avait frappé de deux coups de poignard.

Après avoir subi une peine abrégée par ses neuves bienveillants, Santaniani rentre en dépit de l'interdiction de séjour qui le frappait.

Insultant et provocateur, il insulte à la douleur de la famille Giordani qu'il défie et qu'il brave par d'impressionnantes menaces ; il osait vouloir prendre place dans une voiture publique près de celui, dont il avait tué le frère, et finalement à frémir à la pensée que cet homme couvert au sang de son frère pouvait frôler le sien.

Dans un moment de délire il a tué. MM. les Jurés, dans la poitrine desquels battent des cœurs humains, comprendront son geste et l'absoudront.

VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Giordani Paul est acquitté.

ÉCHOS

Billet Parisien

Paris, 6 novembre.

La belle revanche pour vous, messieurs, que vous venez de prendre sur vos quatre-vingts députés qui votaient contre la loi de trois ans !

Votre victoire est complète, et elle doit donner l'opinion du docteur P. E. Martineau, cité qu'il la donne non dans un journal de modes à votre usage, mais une revue médicale réservée aux seuls compétents :

1° — Construction d'une fontaine abreuvoir à San Ciboulo.

Le conseiller général soussigné rappelle au Conseil général que depuis de nombreuses années les populations du canton de Muro ont demandé en vain, la construction d'une fontaine-abreuvoir au lieu dit « San Cézario », croisement de la nouvelle route départementale N° 12 avec la route nationale N° 197 ; une l'utilité de cet ouvrage est incontestable et que son exécution s'entraînerait pour l'Administration compétente qu'une dépense insignifiante. En conséquence, il émet le vœu qu'un crédit de 10.000 francs soit inscrit au budget des routes départementales de l'exercice 1929 pour être affecté à la construction d'une fontaine-abreuvoir sur la route départementale N° 12 au lieu dit « San Cézario » territoire de la commune de Calvi.

2° — Construction d'un chemin reliant le village de Muro au hameau de Poggioli.

Le conseiller général soussigné fait connaître au Conseil général que le hameau de Poggioli, dans la commune de Muro, est séparé de toute agglomération importante par la distance, que ce hameau qui est assez peuplé possède de nombreux pressoirs à huile, et que cette industrie se trouve paralysée par le manque de chemins.

En conséquence, il émet le vœu, que l'ouverture d'un chemin vicinal destiné à relier le hameau de Poggioli, à la route nationale N° 197, soit inscrite au programme des travaux d'ouverture à subventionner en 1929.

M. Allegrini, en outre, fait voter par le Conseil général :

1° — Un crédit de 15.000 francs pour la remise en état du chemin d'intérêt commun N° 13 entre « Prove » et « Muro ».

2° — Un crédit de 55.000 francs pour l'ouverture du chemin vicinal ordinaire de Nessa au hameau de Fontanelle.

3° — Une avance à la commune d'Appenza pour la construction d'un lavoir-abreuvoir.

Les habitants du canton de Muro peuvent être assurés que leur représentant au Conseil général continuera ses efforts en vue des prochaines sessions pour défendre leurs intérêts négligés pendant de nombreuses années et leur faire obtenir les améliorations et commodités qu'ils auraient dû avoir depuis longtemps.

CALENZANA. — Par un temps radieux, le 16e anniversaire de l'armistice a été célébré dans une atmosphère de recueillement.

Toute la population s'était réunie devant le monument aux Morts, décoré par les soins de la Municipalité, orné de huit gardes de fleurs déposés par les anciens combattants, des mains pieuses.

M. le maire, François Mariani, chevalier de la Légion d'honneur, a déposé une gerbe de fleurs naturelles, les élèves de l'École de filles une magnifique gerbe, les élèves de l'École de garçons une superbe couronne avec une remarquable inscription agrémentée de rubans aux couleurs nationales : Aux glorieux Enfants de Calenzana, tombés dans le Devoir et qui disaient :

Que sur nos tombeaux
Les épis soient plus beaux.

Devant une foule immense et recueillie, M. le curé Dury, dans un discours d'une haute inspiration, après avoir salué ceux qui se sont offerts en holocauste pour la réintégration nationale dégage la grande leçon du 11 novembre.

M. Antoine Guglielmacci, 2e adjoint, grand mutilé, chevalier de la Légion d'honneur, prononce une émouvante allocution. Il rappelle les souffrances sans de la lutte, donne une pensée aux Filles immortelles, laissées par les poilus, « La Marne a été « Verdun » et Verdun a été la Marne » et « Verdun » et Verdun a été la Marne » et « Verdun » et Verdun a été la Marne » et

FABRICANT GAGNANT LES LOTERIES NATIONALES

ÊTRE ÉPATANT c'est la FORTUNE DE LA GAITÉ FRANÇAISE

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

Parfumerie de Luxe

A. POGGI

15, Boulevard Paoli, 15

Téléphone 3-46

Parfumerie de grandes marques. Maroquinerie, Vases de Gallé, Broserie fine, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 20 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 20 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 21, d'Ile-Rousse p. Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 12 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 60 francs la tonne.

La REMINGTON PORTATIVE
payable 85 fr. par mois
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom .....
adresse .....

A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cie (B.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
28, BOULEVARD PAOLI, 28 — LES SEULES FLEURS
BASTIA — Téléphone 3-76
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.
Jamais d'être offertes d'avoir votre intérieur décoré de notre bon goût.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné .....
demeurant à .....
déclare souscrire un abonnement de .....
au Petit Bastiais à partir du .....
SIGNATURE.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64.00

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
HORS DÉPART. — Un an : 84 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 17 francs

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet bleu »

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
M PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et au tous genres
Vente Gros - Détail

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 3 Oucsca
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ébénisterie en lattes, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate. Prix modérés
Exportation "Chantiers" métaux et détenteurs Mines, Travaux publics, Industries. Locomobiles, Moteurs, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Toles cadulées.
Société Anonyme HERSEN & LAVIAGE
Capital 700.000 francs - ALES (Gard)
Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo.

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, Habitation de bâtiments de ferme et de villas, Aménagement et Décoration intérieure
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1905 ET 1904

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

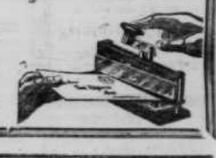

N° 28 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

C'était une empreinte de la figure du Christ, qui aurait été laissée sur le mouchoir de sainte Véronique, par la sueur et le sang de son agonie. Il en reste une, à Rome, que l'on expose le vendredi-saint à la vénération publique. Les Grecs, par la voix de leur empereur, possèdent aussi : mais ils furent obligés de le rétablir.

Leur âme asiatique avait besoin d'images plus qu'aucune autre. Il existe devant ces symboles des chrétiens brûlèrent l'encens comme leurs ancêtres payens avaient fait devant les idoles. Rien ne meurt et tout se renouvelle. Par un bel Imagiers, un exil que le corps humain, ce corps tant méprisé, retenait quelque chose de la puissance psychique des saints, témoin ces miracles par exemple, et ces guérir devenant sacrés, — une idée de même, d'imagine. — Un de nos amis qui avait acheté au reliquaire du XIII' siècle, y trouva un os, — un pâtre. — Je parie, me dit-il, ce dont sont une parcelle entre son papier et son index, que c'est à pasteur, c'est toujours le fait qui guérit. »

Il faut voir l'exil exilé par les Rois. Le pauvre Temple était, non seulement vivre son idéal, mais le faire dans la pierre, sur le bois, sur la toile, pour le transmettre aux générations futures et produire les accumulations qui doivent leur communiquer les étincelles de vie supérieure qui les font vivre. Ainsi, une chose les plus merveilleuses de notre race, Comme toutes les grandes religions, le Christianisme catholique romain devait produire un trésor d'art. Il emprunta des légions d'artistes, nous donna des chefs-d'œuvre de beauté psychique. Il faut lui en avoir de la reconnaissance.

A Rome et dans l'Église de Rome fut pensée des ses premières heures, par l'atmosphère pourrie et impériale de la ville des Césars, par son génie législateur, son érudition et domination psychique des saints, la plus étonnante, la plus miraculeuse par exemple, et une qui devait devenir sacrée, — une idée de même, d'imagine. — Un de nos amis qui avait acheté au reliquaire du XIII' siècle, y trouva un os, — un pâtre. — Je parie, me dit-il, ce dont sont une parcelle entre son papier et son index, que c'est à pasteur, c'est toujours le fait qui guérit. »

Il faut voir l'exil exilé par les Rois. Le pauvre Temple était, non seulement

par Théodore le Grand et appelé à voter pour Jupiter ou pour le Christ. Après tout ce que je viens d'écrire cela ne paraît fantastique. Le prophète de Nazareth l'emporta sur le maître de l'Olympe... peut-être parce qu'il était le candidat de l'Empereur et que le snobisme a toujours existé. Le Christianisme fut proclamé religion de l'Etat. Les biens du collège des pontifes païens passèrent à la nouvelle religion et, membre de siècles plus tard, les biens de cette même religion devaient être confisqués au profit de l'Etat, qui alors n'avait plus de religion ! Ces coups de revanche ont toujours mon admiration de romancière.

La barque de saint Pierre devenue un *Bonaventaught*, quitta définitivement les eaux tranquilles de la mer de Galilée et fut lancée sur les grandes eaux du monde et de la politique. Les Romains, abandonnés par les empereurs grecs aux Barbares, aux factieux, désertèrent le Capitole pour la petite basilique chrétienne, où ils trouvaient des spectacles religieux. Ils se groupèrent autour de l'évêque qui avait pris le nom de pape, qui avait conquis une vaste domination politique et qu'ils étaient entraînés à défendre. Après une lutte patiente, quelque peu cruelle, elle aussi, — car le supérieur ne toutes les nations les Eglises, même sur l'Eglise grecque qui avait l'inconcevable supériorité de vouloir la conversion de l'ennemi et non sa mort, — elle finit toujours le feu qui guérit. »

Il faut voir l'exil exilé par les Rois. Le pauvre Temple était, non seulement vivre son idéal, mais le faire dans la pierre, sur le bois, sur la toile, pour le transmettre aux générations futures et produire les accumulations qui doivent leur communiquer les étincelles de vie supérieure qui les font vivre. Ainsi, une chose les plus merveilleuses de notre race, Comme toutes les grandes religions, le Christianisme catholique romain devait produire un trésor d'art. Il emprunta des légions d'artistes, nous donna des chefs-d'œuvre de beauté psychique. Il faut lui en avoir de la reconnaissance.

A Rome et dans l'Église de Rome fut pensée des ses premières heures, par l'atmosphère pourrie et impériale de la ville des Césars, par son génie législateur, son érudition et domination psychique des saints, la plus étonnante, la plus miraculeuse par exemple, et une qui devait devenir sacrée, — une idée de même, d'imagine. — Un de nos amis qui avait acheté au reliquaire du XIII' siècle, y trouva un os, — un pâtre. — Je parie, me dit-il, ce dont sont une parcelle entre son papier et son index, que c'est à pasteur, c'est toujours le fait

Il posa du moins un deuxième et important jalon pour la revanche prochaine.

A Sartène, ce ne fut pas une victoire, mais un triomphe. Michel Neri au premier tour, François Léandri au second, accueillent leurs concurrents et avec eux, leurs gens qui les soutenaient de leurs libres et de leur influence.

Rien n'y fit, pas même la souscription faite d'urgence la veille du second tour pour sauver une partie alors compromise et aujourd'hui définitivement perdue.

Le cran de nos vaillants amis sartenais luttant pour deux hommes qu'ils aiment et qu'ils estiment acquis au manque d'argent, et leur magnifique victoire, obtenue dans ces conditions, est la plus belle dont ils puissent s'enorgueillir, car ils peuvent se vanter d'avoir battu et irrémédiablement battu le maire de Sartène et même le député de Corte qui, électeur à Sartène, tint à prendre part à ce scrutin qui devait sonner le glas de ses amis.

En vérité le 14 octobre fut une splendide journée pour nos amis de Sartène, et ils peuvent se réjouir de ce brillant résultat qui n'étonne que nos adversaires et que nous attendions avec une sereine confiance.

Et maintenant, à l'année prochaine, au bel mois de mai, pour la troisième partie, la belle...

Antoine TANEY
(La Jeune Corse)

Dix ans après

Le dixième anniversaire de l'armistice a été célébré partout avec la ferveur accoutumée. Peut-être même les manifestations de fidélité patriotique ont-elles été plus vives cette année, puisqu'on signale de toutes part que les cortèges furent plus nombreux, les discours plus émouvants, les tombes et les monuments plus abondamment fleuris. Le temps a passé, mais le culte de nos morts est demeuré aussi vivace qu'au premier jour. Ne nous félicitons pas d'un sentiment trop naturel : il serait indigne que l'oubli eut étouffé ou atténué une reconnaissance qui doit demeurer éternelle.

Hélas ! si les héros qui sont morts pour la liberté du monde peuvent juger des choses d'ici-bas, ils doivent constater que leur sacrifice n'a pas eu le résultat qu'ils pouvaient et qu'on devait en attendre.

Après dix ans, quelle est la situation respective du vainqueur et du vaincu ? Où en sommes-nous, nous qui avons subi l'agression brutale, qui avons souffert de l'invasion et dont le rôle s'est borné à défendre nos foyers ? Le résultat douloureux de l'examen n'échappe à personne. Promptement, l'Allemagne dont l'industrie n'avait pas souffert, dont le sol était demeuré inviolé, a rétabli sa situation d'avant-guerre, tandis que nous avons dû reconstituer, au prix de quels [illegible] et de quels sacrifices financiers, les usines, les mines, le commerce et [illegible] sol de plus d'un cinquième de notre territoire national. Tandis que les finances de notre ennemi reprenaient peu à peu leur équilibre, le trouble le plus profond s'installait dans les nôtres et nous connaissions les difficultés de la vie chère, la pénurie de main-d'œuvre, l'envahissement par la tourbe cosmopolite qui apporte, hélas ! dans notre malheureux pays un état d'esprit et des mœurs si différents de ceux de notre race.

Bien des gens qui avaient, en vérité, une vision exacte de l'avenir, ont reproché au gouvernement d'alors et aux chefs militaires d'avoir été trop timides ou trop cléments dans la victoire et d'avoir permis à nos ennemis de ne pas mesurer plus durement l'étendue de leur défaite. L'expérience des événements qui se sont produits depuis lors semble bien leur donner raison. Il est évident que si, au lieu de permettre aux allemands de rentrer chez eux avec leurs armes et leur matériel de guerre au milieu des acclamations délirantes d'un peuple auquel on avait laissé le droit de se méprendre sur la réalité, nous avions agi à leur égard comme ils n'eussent pas manqué de faire si, suivant leur exemple de 1871, nous avions exigé leurs généraux coupables, leurs canons, leurs fusils, leurs munitions ; si nous avions occupé leur capitale comme ils avaient jadis occupé la nôtre ; si, en un mot, nous avions imposé notre force à leurs armées écrasées, bien des difficultés nous auraient été épargnées dans la suite.

Tout d'abord, l'ennemi vaincu n'eut pu que s'incliner devant nos conditions et n'aurait pu mettre en œuvre cet esprit de chicane qu'il n'a cessé de manifester lors de la conclusion et de l'exécution des traités de paix, l'[illegible] dans l'enthousiasme d'une victoire commune plus effective et dès lors plus apparente, nos alliés eussent, sans doute, envisagé moins étroitement qu'ils ne l'ont fait plus tard leurs intérêts qui, si souvent depuis, ont ruiné les nôtres et la situation étant toute autre, nous n'aurions dès lors pas eu à connaître ces petites capitulations successives de notre diplomatie qui ont tant modifié la signification et les effets de notre victoire.

Mais nous avons choisi une autre méthode ; nous avons voulu opposer l'élégance française à la brutalité teutonne. Puissions-nous ne pas avoir fait un geste de dupe dont nous supporterons les cruelles conséquences !

Dix ans ont passé ; où en sommes-nous ? De leurs esprits, chez qui le souvenir est bien affaibli, nous parlent de rapprochement franco-allemand, de diminution de la dette de l'ennemi, de revision des traités, de concorde, d'oubli ? On exige l'abandon de nos dernières garanties, l'évacuation des territoires occupés. Soit ! Mais après ?

L'Allemagne sera plus riche de ce qu'elle ne versera pas ; seulement la France en sera plus pauvre si elle doit panser seule ses plaies encore saignantes. Et comme nos alliés d'hier qui mêlent moins que nous le sentiment aux affaires ne passent point l'éponge sur l'ardoise de nos dettes, nous [illegible], en définitive, garde de la guerre que des souvenirs tragiques, des deuils douloureux et la ruine. Singulier bilan d'un vainqueur.

Puisse l'Histoire ne pas être trop sévère pour ceux qui sacrifient volontiers les réalités aux chimères. Ceux qui dirigent les peuples et les engagent dans les chemins mystérieux de l'avenir ont une lourde charge ; peut-être n'ont-ils pas toujours assez le sentiment des responsabilités qu'ils encourent.

François BERTIER

ÉCHOS

Billet Parisien

Le touriste que son désir de [illegible] connaître d'une région entraîne dans les plus petites bourgades, [illegible] uniquement sa joie des sites entrevus. Il doit faire son deuil des types locaux, économies, des mœurs, coutumes abolies et des costumes disparus.

Nous vivons au siècle de l'uniformité.

Dans tel village de pêcheurs proche la frontière italienne, les jeunes filles s'habillent le dimanche comme les trottins parisiens. La tyrannie des cheveux coupés, des bas de soie, des hauts talons et des robes courtes, s'étend jusque-là.

Un détail amusant : afin que la silhouette « à l'instar de Paris » soit achevée, les jeunes filles, malgré le soleil généreux de cette contrée bénie — un soleil qui a l'air de se moquer de leur futilité — portent sous le bras le parapluie tom-pouce.

Ça fait rigolo, comme disait Polin. Mais les jouvencelles n'ont cure de ce léger ridicule, et leurs beaux yeux noirs — des yeux à qui l'on peut tout pardonner — glissent des regards coulants vers l'étranger et sollicitent son approbation.

Les femmes établies — une femme est établie, là-bas, lorsqu'elle est mariée — ne sont pas en reste de coquetterie avec les jeunes filles. On s'en assure tout de suite en levant les yeux vers les fenêtres où sèche le linge des ménages. A côté de la chemise de grosse cotonnade du mari, voici chemise de pêcheur et de travailleur, voici la gamme multicolore et légère des liquettes de la femme, si réduites dans leur hauteur, malgré la dentelle, que la brise en les agitant comme autant de pavillons du royaume de l'amour et de la fantaisie, doit se demander si elles sont à l'usage des adultes ou des enfants.

Cette remarque que nous avons faite nous-mêmes, non sans agrément, prouve bien mieux qu'en concentrant son attention sur les êtres et les choses, on apprend à discerner l'esprit d'un pays en regardant en l'air.

Gabriel BAUER

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui mardi, 20 novembre 1928 ; 325e jour de l'année, 41 à venir.
Aujourd'hui : Saint Edmond.
Demain : Présent N. D.

EPHEMERIDES CORSES. — 20 novembre 1325. — Le roi d'Aragon Jacques II, épuisé d'argent et d'hommes par la conquête de la Corse, avait envoyé son fils, l'Infant Pierre, comte de Ripacorta, comme ambassadeur auprès du pape Jean XXII, afin de lui demander soit la réduction du tribut annuel qu'il devait comme feudataire des fiefs de la Corse et de Sardaigne, soit la diminution de l'armée qu'il maintenait au service du Saint-Siège.

Le pape, à qui les raisons du fils du roi d'Aragon parurent bonnes, promit de réduire pendant dix ans le tribut de Jacques.

UN MODESTE

On sait que le lieutenant aviateur Eynac Laurent, figurait au tableau d'avancement au titre des réserves pour la Légion d'honneur. La promotion devait coïncider avec la fête de l'armistice et, déjà, les milieux aéronautiques s'apprêtaient à fêter cette nomination.

Mais M. Laurent Eynac a été nommé, depuis, ministre de l'air. L'armée de l'air et les réserves dépendent actuellement de son ministère pour l'avancement et les promotions, et M. Laurent Eynac, ministre de l'air, se refuse à signer la promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur du lieutenant de réserve Eynac (Laurent), qui dépend de ses services. Voilà pourquoi, pendant longtemps encore, nous aurons un ministre de l'air qui ne portera que le mince filet vert et rouge d'une croix de guerre brillamment gagnée.

— *Je voudrais un secours.*
— *Vous êtes chômeur ?*
— *Non, père, je suis contribuable !*

GRANDS MAGASINS
Louis MAUREL
2 à 3 Boulevard du Palais Bastia
LES SEULS ÉTABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

A Travers la Corse

AJACCIO

La grève des dockers. — La grève des dockers du port d'Ajaccio qui durait depuis environ un mois, et s'est déroulée dans le calme le plus complet, est terminée. Le travail reprendra le 20 novembre à l'arrivée du bateau de Marseille.

Aviation. — L'appareil piloté par Corius est arrivé le 17 novembre de Tunis à 12 heures et est reparti à 13 heures pour Antibes avec deux passagers.

Au port. — Le vapeur « Corté II » est arrivé le 17 novembre à 3 heures du matin de Nice avec 74 passagers et 38 tonnes de marchandises.

Est-ce un chien enragé ? — Informé qu'un chien divaguait dans les rues, bavant d'abondance, les agents Armani et Guglielmi se mirent à sa recherche et le rencontrèrent devant le collège. L'agent Armani le blessa mortellement de deux coups de revolver. Le chien qui se dirigeait à ce moment vers les quais au moment où les passagers du Corté II débarquaient, n'avait pas de collier. On ignore le nom de son propriétaire.

CALVI

De passage. — M. Altieri, ingénieur des Ponts et Chaussées à Bastia ;
M. Etienne Allegrini, maire d'Avapessa, conseiller général de Muro.

L'anniversaire de l'armistice. — L'anniversaire de l'armistice a été célébré à Calvi, avec le même éclat que les années précédentes. Notre population conserve toujours intact le culte de ses chers enfants tombés pour la cause de la civilisation.

Après la messe solennelle célébrée à 10 heures, en l'Eglise Sainte-Marie, par M. l'abbé Marcelli, le cortège traditionnel s'est formé sur la place de l'Eglise et s'est rendu au monument aux morts de la guerre, dans l'ordre suivant :

Une section du 173e régiment d'infanterie, en tenue de campagne, le Clergé récitant des prières, le Conseil municipal, le Sous-Préfet, entouré des autorités civiles et militaires, les mutilés et anciens combattants ; les enfants des Ecoles et la population.

Deux roulements de tambour ont marqué la minute de recueillement devant le monument, puis M. l'archiprêtre Ferrandi a donné l'absoute.

A la fin de la cérémonie religieuse, des gerbes de fleurs fraîches ont été déposées au pied des plaques où sont inscrits les noms de nos héros, par M. le Sous-Préfet Ancourt, au nom du gouvernement, par M. Sémeriva, 2e adjoint, au nom du Conseil municipal et par M. le capitaine Morelli, commandant d'armes, au nom de l'armée.

La cérémonie a pris fin à midi.

Dans la soirée, un « Te Deum » solennel a été chanté dans l'Eglise Sainte-Marie.

Mouvement du port. — Le vapeur français « La Corse », capitaine Antoni, est arrivé avec 29 tonnes de marchandises diverses et 23 tonnes d'essence et de pétrole, puis est reparti pour Marseille avec 126 tonnes de bois de pin.

Le vapeur « Corsica », commandant Coreil, arrivé de Nice, via Ile-Rousse, avec 80 tonnes de matériaux divers est parti pour Toulon, avec 102 voyageurs et 19 tonnes de marchandises.

Deuils. — Mme et M. Antoine Dolovici, convoyeur des Postes, ont eu la douleur de perdre leur fils Joseph, âgé de 17 ans. Les obsèques de ce jeune homme ont eu lieu, jeudi dernier. En cette pénible circonstance, nous leur présentons nos plus sincères condoléances.

— Jeudi matin ont eu lieu, au milieu du concours de toute la population, les obsèques de Mlle Finelli, institutrice du cours complémentaire de filles de notre ville, décédée après une courte maladie.

A Calvi, depuis quelques années, Mlle Finelli était entourée de l'estime et de la sympathie de tous. Maîtresse dévouée et consciencieuse, douée de qualités incomparables, elle n'obtenait que des succès dans les divers examens auxquels elle présentait ses élèves.

Après l'absoute, quelques mots d'adieu ont été prononcés par M. l'inspecteur primaire de Calvi, puis le cercueil a été transporté à Tavera où a eu lieu l'inhumation.

Nous adressons à la famille Finelli, nos bien sincères condoléances.

Bibliographie

Regardez bien, le jeudi 22 novembre, les devantures de votre libraire ou de votre marchand de journaux. Une publication nouvelle vous frappera tout d'abord. *Pour Vous*, tel est le titre de l'hebdomadaire de cinéma que lance « l'Intransigeant ».

Tous ceux qui s'intéressent au cinéma, à ses merveilleux spectacles, au développement qu'il promet à l'industrie française, aimeront *Pour Vous* ses informations, ses surprenantes illustrations, les noms réputés de ses rédacteurs.

Un détail inédit : Pour assurer son indépendance totale, absolue, *Pour Vous* renonce à publier une seule ligne de publicité, même cinématographique, soit directe, soit déguisée. Tous les jeudis, lisez le magazine *Pour Vous* (1 fr. 50), 100, rue Réaumur, Paris.

Avis Officiels

LE PRIX DES FARINES

Par arrêté préfectoral du 17 novembre 1928, les prix limites de la farine de 120 kilos, ont été fixés ainsi qu'il suit :

1° — 269 francs, 35, prise à quai et rendue chambre boulangerie ;
2° — 279 fr. 50, vendue par les grossistes.

Ces dispositions sont applicables à partir du 19 novembre 1928.

Les grossistes sont invités, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 31 août 1924, à afficher dans un endroit bien apparent les prix limites ainsi fixés.

Ces nouveaux prix entraînent une diminution du prix du pain qui devra être réduit de 2 fr. 15 à 2 fr. 10 le kilogramme, à partir du 24 novembre courant.

INFORMATIONS LOCALES

Les Arts

A l'exposition de peinture et d'Arts appliqués

« Le public de l'art » — selon l'expression des Goncourt peut être reconnaissant à Mme La Tour-Perigot de l'initiative qu'elle a prise de présenter à Bastia un groupement d'artistes peintres et décorateurs. Le Cercle de la Méditerranée a mis gracieusement à sa disposition, deux vastes salons bien éclairés et agencés avec goût.

Dans la première salle face à la porte d'entrée, M. Yvon Dieudonné élève de M. P. Laurens, connu du public parisien pour ses peintures de la Corse, nous donne la primeur de sa prochaine exposition aux Galeries Georges Petit à Paris. Il est plein d'intérêt pour nous, Bastiais, de voir sous quels aspects notre merveilleux pays est évoqué à la Capitale des Arts, car nous n'ignorons pas que les grands artistes dirigent le tourisme et jouent ainsi, pour la prospérité de l'Ile, un rôle de premier plan.

Mme La Tour-Périgot nous donne d'une note très prime-sautière et spirituelle, quatre toiles d'un métier brillant qui rappelle le procédé de l'école de Paul Signac.

M. Finck avec ses notations fort intelligentes nous conduit à ses beaux voyages. Par Trieste voilée de rose et Florence, au ciel limpide il nous conduit à Bastia (nous prouvant ainsi que tous les chemins de l'Art y mènent) Bastia dont il s'est plu à étudier les effets légèrement embrumés, d'un sentiment mélancolique.

M. Carrega avec fougue et puissance s'attaque à des sujets hérissés d'embûches et de difficultés qu'il vainc avec un rare bonheur. Le N° 27 « le goulet de Bonifacio » est un véritable tour de force qui fait honneur au peintre.

M. Bousquet présente 2 toiles qui évoquent les tristes jours d'hiver où la Corse se drape farouchement d'un gris manteau.

Citons encore dans cette salle une note lumineuse et fraîche de M. Mangin, des aquarelles très savantes de MM. Péri et Appay et une gouache toute de délicatesse de Brod.

La deuxième salle est plus spécialement réservée aux arts décoratifs et aux œuvres de M. Colucci.

Les toiles de M. Colucci sont de majestueux poèmes de la plus haute inspiration. On y voit en leur quotidien combat les derniers rayons du jour lutter contre la nuit envahissante derrière les grands pins noirs impassibles témoins. De la magie qu'est la sienne de faire contenir dans ses toiles quelqu'en soit le format, d'immenses espaces, son N° 64 est le plus représentatif : il nous porte dans les hautes sphères désolées du massif du Cinto auprès d'un arbre solitaire d'où l'on domine vertigineusement pics et vallées. Chacune de ses toiles retient l'attention parce qu'elle incite au rêve. Toute la vie Corse en sa sévère simplicité l'inspire. Pour le plus grand plaisir des yeux et de l'esprit il se laisse solliciter par de plus humbles sujets. Il en traduit à merveille le caractère ; qu'il s'agisse de groupements de foule comme dans ses études de la foire du Niolo ou de scènes de villages et du maquis.

M. Colucci présente également de précieuses céramiques et des velours imprimés suivant un antique procédé dont il détient la formule et dont tous les salons voudront s'enrichir.

Les meubles et les murs de cette deuxième salle sont recouverts de somptueux tapis au point noué, exécutés d'après les maquettes de Mme La Tour-Périgot, véritables panneaux décoratifs aux harmonies fines et hardies. On peut admirer, du même auteur de curieuses dentelles d'une technique moderne et des reliures en étoffe à la cuve. Des objets en argent aux riches reliefs de Mme Martini et enfin de Mme Tortoni et de M. Flach des reliures et objets de cuir d'une grande maîtrise et d'un goût très sûr.

A. A. de CAUDERENS.

*

M. Jean Prulière, lauréat du Conservatoire de Paris, actuellement dans nos murs, que de trop rares bastiais avaient eu le privilège plaisir d'entendre, a bien voulu prêter son concours à cette élégante et artistique après-midi.

Par un récital des mieux composé, nous conduisant de Beethoven, Chopin et Liszt à Ravel et Déodat de Séverac, M. Prulière a ravi son distingué auditoire, trop privé à Bastia de semblables séances musicales.

Pianiste de grand talent unissant une sobre virtuosité, un mécanisme impeccable à une exquise sensibilité, M. Prulière a rendu sur son clavier, sous ses doigts, expressif et sonore, diverses pages musicales pour la plupart célèbres.

Que ce soit dans les pures et légères « Valses » de Chopin ou la mélancolique « Berceuse », dans la sublime sonate du Clair de Lune, de Beethoven, dans les magistrales pages de Liszt, dans la délicieuse « Pavane à une infante défunte » de Ravel ou dans les acrobatiques variations sur « Au clair de la lune » de Lambert, M. Prulière, se renouvelant chaque fois, s'est montré l'exécutant parfait devant lequel doit s'ouvrir la plus brillante des carrières.

C'est par de chaleureux applaudissements que le public bastiais lui a manifesté sa sympathique et profonde admiration.

Nous rappelons que cette exposition ouverte tous les jours de 2 h. à 5 h., ferme jeudi à 17 heures et que les entrées à 3 francs sont au bénéfice de l'œuvre si intéressante des tuberculeux.

Au Port

MOUVEMENT DU 11 AU 17 NOVEMBRE 1928

Entrées. — Le 11, vapeur « Général-Bonaparte », cap. Bonis, venant de Nice avec 161 tonnes et 151 passagers.
Le 11, vapeur italien « Derna » cap. Starace, venant de Livourne avec 6 tonnes et 23 passagers.
Le 11, voilier italien « Pasquina », cap. Mozzitelli, venant de Savona.
Le 11, voilier italien « Attilio », venant de Gênes.
Le 12, vapeur « Cyrus », cap. Castagnoni, venant de Porto-Vecchio, avec 79 tonnes d'essence et pétrole.
Le 12, vapeur « Liamone », cap. Lejeune, venant de Marseille, avec 288 tonnes et 112 passagers.
Le 12, trois-mâts goélette italien « Milano », venant de Civita-Vecchia.
Le 12, voilier italien « Francesco D. » cap. Pignatelli, venant de Gênes.
Le 12, brick-goélette italien « Agostino », cap. Puccinelli, venant de Livourne.
Le 14, goélette italienne « San Tomaso », cap. de Pino, venant de Savona.
Le 14, goélette italienne « Luisina », cap. Fanucelli, venant de Savona.
Le 14, goélette italienne « La liberta », cap. Galatolo, venant de Savona.
Le 14, brick-goélette italien « Ciro », venant sur lest.
Le 15, voilier italien « Enzo », cap. Spinosa, venant de Gênes.
Le 15, vapeur « Liamone », cap. Lejeune, venant de Livourne avec 20 tonnes et 43 passagers.
Le 15, vapeur « Général-Bonaparte », cap. Bonis, venant de Marseille avec 518 tonnes et 256 passagers.

Sorties. — Le 11, vapeur italien « Derna », cap. Starace, pour Porto-Torres, avec 19 passagers.
Le 11, vapeur « Général-Bonaparte », cap. Bonis, pour Marseille.
Le 13, vapeur « Liamone », cap. Lejeune, pour Livourne avec 20 tonnes et 19 passagers.
Le 14, vapeur « Cyrus », cap. Castagnoni, avec 40 tonnes.
Le 16, goélette italienne « Pasquina », cap. Mozzitelli, pour Livourne, avec 60 tonnes de bois d'aulne.
Le 16, voilier italien « Francesco D. » cap. Pignatelli, pour Gênes avec 50 tonnes de charbon.
Le 16, goélette italienne « Vittoria », cap. Galatolo sur lest avec 24 tonnes de charbon.
Le 16, goélette italienne « La Liberta » pour Savona avec 25 tonnes de charbon.
Le 16, « Général-Bonaparte », cap. Bonis pour Nice avec 22 tonnes et 219 passagers.
Le 16, voilier italien « Attilio », cap. A. de Pino pour Gênes, avec 70 tonnes de charbon.
Le 15, vapeur « Liamone », cap. Lejeune pour Marseille avec 113 tonnes et 208 passagers.

Dans les groupements

SYNDICAT DES HOTELIERS

Comme suite à une communication du Syndicat des Hôteliers de la ville de Bastia, M. Dominique Vecchini, président, vient de recevoir une lettre de M. Achille Fould, député, membre de la Commission des Finances, annonçant la disjonction des articles 19 et 20 du projet de loi de finances. Les collègues de M. Fould auteur de l'amendement, ont partagé son opinion à l'unanimité.

Les mesures envisagées auraient abouti à taxer à 8 % la plupart des hôtels et des restaurants moyens et à 4 % les établissements non classés et auraient eu une répercussion fâcheuse sur l'hôtellerie, le tourisme, le coût de la vie, etc...

Le Syndicat des Hôteliers adresse à M. Achille Fould ses sincères félicitations et le prie de croire à sa vive reconnaissance.

De passage

M. André Haguet, directeur de l'Agence de Marseille des Films Paramount.
M. Marcel Ollier, chef des services de publicité et d'exploitation des Films Paramount.

La Vie Sportive

SPORTING CLUB BASTIAIS

Réunion générale, mercredi, à 21 heures, au siège de la Société.
Présence indispensable.

Communications

FETE DE LA PRÉSENTATION DE LA TRES SAINTE VIERGE

Pour la première fois, la fête de la Présentation de la Très-Sainte Vierge sera célébrée avec le plus vif éclat dans la chapelle du Cercle Catholique, 1, impasse St-Jean.

Aux pieuses cérémonies de la journée sont conviés les fidèles des trois paroisses, en particulier ceux qui s'intéressent aux œuvres de jeunesse et qui désirent apporter un encouragement au Patronage de Filles, dirigé avec tant de dévouement, de science et de [illegible] par les Religieuses Franciscaines, missionnaires de Marie.

Mercredi, donc, à 7 heures, messe de communion générale.

A 9 heures, messe basse ; à 11 h. 30, messe solennelle ; à 4 h. 30, Vêpres, Sermon, Salut.

A la grand'messe, la quête sera faite par Mlles Yvette Pierangeli et Napoléoni, et, aux Vêpres, par Mlles Jacqueline Batraque et Suzanne Luigi-Alfieri.

Une statuette lumineuse de Notre-Dame de Lourdes sera remise aux personnes qui voudront bien donner leur nom, comme protectrices.

Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : Jack Holt, Esther Ralston, Louise Dresser et Ernest Torrence, dans : **Justice**, superproduction dramatique. C'est un film Paramount.
Tom Mix et son cheval Tony, dans **L'As du Cirque**, comédie d'aventures.
Jeudi en soirée, le grand film français : **La Grande Epreuve**.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : **Tosse contre Tosse**, comique en 2 parties.
Warner Bros présente un film hors-série : **Le Rapide 104**, interprété par Monte Blue.
Jeudi : **Le Chapeau Fétiche**. Une comédie trépidante, débordante d'action et de fantaisie.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Charles Finelli, directrice d'école honoraire à Tavera ; Mlle Angèle Finelli, institutrice à Tavera ; M. Jean Finelli, rédacteur principal au Ministère des Finances ;

Mme et M. Dominique Finelli, à Tavera ; Mme et M. François Finelli, commis principal des Eaux et Forêts à Ajaccio ; Mme Vve Pascal Amidei à Tavera ; Mme et M. Jean-Mathieu Finelli, à Tavera ; M. Antoine Castinetti, à Tavera ; M. [illegible] Durazzi, à Tavera ;

Mme et M. François Finelli, directeur d'école à Tavera ; Mme et M. Mathieu Miniconi, à Tavera ; Mlle Marie Anziani, à Tavera ; Mme et M. Noël Poli, instituteurs à Guagno ; Mme et M. Innocent Durazzi, à Paris ; Mlle Jeannette Durazzi à Paris ; Mme et M. François Ottavi, à Mont-Saint-Martin ; M. Etienne Durazzi à Marseille ; M. Antoine Castinetti, à Marseille ; Mlles Toussainte et Augustine Castinetti, à Tavera ; MM. Jean, Charles et Dominique Castinetti, à Tavera ;

Mme et M. François Finelli, retraité à Tavera, et leurs enfants ;

Mme Vve Joseph Morelli, à Tavera, et ses enfants ; Mme et M. Charles-Antoine Castinetti, à Tavera ; M. Paul Olivieri, maire de Tavera, et ses enfants ; Mme et M. Pierre-Antoine Olivieri, à Tavera, et leurs enfants ; Mme et M. Charles-Antoine Maroselli, à Tavera, et leurs enfants ; M. François Agostini, instituteur, et Mlle Lucie Agostini, à Oran ; Mme et M. Toussaint Martinaggi, à Tavera, et leurs enfants ; Mme et M. Pierre-Antoine Bolelli, à Tavera, et leurs enfants ; Mme et M. Pascal Martinaggi, à Tavera ; Mme Vve Charles Martinaggi, à Saint-Ouen et sa fille ; Mlle Lucie Martinaggi, à Tavera ; Mme Vve Lucien Mancagni, à Paris ; Mme et M. Basile Mannei, à Sfax, et leurs enfants ;

Les familles de feu Jean-Dominique Finelli, feu François-Marie Finelli, feu François Finelli, feu Jean-Dominique Martinaggi ; les familles Mannei, Olivieri, Maroselli, Agostini, Finelli de Bastelica et Finelli de Mostaganem ;

Les familles Pascal, Agostini, Tavera, directeur d'école, Miniconi, instituteur, docteurs Folacci, Falconi, de Bernardi, Preziosi, Pietrini, Mannarini, Pompei ;

Tous les parents et amis ;

Ont l'immense regret de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Anne-Marie FINELLI
Directrice du Cours Complémentaire de jeunes filles de Calvi,

leur fille, sœur, nièce, cousine germaine, cousine, parente et amie,

décédée à Calvi le mercredi 14 novembre 1928 à l'âge de 37 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et inhumée à Tavera le 16 novembre 1928.

Priez pour elle !

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. et Mme Volpei François et leurs enfants, Jacques, Pierre-Marie et Lucien ; Mme Vve Stuart Lucie, née Volpei ; M. et Mme Stuart Théophile, vérificateur à Jemmapes ; M. et Mme Volpei Grégoire et leurs enfants d'Occhiatana ; M. et Mme Mancini Marie-Hélène et leurs filles d'Occhiatana ; M. et Mme Giusti, née Volpei, et leurs enfants de Lyon ; M. et Mme Stucci Dominique-Marie et leur fils ; Mme Vve Orsoni Lucie, née Volpei et ses filles ; M. Volpei Pierre-Marie de Paris ; M. et Mme Parsi Ours-Marie, de Castifao ; M. et Mme Parsi Sajobis et leurs enfants, de Castifao ; M. et Mme Parsi Ange-Toussaint et leurs enfants de Castifao ;

Les familles Volpei, Stuart, Trojani, Marchini, Giusti, Mancini, Orsoni, Parsi, Siacci.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de subir en la mort de leur petit ange

VOLPEI Théodore

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin décédé le 18 novembre 1928, à l'âge de 8 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 20 courant, à 1 heure de relevée.

Maison mortuaire, 2, Rue du Postetto.

Mme Vve Federicci, et ses enfants ; Mme et M. Federicci Michel, son frère et sa belle-sœur ; ses beaux-frères ; Mme et M. Léoni Vincent, de Santa Reparata ; la famille Giuli Jean-Thomas ; ses cousins-germains et famille ; les familles Angeli, Samani et Cavella, de San Giovanni ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Ocele FEDERICI
Capitaine en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

décédé à son domicile, à San Giovanni, le 18 novembre 1928, dans sa 60e année.

L'enterrement a eu lieu hier.

CANALE DI VERDE

Mme et M. Charles Sabbatorsi, maire de Canale, et leurs enfants ; M. Sabbatorsi Philippe-Antoine, propriétaire ; M. Monti François-Marie, ancien maire, et ses enfants, de Linguizetta ; M. Sabbatorsi Jérôme-Napoléon, étudiant en Médecine ; Mme et M. Sabbatorsi Lucien, attaché à la direction générale de l'Instruction publique au Maroc, et leur enfant ; Mme et M. Monti Antoine-Louis, de Linguizetta ; Mlle Giovacchini Thomasine, institutrice en retraite, à Canale ; M. Sabbatorsi Paul-Toussaint, propriétaire à Canale ; Mlle Sabbatorsi Caroline.

Les familles Sabbatorsi, Scipioni, Marchetti, de Zalana, Angeledei, Giausanti, Guidicci, Casalta, Castellani, Sorripanti, Giovacchini, Sarocchi, Vinciguerra ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

SABBATORSI Henri-Joseph-Toussaint

leur fils, frère, petit-fils, neveu, cousin-germain, décédé à Canale, le 15 novembre 1928, à l'âge de 3 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra BASTIA

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Les reliques napoléoniennes de l'Ile d'Elbe

Rome, 19 novembre. — Répondant à une question posée par le sénateur Rava, M. Leich, sous-secrétaire à l'Instruction publique, a déclaré que le gouvernement italien prendra toutes les mesures utiles pour la conservation des reliques napoléoniennes de l'Ile d'Elbe.

Dans l'exposé accompagnant la question M. Rava déclarait que le prochain congrès Dante Alighieri se tiendrait à Pise et à Leghorn et que l'excursion à l'île d'Elbe de tous les congressistes envisagée, il serait mauvais que toutes les reliques napoléoniennes soient trouvées dans l'état lamentable d'abandon signalé par la presse.

Le sénateur Rava a annoncé que des recherches sont faites actuellement concernant l'épisode de la conspiration italienne tendant à faciliter l'évasion de Napoléon de l'Ile d'Elbe.

Le premier document ayant trait à ce mouvement, mentionne deux noms seulement sur quatorze italiens intéressés, mais l'exemplaire de la constitution qui devait être donnée à l'Italie ainsi que du mouvement qui devait se déclancher en plein accord avec Napoléon aussitôt que l'empereur aurait quitté l'île et débarqué en territoire italien a été retrouvé.

Mais, dit le document, quand les émissaires français arrivèrent, Napoléon oublia tout ce qu'il avait dit en 1797 sur l'unité italienne aux 14 conspirateurs et partit pour la France pour commencer les cent jours.

Au groupe parlementaire radical-socialiste

Paris, 19 novembre. — Le Comité directeur du groupe parlementaire radical et radical socialiste s'est réuni ce matin à la Chambre et a délibéré sur la situation résultant du vote de ses membres dans le scrutin de confiance à l'issue sur la politique générale.

Le Comité directeur s'est félicité tout d'abord de la quasi unanimité qui se manifesta dans le vote puisque sur 125 membres 107 s'abstinrent comme il avait été convenu.

Concernant les sept députés qui votèrent contre les procédures ont été envisagées pour que le groupe puisse faire connaître son opinion. Quant à la suite à donner à ces votes dissidents il est apparu qu'une sanction devait être prise et le Comité finalement, a décidé de proposer au groupe, qui doit se réunir demain, de s'en remettre encore à sa délégation exécutive pour infliger à ces quatre députés, un avertissement les rappelant à l'observation des décisions prises par le groupe.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 19 novembre. — Du « Populaire » : [illegible]

[illegible] manche dans une résolution unanime l'attitude des autres partis vis à vis du Gouvernement de Bloc national nous permettra de mesurer la sincérité des offres qui nous avaient été faites, des appels qui nous avaient été adressés.

« Cette épreuve ne vaudra pas seulement pour nous mais pour l'opinion tout entière.

« Si on nous demande : « Que ferez-vous demain ? » Elle trouvera tout naturel que nous commencions par répondre : « Où étiez-vous hier ? »

De l'« Homme Libre » :

« Le désarmement c'est l'aspiration légitime de tous les peuples accablés sous le fardeau des charges fiscales qui paralysent le développement économique, la production et retardent l'épanouissement dans le bien-être dont les Etats-Unis nous offrent le spectacle, garantie de l'ordre, de la paix sociale, de tous les progrès.

« Comment peut-on concilier la sécurité et le désarmement, qui sont pareillement désirables ?

« Depuis des mois et des mois M. Paul Boncour tourne et retourne dans son esprit les données du sphinx cruel.

« Plus on écoute M. Paul Boncour et plus il sait qu'on l'écoute quand il parle à la tribune de Genève et plus il sent grandir sa responsabilité. Elle envahit son cœur et sa raison. »

Le « Quotidien » publie un passage du nouveau livre de M. Edouard Herriot, « Paroles d'aujourd'hui », dans lequel l'ancien ministre de l'Instruction Publique dit son attachement à l'Ecole Unique en ces termes :

« Je ne renonce pas pour ma part, même dans les temps actuels, quelle que soit la réserve qu'ils commandent, quelle que soit l'injustice qu'ils renferment encore, quel que soit l'avenir, à essayer de réaliser dès maintenant comme une des œuvres essentielles de la République. Je ne dis pas tel ou tel système auquel on s'appliquerait, tel ou tel mot mais cette conception vraiment morale de l'Ecole Unique qui permet, comme tous le souhaitent, aux enfants les moins favorisés d'arriver par le savoir, par l'effort.

« La laïcité pour tous, ce n'est pas une doctrine agressive, c'est une doctrine de conciliation, c'est une méthode de tolérance et de respect mutuel.

« Nous voulons mettre les élèves sur les bancs de l'Ecole à même de goûter cette paix qui, nous l'espérons, s'étendra quelque jour aux hommes et qui, en tout cas, pour l'instant, doit rassembler les enfants. »

De la « Victoire » :

« Parmi les saugrenuités de la paix de Versailles et des traités qui la suivirent l'intervention de l'Etat lithuanien fut une des plus absurdes.

« Depuis qu'artificiellement il fut mis au monde il a fait tout ce qui dépendait de lui pour démontrer sa malfaisance en connivence tour à tour ou simultanément avec l'impérialisme pangermanique ou avec celui des Soviets.

« Il joue dans l'est européen le rôle d'un foyer où couve l'étincelle capable du jour au lendemain de rallumer l'incendie mondial. »

Un prêtre italien assassiné près de Nancy

Nancy, 19 novembre. — Un prêtre italien, M. Caravadoni, habitant Jœuf département de Meurthe et Moselle, a été tué à coups de revolver, chez lui, par un individu qui a réussi à prendre la fuite.

L'enquête judiciaire a conclu à un crime politique.

L'enquête

Nancy, 19 novembre. — La 15e brigade mobile poursuit activement son enquête aux fins de retrouver la piste de l'assassin de l'abbé Caravadoni.

Le crime a causé dans toute la région une très vive émotion, dans les milieux italiens on rappelle que 82 attentats ont coûté la vie à des fascistes ayant quitté le pays natal pour vivre en France, en Belgique et dans le Grand Duché de Luxembourg.

Un scandale à la Compagnie des Chemins de fer du Morbihan

Nantes, 19 novembre. — L'exploitation du réseau de la Loire Inférieure des chemins de fer du Morbihan était déficitaire depuis la guerre.

Le département devait combler le déficit. Après vérification le contrôle établit des irrégularités d'écritures tendant à démontrer que le département aurait payé à tort des sommes injustement comptées comme déficit.

Le préfet, autorisé par la Commission départementale, a porté plainte contre l'administration de la Compagnie. La comptabilité a été saisie.

Une grosse émotion règne.

L'HOCCO-RHUM tue la GRIPPE

Epave mystérieuse

Stagnès, 19 novembre. — Des villageois de Chapel Porth ont trouvé le vapeur « Elbam », de 687 tonnes, jeté sur le rivage et coupé en deux.

Des pêcheurs ont mis à l'eau des canots mais n'ont découvert aucune espèce de traces d'hommes.

A Stagnès on n'a vu aucun signal de détresse.

L'« Elbam » n'avait pas à bord de poste de T.S.F.

Les pêcheurs de l'endroit déclarent que la mer fut si mauvaise qu'il est bien difficile de supposer que l'équipage a pu être sauvé par un autre navire.

La mer s'acharne sur le cadavre du navire qu'elle détruit peu à peu.

Le Dimanche Sportif

FOOT BALL ASSOCIATION. — La Coupe de France a donné lieu à deux surprises qui émaillèrent les derniers matches du troisième tour de la Coupe :

L'E. S. de Bully fut battu par Lens et les Cheminots Rennais furent éliminés par Concarneau.

Sur le terrain olympique de Colombes se rencontraient les équipes du Racing Club de France et de l'O.S.C. Boulogne, pour le troisième tour éliminatoire de la Coupe de France.

Les deux onze, le 4 novembre avaient fait match nul à Boulogne. Le Racing Club tint à prouver que ce résultat avait été accidentel.

En effet, dès le début de la partie, il prit possession du territoire adverse et n'en délogea pour ainsi dire plus. Il triompha par 7 buts à 1. A la mi-temps il menait par 4 buts à 0 ; il semblait seul sur le terrain ; les Boulonnais semblaient intimidés par les dimensions du Stade et manquaient d'ardeur, leur technique avérait insuffisante et on ne s'expliquait pas le match nul d'il y a quinze jours.

A la reprise le Racing s'assurait deux nouveaux buts coup sur coup puis ralentissait l'allure ; grâce à une faute du gardien du but parisien Boulogne réussissait à sauver l'honneur puis le Racing repartait à l'attaque et marquait encore une fois avant la fin.

Il se qualifiait ainsi pour le quatrième tour éliminatoire de la Coupe de France.

CYCLISME. — Match omnium franco-italien : 1ère manche (individuelle 5 kilomètres) : 1. Belloni, 24 points ; 2. Dayen, 21 points ; 3. Linari, 21 points ; équipe italienne : 61 points ; équipe française : 49 points.

2ème manche : (course poursuite) : Equipe française rejoint l'équipe italienne après 3 kilomètres 670 en 4 minutes 23 secondes 4 cinquièmes.

La troisième manche se disputait en trois matches de 6 kilomètres derrière lesquelles : Marcillac battait Tonani, Dayen précédait Belloni, Reynaud l'emportait sur Linari.

Les Français gagnaient donc le match par deux victoires à une.

A l'Officiel

Paris, 19 novembre. — Le « Journal Officiel » publie :

Sont réintégrées dans la qualité de Française qu'elles avaient perdue par leur mariage avec des étrangers naturalisés Français par décret en date de ce jour : MMmes Silvi Marie Eloïse, femme Fabiani, née le 20 mai 1888, à Mera (Corse), demeurant à Orgon (Bouches du Rhône) ; Joly Anne, femme Curkgian, née le 2 mars 1905, à Velone-Orneto (Corse), demeurant à Paris ; Gaspari Madeleine, femme Ducrini, née le 17 mai 1875, à Pietralba (Corse), demeurant à Philippeville-Constantine.

Le conflit ouvrier de la Rhür reste entier

Berlin, 19 novembre. — Les négociations entamées sous la présidence de M. Bergmann pour concilier les Syndicats ouvriers de la Rhur avec le patronat n'ont amené aucun résultat définitif.

Toutefois, les délégués des deux parties espèrent trouver une base solide sur laquelle se ferait le nouvel accord.

Un miracle de la Chirurgie

Baltimore, 19 novembre. — Un chirurgien vient, à la suite d'une opération, de délivrer un prisonnier de sa prison et de ses instincts criminels.

Stanley Troll, raconte le « New-York Herald », avait été puni pour avoir commis de nombreux petits vols mais la Cour tint compte des observations du docteur George G. Blades, qui déclara que la maladie de Troll était congénitale et pourrait être guérie.

Le Tribunal consentit à remettre Troll sur parole au docteur Blades aux fins d'opération. Ce fut fait et 72 heures après Troll allait mieux et aurait suivant ses médecins complètement perdu l'esprit du mal.

La douane américaine veille

New-York, 19 novembre. — Les fonctionnaires des Douanes ont arrêté un officier d'un grand transatlantique, inculpé de contrebande de diamants.

On a découvert dans la cabine de l'officier deux paquets renfermant des diamants pour une valeur totale d'un millier de livres sterling.

Deux policiers préposés au débarcadère depuis plusieurs années ont été arrêtés ; ils comparaîtront devant le Tribunal en même temps que l'officier du paquebot.

La tempête en Angleterre

Londres, 19 novembre. — Le nombre des victimes de la tempête en Angleterre est beaucoup plus élevé qu'on ne le supposait.

Trente personnes au moins ont été tuées.

Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente-Réclame
A partir de Lundi et jours suivants il sera vendu un lot important de vannerie fine telles que corbeilles à pain, corbeilles à fruits, porte brosse, etc.
Egalement il sera vendu un lot de coupons [illegible], toiles, teintes pour lingerie, ainsi qu'un lot de coupons satin pour doublure.
Une affaire à saisir, 2000 coupons [illegible] seront vendus à vil prix.
ENTRÉE LIBRE

Nouvelles diverses

Carmaux, 19 novembre. — Le Cercle Jean Jaurès avait rendu hommage à l'attitude de M. Paul Boncour, qui démissionna de la S.D.N., a voté une motion réclamant la participation des socialistes au Gouvernement.

Berlin, 19 novembre. — Le chancelier Muller prendra très probablement la parole aujourd'hui au Reichstag, dans le débat sur la politique extérieure, après le discours de M. Stresemann.

Berlin, 19 novembre. — Le nonce apostolique, Monseigneur Pacelli, qui avait été précisément nommé cardinal, retournerait à Rome et serait remplacé par Monseigneur Pizzardo, son principal collaborateur.

Londres, 19 novembre. — On annonce le décès de M. Williams, directeur de la politique extérieure du « Times », après une courte maladie, à 49 ans.

Londres, 19 novembre. — Suivant des nouvelles de Moscou parvenues ici au cours de la dernière révolte des paysans russes ont tué 480 correspondants locaux du journal soviétique « Izvestia ».

Londres, 19 novembre. — On mande de Genève au « Daily Telegraph » que 135 ex-députés et ex-sénateurs se réunirent secrètement en parlement nationaliste et votèrent une motion protestant contre la non convocation du Parlement légal, déclarant que le Gouvernement actuel ne jouissait pas de la confiance du pays.

Madrid, 19 novembre. — Un froid intense sévit prématurément en Espagne. D'abondantes chutes de neige se sont produites dans les régions montagneuses.

Les loups sont descendus en bandes dans les régions basses des environs de Santander, menaçant les personnes et les troupeaux.

Budapest, 19 novembre. — Dans toute la Hongrie des manifestations ont eu lieu hier pour demander la révision pacifique du traité de Trianon.

Paris, 19 novembre. — Le sieur Doubeervitch avait installé chez lui, rue Assomption, un poste de T.S.F. pour envoyer des nouvelles à Berlin sur les cours de la Bourse pour la spéculation sur le franc.

Il a été poursuivi ainsi que plusieurs de ses complices non pour spéculation mais pour avoir enfreint un décret du 31 décembre 1851, modifié par la loi de 1923, sur le monopole d'Etat.

Il a été condamné à 1 an de prison et 5.000 francs d'amende.

Paris, 19 novembre. — La Cour d'Assises de la Seine a condamné à 7 ans de réclusion le maçon Péreau qui, le 12 mai dernier, à Autun, tua son ami [illegible] Louis Couturier, en lui portant un coup de couteau.

Paris, 19 novembre. — M. Guérren, commis de Trésorerie, avait intenté un procès à M. Lanes, ancien trésorier payeur général à Versailles, lui reprochant de n'avoir pas pris de précautions suffisantes pendant les réparations du bureau de la Trésorerie et se plaignait d'avoir contracté en 1913 une bronchite chronique par suite des courants d'air.

Il réclamait à M. Lanes 50.000 francs de dommages-intérêts.

M. Lanes a été condamné à 5.000 fr.

Kyoto, 19 novembre. — Le baron Tanaka souffre d'une angine de poitrine. Les médecins lui ont conseillé un repos absolu.

New-York, 19 novembre. — Les inondations du Missouri dans le Kansas sont graves. Elles ont déjà fait dix victimes.

Londres, 19 novembre. — La vicomtesse Grey de Fallodon, femme de l'ancien ministre du Foreign Office est morte la nuit dernière dans sa résidence de campagne de Wilsford Manor, près de Salisbury, après quelques heures seulement de maladie.

Paris, 19 novembre. — Boulevard Malesherbes, une collision se produisit entre une auto militaire, dans laquelle avait pris place le général Bares, et un autre véhicule.

Par suite de la violence du choc les vitres des deux autos volèrent en éclats et le général fut légèrement blessé.

Bouchir, 19 novembre. — L'avion « Spirit of Australia », après avoir atterri dans la soirée d'hier est reparti ce matin à l'aube pour Bagdad.

Villacoublay, 19 novembre. — Par suite du vent très fort qui soufflait ce matin sur l'aérodrome de Villacoublay, le sergent parachutiste Machenaux, qui se proposait de battre le record des descentes consécutives en se jetant quinze fois de suite en parachute, a été obligé d'abandonner après la première descente.

Paris, 19 novembre. — Les ministres se réuniront demain matin en Conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Fez, 19 novembre. — Le maréchal Franchet d'Espérey, effectuant une tournée d'inspection, est arrivé à Fez. Il a été reçu par le général Vidalon commandant supérieur des troupes du Maroc.

Les malaises sont divers
La cause est la même
Un seul remède convient

Le jour où vous aurez bien compris que la plupart des malaises dont vous êtes couramment affligés ont, en général, une même cause : l'appauvrissement du sang, vous serez déjà sur le chemin de la guérison, car vous saurez, pour en avoir vu dans votre journal maints témoignages, que les Pilules Pink sont bien le régénérateur du sang par excellence, et, aussi, un tonique du système nerveux, un stimulant de l'organisme des plus actifs. Vous avez donc dans les Pilules Pink un remède certain à vos maux d'estomac, à vos troubles digestifs, à vos maux de tête, à vos points de côté. La déclaration de Mme Loisier, demeurant à Athie, par Viserny (Côte-d'Or), en est une nouvelle affirmation :

Mme Loisier (Cl. Lambert.)

« Je suis on ne peut plus satisfaite d'avoir fait usage des Pilules Pink, déclare, en effet, Mme Loisier, car c'est grâce à ce médicament que mes troubles de l'estomac se sont si promptement et si complètement dissipés ».

En prenant des Pilules Pink, vous prendrez le médicament qui a donné le plus de preuves de son exceptionnelle efficacité dans tous les cas d'anémie, neurasthénie, affaiblissement général, troubles de la croissance et du retour d'âge, maux d'estomac, épuisement nerveux, irrégularités des époques.

SOCIETE AGOSTINI FRERES
HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BASTIA (Téléphone : 7)
CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE
Avec défilé du Lancone (Déjeuner à Pino)
PRIX : 48 FR. (Pourboire compris.)

POELES A BOIS

DEPUIS 90 FR.
En vente Etablissements Stauth-Susini, 9, rue de l'Opéra - Bastia.

EAU MINÉRALE NATURELLE
Ferrugineuse, Acidulée, Gazeuse
d'OREZZA
Source PIANE
Approuvée par l'Académie de Médecine Le 8 Octobre 1878
AUTORISÉE PAR L'ETAT Décret du 25 Octobre 1878
DIRECTION : M. PIETRI Joseph 9, Route du Cap, BASTIA
En vente chez les principaux pharmaciens et débitants d'eaux minérales
Pour les commandes s'adresser : Mademoiselle PIETRI 35, Boulevard Paoli, BASTIA

RHUM St-JAMES
Grand Cru

« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

A LOUER
Chambre meublée, entrée indépendante. Lempereur, 1, rue Saint Roch, 2e.

ON DESIRE
Acheter auto 3 à 4 places, bon état. Faire offres bureau du journal.

A LOUER
Pâturage, luzernière, 3 hectares près Bastia. S'adresser au journal.

ROMANO
Dép. général : ALESSANDRI, 38, Bd Paoli.

ASSUREZ-VOUS à la Cie ASSURANCES GÉNÉRALES sur la VIE
LA PLUS ANCIENNE DES COMPAGNIES FRANÇAISES
(Nouveaux tarifs. Réduction importante de tous les primes)
RENTES VIAGÈRES - DOT - SUCCESSION
M. Caguinceri, 39, bld Paoli, Bastia.

Maison NOEL SANTANDREA, Bastia
15, Boulevard Paoli (Téléphone 84)

Tarif des Tabacs

Cigarettes DJALMA et Fatma, la cartouche :	11.50
Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche :	13.75
Cigarettes JOB KENTUCKY, la cartouche :	16
Cigarettes JOB MARYLAND et Porte-feuille, la cartouche :	16.50
Cigarettes ALBAN MARYLAND et Portefeuille, la cartouche :	16.50
TABAC DJALMA et Caporal, la cartouche :	15.50

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES
Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdallah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike — Cirta — Stadion, etc...
Régie - Allumettes - Cartes à jouer
EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »
Toutes les principales marques de Parfumerie
COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc.
Dentifrice ODOL (Exclusivité) ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS
VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES : Moët et Chandon — Ackerman — Mousseux Bénédictine — Vieille-Cure — Cointreau, etc.
Vins courants : 2 fr. 65 le litre, prix aux Caves Populaires — Vins de qualité supérieure : 3 fr. 25 le litre.
VIEUX CAFES FINS (Deux kgs de magasin)
Ses spécialités :
PATRIMONIO - RED. TOP - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI
BASTIA-CAP - PORTO-GOLF
[illegible] MAKIA [illegible]

PASSEZ GAIEMENT LES LONGUES SOIRÉES POUR ÊTRE ÉPATANT
Demandez UN PONTENOVO
VIN DU CAP AU QUINQUINA

BOURSE DE PARIS du 19 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
5 % perpétuel	85.50	85.75
4 % 16	97.50	97.50
4 % 17	94.60	94.60
4 % 18	93.50	93.50
5 % 20	100.90	100.90
4 % 20	100.90	100.90
5 % 25	100.90	100.90
4 % 20	100.90	100.90
4 % 27	118.—	118.—
Rente 5 % 1920	91.75	91.75
— 5 % 1924	87.—	86.90
— 5 % 1926	87.—	86.90
— 5 % 1927	87.—	86.90
Oblig. Ottom. Anciennes	1140.—	1140.—
Crédit National 1919	1450.—	1450.—
— 1921	1450.—	1450.—
— 1923	1450.—	1450.—
— 1924	1450.—	1450.—
Rente 7 % 1920 Ajaccio	1100.—	1100.—
Anne 7 % 1928 Pau-de-Calais	1100.—	1100.—
Départ. Seine 7 % 1928	1100.—	1100.—
— 1927	1100.—	1100.—
— 1925	1100.—	1100.—
Communales 1879	1100.—	1100.—
— 1920	1100.—	1100.—
TERRE		
Banque de France	31950	31950
Banque de Crédit	1000.—	1000.—
— Paris et Pays-Bas	1000.—	1000.—
— Union Parisienne	1000.—	1000.—

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Compagnie Algérienne	2740.—	2690.—
Compl. Nation d'Exemptio...	2040.—	2020.—
Crédit Foncier de France ...	1440.—	1440.—
Crédit Lyonnais	4320.—	4300.—
Société Générale	1020.—	1020.—
Union Générale Foncière...	1000.—	1000.—
Suez Capital	12400.—	12400.—
Suez Parts	2400.—	2400.—
Act. Cred. fonc. Alg.-Tunisie	1080.—	1080.—
Est Capital	1410.—	1410.—
Lyon Capital	1410.—	1410.—
Midi Capital	1410.—	1410.—
Nord Capital	1410.—	1410.—
Orléans Capital	1410.—	1410.—
Sama-Fé Chemins de Fer...	1410.—	1410.—
Diet. Electricité	1870.—	1870.—
Comp. Gén. Electricité	3440.—	3440.—
Thomson	1870.—	1870.—
Tréfileries du Havre	1000.—	1000.—
Mines de Courrières	1000.—	1000.—
Mines de Lens	1000.—	1000.—
Boléo	1000.—	1000.—
Kuhlmann	1000.—	1000.—
Phosphates de Gafsa	1000.—	1000.—
Malfidano	1000.—	1000.—
Charbons Hauts	1000.—	1000.—
Ammoniaque Houils	1000.—	1000.—
Lyonnaise Houille Ord. 1000 fr	1000.—	1000.—
Jutiers Paris	1000.—	1000.—
Air Liquide	1000.—	1000.—
Delhaye Trélazé	1000.—	1000.—
Pathé Cinéma Actions	1000.—	1000.—
Savonnerie Bay	1000.—	1000.—
Russe 4 %	91.80	91.80
Russe 5 % 1906	17.50	17.50

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Serbe 1895	174.—	180.—
Turc 4 %	118.75	119.75
Turc 5 % 1914	118.25	118.—
Banque Nationale Mexique	170.—	180.—
Banque Commerciale	1070.—	1070.—
Crédit Foncier Egyptien	1000.—	1000.—
Wagons-Lits Ordinaires	1000.—	1000.—
Central Mining	1000.—	1000.—
Rio Tinto	1000.—	1000.—
Oriental Carpet	1000.—	1000.—
Pétrofina	1000.—	1000.—
Tourraine d'Egypte	1000.—	1000.—
Astiens Peyrusse	1000.—	1000.—
Astiens Usines du Rhône	1000.—	1000.—
Cambodge	1000.—	1000.—
Financières Caoutchouc	1000.—	1000.—
Chartered	1000.—	1000.—
Concordia	1000.—	1000.—
Du Beure Ord.	1000.—	1000.—
Paris Doing Tréfil	1000.—	1000.—
Franco Wyoming	1000.—	1000.—
Goldfields	1000.—	1000.—
Hutchinson	1000.—	1000.—
Jugerfontein	1000.—	1000.—
Malaisie Ordinaire	1000.—	1000.—
Mexican Eagle Ord.	1000.—	1000.—
Astiens Deny Tréfil	1000.—	1000.—
Montecatini	1000.—	1000.—
Mozambique	1000.—	1000.—
Nitrate	1000.—	1000.—
Padang	1000.—	1000.—
Rand Mines	1000.—	1000.—
Rhodesia	1000.—	1000.—
Jérome-Napoléon	1000.—	1000.—
Act. Banque de l'Indochine	12000.—	12000.—

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Fangawyka	1000.—	1000.—
Docks Marseille	1000.—	1000.—
Lyonnaise des Eaux Cap.	1000.—	1000.—
Electricité Paris	1000.—	1000.—
Union Electricité	1000.—	1000.—
Mercantiles	1000.—	1000.—
Lebon	1000.—	1000.—
Gaz de Paris	1000.—	1000.—
Schneider	1000.—	1000.—
Fives Lille	1000.—	1000.—
Saint-Gobain	1000.—	1000.—
Verreries de Cormeaux	1000.—	1000.—
Salins Midi Capital	1000.—	1000.—
Mécanique Maritimes Ord.	1000.—	1000.—
Distil. Indochine	1000.—	1000.—
Dussaler Joules	1000.—	1000.—
Pollet Chaussés	1000.—	1000.—
Galeries Lafayette	1000.—	1000.—
Paris-France	1000.—	1000.—
Printemps	1000.—	1000.—
Bmq. Franç. Bin Plata	1000.—	1000.—
Land Bank of Egypt	1000.—	1000.—
Crédit Foncier Autriche	1000.—	1000.—
Crédit Foncier Hongrois	1000.—	1000.—
Crédit Foncier Cuba	1000.—	1000.—
Tabacs Philip. Ord.	1000.—	1000.—
Banque Franco-Mexicaine	1000.—	1000.—
Crédit Fonc. Franco-Canad.	1000.—	1000.—
Bi-Métal	1000.—	1000.—
Hotchkiss	1000.—	1000.—
Act. ind. Comm. Français	1000.—	1000.—
Tubs Lyonnais	1000.—	1000.—

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Royal Dutch	1000.—	1000.—
Shell	1000.—	1000.—
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½	1000.—	1000.—
Argentin 4 % 1900	1000.—	1000.—
Belges 3 % 1905	1000.—	1000.—
Brésil 4 % 1889	1000.—	1000.—
Bulgare 5 % 1907	1000.—	1000.—
Chine 4 % 1895	1000.—	1000.—
Espg. Unifié	1000.—	1000.—
Hollan 2 ½ 14	1000.—	1000.—
Italie 3 ½	1000.—	1000.—
Japon 4 % 1899	1000.—	1000.—
Mexique 4 % 1904	1000.—	1000.—
Roumanie 4 % 1903	1000.—	1000.—
Russe 3 % 81-84	1000.—	1000.—
Serbe 1915	1000.—	1000.—
Turc 4 %	1000.—	1000.—

CHANGES

Londres	
New-York	
Allemagne 100 reichsmarks	
Belgique	
Espagne	
Italie	
Pologne	
Suisse	

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.
38, BOULEVARD PAOLI, 38 — BASTIA - Téléphone 3-9 — Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.

LILAS BLANC
AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI — BASTIA
CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison : VENDRE BON MARCHE

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS — BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

LEONELLI FRÈRES
SCIERIE A FRANCARDO — Téléphone N° 3 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en lattes, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison Immédiate — Prix modérés
Usine à Vapeur "Chantier" mèches et détonateurs "Bickford" — Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Toles ondulées.
Société Anonyme BOUSSON & SAVIANE — Capital 500.000 francs — ALÈS (Gard) — Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo.

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M ...
demeurant à ...
déclare souscrire un abonnement de ...
au Petit Bastiais à partir du ...
SIGNATURE.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
S'adresser au Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-50

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 82 francs — 6 mois : 20 francs — 3 mois : 10 francs
HORS DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 17 francs

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT — BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES — GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR — TELEPHONE : 87

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition départementale de Journal de Bonne-Corse
UN AN : 6 Fascicules Albums + 12 Fascicules : 10 fr. 25
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN PARIS (6e)

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et raboté, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 86 francs la tonne.

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15 — Téléphone 1-16
Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Broserie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de nouveauté utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h
Lundi 19, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Mardi 20, de Nice p. Calvi à 21 h.
Mercredi 21, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 12 h
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h
Samedi 24, Toulon p. Bo-Bonne à 18 h
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Mardi 27, de Nice p. Calvi à 21 h.
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Samedi 17, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h
Dimanche 18, Bastia p. Marseille à 17 h.
Lundi 19, d'Ile-Rousse p. Marseille à 20 h
Mardi 20, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 20, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Vendredi 23, d'Ile-Rousse p. Marseille et Marseille à 18 heures.
Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 12 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 13 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

N° 32. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Elle est l'objet éternel des plus grossières plaisanteries, elle provoque la colère des puritains, elle scandalise le héros grave du poème, le monde, de l'homme du peuple. On prétend que « honte ne nécessite, elle doit être conduite avec le bâton ».

Elle garde pourtant assez plus de puissance que l'homme et on n'arrive que l'on la fasse bien souvent rentrer dans le rang. Elle est particulière. Le pape Pie II, un pieux Renaissance, l'appelle « une espèce de bestiole ». Elle est l'amante naturelle n'a vu strictement parfu.

Le Moyen Age très chrétien a inventé les péchés, engagé l'air de démons, il a vu en l'enfer le plus terrible. Sous art, devenu impuissant à peindre certaines scènes, est froid et insignifiant. Il a opéré avec ses craies : la simplicité et la bonne foi. Il a chassé le sobriété aux habitations de l'homme il a remplacé les ouverlures par des meurtrières. Il a rendu la guerre plus perfide, la haine plus vivace et plus tenace. Ses préches et ses légendes ont engendré presque autant de mal qu'il a produit de merveilles. Ses écrivains et ses artistes ont été pendant la première très chrétienne, des abominables se commettent partout. « La Sirène exagère ses qualités quand elle fait valoir, les habille, les maquille, sans faire une grande différence entre la vérité et le mensonge » (Cassandre Angullara « traité »).

Mais cette calomnie plus dommerait, plus ridicule que l'esclavage antique. Et si elle boule cette année. Le Moyen Age a fait de la lumière ! Voilà le mot lâché ! Il nous a appris à lire, à écrire, il a créé des écoles, des universités. Il a produit un Charlemagne, un François d'Assise, un Giotto, Dante, Boccace. Il a fait l'époque des Croisades, qui devait rapporter à l'Occident des secrets d'art, d'industrie, de beauté, ouvrir ses vues au commerce et aux explorateurs. Il nous a donné la chevalerie et la poésie. Il a porté la Renaissance ! à cause de cela, il a voulu tout brûler au parchemin. Je voudrais que tous mes lecteurs puissent voir la cathédrale, le grandeur de l'œuvre produite et l'admirer avec moi.

Après quatre siècles de Christianisme, l'humanité est plus barbare qu'aux premiers jours. Le pape, arrivé au trône des Césars, était devenu le Prince » de Machiavel et « celui qui fait servir la religion à la politique ». Dante le prosquille très chrétienne, des abominables se commettent partout. « La Sirène exagère ses qualités quand elle fait valoir, les habille, les maquille, sans faire une grande différence entre la vérité et le mensonge » (Cassandre Angullara « traité »).

Non ame n'était incarnée dans une multitude de cerveaux qui l'avaient transmise ainsi aux générations successives, et, à l'heure voulue par la Providence de Dieu, elle entra de nouveau en activité et produisit le phénomène de l'humanisme. Il se trouva en Toscane un groupe d'individus particulièrement impressionnés qui, au cours de causeries peut-être, en soupons les visiteurs, il faut savoir les admirer. Je me souviens encore du soulagement curieux, qu'était pour moi, l'éprouvai à entendre le professeur d'histoire nous annoncer qu'il en avait fini avec le Moyen âge. « Ah, je me sens mieux ! » fis-je avec un grand soupir comme personne ne m'avait demandé des nouvelles de ma santé, bonnes gens, on bourrelent ces mal, des rires mal étouffés accueillirent cette intempestive information et, toute contrite, je baissa la tête sur mon cahier de devoirs. Aujourd'hui, j'ai le même plaisir à voir reparaître à l'horizon le dieu de la lumière, à voir Apollon dissiper l'ombre du Moyen-âge.

On aurait pu croire que l'Olympe, Jupiter, la pensée grecque, avaient été emportés par « tourbillon des siècles. Les statues et leurs divinités avaient enfouies sous des couches de décombres. Les manuscrits avaient été lavés par les moines pour en faire des pages blanches, ils étaient abandonnés aux ignorants, pires pour eux que les rats. Et pourtant, l'antiquité n'était pas morte ; des parcelles de ses propres enfants » puis, crée à Rome un hôpital pour les pauvres. Boniface de Montone bâti sur l'enclume la tête de dix-neuf moines qui n'étaient pas de son avis !

C'était la faillite du Christianisme. Il devait être sauvé par son vieil ennemi... le paganisme. Ses vies et l'histoire de la terre sont tissées de ces ironies profondes, et bien que nous soyons les victimes, il faut savoir les admirer. Je me souviens encore du soulagement curieux, qu'était pour moi, l'éprouvai à entendre le professeur d'histoire nous annoncer qu'il en avait fini avec le Moyen âge. « Ah, je me sens mieux ! » fis-je avec un grand soupir comme personne ne m'avait demandé des nouvelles de ma santé, bonnes gens, on bourrelent ces mal, des rires mal étouffés accueillirent cette intempestive information et, toute contrite, je baissa la tête sur mon cahier de devoirs. Aujourd'hui, j'ai le même plaisir à voir reparaître à l'horizon le dieu de la lumière, à voir Apollon dissiper l'ombre du Moyen-âge.

L'homme du XV^e siècle, un produit comprimé du Moyen âge, n'adorera plus les Dieux de l'Olympe, mais il répondra de la force, de la grandeur de la beauté dont ils sont la conception et, comme si quelque occulte lien eût subsisté entre lui mintain passé et le présent, ils lui redescendront chez l'artiste. A leur contact, il aspire la vie plus largement et il la donne plus largement aussi à toutes ses créations. Ses héros font germer en lui une multitude d'idées ; il a besoin de les communiquer, des académies se forment partout. On se réunit pour causer, pour disputer comme autrefois et on cause avec ivresse, comme pourraient le faire des morts auxquels la parole aurait été rendue. Ce sont toujours ceux que nous appelons les morts qui font l'éducation des vivants. Le sont eux qui apprirent aux Romains leur histoire, qui leur firent connaître les hommes d'autrefois. Ils vibrèrent comme leurs pères aux rythmes de Cicéron, aux rythmes inconscients des périodes. Ils goûtèrent l'esprit humoristique d'Horace, ils écoutèrent avec passion les aventures d'Enée, leur ancêtre, racontées par Virgile. Cette Renaissance transforma les autres ignorants en lettrés, en collectionneurs, en mécènes. Elle engagea à dépenser noblement les richesses amassées. En Italie, des palais magnifiques remplacèrent les châteaux forts. Et, pour orner ces palais, des milliers de mains fabriquèrent des meubles incrustés, ciselèrent, sculptèrent, peignirent les chefs d'œuvre qui sont la joie de certains musées.

La Renaissance n'oublie pas la femme ; elle la prend dans son courant et l'amène sur le même plan qu'elle. Elle l'arrache à la cuisine, à la salle où elle filait et brodait en compagnie de ses servantes. Elle lui enlève les coiffes hideuses qui cachaient sa chevelure ; les guimpes qui agglissaient sa gorge « et le col de la robe, le doux et fin, de soie et de velours qui enfermait deux mille francs à dorer ».

« Ippolita Sforza portera une robe qui vaudra un quart de million. » Elle lui donne des coiffures pleins de perles et de bijoux merveilleux.

Au lieu de la quenouille, elle met entre ses mains « une rose de bon de santal, elle lui fabrique des aiguilles d'or pour la broderie ». Elle lui enseigne tous les jeux de l'esprit, la causerie, le chercacher gracieusement. Pendant son long esclavage, ses long silence, son rêve de chrysalide, la femme s'était fait des ailes, et, dans la chaude lumière parenne, elle s'est épanie elles sont merveilleuses. Sans effort apparent, elle devient l'âme de la société nouvelle.

Mise en contact avec l'esprit mâle enfin, elle est devenue capable de le lire, le latin, et le XV^e n'a pas de femmes qui soient des humanistes, des philosophes, des poètes, des femmes d'Etat, de grandes femmes.

Les portraits des femmes de la Renaissance, pour qui sait les lire, racontent une palpitante histoire. Ils veut est la tristesse d'un passé dont heureux, les sont méfiantes, l'une regarde en craintive, ils n'ont pas rage de sourire.

(A suivre)

N° 4e ANNÉE — N° 307
25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — MERCREDI 21 NOV. 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Marseille 103

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

ABONNEMENTS
Trois Mois — Six Mois — Un An
Corse ... 16 — 31 — 62
Gnalie et Colon. ... 17 — 32 — 64
Etranger ... A) 30 — 60 — 120
B) 44 — 86 — 160
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité entre locale est reçue aux bureaux du journal, 8, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

A propos de Frédéric Masson

Nous signalions dernièrement l'excellent article de M. J.-B. Marraggi dans la « Revue de Paris » sur les « Sources de Colomba », précieuse contribution d'un érudit corse au fonds mérimésite qui s'enrichit de jour en jour, mais qui reste encore à s'enrichir beaucoup du côté, précisément, de « Colomba », qui n'a pas livré tous ses secrets. Du moins, M. Marraggi en a livré quelques-uns, des plus intéressants. D'autres chercheurs l'imiteront, il faut l'espérer, qui sont, sorait-il, sur la trace des origines curieuses et fort diverses auxquelles Mérimée puisa pour bâtir, avec cet art magistique de fluidité et de simplicité, son chef d'œuvre. Nous rappelons que pour conter, autour d'un épisode principal, quelques épisodes caractéristiques de la vie de Colomba, tout en reconstituant pleinement l'atmosphère dramatique de la première partie du siècle dernier, Mérimée ne s'est servi que de faits d'incidents, de personnages corses, ou se mouvant en Corse. Ainsi s'explique, outre l'appui du talent exceptionnel de Mérimée, qu'il y ait pu réussir une telle reconstitution. Mais la découverte de ces origines n'est pas encore complète. L'exemple de M. Marraggi devrait être suivi.

Infatigable, le très distingué et érudit bibliothécaire de la ville d'Ajaccio, a donné au « Mercure de France » un autre article expliquant les causes du sentiment d'hostilité qu'éprouvait pour la Corse et les Corses — les Corses selon Frédéric Masson. A l'époque où ils parurent, les articles de diatribe de Frédéric Masson, où il expliquait que la Corse coûte plus cher à la France qu'elle ne lui rapporte, furent relevés, par M. Marraggi lui-même et par d'autres, avec une vigueur de ton qui laissa toute leur éloquence aux chiffres de réfutation de la médiocrité et inexacte thèse de cet historien de Napoléon. M. Frédéric Masson était, en effet, plus historien, dépouilleur d'archives, que universitaire et économiste. En abandonnant son rayon, il se fourvoyait. On le lui fit bien sentir. Mais Frédéric Masson avait accepté de collaborer à de nombreuses publications périodiques, et, au fil, si abondant fut-il, son fonds d'histoires et d'historiettes relatives à l'époque napoléonienne était double sur se renouvelait suffisamment puisqu'il n'avisa de faire un jour, sur notre dos, de l'économie politique.

Pourquoi nous choisit-il de préférence à un autre pays ou à un autre sujet ? M. Marraggi l'explique : de la part d'un de ses compatriotes possesseur de précieux documents de l'ordre qui l'intéressait particulièrement et qui avait fait sa fortune, M. Frédéric Masson avait été l'objet d'une vive déception. Ces documents lui avaient été confiés à la condition qu'il n'en servit pas en les reproduisant, M. Masson se s'empêcha pas de manquer à son engagement. Il fut obligé de rendre raison à son correspondant parce que, M. Frédéric Masson avait été l'objet d'une vive déception. Ces documents lui avaient été confiés à la condition qu'il n'en servit pas en les reproduisant, M. Masson se s'empêcha pas de manquer à son engagement. Il fut obligé de rendre raison à son correspondant parce que, candidat à l'Académie française, il craignait un petit scandale à la veille du vote qui devait faire de lui un immortel. Mais sans sont amour propre atteint, M. Masson se promit vraisemblablement une vengeance qu'il exerça par la suite de la façon que l'on sait : en accusant les Corses d'être les sangsues de la France, bonne qui suscita quelque colère dans l'île et des sourires d'incrédulité dans les milieux politiques de la capitale.

L'histoire des documents qui furent soustraction et même en dépit d'une défense expresse, est vraie ; elle n'a jamais été contestée. Mais il nous est revenu que Frédéric Masson avait un autre motif de ne point aimer les compatriotes de l'homme célèbre à qui il devait sa propre grandeur. Secrétaire du prince Jérôme Napoléon après la chute de l'empire, le futur académicien fut naturellement amené aux jeux de l'opposition. Il poussa même jusqu'à chercher, grandement, un long silence, son rêve de chrysalide, la femme s'était fait des ailes, et, dans la chaude lumière parenne, elle s'est épanie elles sont merveilleuses. Sans effort apparent, elle devient l'âme de la société nouvelle.

Mise en contact avec l'esprit mâle enfin, elle est devenue capable de le lire, le latin, et le XV^e n'a pas de femmes qui soient des humanistes, des philosophes, des poètes, des femmes d'Etat, de grandes femmes.

Les portraits des femmes de la Renaissance, pour qui sait les lire, racontent une palpitante histoire. Ils veut est la tristesse d'un passé dont heureux, les sont méfiantes, l'une regarde en craintive, ils n'ont pas rage de sourire.

(A suivre)

La Chambre a voté les budgets de l'agriculture et des régions libérées

Paris, 20 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de M. Léon Bouyssou.

MM. Chéron et Hennessy sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen des chapitres du budget de l'Agriculture.

Au chapitre 50, concernant la répression des fraudes, M. Lauvray expose les desiderata des agriculteurs relativement au lait.

Au sujet des dispositions relatives au personnel des haras M. Inigan appelle l'attention sur la situation des étalonniers privés, et M. Dufaye expose les revendications des sous-agents des haras.

Au chapitre 70, concernant l'encouragement à l'élevage des moutons en France, M. Lauvray demande que les crédits prévus à ce chapitre soient répartis par une Commission comprenant les délégués des éleveurs.

M. Roux-Freyssineng estime que la subvention prévue pour encourager la production en Algérie est insuffisante.

M. Chéron croit préférable de réserver la question, ce chapitre étant lié à l'article 29 de la loi de finances prévoyant une taxe spéciale destinée à fournir les fonds nécessaires pour encourager l'élevage des moutons.

Le chapitre 70 bis est réservé.

Au chapitre 72, visant le personnel hydraulique et du génie rural, MM. Taillon-Vassal et de Montault insistent sur la nécessité d'une liaison plus étroite entre les services des ministères des Travaux Publics et de l'Agriculture pour assurer une parfaite exécution des contrats de construction en matière d'électrification.

M. André Hesse ayant soulevé la question de rétroactivité des impôts sur le chiffre d'affaires pour les laitiers M. Chéron déclare que la question sera examinée au moment de la discussion de la loi de finances.

Au sujet de l'électrification des campagnes M. Thomas demande au Gouvernement de prendre les initiatives nécessaires pour hâter l'examen des projets et les paiements des subventions ainsi que pour protéger les usagers.

M. Lamoureux, rapporteur, expose comment se présente le problème de l'électrification des campagnes. Il montre l'urgence pris d'un fonds pour faire face aux besoins des agriculteurs mais il estime que les crédits d'engagement doivent être ajoutés aux crédits de paiement.

Un projet de loi semble nécessaire.

M. Chéron se déclare d'accord avec le rapporteur et prend l'engagement de déposer prochainement un projet en ce sens.

Répondant à diverses observations de M. Barthe, M. Jean Bonnessy, ministre de l'Agriculture, se déclare favorable au relèvement du maximum des dépenses subventionnables qui pourrait être porté de 450 à 500 fr.

M. Raffaterre demande que les régions à population "disséminée soient assimilé favorisées que les régions à population agglomérée.

M. Malvy, président de la Commission des Finances, et M. Chéron se déclarent d'accord pour étudier le texte de loi de cet égard.

La suite du débat est renvoyée à 15 heures 30.

La séance est levée à midi 30.

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Bouisson.

MM. Chéron et Hennessy sont au banc du Gouvernement.

La Chambre adopte le projet de loi voté par le Sénat tendant à modifier les articles du Code civil concernant l'insertion des jugements de divorce, des séparations de corps et de séparations de biens au tableau exposé dans l'auditoire des Tribunaux et des Chambres des avoués et des notaires.

Puis, on prend l'examen des chapitres du budget de l'Agriculture.

MM. Philippot-Leaux et Ernest Lafont appellent l'attention du Gouvernement sur la situation du personnel forestier et sur la nécessité d'envisager un programme d'ensemble pour la réfection de nos forêts.

M. Chéron donne l'assurance qu'il sera tenu compte de ces observations dans le prochain budget.

MM. Thomas, Emile Vincent et Colin demandent au Gouvernement de vouloir accorder en considération de leur dévouement à la République et de leurs services distingués aux anciens combattants mutilés qui reçoivent une pension de réversion insuffisante.

M. Fiancette la politique forestière du groupe socialiste et se déclare favorable au contrôle et à la régie des forêts particulières.

M. Bonnevay répond qu'il retiendra cette suggestion.

M. Fiancette répond qu'il retiendra cette suggestion.

M. Fiancette répond qu'il retiendra cette suggestion.

M. Fiancette

ouvrerez un échantillon au Laboratoire Départemental à Ajaccio, où il ne vous en coûtera que 2 francs, pour doser l'acidité de chaque échantillon.

Et vous aurez ainsi évité de perdre des milliers de francs si vous disposiez vraiment de quelques dizaines d'hectolitres d'huile.

Nouvelles diverses

Paris, 19 novembre. — Cet après-midi, sur la route d'Ivry, un camion automobile a heurté un groupe de 23e colonial.

Six militaires, grièvement blessés, ont été transportés au Val de Grâce.

Neufchâtel, 19 novembre. — Le stigmographe de l'observatoire de Neufchâtel, enregistre un tremblement de terre local dont le foyer se trouve dans la région centrale du canton de Vaux.

Zurich, 19 novembre. — La grande banque Escher-Freig et Compagnie dont la faillite eut une grande répercussion dans la Suisse entière, surtout dans les Compagnies de cinémas, propose à ses créanciers un arrangement à l'amiable.

Les créanciers recevront environ 50 pour cent, le passif étant de 4 millions 800.000 francs suisses.

Paris, 19 novembre. — M. Jean Hennessy, ministre de l'Agriculture, a présidé dans la soirée au Cercle de la Renaissance le banquet des présidents des Comices agricoles de France, à l'occasion de la clôture du Congrès.

Parmi les personnalités du monde agricole y assistaient et ont pris la parole : [illegible]

Il convient, au cours de ces différents discours, de signaler que Mme Mesdames ont demandé le divorce à l'audience de relevée du tribunal de la Seine.

Paris, 19 novembre. — Le Journal annonce que Mme Mesdames a l'intention de participer à la course de 24 heures automobiles qui doit avoir lieu prochainement sur le circuit de Montlhéry.

Paris, 19 novembre. — Le « Journal » annonce que Mme Mesdames a l'intention de participer à la course de 24 heures automobiles qui doit avoir lieu prochainement sur le circuit de Montlhéry.

Paris, 19 novembre. — M. Jean Hennessy, ministre de l'Agriculture, a présidé dans la soirée au Cercle de la Renaissance le banquet des présidents des Comices agricoles de France, à l'occasion de la clôture du Congrès.

Parmi les personnalités du monde agricole y assistaient et ont pris la parole : [illegible]

Il convient, au cours de ces différents discours, de signaler que Mme Mesdames a manifesté l'intention de participer à la course de 24 heures automobiles qui doit avoir lieu prochainement sur le circuit de Montlhéry.

Deux mille tonnes-kilomètres par jour

Tout le problème est de transporter dans le minimum de temps, avec le minimum de frais, le plus grand nombre de tonnes sur le plus grand nombre de kilomètres possible. De là est venue l'idée de mesurer le « travail » d'un camion d'après le nombre de tonne-kilométriques journalières dont il est capable. Les 5 tonnes du camion, tournant régulièrement des étapes de 150 kilomètres, avaient une valeur d'utilisation de 750 à 800 tonnes-kilométriques.

Les camions rapides qui partaient pour Bordeaux ou Lyon, par exemple, ne faisaient que 300 kilomètres par jour avec une charge utile de 3 tonnes 500, donnant donc 1.050 tonnes-kilométriques. On peut juger, par ces chiffres, des progrès réalisés, et par quelle force cette exploitation intensive d'un véhicule était absolument le prix de revient.

Remarquons bien qu'il ne s'agit pas ici de recettes ; ce sont des chiffres obtenus en exploitation normale, véritables et sérieux, lignes de services rapides ; c'est Paris-Strasbourg effectué toutes les nuits avec une étape dans les deux sens ; c'est Paris-Bourges aller et retour par le même véhicule ; Paris-Lille, etc...

Quelques chiffres intéressants

Les véhicules ainsi exploités — camions rapides construits par les établissements Lafly — marchent tous les jours, sauf le dimanche ; ils parcourent en un an 120.000 à 150.000 kilomètres, et le prix de revient de la tonne-kilométrique, en comptant tous les frais : conducteurs, assurances tous risques, essence, huile, pneus, réparations, amortissement compris sur un an, ressort à 0,45 lorsque les camions voyagent à demi-charge et à 0,35 à charge utile. Les mêmes plus récents portant 4 tonnes onbême permis d'abaisser encore ces chiffres de quelques centimes la tonne-kilométrique.

La science est d'environ 60 kilomètres à l'heure et les moyennes fournies sont régulièrement de 45 kms à l'heure (Paris-Strasbourg en 16 heures). Il suffit de comparer ces chiffres avec certains trajets actuellement en vigueur pour se rendre compte des bénéfices possibles ; une nouvelle industrie de transport vient de naître.

Grâce à elle, on verra bientôt des entreprises manichères se créer sur des lignes, groupées en mais jusqu'ici, les moyens de transports indispensables on verra le poisson de toute part nous arriver frais, ce qui, à Lyon ou à Paris, les routes deviendront les grands marchés de gros, privés et cela d'autant plus aisément que le fret nécessaire aux expéditeurs n'est que très considérable ; quant au l'itinéraire sur lequel on ne trouverait pas tous les jours trois tonnes à véhiculer dans les deux sens ? La question délicate du transport du bétail trouve dans l'utilisation du camion rapide sa meilleure solution. Alors que les animaux perdent une notable proportion de leur valeur marchande au cours des longs trajets en chemin de fer, alors que la présence obligatoire de convoyeurs et leur retour sont autant de frais supplémentaires, le bétail transporté par camions rapides arrive plus vite, plus « bien » et sans qu'il soit nécessaire de le faire accompagner. On verra également une possible industrie du transport des personnes ; tant de centres importants sont mal reliés entre eux par le train ! Les cars rapides les joindront à 45 km. de moyenne et, pour moins, le tarif actuel des premières classes sera substantiellement remunérateur, même s'ils voyagent à demi-charge. Bien quelques années, on verra dans le sur presque tout souvent que le train et l'avion, sous avidement à la multiplication heureuse des entreprises de transmission rapide. Notre pays tout entier y gagnera une richesse nouvelle.

Le Syndicat des Comices rapides Lafly, à l'obligeance de laquelle nous devons d'avoir pu citer des chiffres précis, prépare actuellement un petit ouvrage, où les résultats de ses travaux seront résumés : « Comment créer, organiser et conduire une entreprise de transports qui rapporte ». Ceux de nos lecteurs que ces questions intéressent trouveront dans cet ouvrage : 126, Avenue des Gresillons — Asnières.

Sources de Richesses

Une nouvelle industrie du transport

Si quelque jour nous vous contrôle, elle demeure incroyablement misérable, les habitants ne disposent d'aucun moyen de transporter leurs produits jusqu'aux acheteurs éventuels.

On connaît de multiples exemples de colonies ainsi laissées en friche. Mais il nous arrive beaucoup moins de songer à l'imperfection et à l'insuffisance des moyens de transports dont nous disposons en France pour tirer parti de nos ressources locales. Les fruits, les légumes, le lait, les fleurs, les poissons, etc.... sont des denrées périssables qui doivent, pour avoir toujours leur valeur, parvenir rapidement sur les lieux de consommation. A l'inverse, que grande partie de ces produits est mal utilisée. Quant à celle du transporteur en temps utile, son prix est souvent par les frais et les aléas des transports actuels.

Et pourtant, la voie ferrée n'est-elle pas le plus rapide et le plus économique des moyens de transport ?

Elle l'est, dans un grand nombre de cas. Par contre, certains problèmes peuvent désormais recevoir une meilleure solution.

L'exemple des services rapides

Evolution toute récente : jusqu'à ces années dernières, les « services rapides » faisant régulièrement la navette entre les grands marchés n'avaient pas besoin de tenir compte des bénéfices possibles ; une nouvelle industrie de transport vient de naître.

Créée à elle, on verra bientôt des entreprises manichères se créer sur des lignes, groupées en mais jusqu'ici, les moyens de transports indispensables on verra le poisson de toute part nous arriver frais, ce qui, à Lyon ou à Paris, les routes deviendront les grands marchés de gros, privés et cela d'autant plus aisément que le fret nécessaire aux expéditeurs n'est que très considérable ; quant au l'itinéraire sur lequel on ne trouverait pas tous les jours trois tonnes à véhiculer dans les deux sens ? La question délicate du transport du bétail trouve dans l'utilisation du camion rapide sa meilleure solution. Alors que les animaux perdent une notable proportion de leur valeur marchande au cours des longs trajets en chemin de fer, alors que la présence obligatoire de convoyeurs et leur retour sont autant de frais supplémentaires, le bétail transporté par camions rapides arrive plus vite, plus « bien » et sans qu'il soit nécessaire de le faire accompagner. On verra également une possible industrie du transport des personnes ; tant de centres importants sont mal reliés entre eux par le train ! Les cars rapides les joindront à 45 km. de moyenne et, pour moins, le tarif actuel des premières classes sera substantiellement remunérateur, même s'ils voyagent à demi-charge. Bien quelques années, on verra dans le sur presque tout souvent que le train et l'avion, sous avidement à la multiplication heureuse des entreprises de transmission rapide. Notre pays tout entier y gagnera une richesse nouvelle.

Le Syndicat des Comices rapides Lafly, à l'obligeance de laquelle nous devons d'avoir pu citer des chiffres précis, prépare actuellement un petit ouvrage, où les résultats de ses travaux seront résumés : « Comment créer, organiser et conduire une entreprise de transports qui rapporte ». Ceux de nos lecteurs que ces questions intéressent trouveront dans cet ouvrage : 126, Avenue des Gresillons — Asnières.

ÉCHOS

Billet Parisien

Il est incontestable que l'industrie touristique s'en gagne chez nous. On trouve à peu près partout maintenant des hôtels qui offrent à leur clientèle des chambres et une propreté rassurantes et irréprochables assez goût et simplicité.

Mais quand le touriste sera-t-il décidé, dans les hôtels, toutes les voitures emporten ?

Ce fut une minute d'intense émotion, où l'on sentait battre précipitamment plus d'un cœur de femme, que celle de l'ouverture de la hère et de la sortie à l'air libre d'Harry Pilzer, dans un local sinistre de troçons de verre qu'on verra.

Harry Pilzer, bien que fortement attelé su par la longue et douloureuse épreuve, sourit vaillamment en réponse aux applaudissements des spectateurs.

Il convient de le féliciter, pour le courage et l'endurance qu'il a montré dans l'accomplissement de cette épreuve surhumaine, et qu'on croyait impossible.

— Elle a treize ans !
— Pas possible...
— Oui ! Oui ! Ne nions, c'est ce que j'ai toujours entendu dire.

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

DRAMBO. — Voici le résultat des élections municipales complémentaires de dimanche dernier :

Suffrages exprimés : 212.
Qui obtient : Mlle.
Calisti Noël : 112, élu.
Raffalli Sylvestre, 111, élu.
Piergiovanni Napoléon, 90.
Sanguinetti T.-B., 80.
LURI. — Des élection complémentaires ont eu lieu, dimanche pour compléter le Conseil municipal.

Ont été élus tous concurrents :
MM. Barris Richard : 142
Demari Joseph : 147
Peretti Ch. : 144
Tomei André : 143

AJACCIO

Les élections consulaires

Par arrêté de M. le Préfet, c'est le 9 décembre prochain qu'auront lieu les élections pour la nomination des membres sortants de la Chambre du Tribunal de Commerce.

Il y a lieu de remplacer MM. François Leoni, Jérôme Peri, Santarelli, membres sortants, et Xavier Colonna d'Istria, décédé.

MM. Leoni et Santarelli se représentent.

M. Jérôme Peri renonce à solliciter le renouvellement de ses pouvoirs pour raisons de santé.

Sont candidats pour les deux postes à pourvoir : MM. Parasilani, négociant, et Luci, banquier.

Duel à l'américaine

Dans la soirée de dimanche, les nommés Dominique Rancoul et Eugène Poli, ayant eu maille à partir ensemble, se prirent de querelle. Puis, ils décidèrent de se rencontrer sur la place du Cosone, le lendi matin, afin de vuidanger et de liquider la dispute à coups de revolver, au duel à l'américaine.

A huit heures du matin, exactis tous deux au rendez-vous, ils commencèrent le feu l'un sur l'autre. Cinq coups furent ainsi échangés, et Eugène Poli, atteint à la cuisse qui fut traversée, s'affaissa. Il fut peu après ramené à l'Hôpital-Civil.

Rancoul n'est pas encore arrêté.

Le commissaire de police et le Parquet ont ouvert une enquête, qui a permis l'arrestation de Rancoul et de Léoni des nommés Della Fiora, sujet hellène, et Emile Albert, pour vagabondage et vol de linge à Solliarino. L'officier de police civil accompagne des agents Rolandi, Barrasso, Canale et Luciani.

Les sports... Au stade des Salines, dimanche, le Racing Club Bastiais a battu l'Athlétic Club par 4 buts à 0.

Au port. — Le sous-marin « Lapisse » a mouillé hors de la rade, dans les eaux de la défense mobile, et a repris la mer lundi, 19 novembre à 16 heures.

Cette visite commandée par le lieutenant de vaisseau Tenneberg, avait pour but l'entrée et la sortie du port de Toulon et relâché dans tous les ports de la Corse pour effectuer des exercices

Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi, juge doyen

Negroni Alfred, de Moncale, avait eu une vive discussion avec Louis Lorenzi qui lui reprochait de tenir sur sa mère des propos malveillants.

Quelques jours après, Lorenzi et Lucchini Louis chercheront querelle à Negroni et tandis que le premier lui portait un formidable coup de poing à la mâchoire, l'autre le frappait avec un couteau pres de l'œil droit, le blessant assez grièvement.

Lorenzi et Gourrini comparaissent devant le Tribunal correctionnel qui, après plaidoiries de Me Cirelli et Colonna d'Istria, défenseurs respectifs, les condamne à huit mois de prison chacun et à payer solidairement à la partie civile, représentée par M. de Montera, cinq cents francs de dommages-intérêts.

— Accusé d'avoir donné le mot à Dionisi, Pieroschi fut requisitoire par le ministère public qui, après une brillante défense dont se prévalait le meurtrier.

Contrairement à la jurisprudence [illegible] que la saisie, Pieroschi qui avouait avoir tué avec un revolver n'eut pas à répondre devant les Jurés du crime dont il était d'abord prévenu comme assassinat de meurtre, il ne fut pas non plus, après avoir été reconnu coupable, condamné à mort de mettre défaut par le Parquet au Tribunal correctionnel.

Le Syndicat de la victime Dionisi se constituait partie civile et nomi du droit au cession directe, devers Pieroschi au Tribunal correctionnel sous l'inculpation de port d'arme prohibée ; mais pouvait-elle, juridiquement se faire avant déjà été partie civile aux notres lorsque Pieroschi y répondait du crime de meurtre ? Telle la délicate question de droit qui se posait.

Le Tribunal a déclaré la nouvelle poursuite irrecevable.

Me de Montera représentait la partie civile.

Me Colonchini défendait l'inculpé.

— Les frères Lucciani ont tossé le nommé Novarelle qui, ivre, les provoquait par des propos injurieux.

Ils sont déférés pour coups et blessures au Tribunal correctionnel qui, après plaidoirie de Me Montera, leur défenseur, les condamne à l'amende avec sursis et à payer à la partie civile, représentée par Me Colonna d'Istria, cinquante francs de dommages-intérêts.

Ivre, Novelle, de Saint-Florent, se prêtait à la saisie qui fut traversée, s'affaissa et mourut peu après

RHUMATISMES
Les plus anciens et les plus atroces sont guéris vite et radicalement par le produit radioactif
RADIOLE
qui vitalise les cellules, chasse l'acide urique et calme instantanément les plus fortes douleurs. Nombreuses guérisons presque miraculeuses constatées officiellement.
Flacon, 6 fr. ; franco, 6 fr. 50. Brochure et échant. gratis. Laboratoire du Radium, 25, R. Vaugirard, PARIS (6e).

BOURSE DE PARIS du 20 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	61 75	61 90
3 % 1886	72 50	72 75
4 % 1917	78 50	78 75
4 % 1918	78 50	78 75
5 % 20	104 50	104 50
5 % 20	104 50	104 50
4 % 25	97 50	98 »
5 % 27	107 75	107 75
Rente 5 % 1920	101 »	101 »
— 5 % 1924	103 75	103 75
— 4 % 1925	98 »	98 »
— 4 % 1927	98 »	98 »
Oblig. Caisse Autonome	442 »	442 »
Crédit National 1919	450 »	450 »
— 1921	450 »	450 »
— 1923	450 »	450 »
— 1926	450 »	450 »
Bons 7 % 1925 Alsace	1010 »	1010 »
Bons 7 % 1926 Pau-de-Calais	1010 »	1010 »
Départ. Seine 7 % 1926	1010 »	1010 »
Oblig. P. T. T.	450 »	450 »
— 1921	450 »	450 »
— 1925	450 »	450 »
Communales 1879	450 »	450 »
— 1880	450 »	450 »
TERRE		
Banque de France	32000 »	32000 »
— Nation de Crédit	1454 »	1455 »
— Paris et Pays-Bas	1015 »	1015 »
— Union Parisienne	1375 »	1380 »

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Compagnie Algérienne	3470 »	3500 »
Comptoir National d'Escompte	1250 »	1260 »
Crédit Foncier de France	1010 »	1010 »
Crédit Lyonnais	1840 »	1840 »
Société Générale	1040 »	1040 »
Société Générale Foncière	1040 »	1040 »
Suez Capital	2380 »	2380 »
Suez Paris	2380 »	2380 »
Act. Ord. fonc. Alg.-Tunisie	1340 »	1340 »
Est Capital	1450 »	1450 »
Lyon Capital	1450 »	1450 »
Midi Capital	1450 »	1450 »
Nord Capital	1450 »	1450 »
Orléans Capital	1450 »	1450 »
Sente-Fé Chemins de Fer	1450 »	1450 »
Dist. Electricité	1040 »	1040 »
Comp. Gén. Electricité	1040 »	1040 »
Thomson	1040 »	1040 »
Trifileries du Nièvre	1040 »	1040 »
Mines de Courrières	1270 »	1270 »
Mines de Lens	1040 »	1040 »
Bolée	1040 »	1040 »
Aluminium	1040 »	1040 »
Omnibus de Caire	1040 »	1040 »
Supérieur	1040 »	1040 »
Malacca Ordinaire	1040 »	1040 »
Mexicain Eagle Ord.	1040 »	1040 »
Actions Dong Trieu	1040 »	1040 »
Mozambique	1040 »	1040 »
Wagons-Lits Ordinaires	1040 »	1040 »
Central Mining	1040 »	1040 »
Rio Tinto	1040 »	1040 »
Oriental Carpet	1040 »	1040 »
Pétrofina	1040 »	1040 »
Sucreries d'Egypte	1040 »	1040 »
Actions Peyrnaud	1040 »	1040 »
Actions Usines du Rhône	1040 »	1040 »
Cambodge	1040 »	1040 »
Financières Caoutchouc	1040 »	1040 »
Chartered	1040 »	1040 »
Concordia	1040 »	1040 »
Du Boera Ord.	1040 »	1040 »
Parts Dong Trieu	1040 »	1040 »
Franco Wyoming	1040 »	1040 »
Goldfields	1040 »	1040 »
Hanchacaca	1040 »	1040 »
Japurafrerin

Nouvelles diverses

Paris, 21 novembre. — M. Georges Perrier, 52 ans, était accusé d'avoir tué sa mère qui s'était remariée avec M. Lacroix, cultivateur à Bonnières (Seine-et-Oise).

On sait retrouvé rue des Flandres, le 19 décembre 1927, le malheureux avait asphyxié dans sa chambre, la porte était fermée.

Papa, appelé, avait fait des déclarations contradictoires et avait été suspecté.

Il a comparu devant la Cour d'assises de la Seine sous l'inculpation de parricide.

Les experts établirent que la porte ne pouvait fermer qu'intérieurement et que grand'maman Georges Papa n'avait pu tuer sa mère.

L'avocat général Gazier abandonna l'accusation et un verdict d'acquittement fut rendu.

Paris, 21 novembre. — La police parisienne a procédé à l'arrestation des nommés Camille Bernard, 35 ans ; Valentin, 22 ans ; Lucien Boissier, 30 ans, qui composaient une centaine de cambrioleurs en un an.

Le montant des vols dépasse 300.000 francs.

Un complice, le nommé Defaite, a été également arrêté.

Toulouse, 21 novembre. — Dans une étable de M. Delpral, propriétaire à Rimbarthe (Gers), est né un veau superbe muni de deux têtes dont il ne sait successivement pour téter.

Inutile de dire que de nombreux curieux se sont déplacés pour voir ce phénomène.

Berlin, 21 novembre. — On apprend que l'Etat libre d'Irlande envoyera sous peu un représentant diplomatique à Berlin.

Toulouse, 21 novembre. — Voilà bien quinze ans qu'on n'avait vu un tel automne dans les Pyrénées. Or, deux intrépides chasseurs des montagnes luchonnaises, MM. Journiac, de Castillon, et Ouzilleau, de Saint-Aventin, viennent de tuer à la vallée du Lys, au voisinage du Mail de Carreau (Rocher de l'Ecureuil) une superbe ourse âgée de trois ans.

Paris, 21 novembre. — Une fois de plus on a battu hier tous les records à la Bourse de New-York.

Alors que vendredi dernier 6.700.000 titres avaient été échangés, le chiffre d'hier fut de sept millions.

Le dernier cours fut coté à 5 heures avec, par conséquent, deux heures de retard.

Evreux, 21 novembre. — Au cours d'un match de rugby qui mettait aux prises à Evreux le Vélo Sport Chartrain et l'Evreux Athlétic Club on jouait un de ces derniers équipé, Georges Blanchet, fondé de pouvoirs à la Banque Nationale de Crédit s'est subitement affaissé, victime d'une congestion cérébrale.

Transporté à l'Hôpital d'Evreux il y est mort peu après son admission.

Berlin, 21 novembre. — Le Gouvernement prussien communique que le budget de la Prusse pour 1928 se traduit pour les chiffres suivants :

Recettes : 4.171.484.480 marks (avec 3.257.500.000 marks de recettes ordinaires et 243.500.000 de recettes extraordinaires).

Contre 3.883.800.000 marks de dépenses ordinaires et 328.200.000 marks de dépenses extraordinaires.

Vienne, 21 novembre. — Les social-démocrates ayant accepté le compromis du chancelier Seipel tendant à prolonger la durée du mandat du président Hainisch, celui-ci a, sur la proposition du Gouvernement fédéral, convoqué l'Assemblée fédérale pour le 5 décembre pour l'élection du nouveau président.

Paris, 21 novembre. — M. Georges Bonnefous, ministre du Commerce, a constitué ainsi son Cabinet : Directeur du Cabinet : M. Jacques Gamelin-Truman, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; chef de Cabinet : M. Henri Lorain, auditeur de 1ère classe à la Cour des Comptes ; chef adjoint : M. Frédéric Boujon, auditeur de 1ère classe au secrétariat particulier ; M. Jean Bonnefous, chargé de mission au Cabinet : M. Robert Savary ; attachés : MM. Olivier Merlin et Jean Dubreuil.

Shanghai, 21 novembre. — Les Chinois ont versé 50.000 dollars comme acompte pour les réparations des dommages causés à la France lors des incidents de Nankin.

Paris, 21 novembre. — M. Briand a reçu ce matin l'ambassadeur de Grande-Bretagne.

Paris, 21 novembre. — On annonce la mort de M. Jacques Tardieu, maître des requêtes honoraires au Conseil d'Etat, directeur général de la Société des Assurances et de la Prévoyance, officier de la Légion d'honneur.

M. Jacques Tardieu était l'oncle de M. André Tardieu, ministre de l'Intérieur.

Berlin, 21 novembre. — Les négociations commerciales germano-russes, qui avaient été interrompues lors de l'affaire du bassin de Bhally, reprendront lundi prochain à Moscou.

La délégation allemande, conduite par le directeur au ministère de l'Economie, M. Posse, quittera Berlin demain.

— Malgré son jeu de tabac!... Il perdra !

— Oui, il veut mélanger... » Vendre que vendre !...

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

ÉCHOS

Billet Parisien

Quelle est ta profession ?

Ma question n'a rien d'indiscret. Je veux parler de ton vice, le vice, le péché. Le tiens-tu de père en fils ? T'es-tu laissé choir ? Es-tu un joueur ?

Cette petite enquête, à laquelle je m'adresse à quelques-uns de mes lecteurs, présente un intérêt assez palpitant. Il s'agissait de contrôler scientifiquement l'influence d'un sacrement qui portera bientôt son huitième fruit, et qui, en dépit de cette marque d'origine, n'est pas encore classé parmi les vices capitaux.

Nos ancêtres ignoraient presque complètement ce qu'est une roue de fortune. Il paraît que d'ici quelques années nous n'aurons plus que des joueurs, et nos arrière-neveux de 2028 s'étonneront dans leurs salles publiques. Nos arrière-nièces aussi.

Puisque tout nous arrive de nos voisins, qui ne connaissent jamais les difficultés, nous avons importé le vice de France. Il ne demeurait seulement de mondaine légèreté : Mon cheri ! » par que quatre-vingt-ne. C'est ce qui fait aujourd'hui, les jeunes !

Nous, à qui cette infortune est épargnée, pourquoi nous laissons-nous entraîner par le temps présent ? Nous ne sommes jamais satisfaits. Nous récriminons sans cesse contre le luxe de nos ap-pointements et le prix du remontoir. Nous nous abandonnons avec des femmes qui sont de vraies poupées à roue, dont elles ont quelquefois et les yeux fixes et une manivelle dans le dos. Nous avons tous trouvé, et quand elles nous trompent, elles savent nous apporter leurs regrets dans des roulades si parfaites que nous sommes tentés de crier : « Bis ! ».

Que voulez-vous, on aime la musique ou on ne l'aime pas. Une femme, en chantant, me confiait un jour au bout du monde. Je ne me berçerai jamais de la même illusion sur les graces, à moins qu'elle ne s'avisât un beau jour de me faire chanter.

Puisse encore de matcher à moi que, mais je n'entends chanter que le plus tard possible...

Gabriel Baude.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, jeudi, 22 novembre 1928 ; 324e jour de l'année, 41 à venir.

Aujourd'hui : Sainte Cécile.

Demain : Saint Clément.

EPHEMERIDES CORSES. — 22 novembre 1613. — Le doge et le gouverneur de la République de Gênes prennent que le décret du 22 décembre 1584, maintenant séverement les Corses qui allaient servir comme officiers et sous-officiers, soit appliqué rigoureusement.

Les Corses Partout

L'ouverture de la Maison des Corses de Nice

La Maison des Corses a fait dimanche matin, à 11 heures, son ouverture. Dans le cogiet local que ce groupement possède, 6, avenue Georges-Clemenceau, plus de 150 originaires de l'île du Beau-té étaient réunis pour fêter un certain nombre de leurs compatriotes qui ont été récemment l'objet de distinctions honorifiques : MM. Antoni, juge au Tribunal, et le lieutenant Grimaldi, comme chevaliers de la Légion d'honneur ; Beretti et Carlotti, réélus conseillers généraux ; Gabrielli (32e) et Nicolai (22e), promus capitaine ; Marcellacche, promu commandant aux Subsistances militaires ; Tony Bonifacio, deux fois lauréat au Concours général des lycées et collèges de France.

Les honneurs de la réception étaient faits aimablement par M. Ch. de Vincentelli, secrétaire général, M. Mattei, secrétaire adjoint, M. Reginensi, trésorier général, M. Antoni, trésorier adjoint.

Nous avons noté dans l'assistance : M. Santiaggi, docteur Stefani, baron Morosi, M. Pierre Lera, Mme Coti, M. Valère Pietri, général Breton, M. Pierre Albertini, M. Susini, capitaine Orsini, M. Padovani, M. Bernardi, M. Butteoli, M. Marietta, M. Quesnaud, M. Frataccci, M. Bevieli, M. Santacrèa, M. Benistrard, Mme José Bonifacio, docteur Bonifacio, M. Oyaud, M. Léandri, M. Romanace, M. Buresi, M. Arcadipane, capitaine Filippi, M. Morocchini, M. Geraldi, M. Bonini, M. Persiani, etc.

Tour à tour, M. de Vincenti, M. Padovani, Mme Santiaggi, exprimèrent en termes heureux la joie qu'éprouvent la Maison des Corses à fêter ses distingués compatriotes.

M. Antoni, M. Carlotti, M. Berretti, Mme Bonifacio, celui-ci au nom de son frère, devaient ensuite avec émotion le plaisir qu'ils ressentaient à être si chaleureusement reçus.

On fut ensuite à la prospérité de la Maison des Corses qui sera bientôt officiellement inaugurée au cours d'une grande manifestation.

La Petite Patrie fut longuement évoquée ainsi que son indestructible attachement à la Mère-Patrie. On se sépara enfin aux cris de : « Vive la France ! Vive la Corse ! Vive la Maison des Corses ! »

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS Le Petit Bastiais

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

LURI. — *Election au Conseil d'arrondissement.* — M. Pierre Dominici, notaire, nous fait connaître qu'il est candidat à l'élection du Conseil d'arrondissement du 16 décembre dans le canton de Luri.

AJACCIO

Aviation. — L'appareil piloté par Pommeran est arrivé de Tunis, le 20 novembre à midi, avec un passager et est reparti pour Antibes, à 13 heures, avec deux passagers.

Au port. — Le vapeur « Corte II », est arrivé le 20 novembre de Marseille avec 200 passagers et 165 tonnes de marchandises.

Chambre de Commerce. — Contrairement à ce qui a été annoncé, il ne s'est encore produit aucune candidature accessible à la Chambre de Commerce d'Ajaccio. On sait seulement que M. Bérenger Peri renonce à se représenter pour des raisons de santé et que MM. Leonetti et Santucci demandent le renouvellement de leur mandat.

Les élections du 9 décembre auront lieu en vertu du nouveau projet le Conseil d'Etat des élections de 1924 qui avaient été déférées et à propos desquelles on sait seulement que M. Bérenger Peri a été battu par un de ces projets.

Les pouvoirs des nouveaux élus ne durerons donc qu'un an.

Nouveau théâtre. — Le Théâtre-Cinéma, construit par les frères Bicci dans la partie supérieure du Cours Napoléon, s'élève rapidement et aura bientôt deux mois environ. Il contiendra 700 places assises et de quatre à cinq cents places debout. Les deux cinémas actuellement existants sont exclusivement en pierre et en fer, écartant toute possibilité d'incendie.

TOLLA. — Ces jours derniers a été célébré à Tolla, le mariage de Mlle Antoinette Salini, la fille charmante fille du juge de Paix de Bastelica, avec M. Philippe Simoni, le distingué directeur commercial de la Société des Automobiles « La Buire », fils de Mme Yve Simoni, de Sorio.

La cérémonie, en raison d'un deuil récent, se déroula dans une stricte intimité, mais de nombreux garents et amis tinrent à apporter aux nouveaux époux le témoignage de leur sympathie.

M. l'abbé Casalta, avant de bénir la nouvelle union, cappela aux jeunes époux dans une allocution d'une haute élévation de pensée, les devoirs du mariage chrétien.

Mlles Angèle Meppi et Renée Simoni, qu'accompagnaient MM. Jacques Colleloni et Meppi, avaient, auparavant, avec infiniment de grâce, le service d'honneur.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un délicieux banquet réunit les parents et amis des nouveaux époux.

Au champagne, M. Scapola, éxprima en termes choisis, les vœux que tous formulaient pour le bonheur des nouveaux époux.

Nous y joignons très volontiers les nôtres en y ajoutant ceux que nous adressons aux familles Salini et Simoni nos plus sincères félicitations.

SARTÈNE

Au Comité des maires du P.R.D. de l'arrondissement de Sartène

Un événement important s'est produit ces jours derniers à Sartène : un Comité des Maires a pu être constitué. Le Siège du Comité a été choisi à Sartène, la ville du Prince, c'est-à-dire l'arrondissement le plus déshérité, bien que le tout ait commencé à bouger et tend à s'organiser.

En effet, le 11 novembre dernier, se réunissaient à Sartène, les Maires du P.R.D. qui désiraient faire partie du Comité. Leur but est de se solidariser pour mieux faire aboutir les revendications les plus modestes populaires qu'ils représentent, mettre un terme aux abus de toute sorte qui se produisent journellement par la négligence ou l'apathie de certaines administrations publiques et d'attirer l'attention du gouvernement sur les besoins si oubliés dont les richesses naturelles sont pourtant évidentes et auquel il ne manque que l'outillage moderne pour les faire valoir.

Le Maire Nous a eu lieu au « Café des Amis », dans une salle réservée à cet effet.

Etaient présents : MM. le Dr Benedetti, maire d'Ajaccio ; commandant Casalta, maire d'Argnisia, chevalier de la Légion d'honneur ; Codaccioni, maire de Bilia ; Carrallucci, maire de Figari ; Diaghi, maire de Petreto-Bicchisano ; Durazzo, maire de Belvedere-Campodonico, chevalier de la Légion d'honneur ; Filippi, maire de Sorbollano ; Giafferri, maire de Calcatello ; Giudicelli, maire de Zonza ; Léandri, maire de Gravona ; Monticonecchi, maire de Tivalaggio ; Monticonecchi, adjoint de Sollacaro ; Mondoloni, adjoint de Sainte-Lucie de Tallano ; Sirtoli, maire de Carbini, de Perelli, maire de Levie ; Pietri, maire de Quenza ; Pietri, maire de Poggio di Tallano, Santarelli, maire de Viggianello ; Susini, maire de Guarguale.

Les autres maires du P. R. D. n'ont pu être touchés à temps par la convocation, mais ils vont par tarder à envoyer leur adhésion.

Le Bureau a été ainsi constitué :

Président : M. Durazzo, maire de Belvedere-Campomoro, chevalier de la Légion d'honneur, doyen des maires de la Corse.

Président : M. Codaccioni, maire de Bilia.

Vice-présidents : MM. Diaghi, maire de Petreto-Bicchisano ; Giudicelli, maires de Zonza.

Trésorier : M. Carallucci, maire de Figari.

Secrétaire : M. Santarelli, maire de Viggiarello.

Diverses questions qui ont été discutées et mises à l'étude, feront l'objet de délibérations lors de la prochaine réunion du Comité.

INFORMATIONS LOCALES

Chronique des Tribunaux

A LA COUR D'ASSISES

La Cour d'assises siégeant lundi, après-midi, a statué sur les demandes de dommages-intérêts formulées par les parties civiles au cours de la session.

Elle a rendu les arrêts suivants :

Affaire Florini Paul-Lockroy. de Campitello : la Cour considérant que Florini Paul-Lockroy a été condamné pour meurtre et vol, sans préméditation, et tenant compte que sa victime était l'unique soutient de son père avec qui elle travaillait fixe à 15.000 francs les dommages-intérêts.

Affaire Scaglia Don-Jacques, de Zicavo. — La Cour considérant que Scaglia Don-Jacques n'a été trouvé coupable que de meurtre provoqué et que l'arme homicide lui a été passée par un de ces nombreux coups qui été acquitté, tenant compte en surplus qu'il n'a pas de ressources personnelles, le condamne à 5.000 francs de dommages-intérêts.

Affaire Giordani Paul, de Peri : la Cour considérant que Giordani Paul a été acquitté, condamne la partie civile qui s'y est opposé à la partie civile aucune existence légale, telle la prévocation, etc., que les faits reprochés ont été acquittés, tenant compte de la passion et de la surexcitation occasionnées par la vue du meurtrier de son frère, le condamne à 1.500 francs de dommages-intérêts.

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Nous avons annoncé que le Tribunal correctionnel de Bastia avait condamné les capitaines des chalutiers italiens *Floris, Marco et Fratelli Chiesa*, à huit mille francs d'amende chacun, et à payer pour chacun des trois bateaux quarante mille francs à la Prud'homie des Pêcheurs, trente mille francs au vieux Syndicat des pêcheurs et trente mille francs au Syndicat unitaire.

Les armateurs des navires ont été déclarés civilement responsables des condamnations pécuniaires prononcées contre les capitaines. Les gérants, les civilements responsables, le Ministère public et les parties civiles avaient interjeté appel. L'affaire venait hier devant la Cour.

Après le rapport présenté par M. le conseiller Le Sire, M. de Carolis et M. Vannier de Morelli, avoué à la Cour, déposent des conclusions en faveur des prévenus.

L'affaire est ensuite renvoyée en continuation à huitaine sur la demande de MM. Moretti, de Moutora, Colombani et Lechal, avocats des diverses parties civiles pour contrôler certains renseignements indiqués dans les conclusions de MM. de Carolis et Tomasi, défenseurs des inculpés.

Nos Services Maritimes

Par décision de M. le Ministre des Travaux publics, le départ du jeudi de Bastia pour Marseille sera effectué à partir du 6 décembre à 15 heures, au lieu de midi. Cette modification restera en vigueur pendant le fonctionnement du service d'hiver, c'est-à-dire jusqu'au 15 mars, soit durant...

Messieurs les chargeurs sont informés que la réception des marchandises à quai sera clôturée à midi et qu'aucune expédition quelle qu'en soit la nature ne pourra être acceptée après midi.

Carnet Mondain

Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de Mme Pauline Berrezai, avec M. L. Olivier, receveur des Finances à Bastia.

ECONOMISEZ UN PAQUET sur TROIS

Complètement torréfiés les grains de chicorée Boulangère sont légers, il y en a donc plus dans les paquets, voilà pourquoi ces paquets de chicorée Boulangère font l'usage de trois paquets de chicorée ordinaire.

Liagre-fils.

Dans les groupements

SYNDICAT AGRICOLE DEPARTEMENTAL DE LA CORSE

Nouveaux postes vacants

Calvi (cours complémentaire filles adjointe).

Les demandes devront parvenir au Vice-Recteur pour le 30 novembre au plus tard.

Au Théâtre

Nous avons annoncé, hier, les spectacles débuts sur notre scène municipale de la grande troupe lyrique italienne dirigée par M. le marquis Pietro Cattolica Giuditta.

Cette troupe nous arrive précédée d'une excellente réputation et les comptes-rendus élogieux de ses représentations sur les grandes scènes italiennes nous permettent d'affirmer qu'elle sera en mesure de satisfaire entièrement le public bastiais.

La première soirée aura lieu dimanche avec *Rigoletto*, l'œuvre célèbre du Maestro de Verdi.

Notons à propos de l'ouverture de la saison lyrique l'heureuse initiative du Syndicat des Chauffeurs de Taxis qui a décidé d'organiser un service spécial à la sortie du spectacle, au tarif du service de jour.

Un bravo à nos chevaliers du volant.

MARINETTE

44, Boul. Paoli

BASTIA

Robes et Manteaux hauses nouveaux

UNE VISITE S'IMPOSE

N'abandonnez pas votre machine usée. Faites-la disparaître en spécialiste pour toutes

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE Machines à Coudre

TOUTES MARQUES - Pièces de rechange

M. JACARIA

8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

GRANDS MAGASINS Louis MAUREL

2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA

LE SEUL ÉTABLISSEMENT VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

Communications

FÊTE DE LA PRÉSENTATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE

Pour la première fois, le 21e de la Présentation de la Très-Sainte Vierge sera fêtée avec le plus vif éclat dans la chapelle du Cercle Catholique. L. Imposte 21-26e.

Aux grandes messes de la journée sont chantés les Psaumes des vêpres solennelles ; à 4 h. 30, Vêpres, Sermon, Salut.

A la grand'messe, la quête sera faite par Mlles Yvette Pierangeli et Napoléoni, et, aux Vêpres, par Mlles Jacqueline Barnaque et Suzanne Casanelli.

Un statuette lumineuse de Notre-Dame de Lourdes sera remise aux personnes qui viendront bien donner leur nom, comme promesses.

Les Spectacles

THÉATRE MUNICIPAL. — Samedi lyrique 1928-1929. Dimanche 25, à 21 h. 30, matinée. Pietro Carli Ghione, régisseur général, chef d'orchestre : Maestro Alceste Cenacchi.

Répertoire : Tosca, Bohème, Butterfly, Paliacci, Cavalleria, Pagliacci, Traviata, Rigoletto, Trouvère, Barbier de Séville, Manon, Faust, Aïda, Fritz.

Ensuite artistique (par ordre alphabétique) : Mlle G. Belabardi, Mmes Bertini, Tua, Bertocci, Ivon Lombardi, Morel, Anna Maria, Sonda Margherita, Vitelli, Ottavi.

MM. Agnelo Pietro, Bossi Mario, Canessi Alberto, Cattenoz G., Gavagnani, Modesti Ettorino, Neri Natale, Zenio Ivo, Zennaro G.

Représentations extraordinaires avec les artistes actuellement à l'affiche du Théâtre Municipal de Nice. Pietro Schivazappa.

Maestro des chœurs : Mario Ottavi.

Répétitions : Bureau Italo ; sous-chef : Paquito Franco.

20 choristes (hommes et femmes).

25 musiciens.

Dimanche, 25 novembre, à 9 h., avec RIGOLETTO (de Verdi).

Prochainement : Gilberte Villiet (Gilda) ; Casanova (Rigoletto) ; Leo Zanaz (Duc).

Prix des places habituels.

La location est ouverte à « Fémina », de 15 à 18 heures.

REGENT-CINEMA

Grand gala cinématographique avec *La Grande Epreuve*, le célèbre film français, réalisé par A. Dugès et A. Ryder.

FEMINA-CINÉMA. — Ce soir, à 8 h. 45, Paul Fille présente *La Chapeau Fêlure*, une comédie échevelante dans laquelle l'excellent acteur Johnny Jones, entouré des jeunes et jolies artistes Mlles Lucienne Lamy et Simone Cerdan.

Prochainement : *Logique délicate.*

COLLABORATION FRATERNELLE

Toutes sortes de machines modernes ou démodées sont, en effet, nécessaires à nos gracieuses compagnes pour leur donner ensuite un chant mélodieux. Il est donc fort heureux que la Société Générale des Machines à coudre ait pensé à ouvrir à Bastia, 8, rue des Zéphirs, un magasin spécialement outillé pour la réparation de toutes les machines à coudre, quelle que soit leur marque.

Ce magasin, dirigé par M. Jacaria, ancien contremaître de la Maison Singer, est à la disposition de toutes les personnes qui désirent faire réparer leur machine à coudre.

Il est également à la disposition de toutes les personnes qui désirent faire l'achat d'une machine à coudre, quelle que soit la marque choisie.

Les prix pratiqués sont très modérés et la maison offre toutes garanties.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Après la catastrophe de la Cartoucherie de Vincennes

Paris, 21 novembre. — M. Jean Mistral, au rescapé de la catastrophe de Vincennes a fait le récit suivant :

« Je travaillais à la forge avec un camarade ; une quinzaine d'ouvriers soudaient à nos travaux. Notre atelier se trouve à environ 150 mètres du fondroit où l'accident a produit.

« Nous entendîmes soudain une détonation formidable, suivie du fracas énorme des milliers de vitres qui s'écroulaient. Touché à la tête je fus immédiatement aveuglé par le sang qui me sortait des oreilles qui se trouvaient assez nous fut blessé mais très légèrement à la figure.

« Que s'était-il passé ? Personne ne le saura jamais. Les quelques ouvriers qui procédaient au déchargement du wagon qui a sauté ont disparu dans la tourmente sans avoir pu comprendre les causes de l'accident qui nous a tous mis hors de combat. Nous ne parlerons pas.

« Les secours furent organisés avec une rapidité qui fait honneur à l'humanité et à la direction de la cartoucherie. Pendant qu'on s'empressait autour des blessés on reconnaît avec des larmes les corps déchiquetés de nos quatre malheureux camarades et les restes épars des chevaux dont le ventre était ouvert.

« Ma femme qui travaillait au chargement ne fut pas blessée mais plusieurs de ses camarades, Mmes Bardon, Vignon et Gaty-Balsac, notamment, le furent. Mme Gaty-Balsac était occupée au tri des cartouches dans les petits appareils dépendant du service de la destruction c'est ce qui explique qu'elle ait été si gravement atteinte.

« On peut dire que c'est miracle que l'explosion n'ait pas fait davantage de victimes dans les vieux bâtiments qui furent détruits et où nous travaillons tous lavent quelques minutes avant l'explosion.

« Non loin de là se trouvait un dépôt de munitions d'un million de détonateurs. Si ceux-ci avaient fait explosion la cartoucherie et tout Vincennes y eut sombrer.

« Depuis 23 ans que j'y travaille, c'est la première fois que je vois un accident grave que j'y vois. Celui-ci est dû qu'à de malencontreuses circonstances et à la faute ne saurait sans doute en être imputée à personne. »

Le meurtrier du curé Caravadossi est arrêté en Belgique

Liège, 21 novembre. — Un gendarme de la brigade de Flemalle Haute se trouvait dans la matinée au bureau de poste de la gare pour prendre la correspondance. Il vit un individu d'allure suspecte et l'interpella. L'individu sortit de sa poche une boîte de cartouches mais il fut maîtrisé aussitôt.

Il déclara être Angelo Bartolomei et fut reconnu officiellement pour meurtrier du curé Caravadossi.

Conduit à la gendarmerie, il déclara qu'il avait commis son forfait seul. On ne sait pas encore s'il est l'auteur de la tentative criminelle contre l'épicier Ferrari.

Son crime accompli, il gagna la frontière belge, s'arrêta à Beatrix dans le Luxembourg belge et à Liège-Guillemins, dans la nuit de mardi à mercredi et marcha alors à l'aventure, se dirigeant vers le Sud. Il atteignit ainsi Flemalle Haute.

Bartolomei fut trouvé porteur d'un revolver chargé de six balles blindées et de 54 balles. Amené à Liège il fut interrogé par le juge d'instruction et remis-valla ses avocats.

Un mandat d'amener fut décerné contre lui et il fut écroué à la prison.

Le parquet de Lille avisa d'urgence le parquet de Nancy.

L'HOCCO-RHUM tue la GRIPPE

Un discours de M. Bonnefous

Paris, 21 novembre. — M. Georges Bonnefous, ministre du Commerce a présidé le banquet du syndicat des chambres de Boissons.

Le ministre a déclaré :

« Je comprends fort bien que le commerce des boissons, comme tous les autres commerce d'ailleurs, ait des revendications fiscales à formuler. Les impôts sont malheureusement lourds pour les Français, notamment pour les commerçants, mais il faut que fait le premier commerce français, dans l'intérêt financier de la France, agisse, énergiquement pour poursuivre la politique de salut et de redressement financier si heureusement réalisée depuis deux ans et demi par M. Poincaré et ses collègues.

« C'est cette politique seule qui permettra l'allégement progressif de la dette publique et d'obtenir dans le budget des ajustements et des réductions dont profiteront les contribuables, notamment les contribuables en chef que sont les commerçants.

« Faute de suivre cette voie, dont l'expérience a démontré qu'elle mène au but, nous retomberions dans l'erreur, la confusion et le gachis ».

Dans les Commissions de la Chambre...

Finances

Paris, 21 novembre. — La Commission des Finances, sous la présidence de M. Malvy, a présenté la candidature de M. Paul Reynaud pour le Conseil d'administration de l'Office national de combustibles liquides.

Elle a adopté ensuite, sur le rapport de M. Bernier, un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 180.000 francs, relatif à la conférence diplomatique des expositions internationales.

Puis, elle a adopté sur le rapport de M. Bedouce les projets comportant l'approbation de la convention passée entre le ministre des Travaux publics et le préfet de la Seine, concernant l'entretien des chaussées de Paris et l'arrêté administratif dressé pour constater la location de terrains à la ville de Lyon dépendant de la digue de la Tête d'Or.

La Commission a aborde ensuite l'examen des différents amendements à la loi de finances.

Nous pouvons ajouter à ce communiqué que la désignation du rapporteur du budget de Paix a nécessité deux tours de scrutin.

Au premier tour, MM. Bernadel et Delesalle ont obtenu chacun 13 voix et M. Sarraut le nombre des votants ayant été augmenté, 14 voix contre 13 à M. Delesalle.

La Commission des finances de la Chambre a examiné l'article 5 de la loi des finances et différents amendements présentés par MM. Delesalle et de Monicault, relatifs à l'exonération de l'impôt sur le chiffre d'affaires pour les meuniers.

M. de Chappedelaine, rapporteur général, a insisté vivement pour que la commission accepte le texte du gouvernement.

Le gouvernement sera entendu aujourd'hui.

Armée

Paris, 21 novembre. — M. Fallay, député de Paris, membre du groupe de l'action démocratique et sociale, a été entendu par le juge d'instruction de M. Hamelin qui a lu son rapport sur le projet de loi modifiant certaines actions du Code du Travail.

Le projet assure la publicité des règlements intérieurs dans les ateliers et interdit l'usage des amendes pour les infractions au règlement. Il prévoit aussi une modification au texte de la Chambre obligeant les patrons qui embauchent un ouvrier à s'assurer qu'il n'est pas lié ailleurs par un contrat de travail.

La Commission a approuvé le texte de M. Hamelin et le soumettra à discussion au rapport.

La Commission du Commerce a entendu ensuite un rapport de M. Rohan sur l'enquête consulaires. Il a été décidé de faciliter aux commerçants l'exercice du droit de vote dans les élections des tribunaux de Commerce.

Le grand explorateur Amundsen avait été mis en faillite

Paris, 21 novembre. — Comme bien des autres savants, le capitaine Amundsen, qui s'est perdu en mer l'été dernier avec René Guilbaud, en allant à la recherche de l'aéronaute Nobile, n'avait point fait fortune.

En dépit de la subvention de 28.000 livres accordée par le Gouvernement l'intrépide explorateur avait dû contracter plusieurs emprunts pour couvrir les frais des expéditions polaires. Il avait même été mis en faillite en 1924 et ses créanciers avaient actuellement dans l'impossibilité de faire valoir en qui leur est dû et l'on n'avait pas l'idée de mettre en vente les médailles reçues par lui au cours de sa vie.

Cinquante et une médailles vinrent ainsi aux enchères pour une somme totale de 850 livres. A Mr. Conrad Langard, qui les a offertes aussitôt à l'Université d'Oslo.

Les plus élégantes et généreux à permis de désintéresser les créanciers d'illustrieux explorateur.

Mais quelle tristesse n'y a-t-il pas à constater qu'un Amundsen a pu être en faillite tandis que les vedettes du cinéma ou les boxeurs gagnent si aisément des millions !

Une manifestation des légitimistes hongrois

Budapest, 21 novembre. — Les légitimistes ont organisé hier une réunion pour célébrer l'anniversaire du prince Otto, fils aîné du feu roi Charles, à l'occasion des 16 ans et de la majorité du jeune prince.

Parmi les personnalités qui prirent la parole se trouvaient l'ancien ministre Karolyi et le comte Albert Appony. Ils soulignèrent l'importance de l'idée légitimiste qui peut seule, ont-il dit, assurer l'unité morale de la nation hongroise pour la révision du traité de Trianon.

La manifestation, toute pacifique, s'est bornée à une proclamation du principe.

Les Soviets et le discours de M. Stresemann

Berlin, 21 novembre. — Des 120 grammes de Moscou aux journaux allemands déclarent que c'est avec le plus grand intérêt qu'on a pris connaissance dans les milieux officieux russes du texte du discours de M. Stresemann à Genève.

On regrette à Moscou que le ministre allemand n'ait pas consacré une seule parole aux rapports germano-russes.

Les Soviets sont d'avis que les critiques du chef de la Wilhelmstrasse au sujet des accords franco-britanniques n'étaient pas suffisamment énergiques.

Le meurtrier du curé Caravadossi est arrêté en Belgique

Liège, 21 novembre. — Un gendarme de la brigade de Flemalle Haute se trouvait dans la matinée au bureau de poste de la gare pour prendre la correspondance. Il vit un individu d'allure suspecte et l'interpella. L'individu sortit de sa poche une boîte de cartouches mais il fut maîtrisé aussitôt.

Il déclara être Angelo Bartolomei et fut reconnu officiellement pour meurtrier du curé Caravadossi.

Conduit à la gendarmerie, il déclara qu'il avait commis son forfait seul. On ne sait pas encore s'il est l'auteur de la tentative criminelle contre l'épicier Ferrari.

Son crime accompli, il gagna la frontière belge, s'arrêta à Beatrix dans le Luxembourg belge et à Liège-Guillemins, dans la nuit de mardi à mercredi et marcha alors à l'aventure, se dirigeant vers le Sud. Il atteignit ainsi Flemalle Haute.

Bartolomei fut trouvé porteur d'un revolver chargé de six balles blindées et de 54 balles. Amené à Liège il fut interrogé par le juge d'instruction et remis-valla ses avocats.

Un mandat d'amener fut décerné contre lui et il fut écroué à la prison.

Le parquet de Lille avisa d'urgence le parquet de Nancy.

...et du Sénat

Finances

Paris, 21 novembre. — Les membres de la nouvelle Commission des Finances du Sénat se sont réunis cet après-midi pour procéder à l'élection du Bureau.

M. Clémentel, président sortant, a été réélu à l'unanimité ainsi que MM. Hennesse et Ruiberti, comme vice-présidents.

M. Charles Dumont, candidat de la gauche démocratique a été désigné à l'unanimité comme rapporteur général.

Législation

Paris, 21 novembre. — La Commission sénatoriale de la législation, sous la présidence de M. Penancier, a entendu M. Di Monzie, auteur d'une proposition tendant à la réforme de l'organisation judiciaire.

M. de Monzie a fait un exposé détaillé de son texte dont il demandera l'incorporation dans la loi de Finances.

Le texte maintient les tribunaux existants, admet la création de quelques sections supplémentaires et crée pour les autres arrondissements un juge délégué dont la compétence est restreinte aux affaires en dernier ressort et à celles pour lesquelles les juridictions acceptent sa juridiction.

Commerce

Paris, 21 novembre. — La Commission sénatoriale du Commerce, sous la présidence de M. Louis Serre, a entendu M. Hamelin qui a lu son rapport sur le projet de loi modifiant certains articles du Code du Travail.

Le projet assure la publicité des règlements intérieurs dans les ateliers et interdit l'usage des amendes pour les infractions au règlement. Il prévoit aussi une modification au texte de la Chambre obligeant les patrons qui embauchent un ouvrier à s'assurer qu'il n'est pas lié ailleurs par un contrat de travail.

La Commission a approuvé le texte de M. Hamelin et le soumettra à discussion au rapport.

La Commission du Commerce a entendu ensuite un rapport de M. Rohan sur l'enquête consulaires. Il a été décidé de faciliter aux commerçants l'exercice du droit de vote dans les élections des tribunaux de Commerce.

Travaux Publics

Paris, 21 novembre. — La Commission sénatoriale des Travaux publics, sous la présidence de M. Lhopiteau, a entendu M. Forgeot, ministre, et le directeur des chemins de fer sur la proposition de loi visant les retraites des cheminots.

M. Fernand Bolier, rapporteur, a exposé les modifications apportées au texte primitif adopté par la commission.

Le ministre sera de nouveau entendu par la commission pour renseignements complémentaires.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 21 novembre. — Du « Populaire » (M. Léon Blum) :

« Les radicaux ont bien une opinion, une disposition d'ensemble vis à vis du ministère.

« Laquelle ? Vraiment-ils le faire vivre ou le faire tomber ? ...

« C'est l'un ou c'est l'autre. Ils sont enfermés dans cette alternative nécessaire et le Congrès d'Angers leur a donné leur choix.

« Pourquoi donc les 6 groupe radical et son Comité directeur hésitent-ils devant les portes et les mettre par le quelle ce choix ait s'imposer ? Pourquoi après les embarras assez évidents du premier cabinet Herriot, après les ennuis des Postes et Chemins de Cabri, ou les entrepreneurs pourront en prendre connaissance.

Fait à Lunio, le 16 novembre 1928.

Le Maire : ILLEBRILE.

EXTRAIT DE L'ACTE D'ASSOCIATION

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES RIVAGES DE L'ECLETO-PIANO COMMUNE DU LUCI — LUCCI

Le dix novembre mil neuf cent vingt huit trente cinq propriétaires de terrains situés au lieu dit, département de la Corse se sont réunis en association syndicale libre, conformément à la loi du 21 juin 1865, du 22 décembre 1888 et un règlement d'administration publique du 9 août 1894, pour l'exécution des travaux d'intérêt général d'un canal

REPRESENTANTS

Visitant épiceries, confiseries, demandés chaque arrondissement du département. Fixe 500, plus commission. Ecrire, Numa, 13, rue Canzara, à Perdu-[illegible].

Très ancienne Société semences et nourriture bétail, même société sous le contrôle de l'Etat, demande des agents sérieux, actifs ainsi que retraités, munis de références premier ordre. Situation d'avenir si travailleur. Excellentes conditions. Ecrire sous le N° 12.001/6 à l'Agence Havas, Lyon.

PARQUET

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

Demandez UN **PONTENOVO**

Parfumerie de Luxe

A. POGGI

15, Boulevard Paoli, 15

Téléphone 1-46

Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Broserie fine, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Mercredi 21, de Livourne p. Bastia à [illegible] h.
Jeudi 22, de Marseille p. Ajaccio à 1[illegible] h.
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Jeudi 22, de Bastia p. Marseille à 12 h.
Jeudi 22, d'Ajaccio p. Nice à 20 h.
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli.

BOURSE DE PARIS du 21 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du j.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	[illegible]	[illegible]
5 % 15	[illegible]	[illegible]
4 % 17	[illegible]	[illegible]
4 % 18	[illegible]	[illegible]
5 % 20	[illegible]	[illegible]
6 % 20	[illegible]	[illegible]
4 % 25	[illegible]	[illegible]
3 % 27	[illegible]	[illegible]
Rente 5 % 1928	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1924	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1926	[illegible]	[illegible]
— 6 % 1927	[illegible]	[illegible]
Oblig. Caisse Autonome	[illegible]	[illegible]
Crédit National 1919	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1922	[illegible]	[illegible]
— 1924	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1925 Aisne	[illegible]	[illegible]
Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais	[illegible]	[illegible]
Départ Seine 7 % 1929	[illegible]	[illegible]
Oblig. P. T. T.	[illegible]	[illegible]
— 1921	[illegible]	[illegible]
— 1925	[illegible]	[illegible]
Communales 1879	[illegible]	[illegible]
— 1888	[illegible]	[illegible]
TERME		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— Nation de Crédit	[illegible]	[illegible]
— Paris et Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
— Union Parisienne	[illegible]	[illegible]

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Compt. Nation. d'Escompte	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier de France	[illegible]	[illegible]
Crédit Lyonnais	[illegible]	[illegible]
Société Générale	[illegible]	[illegible]
Société Générale Foncière	[illegible]	[illegible]
Suez Capital	[illegible]	[illegible]
Suez Parts	[illegible]	[illegible]
Act. Ord. fonc. Alg.-Tunisie	[illegible]	[illegible]
Est Capital	[illegible]	[illegible]
Lyon Capital	[illegible]	[illegible]
Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Nord Capital	[illegible]	[illegible]
Orléans Capital	[illegible]	[illegible]
Santa-Fé Chemins de Fer	[illegible]	[illegible]
Dist. Electricité	[illegible]	[illegible]
Comp. Gén. Electricité	[illegible]	[illegible]
Thomson	[illegible]	[illegible]
Tréfileries du Havre	[illegible]	[illegible]
Mines de Courrières	[illegible]	[illegible]
Mines de Lens	[illegible]	[illegible]
Boléo	[illegible]	[illegible]
Kuhlmann	[illegible]	[illegible]
Phosphates de Gafsa	[illegible]	[illegible]
Pechiney	[illegible]	[illegible]
Chargeurs Réunis	[illegible]	[illegible]
Transatlantique Ord. 600 fr	[illegible]	[illegible]
Voitures Paris	[illegible]	[illegible]
Air Liquide	[illegible]	[illegible]
Cultures Tropicales	[illegible]	[illegible]
Pathé Cinéma Joules	[illegible]	[illegible]
Sucreries Say	[illegible]	[illegible]
Russe 4 %	[illegible]	[illegible]
Russe 5 % 1906	[illegible]	[illegible]

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Serbe 1895	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]
Turc 5 % 1914	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Mexique	[illegible]	[illegible]
Banque Ottomane	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Egyptien	[illegible]	[illegible]
Wagons-Lits Ordinaires	[illegible]	[illegible]
Central Mining	[illegible]	[illegible]
Rio Tinto	[illegible]	[illegible]
Oriental Carpet	[illegible]	[illegible]
Pétrofina	[illegible]	[illegible]
Sucreries d'Egypte	[illegible]	[illegible]
Actions Peyrissac	[illegible]	[illegible]
Actions Usines du Rhône	[illegible]	[illegible]
Cambodge	[illegible]	[illegible]
Financières Caoutchouc	[illegible]	[illegible]
Chartered	[illegible]	[illegible]
Concordia	[illegible]	[illegible]
De Beers Ord.	[illegible]	[illegible]
Parts Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
France Wyoming	[illegible]	[illegible]
Goldfields	[illegible]	[illegible]
Huanchaca	[illegible]	[illegible]
Jagersfontein	[illegible]	[illegible]
Malacca Ordinaire	[illegible]	[illegible]
Mexicain Eagle Ord.	[illegible]	[illegible]
Actions Dong Trieu	[illegible]	[illegible]
Montecatini	[illegible]	[illegible]
Mozambique	[illegible]	[illegible]
Malte	[illegible]	[illegible]
Padang	[illegible]	[illegible]
Shed Mines	[illegible]	[illegible]
Roumano-Belges	[illegible]	[illegible]
Act. Banque de l'Indochine	[illegible]	[illegible]

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Tanganyika	[illegible]	[illegible]
Docks Marseille	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise des Eaux Dép.	[illegible]	[illegible]
Electricité Paris	[illegible]	[illegible]
Union Electricité	[illegible]	[illegible]
Penarroya	[illegible]	[illegible]
Lebon	[illegible]	[illegible]
Gaz de Paris	[illegible]	[illegible]
Schneider	[illegible]	[illegible]
Fives Lille	[illegible]	[illegible]
Saint-Gobain	[illegible]	[illegible]
Verreries de Carmaux	[illegible]	[illegible]
Salins Midi Capital	[illegible]	[illegible]
Messageries Maritimes Ord.	[illegible]	[illegible]
Distil. Indochine	[illegible]	[illegible]
Ouenzier Joules	[illegible]	[illegible]
Pellet Chausson	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	[illegible]	[illegible]
Paris-France	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]
Hosp. Franç. Rio Plata	[illegible]	[illegible]
Land Bank of Egypt	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Autriche	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier Cuba	[illegible]	[illegible]
Tabacs Philip. Ord.	[illegible]	[illegible]
Banque Pénins. Mexicain	[illegible]	[illegible]
Crédit Fonc. Franco-Canad.	[illegible]	[illegible]
El-Méta	[illegible]	[illegible]
Hotchkiss	[illegible]	[illegible]
Act. cap. Ciment Français	[illegible]	[illegible]
Tale Luzenac	[illegible]	[illegible]

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Royal Dutch	[illegible]	[illegible]
Shell	[illegible]	[illegible]
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½	[illegible]	[illegible]
Argentin 4 ½ 1888	[illegible]	[illegible]
Belges 3 % 1895	[illegible]	[illegible]
Brésil 4 % 1889	[illegible]	[illegible]
Bulgare 5 % 1902	[illegible]	[illegible]
Chine 4 % 1895	[illegible]	[illegible]
Egypt. Unifié	[illegible]	[illegible]
Hellen 5 % 14	[illegible]	[illegible]
Italie 3 ½	[illegible]	[illegible]
Japon 4 % 1905	[illegible]	[illegible]
Mexique 4 % 1904	[illegible]	[illegible]
Roumanie 4 % 1922	[illegible]	[illegible]
Russe 3 % 91-94	[illegible]	[illegible]
Serbe 1913	[illegible]	[illegible]
Turc 4 %	[illegible]	[illegible]

CHANGES

Londres	[illegible]	[illegible]
New-York	[illegible]	[illegible]
Allemagne (100 reichsmark)	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Hollande	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Prague	[illegible]	[illegible]
Suisse	[illegible]	[illegible]

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE

38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 3.24

LES SEULES FLEURS
dignes d'être offertes
d'orner votre intérieur
dénotant de votre bon goût.

Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.

La REMINGTON PORTATIVE

payable 85 fr. par mois

MACHINE QUI CONVIENT

CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom [illegible] adresse ....

A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE
POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS
BASTIA

DECORATION D'EGLISES
et appartements de
tous styles et en
tous genres

Vente Gros - Détail

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ....
demeurant à ....
déclare souscrire un abonnement de ....
au Petit Bastiais à partir du ....
SIGNATURE,

Les abonnement partent du
1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 18 francs
HES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

La Cigarette surfine
fabriquée à Ajaccio
H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS
Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
[illegible]
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Employez l'Ouvre-lettres **"ORGUS"**

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie
d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

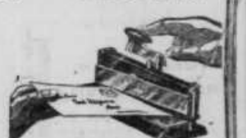

N° 36 Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

L'humanisme, la science, l'art, ont élevé l'esprit humain ; il est mûr pour le libre examen. L'incendie s'est dégagé de la masse ; Luther, Calvin, Zwingle [illegible] sincèrement peut-être, du [illegible] des [illegible] provoquent cette révolution religieuse que l'on a appelée la Réforme, qui a engendré le Protestantisme. Le Protestantisme a été, et est encore, le [illegible] intellectuel et moral destiné à maintenir l'équilibre dans l'âme occidentale. En conséquence, l'Eglise catholique romaine perd les nations les plus cultivées de l'Europe. Il y aura, non seulement un christianisme, mais il y aura un christianisme luthérien, un christianisme calviniste qui engendreront d'autres variétés.

Il y aura une âme protestante, une mentalité protestante, un art protestant. Il y aura des guerres religieuses, des persécutions. Et la lutte humaine sera intensifiée, et il y aura sur notre planète plus de douleurs, plus de larmes et plus de sang répandus. Il y aura plus de vie aussi et d'une essence supérieure. Cela avait sa raison d'être... puisque cela a été.

Le choc de cette révolution tire l'Eglise catholique de son ivresse ; elle voit enfin le précipice, elle fait machine arrière. Tout en lançant des anathèmes contre l'Allemagne, contre Genève, contre l'Angleterre, elle s'amende, se discipline, se reprend. Et il est curieux... [illegible] ... La Providence, qui avait besoin d'elle pour des [illegible] encore, lui envoie l'homme qui devait l'aider dans sa lutte contre l'hérésie et les hérétiques.

Un matin, dans la chapelle de Notre-Dame de Montmartre à Paris, Ignace de Loyola, un étudiant romanesque, maladif, fait vœu, avec cinq de ses compagnons, d'aller en Terre Sainte convertir les musulmans. De ce vœu, inspiré peut-être par les cellules atavistes de quelque ancêtre Croisé, sort un ordre militant, celui des Jésuites, qui sera servir en maître la papauté. Son fondateur naquit à la même époque que Luther et Calvin : Ignace de Loyola 1491, Luther 1483, Calvin 1509.

Ces trois dates fatidiques montrent assez que les Dieux créent non seulement la lutte, mais qu'ils la dirigent. Au XVIe siècle elle devient intense.

Paul III, en habile général à l'Eglise l'unité qui lui manquait encore. Il assemble le fameux concile œcuménique de Trente. Ce concile, sans tenir compte des découvertes de la science, de l'inéluctable loi du progrès, arrête comme une horloge, la pensée humaine à la date de 1563. Il décrète le célibat des prêtres, remanie la discipline, la hiérarchie, donne aux papes l'autorité absolue. Il met en activité les forces spirituelles que l'Eglise avait négligées. Au Moyen âge, le confessionnal n'existait pas, on ne confessait guère que les péchés mortels ; elle inaugura le tribunal de la pénitence. Dans l'ombre de ces logettes, elle accueille l'âme humaine, l'absout, la console, la dirige, non pas toujours vers le ciel, mais plus souvent vers le but politique qu'elle poursuit. Par cette institution géniale, elle pénètre dans la famille, dans l'intimité conjugale et tient en sujétion la conscience de ses adeptes. Au moyen de l'Inquisition et de l'Index, elle coupe les ailes à la pensée. Quand un individu s'élève au-dessus de la masse, elle le ramène au niveau ou elle le supprime. Les humanistes, les érudits, les artistes, tous ces êtres de lumière avaient fait de Rome une ville ouverte, libre, heureuse de vivre : l'Eglise la ferme de nouveau pour plusieurs siècles ; elle l'entoure d'une muraille sacerdotale, la plus chinoise des murailles, au pied de laquelle viendront se briser des ondes et des ondes d'idées. La tyrannie théocratique paralyse les volontés, étouffe les énergies précieuses, ralentit le mouvement de la civilisation. Les papes sont rois ! Parmi ces papes rois, il y en a de férocement cruels pour les frères érétiques, tels Pie IV et Pie V. Il y en a de très remarquables comme Sixte-Quint, le berger qui n'avait jamais su conduire un troupeau de brebis, quatre pattes, et dont la Providence fait un admirable berger d'hommes. Il y a eu des papes, tous noblement désintéressés, tel Clément IX qui portait aux malades dans les hôpitaux les secours spirituels et corporels, qui avait chaque jour douze pauvres à sa table. Quand la cloche du Capitole la fameuse Paterina, qui annonçait la mort des souverains pontifes, sonna pour lui, elle jeta du deuil dans tous les cœurs et c'était rare, car les Romains n'ont jamais aimé leurs papes.

Pendant des siècles, l'Eglise a poursuivi son rêve de souveraineté temporelle par tous les moyens que la politique approuve et que le christianisme désapprouve. Elle a défendu la péninsule contre les Barbares, contre l'Allemagne, contre la France, contre l'Espagne, contre l'Angleterre. Tout le temps elle croyait travailler pour elle et elle travaillait... pour les Italiens qui, comme nation, n'existaient pas encore. L'Eglise catholique devait garder Rome à Rome. Est-ce assez beau ?

Aujourd'hui les Papes ne possèdent plus que le Borgo, un espace de terrain entre le Mont Mario et le Janicule qui, curieusement n'avait jamais fait partie de Rome et qui, dans l'antiquité, avait été « le champ des oracles ». En l'entourant de murs, au IVe siècle, Léon IV ne se doutait pas qu'il préparait une citadelle pour son lointain successeur... mais les Dieux le savaient. Le Pape n'est plus roi et jamais il n'a été aussi respecté, aussi respectable, aussi grand car son royaume n'est plus de ce monde.

Le Christianisme catholique romain vit maintenant la branche descendante de sa parabole — il la vivra longtemps encore sans doute. Si je ne me trompe il en est à la même phase que le paganisme après le siècle d'Auguste. Alors, les bêtes préparées pour les autels, trouvaient difficilement des acheteurs — l'argent du péché — sinon le péché, se faisait rare. Dans les classes élevées, on ne croyait plus guère à l'immortalité de l'âme, ni aux enfers, et la source de l'inspiration artistique, qui venait de l'Olympe, était tarie à jamais. Aujourd'hui, les prêtres catholiques se plaignent que le carême, c'est-à-dire les maigres, a beaucoup diminué. Les hommes sont de plus en plus rares dans les églises et ils y entrent comme des petits garçons qui accomplissent un devoir. Ils n'ont pas l'attitude franche et virile que donnent les convictions sincères. Dans leur attitude, dans leur port de tête — dans leurs épaules mêmes — il y a une absence de convictions sincères. La religion est abandonnée aux femmes et aux enfants et, ce qui est plus grave, c'est que la beauté l'a désertée. Son art est devenu l'imagerie d'Epinal. Est-ce la mort ? Non, les cultes, les sectes peuvent mourir, les grandes religions évoluent. Il en sera ainsi pour le Catholicisme.

Les Terriens — la masse du moins — comme le symbolique Bouddha aux yeux baissés, n'ont encore regardé que leur nombril. Evidemment, ils l'ont trouvé intéressant puisqu'il leur a suffi pendant tant de siècles, mais ils cherchent maintenant à échapper à son attrait primitif. Leur conception subjective de l'Homme-Dieu est encore enfantine. Ils le cherchent dans l'Au delà de leur rêve... de leur pauvre rêve. Leur œil et leur compréhension étaient sans doute trop faibles, pour qu'ils pussent lire cette Bible de la Nature où il leur verse à flot l'espoir de l'immortalité, où chacune de ses pensées, sous la forme d'une création, leur arrive vivante à travers d'innombrables hiérarchies. Mais, depuis longtemps, les prêtres de la science vont inventant des instruments avec lesquels les hommes pourront déchiffrer le manuscrit divin et apprendre enfin à connaître le Dieu de l'Univers.

(A suivre)

32e ANNÉE — N° 265 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — VENDREDI 23 NOV. 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais a
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Compte Chèques Postaux Ajaccio 138

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger A	30	60	120
Etranger B	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Publicitas, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00589
BIBLIOTHEQUE BASTIA

La Nationalisation des Routes et la Corse

Ce n'est pas qu'en Corse qu'on constate les sensibles différences d'entretien entre les routes nationales, les routes départementales et l'ensemble du réseau incombant aux communes.

Voici ce qu'écrit M. Charles Pomaret dans *Le Capital* :

« Le problème de la route se présente actuellement avec une singulière acuité ; mais les aspects en sont complexes. La route concurrence le rail, et des liens [illegible] et subtils assemblent l'Etat et les grands réseaux. Cependant, l'automobile, qu'il s'agisse de transports de personnes ou de marchandises, affirme de jour en jour sa toute-puissance et sa suprématie. Il lui faut la route en rapport avec ses moyens.

« Or, notre réseau routier dépend tantôt de l'Etat, tantôt du département, tantôt de la commune.

« L'Etat, qui entretient à grand'peine ses routes nationales, ne s'intéresse que dans une faible mesure aux routes départementales et aux chemins vicinaux de grande communication. Les départements, les communes manquent des ressources nécessaires à l'entretien de leur réseau. Il faudra bien qu'un jour on se résolve à mettre sous l'autorité de l'administration unique de l'Etat nos principales routes, de manière à procéder à leur restauration et à leur entretien, en conformité des exigences de la grande circulation. Ce jour-là la dotation des travaux publics devra être augmentée. »

Cette idée de résoudre le problème des routes en les nationalisant toutes, sans distinction de catégories, la commission des finances de la Chambre l'a faite sienne, du moins dans son principe.

Au cours de la dernière session du Conseil général, M. Caitucoli en fit l'objet d'un vœu adopté à l'unanimité et que voulurent signer également avec tous les représentants de la Corse au Parlement, une douzaine de conseillers généraux.

Le lecteur sagace va se demander si le problème financier évoqué par la nationalisation des routes va être résolu en même temps. Sans doute, et par l'augmentation des crédits d'entretien qui sont actuellement, on le sait, de quatre cents millions. On ne peut comprendre la chose autrement. Peut-être demandera-t-on au département et aux communes de verser le montant de leur participation actuelle dans la caisse du ministre des Travaux publics. Quoiqu'il en soit, c'est l'Etat qui deviendrait le *grand patron* de toutes les routes. Ce serait l'assimilation complète de toutes les catégories du réseau routier.

C'est surtout à la lumière de la complexité, si l'on peut dire, du problème des routes tel qu'il se conçoit en Corse qu'on aperçoit les difficultés de la nationalisation, ou de l'unification, comme on voudra.

Mais dans le cas qui nous occupe particulièrement, nous n'aurons pas à nous en préoccuper.

La nationalisation des routes est une chose juste en soi, théoriquement. C'est déjà quelque chose. Dans la pratique, l'assimilation de tous les services de la route sera complète, et cela entraînera, [illegible] personnel, un surcroît de dépenses [illegible] dans beaucoup de départements, [illegible] la fusion des services d'Etat et vicinaux, cette assimilation est déjà au moins commencée. On la parfaira. Il y aura un budget des routes considérablement grossi, avec ou sans l'aide des départements et des communes. C'est une question d'intérêt national. Si on l'envisage ainsi à Paris, si la suggestion de nationalisation est accueillie de quoi nous plaindrions-nous ? De rien. Au contraire.

Nous bénéficierions de la nouvelle disposition qui sera heureuse puisqu'elle se traduira effectivement par une augmentation du crédit budgétaire. Les points noirs sont ceux-ci : il y aura également augmentation de dépenses en personnel [illegible] l'unification des services [illegible] différencient encore), et ce travaux [illegible] en sens que la dépense [illegible] plus fortes sur les routes nationales [illegible] sur les routes départementales ou communales. Mais ces points noirs sont conditionnés par la réserve d'augmentation du crédit budgétaire d'entretien. Le point de vue continue donc de nous [illegible], si nous considérons notre intérêt local. Il faut attendre pour être fixé.

Par contre, le principe de nationalisation, d'unification est créé en l'espèce [illegible] celui de la solidarité nationale, qui se traduit par l'aide apportée aux collectivités pauvres, déshéritées au point de vue des routes, par la collectivité nationale.

La nationalisation supposée réalisée, nous nous avancerons vers l'Etat, nous départements français, pour lui demander, comme de juste, qu'il entretienne notre réseau routier entier sur le même pied que les réseaux des autres départements, et cette fois on ne nous suggérera plus de réduire le réseau national corse de 1.000 kilomètres en augmentant le réseau départemental ou vicinal. De telles distinction n'auront plus cours, la nationalisation les faisant disparaître. Nous serons mieux armé pour demander un traitement égal, basé sur la proportion kilométrique. Et comme la Corse est peut-être le seul département français qui possède et un réseau national proprement dit si important, et, englobé dans le réseau national, un réseau de routes forestières également important, ce n'est pas pour faire pièce à la Corse seule qu'on ne prendra pas en considération l'idée de la nationalisation.

Et comme la Corse est également l'unique département comptant une pareille proportion de communes et de populations complètement enclavées, le principe de solidarité nationale consacré légalement, administrativement par la nationalisation des routes devra bien du point de vue des routes à ouvrir pour désenclavement, nous être appliqué.

En définitive, la Corse est intéressée à la nationalisation de tout le réseau routier français. Nous croyons sincèrement qu'elle a tout à y gagner, rien à y perdre.

P.B.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Conseil de Cabinet

Paris, 22 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Poincaré, au ministère des Finances.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu samedi.

Le règlement du problème des réparations

La délégation française

Paris, 22 novembre. — Les experts français qui participeront aux travaux du Comité chargé d'évaluer le montant des dettes de l'Allemagne ne seront désignés qu'en Conseil des ministres.

Mais d'après les renseignements de source autorisée nous croyons que le choix du Gouvernement s'est d'ores et déjà porté sur MM. Moreau, gouverneur de la Banque de France, et Allix, professeur de Droit à l'Université de Paris, qui représenta déjà la France à côté de M. Parmentier au Comité [illegible].

Le texte des nations alliées à l'Allemagne

Londres, 22 novembre. — Suivant une note officieuse le texte des notes alliées à l'Allemagne, relative au à la nomination de la Commission des experts n'a pas été encore arrêté.

La délégation belge

Bruxelles, 22 novembre. — Le Conseil des ministres a estimé nécessaire de charger dès à présent une personnalité éminente de préparer l'étude des questions qui seront soumises aux experts.

M. Francqui, ministre d'Etat, a bien voulu accepter cette mission.

Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS **Le Petit Bastiais**

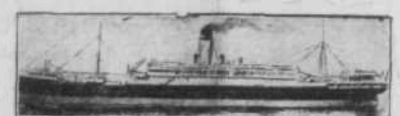

LE NAUFRAGE DU « VESTRIS » : Un paquebot anglais appartenant à la « Lamport et Holt Line » ayant à bord 130 passagers et 210 hommes d'équipage, a sombré dans l'Atlantique. Deux cents personnes ont seulement pu être sauvées.

La Chambre poursuit la discussion du budget de 1929

Après avoir voté le budget des pensions elle valide plusieurs élections, nomme un nouveau vice-président et aborde la discussion du budget des Finances

Paris, 22 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 8 heures 35, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron et Antériou sont au banc du Gouvernement.

La Chambre continue la discussion du budget des Pensions.

M. Antériou, ministre des Pensions, reconnaît que des erreurs et des retards ont pu se produire mais il pense *qu'on doit être indulgent si on considère* le nombre important des affaires à régler.

— Aujourd'hui, dit-il, presque tous les blessés ont leur pension et la masse des demandeurs n'est constituée que par des malades.

« Les chiffres des statistiques ne permettent pas de dire que le ministre des Pensions manque de bienveillance à l'égard des Anciens Combattants. Il veille au contraire à ce que les victimes de la guerre obtiennent le plein de leurs droits, tout en restant gardien de la législation sur les pensions pour éviter que cette charte soit exploitée par ceux auxquels la nation ne doit rien.

Le ministre souligne la tâche considérable qu'il doit accomplir ayant à répondre chaque année à plus de cent vingt cinq mille interventions de parlementaires.

Il continuera à collaborer étroitement avec les Associations d'Anciens Combattants et il a la ferme conviction qu'avec l'appui du Parlement il parviendra à accorder toutes les réparations matérielles et morales auxquelles ont droit les créanciers de la Nation.

Après cet exposé M. Bouisson fait observer que quarante cinq orateurs sont encore inscrits ; il comprend que les nouveaux députés tiennent à intervenir à l'occasion du premier budget mais il leur demande instamment d'abréger leurs observations et les avertit qu'il sera bientôt nécessaire d'envisager des séances de nuit.

La discussion générale étant close on commence l'examen des chapitres.

Répondant à une intervention de M. de Planche, M. Chéron, ministre des Finances, indique que l'Office national des combattants disposera pour l'année 1929 d'un crédit de 56 millions.

Au sujet des dispositions relatives aux anciens prisonniers e guerre, M. Talon-Vassal exprime le voeu que les internés civils bénéficient des mêmes *avantages que les anciens combattants prisonniers de guerre.*

Plusieurs députés insistent dans le même sens.

M. Monnet appelle l'attention sur la situation des gardiens de cimetières et M. Frot, après avoir évoqué les scandales auxquels donnèrent lieu certains marchés concernant les sépultures militaires, demande au ministre de hâter la solution juridique de ces affaires.

M. Antériou donne l'assurance que les sanctions nécessaires seront prises.

A propos du chapitre 18, MM. Anpourchaux, Auvand, [illegible] interviennent en faveur des Anciens Combattants de 1870, demandant que leur allocation soit portée à 210 francs.

Plusieurs députés appuient ces observations et souhaitent que les secours annuels accordés deviennent des pensions définitives.

La Commission et le Gouvernement se mettent d'accord pour augmenter ce chapitre de 500.000 francs.

Les derniers chapitres sont ensuite adoptés sans changement important.

La séance est levée à midi.

La prochaine séance aura lieu à 15 heures.

La séance de la Chambre est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de M. Flandin.

Le président annonce qu'il va être procédé au scrutin pour la nomination d'un vice-président.

Le scrutin ouvert à 15 heures 35, dans le salon voisin de la salle des séances sera clos à 16 heures 30.

Après le tirage au sort des scrutateurs la Chambre valide les opérations électorales des circonscriptions d'Issoudun, Dunkerque (1ère), Gray et Saint Denis (2ème) conséquemment MM. Hélies Paul, Vincent, Drouhet et Clamamus sont admis.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des conclusions du rapport du troisième bureau sur les opérations électorales des circonscriptions de Condom-Lectoure. Le rapport conclut à l'élection de M. Masclanis. M. Briquet combat ces conclusions affirmant que l'élection de M. Masclanis est due à des manoeuvres délictueuses qui portèrent préjudice à son concurrent, M. Naples. M. Joseph Denais, rapporteur réfute l'argumentation de M. Briquet.

M. Odin appuyant les observations du rapporteur invite la Chambre à ratifier les conclusions du troisième bureau.

M. Chasteau exprime le regret que M. Masclanis ne soit pas venu se défendre à la tribune contre les accusations formulées contre lui.

M. Masclanis de sa place déclare qu'il n'a rien à ajouter aux explications de M. le rapporteur.

Conseiller général du Gers depuis 26 ans il estime qu'il doit son élection aux services qu'il rendit et à son culte pour la terre gasconne.

M. Briquet remonte à la tribune pour l'annulation des opérations électorales de Condom-Lectoure.

Le président met aux voix l'amendement de M. Briquet tendant à l'invalidation de M. Masclanis.

Puis la Chambre aborde la discussion du budget des Finances.

M. Piquemal ouvre le débat en évoquant la question du traitement des fonctionnaires.

— *Il faudrait, dit-il, trois milliards,* il regrette de constater qu'un milliard seulement est accordé cette année.

M. Poincaré interrompt en faisant remarquer que la réforme se fera par paliers.

M. Chéron à son tour interrompt l'orateur communiste pour préciser les différentes améliorations accordées aux fonctionnaires de 1928.

M. Piquemal continuant son exposé s'élève contre les mesures de rigueur prises contre les fonctionnaires qui usèrent du droit syndical.

M. Poincaré interrompt de nouveau en faisant observer que de telles mesures furent prises seulement contre certains fonctionnaires des contributions indirectes.

M. Catalan, intervenant, souligne que tous les contrôleurs des contributions directes se solidarisèrent. Cette interruption amène un échange de vues entre MM. Catalan et Poincaré.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

Le président fait connaître le résultat du scrutin sur la proposition de M. Briquet.

La proposition est repoussée par 254 voix contre 187.

Donc les opérations électorales sont validées et M. Masclanis est admis à siéger.

Le président proclame aussi le résultat de l'élection à la vice-présidence de la Chambre.

M. Pernot est élu.

M. Genini interroge ensuite le ministre de l'Instruction Publique pour les mesures qu'il compte prendre pour la défense de l'Ecole laïque.

M. Genini raconte que le curé dans une commune de son département a été autorisé à célébrer la messe dans l'Ecole publique ; ce qui a provoqué une grosse émotion dans la région.

— Une telle autorisation est inadmissible, dit-il.

M. Marraud répond qu'il ne faut pas exagérer le fait.

— Le ministre poursuit d'ailleurs, dit-il, ses investigations pour que de telles irrégularités ne puissent se reproduire.

La séance est levée à 19 heures 25 et renvoyée à demain matin.

Le Conseil Général et la question des routes

Deux vœux de M. Cagninacci

Le Conseil général de la Corse :
1° *En ce qui concerne la construction des chemins.*

Considérant :

Que la subvention annuelle allouée avant guerre à la Corse pour la construction des chemins vicinaux ne lui permettait de construire que 20 kilomètres de chemin en moyenne par an ce qui pour 62 cantons représentait 300 mètres par canton, longueur très inférieure aux besoins.

Que, pendant ce temps, les autres départements français construisaient en moyenne 40 kilomètres par an, d'où un retard pour la Corse allant chaque année s'accentuant de plus en plus.

Que la cause de ce retard progressif tenait exclusivement à l'insuffisance de la subvention résultant de la loi du 12 mars 1880 laquelle a toujours été mal répartie.

Que le *résultat* de ce retard est le suivant :

La Corse n'a actuellement qu'un réseau de 600 kilomètres à l'état d'entretien et de 1.355 kilomètres à l'état de viabilité non empierrée alors que dès 1907 le réseau total de la France à l'état d'entretien atteignait 525.000 kilomètres, soit une moyenne de près de 6.000 kilomètres, certains départements de superficie égale à la Corse comme la Dordogne dépassant 12.000 kilomètres.

Que l'allure de la construction s'est depuis la guerre ralentie de plus de moitié, et que la Corse ne peut pas même construire actuellement 10 kilomètres par an, même si elle affectait toute la subvention de l'Etat à la seule construction, alors qu'il est indispensable d'en réserver une partie pour les empierrements.

Que ce ralentissement provient de ce que la subvention actuelle n'est que de 660.000 francs, alors qu'elle était avant guerre de 150.000 francs représentant en francs-or d'une valeur supérieure à la subvention actuelle.

Mais que le prix de la construction par kilomètre qui était de dix mille francs avant guerre dépasse aujourd'hui 120.000 francs.

Que, *par conséquent pour construire* le même nombre de kilomètres qu'avant guerre, nombre d'ailleurs insuffisant, il faudrait 2.400.000 francs de dépenses soit une subvention dans l'ordre de 1.800.000 francs environ, l'Etat prenant à sa charge, d'après les barèmes en cours environ les trois quarts de la dépense.

Que pour obtenir cette augmentation sans porter atteinte aux crédits actuellement alloués aux autres départements, qui certainement s'opposeraient à toute diminution, il est indispensable que le crédit total pour la France soit considérablement augmenté.

Que ce crédit était de 8 millions en 1927 est de 25 millions au projet du budget actuel, qu'il n'a pas été augmenté même suffisamment pour compenser la dépréciation monétaire, alors qu'il devrait l'être assez pour permettre une construction de chemin au moins égale dans tout le pays jusqu'à l'achèvement complet du réseau vicinal.

Que cela exigerait qu'il fût multiplié au moins par le coefficient 12 et non par le coefficient 5 actuel et porté non à 25 millions mais à 100 millions.

Que la Commission du budget de la Chambre a porté à 40 millions un crédit de 30 millions du budget de l'année dernière, supprimé dans les propositions budgétaires, mais qu'il ne s'agit pas là du crédit pour « construction des chemins vicinaux », mais d'un autre crédit pour « réfection de chaussées des chemins à circulation intense. »

Que si le Parlement impose au Ministère des Finances 40 millions pour *refaire* des chaussées, il est logique que sa sollicitude s'étende aussi à la *terminaison* du réseau vicinal envisagée par le Parlement dès la loi de 1868.

Qu'une fois cette augmentation réalisée, il faudrait en assurer la *répartition* de telle manière que l'allure de construction permit aux départements en retard de rattraper ce retard, en tout ou en partie de construire autant de kilomètres par an que les départements plus avancés.

Qu'il y aurait lieu de faire à cet égard trois classes :

1° Les départements ayant terminé leur vicinalité et qui n'emploient la subvention qu'à refaire leurs ponts.

2° Les départements ayant terminé leur vicinalité et qui n'emploient la subvention qu'à refaire leurs ponts.

2° Les départements ayant terminé leur *grande* vicinalité.

3° Les départements ayant à terminer la *grande* et la *petite* vicinalité.

La troisième classe évidemment devrait avoir la priorité sur les deux autres et la deuxième classe sur la première.

(A suivre)

LA VIE LITTÉRAIRE

L'Humour et la Littérature

Comme nous le signalions dans un précédent article, *Les Editions des Portiques* sous la direction de M. Louis Brun ont créé une collection ayant pour titre le *Coffret* et pour but la propagation d'œuvres solides. Nous avons également signalé au cours de cette étude que cette collection ne se bornerait pas aux œuvres d'imagination mais qu'elle étendrait son domaine et traiterait successivement tous les genres que peut embrasser la littérature : poésie, critique, essais, etc... Le premier Coffret fut un recueil de nouvelles agréables, et variées, le second compose à l'intention des enfants, le troisième, paru récemment, est un coffret humoristique. C'est avec joie que nous constatons que le vieil esprit gaulois n'est pas encore défunt, quoique agonisant et se faisant de plus en plus rare.

Le célèbre pince-sans-rire Tristan Bernard, dont la réputation n'est plus à faire, car nombreux sont les mots féroces qui lui sont attribués — quelquefois à tort, souvent à raison — Tristan Bernard donc ouvre la marche avec *Décadence et Grandeur*. Ce petit livre, rempli d'inattendus est une source d'esprit au sens le plus pur du mot. Avec une finesse exquise et un naturel sans pareil, l'auteur nous raconte l'histoire mirobolante, tragi-comique d'Horace Planchet. La voici en quelques mots :

Horace Planchet, modeste employé de l'imposante banque Lenormand Fils et Lenormand, n'éprouve qu'une sympathie toute relative pour le travail qui lui est confié et qui selon lui est une insulte à son génie. Aussi, consacre-t-il, son temps à l'élevage d'escargots — ils sont au nombre de quatre dans son pupitre — et il les dresse pour la course sur piste. Un noble idéal l'enflamme : améliorer la race, au point de vue strict de la vitesse. Malheureusement, pour notre héros, les pouvoirs publics n'ont pas encore su reconnaître l'utilité de semblables courses et le fondé de pouvoir de la banque semble bien subir le même aveuglement, à un tel point, que stupide et fort de la puissance que lui confère son titre il ose un beau jour interrompre les ébats des poulains de notre ami Planchet et annoncer triomphalement à celui-ci qu'il a cessé de faire partie de son personnel.

Un esprit borné et sans ressources se serait trouvé accablé par une telle situation, mais il n'en est pas ainsi de notre éleveur-entraîneur qui, nanti de la modeste somme qui *lui a été généreusement remise* par le caissier, somme quelque peu écornée par le règlement de quelques dettes par trop criardes, il se décide à aller à Boulogne où il est certain de faire fortune grâce à un procédé infaillible qu'il entend appliquer à la boule. Avant de quitter ce Paris si inhospitalier dans lequel il compte rentrer sous peu en

L'INTRONISATION de l'Empereur du Japon a eu lieu dans l'ancienne capitale Kyoto, ville sainte du Japon. On évalue à cinq millions le nombre des personnes venues de tous les points du pays pour assister à cette cérémonie. Voici le Mikado l'Impératrice du Japon.

triomphateur. Il oublie sur son lit de sommeil étant généralement son mode de méditation préféré. Cependant la ménagère — femme de ménage propre se rendrait vaisse et glisse une lettre dans la poche de son tablier, s'avant trouvée en... profonde rêverie. Au Casino, Tembal dit sa merveilleuse combinaison conçut à un peu de substance lui permet de perdre le plus clair de ses ressources en quelques heures. Négligeant la [illegible] qui est la supérieure ressource des [illegible], il fait l'acquisition d'une boîte [illegible] médicament sans égal qui permet de dormir sans aucune gêne douze heures consécutives. Homme de peu de foi, craignant qu'une seule pilule ne fasse pas suffisamment d'effet, Bergez en absorbe six coup sur coup et n'avait avoir ere quelques temps il se réfugie dans un garage où il s'endort bientôt sur les coussins moelleux d'une belle [illegible] monstre.

Après seize heures d'un sommeil sans cauchemars, Florichet se réveille dans un pays inconnu. Désireux d'être fixé à ce sujet, il aflait sortir, lorsque le chauffeur noir qui le [illegible] lui remet un pneu [illegible] proprement. Ah ! la belle histoire. Florichet suppose n'être sous de bonnes [illegible] et pour [illegible] de langue ici, dans le [illegible] en général et du chauffeur en particulier, est tenté comme un simple paquet et [illegible] dans [illegible] son la merveilleuse d'une geste pastorelle, en attendant la mirchemaine. Bientôt le prisonnier [illegible] lui et s'enfuit avec un saxovar. Après de multiples périples contes avec sauvageons [illegible] qu'on trouvera [illegible] au sujet alors qu'il est maître d'hôtel — médaillon — chez le propriétaire de la fameuse voiture et au moment où le [illegible] se [illegible] de [illegible] qui avait failli lui ôter la vie. Un commissaire de police qui par hasard se trouvait là met le [illegible] et [illegible] d'arrestation, le fouille et trouve sur lui, un mouchoir, un tronçon de cierge [illegible] qui [illegible] avec une marque [illegible] de 111, tombereau de tant cités et scrobliant vouloir chanter eux-mêmes les gestes des pacifiques héros de cette journée. M. Barthélemy Santoni traduisit d'ailleurs le sentiment unanime de l'assemblée en un discours plein d'[illegible], et c'est avec stupeur qu'il apprend que son oncle Luc Planchet, décédé en Angola lui laisse une fortune de deux millions de francs, heureux dénouement d'une aventure qui menaçait de mal se terminer.

Ensuite Pierre Chaine, auteur de nombreuses pièces jouées au Grand Guignol, au Théâtre Sarah-Bernhardt, etc., nous donne quelques *Contes à mourir de rire*, courts, clairs et amusants ? Avec *la Vocation de Frère Timothée*, il nous prouve qu'on peut se moquer de la religion et se retirer en toute sincérité dans la paix d'un cloître et qu'il doit faire son salut dans le monde où il vous est loisible de faire un pas[illegible]. *Comment l'Esprit vient aux Ecrivains* nous montre sous une forme irrésistible le danger de répondre la Sagesse dans le peuple et l'utilité du mercantilisme. Puis quelques autres contes sur des sujets divers précèdent *Les Lapins du Président* qui ressemble à un conte de fée moderne.

Pour terminer ce Coffret, un petit livre vaux prétention, intitulé *les Meilleures histoires de Monsieur Bonifoce*. On trouve là quantité d'histoires joyeuses, naïves, [illegible], anglaises ou autres, inédites ou [illegible] connues mais présentées sous une [illegible] fraîche et [illegible] qui [illegible] à chasser le spleen le plus [illegible] et procure cette joie saine qui [illegible] à cette bonhomie [illegible] d'hiver ou en cours des [illegible].

Ce coffret, le second, ce troisième Coffret [illegible] puisqu'il ramène dans nos [illegible] cette charte que donne la [illegible] d'Orient — *Orient neuf* — *Vieil Orient* — *Orient neuf* — *Vieil Orient* — par Gustave KAHN.

Kahn, l'auteur de *Contes Hodiernes* et *Contes Jaïfs*, ainsi que de nouvelles publiés récemment au [illegible] un charme prenant, *Viel Orient — Orient Neuf*.

Vieil Orient — Orient Neuf est un recueil de contes orientaux qui nous fait vivre dans ce pays merveilleux le pays des Mille et Une Nuits, que chacun de nous a rêvé visiter, que tous ont imaginé — à tel-ce qu'une fois ? Nour et Rose, séjournes dans les pittoresques cités de l'Afrique du Nord, sur les bords du Nil [illegible] en Syrie, lord dans tout cet Orient connu et [illegible], sauvage et mystérieux, à la fois si près et si loin de nous. Certains de ces contes font revivre devant nos yeux ces merveilles le passé avec ses mœurs, ses espoirs, ses rêtes, ses [illegible] ; d'autres nous présentent,

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Colonie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

AUTOMOBILES
DONNET
8 CV et 12 CV. 6 cylindres
7 CV et 11 CV. 4 cylindres
4 vitesses. 4 freins et des carrosseries très confortables. Nouveaux prix
Démonstrations exclusives pour la Corse
AUTOSTOCK CORSEA
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 47

Demandez
UN PONTENOVO
VIN DU CAP AU QUINQUINA

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-16
Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Broderie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT — POUR LA CORSE
Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, de Marseille p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
DEPARTS DE CORSE — POUR LE CONTINENT
Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand PIEX.

BOURSE DE PARIS du 22 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du j.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	64 02	64 40
4 % 17	78 50	78 50
4 % 18	78 60	78 60
4 % 20	78 60	78 60
5 % 20	104 80	104 80
5 % 25	120 10	119 90
5 % 27	120 10	119 90
Rente 5 % 1928	91	90
— 5 % 1924	102	102
— 5 % 1920	104 50	104 50
— 5 % 1927	101	101
Oblig. Caisse Autonome	104	104
Crédit National 1919	104	104
— 1921	104	104
— 1923	104	104
— 1924	104	104
Rente 7 % 1925 Alsace	104	104
Rente 7 % 1926 Pas-de-Calais	104	104
Départ. Seine 7 % 1926	104	104
Oblig. P. T. T.	1.41	1.41
— 1921	1.41	1.41
— 1925	1.41	1.41
Communales 1879	401	401
— 1892	401	401
TERME		
Banque de France	12160	12 800
— Nation. de Crédit	1015	1.030
— Paris et Pays-Bas	1.030	1.030
— Union Parisienne	1.030	1.030

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Compagnie Algérienne	2470	2450
Comptoir. Nation. d'Escompte	1.030	1.030
Crédit Foncier de France	1.030	1.030
Crédit Lyonnais	1.030	1.030
Société Générale	1.030	1.030
Société Générale Foncière	1.030	1.030
Suez Capital	1.030	1.030
Suez Paris	1.030	1.030
Act. Créd. Func. Alg.-Tunisie	1.030	1.030
Est Capital	1.030	1.030
Lyon Capital	1.030	1.030
Midi Capital	1.030	1.030
Nord Capital	1.030	1.030
Orléans Capital	1.030	1.030
Sainte-Fé Chemins de Fer	1.030	1.030
Gaz, Electricité	1.030	1.030
Comp. Gén. Electricité	1.030	1.030
Thomson	1.030	1.030
Tréfileries du Havre	1.030	1.030
Mines de Courrières	1.030	1.030
Mines de Lens	1.030	1.030
Aciéries	1.030	1.030
Aulnoment	1.030	1.030
Pressoirs de Gaffe	1.030	1.030
Pechiney	1.030	1.030
Chargeurs Réunis	1.030	1.030
Transatlantique Ord. 000 fr.	1.030	1.030
Aciéries Paris	1.030	1.030
Air Liquide	1.030	1.030
Cultures Tropicales	1.030	1.030
Penha Cuivres Zoulah	1.030	1.030
Sucreries Say	1.030	1.030
Russe 4 %	1.030	1.030
Russe 5 % 1906	1.030	1.030

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Serbe 1895	170	170
Turc 4 %	118 50	117
Turc 5 % 1914	118	118
Banque Nationale Mexique	1.030	1.030
Banque Ottomane	1.030	1.030
Crédit Foncier Egyptien	1.030	1.030
Wagons-Lits Ordinaires	1.030	1.030
Central Mining	1.030	1.030
Rio Tinto	1.030	1.030
Oriental Carpet	1.030	1.030
Péchelbronn	1.030	1.030
Sucreries d'Egypte	1.030	1.030
Aciéries Firminy	1.030	1.030
Actions Usines du Rhône	1.030	1.030
Cambodge	1.030	1.030
Financières Caoutchouc	1.030	1.030
Chartered	1.030	1.030
Consortia	1.030	1.030
Du Buire Ord.	1.030	1.030
Parts Dong Trieu	1.030	1.030
Franco Wyoming	1.030	1.030
Goldfields	1.030	1.030
Hanoichaux	1.030	1.030
Jagersfontein	1.030	1.030
Malacca Ordinaire	1.030	1.030
Mokta-el-Hadid Ord.	1.030	1.030
Actions Dong Trieu	1.030	1.030
Montecatini	1.030	1.030
Messageries	1.030	1.030
Mokta	1.030	1.030
Padang	1.030	1.030
Rand Mines	1.030	1.030
Soumatra-Banque	1.030	1.030
Act. Banque de l'Indochine	1.030	1.030

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Tanganyika	1.030	1.030
Docks Marseille	1.030	1.030
Lyonnaise des Eaux Cap.	1.030	1.030
Electricité Paris	1.030	1.030
Union Electricité	1.030	1.030
Perenchies	1.030	1.030
Lebon	1.030	1.030
Gaz de Paris	1.030	1.030
Schneider	1.030	1.030
Fives Lille	1.030	1.030
Saint-Gobain	1.030	1.030
Verreries de Cirey	1.030	1.030
Salins Midi Capital	1.030	1.030
Messageries Maritimes Ord.	1.030	1.030
Distill. Indochine	1.030	1.030
Cuentor Jouins	1.030	1.030
Potet Chaussen	1.030	1.030
Galeries Lafayette	1.030	1.030
Paris-France	1.030	1.030
Printemps	1.030	1.030
Mang. Frans. Rio Plata	1.030	1.030
Land Bank of Egypt	1.030	1.030
Crédit Foncier Autriche	1.030	1.030
Crédit Foncier Mexicain	1.030	1.030
Crédit Foncier Cuba	1.030	1.030
Tabacs Philip. Ord.	1.030	1.030
Banque Parisien. Mexicain	1.030	1.030
Crédit Fonc. Franco-Canad.	1.030	1.030
Bi-Métal	1.030	1.030
Nestlé	1.030	1.030
Act. sup. Ciments Français	1.030	1.030
Tels Lumière	1.030	1.030

VALEURS	cours préc.	cours du j.
Royal Dutch	1.030	1.030
Shell	1.030	1.030
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½	1.030	1.030
Argentin 4 % 1909	1.030	1.030
Belges 3 % 1886	1.030	1.030
Brésil 4 % 1883	1.030	1.030
Bulgare 6 % 1902	1.030	1.030
Chino 4 % 1895	1.030	1.030
Egypt. Unifié	1.030	1.030
Italien 5 % 54	1.030	1.030
Italie 3 ½	1.030	1.030
Japon 4 ½ 1905	1.030	1.030
Mexique 4 % 1904	1.030	1.030
Roumanie 4 % 1888	1.030	1.030
Russe 3 % 81-84	1.030	1.030
Serbe 1913	1.030	1.030
Turc 4 %	1.030	1.030
CHANGES		
Londres	124 17	124 11
New-York	25	25
Allemagne (100 reichsmarks)	123	123
Belgique	349	349
Espagne	1.030	1.030
Hollande	1.030	1.030
Italie	1.030	1.030
Pologne	1.030	1.030
Suisse	1.030	1.030

Mimosa
ABONNEMENTS AU Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au *Petit Bastiais* à partir du
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-30

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 80 francs — 6 mois : 40 francs — 3 mois : 20 francs
HORS DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 17 francs

La REMINGTON PORTATIVE payable 85 fr. par mois
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUSET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom
adresse
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 59 Rue Saint-Ferréol - MARSEILLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition mensuelle de luxe
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : fr. 25
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"
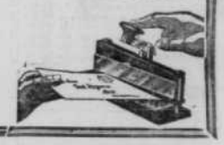

Feuilleton du *PETIT BASTIAIS* N° 36

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Je possède un minuscule manuscrit, dans lequel j'ai cependant vu des merveilles qui ont ameuté dans mes yeux des larmes délicieuses. Un jour j'ai montré une gaufre d'onyx à la femme de chambre 2e mon hôtel. Quand elle l'a vue habiter si petite, elle a été saisie d'une admiration où se mêlait un peu d'effroi.

Elle me demanda la permission d'aller chercher son mari. Il est encore plus trouble qu'elle. Ses yeux s'agrandissent, ses lèvres tremblent. Il a été ébloui. « Cela donne tout de même une bien jolie idée du bon Dieu qu'il... si on savait qu'on ne succombera pas tout, mais vaincu, on ne sait pas, on est élevé comme des héros ? »...

Il avait raison, « nous ne savons pas ». Dans nos églises, il pourrait y avoir, comme à Athènes, un autel au « Bon Inconnu ». C'est ce Dieu qui nous révélera l'évolution religieuse et elle ne saurait se produire que dans le Christianisme catholique romain. Aussi certainement cette évolution n'est venue à moi à trois ans, un dimanche, dans la cathédrale de Milan, pendant soh grand'messe solennelle. A l'autel, très élevé, le ciboire, en riches vêtements surveillants, dominait les fidèles prosternés. Un rayon de soleil, qui venait en faisceau d'un des grands vitraux du chœur, frigidi d'hyacinthe les volutes blondires de l'encens. Au-dessus de ce nuage merveilleusement irisé, je vis l'officiant élever la calice d'or où, sous les espèces du pain et du vin, se mélangent l'humanité et la divinité. Alors une parfaite harmonie, l'orgue accompagnait les paroles de l'élation. Pour la première fois, je le confesse sans fierté, j'eus conscience de la grandeur symbolique de la messe qui depuis mon enfance n'avait si profondément ennuyée. De l'autel, mon regard se porta sur la foule. Elle était agenouillée sur les dalles, sur des chaises ou sur le marbre, les riches, le peuple à côté de la riche bourgeoise, le pauvre à côté de la grande dame, dans une égalité qui n'était point de commande mais absolue. Et cette égalité, je ne voulais compte que l'Eglise catholique romaine est le seul lieu sur la terre où l'on puisse avoir cette sensation d'égalité fraternelle. Je ne dis alors que, mûrie tout, le Christ n'avait jamais quitté la barque de Pierre... et que, là, devait se produire l'évolution du Christianisme tout entier. Tétais déjà parti pour ma croisière autour de la vie, mais je ne savais pas encore que les courants psychiques pouvaient me lorgue sur ce récif de la religion... et cependant, « il per il » comme disent les Italiens, instantanément, mes vieilles certitudes commencèrent à tisser un rêve d'évolution religieuse. Il ce n'était pas pour avoir le droit de le juger avec votre mentalité d'aujourd'hui. L'Eglise a fait beaucoup de douleur, mais plus encore de consolation et de joie.

« Elle a secouru les déshérités, prêté l'oreille à leurs plaintes dans le confessionnal, adouci la rudesse des petits contre les grands, par l'espérance des compensations futures, elle a paru maintenir l'équilibre social. Elle a enrichi l'âme humaine de sentiments nouveaux, elle y a créé un idéal de beauté psychique, de pureté qui vaut charme et vous émeut encore. Dans ce gouffre de vingt siècles qui représente le Christianisme, elle a jeté de la poésie, des chefs-d'œuvre sans nombre, elle a jeté les éléments de votre philosophie et de votre modernisme. L'Eglise catholique romaine vous a donné des croyances, que vous rejetez parce que vous avez grandi, mais qui vous ont aidé à grandir. Ces dogmes n'étaient pas des mensonges, mais des symboles, des images, qui cachaient la vérité trop éblouissante pour vos yeux d'enfants. Votre âge adulte la réclame aujourd'hui, elle vous l'enseignera. Et ce Pape sentira que l'Eglise ne peut pas se laisser dépasser par la science dans le contentieux de l'œuvre divine. Au lieu de la combattre, elle l'assimilera large et profonde qui s'étend à tous les êtres, à l'animal comme à un frère inférieur.

Et, sous leur inspiration, des temples magnifiques s'élèveront au Maître de l'Univers. Leurs autels, leurs tabernacles seront faits des matières les plus précieuses. Ils seront ornés des plantes les plus humbles et les plus rares, des chefs-d'œuvre de la nature et de l'art.

On y brûlera l'encens le plus fin, le cire la plus pure. On y chantera en chœur les hymnes les plus belles qui aient été composées à la gloire de Dieu, les hymnes antiques, les hymnes hébraïques, les hymnes et les cantiques chrétiens.

Et les hommes y viendront nombreux comme à un lieu de prière et de lumière. Les Terriens, à quelque religion qu'ils appartiennent, pourront y venir adorer et prier, car ce ne sera plus l'Eglise qui exclut, mais le temple ouvert du Dieu vivant. Le plat de la collecte, que le prêtre élèvera dans un beau geste d'offrande, contiendra le denier de la veuve et l'obole du millionnaire, et ce ne sera plus l'argent du péché mais de l'amour. Et de la citadelle du Vatican, « du champ des oracles », sortiront des ondes d'inspiration qui, puisées aux sources vives de la nature, nous gouverneront une grandiose floraison artistique et de nouveaux chefs-d'œuvre...

Voilà mon rêve... je sais tout étonnée de l'avoir rêvé. Se réalisera-t-il jamais ? Je suis assez vieille pour faire une gaffe phénoménale... et, dans l'âme de la terre, il y a des millions de rêves qui veulent être réels.

En attendant, l'évolution du christianisme est commencée, depuis longtemps. Aux âges barbares, la religion fit la politique se faisaient qu'un. Cela était nécessaire au gouvernement des peuples enfants. La Providence les a permises. L'opération a été dure pour l'Eglise catholique romaine, mais, débarrassée de sa gangue, elle brillera d'un éclat plus pur, elle vêtera, se spiritualisera. Ce sera le progrès pour elle et pour nous.

(A suivre)

Double le Cap des Tempêtes ? Ma barque « Le Pourquoi » est toute vibrante de l'effort qu'elle vient de donner, et, si le ne me trompe pas, le pilote a passé une corne de chimpagne.

50e ANNÉE — N° 276
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
SAMEDI 24 NOV. 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0,03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 158

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Corse et Colon.	17	33	64
Etranger	24	39	65 120
	32	46	90 180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Publicité, 15, rue de la Bourse, et Grandes Régions (3e) et dans toutes les grandes agences de publicité.

Le désenclavement des Communes privées de débouché carrossable

Un amendement de M. Landry à la loi de finances permettra ce résultat tant souhaité en Corse

L'amendement suivant, au projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1929, a été présenté par MM. Landry, Antoine Borel et Pietri :

« *Loi de finances, article 101. Dans l'alinéa premier remplacer le chiffre 40.000.000 par le chiffre 30.000.000.*

Insérer après cet alinéa les dispositions suivantes :

En dehors des subventions prévues à l'alinéa ci-dessus, des subventions spéciales pourront être engagées à concurrence de 10.000.000, en vue de la construction des chemins destinés à desenclaver les chefs-lieux de commune ainsi que les hameaux comprenant une population agglomérée d'au moins 150 habitants. Les constructions ainsi subventionnées ne comporteront aucune contribution financière des départements ou des communes.

Exposé sommaire — La loi du 12 mars 1880 porte de l'achèvement de la vicinalité. Ce qui est plus urgent, c'est de désenclaver les communes et les centres de population qui sont privés de tout débouché carrossable. Un sérieux effort doit être accompli par l'Etat. »

En somme, le crédit d'engagement général de la vicinalité est, au budget de 1929, de quarante millions.

C'est un crédit destiné à l'achèvement de la vicinalité et, sans plus, sans spécification aucune. On le distribue selon un barème prévoyant la participation des collectivités locales, départements et communes.

MM. Landry, Antoine Borrel, qui représente également une région montagneuse comptant, mains que la Corse toutefois, des agglomérations privées de tout débouché carrossable, et Pietri, ont pensé qu'on pouvait distraire de ce crédit global de 40 millions, une somme à affecter spécialement au desenclavement des communes et des agglomérations (habitées assez fortes (au moins 150 habitants.)

Un amendement tendant à augmenter simplement le crédit de la vicinalité n'aurait pas sans doute recontré bon accueil auprès de la Chambre, du moins auprès du gouvernement.

Mais la solution imaginée par M. Landry, Borrel et Pietri ne peut pas ne pas être acceptée par le gouvernement et par les Chambres puisqu'elle ne comporte aucune augmentation de crédit, mais seulement l'affectation spéciale d'une partie du crédit proposé par le gouvernement et la commission des finances — 10 millions sur quarante — aux chemins à ouvrir pour désenclavement.

D'autre part, les subventions accordées par l'Etat aux chemins de désenclavement seront entières, de cent pour cent : si le département ni les communes n'auront d'effort à faire pour entraîner la concession de la subvention de l'Etat. On conçoit en effet que les collectivités locales qui n'ont pas encore procédé à ce désenclavement ne l'ont pas pu, ne le pourront pas, faute de ressources, et quelle que soit leur bonne volonté, inconstatable en pareille matière.

Car on ne se résigne pas de gaîté de cœur à laisser, à notre époque, des communes de plein exercice et des agglomérations populeuses sous le no-mans de bouche carrossable. C'est un anachronisme pitoyable.

Est-il besoin de dire que la Corse bénéficiera principalement de cette générosité. Sans doute même avec d'à mi-fonds par an et bien que deux ou trois départements seuls comptent des communes privées de débouches carrossables, il ne faut pas espérer que le désenclavement sera total et rapide. En outre seulement, ce résultat ne saurait être obtenu qu'au prix d'un sacrifice bien supérieur. A elles seules, les communes de bien exercice privées de tout débouché carrossable sont une douzaine, et pour certaines il faudra ouvrir une dizaine de kilomètres, et l'on sait que la dépense kilométrique peut-surcroît, en employant les méthodes économiques du service vicinal et même du génie rural, est très élevée.

De plus, on compte en Corse une infinité de hameaux dont la population atteint ou dépasse cent cinquante habitants entrant donc dans la catégorie des revisions démographiques appelées à bénéficier des dispositions de l'amendement Landry, Borrel, Pietri.

On peut évaluer à près de cinquante mille le nombre d'habitants enclavés en Corse.

Du moins, le résultat envisagé, et qui devrait être, en effet, assumé par l'Etat en vertu du principe de la solidarité nationale, bien applicable en pareil cas, sera-t-il atteint en quelques années.

Nous pouvons ajouter que la prise en charge par l'Etat de cette opération — impossible pour les collectivités locales, facile pour l'Etat — permettra au département et aux communes de porter davantage leur effort sur l'entretien si défectueux, et pour cause, de son réseau départemental et vicinal.

Nous remercions nos représentants de leur heureuse initiative qui fera disparaître une situation qui ne pouvait plus durer sans justifier ce malaise économique et moral qui est la désertion des campagnes.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Un meurtre à Nessa

Le village de Nessa était, hier, vers trois heures de l'après-midi, mis en émoi par un meurtre commis par Giulini Jean, adjudant en retraite, 48 ans, sur son cousin-germain par alliance, Napoleoni Martin, 57 ans, propriétaire.

La gendarmerie de Muro et M. Franceschi, juge de Paix, s'étaient rendus sur les lieux et avaient commencé leur enquête, lorsque arrivèrent M. Mariani, juge, remplaçant M. le Procureur de la République, M. de Mari, juge d'instruction et du Parquet.

Les magistrats de Bastia interrogèrent différentes personnes et purent acquérir la conviction que depuis un certain temps, Giuntini Jean et Napoleoni Martin se vivaient pas d'accord ; des questions d'intérêt les divisaient. Aussi lorsqu'ils se rencontrèrent sur le sentier qui sépare les territoires des deux villages de Nessa et de Patrico, il y eut, entre eux, quelques mots échangés, puis les coups de feu retentirent et Napoléoni Martin s'affaissait, mortellement atteint à la poitrine.

Personne n'avait assisté à ce drame ; seul le fils du meurtrier était placé à une certaine distance des deux coupables. D'autres personnes ayant entendu les coups de feu, arrivèrent sur les lieux et assistèrent aux derniers moments de Napoléoni.

Au Congrès national Economique

Paris, 23 novembre. — Présidant dans la matinée le deuxième séance du Congrès National économique M. Poincaré a prononcé un discours fleuri félicitant le Conseil de son activité et conclusant ainsi :

« Après la besogne si consciencieuse, si vaste dont se sont acquittées vos Commissions il est naturel que vous leur fassiez un large crédit et que vous ne demandiez pas ici toute l'œuvre dont elles se sont chargées. Au surplus, je connais déjà vos traditions, vos coutumes. Vous ne sacrifiez pas volontiers les réalités aux lendemains de l'éloquence, vous aimez mieux agir que parler.

« Vos exposés sont clairs, vos discussions sont brèves, vos votes rapides. Chacun lui que je suis vous pousse vous l'ai admiré la bonne de vos séances et l'excellence de vos méthodes. Ne vous laissez pas de nous donner ce spectacle, il nous sera précieux, et, dans l'âme de la terre, il y a des millions de rêves qui veulent être réels.

En attendant, l'évolution du christianisme est commencée, depuis longtemps. Aux âges barbares, la religion et la politique se faisaient qu'un. Cela était nécessaire au gouvernement des peuples enfants. La Providence les a permises. L'opération a été dure pour l'Eglise catholique romaine, mais, débarrassée de sa gangue, elle brillera d'un éclat plus pur, elle vêtera, se spiritualisera. Ce sera le progrès pour elle et pour nous.

Les obsèques des victimes de l'accident de Vincennes

Paris, 22 novembre. — M. Fouquet, ministre des Travaux publics, accompagné de M. Pinqueral, directeur du contrôle de l'exploitation commerciale, a présidé ce matin la cérémonie qui a fait parvenir à la justice militaire chargée de rechercher la cause de l'accident.

Les familles des victimes auront probablement connu matin à Vincennes, la direction de l'artillerie ayant mis d'urgent avec la Municipalité de cette ville.

Il en est de même pour le chapitre concernant les pensions de guerre.

M. Piquemal demande le renvoi du chapitre à la commission

Au chapitre 127, M. Piquemal demande le renvoi au chapitre à la Commission, estimant que le relèvement du traitement n'a pas été fait en conformité de l'indice du coût de la vie comme le prévoit la loi votée en 1921.

M. Chéron, ministre des Finances, interrompant rappelle qu'il a exposé hier les sacrifices consentis par la République en faveur des fonctionnaires.

— Je ne perdrai jamais l'occasion, dit-il, de les rappeler car on a trop tendance à montrer ce qu'il y a à faire et à nous oublier reconnaître ce qui a été fait et un tel procédé est déloyable.

M. Février appuie la demande de renvoi de M. Piquemal.

M. Chéron fait observer que le crédit de 500 millions accordé cette année en faveur des fonctionnaires représente un effort considérable.

D'ailleurs, cet effort sera continué les années suivantes.

L'équilibre du budget est la meilleure garantie que les fonctionnaires recevront les satisfactions qu'ils attendent et le vote rapide du budget est le meilleur service qu'on puisse actuellement leur rendre.

Le ministre pose la question de confiance contre la demande de renvoi.

MM. Palmade, rapporteur, Malvy, président de la Commission, appuient les observations du ministre, s'opposant au renvoi.

Le vote

Par 410 voix contre 151 la demande de renvoi est repoussée et le chapitre 127 est adopté.

La suite du débat est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à midi dix.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 45, sous la présidence de M. Fernand Bonnisson.

M. Chéron est assis au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen des chapitres du budget des Finances.

Au chapitre 129 sur les dispositions relatives à l'emploi obligatoire des mutilés, M. Tarrines proteste contre le retard apporté à l'application de l'article 18 de la loi du 26 avril 1924 et contre les intentions manifestées par l'administration des Finances, prétendant restreindre les avantages consédés par cette loi aux Anciens Combattants.

M. Chéron répond qu'il fera bon ce qui dépendra de lui pour donner une solution définitive à cette question.

A la demande de M. Maurice Bouhet, le ministre des Finances donne l'assurance que satisfaction sera donnée avant la fin de l'exercice aux gros-mètres participant aux travaux cadastraux.

Répondant à une intervention de M. Albertin, visant le personnel des Douanes, M. Chéron reconnaît que le rétablissement de leur traitement a donné lieu à certaines anomalies et s'engage à les rectifier dans le prochain budget.

Plus tard MM. Barthe et Palmade demandent que soit appliquée le plus rapidement possible à l'administration des contributions indirectes la réforme prévoyante par la Convention Martin.

Lire la suite en 3ème page

L'hospice Henri Dubouzet, rue Pierre Cyrnos, où se trouve déjà l'institut de chirurgie appliquée, et les services radiologiques de l'Institut Pasteur, a été inauguré par le président du Conseil. M. Raymond Poincaré. L'institut fut fondé grâce à la générosité de M. de Rothschild et de la Fondation américaine Internationl Education Board.

La Chambre a adopté hier le budget des Finances

Elle a commencé ensuite la discussion du budget de l'Instruction Publique

Paris, 23 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 25, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

Séance du matin

MM. Poinçard et Chéron sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère des Finances.

M. Chastanet constate avec satisfaction l'augmentation des recettes provenant de la vente des tabacs et des allumettes. Il affirme que les Syndicats des fonctionnaires peuvent rendre de grands services à l'Etat et invite pour que la question du traitement soit résolue dans un esprit de justice et de générosité.

L'orateur demande au Gouvernement de poursuivre une lutte énergique contre les banquiers véreux et les publicistes financiers véreux, pullulant autour de la Bourse.

M. Chéron, ministre des Finances, indique qu'il déposera aujourd'hui un projet de loi contre les banquiers véreux et que ce projet sera le commencement d'une série de mesures très sévères qu'il prendra pour protéger l'épargne publique.

Intervenant, M. Jammy Schmidt applaudit l'allocution de la Chambre sur la nécessité de la revision du cadastre.

— Tous les pays étrangers, dit-il, ont accompli cette réforme.

M. Chéron répond que l'observation de M. Jammy Schmidt pose deux questions : la revision de l'évaluation foncière et la réfection des plans cadastraux.

La première opération demanderait cinq années et coûterait 300 millions, la seconde entraînerait des dépenses considérables.

L'administration s'intéresse à ces problèmes et recherche actuellement les moyens de trouver une solution.

La discussion générale est close.

Au chapitre premier, M. Capron appelle l'attention sur la situation des petits porteurs de rentes à 3 pour cent qui ont droit à des compensations.

M. Poincaré répond qu'il maintient la position prise par le Gouvernement à ce sujet en juillet dernier.

Au chapitre 44 comportant un crédit de 141 millions pour les intérêts de la dette flottante M. Charles Pomarel fait observer que dans le calcul de la dotation de ce chapitre figure une somme de 75 millions destinée aux intérêts des trois ordinaires du Trésor qu'on suppose devoir être émis en 1929 pour une somme de cinq milliards.

L'orateur estime que dans la situation particulièrement favorable de notre Trésor, il ne serait pas nécessaire de recourir au procédé onéreux que représente l'émission de bons du Trésor ; il propose de réduire de cinquante millions le crédit du chapitre 44, laissant une marge de 25 millions pour faire face à des besoins imprévus.

M. Chéron, ministre des Finances, déclare accepter dans un esprit de transaction une réduction de 25 millions.

M. Palmade, rapporteur, appuie ces observations et, d'accord avec M. Pomarel, le crédit du chapitre est finalement réduit de 25 millions.

Après des observations de MM. Gosset et Piquemal, les chapitres concernant les pensions civiles et militaires sont réservés jusqu'à l'examen de la loi de finances.

Le Conseil Général et la question des routes

Deux vœux de M. Cagninacci

2° *En ce qui concerne les crédits d'entretien :*

Considérant

Que le fonds commun de l'impôt sur les automobiles est réparti entre les départements au prorata de la longueur des chemins à l'état d'entretien, sans tenir compte des longueurs en lacune.

Que ce mode de répartition qui, en premier abord paraît le plus logique, favorise en fait les départements même peu peuplés, qui ont pris une grande avance à la construction, au détriment de ceux qui sont en retard, et devraient être d'autant plus avantagés, surtout quand ils sont pauvres, qu'il leur faut supporter le double effet de construire et d'entretenir.

Que ce système aboutit, notamment en ce qui concerne la Corse, à ce résultat qu'elle reçoit une subvention dix fois moins importante que certains autres départements, beaucoup plus riches lesquels reçoivent plus pour le seul entretien de leurs chemins, que la Corse pour l'entretien et la construction réunis.

Considérant que l'entretien d'un kilomètre de chemin, coûtant partout le même prix mais exigeant un effort d'autant plus grand que le système départemental est plus faible, il y a lieu de tenir compte de cet élément la pauvreté des départements : négligeant dans la répartition actuelle.

Que, d'autre part, plus il y a d'habitants, plus il faut de chemins, la répartition à la fois la plus équitable et la plus logique est celle qui repose sur la valeur du centime démographique, c'est-à-dire, qui est proportionnel à la fois au nombre d'habitants et à la pauvreté du centime départemental.

3° *En ce qui concerne l'ensemble des crédits pour chemins vicinaux.*

Considérant que pour éviter l'excès des campagnes, l'Etat a ouvert au Ministère de l'Agriculture des crédits très importants permettant par le jeune essai la construction de chemins d'exploitation agricole subventionnés à 50 %.

Que ces crédits sont tels qu'il est plus facile aujourd'hui à un petit groupe de propriétaires d'obtenir des fonds pour un chemin rural, que à toute une commune pour obtenir pour un chemin vicinal.

Qu'il n'est pas logique de maintenir une telle inégalité entre les largesses au Ministère de l'Agriculture et les

Un voyage par semaine

N'IMPORTE OU, HORS DE CE MONDE — DESCRIPTIONS QUE NOUS DONNE LA PLANETE MARS. — LA DISPARITION DE L'AVOCAT FLECHAMBEAU ET SON SEJOUR CHEZ LES MICROBES

Le monde est petit, surtout réduit à la machine ronde sur laquelle nous sommes pour le moment prisonniers. Du haut de ses superbidondes, l'humanité s'ébroue avec M. Paul Morand, et avec Monsieur Wells. « Elle rejoint la terre ! » C'est le « je n'ai plus rien à me mettre » de la coquette au nid de robe inédite, devant son armoire pleine. Ou aller ? Avec les voitures d'aujourd'hui, tout ce qui n'est pas un moins a mille kilomètres de notre résidence, sous le negligeons par simple dégoût spécifique. L'Amérique ? Trop loin. La Chine, le Maroc ? Nous en revenons, ou bien nous jugeons inutile d'y aller avec les moyens pratiques dont l'emploi est encore obligatoire. Nous sommes d'ailleurs ans on nous y amènera en quelques heures. Mars ? La Lune ? Evidemment. Mais l'excursion n'est pas un point que les revues nous en ont déjà tâtigué, avec leurs inventions burlesques et leurs supposé-exposés d'une époque où les hommes de reste ? Mars et la Lune n'auront nouveauté pour de choses à nous revoir. Comment ? Mais pilules rouges chaque matin, et chaque soir il aura perdu dix centimètres. Au bout de dix jours, il ne mesurera plus qu'un mètre 70 : taille qui aurait paraître mesurée à la famille un parallèle. Le traitement s'arrête et se bout du compte, il n'y aura plus qu'habines complets à faire ajuster, à vendre à publier, et du bonheur sur la planche.

Fléchambeau avale les deux premières pilules. Attention ! le voyage commence.

Ce que je vieas de résumer un peu sèchement, c'est l'amusant premier chapitre du dernier livre de M. Maurice Beaubourg : « Un homme chez les mi'robes ». Vous savez déjà que M. Maurice Renard est un des écrivains les plus personnels de ce temps. Un conteur, plutôt qu'un romancier ; l'Histoire d'Adam et Eve, il laisse à l'immortalités confrères le soin de la prolonger et de la rajeunir interminablement. Non content de l'analyse psychologie, mais il l'adapte à ses histoires, qui sont, de tout point, des histoires humaines. Si vous aurez un livre de Maurice Renard, soit le « Péril Bleu », soit le « Voyage immobile », soit l'« Initiation à la peur », ou l'un quelconque des autres, vous pouvez vous attendre à quelques émotions, et à beaucoup d'imprévu. Mais n'espérez et ces émotions vous seront administrées sans la moindre violence, avec une telle clarté de langage, avec une logique si parfaitement équilibrée et en même temps avec un engagement si soudeur que vous ne songerez pas à protester même quand le dose vous paraîtra un peu forte. Tout l'art de M. Maurice Renard est là : il sait convaincre. Son univers est si vraisemblable, si cohérent qu'il vous y met en confiance même dans les situations les plus déconcertantes.

Maintenant, revenons à Fléchambeau. Il a pris deux pilules. Il en prend deux le lendemain, deux les jours suivants. Le dixième jour, il avale les deux dernières, et le soir, comme c'était prévu, il a 1 mètre 70. Rêver de barreaux, deux épaisseurs, joyeux propos, allégresse fabuleuse, puis lutte opéraire : Fléchambeau casse sa cellule de verre. Désormais c'est fini. Il ne s'arrêtera plus. En quelques jours, c'est un garçonnet, puis un enfant minuscule, puis une souris, puis un insecte qui s'agite nerveusement sous le microscope, puis plus rien de visible.

Pourtant, l'infortuné n'a pas cessé d'exister, il est passé dans un autre monde. *Il évolue* désormais dans l'infiniment petit. Il est le citoyen d'un de ces grains de poussière que voyagent dans notre atmosphère, et que sont des mondes organisés où vivent et meurent des créatures dont l'idée ne pourrait même effleurer du nôtre. Mais qui connaissent à peu près tous nos sentiments et toutes nos passions.

Comment Fléchambeau se comporte-t-il chez les microbes, les aventures qu'il y connaît-il ? Il est inutile de le dire. Il ne le fera pas. Il ne le dira pas, car il n'en a pas le temps. Il est dévoré par les microbes, qui le digèrent, le mettent qu'il exerce, les animaux qu'il s'y erre, je n'aurai pas la curiosité de vous l'apprendre par avance. Sachez seulement que Fléchambeau revient de son histoire vivant pour le conter par le détail aux lecteurs d' « Un homme chez les Microbes. »

Il y a un peu plus de cent ans (1726) que furent publiés les « Voyages de Gulliver », et le « Micromégas » de Voltaire, et portent la date de 1752. Ils sont des randonnée philosophique aux pays de l'invisible était justifiée par les données exactes de l'époque. Définition des idées. M. Maurice Renard l'a entreprise avec un itinéraire et un bagage entièrement renouvelés. Il est homme d'aujourd'hui qu'il a conduit chez les microbes, avec cette logique simplifiante, en savoir nécessaire et discret, cette pâle garnon la substance de son talent. Remercions-le de nous convier à cet enseignement voyage dans un temps où l'activité des indicateurs était au point de nous accabler.

Michel Mavaccius

Les Corses Parlent

LA MAISON DES CORSES A NICE

Il a été fondé à Nice, par nos compatriotes de cette ville, un cercle philanthropique comportant, concurremment avec une bibliothèque et une salle de lecture, un service de renseignements de toute nature, industriels, commerciaux, mondains, etc., et dénommé la Maison des Corses.

Cette société fait appel aux insulaires qui pourraient lui fournir de la documentation dont on ne dispose pas encore, et informe les Corses de passage à Nice qu'elle est à leur disposition, dans la mesure de ses moyens, pour tous renseignements sur la ville.

Le siège social de la Maison des Corses de Nice est sis au N° 6 de l'Avenue G. Clemenceau.

Nominations

MEDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée, au titre de la réserve de l'armée de mer :

Marcelli Jules-Marie, second-maître mécanicien ; 26 ans 11 mois de services, dont 19 ans 2 mois à la mer ; 2 campagnes.

Poduvani Pierre-Xavier, quartier-maître fourrier ; 24 ans 8 mois de services, dont 9 ans à la mer ; 5 campagnes, 1 blessure, 1 citation.

Giacomini Jean-Baptiste, second-maître mécanicien ; 23 ans 3 mois de services, dont 11 ans 9 mois à la mer ; 6 campagnes ; 1 citation.

MEDAILLE DES EVADES

La médaille des évadés avec citation à l'ordre de la division a été attribuée aux militaires et anciens militaires ci-après :

M. Léandri L.-S., soldat de réserve d'infanterie du recrutement d'Ajaccio.

M. Bérardi F., caporal de marine au 15e régiment d'infanterie.

M. Orlini A.-F., au 9e soldat d'artillerie du recrutement d'Ajaccio.

Dans la Marine

CONSTRUCTIONS NAVALES

M. Paolantonacci Jean, qui a obtenu le brevet de capacité de l'Ecole technique supérieure, a été nommé à l'emploi d'agent technique de troisième classe des constructions navales et affecté au Creusot.

NOUVELLES MARITIMES

M. Filippi Joseph est inscrit au tableau d'avancement pour l'emploi d'agent technique de deuxième classe.

El rabinal en vacalogne, attention aux cervoises

— Oh, je ne crèdias rien ! je ne suis débarbouillé avec de la glycérine !

A Travers la Corse

AJACCIO

Dans la police. — M. Jules Pettinelli, inspecteur principal de police spéciale à Ajaccio, passe de la troisième à la deuxième classe à compter du premier octobre.

M. Sébastien Terramorsi, commissaire spécial faisant à Ajaccio, est promu sur place à la première classe à la classe exceptionnelle à partir du 26 mai 1927.

Nos meilleurs compliments.

Droit. — Nous avons le regret d'apprendre la mort survenue à Toulon, à l'âge de 29 ans, de M. Sylvestre Colonna, qui appartenait à l'une des meilleures familles de la région de Vico.

Dans l'enseignement. — Le 21 et le 22 novembre, se sont réunis au Vieux-Marché le comité consultatif de l'enseignement primaire, le conseil des inspecteurs et l'on y a tenu également des réunions pour la création d'un comité Lazare en Corse, d'une revue, etc., auxquelles est associée les représentants de l'administration, du personnel et des familles des élèves.

Aviation. — L'aviateur pilote par Dieudonné est arrivé à Ajaccio à 15 heures avec 3 passagers et est repartie à 15 heures pour Tunis avec 2 passagers.

Le départ du Colonel de gendarmerie Gilbert

Le Journal Officiel, du 16 novembre, nous a apporté une nouvelle très élogieuse pour l'intéressé, mais moins heureuse pour la Corse.

Le lieutenant-colonel Gilbert, commandant la gendarmerie de la Corse est affecté au commandement de la Prévôté de l'armée du Levant et à l'inspection de la gendarmerie syrienne avec résidence à Beyrouth.

C'est un poste de choix et très important, et nous comprenons fort bien que le colonel Gilbert ait accepté cette mission qui l'honore grandement.

Il est probable que le ministre, connaissant les antécédents et la manière de servir de cet officier supérieur a jeté son dévolu en conséquence.

Nous adressons toutes nos félicitations au colonel Gilbert pour ce choix. Toutefois et lui souhaitons bon voyage et bon séjour dans sa nouvelle résidence. Mais, décidément ennuagnons cette mutation pour la Corse.

Qui n'ignore que l'arrivée de tel officier supérieur en mars dernier, a coïncidé avec une crise particulièrement aiguë au banditisme local, qui avait semblé d'une émotion réelle et compréhensible.

Nous avons dans notre journal, et insisté en cela par nos confrères locaux, imprévu comme il convenait l'énergie et les méthode qui ont présidées à des opérations dont le public a gardé totalement l'importance et les difficultés d'exécution, mais qui se sont traduites finalement par neuf arrestations et trois destructions de bandits, sans manial d'arrêt.

Le calme est revenu depuis lors, probablement parce que les intéressés ont compris qu'il était prudent de se terrer, mais nous pouvons penser que d'autres résultats étaient possibles et même intéressants, et que la question du banditisme local, qui met si gravement en péril de l'île et peut l'attendre dans son développement économique, subirait une grande diminution.

C'est juste au moment où les résultats se font sentir et où, suivant l'expression d'un de nos confrères : « Il y avait vraiment quelque chose de changé dans la gendarmerie de la Corse », que le ministre remplacerait, décide de nous enlever l'instigateur de ces mesures et le véritable auteur du mieux-être perceptible pour tous nos concitoyens.

Il y a là une question grave, intéressant l'avenir de pays et sa quiétude qui méritérait selon nous, l'attention des actorités de l'île et surtout de nos parlementaires, parce qu'il est probable que si sur l'oubli à la gendarmerie de l'île et à ses chefs, la situation qu'ils exécrivirent ailleurs, nous pourrions peut-être regretter voir rester plus longtemps, pour nous des chefs de la valeur du lieutenant-colonel Gilbert.

Gabriel Bazzi.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, samedi, 26 novembre 1927 ; 330e jour de l'année, 36 à venir.

Aujourd'hui : Sainte Flore.

Demain : Sainte Catherine.

EPHEMERIDES CORSES. — 26 novembre 1505. — André Doria arrive dans le port de Bastia avec 22 galères.

Le célèbre amiral génois venait en Corse pour arrêter les succès de Sampiero.

Variétés

A e Veduve

O veduve di guerra o di pace, giovane o vecchia, sempre vedova o rimaritata, scrivu per boi in vostra per a prima volta. Mi to abistu chi bo pudete avè pretensioni chi bo mi cunusette micca, mi credu a impeppes CORSES.

Keus l'affare in poche parolle.

Pedru e Bona s'eranu maritati e stipettavanu na figliola cume a Messia. Ma sa sifellu un bonne mai. Pedru si ne mutoe in tempu di guerra e lascin a pensione a Bona.

Prima di more disse a i so fratelli e surelle :

« Bona un bi circhera nunda di sparte di bobbe ni di nammi ; un ti circate nunda di a parte di u so babbu e a so mamma ; pe i soli e i mobali sperterete, e po direnghiu a u mio figliu ch'ella lasci tutu a i miu soprizi chi ella un ne ha bi Ma l'affari un s'andunu così ; n'sperimentate ci volse a fallu per bè di tribunali a per man di notaru e unoredu ch'ella sia finitu.

Quandu Bona perse u maritu si vulia fa fesse si vulia ingiecca, e po maregu ; ma pochi mesi dopu u so core si messe a ghittulà videndu a Antone, detta Maccherone ; pocchi mesi dopu lecciunu l'oreli e si maritavanu a a chiesa.

Antone e Bona s'abbidenu un ghiornu chi a loru da diritta a una veduva a nome di Bona e revenulu di i beni di u maritu morta. E s'inzuffiun subitu en a fratelli di Petru. Quellu disse :

— O Anto, ti salute e ti stimu, ma credis chi tu ne n'averesti brugna di su poculu e tindi per vendere a to maglie ; credia chi in un n'averesti avuta ereggia di fallu muntene da u mio fratellu ancu simpa morta ; l'ha dalu a pensione, un li lassa ?

Ma Maccherone ne l'intendia cusì : — Ch'elli cacchina, e po vengnan da dov'elli vengnia !

— Allura, disse u fratellu di Petru, si l'arangia ! All'arangia ! Un femu mancabia si nostru a a justizia. Quantu pretendie ?

— A vi dievra l'incieru ! » rispose Maccherone.

E u prucessu e principiatu e Dio su qu'cosd'ellu finiscerà !

Bona tocchu forse 30 franchi l'annu ch'ella campa forsa 30 anni li fecanu 600 franchi. In du pruvanu da tutte le spese discussioni parenti dottrinale ; si espiegne ben la forza d'una applicativa pensione ; indique un les points contestés la jurisprudence déjà intervenue et donne son opinion personnelle et raisonnée sur les problèmes juridiques que soulève la matière.

M. Pierrin s'est attaché à faire un ouvrage d'une lecture facile qui sera consulté avec fruit par les personnes qui s'intéressent à la question, toute d'actualité, du droit d'usage d'énergie électrique, notamment par les concessionnaires, et entrepreneurs qui ont besoin de connaître les droits et les obligations qui résultent pour eux de leurs rapports avec l'administration d'une part, et les consommateurs d'autre part. Cet ouvrage occupera eux un précieux instrument de travail.

Grandes Chantiers de fer et Travaux, 6e fas. 1927).

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

ÉCHOS

Billet Parisien

Le droit de vote pour les femmes est le chevalde bataille qu'enfourchent à tous moments les candidats féministes. Et aux abonnantes suffragettes s'allonger d'accabler leurs adversaires sous le poids des grandes considérations : « Ah ! et qu'est-ce qu'on dirait, dans les pays où les femmes votent en Angleterre et qu'elles sont éligibles en Allemagne ?

— Il y a trente femmes députés au Reichstag, disent-elles.

— Oui, mais le sexe...

— Nous avons aussi qu'en Angleterre et en Allemagne, pays des libertés féminines, les femmes administratives ou employées des grandes administrations, ne peuvent se marier sans permission de leur directeur.

— C'est le règlement, hélas.

— Et puis, il est évident qu'elles, messieurs, nous vous prendraient de vous marier à leur convenance, et vous seriez bien forcés d'obéir. Vous pensez bien que nous ne voulons pas en faire les fonctionnaires, qui risquent de les mettre dans les hôtelleries infâmes, qui peut-être ne connaissent pas encore le confort moderne.

Alors, où aller ? Cet état d'esprit n'est pas nouveau. Rimbaldine l'a exprimé avec des accents déchirants dans un de ses poèmes les plus célèbres. Cette vie est un hôpital où chaque malade est possédé du désir de changer de lit. Celui-ci voudrait souffrir près du poêle. Et celui-là croit qu'il guérirait à côté de la fenêtre. Il me semble que le service serait bien bien fait si on le mettait à la question de déménagement en cet ans que je discute sans cesse avec mon âme qui cherche vainement son asile.

Et le poète de faire défiler devant son âme les « rêves les plus magnifiques. Les voyages les plus étranges de la Terre. Mais aucune reste inactif. Et lui, à la fin, de l'invectiver avec violence :

« Fin-es-tu donc venue à ce point d'engourdissement que tu ne te plaises que dans ton lit ? S'il en est ainsi, fuyons vers les pays qui sont les analogies de la Mort. — Je viens notre adieu, Ame insensible ! Nous ferons nos malles pour Tornéo. Allons plus loin encore, à l'extrême sud de la Finlande, encore plus loin de la vie, et c'est possible, installons-nous au Pôle. Là le soleil ne frise qu'obliquement la terre, et les latitudes alternatives de la lumière et de la nuit augmentent progressivement et augmentent la monotonie, cette moitié du néant. Là, nous pourrons prendre de longs bains de Mort. Nous nous plongerons pour nous divertir, les aurores boréales nous ouvriront de temps en temps leurs grands rideaux roses, comme reflets d'un feu d'artifice de l'Enfer ! »

« Enfin, nous âme fait explosion et se dégage et elle ne revient plus. Ouf ! Enfin ! Pourvu que ce soit hors de ce monde ! »

Hors de ce monde ? Essayons !

La sœur Fléchambeau s'inquiète à la Cour de Paris, est venu pour quelques semaines de vacances à Saint-Jean de Monts, pour soigner ses nerfs et le dorloter. Pons lui confie son unique hôpitalité. Pons est un de ces médecins dont on dit qu'ils n'exercent pas ». De notre fragile, il est revenu, son docteur conquis, à la maison natale. Il s'y est installé un petit laboratoire dont il ne sort guère que pour aller déjeuner chez les Monempois, qui a son petit hôtel de l'autre côté de la place. Fléchambeau naturellement, est présenté aux amis de son ami, et le voilà bientôt amoureux de Mlle Olga Monempois. Ici commencent les difficultés.

Fléchambeau est trop grand. Il a 1 mètre 96 de haut ; il chausse 47 fort ; il gante 9 3-4. Certes Mlle Monempois, qui n'a pas encore pu le dégager, a rencontré vos lontiers lei quoi. Mais les parents ne peuvent s'y résoudre. Ils ont la délicatesse de taire le motif de leur refus, mais ils le refusent. Et finalement ils confient à leur ami Pons que c'est la taille de Fléchambeau qui leur paraît incompatible avec les idées mêmes de la jeune Olga.

Désolation de cet even. le Dr Pons reçoit un laboratoire, consolle la patiente, perd un ami digne et ne sait où trouver. Il bientôt le résultat de ce labeur : quelques pilules rouges. Fléchambeau en avale quelques-unes, et chaque soir il aura perdu dix centimètres. Au bout de dix jours, il ne mesurera plus qu'un mètre 70 : taille qui aurait paraître mesurée à la famille un parallèle. Le traitement s'arrête et se bout du compte, il n'y aura plus qu'habines complets à faire ajuster, à vendre à publier, et du bonheur sur la planche.

Fléchambeau avale les deux premières pilules. Attention ! le voyage commence.

Ce que je viens de résumer un peu sèchement, c'est l'amusant premier chapitre du dernier livre de M. Maurice Beaubourg : « Un homme chez les mi'robes ». Vous savez déjà que M. Maurice Renard est un des écrivains les plus personnels de ce temps. Un conteur, plutôt qu'un romancier ; l'Histoire d'Adam et Eve, il laisse à l'immortalités confrères le soin de la prolonger et de la rajeunir interminablement. Non content de l'analyse psychologie, mais il l'adapte à ses histoires, qui sont, de tout point, des histoires humaines. Si vous aurez un livre de Maurice Renard, soit le « Péril Bleu », soit le « Voyage immobile », soit l'« Initiation à la peur », ou l'un quelconque des autres, vous pouvez vous attendre à quelques émotions, et à beaucoup d'imprévu. Mais n'espérez et ces émotions vous seront administrées sans la moindre violence, avec une telle clarté de langage, avec une logique si parfaitement équilibrée et en même temps avec un engagement si soudeur que vous ne songerez pas à protester même quand le dose vous paraîtra un peu forte. Tout l'art de M. Maurice Renard est là : il sait convaincre. Son univers est si vraisemblable, si cohérent qu'il vous y met en confiance même dans les situations les plus déconcertantes.

Maintenant, revenons à Fléchambeau. Il a pris deux pilules. Il en prend deux le lendemain, deux les jours suivants. Le dixième jour, il avale les deux dernières, et le soir, comme c'était prévu, il a 1 mètre 70. Rêver de barreaux, deux épaisseurs, joyeux propos, allégresse fabuleuse, puis lutte opéraire : Fléchambeau casse sa cellule de verre. Désormais c'est fini. Il ne s'arrêtera plus. En quelques jours, c'est un garçonnet, puis un enfant minuscule, puis une souris, puis un insecte qui s'agite nerveusement sous le microscope, puis plus rien de visible.

Pourtant, l'infortuné n'a pas cessé d'exister, il est passé dans un autre monde. Il évolue désormais dans l'infiniment petit. Il est le citoyen d'un de ces grains de poussière que voyagent dans notre atmosphère, et que sont des mondes organisés où vivent et meurent des créatures dont l'idée ne pourrait même effleurer du nôtre. Mais qui connaissent à peu près tous nos sentiments et toutes nos passions.

Comment Fléchambeau se comporte-t-il chez les microbes, les aventures qu'il y connaît-il ? Il est inutile de le dire. Il ne le fera pas. Il ne le dira pas, car il n'en a pas le temps. Il est dévoré par les microbes, qui le digèrent, le mettent qu'il exerce, les animaux qu'il s'y erre, je n'aurai pas la curiosité de vous l'apprendre par avance. Sachez seulement que Fléchambeau revient de son histoire vivant pour le conter par le détail aux lecteurs d' « Un homme chez les Microbes. »

Il y a un peu plus de cent ans (1726) que furent publiés les « Voyages de Gulliver », et le « Micromégas » de Voltaire, et portent la date de 1752. Ils sont des randonnée philosophique aux pays de l'invisible était justifiée par les données exactes de l'époque. Définition des idées. M. Maurice Renard l'a entreprise avec un itinéraire et un bagage entièrement renouvelés. Il est homme d'aujourd'hui qu'il a conduit chez les microbes, avec cette logique simplifiante, en savoir nécessaire et discret, cette pâle garnon la substance de son talent. Remercions-le de nous convier à cet enseignement voyage dans un temps où l'activité des indicateurs était au point de nous accabler.

Michel Mavaccius

INFORMATIONS LOCALES

Parti Républicain Démocratique

SOUS-COMITÉS
GARE ET NOUVEAU PORT

Les membres adhérents aux dits comités sont priés d'assister à l'assemblée générale générale qui aura lieu ce soir, à 8 heures, au siège social, 2, rue Notre-Dame de Lourdes (Capanelle).

Ordre du jour : Election du bureau définitif.

Le Président : Jean Nicolai.

Chronique des Tribunaux

Le Tribunal correctionnel a rendu, hier, son jugement dans l'affaire des incidents qui marquèrent la fin du bal que des anciens combattants italiens du 4 novembre dernier.

M. Gandolfi Nicolas, chauffeur d'auto, inculpé de coups et blessures sur la personne de M. Guarnaschelli, canut grossiste, a été condamné à un mois de prison.

La Vie Sportive

Demain à 14 heures, au Stade Olympique, le match de football qui verra s'opposer l'équipe première de l'Union Sportive Corbellaise.

Le match dernier, à Corte, l'U.S.C. a battu les Nains par 2 buts à 1, après une partie qui fut très intéressante.

Les Corbellais ne manqueront pas sont plus d'intérêt et l'on peut prévoir que les sportifs qui se rendront au Stade ne seront pas déçus.

Le C.A.B. aligner l'équipe suivante :

Sauvaget, Skraggis, Giacomelli, Morl, Andreani, Sei, Rosati, Cuco, Feydel, Tomas, Carossi.

Le match commencera à 13 heures précises.

Au Cercle catholique

Dans la chapelle du Cercle Catholique, quelque peu délaissée jusqu'ici, la fête de la Présentation de la Très Sainte Vierge fut célébrée mercredi dernier avec une toute piété qui édifia la très nombreuse assistance.

Dans la matinée comme de coutume, l'apôtre de la Persévérance sociales a prêché un excellent sermon approprié à la circonstance.

Le soir, à l'issue des Vêpres, le Père Pierre-Marie, dans un langage simple et touchant, retint aux enfants et aux jeunes vivement intéressés les leçons de la fête de la Présentation.

Pendant le Salut, une incomparable virtuose du violon, Mlle Lauriette Giacomelli, exécuta *L'Adagio larghetto et larghetto* de Haendel.

Une quête des plus fructueuses fut faite par Mlles Barranqua, Pierangeli, Napoléoni, Bastiali, Luigi, Albiéri et de Bel-li-Berrandi.

Toutes nos félicitations au comité dames Patronesses, en particulier à Mme la comtesse Sébastien Grégori, qui avait daigné accepter le titre de prieu re perpétuelle.

Les autres prieures furent Mmes Blanc-Ornega, Pierre Lucchesi, Louise Jobin, Roman et Mlle Toussaintine Allegrini.

Les maîtresses-prieures : Mlles Lucine Singuara ,Sreana Bérénice, Louise Firmin, Louiette Rusnelli, Françoise Caltani et Lucette Mingalon.

Nous n'oublions pas la maussade grâce d'oublier les bonnes religieuses franciscaines qui, après de longues années de pénibles efforts, commencent à prise à récolter quelques fruits de leurs sacrifices.

Puisse l'hommage religieux de la reconnaissance d'une ville entière les consoler et les soutenir dans leur incessant apostolat !

De passage

Notre distingué confrère, M. J. Mora, officier de la Légion d'honneur.

Chronique du Bien

CONCERT DE CHARITÉ

Un concert au profit des orphelines du Bon Pasteur, sera donné dans la salle des fêtes du Théâtre municipal, dimanche prochain, 25 novembre, à 15 h. précises.

Nous n'insisterons pas sur le grand intérêt de cette œuvre toujours si sympathique au public bastiais. Le programme sera de reste très varié et composé de morceaux à solisfaire tous les goûts. De nombreux amateurs s'y feront entendre ; on aura une fois de plus l'occasion d'applaudir les élèves de Mlle Giansarelli et M. Prulières, lauréat du Conservatoire de Paris, qui par son beau talent déjà si apprécié à Bastia, rehaussera l'éclat de ce concert.

Après un goûter où toutes les gourmandises seront servies pour la joie des grands et des petits, on procédera au tirage de la loterie dont les lots sont exposés dans les vitrines de M. Blanc.

On trouvera des cartes chez M. Blanc et dimanche à l'entrée du concert.

Dans l'Enseignement

ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE ELEMENTAIRE

Nouveaux postes ouverts ou susceptibles de devenir vacants.

Patrimonio, (g) ; Canuaccace, (g) ; Murosiglia, (g).

Les demandes devront parvenir au Vice-Recteur pour le 30 novembre au plus tard.

Les candidatures qui ne sont déjà manifestées restent valables.

ATTENTION !
CHEZ
L. Rogliano
27, BOULEVARD PAOLI
BASTIA
ASSORTIMENT COMPLET AUX MEILLEURS PRIX de SALLES DE BAINS, ELECTRICITE, APPAREILS SANITAIRES
Maison de confiance Fondée en 1912
TELEPHONE : 143

N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
Machines à Coudre
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange adresses vous à
M. JACARIA mécanicien spécialisé
8 Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

MATRIMAT POUR CONSTRUCTION
Toutes Fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra BASTIA

Les Concerts

LYRE BASTIAISE

A l'occasion de sa fête annuelle, la Sainte-Cécile, la Lyre Bastiaise assistera à la messe de 10 heures, à l'Eglise Notre-Dame de Lourdes (Capanelle), dimanche 25 courant.

Pendant le divin office elle jouera les morceaux suivants :

Implosion, de Ferrand ; *Deux chants religieux*, N° 1 et N° 2, de Mozart.

A l'issue de la messe elle donnera un concert sur le kiosque (Place St-Nicolas).

PROGRAMME

1° — *Marche des Drapeaux* P. B.
2° — *Lolo du Pays Gaulois*, Bonillon.
3° — *Simple amen*, Thomé.
4° — *Zakouski* (fantaisie), Léo Delibes.
5° — *Le Trompier P. B.*, Dubois.

Le chef : PASQUINELLI.

ERRATUM

Dans l'avis de décès de Mlle Angèle Orsini paru le 18 courant, il faut lire :

M. Louis Orsini, 30ne nièce Salicetti et leur fils ; 30me Joseph Taviani, nièce Salicetti, M. Joseph Taviani et leur fils.

Communications

PAROISSE DE SAINTE-MARIE

Dimanche prochain, 27 courant, MM. le Recteur et les honorables membres du Conseil de Fabrique recevront à la sacristie, à 9 heures, à l'issue de la grand'messe, pour le compte, M. l'économe pour la location des bancs et chaises.

Chronique

Un terrible incendie a détruit, dans la nuit de mardi à mercredi, la maison de M. Jean-Baptiste Pietri, cultivateur à Ghisonaccia.

Les dégâts sont importants.

Le feu a pris naissance dans la cheminée de la cuisine.

Les pompiers de Ghisonaccia, arrivés sur les lieux, ont pu circonscrire le sinistre.

Le mobilier a été sauvé.

Les dégâts sont couverts par une assurance.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Saison lyrique 1926-1927. Directeur général, M. le marquis Pietro Carli Ghilini ; régisseur général, chef d'orchestre : Maestro Alcide Farnetani.

Répertoire : Tosca, Bohème, Butterfly, Faust, Carolina, Pagliacci, Trouvère, un Ballo in Maschera, Barbier, Rigoletto, Bernani, Traviata, Amico Fritz.

Elenco artistico (par ordre alphabétique) ; MM. G. Beltabardi, Sandro Belloni, Pino Bruzzone, Mario Lambardi, Mario Massa Motta, Sonzio Mazzanotta, Vittori Orlando.

MM. Agnelo Pietro, Bassi Mario, Cossard Alfredo, Gardenghi Guglielmo, Mariotti Edmondo, Sesi Silvio, Zanlio Ivo, Zirnmi G.

Représentations extraordinaires avec les célèbres artistes Mlle Blanca Bellincioni Stagno et Comm. Piero Schiavazzi.

Maestro des chœurs : Marini Ottavio.

Régisseur : Buccini Italo ; sous-chef : Pino Bruzzone.

20 choristes (hommes et femmes), 25 musiciens.

Débuts : dimanche, 25 courant, à 9 h. ; avec BIGOLETTO (de Verdi).

Prologuiste : Ottavio Villori (Gilda) ; Contessa, (Rigoletto) ; Jos Zanni (Duc).

Prix des places habituels.

La location est ouverte à « Fémina », de 15 à 18 heures.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Regent-Journal.

Les établissements Bak et les Films Peuvergnol présentent le grand film français : La Grande Epreuve, réalisation de A. Bayet et A. Rader. Représentation du film avec la collaboration de Jol Raymon, avec MM. Desjardins, Jean Morel, Georges Charlia et Mme Berthe Jalabert.

Location au Salon de T' « Orgon ».

Demain, grande programme : Chang, l'épopée de la Jungle.

Dimanche et Pâtachon, dans l'Epopée des gruches.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45. Pour Finir présente La Chapeau Fétiche, une comédie vaudevillesque dans laquelle l'excellent artiste Johnny Disco, entouré des pensionnaires de l'établissement.

Prochainement : Lagrime Sirente.

GRAND MAGASIN
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard de Palasie BASTIA
LE SEUL ETABLISSEMENT VENDANT ABONNEMENT DE SOIE

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A LA CHAMBRE

La discussion du budget

(Suite de la 1ère page)

M. Chéron répond que elle réorganisation devrait être définitive dans le courant de ce mois. Quant à la question des Archives coloniales, elle sera prochainement mise en possession de ses locaux parisiens.

Le projet dit « des mesures diverses » est adopté sans discussion.

Sont adoptés également, sans discussion, les projets tendant à modifier la loi sur l'assistance judiciaire et à autoriser la création d'établissements de crédit.

Le projet de loi relatif à la création d'un corps de contrôleurs des assurances sociales est adopté sans discussion.

Le projet de loi relatif à la création d'un corps de contrôleurs des assurances sociales, sous la présidence de M. Grinda, a adopté le rapport de M. Blondel, tendant à considérer comme définitives les sommes indûment payées, mais encore susceptibles de recouvrement, par suite de versements erronés ou de toute autre cause, par les comptables publics, et dont la remise ne peut être accordée par le ministre des Finances

ON DEMANDE

Représentant sérieux, ayant clientèle nouveautés, merceries, bonneteries, connaissant Paris bonneterie et possédant d'excellentes références. Ecr. Etablissements Schmidt à Troyes.

FABRIQUE COULEURS

Lyonnaises très importante demande représentant de la partie ayant déjà clientèle en usine. Ecrire : Bureau du Journal N° 1753.

PARQUET

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Gallice, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 80 francs le tonne.

AUTOMOBILES

DONNET

8 CV et 12 CV. 6 cylindres
7 CV et 11 CV. 4 cylindres
4 vitesses, 4 freins et des carrosseries très confortables. Nouveaux prix

Concessionnaire exclusif pour la Corse :
AUTOSTOCK CIRNEA
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 4[illegible]

Parfumerie de Luxe

A. POGGI

15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-06

Parfumerie de grandes marques, Monnerie, Vases de Gallé, Rosenserie fine, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de *cadeaux* utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Vendredi 23, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 24, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 24, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 n.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 28, de Lieusaint p. Bastia à 23 h
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Vendredi 23, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 24, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Liverpool à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Rd du Palais
Le Gérant : Fernand Pozzi

BOURSE DE PARIS du 23 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	63.40	64 70
4 % 17	76 10	76 10
4 % 18	76 10	76 10
5 % 20	78 40	78 40
6 % 20	100 —	100 —
6 % 25	100 —	100 —
6 % 27	100 —	100 —
Rente 5 % 1920	100 —	100 —
— 5 % 1924	100 —	100 —
— 4 % 1925	100 —	100 —
— 4 % 1927	100 —	100 —
Oblig. Caisse Autonome	100 —	100 —
Crédit National 1919	100 —	100 —
— 1920	100 —	100 —
— 1923	100 —	100 —
— 1924	100 —	100 —
Bons 7 % 1925 Aune	100 —	100 —
Bons 7 % 1926 Pas-de-Calais	100 —	100 —
Départ Seine 7 % 1926	100 —	100 —
Oblig. C. T. T.	100 —	100 —
— 1925	100 —	100 —
— 1925	100 —	100 —
Communautés 1879	100 —	100 —
— 1925	100 —	100 —
TERRE		
Banque de France	100 —	100 —
— Nation de Crédit	100 —	100 —
— Paris et Pays-Bas	100 —	100 —
— Union Parisienne	100 —	100 —

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Compagnie Algérienne	1045 —	1045 —
Comptoir National d'Escompte	1045 —	1045 —
Crédit Foncier de France	1045 —	1045 —
Crédit Lyonnais	1045 —	1045 —
Société Générale	1045 —	1045 —
Société Générale Foncière	1045 —	1045 —
Suez Capital	1045 —	1045 —
Suez Parts	1045 —	1045 —
Act. Créd. Com. Alg.-Tunisie	1045 —	1045 —
Est Capital	1045 —	1045 —
Lyon Capital	1045 —	1045 —
Midi Capital	1045 —	1045 —
Nord Capital	1045 —	1045 —
Orléans Capital	1045 —	1045 —
Bastia-Fé Chemins de Fer	1045 —	1045 —
Etat, Electricité	1045 —	1045 —
Comp. Gén. Electricité	1045 —	1045 —
Flumigen	1045 —	1045 —
Tréfileries du Hâvre	1045 —	1045 —
Mines de Courrières	1045 —	1045 —
Mines de Lens	1045 —	1045 —
Bolido	1045 —	1045 —
Aulhénoise	1045 —	1045 —
Phosphates de Gafsa	1045 —	1045 —
Prochiloy	1045 —	1045 —
Sucreries Réunies	1045 —	1045 —
Transatlantique Ord. 400 fr	1045 —	1045 —
Jutiseri Paris	1045 —	1045 —
Air Liquide	1045 —	1045 —
Cultures Tropicales	1045 —	1045 —
Hotels Cie Auxiliaire	1045 —	1045 —
Sucreries Sez	1045 —	1045 —
Rente 4 %	1045 —	1045 —
Rente 5 % 1606	1045 —	1045 —

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Serbe 1895	175 —	175 —
Turc 4 %	117 50	118 —
Turc 5 % 1914	118 50	118 50
Banque Nationale Mexique	1045 —	1045 —
Banque Ottomane	1045 —	1045 —
Crédit Foncier Egyptien	1045 —	1045 —
Wagons-Lits Ordinaires	1045 —	1045 —
Central Mining	1045 —	1045 —
Rio Tinto	1045 —	1045 —
Oriental Carpet	1045 —	1045 —
Péfrofina	1045 —	1045 —
Sucreries d'Egypte	1045 —	1045 —
Actions Parisiennes	1045 —	1045 —
Actions Usines du Rhône	1045 —	1045 —
Cambodge	1045 —	1045 —
Financières Caoutchouc	1045 —	1045 —
Chartered	1045 —	1045 —
Consortia	1045 —	1045 —
De Beers Ord.	1045 —	1045 —
Paris Dong Trieu	1045 —	1045 —
Franco Wyoming	1045 —	1045 —
Goldfields	1045 —	1045 —
Kaoutchoucs	1045 —	1045 —
Angor-Extrême	1045 —	1045 —
Maisons Ordinaire	1045 —	1045 —
Mexicain Eagle Ord.	1045 —	1045 —
Actions Dong Trieu	1045 —	1045 —
Rio Tinto Ord.	1045 —	1045 —
Mozambique	1045 —	1045 —
Nanila	1045 —	1045 —
Padang	1045 —	1045 —
Royal Mines	1045 —	1045 —
Sumatra Tobacco	1045 —	1045 —
Act. Banque de l'Indochine	1045 —	1045 —

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Tanganyka	1045 —	1045 —
Docks Marseille	1045 —	1045 —
Lyonnaise des Eaux Cap.	1045 —	1045 —
Electricité Paris	1045 —	1045 —
Union Electricité	1045 —	1045 —
Percentiles	1045 —	1045 —
Lebon	1045 —	1045 —
Gaz de Paris	1045 —	1045 —
Schneider	1045 —	1045 —
Fives Lille	1045 —	1045 —
Saint-Gobain	1045 —	1045 —
Verreries de Cirey	1045 —	1045 —
Salins Midi Capital	1045 —	1045 —
Messageries Maritimes Ord.	1045 —	1045 —
Distill. Indochine	1045 —	1045 —
Cusenier Jouina	1045 —	1045 —
Pathé Chaumont	1045 —	1045 —
Galeries Lafayette	1045 —	1045 —
Paris-France	1045 —	1045 —
Printemps	1045 —	1045 —
Naval, Trans. Rio Plata	1045 —	1045 —
Land Bank of Egypt	1045 —	1045 —
Crédit Foncier Autriche	1045 —	1045 —
Crédit Foncier Mexicain	1045 —	1045 —
Crédit Foncier Ouest	1045 —	1045 —
Tabacs Philip. Ord.	1045 —	1045 —
Banque Franco, Mexicain	1045 —	1045 —
Act. cap. Ciment Français	1045 —	1045 —
Tyle Lacroix	1045 —	1045 —

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Royal Dutch	1045 —	1045 —
Shell	1045 —	1045 —
Fonds d'Etats Etrangers		
Anglais 2 ½	1045 —	1045 —
Argentin 4 % 1886	1045 —	1045 —
Belges 3 % 1868	1045 —	1045 —
Brésil 4 % 1883	1045 —	1045 —
Bulgare 5 % 1907	1045 —	1045 —
Chine 4 % 1895	1045 —	1045 —
Egypt. Unifié	1045 —	1045 —
Italien 3 ½	1045 —	1045 —
Italie 3 ½	1045 —	1045 —
Japon 4 % 1899	1045 —	1045 —
Mexique 4 % 1904	1045 —	1045 —
Roumanie 4 % 1922	1045 —	1045 —
Russe 2 % 81-96	1045 —	1045 —
Serbe 1913	1045 —	1045 —
Turc 4 %	1045 —	1045 —

CHANGES

Londres	
New-York	
Allemagne (100 reichsmarks)	
Belgique	
Espagne	
Hollande	
Italie	
Prague	
Suisse	

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE

38, BOULEVARD PAOLI, 38 — LES SEULES FLEURS
BASTIA — Téléphone 7[illegible]
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.
Dignes d'être offertes d'orner votre intérieur demeurent de votre bon goût.

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ....
demeurant à ....
déclare souscrire un abonnement de ....
au *Petit Bastiais* à partir du ....
SIGNATURE.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Joindre ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 82 francs — 6 mois : 35 francs — 3 mois : 18 francs
DES DÉPART. — Un an : 84 francs — 6 mois : 38 francs — 3 mois : 17 francs

La REMINGTON PORTATIVE

payable **85 fr.** *par mois*

MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

NE RIPLIQUEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez me faire parvenir *votre catalogue* et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom ..... adresse .....

A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE

7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

UN AN : 6 Fascicules Albums : 72 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
LIBRAIRIE, 78, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

MAISONS Pour Tous

REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Editeur-propriétaire de Jardins et Fleurs-Cours
Rédigée par notables de plus grands noms pour les nombreux lecteurs et amis d'avant la Guerre

CAP CORSE

Damiani

Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

ENTREPRISE GÉNÉRALE
POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS
BASTIA

DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
H. ALBAN

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

N° [illegible] Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Il y a, dans nos vies de Terriens, des phénomènes merveilleux dont nous ne savons guère encore que le nom et qu'il faut regarder opportunément comme de purs phénomènes, si on veut la prose, je vous l'affirme.

Ces phénomènes sont : le rêve médiumnique, la foi, le clairvoyance, les saints élevés, la prière... Me croirez-vous si je vous dis que ces choses sont des faits biologiques ! Rien que cela ! On m'aurait grandement surpris, et j'en m'serait dit, qu'un jour, elles m'interesseraient de biologie ou de psychologie.

En me voyant absorber un tel superbe nombre de mets barbares, me les cherent jeunes, à leur place, j'en aurais fait autant. Et si je me suis lancé dans par nourrir de l'ennui que certaines, incompatibles de vous même ou les enseignent, ont fait endurer à leur enfance. Les autres me lâcheront aussi ce que, selon eux, l'Eglise catholique romaine a seule le droit d'enseigner et d'expliquer et qui a Dieu pour objet. Eh bien... pas toujours ! Ceux qui aiment le mystère de son contact ne sont pas nécessairement ceux qui le connaissent le mieux, car je vais leur démontrer que les vertus théologales sont des phénomènes métaphysiques absolument naturels et non produits par certaines cellules de notre matière connue toutes nos facultés.

Il y a un catholicisme, il n'y a pas d'autre, assurément, il ne peut pas y en avoir. Tout est dans la Nature, l'Au delà, le surnaturel pas plus. Bien lui-même. L'Eglise a toujours essayé de séparer Dieu de la Nature. Séparer le Créateur de la création, cela sonne mal, me direz qu'il engendre et gouverne ! Qu'a parlé inspiré ! N'était-elle donc pas inspirée en imposant le surnaturel ? Il n'est pas la seule des toutes puissances. Abonnement oui. Il était nécessaire aux peuples enfants. L'Eglise catholique ne peut être justifiée devant l'histoire, devant l'humanité, devant la vie, que par et délibérément que l'influence personnelle de l'homme sur la détermination, qui affirme que l'Eglise, et toutes les Eglises, ont été données, et sont données, et sont pensées, comme le plus humble de ses sujets, par les irrésistibles motifs. L'Eglise catholique romaine ne se contente pas d'une affirmation, elle veut une démonstration, car elle a toujours été déterministe. On s'en aperçoit vite quand on étudie son œuvre. Elle s'adresse à ses fidèles, imaginaires la plupart, concurrent à la Vie... et ceci me sont le miracle des miracles.

On trouvera peut-être que j'emploie bien souvent et comme à plaisir le mot de créature à agir... Bonsoir d'ailleurs déterministe que Diderot devait l'être quand il disait : « Le bœuf dit à tue Turenne avait été fondu de toute éternité. » C'était de la littérature déterministe. De plus, l'Eglise a été, et elle l'est encore, une modernisée inconsciente. Avant la science, elle a connu, par inspiration, par révélation comme elle dit, mais c'est la même chose, nombre de secrets métaphysiques de la nature ; en croisant l'homme, elle a découvert l'existence des forces théologales, les a mises en activité, en a usé, abusé, les a asservies à ses intérêts... et aux intérêts de l'humanité... soyons justes. Quand on veut la justice pour soi-même, il faut l'accorder aux autres. Pie X lui-même, en supprimant beaucoup de fêtes chômées, en dépouillant l'Eglise du grand appareil nécessaire autrefois en la démocratisant, a fait vraiment du modernisme... en même temps de discipline soulement s'entend — le reste viendra plus tard... à son heure.

Le romanesque religieux a créé le rêve métaphysique et le rêve mystique. Ce rêve a peuplé le paradis et l'enfer de personnages aussi factices que ceux de la littérature, mais qui n'en ont pas moins une existence, même, dans son vocabulaire théologal, un petit mot qu'on ne rencontre pas souvent, mais qui en révèle long. C'est le mot prémotion. Il signifie : « l'action de Dieu déterminant la volonté de la créature à agir ». Bonsoir d'ailleurs déterministe que Diderot devait l'être quand il disait : « Le bœuf dit à tue Turenne avait été fondu de toute éternité. » C'était de la littérature déterministe. De plus, l'Eglise a été, et elle l'est encore, une modernisée inconsciente. Avant la science, elle a connu, par inspiration, par révélation comme elle dit, mais c'est la même chose, nombre de secrets métaphysiques de la nature ; en croisant l'homme, elle a découvert l'existence des forces théologales, les a mises en activité, en a usé, abusé, les a asservies à ses intérêts... et aux intérêts de l'humanité... soyons justes. Quand on veut la justice pour soi-même, il faut l'accorder aux autres. Pie X lui-même, en supprimant beaucoup de fêtes chômées, en dépouillant l'Eglise du grand appareil nécessaire autrefois en la démocratisant, a fait vraiment du modernisme... en même temps de discipline soulement s'entend — le reste viendra plus tard... à son heure.

Et elle leur taille parfois une besogne surhumaine ; elle les emmène en mission chez les sauvages, "chez les anthropophages, comme si elle trouvait un plaisir d'artiste à mettre en présence les forces psychiques les plus élevées, avec les forces psychiques les plus primitives. Elle les envoie, ces saints de corps, soigner les lépreux, mourir pour eux et par eux. Elle les envoie dans ces bagnes, dans ces enfers terrestres, pour porter l'espoir d'une vie meilleure. Et c'est nous qui sommes les plus merveilleux que les Dieux ! Ces étranges destinées. Les courants qu'ils gouvernent sont, par exemple, jeter dans le cerveau d'une jeune fille, dans des cellules préparées de cette longue main, le leitmotiv d'une vocation spirituelle, ces paroles peut-être mises à dessein dans la bouche du Christ : « Ce qui est une mère pour moi ? Ceux qui font la volonté de mon père et ma mère sont mes frères et mes sœurs. »

Qu'il s'agisse de l'*Archivio*, de *Tyrrhénia*, ou de *Méditerranée*, revues ou bulletins qui contiennent à la vérité beaucoup d'études ou d'articles de pure érudition, très intéressants par eux-mêmes, et que ceux à qui la faculté en est donnée liront et conserveront avec plaisir, toujours, dans le texte de l'étude ou de l'article, ou en appendice, on trouve l'insinuation déplacée, dans le numéro d'août 1928 de la même *Méditerranée*, voici, par exemple, une composition de Maria Teresa Lavalelli intitulée : « Gentilles Corses, qui montre par des citations de poèmes et de chansons populaires que l'âme corse, loin d'être aussi rude qu'on le dit, est faite de tendresse... comme toutes les âmes italiennes. De tendresse, c'est peut-être vite dit, mais ce point est soutenu. Comme toutes les âmes italiennes, à la vérité, aimée, mais non dans un sens exclusif. Il est certain, quoiqu'on en puisse croire en Italie, que les Corses, tous les Corses, même les plus forts sentis dialectaux, pensent maintenant en français ; ils ne pensent pas plus facilement que dans les vieux temps à l'âme française est faite aussi de tendresse.

Mais nous allons voir à quels singuliers développements politiques se livre un auteur italien, que son système fait apparaître sincère, sur ce thème purement littéraire.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 6.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 25 NOV. 1928.

00593

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Compte Chèque Postal : Marseille 115

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	60	32	17
Continent et Colonies	120	63	33
Etranger	240	120	60
	360	180	90

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité entre toute son entrée dans les pages Parisiennes, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

Vues Italiennes sur la Corse

In Cauda venenum

« Le Bulletin périodique de la presse italienne » a mené ces quelques bulletins du même genre, est publié par le ministère des Affaires étrangères de la France. C'est donc la une publication officielle, dans une forme et dans une inspiration extrêmement objectives. Il traduit et reproduit des documents intéressant la politique intérieure des différentes puissances, en relation avec la politique internationale. Ces reproductions ne sont accompagnées d'aucun commentaire.

Dans le numéro 256 de ce bulletin (9-10 novembre) Nous trouvons sous le titre : « Vues italiennes sur la Corse », une série de reproductions d'extraits de journaux et revues italiens relatifs à ces vues. Toujours sans aucun commentaire. Du moins, le commentaire est-il uniquement dans le titre qui annonce la série d'extraits : « Vues italiennes... ». Il se suffit.

Nous retrouvons dans l'énumération des périodiques italiens qui s'occupent de la Corse de vieilles connaissances : l'*Archivio Storico di Corsica*, *Tyrrhenia*, le *Telefono*. Le Bulletin du ministère des Affaires étrangères y ajoute d'autres périodiques : *Mediterranea*, qui paraît à Cagliari, le *Patria* de Trieste, l'*Unità* de Florence, le *Popolo* de Turin, et trouve l'insinuation déplaisante, dans le numéro d'août 1928 de la même *Mediterranea*, voici, par exemple, une composition de Maria Teresa Lavalelli intitulée : « Gentilles Corses, qui montre par des citations de poèmes et de chansons populaires que l'âme corse, loin d'être aussi rude qu'on le dit, est faite de tendresse... comme toutes les âmes italiennes. De tendresse, c'est peut-être vite dit, mais ce point est soutenu. Comme toutes les âmes italiennes, à la vérité, aimée, mais non dans un sens exclusif. Il est certain, quoiqu'on en puisse croire en Italie, que les Corses, tous les Corses, même les plus forts sentis dialectaux, pensent maintenant en français ; ils ne pensent pas plus facilement que dans les vieux temps à l'âme française est faite aussi de tendresse.

Mais nous allons voir à quels singuliers développements politiques se livre un auteur italien, que son système fait apparaître sincère, sur ce thème purement littéraire.

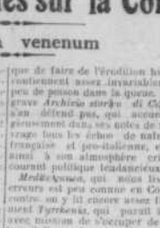

Que Sienne soit ou non coupable du meurtre de Quinzanour, on ne peut s'empêcher d'admirer sa femme, qui, dit-on, a tramé son assassinat pour se défendre contre un époux. Depuis cinq ans, Mme Sozzi, sans arrêt, sans répit, avec un courage et une volonté extraordinaires, cinna et proclame l'innocence de Sozzi. Le soleil photographie, fendit, à sa sortie de la Salle Wagram, où elle fait une conférence très impressionnante.

La situation politique en Bulgarie

Bâle, 24 novembre. — Sous de nouvelles de Sofia la situation politique serait très grave.

La position du ministre des Affaires étrangères M. Bujrof, serait des plus précaires, tandis que l'influence du général Vitof, ministre de la Guerre, serait prépondérante.

Les officiers se multiplient : les portefeuilles de MM. Markof et Jelkof ont rendu d'envahir les locaux de l'Union agricole.

Les coups de revolver ont été échangés : la poire a pu opérer une arrestation.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS » ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRÉTARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Hommage à la Magistrature Corse

Réponse à M. Omessa

On croit rêver en lisant, sous la signature d'un avocat, journaliste distingué, le bulletin que L'Ordre publiait dans son numéro de mercredi dernier.

M. Henri Omessa, qui connaît cependant les rouages de l'administration de la justice, et qui n'ignore pas les peu flatteuses altitudes aux-deux plus hauts magistrats de la Corse, ne pouvait pas ou élément d'appréciation pouvant lui permettre de suspecter l'indépendance et la conscience de ces magistrats ; et, à la légère, sur la foi de renseignements sans doute faussés par une passion politique, il n'hésite pas à mettre ses formellement au Premier Président et au Procureur général d'avoir forfait à leur devoir.

Journaliste qui se dit soucieux de la sérénité morale de notre malheureux pays et du respect des opinions de chacun, M. Henri Omessa, d'un mot, sans qu'il lui soit possible d'apporter d'autres arguments que sa simple affirmation, jette l'échaudoueuse sur quatre magistrats du siège de Bastia en les accusant de forger par ordre.

En ce qui nous concerne, nous nous garderons bien d'intervenir d'une façon plus précise dans une discussion où, à notre avis, notre confrère s'est égaré sans doute de bonne foi.

Nous ignorons les préférences politiques des deux juges d'instruction et des deux suppléants de Bastia, mais nous pouvons affirmer que les justiciables de la circonscription qui intéresse aujourd'hui M. H. Omessa, savent les garanties d'impartialité qu'ils trouvent, chaque jour, auprès de ces hommes.

D'autre part, nous ne saisissons pas bien le genre d'éloges que l'Eveil décerne à M. le juge Emmanuelli en le posant comme le seul magistrat que l'on doive adjoindre à M. Grimaldi, doyen d'âge, pour statuer sur les affaires électorales inscrites au rôle du Tribunal de Bastia. La science juridique, l'expérience et la loyauté de ce magistrat nous sont connues, mais nous ne saurions lui attribuer d'autres sentiments que ceux qui animent ses collègues.

Afin d'avoir le droit de pouvoir prolonger l'équivoque et la confusion, M. Henri Omessa encrit ses lecteurs qu'il n'accepterait une mise au point que des chefs de la Cour qu'il a accusés sans preuve.

Libre à lui d'attendre que des magistrats s'abaissent à lui rendre compte des mesures d'ordre intérieur qu'ils ont prises en toute indépendance au sein des compagnies judiciaires de la Corse.

Il était du devoir du Petit Bastiais d'élever, en dehors de toute considération politique, une protestation contre l'outrage que pour des raisons électorales, on a proféré à l'égard de la magistrature Corse.

..Le Petit Bastiais.

La Chambre poursuit la discussion du budget de 1929

Paris, 23 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de M. Flandin.

MM. Chéron, Marraud et Henry Paté sont au banc du Gouvernement.

Le budget de l'Instruction publique

La Chambre reprend la discussion du budget de l'Instruction Publique.

Au chapitre 131, bibliothèques scolaires, M. Rémy-Roux déplore la modicité du crédit et le mode de répartition des livres.

M. Ducos, rapporteur, déclare qu'il sera tenu compte de ces observations dans le prochain budget.

Au chapitre suivant M. Maurice Robert demande l'établissement du livret médical pour tous les enfants.

Le ministre de l'Instruction publique et le ministre des Finances se déclarent partisans de l'inspection médicale des écoles.

D'accord avec le Gouvernement en faveur de l'inscription d'un crédit de 50.000 francs en faveur de la Ligue de l'enseignement.

Le chapitre concernant les constructions scolaires donne lieu à un long débat auquel prennent part MM. Cadot, Reille, Bouët, Le Troen, Clamamus et Monceile, insistant sur la nécessité développer les constructions scolaires, de faire un maximum d'effort pour développer les constructions scolaires.

M. Ducos, rapporteur, fait observer que les crédits ne peuvent être engagés qu'au fur et à mesure des travaux. Ce qu'il faut surtout c'est simplifier les formalités en vue de l'attribution des subventions.

M. Chéron assure que les crédits des paiements prévus dans le budget sont suffisants. Il s'efforcera d'alléger à hâter la solution du problème des constructions scolaires.

M. Morrand, ministre de l'Instruction Publique prend la parole sur les mesures utiles pour simplifier les formalités auxquelles il a été fait allusion.

La Chambre décide de relever d'un milliard le crédit du chapitre 185 concernant les Pupilles de la Nation.

M. Chastanet demande que l'on fixe la discussion du projet relatif aux congés de longue durée.

M. François Albert insiste pour qu'on vienne en aide aux fonctionnaires qui, à l'expiration des congés de longue durée, ne peuvent pas reprendre leur service.

M. Chastanet signale la situation des fonctionnaires qui attendent la liquidation de leurs pensions.

M. Chéron promet que cette liquidation sera hâtée.

(Lire la suite en 2e page)

L'Augmentation de l'indemnité parlementaire

Paris, 23 novembre. — La Chambre s'est réunie hier dans ses bureaux pour élire cinq membres chargés d'étudier les diverses questions de comptabilité parlementaire.

Ont été élus MM. Danielou, Garnaud, Payra, Regnon, Tasso, Goude, Boulignaud, Deyris, Paul Simon, Moncelle et Barely.

La nomination de cette Commission prend cette année une importance exceptionnelle car c'est elle, dit-on, qui prendra l'initiative de proposer à nouveau le relèvement de l'indemnité parlementaire.

Des diverses observations échangées au cours de la discussion dans les bureaux il résulte que tous les membres de la nouvelle Commission sont favorables au principe de l'augmentation.

L'indemnité sera assimilée aux traitements des présidents de section du Conseil d'Etat

Le texte de la proposition qu'il s'agirait de soumettre à la Chambre serait pour but d'assimilez au point de vue du traitement les députés aux présidents de section du Conseil d'Etat, (70.000 francs) soit pour l'époque à l'indemnité parlementaire de 1914 le coefficient 5

Dans le cinquième bureau M. Engerand, député du Calvados, avait posé sa candidature contre M. Danielou. M. Engerand a développé cette thèse que l'indemnité parlementaire ne devrait pas être relevée tant que les maîtres et les petits fonctionnaires n'auraient pas leur pension et leur salaire porté au coefficient actuel de la vie.

Il a ajouté que les députés devraient être serrés les premiers. M. Engerand a été battu de deux voix.

D'après le système envisagé il n'y aurait pas seulement de fixer cette fois un chiffre. L'indemnité parlementaire serait assimilée aux traitements des présidents de section du Conseil d'Etat qui s'échelonnent entre 45.000 et 75.000 francs, par an et éventuellement seraient élevées dans les mêmes proportions que ces traitements.

La question de l'augmentation serait donc résolue une fois pour toutes. Dès qu'elle aura procédé à la révision de son bureau la Commission de comptabilité se réunira pour arrêter le texte de la proposition qui sera soumise à la Chambre.

Il est probable que la présidence de cette Commission sera offerte à M. Payra, député des Pyrénées-Orientales.

Rappelons que l'indemnité parlementaire avait été portée de 9.000 à 15.000 francs en 1906, de 15.000 à 27.000 en mars 1920, et de 27.000 à 45.000 en juillet 1926.

L'Allemagne s'enrichit

Après la période de grande inflation et la catastrophe de sa monnaie, l'Allemagne a réussi à retrouver rapidement ses finances et à relever son économie nationale.

Comme nous l'avons maintes fois signalé elle a dû, pour une bonne part, son succès à l'afflux de capitaux étrangers et surtout de capitaux américains, se déchet atteignait 2.511 millions de marks-or ; pour les mêmes mois de 1928 le déficit s'est abaissé à 1.391 millions et depuis août, la balance est en équilibre ; ceci, bien entendu, sans tenir compte du mouvement des prestations en nature.

Etant donné l'effort que les Allemands accomplissent avec ténacité, la bonne organisation de leur industrie, le redressement de leurs carrières, il se peut que désormais il y ait un renversement complet de position et que le Reich commence à accuser des soldes créditeurs en sa faveur.

En résumé, l'industrie allemande est en plein essor ; les investissements de capitaux nationaux se poursuivent sans relâche ; l'outillage est rénové ; de nombreuses découvertes techniques sont utilisées avidement par les industriels. L'Allemagne travaille beaucoup, vite et bien. Son enrichissement doit aller en s'accentuant de jour en jour.

F. Perrin-Vanzal,
Sénateur,
Ancien Président du Conseil.

La tempête continue à sévir

Sur les côtes anglaises

Londres, 24 novembre. — Par suite de la tempête qui sévit sur la côte irlandaise le vapeur « Président Roosevelt », jaugeant 13.800 tonnes, n'a pas pu arriver au port de Queenstown (Irlande).

Il en fut de même pour le vapeur « Melagania ».

Cinq personnes furent tuées hier et plus de cinq cents abandonnèrent leur habitation dans le Pays de Galles. Le vent a atteint la vitesse de 80 milles à l'heure à Liverpool, 71 milles à Croydon et 65 milles à Kew.

Sur les côtes françaises

Paris, 24 novembre. — Une terrible tempête sévit actuellement sur les côtes françaises. La mer est complètement démontée ; certains navires se trouvent en difficultés dans le Nord de la Manche.

Le poste de T.S.F. de Cherbourg a intercepté de nombreux S.O.S.

Deux torpilleurs d'escadrille ont dû faire demi-tour ; un voilier « Iris » s'est échoué, un navire anglais est en détresse au large de Penbrocke.

Navires en détresse

Brest, 24 novembre. — La mer est complètement démontée sur la côte de Bretagne. Le remorqueur « Iroise » appareille pour porter secours au vapeur italien « Goldoni », dont un pan-neau est enfoncé.

Deux autres cargots : le « Lecaquet » et le « Penmarc'h », bateau allemand, ont demandé des secours.

L'Instruction des incidents de Pons

La Rochelle, 24 novembre. — Les avocats du cabinet du rue Adrien Brunet, employé de banque à Poitiers, arrêté comme complice de l'auteur de la mutilation de boule d'Emile Combes à Pons avaient présenté une demande de mise en liberté provisoire de leur client.

Le juge d'instruction Talbot a donné avis favorable et Me Perrand, avocat de la partie civile, représentée par la ville Pons et la famille Combes, n'avait formulé aucune objection.

Le juge vient donc de signer la mise en liberté provisoire de Brunet.

Les recherches continuent pour découvrir l'auteur de la mutilation du monument.

*Le 28 novembre a été inauguré à Madrid la « Casa Velazquez », maison d'art française sur toute la pé

ÉCHOS

Billet Parisien

Cette fois votre semaine sera bien vide. Ce n'est toujours sur semaines d'assemblé certains individus sont faites pour s'asseoir dans le même autre siège. Et nous n'avons pas encore trouvé le centre des Grimaces. Peut-être pour les riches était-ce trop tri- viale ressource les plaisirs, qu'ils soient de mondain ou de Brunetière; mais les pauvres devraient s'intéresser pour mettre d'un même temps et d'un coup ce qui les sépare et les trompe. Il n'en sera jamais ainsi, où l'on interdisait dans la boue glacée, où il sera si facile de choisir une branche qui vous protégerait, par le bras droit ou le bras gauche, dans la plus noire des solitudes.

Chères, le printemps n'est ne sera qu'à l'avenir entre que de chaleur et d'orages. Mais quel printemps ! Il sera aux défaillants ! Imaginez trop sensibles à ces grosses gouttes, qui jusqu'à se mariez. Heureux à ces qui ont choisi leur époux ! L'hiver nous le gouvernait la douce compagnie de coeur à deux, d'un seul chaud.

Evangile à conformer ces quelques réflexions en suivant les aventures de la rue de Rivoli, lorsque je me trouvai où je n'ai rien à faire. Pourtant, on se bousculait quel samedi. Pâtes chèvre blanche à ce matin-là. Avec ça, Pancrace a un je ne sais quoi qui vous fait hériter à lui donner un sou. Ses chaussettes ne sont pas mal, son linge est douteux et l'on a l'impression que toute sa famille a pris le savon en grippe.

— Eh bien, ce n'est pas ça, ça va ! Tout va ! répondit-il.

— Tout allez ? répété-il.

— Ne prétendais-tu pas un qui va ? Pourtant ?

— Je lui non, je ne tiens que à chaque d'un coup de chaleur.

Je vois la peine de lui démontrer les avantages de l'été. Il ne coupe rien à ses paroles.

— Vive l'hiver, mon vieux, saleau blanc, où l'on n'est pas obligé de prendre un bain tous les mois !

Mais dans notre entourage n'y a-t-il pas quelque part une espèce de...

Gabriel Bauge.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, [illegible] Aujourd'hui : Sainte Catherine. Demain : Saint Leu. [illegible]

ENSEIGNEMENT DES CORSES. — 25 novembre 1926. — Georges Doria quelques [illegible] Doria, quand il était colonel, n'a-t-il pas pour connaître les généraux français alors dans l'île.

Il se signala à cette époque, et c'est [illegible] qu'il dût le poste qu'il devait occuper en Corse.

A l'Officiel

Paris, 24 novembre. — Le Journal Officiel publie :

Séance de la Chambre du 23 novembre : sur le renvoi à la Commission du budget 127 — la question de confiance était posée et la Chambre n'a pas adopté [illegible] ont voté contre : tous les députés communistes.

Question écrite de M. Tasso demandant si le département de la Corse peut être un point de vue administratif considéré comme un département limitrophe des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes.

Réponse : La situation géographique du département de la Corse ne permet pas de le considérer comme limitrophe d'un autre département.

Au Conseil National Economique

Paris, 24 novembre. — Le Conseil national économique a continué aujourd'hui la discussion sur le rapport de M. Anfossi, concernant l'utilisation des excédents des P.T.T.

Le service national des P.T.T. sera géré par un Conseil d'administration dont les pouvoirs seraient confiés [illegible] aux deux Sociétés anonymes et [illegible] aux membres désignés par le Gouvernement.

Les Lettres

— QUATRIÈME CONGRÈS NATIONAL DES ROMANS. — Le quatrième Congrès National des Ecrivains Français et Coloniaux aura lieu à Aix en Provence les 1er et 2 décembre prochain, sous la présidence d'honneur de M. Edouard Estaunié de l'Académie Française, maire de Thorey Sandre prix Fémina 1924. Le vice-président sera M. Marcel Régnier, député, Conseiller général du Var. Le Conseil municipal de Marseille, la Chambre de Commerce de Marseille, le Comité régional du Tourisme, les Compagnies de navigation, les Sociétés savantes, les Cercles artistiques, les Syndicats d'initiative, les Sociétés d'horticulture, les Sociétés de Secours mutuels, les Associations d'anciens combattants, les Sociétés de gymnastique, les Sociétés de tir, les Sociétés de musique, les Sociétés de bienfaisance, les Sociétés de retraites, les Sociétés de prévoyance, les Sociétés de secours aux blessés, les Sociétés de secours aux victimes du travail, les Sociétés de secours aux victimes de la guerre, les Sociétés de secours aux victimes de la mer, les Sociétés de secours aux victimes de la montagne, les Sociétés de secours aux victimes de la route, les Sociétés de secours aux victimes de la rue, les Sociétés de secours aux victimes de la maison, les Sociétés de secours aux victimes de la famille, les Sociétés de secours aux victimes de la société, les Sociétés de secours aux victimes de la nature, les Sociétés de secours aux victimes de la vie, les Sociétés de secours aux victimes de la mort, les Sociétés de secours aux victimes de la résurrection, les Sociétés de secours aux victimes de la vie éternelle, les Sociétés de secours aux victimes de la vie éternelle, les Sociétés de secours aux victimes de la vie éternelle

Les Contes du "Petit Bastiais"

Rendez-moi mon tablier !

A son arrivée, alors que le carillon de l'horloge de la salle à manger sonnait six heures, ce fut dans toute la famille un contentement très grand. Le père et les trois enfants — deux filles et un jeune garçon — se regardèrent en souriant. Ce furent des effusions déférentes et mille questions empressées, celles qu'on demande en pareil cas.

— Avez-vous fait bon voyage ?

— N'êtes-vous pas trop fatiguée ?

— Voulez-vous prendre une petite collation avant le dîner ?

— Nous vous avons préparé, dit l'aînée des jeunes filles, la chambre rose, qui était jusqu'ici inoccupée ; elle est bien aérée, elle donne sur le jardin et nous espérons que vous vous y trouverez très tranquille. Nous allons vous y conduire, si vous le voulez bien.

Tous accompagnèrent l'arrivante, qui multipliait ses remerciements : « Je suis ravie. — Vous êtes bien bons. — Ne prenez pas tant de peine. — Je ne veux pas vous causer tant de tracas ».

Tout en parlant, elle regardait à droite et à gauche, inspectait les murs. Quand elle fut dans la chambre rose, elle s'exclama d'un ton un peu solennel :

— Oh ! comme je serai bien ici, et quelle paix parfaite ! Je suis sûr de goûter un repos réparateur.

Le jeune garçon était allé chercher une valise de cuir fauve qui était demeurée dans l'antichambre.

— Je vais m'installer, dit la visiteuse. Je vais me sentir tout à fait chez moi pendant les huits jours où...

Elle souriait et elle regardait avec tendresse tous ceux qui l'avaient accompagnée ; l'homme, qui jusqu'ici n'avait pas dit grand' chose, l'interrompit pour s'étonner :

— Huit jours ! Ce n'est pas assez ! Il vous faut au moins quinze jours d'indolence et de calme, et je vous assure que nous ne négligerons rien pour que votre santé se rétablisse tout à fait.

On laissa l'arrivante seule, afin de lui permettre d'organiser son installation. Dans la salle à manger, les jeunes filles s'empressaient pour dresser une table fleurie ; l'une d'elles alla à la cuisine surveiller quelques plats fins qu'elle avait confectionnés en suivant les indications d'un livre de recettes ; Albert, le jeune garçon, courut chez le boulanger choisir un pain très cuit, une des petites gourmandises de la chère invitée.

Lorsque sept heures et demie sonnèrent, le dîner commença. Il n'y avait, pour aider les jeunes filles, qu'un diminutif de bonne à tout faire, une paysanne rousse, presque une enfant, dont il n'y avait pas grand' chose à attendre, sinon des catastrophes de porcelaine et de verrerie. L'invitée se réjouissait. Elle décernait compliments sur compliments : « Comme tout cela est bon ! — Comme Albert est sage ! — Vous avez une maison merveilleusement tenue ! »

Elle s'intéressait à tout, gentiment, et devisait elle ou parlait librement du prix des mets et des fruits, de la santé des voisins, des fleurs du jardinet, des soucis et des travaux de la journée, des notes qu'Albert avait eues en classe et, lorsque le courrier du soir arriva, on lui lut les lettres de la tante Hortense et du cousin Eugène. Après le dîner, elle fit, bien que ce ne fut pas jour de vacance, une partie de loto avec toute la famille. Mais, au moment de se retirer, elle demanda timidement aux jeunes filles : « Voulez-vous que je vous aide ? »

L'offre fut refusée. Un bonsoir scandé de baisers fut dit à la ronde. Catherine, la cadette, accompagna la voyageuse jusqu'à la chambre rose.

Et le lendemain passa dans la sérénité. Le chef de la famille alla à son bureau ; le soir, il revint avec des fleurs et une tarte achetée chez un pâtissier en renom. Le surlendemain aussi fut doux et calme. Le troisième jour, la voyageuse déclara qu'elle n'avait jamais été aussi heureuse et qu'elle n'avait pas d'autre rêve qu'une vie aussi paisible, entourée d'aussi délicates prévenances. Mais, le quatrième jour, la bonne aux catastrophes, qui s'était jusqu'ici fait heureusement oublier, réussit un désastre d'envergure. Elle fit tomber une pile d'assiettes et fracassa dans un bruit épouvantable une saucière d'un service neuf.

— Oh ! la maladroite ! s'exclama l'invitée. Faites donc attention. Pour vous apprendre, on vous retiendra sur vos gages vos méfaits de la journée.

On la regarda avec un étonnement gêné et elle demeura de méchante humeur jusqu'au soir. Après une nuit reposante, tout était oublié, et comme ce jour-là était un dimanche, on promena la voyageuse en automobile de louage dans quelques endroits pittoresques, avec un arrêt, à l'heure du thé, sur la terrasse d'un bel hôtel.

— Vous me gâtez trop, disait-elle ; comment, en quittant tout cela, pourrai-je retourner à mes absorbantes habitudes ?

Ce fut le lundi qu'éclata l'incident qui devait rompre sans espérance l'harmonie. Catherine était de cuisine, ce matin-là ; elle servit un gigot brûlé, pis encore, calciné, et la salade était à la cannelle et l'entremet au poivre. Soudain l'invitée se leva. Jusqu'alors, elle avait gardé un silence de mauvais augure. Elle était rouge, sa voix était rapide, fiévreuse.

— J'en ai assez, dit-elle. C'est du gaspillage. Si je vous laisse faire, c'est la ruine à bref délai... Tout va à l'aventure ici. La cuisine ? N'en parlons pas. Le ménage est fait en dépit du bon sens. J'en ai assez ! J'en ai assez ! Votre comédie n'a que trop duré. Je ne vais pas plus longtemps assister à vos erreurs et à vos maladresses sans protester. Ah ! mon pauvre René ! ajouta-t-elle en se tournant vers l'homme tout penaud, ton idée était bien mauvaise. Sans doute partait-elle d'un bon mouvement, mais avoue, avoue maintenant que l'expérience est faite, qu'il est temps de mettre un terme à ce petit jeu dangereux ! Quand tu m'as dit, parce que j'étais lasse, à bout de forces : « Eh bien, pars en vacances ! » j'ai répondu que je jouerais l'invitée et j'ai accepté. La maman invitée à son propre foyer ! Farce en un acte. Ne la prolongeons pas. J'en ai assez, je le répète, et je donne des précisions : des hécatombes de mon matériel, des crémations de gigots, des sabotages de crèmes, de la poussière qui saupoudre tous les meubles. Hier, Albert, tu as cassé une chaise du salon. Le soir de mon arrivée factice, René, tu as brûlé le tapis marocain en y posant ta pipe encore allumée. Rendez-moi mon tablier, j'aime mieux plus de fatigue et moins d'appréhension. Votre chambre rose me convient [illegible]. Je [illegible] pas, Catherine, et ne tente pas d'évoler ton affreuse crème au poivre. Toutes, mes petits, pour fêter mon retour véritable à la place que je ne devais pas quitter, je vais vous faire une omelette au rhum.

Elle avait à peine fini de parler qu'elle était déjà dans la cuisine, au travail. On l'entendait râper, rapidement, sans nervosité, des œufs. Alors tous se regardèrent, et au premier sentiment de malaise succéda un soulagement sincère. Ils se sourirent. Ils étaient soulagés. Ils retrouvaient leurs habitudes quiètes et bannissaient la contrainte.

Paul-Louis HERVIER

Comment il faut aménager nos écoles

Un récent décret du ministre de l'Instruction publique, M. Herriot, préconise pour les écoles primaires et les écoles maternelles des aménagements conformes aux règles de l'hygiène, et prévoit enfin des encouragements de l'Etat, sous forme notamment de subventions pour les établissements auxquels seront apportés des perfectionnements de cette nature. J'ai pu recueillir au sujet de ce problème si grave et si négligé de l'hygiène dans nos écoles, l'opinion d'un éminent spécialiste qui a apporté depuis quelques années à la solution de cette question d'un intérêt national, tout le dévouement de sa compétence et de son grand cœur, le docteur Marchoux, professeur à l'Institut Pasteur.

« Je ne puis qu'applaudir, me dit le docteur Marchoux, à l'initiative gouvernementale, qui consacre en partie nos efforts, je souhaite cependant que l'Etat ne se borne point à conseiller, mais dans toute la mesure du possible, impose les plus élémentaires perfectionnements de l'hygiène que la santé et l'éducation de nos enfants réclament dans nos écoles de France !

LA PROPRETE EST TROP NEGLIGEE CHEZ NOUS !...

« L'école doit être une maison d'éducation hygiénique, physique et morale, au moins autant qu'une maison d'instruction. Le souci du corps doit y préoccuper autant que celui de l'esprit, car il faut un corps sain pour jouir d'un sain esprit.

« La défense contre la maladie dispose de deux moyens qui se complètent. Le premier consiste à écarter la contagion ; le second à augmenter la résistance naturelle de l'organisme. L'un et l'autre mis en pratique, représentent l'hygiène corporelle. Le premier se traduit par l'accoutumance de l'individu aux exercices de la propreté, le second aux exercices physiques raisonnés.

« La propreté est une notion plus difficile à concevoir et à pratiquer qu'on ne le suppose, car tous les progrès de l'hygiène consistent à en découvrir les méthodes spécifiques, c'est-à-dire les méthodes nécessaires et suffisantes à employer pour se garder des affections transmissibles.

« Hélas, la propreté est encore trop négligée chez nous, Français !... Les raisons en sont diverses : Éducation populaire déversée ou insuffisante ; l'installation domiciliaire rudimentaire et la peine que coûte la recherche de l'eau quand elle n'est pas distribuée au robinet ; le goût de l'épargne auquel il faut toujours revenir quand on cherche l'origine de nos défauts, le goût de l'épargne qui fait écarter toute dépense inutile ou plutôt ne paraissant pas manifestement indispensable, qui pousse à sacrifier le bien-être, même la santé, à l'intérêt pécuniaire, qui incite à prendre le nécessaire pour du superflu... Chez nos paysans et nos ouvriers, le laisser-aller se confond le plus souvent avec la modestie, la propreté avec la futilité... Il faut réagir contre cette tendance !...

« Enseigner l'hygiène par la pratique, voilà le moyen de remédier à ces erreurs et à ces préjugés... Pour y parvenir, pour faire régner l'ordre et la propreté, il faut dans les écoles un aménagement qui n'a pas été prévu jusqu'ici.

J'ai fait étudier un mode de construction nouveau, à l'aide de matériaux légers et peu coûteux, qui peuvent s'ouvrir facilement place dans une cour, lorsqu'il n'y a pas de local disponible.

Cette construction est destinée à recevoir un vestiaire et un lavabo.

Le vestiaire se compose d'une série de cases, en bois ou métalliques, qui doivent être en nombre au moins égal à celui des élèves. Ces cases comportent deux tablettes : l'une en haut, l'autre en bas, et deux champignons, en haut de l'espace intermédiaire, pour y suspendre les vêtements, ainsi qu'un porte-serviette.

Le lavabo se compose d'une auge, à pente légère vers une de ses extrémités, construite en tôle galvanisée brute ou peinte et surmontée d'un tuyau percé d'un ou de deux trous tous les 8 m. 25. L'auge est généralement à double face et suffit à 8 élèves par mètre. La rampe qui court au-dessus de l'auge est elle-même surmontée d'une tablette sur laquelle on dépose au moment où les enfants se nettoient, le savon et le verre à dents. Au-dessus de l'auge, se trouve de chaque côté une tringle sur laquelle les serviettes sont mises à sécher. Le nombre des porte-savons doit aussi être égal au nombre des élèves... Tel est le matériel le plus simple !...

Parfois, l'ingéniosité d'un instituteur ou d'une institutrice permet de tirer parti des locaux les mieux bien adaptés et d'organiser des vestiaires et des lavabos de fortune... Des vestiaires ont été faits de quelques planches et de quelques clous ; des lavabos de deux gouttières en planches superposées, celle d'en haut percée pour laisser passer l'eau, celle d'en bas d'une bonde pour l'écoulement de eaux usées par un canal de bois ou de métal. Ces deux gouttières sont, bien entendu, fermées aux deux extrémités. D'autres systèmes, soit à courant d'eau, soit à cuvettes, ont été établis et ont permis avec de faibles moyens de donner l'enseignement de l'hygiène... Le tout est, il est indispensable que, contrairement à ce qu'on pense, le nombre de cuvettes-vestiaires et de jets de [illegible] valeur soit au moins égal à celui des élèves. Pour le maintien de l'ordre, le même exercice doit être fait par tout le monde à la fois. Si la toilette se fait en plusieurs séries, elle exigera trop de temps et sera rapidement abandonnée, sacrifiée à d'autres exercices du programme.

Des exercices d'hygiène pour inculquer l'habitude.

Mais il importe essentiellement que les maîtres fassent faire aux enfants dès leur plus jeune âge, des exercices journaliers et réguliers d'hygiène pour leur en faire prendre... l'habitude.

Avant d'entrer à l'école, les élèves nettoient leurs chaussures de la boue qu'elles peuvent porter, sur un cure-pieds, puis sur un tapis-brosse. En arrivant au vestiaire, ils les quittent et les remplacent par des chaussons — ils déposent leur coiffure et accrochent au portemanteau leurs vêtements d'extérieur, ils relèvent leurs manches, ouvrent leurs cols et font leur toilette au lavabo, même si ce soin a été pris dans la famille... Il ne s'agit pas de réparer une négligence dont la constatation deviendrait blessante, mais de satisfaire à une obligation, tout comme l'enseignement du français... Les élèves procèdent au lavage des mains, du visage, du cou, à l'eau et au savon... Après cette toilette, ils tiennent sur la tringle à cet usage, la serviette individuelle dont ils viennent de se servir et ils replacent dans la case supérieure du vestiaire leur savon et leur verre à dents. Ils prennent ensuite le carton qui reste suspendu dans leur casier qui reste suspendu dans leur casier pendant l'interclasse, puis ils se rendent au travail. Ils se lavent encore les mains en sortant et chaque fois qu'ils reviennent des cabinets.

« Ce sont les élèves qui doivent, d'autre part, être chargés de l'entretien des locaux pour qu'ils se rendent compte des inconvénients de la souillure. Ce nettoyage se fait le soir avant la sortie et ne dure que quelques instants. Les enfants deviennent en effet d'une agilité et d'une adresse si remarquables qu'ils semblent jouer plutôt que travailler... Ces leçons pratiques sont essentiellement éducatives parce qu'elles font ressortir les inconvénients issus tous d'un manquement à la discipline commis par un seul... D'ailleurs, je désire qu'elles soient exécutées sous la surveillance non des maîtres, mais de moniteurs ou « surveillants sanitaires » nommés par les élèves à tour de rôle parmi leurs camarades. Cette pratique a de multiples avantages, elle met en relief les enfants doués de caractère, elle enseigne l'exercice du pouvoir et la modération, elle développe l'esprit de discipline...

« Ces principes, conclut le distingué professeur, notre Société l'« Hygiène par l'exemple » s'emploie à les répandre, en même temps qu'à doter les écoles du matériel qui leur fait défaut.

André Lenoux

La Sainte Catherine

« Vingt ans ! la cime toute blanche de la jeunesse ! » s'écrie un romancier actuel. Et d'autres auteurs viennent nous dire que, quelques années seulement après cet âge radieux, le célibataire entre dans la catégorie nommée autrefois « des vieilles filles ».

Heureusement que la nature leur donne un éclatant démenti. Voyez plutôt les Catherinettes, charmantes de fraîcheur et de jeunesse gaie sous les bonnets en dentelle nacrée [illegible] leurs [illegible] printemps épanouis ! Osera-t-on les appeler vieilles ? Nous pourrions parler sans crainte que six, huit ou dix ans plus tard, même célibataires, elles seront encore, pour la plupart, d'attrayantes personnes plus ou moins jolies — tout comme leurs sœurs mariées — mais agréables à voir, actives, coquettement habillées, surtout si elles sont parisiennes et même si elles ne le sont pas.

Car nous vivons dans une époque où la femme garde plus longtemps qu'autrefois les apparences de la jeunesse, et où elle est séduite par une vie occupée, jouant un rôle personnel dans la société. La célibataire ne reste pas en arrière, au contraire.

Eloignons-nous donc des préjugés étroits, nous souvenant que chaque vie, et même la plus isolée, doit rayonner sa particulière beauté.

D'ailleurs, ouvrons l'Histoire de France.

Dans une seule page nous y verrons que Marie-Antoinette était belle, « une véritable fille du Tyrol dont le bleu des yeux rappelait l'eau du Danube ». Mais la sœur de Louis XVI, Madame Elisabeth, n'était-elle pas délicieuse, quoique célibataire ?

Nous lisons sur elle ces lignes éloquentes, signées de Lamartine :

« La beauté de cette Princesse était transfigurée par la paix intérieure. Chaste au milieu des séductions de la beauté et de la jeunesse, pieuse et pure dans une cour légère, humble dans les grandeurs, fière dans les supplices, elle laissa un modèle à l'innocence, un exemple à l'amitié, une admiration au monde. »

Ainsi le célibat n'avait diminué en rien une personnalité, aussi attachante.

Et pour combien d'autres, ne pourrait-on en dire autant.

Citons en quelques-unes choisies seulement dans les temps modernes : Eugénie de Guérin immortalisée par son incomparable affection fraternelle, Mademoiselle de Rigny, plus heureuse que la providence, pousse son frère vécut et devint un célèbre amiral, Mlles Barre et Chaptal qui prirent la charmante initiative d'établir l'œuvre devenue mondiale de la « Protection de la Jeune Fille », Mlle Maugeret, la première femme imprimeur, qui inaugura un féminisme de bon goût et gracieusement utile.

Si l'on voulait, on pourrait établir une liste infinie, surtout en remontant dans le cours des âges jusqu'au berceau de notre histoire. Et là, il nous faudrait saluer avant tout autre l'œuvre, la pure étoile qui brilla au front de Lutèce, Sainte-Geneviève.

Cependant l'on fait remarquer fréquemment que le rôle de la femme et d'être épouse et mère.

C'est là certainement le cas le plus ordinaire, mais il ne pourrait être l'unique voie sur acte [illegible] se serait la variété des vocations, [illegible] pour différencier les destinées.

Toutes les jeunes filles n'ont pas la vocation du mariage, mais toutes ont celle de l'amour au sens le plus élevé du mot : le dévouement dans ses diverses variétés, les affections délicates et généreuses, la chaude, enthousiaste attraction vers un idéal, etc... car « l'on n'a pas vécu tant qu'on n'a pas aimé ».

Et il y tant de manières d'aimer !

E. Orsini

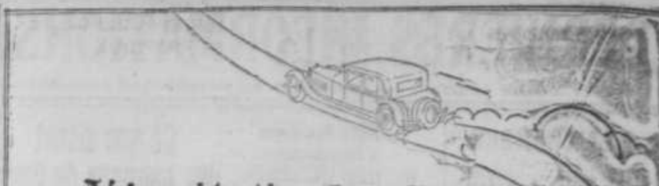

L'invitation au voyage

Tu réaliseras les plus longues randonnées, sans fatigue et sans imprudence, à une moyenne générale de 65 à 70 à l'heure. Et tes passagers seront stupéfaits de la distance parcourue si aisément.

Moelleusement, tu glisseras en prise directe, en moins d'une minute, sans une secousse, sans un "trou", de 6 à 90 à l'heure. Ta voiture gardera à cette allure une marche aussi aisée qu'à 60.

Sans un frémissement, sans shimmy, sans réaction à la direction, ta voiture franchira les plus mauvais passages, comme un bloc docile entre tes mains.

Pour ralentir, tu freineras sans effort musculaire car les freins font "servo". Pour l'arrêt brusque, fais cette expérience : à pleine vitesse lâche ton volant et freine à fond, tu t'arrêteras en 30 mètres sans avoir dévié d'un pouce. Tes freins ne crieront jamais.

Tu doubleras toujours en souplesse et dans un bruissement "distingué", apanage des voitures de luxe. Bien entendu, en ville, tu rouleras toujours en prise directe. Et avec une telle désinvolture que tu croiras conduire une toute petite voiture.

Ta voiture possèdera la plus belle ligne et la plus impeccable finition qui aient jamais été données à une voiture de série. Sois incrédule et, pour vérifier la sincérité de tout ce qui vient de t'être dit, fais un essai.

Tu découvriras, toi-même, d'autres qualités particulières à cette belle voiture qui sera bientôt

LA TIENNE.

Pour tous renseignements et essais s'adresser à

l'Agence Peugeot

13 Rue de l'Opéra, BASTIA, Téléphone : 4-31

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

POMMES DE TERRE EN GROS

Provenance directe pour commerçants et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses de Pertes, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraisons à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.
ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA

LILAS BLANC
AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA

CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

Mimosa

La Vie Agricole

LES TRAVAUX DE DECEMBRE

Mois mort : peu de travaux possibles au dehors, mais la nature, avec ses frimas, n'en continue pas moins son action bienfaisante sur la terre qu'elle ensemble. Deux dictons de saison :

Pluie d'orage dans les Avents
Empêche l'hiver d'arriver à temps ».
A Noël les moucherons,
A Pâques les glaçons.

Ce qui veut dire, en somme, très sagement : chaque saison en son temps.

Les travaux extérieurs de décembre pourraient être plus importants qu'ils ne le sont d'ordinaire, si le temps le permettait, quand le sol aura été durci par la gelée, on en profitera pour transporter sur place les fumiers, les composts, les amendements qui doivent être utilisés après dégel et ressuyement, pour les grands labours : défoncements, défrichements et surtout les labours préparatoires aux semailles de printemps auxquels il est bon de procéder dès maintenant et le plus tôt possible.

Une autre préoccupation du cultivateur doit être, à cette époque de l'année, d'éveiller partout dans le domaine à l'écoulement des eaux et notamment aux sillons aménagés à cet effet dans les emblavements.

L'épandage du purin sur les prairies naturelles ou artificielles doit se pratiquer par beau temps. Le marnage est aussi une opération de circonstance, la marne se délitant moins vite sous l'action du gel.

Visiter les silos, aérer ou couvrir suivant la température.

Au potager, pendant la gelée, on apporte le fumier sur les carrés qui en ont besoin. Au dégel, on laboure les terres fortes les premières afin que le gel les rende plus friables et plus faciles à travailler au printemps. Aussitôt que le temps le permet, on démolit les vieilles couches et on recueille le terreau. Pendant les mauvais jours on confectionne les paillassons, on répare les châssis, on met en état les outils et on épure et sélectionne les grains de semence.

On profite du peu de travail qu'il y a à faire, en cette saison, au jardin d'agrément, pour s'occuper des changement de distribution. On met en état les massifs d'arbustes, arrachant ici, replantant là, élaguant, ravalant les taillis trop maigres ou trop élevés afin de leur faire développer du nouveau bois.

Au verger, quand il ne fait pas trop mauvais temps, on continue la taille du poirier et du pommier en réservant, pour le mois de mars, ceux qui ont trop de vigueur et on laboure au pied des arbres quand la terre n'est ni trop dure, ni trop mouillée par le dégel. Les déplantations et plantations peuvent toujours se faire en terre légère. On attache et on redresse tous les arbres à former. On palisse à nouveau ceux dont l'osier serait pourri.

Au vignoble, on travaille aux provignages, cependant il faut attendre, pour l'opération, de n'avoir pas à redouter de gelée trop fortes, car le bois devient alors très cassant. On pratiquera l'ébouillantage contre la pyrale et on traitera au sulfure de carbone les autres maladies. Enfin on pratiquera les terrages pour remonter, dans les vignes en côte, la terre entraînée par les pluies.

Peu à faire aux plus dans les greniers et les réserves de la ferme, sinon veiller à la conservation, saler le fourrage qui menace de moisissure ; augmenter les litières à l'étable avec des feuilles sèches, de la bruyère, etc.

L'agnelage hâtif commence. Il faut aussi songer à commencer l'engraissement du gros bétail, à pousser activement celui des porcs qui devront consommer toutes les racines et tous les tubercules sur la conservation desquels on a de l'inquiétude et à le mener à point pour les hécatombes de la Noël.

A la basse-cour, des hangars, bien couverts, bien secs, profonds, abrités, ne prenant jour qu'au midi, dont le sol sera bien garni de tourbe-litière, voire même de long fumier de cheval de 15 à 20 centimètres d'épaisseur, afin de maintenir les volailles sur un tapis chaud, sont très favorables à la ponte d'hiver. Insister sur l'alimentation avec boisson tiède et de la verdure ou des racines (choux, carottes, betteraves). Distribuer autant que possible, tous les jours, une pâtée chaude à base de sang de bœuf desséché. Pousser, en un mot, sur l'aliment azoté. Il faut songer aussi à terminer l'engraissement des poulets pour profiter des ventes de fin d'année qui coïncident avec les fêtes de Noël, du Jour de l'An, des Rois, etc. On met à l'engraissement les vieilles poules de la troisième ponte et tout ce qui ne doit pas entrer dans la production, sauf les poulets des dernières couvées de septembre. Dindes et dindons sont triés en trois lots, reproducteurs, conservés et engraissement avec régime forcé. Oies et canards seront triés de même. L'hiver est long, les provisions coûtent chères et ne doivent servir utilement qu'à l'entretien des reproducteurs ou des engraissés invendus, ce qui doit être exceptionnel.

Cependant tous ces travaux d'intérieur n'occupent pas longtemps si le mauvais temps persistant retient tout le monde à la ferme. On emploie le loisir à de petites réparations mobilières : un barreau à ajuster à une échelle, un harnais, un joug à rafistoler, une mangeoire à établir pour les moutons, une auge pour les porcs, un perchoir pour les poules, une ruche pour les abeilles.

Heureux ceux qui ont la ressource de quelque travail manuel qui savent tresser la paille ou le jonc, tailler la vaisselle de bois, creuser un sabot. Si menu que soit le profit, c'est toujours quelque chose et surtout un remède à la suggestion du cabaret.

C'est aussi le moment de l'inventaire, l'occasion rare, le reste de l'année, de mettre ses comptes au courant. Au fermier la comptabilité de la grande culture, de l'écurie et de l'étable. A la fermière, celle de la laiterie et de la basse-cour. La meilleure des méthodes est celle, aussi simplifiée mais aussi claire que possible, dite en partie double. On ouvre un compte spécial à chaque exploitation pour le débit et immédiatement en face un compte semblable au crédit.

Londinières,
Professeur d'Agriculture.

HIVERS D'AUTREFOIS

L'hiver sera-t-il rigoureux ou clément ? J'ai consulté les météorologistes célèbres qui m'ont fait, avec la même assurance, des réponses contradictoires. Pour celui-ci, nous allons connaître les maxima les plus redoutables ; mais je n'ai pas oublié que depuis 1926, le brave homme nous prédit chaque année la venue d'un grand hiver que, Dieu merci ! nous n'avons point connu. Pour cet autre, il pleuvra, il neigera, mais le froid ne nous accablera pas ; nous aurons la grippe en échange. Cet autre, enfin, m'a paru le plus sage.

— « Nous ne sommes pas, m'a-t-il déclaré, des diseurs de bonne aventure. S'il nous est permis, scientifiquement, d'annoncer le temps de vingt-quatre heures, nous laissons aux mauvais plaisants les prévisions pour une saison, pour un mois même, qui sont du domaine de la pure fantaisie. Prenez votre parapluie demain, c'est tout ce que je puis vous répondre. »

Puisqu'il faut renoncer à connaître l'avenir, bornons-nous à rappeler le passé et voyons un peu quels furent, autrefois, les hivers redoutables et les hivers-printemps. Cela permettra aux philosophes, quand le ciel neigera sur nos têtes ou que le soleil inondera nos jardins, de comparer la saison avec ses devancières. Les sages se consolent comme ils peuvent.

Remontons le cours des siècles : en l'an 400 et en 763, la mer Noire gela toute entière. En 821, pendant plus d'un mois, des chariots pesants traversaient les grands fleuves d'Europe. En 1408, le greffier du Parlement de Paris ne pouvait enregistrer les arrêts ; l'encre gelait dans sa plume de trois mots en trois mots malgré le grand feu qu'on entretenait dans la salle. En 1423, l'hiver fut si rude, écrit un auteur du temps, qu'en moins de trois jours le vinaigre, le verjus gelaient dans les celliers et pendaient les glaçons ès voultes des caves ».

En 1408, on coupait avec une hache la ration de vin des soldats. En 1421, l'hiver fut si dur que des bandes de loups entraient la nuit dans Paris où il n'y avait pas moins de 24.000 maisons abandonnées.

En 1435, il gela sans arrêt du 31 décembre au 20 mars.

En 1670 et 1677, la Seine fut glacée pendant trente cinq jours. En 1709, le baromètre descendit à Paris à 23° ; en 1776, à 19° ; en 1778, à 18° ; en 1829, à 16°. Au cours du dernier siècle, certains hivers furent furent sérieux, notamment durant la guerre, mais ils n'atteignirent pas cependant une pareille rigueur.

Par contre en 1172, on vit, en février, les arbres se couvrir de feuilles et les oiseaux se nicher. En 1289, la température fut si douce que les enfants de Cologne portèrent à Noël et au Jour des Rois des couronnes de bluets et de violettes. En 1421, la vigne fleurit en avril et les raisins parurent en mai. En 1585, on vit des épis à Pâques ; les hivers de 1667, 1609, 1613, 1617 furent remarquables par leur douceur ; on vit, dès avril, des cerises mûres.

1807 compte dans les annales de la météorologie ainsi que 1821. Cette année-là, les petits pois étaient en fleurs dès décembre et les seigles furent rentrés avant le 24 juin. Nous avons bien connu de chaudes journées au cours des hivers derniers, mais n'en souhaitons pas le retour, car nos vergers en subiraient un sérieux préjudice.

Robert Delys

JURISPRUDENCE PRATIQUE

Chemins de fer. — Un voyageur peut-il retirer lui-même ses bagages du fourgon aux marchandises ? — Un voyageur, mécontent de ce que les employés préposés aux bagages ne lui remettent pas assez vite ses colis, peut-il pénétrer dans le fourgon aux marchandises appartenant au train qui vient de le conduire à destination pour en retirer ses colis ?

Il apparaît bien que ce droit, le voyageur ne l'a pas, et cependant dans quel texte, dans quel règlement les Compagnies puiseraient-elles les mesures nécessaires pour empêcher le voyageur dont s'agit de mettre à exécution son dessein ? La vérité est qu'il a fallu un arrêt de la Cour de Rouen confirmé par un arrêt de la Cour de cassation pour qu'on s'aperçut qu'effectivement les ordonnances et décrets qui constituent le code des Compagnies de chemins de fer sont muets sur la question.

L'ordonnance du 15 novembre 1846 dispose bien que « les voyageurs sont tenus d'obtempérer aux injonctions des agents de la Compagnie pour l'observation des dispositions mentionnées aux paragraphes ci-dessus ». Mais les paragraphes auxquels renvoie ce texte de ladite ordonnance n'ont aucun rapport avec le cas qui nous intéresse.

Voici donc quelle fut l'argumentation de la Cour de cassation :

La prévention relevait contre le voyageur 1° le fait d'avoir pénétré indûment dans un fourgon à bagages ; 2° et d'avoir refusé d'obtempérer aux injonctions des agents du chemin de fer qui lui défendaient d'entrer dans ledit fourgon aux bagages.

Or, l'article 58 du décret du 1er mars 1901 défend bien « de passer d'une voiture dans une autre autrement que par les passages disposés à cet effet ; d'occuper une place non destinée aux voyageurs et de se placer indûment dans les compartiments ayant une destination spéciale » mais cette défense vise le cas d'installation d'un voyageur à une place pour l'occuper pendant un trajet, et non le fait d'entrer momentanément dans un fourgon de bagages pour en retirer ses colis ; et quant à la défense relative aux wagons de voyageurs et aux compartiments avant une destination spéciale « dames seules », « postes », etc., cette défense ne saurait être étendue par assimilation aux fourgons de bagages.

En ce qui concerne le fait d'avoir refusé d'obtempérer aux injonctions des agents de la Compagnie, l'art. 57 du décret de 1901 défend bien à toute personne étrangère au service de pénétrer sans y être autorisée régulièrement dans l'enceinte du chemin de fer, d'y circuler et d'y stationner. Mais dès lors que le voyageur était porteur d'un titre régulier en vertu duquel il avait pris place dans le train qu'il venait de quitter la défense dont il s'agit ne pouvait décidément pas s'appliquer à ce voyageur qu'il faut admirer mais ne pas imiter !

Me Lucas

Pour votre Villégiature d'HIVER

procurez-vous
l'édition hivernale de
LA SAISON
superbe guide-album illustré

Etudes détaillées et très complètes sur les stations hivernales françaises : Côte d'Azur, Côte Basque, Côte d'Argent, Algérie, Tunisie, Maroc, et Stations de Sports d'Hiver

PRIX SPECIAL DE SOUSCRIPTION
aux 2 éditions (été et hiver) .... Fr. : 20
à l'édition d'hiver seule ...... Fr. : 10
Envoi franco à la parution courant Novembre et Avril

Adresser les abonnements aux
ETABLISSEMENTS BISACHER & Cie
4, Place des Saussaies — PARIS
C. Chèque-postal : Paris C. 1[illegible]

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 bis, Rue de l'Opéra BASTIA

Pour
la pipe et
pour rouler
la cigarette
employez le
tabac
PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR
(bande rouge)
1 Franc le Paquet
de 50 Grammes

COMPTABILITÉ
JAMET-BUFFEREAU

VEHICULES INDUSTRIELS
LATIL
Camionnettes de 1.500 kgs
Camions depuis 3 tonnes - Tracteurs
AUTOSTOCK CIRNEA
Concessionnaire Exclusif pour la Corse
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 48

LE VIN DES GOURMETS
Champagne de Castelnau
EPERNAY
Se trouve dans toutes les bonnes maisons

BIÈRE WALSHEIM
Grande marque
En dégustation à la
BRASSERIE GASPARINI
Albert BONNIN, Successeur
Place St-Nicolas, BASTIA
Rendez-vous des connaisseurs

DONNET

DONNET

Nos 10 et 14 chevaux 6 cylindres **sont incomparables. Ce sont les voitures les plus souples et les plus rapides en côte. Deux modèles parfaits.**

NOS PRIX

10 CV. 6 cyl. type Cl. 10. cond. int. 27.500
14 — — — K. 44.000

Nos 7 et 11 CV. 4 cyl.

dont la bonne réputation n'est plus à faire comme robustesse souplesse et rapidité.

NOS PRIX

7 CV. 4 cyl. type Cl-7. cond. int. 23.500
11 — — — Cl-6. torp. cm/m 26.900

AUTO-STOCK CIRNEA
LUCCANTONI
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF POUR LA CORSE
33, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

Différents modèles seront exposés incessamment à Bastia. Avant de fixer votre choix, faites un essai sur nos voitures. Vous serez entièrement édifiés.

LE
Taille-Crayons
le plus perfectionné

COURANT-ORGUS

pour crayons ordinaires crayons decouleur, crayons à copier et crayons d'ardoise, qu'ils soient minces, plats ou exagones, gros ou minces. — Construction robuste et précise.

Le taille-crayons Courant-Orgus s'adapte à toute table grâce à son serre-joint.

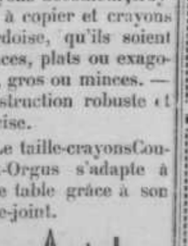

Spécimen de tailles obtenues automatiquement avec le taille-crayons ORGUS

En vente aux Bureaux du PETIT BASTIAIS

SOCIÉTÉ DES ACCUMULATEURS
MONOPLAQUE
COLOMBES (Seine)
Dépositaire :
Louis ROGLIANO
BASTIA

JOAILLERIE
BIJOUTERIE - ORFEVRERIE
HORLOGERIE
DANESI FILS & Cie
BASTIA
Grand choix de bagues de fiançailles. Les plus beaux cadeaux pour fêtes et mariages.
Les meilleurs prix.

RELIURES
EN TOUS GENRES
Spécialités pour Bibliothèques et demi-reliures en peaux
TRAVAUX SOIGNES - PRIX MODERES
F. VADON
4, RUE DE L'OPERA
(2e étage) BASTIA

Devant les succès remportés par notre publicité et pour donner satisfaction aux nombreux lecteurs qui n'ont pu en bénéficier, nous reprenons notre vente-réclame :

60 f. de musique pour 5 fr. 50

ALBUM 3. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Franco : 5 fr. 50.
ALBUM 5. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.
ALBUM 5 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon ou mandoline solo : 4 fr. 50.
ALBUM 6. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons anciennes et modernes, danses, rondes pour les petits, avec croquis : 7 fr. 50.
ALBUM 7. — Rien que du moderne, 15 morceaux dont chacun est catalogué 4 francs de Goublier, Adolf Stanislas, etc. : 5 fr. 50.
ALBUM DES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 3 fr. 50

Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux piano très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.
Les deux albums réunis : 6 fr. 50.
3° Les saynètes enfantines, amusantes, morales et instructives.
Quatre saynètes différentes : 2 fr. 50.
Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée au

PETIT BASTIAIS
8, Boulevard du Palais, BASTIA
Compte Chèques-postaux : Ajaccio : 152

AUTOMOBILES
Delaunay Belleville
La grande marque Française
AUTOSTOCK CIRNEA
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 48

MIMOSA
La Reine des Cigarettes fabriquée
par H. ALBAN, à Ajaccio

Le Rhumatisme a trouvé son Maître

Le Rhumatisme hélas, est de toutes les saisons. Toutefois il est à remarquer qu'il exerce souvent à l'approche de l'hiver cette saison de froidure et de brume.

C'est le moment de rétablir par une bonne cure de TISANE DES CHARTREUX DU BOURBON aux sucs des plantes des Alpes, qui fait merveille dans les cas les plus graves et les plus désespérés. Voici entre des milliers le témoignage d'un malade qui sait à quoi s'en tenir.

26 mai 1926.

« Vous permettrez à un malade de venir vous remercier. J'étais atteint de complications artérielles qui me faisaient horriblement souffrir, à tel point qu'il m'était impossible de m'habiller ni de faire un mouvement quelconque. J'ai pris l'Arnica de Montagne des chartreux de Bourbon et maintenant tout a disparu.

« Monsieur, je vous autorise à vous servir de mon nom et de ma lettre en toute occasion car je voyais avec terreur le jour où je n'aurais pu travailler pour nourrir les enfants. »

Régis Gardelle, Garant du « Casino » 72, rue Sébastien, Saint-Etienne. »

LA TISANE DES CHARTREUX de BOURBON est le BON des DEPURATIFS du sang. Elle guérit les maladies d'estomac, digestions pénibles, constipation, asthénie, douleurs, rhumatismes musculaires, névralgies, névrites, entorses, plaies aux jambes, varices, ulcères, dartres, eczémas.

Pour compléter avec les PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX elle guérit l'anémie et les maladies nerveuses, en rendant calme, force et vigueur aux plus faibles. Surtout excellente de tout âge et de toute saison contre la TISANE et du BAUME de CHARTREUX : crevasses, gerçures, dartres, acné, démangeaisons, rougeurs, hémorroïdes, ferveurolus, plaies variqueuses, crottes de chevaux, etc...

PREUVES INNOMBRABLES

Prix de route (impôt compris) : Tisane 13 fr. 70 — Baume, 8 fr. 45 — Pilules 7 fr. 50.

Architectes, Entrepreneurs Couvreurs, Vous préconisent la plaque ondulée Everite

Les seules inaltérables

LA FLAME D'OR

« Revêtements décoratifs GIFFA » Imitation marbre, céramique, bois. Agent, J. CASANOVA, 11, place St-Nicolas - Bastia.

AUTOMOBILES DONNET

8 CV et 12 CV. 6 cylindres
17 CV et 11 CV. 4 cylindres
4 vitesses 4 freins et des carrosseries très confortables. Nouveaux prix

AUTOSTOCK CIRNEA

33, Boulevard Paoli. — BASTIA

Téléphone : 4.45

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

(paquet blanc)

Parfumerie de Luxe

A. POGGI

15, Boulevard Paoli, 15

Téléphone 1-6

Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Broderie fines, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Il faut se soigner dans un

ÉCONOMIES

s'occuper pour une toilette
ment un ensemble parfait
pour se sortir
et chaussures, bas et lingerie
flanelle, nacre et bijoux, etc.
même aussi robes et chapeaux
chez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
29, rue de la Bourse, Paris

Dans son numéro du 14 OCTOBRE

la Semaine Vermot

commencera un nouveau roman

M. et Mme Coxinel

PÉDICURES

28 Pages *En vente partout :* 1 fr. 50

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE

33, BOULEVARD PAOLI, 33

BASTIA - Téléph. 2-8

LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.

Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné

demeurant à

désire souscrire un abonnement de

au *Petit Bastiais* à partir du

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE,

(Joindre au Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec mandat-poste ou timbres-poste en ajoutant pour chaque portail Marseille 0,50)

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 32 francs — 6 mois : 17 francs — 3 mois : 9 francs.
HORS DÉPART — Un an : 56 francs — 6 mois : 30 francs — 3 mois : 17 francs.

La REMINGTON PORTATIVE

payable 85 fr. par mois

MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom

Adresse

A RETOURNER sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cie (U.S.A.) 59 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS
BASTIA

DÉCORATION D'ÉGLISES
et appartements de tous styles et de tous genres

Travail Soigné — Devis

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio

H. ALBAN

PARQUET

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Italie, bouveté et rabotés, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 36 francs la tonne.

Compagnie Fraissinet

DÉPARTS DU CONTINENT

POUR LA CORSE

Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h
Mardi 27, de Nice p. Bonifacio à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DÉPARTS DE CORSE

POUR LE CONTINENT

Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

Les du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli.

CAP CORSE

Damiani

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE

7, AVENUE CARNOT
BASTIA

GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Un an : 6 Fascicules Albums : 100 fr. — Etranger : 120 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25

MACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (6e)

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

N° 3. Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Sa force, ou sa faiblesse, sera vraisemblablement une communauté avec d'autres forces et d'autres faiblesses.

Quelques-unes peuvent continuer à croire : « Regardez-en et comment nous avons vécu ! » D'un pas assourdi par le respect, je pass aidevant les cellules vides. Ici, dans cet étroit espace, des hommes, des femmes, athlètes pour la plupart, avaient veincu et continuent probablement à le faire. Ils sont morts, mais ils ont gagné le ciel. Ils avaient cherché, pris, aimé un idéal : mais en général, la vie est dure, ennuyeuse, monotone, décevante, et le désir de la quitter ne doit pas être considéré comme un péché. Tous deux, peut-être. Dans la chapelle je me les représentais à genoux, les mains jointes, les yeux fixés sur l'autel, psalmodiant de leurs lèvres de rêve, et laissant tomber par gouttes le temps qui les séparait encore de la grâce d'Etat. La Providence choisit ses ouvrières religieuses dans les classes les plus humbles, comme dans les classes les plus élevées : et dans une mansarde, comme dans un salon. Dans une cour intérieure, le nouage des eaux grasses, et dans une autre, une impassible marchande de légumes. Chaque église, même la plus humble, chaque monastère, chaque abbaye est le rêve incarné, un rêve humain, et sur les frontons, on devrait inscrire pour une impression de dernier recours que cela a suscité, les inutiles, les faibles, périssent, les autres arrent en accroissement de vie. C'est l'éternel : « Il y a je ne sais combien d'années que je suis morte, je ne compte plus les années — j'ai passé les grands deux, j'ai vécu le couvent, fraîchement décapé, noirs et blancs que l'on avait manié de France, ils seront remarqués au Cimetière de Tours. Le chemin, Par par seulement artistiquement dans leurs maisons. De long côté si d'années, de haute taille, avec de

je le regrettai. Quand je me retrouvai dans la rue ensoleillée, dans l'air vivant, j'eus une longue aspiration de bien-être. Autrefois, j'aurais durement apostrophé sainte Thérèse, mais je savais qu'elle et ses sœurs n'avaient fait que vivre ce qui avait été écrit. Elle-même dit : « Ces maisons de l'Ordre, qui sont celles de Dieu. » Pourquoi la Providence a-t-elle cloîtré tant d'êtres humains ? Pourquoi a-t-elle mis un sceau sur leurs lèvres ? Ne serait-ce pas qu'à ces grands cœurs il fallait un idéal surhumain ? Ne serait-ce pas que, lachés dans le monde, ils y auraient été malheureux ou y auraient fomenté des désordres graves ? Les couvents sont peut-être aussi des soupapes de sûreté. Depuis qu'il y en a moins, le nombre des névropathiques a considérablement augmenté et partout on crée des maisons de repos. A première pensée, la dispersion des congrégations paraît excellemment ordonnée, car c'est la Providence elle-même qui, en ville, en ville, en ville

que le supérieur ne trouvait nullement son explication dans l'inférieur.

Puis vint le réconfort de la philosophie, Henri Bergson, être supérieurement doué, à la science profonde, qui s'engage plus avant dans la voie ouverte par Boutroux. Il est matériellement impossible d'analyser l'œuvre d'un Bergson en quelques lignes, l'originalité de cette œuvre en rendant d'ailleurs l'assimilation très difficile, toutefois il nous est permis d'en signaler l'orientation générale et pour ce, on ne saurait mieux faire en citant le passage qui termine l'*Evolution Créatrice*. « Dans notre univers de 24 heures, nous avons signalé l'incendie qui s'est déclaré à Valle-de-Rostino, dans la nuit du 20 au 21 novembre 1928; nous pouvons donner aujourd'hui des détails sur ce sinistre, qui n'a, fort heureusement, fait qu'une victime.

La famille Carsalade avait allumé un grand feu dans son séchoir à châtaignes, situé au 2e étage de sa maison, sise au hameau de Poggiolino. Elle se rendit dans la maison voisine au chevet de Madame Magliani, malade, dans l'insouciance du malheur qui allait lui arriver. Vers onze heures, elle s'apprêtait à gagner son domicile, mais quelle ne fut pas sa surprise de voir le rez-de-chaussée, déjà, les flammes dépassaient la toiture. L'alarme fut donnée et les voisins accoururent en toute hâte pour combattre le sinistre, mais il était trop tard; l'impossible s'avait accès à l'intérieur et le feu se communiquait à la maison attenante où le vieux Ambrosi Joseph, veillard et infirme dormait d'un profond sommeil. On eut juste le temps de l'arracher de son lit, où quelques minutes après, il périssait par la proie des flammes. Dans l'autre maison attenante on évacuait Mme Magliani que l'on transportait dans une maison voisine. Quant à l'évolution créatrice qui est un effort de la pensée qui meut cette matière pour en obtenir ce qu'elle ne pourrait en vouloir autrement.

GUY ZELLARALLI.

ÉCHOS

Billet Parisien

Les soirs exercés sont plus souvent mâtinées que soirées. Il ne faut pas trop s'écouter. Si nous sommes pauvres, soyons reconnaissants au hasard de ne pas nous avoir donné les moyens de nous mettre dans du coton et de nous avoir gardés chaque fois que nous digérions avec lenteur.

Je pense à ces riches qui ont les riches qui imposées quelque chute qui se en pis. Et tous ceux qui veulent le luxe dont les « dandinots » peuvent vivre sans qu'on ait pour nous envie dans se lent moins de leur malheur.

Les compagnies de chemins de fer nous offrent actuellement, dans cet ordre d'idées, l'occasion d'un confort qui paraît excessif.

Pour voyager le jour, celui qui peut y mettre le prix prend un billet de première. Nous vous disons que l'on trouve en ces wagons des sièges de fatigue dans cette classe et que l'on arrive frais et dispos à destination.

On a voulu faire mieux en créant le wagon Pullman. Le wagon Pullman, c'est grande, uniquement un supplément offrez, n'est pas obligé de se déranger pour prendre ses repas au dîner-car.

Il va servir à ce point. Il n'existe pas à Paris dans un fauteuil Pullmann qu'il ne quitte qu'à Marseille. Il absorbera un déjeuner, ainsi écrasé et un dîner sans longer. La petite course se vacillant le long des couloirs, qui constitue le seul exercice possible durant ce trajet, lui est refusée. L'immobilité absolue est de règle. Il n'en suit une légère ankylose des membres inférieurs que l'on coupe généralement au troisième. Il a « client » est replet et remplit trop bien son fauteuil, il faut l'en arracher avec mille précautions de peur de le blesser. Sa satisfaction en demeure pas moins évidente. Il semble en conclure les simples usages de première classe avec un dédain qu'il ne dissimule pas, et le regard trouble qui s'échappe de ses yeux gonflés semble dire : « Ces pauvres gens : « Hein ? on n'est pas vous qui êtes congestionnés à claquer ? ».

Gabriel Rayol.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui mardi 27 novembre ; 331e jour de l'année, 33 à venir.

Aujourd'hui : Saints Vital et A.

Demain : Saint Sosthène.

—o—

ÉPHÉMÉRIDES CORSES. — 27 novembre 1578. — La République de Gênes avait promulgué un édit d'après lequel les familles qui voulaient s'établir à Porto-Vecchio obtiendraient des terres et des privilèges.

Deux cents familles Génoises ayant demandé à émigrer arrivèrent à Porto-Vecchio.

—o—

LE LIMOUSIN BAT LA CORSE

M. André Breze, le distingué député de La Rochelle, fut très ému, certain jour, de recueillir dans son courrier une missive du Directeur des Postes de Limoges conçue à peu près ainsi :

« M. Breze est informé que je le propose à M. le Préfet en qualité de facteur rural ».

Le parlementaire, au lieu de se fâcher tout rouge, répondit, en assez quelques mots spirituels que le directeur en la section postale pourra conserver dans ses archives !

M. Breze affirme qu'étant député, maire de La Rochelle, conseiller général, avocat, président de commission, etc., etc., ses compatriotes ne lui permettaient pas d'accepter l'emploi qu'on lui destinait.

Au reçu de cette épistale, la direction régionale fit mandes excuses pour pallier sa méprise, mais l'effet était produit et, à l'heure actuelle tous les journaux hippodromes présentent l'anecdote comique dont se gausse lui-même l'intéressé.

Dans le cas où il se produirait quelques erreurs dans la nutrition des journaux, nos abonnés voudront bien nous en excuser et ne pas manquer de nous les signaler.

— Le pantalon est un peu court...

— Vous n'y perdez pas, le vous dédommage en vous faisant le section un peu bas !...

A Travers la Corse

CORTE

L'incendie de Valle-di-Rostino : deux maisons sont la proie des flammes; victimes de Mme Rose-Marie Magliani : *l'état de Mlle Marie Emmanuelli est satisfaisant.* — Dans notre numéro du 24 courant, nous avons signalé l'incendie qui s'est déclaré à Valle-di-Rostino, dans la nuit du 20 au 21 novembre 1928; nous pouvons donner aujourd'hui des détails sur ce sinistre, qui n'a, fort heureusement, fait qu'une victime.

La famille Carsalade avait allumé un grand feu dans son séchoir à châtaignes, situé au 2e étage de sa maison, sise au hameau de Poggiolino. Elle se rendit dans la maison voisine au chevet de Madame Magliani, malade, dans l'insouciance du malheur qui allait lui arriver. Vers onze heures, elle s'apprêtait à gagner son domicile, mais quelle ne fut pas sa surprise de voir le rez-de-chaussée, déjà, les flammes dépassaient la toiture. L'alarme fut donnée et les voisins accoururent en toute hâte pour combattre le sinistre, mais il était trop tard; l'impossible s'avait accès à l'intérieur et le feu se communiquait à la maison attenante où le vieux Ambrosi Joseph, veillard et infirme dormait d'un profond sommeil. On eut juste le temps de l'arracher de son lit, où quelques minutes après, il périssait par la proie des flammes. Dans l'autre maison attenante on évacuait Mme Magliani que l'on transportait dans une maison voisine. Quant à l'évolution créatrice qui est un effort de la pensée qui meut cette matière pour en obtenir ce qu'elle ne pourrait en vouloir autrement.

GUY ZELLARALLI.

ÉCHOS

Billet Parisien

Les soirs exercés sont plus souvent mâtinées que soirées. Il ne faut pas trop s'écouter. Si nous sommes pauvres, soyons reconnaissants au hasard de ne pas nous avoir donné les moyens de nous mettre dans du coton et de nous avoir gardés chaque fois que nous digérions avec lenteur.

Je pense à ces riches qui ont les riches qui imposées quelque chute qui se en pis. Et tous ceux qui veulent le luxe dont les « dandinots » peuvent vivre sans qu'on ait pour nous envie dans se lent moins de leur malheur.

Les compagnies de chemins de fer nous offrent actuellement, dans cet ordre d'idées, l'occasion d'un confort qui paraît excessif.

Pour voyager le jour, celui qui peut y mettre le prix prend un billet de première. Nous vous disons que l'on trouve en ces wagons des sièges de fatigue dans cette classe et que l'on arrive frais et dispos à destination.

On a voulu faire mieux en créant le wagon Pullman. Le wagon Pullman, c'est grande, uniquement un supplément offrez, n'est pas obligé de se déranger pour prendre ses repas au dîner-car.

Il va servir à ce point. Il n'existe pas à Paris dans un fauteuil Pullmann qu'il ne quitte qu'à Marseille. Il absorbera un déjeuner, ainsi écrasé et un dîner sans longer. La petite course se vacillant le long des couloirs, qui constitue le seul exercice possible durant ce trajet, lui est refusée. L'immobilité absolue est de règle. Il n'en suit une légère ankylose des membres inférieurs que l'on coupe généralement au troisième. Il a « client » est replet et remplit trop bien son fauteuil, il faut l'en arracher avec mille précautions de peur de le blesser. Sa satisfaction en demeure pas moins évidente. Il semble en conclure les simples usages de première classe avec un dédain qu'il ne dissimule pas, et le regard trouble qui s'échappe de ses yeux gonflés semble dire : « Ces pauvres gens : « Hein ? on n'est pas vous qui êtes congestionnés à claquer ? ».

Gabriel Rayol.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui mardi 27 novembre ; 331e jour de l'année, 33 à venir.

Aujourd'hui : Saints Vital et A.

Demain : Saint Sosthène.

—o—

ÉPHÉMÉRIDES CORSES. — 27 novembre 1578. — La République de Gênes avait promulgué un édit d'après lequel les familles qui voulaient s'établir à Porto-Vecchio obtiendraient des terres et des privilèges.

Deux cents familles Génoises ayant demandé à émigrer arrivèrent à Porto-Vecchio.

—o—

LE LIMOUSIN BAT LA CORSE

M. André Breze, le distingué député de La Rochelle, fut très ému, certain jour, de recueillir dans son courrier une missive du Directeur des Postes de Limoges conçue à peu près ainsi :

« M. Breze est informé que je le propose à M. le Préfet en qualité de facteur rural ».

Le parlementaire, au lieu de se fâcher tout rouge, répondit, en assez quelques mots spirituels que le directeur en la section postale pourra conserver dans ses archives !

M. Breze affirme qu'étant député, maire de La Rochelle, conseiller général, avocat, président de commission, etc., etc., ses compatriotes ne lui permettaient pas d'accepter l'emploi qu'on lui destinait.

Au reçu de cette épistale, la direction régionale fit mandes excuses pour pallier sa méprise, mais l'effet était produit et, à l'heure actuelle tous les journaux hippodromes présentent l'anecdote comique dont se gausse lui-même l'intéressé.

Dans le cas où il se produirait quelques erreurs dans la nutrition des journaux, nos abonnés voudront bien nous en excuser et ne pas manquer de nous les signaler.

— Le pantalon est un peu court...

— Vous n'y perdez pas, le vous dédommage en vous faisant le section un peu bas !...

INFORMATIONS LOCALES

Association des Parents d'élèves des établissements d'Enseignement

Le Comité de l'Association des parents d'élèves de notre ville s'est réuni samedi 24 novembre à 17 heures dans le local habituel, sous la présidence de M. Ghilfi, Avocat général, assisté de M. Raoul Nouraci, secrétaire.

M. Toussaint Maestracci est nommé trésorier de l'Association, et M. Campana, directeur d'école honoraire, trésorier adjoint.

Vingt-quatre adhésions nouvelles ont été reçues, dont 23 sont dues à l'initiative de Mme Barrucci, professeur au Lycée à qui le Président, au nom du Comité, adresse de vifs remerciements.

M. Ghilfi fait connaître la suite donnée à des vœux précédemment émis :

Un certain nombre de parents ayant indiqué les inconvénients qu'il y avait à laisser les jeunes élèves du petit Lycée dans la rue, en attendant le commencement des classes, M. le Proviseur a décidé de faire ouvrir la porte du petit Lycée, dès 7 heures 55 le matin, et à partir de 13 heures 55 l'après-midi, afin de permettre aux enfants de s'abriter sous le préau, où une surveillance a été organisée.

Bonne suite a été prise par l'Administration Universitaire en ce qui touche les vacances d'une chaire d'Allemand, d'une chaire d'Histoire, et d'une classe élémentaire des classes surpeuplées, aussi préjudiciables au personnel enseignant qu'aux élèves.

M. le Sénateur-maire, répondant à un vœu du Comité, va proposer au Conseil municipal de voter une somme importante pour l'achat d'encre et de craie aux Ecoles primaires de la ville. Il étudie, de concert avec M. le vice-recteur de la Corse, la question de l'installation du Cours complémentaire de jeunes filles dans le local de l'Ancien Hôpital civil.

Divers membres signalent à la vigilance des pères de famille certains articles d'un journal local hebdomadaire d'hiver, dont la teneur frise l'obscénité ; dans l'intérêt de la morale et d'une bonne éducation, ils pensent qu'il est du devoir d'user de toute leur autorité pour interdire à leurs enfants de participer à cette publication malsaine.

Sur la suggestion de M. Martial, instituteur et membre du comité, le président fait adopter un vœu qui sera transmis à M. le maire et tendant à l'organisation à Bastia d'une « Caisse des Ecoles primaires, que possèdent actuellement toutes les villes de 1922 et 1889. Cette Caisse, alimentée surtout par des subventions de la Commune, du Département et de l'Etat a pour but de procurer aux élèves nécessiteux les fournitures scolaires et scolaires, les vêtements et chaussures, les colonies de vacances, etc., etc.

Dimanche soir, dès neuf heures, affluence considérable, surtout aux plus hautes places, amphithéâtre et archiconfortables. Moins de monde dès qu'on arrive aux baignoires et aux loges. Presque plus de toilettes de soirées et de gros décolletés, charmes de la vue, qui étaient la part considérable que les riches madames offraient au pauvre monde.

On courait assister à une représentation du Théâtre Michel, bellement vivé. Est-ce un progrès, est-ce un mal ? mais ce n'est pas un spectacle pour Bastia offre l'unique exemple, si on est ainsi un peu partout de par le monde depuis la grande guerre.

Le nouveau riche a remplacé le grand bourgeoisie, et ce tard venu, à lui-même disparu devant la vie chère.

Il n'y a plus désormais de gens plus ou moins riches, mais des spectateurs plus ou moins pauvres.

Ceci dit, constatons que Mme Olivia Villori, enfers sympathiquement son rôle de Gilda aux applaudissements répétés d'un public qui ne voulut point ménager ses bravos. A la voix bien posée la signora Villori, vocalise à merveille et chante à la perfection.

Il signor Casarosa fut dans « Rigoletto », un bouffon à la voix puissante. Au surplus son jeu de scène nous révéla un artiste, consciencieux malgré les fatigues du voyage. On ne l'oubliera pas impunément la mer en cet saison et ce n'est pas le jour même de l'arrivée que l'on peut juger des mérites et de la valeur d'un troupe. Il convient donc de faire crédit à un baryton dont la critique journalistique a pourtant dû le plus grand bien.

Même remarque pour M. Zanasi, jeune léger, Mlle Anna-Maria Mazzori (Maddalena) et M. Silvio Seri (Parafrile).

Demain matinal, sans réserves M. Luccarini, merveilleux chef d'orchestre d'une phalange remarquable.

... sous sa baguette enchantée fait se transformer et Bastia a eu rarement l'occasion d'applaudir un ensemble mieux soudeux.

Pour terminer, disons, que les chœurs, une fois, n'est pas coutume, ne donnèrent pas l'impression d'une bande d'aveugles criant sa misère, dans une cacophonie sans pareille.

Ils furent discrets et disciplinés.

Ce fut vrai maintenant oblétiment il dépend du public de pouvoir un peu les artistes, en les encourageant par une présence des plus assidues.

Il n'y a rien de plus décourageant pour eux que la vue des banquettes vides.

La Vie Sportive

Malgré le vent qui souffle par intervalles, un public nombreux est venu assister au match de dimanche. Les verts donnent le coup d'envoi et aussitôt l'on assiste à une belle attaque des rouges qui manque de peu surprise de cette vivacité et se laisse marquer un but dès le début, par l'intermédiaire de Gousti. Les noirs se

Association des Parents d'élèves des établissements d'Enseignement

Le Comité de l'Association des parents d'élèves de notre ville s'est réuni samedi 24 novembre à 17 heures dans le local habituel, sous la présidence de M. Ghilfi, Avocat général, assisté de M. Raoul Nouraci, secrétaire.

M. Toussaint Maestracci est nommé trésorier de l'Association, et M. Campana, directeur d'école honoraire, trésorier adjoint.

Vingt-quatre adhésions nouvelles ont été reçues, dont 23 sont dues à l'initiative de Mme Barrucci, professeur au Lycée à qui le Président, au nom du Comité, adresse de vifs remerciements.

M. Ghilfi fait connaître la suite donnée à des vœux précédemment émis :

Un certain nombre de parents ayant indiqué les inconvénients qu'il y avait à laisser les jeunes élèves du petit Lycée dans la rue, en attendant le commencement des classes, M. le Proviseur a décidé de faire ouvrir la porte du petit Lycée, dès 7 heures 55 le matin, et à partir de 13 heures 55 l'après-midi, afin de permettre aux enfants de s'abriter sous le préau, où une surveillance a été organisée.

Bonne suite a été prise par l'Administration Universitaire en ce qui touche les vacances d'une chaire d'Allemand, d'une chaire d'Histoire, et d'une classe élémentaire des classes surpeuplées, aussi préjudiciables au personnel enseignant qu'aux élèves.

M. le Sénateur-maire, répondant à un vœu du Comité, va proposer au Conseil municipal de voter une somme importante pour l'achat d'encre et de craie aux Ecoles primaires de la ville. Il étudie, de concert avec M. le vice-recteur de la Corse, la question de l'installation du Cours complémentaire de jeunes filles dans le local de l'Ancien Hôpital civil.

Divers membres signalent à la vigilance des pères de famille certains articles d'un journal local hebdomadaire d'hiver, dont la teneur frise l'obscénité ; dans l'intérêt de la morale et d'une bonne éducation, ils pensent qu'il est du devoir d'user de toute leur autorité pour interdire à leurs enfants de participer à cette publication malsaine.

Sur la suggestion de M. Martial, instituteur et membre du comité, le président fait adopter un vœu qui sera transmis à M. le maire et tendant à l'organisation à Bastia d'une « Caisse des Ecoles primaires, que possèdent actuellement toutes les villes de 1922 et 1889. Cette Caisse, alimentée surtout par des subventions de la Commune, du Département et de l'Etat a pour but de procurer aux élèves nécessiteux les fournitures scolaires et scolaires, les vêtements et chaussures, les colonies de vacances, etc., etc.

Dimanche soir, dès neuf heures, affluence considérable, surtout aux plus hautes places, amphithéâtre et archiconfortables. Moins de monde dès qu'on arrive aux baignoires et aux loges. Presque plus de toilettes de soirées et de gros décolletés, charmes de la vue, qui étaient la part considérable que les riches madames offraient au pauvre monde.

On courait assister à une représentation du Théâtre Michel, bellement vivé. Est-ce un progrès, est-ce un mal ? mais ce n'est pas un spectacle pour Bastia offre l'unique exemple, si on est ainsi un peu partout de par le monde depuis la grande guerre.

Le nouveau riche a remplacé le grand bourgeoisie, et ce tard venu, à lui-même disparu devant la vie chère.

Il n'y a plus désormais de gens plus ou moins riches, mais des spectateurs plus ou moins pauvres.

Ceci dit, constatons que Mme Olivia Villori, enfers sympathiquement son rôle de Gilda aux applaudissements répétés d'un public qui ne voulut point ménager ses bravos. A la voix bien posée la signora Villori, vocalise à merveille et chante à la perfection.

Il signor Casarosa fut dans « Rigoletto », un bouffon à la voix puissante. Au surplus son jeu de scène nous révéla un artiste, consciencieux malgré les fatigues du voyage. On ne l'oubliera pas impunément la mer en cet saison et ce n'est pas le jour même de l'arrivée que l'on peut juger des mérites et de la valeur d'un troupe. Il convient donc de faire crédit à un baryton dont la critique journalistique a pourtant dû le plus grand bien.

Même remarque pour M. Zanasi, jeune léger, Mlle Anna-Maria Mazzori (Maddalena) et M. Silvio Seri (Parafrile).

Demain matinal, sans réserves M. Luccarini, merveilleux chef d'orchestre d'une phalange remarquable.

... sous sa baguette enchantée fait se transformer et Bastia a eu rarement l'occasion d'applaudir un ensemble mieux soudeux.

Pour terminer, disons, que les chœurs, une fois, n'est pas coutume, ne donnèrent pas l'impression d'une bande d'aveugles criant sa misère, dans une cacophonie sans pareille.

Ils furent discrets et disciplinés.

Ce fut vrai maintenant oblétiment il dépend du public de pouvoir un peu les artistes, en les encourageant par une présence des plus assidues.

Il n'y a rien de plus décourageant pour eux que la vue des banquettes vides.

Les Combattants en tournée

Dans sa séance du 3 courant, le Conseil d'administration du groupement Régional du Nord de l'Ile a décidé, avant le Congrès Départemental des Mutilés et Combattants qui aura lieu à Bastia, les 15 et 16 décembre, de faire 3 tournées de propagande avec réunion et conférence.

La première tournée a été faite le 18 courant, à Vescovato et à Biguglia ; elle est très parti ; les camarades Léandri, président ; Fabre, secrétaire-général ; Marinati, ancien président, et Cristiani, trésorier.

La deuxième tournée a été faite dimanche dernier, à Cervione et San-Nicolao. Les délégués étaient : Léandri, Fabre, Vecchini, secrétaire-adjoint et Ferrandi, membre du Conseil.

Partout les délégués ont reçu des accueils combattants, mutilés, veuves de guerre orphelins et ascendants, le plus chaleureux accueil. — et nous sommes fiers et heureux de saluer les belles sections de Vescovato, Biguglia, Cervione et San-Nicolao. Tous les cantons du Nord de l'Ile seront visités, à tour de rôle, au cours de l'année 1929. Ainsi, dans tout le nord de l'Ile, resserrons la fraternité des tranchées qui a été « un triomphe d'humanité » et qui nous a donné la victoire, cette victoire qui a été faite avec tant d'éclat dans toute la France, le 11 novembre.

Nous adressons nos meilleures félicitations à tous les délégués, en particulier aux orateurs : MM. Félix Léandri, Xavier Fabre qui a traité dans tous les cantons, avec sa maîtrise coutumière, la question du rajustement des pensions 3e diverses questions d'ordre général ; Dominique Vecchini qui avait pris comme sujet : l'Office des Combattants.

Nos félicitations vont également aux distingués présidents des sections de Vescovato, Biancheri, Cervione et San-Nicolao.

Au Théâtre

La troupe Bernasca-Aliberti, aux costumes rimeullants et aux revues enchaînées vient à peine de disparaître à l'horizon emportée vers de nouvelles destinées que l'impresario du noire théâtre municipal, l'infatigable et actif M. Fragassi, offre aux suffrages et à l'appréciation de ses compatriotes, une troupe de grand opéra italien.

Sans être, comme Toulouse, pâtrie de lyriques et lorsque en remplit un centre artistique de tout premier plan, Bastia compte cependant parmi ses enfants des artistes tels que Venturi, et Mocheletti, témoin déjà célébrés. Lorsque, dans un prochain avenir, et tant d'autres parmi les jeunes qui cherchent leur voix.

Certes « Rigoletto », « Le Trouvère » ne figurent encore sur les programmes des grandes cantonnes somptueuses, mais paraissent en France, comme les philharmonies d'une musique désuète et fadasse, et nombreux sont ceux qui ne fuient plus que par Debussy et Wagner. C'est tout juste, si Puccini et Massenet trouvent parfois grâce, devant ces critiques aussi sévères qu'exigeantes.

Le bon peuple de Bastia a un garder à Verdi et Rossini une affection reconnaissante. Ne fut-ce qu'en souvenir de notre jeunesse, et le temps n'est pas encore si lointain, du Bastiais, vraiment Bastiais qui désirgnant d'user de toute leur autorité pour interdire à leurs enfants de participer à cette publication malsaine.

Sur la suggestion de M. Martial, instituteur et membre du comité, le président fait adopter un vœu qui sera transmis à M. le maire et tendant à l'organisation à Bastia d'une « Caisse des Ecoles primaires, que possèdent actuellement toutes les villes de 1922 et 1889. Cette Caisse, alimentée surtout par des subventions de la Commune, du Département et de l'Etat a pour but de procurer aux élèves nécessiteux les fournitures scolaires et scolaires, les vêtements et chaussures, les colonies de vacances, etc., etc.

Dimanche soir, dès neuf heures, affluence considérable, surtout aux plus hautes places, amphithéâtre et archiconfortables. Moins de monde dès qu'on arrive aux baignoires et aux loges. Presque plus de toilettes de soirées et de gros décolletés, charmes de la vue, qui étaient la part considérable que les riches madames offraient au pauvre monde.

On courait assister à une représentation du Théâtre Michel, bellement vivé. Est-ce un progrès, est-ce un mal ? mais ce n'est pas un spectacle pour Bastia offre l'unique exemple, si on est ainsi un peu partout de par le monde depuis la grande guerre.

Le nouveau riche a remplacé le grand bourgeoisie, et ce tard venu, à lui-même disparu devant la vie chère.

Il n'y a plus désormais de gens plus ou moins riches, mais des spectateurs plus ou moins pauvres.

Ceci dit, constatons que Mme Olivia Villori, enfers sympathiquement son rôle de Gilda aux applaudissements répétés d'un public qui ne voulut point ménager ses bravos. A la voix bien posée la signora Villori, vocalise à merveille et chante à la perfection.

Il signor Casarosa fut dans « Rigoletto », un bouffon à la voix puissante. Au surplus son jeu de scène nous révéla un artiste, consciencieux malgré les fatigues du voyage. On ne l'oubliera pas impunément la mer en cet saison et ce n'est pas le jour même de l'arrivée que l'on peut juger des mérites et de la valeur d'un troupe. Il convient donc de faire crédit à un baryton dont la critique journalistique a pourtant dû le plus grand bien.

Même remarque pour M. Zanasi, jeune léger, Mlle Anna-Maria Mazzori (Maddalena) et M. Silvio Seri (Parafrile).

Demain matinal, sans réserves M. Luccarini, merveilleux chef d'orchestre d'une phalange remarquable.

... sous sa baguette enchantée fait se transformer et Bastia a eu rarement l'occasion d'applaudir un ensemble mieux soudeux.

Pour terminer, disons, que les chœurs, une fois, n'est pas coutume, ne donnèrent pas l'impression d'une bande d'aveugles criant sa misère, dans une cacophonie sans pareille.

Ils furent discrets et disciplinés.

Ce fut vrai maintenant oblétiment il dépend du public de pouvoir un peu les artistes, en les encourageant par une présence des plus assidues.

Il n'y a rien de plus décourageant pour eux que la vue des banquettes vides.

La Vie Sportive

Malgré le vent qui souffle par intervalles, un public nombreux est venu assister au match de dimanche. Les verts donnent le coup d'envoi et aussitôt l'on assiste à une belle attaque des rouges qui manque de peu surprise de cette vivacité et se laisse marquer un but dès le début, par l'intermédiaire de Gousti. Les noirs se

Demandez
PONTENOVO
VIN DU CAP AU QUINQUINA

Communications

CONFRERIE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Jeudi, 29 courant, commencera dans l'église de Saint-Nom, la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée-Conception.

Les exercices auront lieu dans l'ordre suivant :

Le matin, à 6 h. 30 précises : Neuvaine, Messe et Sainte-Table.

Le soir, à 4 h. 30 : Salut.

Comme d'habitude, il ne sera pas prêché de sermon à proprement parler ; toutefois, les prédications seront courtes et toutes celles qui vaudront se faire entendre le jour de la fête, voudront bien considérer cet avis, comme une invitation.

L'officialité pour l'an de grâce 1929-1930 est ainsi composée : président : Mons Lorenzi de Poggio ; Mons Lorenzi de Bradi, conseiller.

Promoteur : M. Paul Antonini. Pour la défense : prêtre : M. Laurent Colombani ; laïque : M. André Ettori. Greffier-archiviste : M. Pierre Simon.

AVIS DE DÉCÈS

Mlle Molinelli Félicité ; M. Molinelli Paul ; Mme et M. Molinelli César ; Mme et M. Molinelli Pierre, et leurs enfants deVery-Châtillon ;

Les familles Molinelli, Gualtieri et Bracciani, de Ville-di-Pietrabugno ; Molinelli, de Lucciana ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. MOLINELLI DOMINIQUE

Sous-chef de gare en retraite

leur père, beau-père, grand-père, frère, oncle et allié, pieusement décédé à Bastia, le 26 novembre 1928.

La levée du corps aura lieu mardi, 27 courant, à 15 h. 30.

L'inhumation aura lieu à Ville-di-Pietrabugno.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Maison mortuaire, 11, avenue Carnot.

M. André Luccherini, et ses fils ; Mme et M. Sébastien Anarezza, et leur fils ; Mme et M. Sauveur Acquella, et leurs enfants, d'Alger ; Mme Vve Viglietti, et ses enfants ; Mme et M. François-Marie Luccherini, et leurs enfants ; Mme Vve Tomasini, et ses enfants, de Rapale ; la famille Casanova, de Patrimonca ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme EUGÉNIE-APPOLONIE LUCCHERINI

leur épouse, mère, sœur, belle-mère, belle-sœur, tante, cousine germaine et alliée décédée à Bastia, à l'âge de 64 ans, le 26 novembre 1928, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, 27 novembre, à 14 h. 30.

Maison mortuaire, 3, rue du Môle.

M. Ambrosi Ange-Marie, et ses enfants ; Mme Alphonsi, et ses enfants, de Paris ; Mme Vve Albertini, et sa fille ;

Les familles Albertini, de Loreto ; Ambrosi, d'Alti et de Marseille.

Ont le douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme ANGELE AMBROSI

Agée de 40 ans.

leur épouse, mère, fille, sœur, belle et cousine, décédée à Bastia, le 26 novembre et les prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui, 27 novembre à 16 heures, 7, boulevard Auguste-Gandin.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites à l'Eglise paroissiale de Sainte-Marie, mercredi 28, le seront pour le repos de l'âme de

Mlle ANGELE ORSINI

La famille convie à la messe de 9 heures.

Faits Divers

LES MÉFAITS DU LIBECCIO

Le Libeccio a soufflé dans la nuit de dimanche à lundi avec une violence inusitée dans la région nord de l'île, causant de nombreux dégâts.

En ville, la toiture du garage de Monsieur P. L. M. a été enlevée et transportée à une centaine de mètres ; l'Hôpital a également subi une forte perte de ses ardoises.

Sur la route de Bastia pour Ajaccio, à 7 heures du matin à subi de ce fait un retard de deux heures.

En mer, la tempête a été particulièrement violente ; le vapeur « Lianone », venant de Marseille a fait un long séjour des plus pénibles. Le bateau arrivé devant Bastia vers 5 heures du matin n'a pu franchir la passe et a louvoyé à quelques encablures de la côte jusque vers midi, heure à laquelle il a pu prendre son mouillage à quai.

Les Concerts

La « Lyre Insulaire » a donné hier matin, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, un grand concert sur la Place Saint Nicolas.

Profitant d'une accalmie du vent, le public y a assisté en foule et a chaleureusement applaudi les excellents morceaux de leur répertoire.

Bonne suite a été prise par l'Administration Universitaire en ce qui touche les vacances d'une chaire d'Allemand, d'une chaire d'Histoire, et d'une classe élémentaire des classes surpeuplées, aussi préjudiciables au personnel enseignant qu'aux élèves.

M. le Sénateur-maire, répondant à un vœu du Comité, va proposer au Conseil municipal de voter une somme importante pour l'achat d'encre et de craie aux Ecoles primaires de la ville. Il étudie, de concert avec M. le vice-recteur de la Corse, la question de l'installation du Cours complémentaire de jeunes filles dans le local de l'Ancien Hôpital civil.

Divers membres signalent à la vigilance des pères de famille certains articles d'un journal local hebdomadaire d'hiver, dont la teneur frise l'obscénité ; dans l'intérêt de la morale et d'une bonne éducation, ils pensent qu'il est du devoir d'user de toute leur autorité pour interdire à leurs enfants de participer à cette publication malsaine.

Sur la suggestion de M. Martial, instituteur et membre du comité, le président fait adopter un vœu qui sera transmis à M. le maire et tendant à l'organisation à Bastia d'une « Caisse des Ecoles primaires, que possèdent actuellement toutes les villes de 1922 et 1889. Cette Caisse, alimentée surtout par des subventions de la Commune, du Département et de l'Etat a pour but de procurer aux élèves nécessiteux les fournitures scolaires et scolaires, les vêtements et chaussures, les colonies de vacances, etc., etc.

Dimanche soir, dès neuf heures, affluence considérable, surtout aux plus hautes places, amphithéâtre et archiconfortables. Moins de monde dès qu'on arrive aux baignoires et aux loges. Presque plus de toilettes de soirées et de gros décolletés, charmes de la vue, qui étaient la part considérable que les riches madames offraient au pauvre monde.

On courait assister à une représentation du Théâtre Michel, bellement vivé. Est-ce un progrès, est-ce un mal ? mais ce n'est pas un spectacle pour Bastia offre l'unique exemple, si on est ainsi un peu partout de par le monde depuis la grande guerre.

Le nouveau riche a remplacé le grand bourgeoisie, et ce tard venu, à lui-même disparu devant la vie chère.

Il n'y a plus désormais de gens plus ou moins riches, mais des spectateurs plus ou moins pauvres.

Ceci dit, constatons que Mme Olivia Villori, enfers sympathiquement son rôle de Gilda aux applaudissements répétés d'un public qui ne voulut point ménager ses bravos. A la voix bien posée la signora Villori, vocalise à merveille et chante à la perfection.

Il signor Casarosa fut dans « Rigoletto », un bouffon à la voix puissante. Au surplus son jeu de scène nous révéla un artiste, consciencieux malgré les fatigues du voyage. On ne l'oubliera pas impunément la mer en cet saison et ce n'est pas le jour même de l'arrivée que l'on peut juger des mérites et de la valeur d'un troupe. Il convient donc de faire crédit à un baryton dont la critique journalistique a pourtant dû le plus grand bien.

Même remarque pour M. Zanasi, jeune léger, Mlle Anna-Maria Mazzori (Maddalena) et M. Silvio Seri (Parafrile).

Demain matinal, sans réserves M. Luccarini, merveilleux chef d'orchestre d'une phalange remarquable.

... sous sa baguette enchantée fait se transformer et Bastia a eu rarement l'occasion d'applaudir un ensemble mieux soudeux.

Pour terminer, disons, que les chœurs, une fois, n'est pas coutume, ne donnèrent pas l'impression d'une bande d'aveugles criant sa misère, dans une cacophonie sans pareille.

Ils furent discrets et disciplinés.

Ce fut vrai maintenant oblétiment il dépend du public de pouvoir un peu les artistes, en les encourageant par une présence des plus assidues.

Il n'y a rien de plus décourageant pour eux que la vue des banquettes vides.

Dans l'Armée

ARTILLERIE

Le maréchal des logis-chef Fieschi, du 152e régiment d'artillerie, a été nommé à l'emploi d'adjudant du service de l'artillerie et affecté au parc d'artillerie régional de Grenoble.

Le maréchal des logis-chef Angeli, du 94e régiment d'artillerie, a été nommé à l'emploi d'adjudant du service de l'artillerie et affecté au parc d'artillerie régional d'Alger.

Le maréchal des logis-chef Raffalli, du 5e bataillon d'ouvriers, a été nommé à l'emploi d'adjudant du service d'artillerie, et affecté au parc d'artillerie régional de Bourges.

GÉNIE

M. Moretti Paul-Joseph, sous-lieutenant au 35e régiment du génie, a été affecté à l'exploitation de la ligne de Metz à Château-Salins, a été promu au grade de lieutenant.

JUSTICE MILITAIRE

M. Chamoun, lieutenant-colonel au 173e régiment d'infanterie, a été nommé officier de justice militaire du 2e classe, et affecté au tribunal militaire de Metz.

M. Campana, capitaine au 14e bataillon de chasseurs alpins, subsistant près le 2e Corps d'armée, a été nommé officier de justice militaire-adjoint, et affecté à l'armée de Metz.

Nominations

EMPLOIS RÉSERVÉS

M. Catani Jean-Antoine, cavalier au 1er régiment étranger, a été nommé caporal-fourrier.

M. Jacquet Paul, ex-adjudant, a été promu à l'emploi de sergent-major, et affecté au 23e régiment d'infanterie, à son dépôt, à Bonifacio.

Demandez
PONTENOVO
VIN DU CAP AU QUINQUINA

Communications

CONFRERIE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Jeudi, 29 courant, commencera dans l'église de Saint-Nom, la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée-Conception.

Les exercices auront lieu dans l'ordre suivant :

Le matin, à 6 h.

Reste sourd qui veut

La surdité est un mal. Nous le déplorons et nous en parlons à cœur. Il isole, rend morose, qui n'entend plus se réfugie dans le silence, le désert de l'isolement et du silence, ou, les bourdonnements parasites le tourmentent. Parce que ni les cornes, ni les appareils encombrants, ni les opérations n'ont amélioré son état, le sourd finit par se croire incurable.

Et pourtant, quand ça vaut la peine, il sait bien qu'en portant les lunettes il remet au point ses yeux fatigués.

Pour remettre l'oreille en point, lorsqu'elle devient dure, on porte l'Acousticon. C'est un instrument d'acoustique simple et perfectionné, invisible et léger, qui se substitue au sens défaillant, ranime les organes de l'ouïe et fait entendre.

Ceux qui ne veulent plus rester sourds n'ont qu'à écrire au Directeur de l'Acousticon, Service D.T., 16, Boulevard Magenta, Paris, pour l'envoir gratuit de la brochure illustrée où se trouve clairement expliquée et scientifiquement prouvée l'action salutaire de l'Acousticon.

SOCIETE AGOSTINI FRERES

HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BASTIA (Voyages : 7)

CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE

Avec départ de Lucciana (Déjeuner à Pino)

PRIX : 48 FR. (Pourboire compris.)

POELES A BOIS

DEPUIS 90 FR.

En vente Etablissements Stauth-Soulié, 9, rue de l'Opéra - Bastia.

PARQUET

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicia, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT

POUR LA CORSE

Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DEPARTS DE CORSE

POUR LE CONTINENT

Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 13 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

RHUMATISMES

les plus anciens et les plus atroces sont guéris vite et radicalement par le produit radioactif

RADIOLE

qui vitalise les cellules, chasse l'acide urique et calme instantanément les plus fortes douleurs. Nombreuses guérisons presque miraculeuses constatées officiellement.

Broch. et échant. gratis. Laboratoire du Radium, 25/3, Rue Vergniaud, PARIS (13e).

AUTOMOBILES

DONNET

5 CV et 12 CV. 6 cylindres
7 CV et 11 CV. 4 cylindres
4 vitesses, 4 freins et des carrosseries très confortables. Nouveaux prix

Correspondance exclusivement la Corse

AUTOSTOCK CORSE

33, Boulevard Paoli. — BASTIA

Téléphone : 47

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE

28, BOULEVARD PAOLI, 28 — BASTIA - Téléphone 3-26

LES SEULES FLEURS *dignes d'être offertes d'orner votre intérieur d'ajouter de votre bon goût.*

Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ..... demeurant à ..... déclare souscrire un abonnement de ..... au *Petit Bastiais* à partir du .....

SIGNATURE,

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 32 francs — 6 mois : 16 francs — 3 mois : 8 francs

DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

Parfumerie de Luxe

A. POGGI

10, Boulevard Paoli, 10

Téléphone 1-8

Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Blue-serie Bleu, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Il faut en ce moment faire des

ÉCONOMIES

L'essentiel n'est pas une toilette mais un ensemble parfait.

Une bonne coupe, des tissus et chaussures bien choisis, tout cela s'obtient chez le nouveau journal complet

MERVEILLES DE PARIS

4 francs

EN VENTE PARTOUT

Dans son numéro du 14 OCTOBRE

la Semaine Vermot

commencera un nouveau roman

M. et Mme Coxinel

PÉDICURES

28 Pages *En vente partout :* **1 fr. 50**

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

La REMINGTON PORTATIVE

payable **85 fr.** *par mois*

MACHINE QUI CONVIENT

CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS QUE VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom ..... adresse .....

A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à : REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio

H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE

7, AVENUE CARNOT

BASTIA

GRANDE TORREFACTION DE CAFES

GROS & DEMI-GROS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR

TELEPHONE : 87

MAISONS Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Edition universelle de Jardins et Basses-Cour.

Illustrée de nombreux dessins et de grands plans pour la construction et l'aménagement de la maison de campagne et de la villa

EN VENTE : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.

LIBRAIRIE MOREUTTE, 76, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Employez l'Ouvre-lettres **"ORGUS"**

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

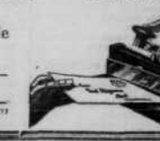

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand POLL

N° 2. Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Ce matin Jean Quirbelle, était en remarquable contemporain, un de ces hommes que nous ne comprenons pas que nous ne voulons pas comprendre parce que nous ne pouvons pas les classer dans une catégorie connue. D'une famille de grands gens et de jeunes filles, se prenant par la main, ils vont même de leur naître à voir. D'un geste doux et franc, et non sans respect, ils s'effacent dans la foule, ils se sont retirés dans un chemin, mais par pure gaminerie, les mauvais plaisants les ressaisissent plus étroitement. Alors, un cri s'élève de cette foule, témoin de la scène : « Mais c'est le héros de la guerre ! Vive notre Jean ! Vive notre Jean tout court ! » Et d'admirables ! Mais difficile à définir ces hommes-là ! Ils ne sont pas joyeux de la sotte des banques des ministres, des magnats de la presse

— on était en juillet 1870 — la guerre éclata.

Adieu tous les projets !... Au lendemain de la paix, le pauvre inventeur se retrouvait seul, ruiné, sans la moindre ressource. Tout était à recommencer.

Pourtant, il ne se découragea pas. Lui apparut qu'une estampille scientifique pourrait lui être de quelque utilité. Il soumit donc, dans un mémoire circonstancié, son invention à l'Académie des Sciences.

L'illustre aréopage, quelque temps après l'informait qu'il avait nommé une Commission chargée de suivre ses travaux. Tellier attendit la Commission... Il l'attendit longtemps. Des mois passèrent. La Commission ne donnait pas signe de vie. Ce que voyant, l'inventeur s'écria, à la façon de Mahomet :

— Puisque la Commission ne vient pas à nous, allons à la Commission !

Il prit donc dans son frigorifique un gigot qu'il y avait mis quatre semaines auparavant, en vue de l'Exposition, l'enveloppa proprement et s'en fut à l'Institut. La première personne qu'il rencontra dans la grande salle des Morts qui précède celle des séances, ce fut tout justement M. Bouley, qui avait été nommé rapporteur de « sa » Commission.

Tellier se précipita, déballa son paquet et mit son gigot dans les mains de M. Bouley.

— Qu'est-ce que c'est que ça ?... s'écria le savant... Ah ? bon ! C'est vous Charles Tellier... Le frigorifique !... Oui, je sais... Eh bien ! combien a-t-il votre gigot ?...

— Un mois.

— Un mois ! Allons donc ! Vous plaisantez ?

— Je vous assure.

Le lendemain, Tellier arrive au rendez-vous et voilà un homme qui lui saute au cou.

— Parfait ! parfait !... Quand commencons-nous les expériences ?

— Mais je vous attends depuis six mois, répond l'inventeur !

Bref, les expériences commencent immédiatement sous le contrôle de la Commission nommée par l'Académie. Succès complet.

L'Académie lit de l'invention le rapport le plus élogieux ; mais elle refuse la somme à l'inventeur parce qu'il avait déclaré son intention d'exploiter industriellement sa découverte... Admirable esprit scientifique que celui-là... Et belle façon, n'est-il pas vrai, de diriger les inventeurs vers les améliorations pratiques et dans le sens du progrès !...

Tellier se trouvait donc en possession d'un éloquent papier qui disait tous les mérites de son invention ; mais comment manœuvrer ces éloges académiques et trouver l'argent nécessaire pour industrialiser son affaire ? C'est alors que l'inventeur eut recours au meilleur, au plus sûr des intermédiaires : je veux dire à la publicité des journaux. Il mit des annonces dans la presse. Les lettres arrivèrent ; les commanditaires suivirent. Bientôt Tellier eut réuni cent vingt mille francs. Il employa cette somme à acheter un navire qu'il aménagea spécialement pour les transports frigorifiques.

Au mois de septembre 1876, le *Frigorifique* .. ainsi l'inventeur avait-il appelé son bateau — quittait Rouen, ayant à son bord une cargaison de viande fraîchement abattue.

Cent cinq jours plus tard, le navire abordait à La Plata, où le parfait état de conservation des viandes était officiellement constaté.

La démonstration était faite triomphalement de la conservation des denrées par le froid ; l'industrie de la « frigo » était créée.

Seul, Charles Tellier n'en devait point tirer profit. Trente-cinq ans plus tard, l'inventeur âgé de quatre vingt deux ans, se débattait dans un état voisin de la misère. Tout le monde l'avait oublié. Le Gouvernement lui décerna alors un petit bout de ruban rouge. Le maindre grain de mil eut mieux fait son affaire. Heureusement un secours plus matériel lui vint de l'Argentine et de l'Uruguay, dans des pays qui avaient tiré le plus de richesses de sa découverte. Et le pauvre vieil inventeur put mourir en paix.

Aujourd'hui, le gode des industriels frigorifiques atteint pour le moins quarante à cinquante milliards par an. Et l'on pourrait lui demander plus encore si l'on savait faire tout le profit possible de la grande invention de Charles Tellier.

Enfin, la postérité a daigné se montrer moins ingrate pour le souvenir du « Père Froid ». Prochainement, sur les murs de la Bourse du Commerce, rue de Viarmes à Paris là où se traitent les affaires de viande congelée, on apposera un bas-relief à la mémoire de l'inventeur, et on mettra également une plaque sur la maison d'Auteuil où mourut, dans la pauvreté, l'auteur d'une des inventions les plus fécondes dont se puisse glorifier l'humanité.

Ernest LAUT.

Les Corses Partout

TUNISIE — *Au grand Conseil.* — Le grand Conseil de Tunisie s'est réuni en session ordinaire et a procédé à l'élection de son bureau.

Notre compatriote, M. Gaudiani, a été élu président par 29 voix contre 19 à M. Vaquier.

Sont élus membres de la commission des finances, MM. Gaudiani, Morelli et Gallini ; membres de la Commission de l'outillage économique MM. Ossoza, Filici et Zevaco. M. Ossoza est président de cette Commission.

Nous adressons à notre ami M. Gaudiani, et à nos autres compatriotes, nos bien chaleureuses félicitations.

ÉCHOS

Billet Parisien

Quiconque a la tentation et le physique de s'engager peut s'assurer sans peine de la profession de chanteur ambulant. Il n'en coûte que quelques francs à débourser dans le courant : il suffit d'avoir un emploi et d'entrer dans un orchestre. Mais il peut en coûter beaucoup plus quand on y est entré et qu'on se laisse aller à des entraînements d'ivrogne dont les dames mûres qui ont réussi à vous bien offrent.

J'ai connu un plongeur de restaurant qui était bien près de réussir dans cette branche pourtant assez encombrée. Mais au lieu de se contenter des quelques cuyaux que lui glissaient discrètement ses clientes, après un long tangage, il a voulu s'élever plus vite. Une mondaine assez jeune encore qui lui trouvait de la distinction, en bonne bourgeoise, l'a donné à garder, un soir, son petit sac-de-chasse qu'elle avait lourd, elle lui envoyait des lettres enflammées qu'il collectionnait. Et un beau soir, il lui fit gentiment : « Ne jouez pas la fille, j'ai besoin de vingt billets. Si tu ne me les apporte pas demain, j'envoie les « poulets » à ton mari. »

Le dénouveur naquit aussi faire chanter.

Malheureusement, il était touché par une pierreuleuse qui avait du cran. Déjà-vue, elle s'en fut trouver le commissaire, qui, en conséquence, le manda chez lui pour le semoncer. Par hasard, arrivait un étranger. Menacé d'expulsion, il rendit les titres et la femme acquable en lui quittant pour la peur.

En général, ce coup réussit assez bien, car la dupe, affolée par les conséquences de sa légèreté, pale et dispose.

Tous les hivers, une bande d'écumeurs envahit les maisons de danse. Sur des danseurs mondains, il y en a d'une drôlerie. Je vous laisse à penser le nombre des victimes que font les autres parmi la clientèle plaintive des belles de nuit.

La surveillance de ces lieux de plaisir est fort difficile. M. Guichard, démissionnée divisionnaire, ne cache pas son impuissance. Un bouteille de champagne, dit-il, coûte deux cents francs, et les inspecteurs sont vite « brûlés ».

Le meilleur conseil à donner aux danseurs sentimentales, d'après M. Guillaume, c'est de ne pas écrire. Quoi diable ! il y a le téléphone !...

Gabriel Bacor.

Mémento

EPHÉMÉRIDES CORSES. — 28 novembre 1001. — *La torture en Corse.* Par décret, les seigneurs insulaires obligeaient dans la cheminée : il suffit d'avoir un soupirail et d'entrer dans un ramonage. Mais il paraît en outre beaucoup plus exquis que l'on y est entré et que le laisse aller à des entrailles d'horreur de la cruauté des dames mûres qui ont réussi à vos bons offices.

J'ai connu un plongeur de restaurant qui était bien près de réussir dans cette branche pourtant assez encombrée. Mais au lieu de se contenter des quelques cuyaux que lui glissaient discrètement ses clientes, après un long tangage, il a voulu s'élever plus vite. Une mondaine assez jeune encore qui lui trouvait de la distinction, en bonne bourgeoise, l'a donné à garder, un soir, son petit sac-de-chasse qu'elle avait lourd, elle lui envoyait des lettres enflammées qu'il collectionnait. Et un beau soir, il lui fit gentiment : « Ne jouez pas la fille, j'ai besoin de vingt billets. Si tu ne me les apporte pas demain, j'envoie les « poulets » à ton mari. »

Le dénouveur naquit aussi faire chanter.

Malheureusement, il était touché par une pierreuleuse qui avait du cran. Déjà-vue, elle s'en fut trouver le commissaire, qui, en conséquence, le manda chez lui pour le semoncer. Par hasard, arrivait un étranger. Menacé d'expulsion, il rendit les titres et la femme acquable en lui quittant pour la peur.

En général, ce coup réussit assez bien, car la dupe, affolée par les conséquences de sa légèreté, pale et disposant.

Tous les hivers, une bande d'écumeurs envahit les maisons de danse. Sur des danseurs mondains, il y en a d'une drôlerie. Je vous laisse à penser le nombre des victimes que font les autres parmi la clientèle plaintive des belles de nuit.

La surveillance de ces lieux de plaisir est fort difficile. M. Guichard, démissionnée divisionnaire, ne cache pas son impuissance. Un bouteille de champagne, dit-il, coûte deux cents francs, et les inspecteurs sont vite « brûlés ».

Le meilleur conseil à donner aux danseurs sentimentales, d'après M. Guillaume, c'est de ne pas écrire. Quoi diable ! il y a le téléphone !...

Gabriel Bacor.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES. — 28 novembre 1001. — *La torture en Corse.* Par décret, les seigneurs insulaires obligeaient dans la cheminée : il suffit d'avoir un soupirail et d'entrer dans un ramonage. Mais il paraît en outre beaucoup plus exquis que l'on y est entré et que le laisse aller à des entrailles d'horreur de la cruauté des dames mûres qui ont réussi à vos bons offices.

CALENDRIER. — Aujourd'hui mercredi, 28 novembre 1928 : 334e jour de l'année. 32 à venir.

Aujourd'hui : Saint Soulhène.

Demain : Saint Saturnin.

Au Conseil de préfecture Interdépartemental

Le Conseil de Préfecture s'est réuni le 22 novembre, à 2 h. 30, de l'après-midi, en audience publique, sous la présidence de M. Broca, à Nice.

Ont été mises en délibéré les affaires suivantes :

— Le sieur Bozzi Antoine contre le sieur Lorenzi Joseph. Election au Conseil d'arrondissement (canton Sainte-Marie-Siricbi). Protestation. Me Santiaggi, défendait le sieur Lorenzi Joseph.

— Le veuf et la Corse contre le sieur Battini. Election au Conseil d'arrondissement. (Canton d'Evisa). Différé de M. le préfet de la Corse.

— Le sieur Battini Antoine-Dominique contre le sieur Battini Jean-Louis. Election au Conseil d'arrondissement. (Canton d'Evisa). Protestation.

— Elections municipales du 14 octobre 1928, à Nocera. (Différé de M. le Préfet de la Corse).

— Les sieurs Ristorucci Dominique, Arrighi Joseph et Ristorucci François et Paolacci Etienne. Elections municipales du 14 octobre 1928. Protestation.

— Les sieurs Vincignerra et Pieri Charles contre le sieur Orlando Agostini. Election au Conseil d'arrondissement. (Canton de La Porta). Protestations. Me Santiaggi défendait le sieur Orlando Agostini.

— Le sieur Ottavi Marc contre le Dr Venturini Jean-Baptiste. Election au Conseil d'arrondissement. (Canton de Sorio, 2e tour de scrutin). Protestation.

Les ennemis du Progrès SE LISENT DES

Le Petit Bastiais

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

A Travers la Corse

Arrondissement de Bastia

ORTIPORIO. — Nous apprenons avec un vif regret le décès survenu, avant-hier à Ortiporio de M. Marc de Marcoli, maire.

Le « Petit Bastiais » adresse aux familles éplorées pour ce deuil cruel ses plus vives condoléances.

AJACCIO

Tempête. — Un vent violent s'est levé dans la journée de dimanche qui a persisté toute la journée du 26 novembre ; quelques arbres ont été déracinés.

Le courrier de Marseille du samedi n'est arrivé dans cette ville que passé midi.

Le bateau de Propriano n'avait pu encore sortir de ce dernier port dans l'après-midi de lundi.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal d'Ajaccio est convoqué pour mercredi, 28 novembre, Ordre du jour : session ordinaire de novembre.

Les combattants. — Les membres de la Section centrale de l'Union départementale se réunira, dimanche, à la Maison du Peuple, sous la présidence de M. Pasquini.

Un ordre du jour sera soumis à leur examen.

Il sera adopté le rapport moral, le rapport financier, adopté quelques vœux, et ont procédé à l'élection du Conseil d'administration.

Ont été élus : MM. Dr Antonini, Dr Dragacci, commandant Lera, Pasqualini, Mezzoni, Quilichini, Bastelica, Mariani, Bonelli, Peri, Colonna d'Istria, Silvestrini, Casanoprana, Prunetti, Mmes Subrini et Pianacci.

Habitations à bon marché. — En dehors des membres de droit, le Comité des habitations à bon marché comprendra les membres suivant, à la suite des dernières élections :

Délégués du Conseil général, MM. Cuttoli, Massoni et Massa ;

De la Caisse d'Epargne, M. Martin Casabianca ;

Des Sociétés d'habitations à bon marché, M. Antoine Benedetti ;

Des Sociétés de secours mutuels, M. Jean-Marie Agostini ;

De l'Assistance publique, M. Thérys ;

Des Fonts et Chaussées, M. Beaumone ;

De la Caisse régionale de Crédit Agricole, le Docteur Viva.

CALVI

CALENZANA. — Mercredi dernier a été célébré le mariage de Mlle Alexandrine Costa, fille de Dr Costa, avec M. Allegrini Jean-Mathieu, ancien aviateur, propriétaire à Lavatoggio.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. A. Costa, conseiller à la Cour d'Agmel de Bastia et M. le commandant Martelli, maire de Lavatoggio ; pour le marié : M. Santelli, ancien député et M. J.-E. Allegrini, conseiller général de Muro.

Les jeunes mariés appartiennent à deux vieilles et importantes familles de la Balagne.

La cérémonie du mariage s'est déroulée dans la plus pure tradition corse : la mariée au bras de son père, précédé un long cortège qui se dirige vers la Mairie, où ils ont été accueillis par M. J. Mazzini, maire, chevalier de la Légion d'honneur, maître du premier adjoint. — J.

Les formalités civiles une fois remplies, M. F. Marini, adressa en termes affectueux et chaleureux, aux mariés, ses meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés ? Il ne manqua pas de souligner qu'il était particulièrement content d'unir deux jeunes gens qui, insensibles à l'attrait des grandes villes, se proposaient de fonder un foyer dans la douceur de la vie champêtre.

Puis, au son du joyeux carillon des cloches, le cortège se rendit à l'Eglise paroissiale, magnifiquement illuminée et toute fleurie pour la circonstance.

Le mariage fut béni par le juge et distingué doyen de Calenzana, l'abbé Dary qui, dans un discours conçu dans les meilleures formes de l'éloquence sacrée, sut dégager pour les jeunes époux la signification éminemment morale et sociale du mariage religieux.

Les orgues étaient tenues par l'abbé Fabiani : M. Pancrace Luca, avec sa belle voix de baryton, fit entendre de très beaux hymnes.

A la sacristie, les amis vinrent féliciter les jeunes époux et leurs familles.

A travers une foule nombreuse, le brillant cortège où, contrastant avec les sombres habits de gala des Messieurs, les magnifiques toilettes féminines mettaient leurs joyeuses notes claires, gagna les appartements de la famille Costa.

A l'issue du somptueux repas de noces, M. Santelli, ancien député, dans une allocution d'une haute élévation de pensée, exprima aux jeunes époux ses vœux de bonheur.

Puis, une sauterie très animée s'organisa qui permit à la jeunesse présente de se livrer au plus agréable des sports.

Et aux jeunes époux de s'éclipser.

Nos meilleurs vœux les accompagnent dans leur voyage de noces.

— *Tu veux être aviateur ? c'est bien ! mais pour percer comment que tu feras ? c'est dur ?*

— *Pour percer ? Je ferai des descentes en vrille !*

INFORMATIONS LOCALES

Grave accident sur la voie ferrée près de Furiani

Un grave accident s'est produit, hier matin, sur la voie ferrée de Bastia à Casamozza.

Le premier train parti de Corte, hier matin, à 6 h. 20 et le train parti de Ghisonaccia à 5 heures avaient été obligés de s'arrêter près de la gare de Furiani, un gros eucalyptus déraciné par le vent violent abattu en travers de la voie.

Les employés des C.F.D. se mirent en devoir de déplacer l'énorme tronc pour permettre le passage des trains ; les voyageurs des deux convois et de nombreux voisins vinrent leur prêter main forte.

Soudain, sous l'action d'une violente rafale de libeccio, un poteau télégraphique s'abattit sur un groupe de personnes qui coopéraient aux travaux de déblaiement, atteignant à la tête un de nos concitoyens, M. Nonce Mamberti, marinier, domicilié à Bastia, rue St-Erasme, N° 1.

M. Mamberti s'affaissa ; relevé par les témoins, aux autres les premiers soins à la gare de Bastia où M. le Dr Zaccarelli, médecin de la Compagnie, constata qu'il avait une large plaie au cuir chevelu avec fracture du crâne.

Le blessé fut alors conduit à la clinique chirurgicale Saint-Antoine où M. le Dr Charles Orsini a été obligé de pratiquer l'opération du trépan.

Nous formons les vœux pour le rétablissement prompt et complet de notre sympathique collègue.

Les méfaits du Libeccio

Le vent a continué à souffler avec violence dans la journée d'hier.

On signale encore de nombreux dégâts. Aux environs immédiats de la ville, près de la Pierre de l'Impératrice, la toiture du garage Spalarossa a été enlevée ; dans la campagne de nombreux arbres ont été déracinés ; plusieurs maisonnettes ont été endommagées.

Une grande quantité de lampes électrographiques ont été abattus sur les lignes de Saint-Florent et d'Ajaccio et, de ce fait, les communications sont encore interrompues.

Au Théâtre

Sparafucile, annoncait dimanche soir, à la fin de *Rigoletto*, la « tempesta e vicina ».

Elle n'a fait rage toute la nuit et le vent a soufflé en tempête dans la journée de lundi et d'hier.

La température s'était abaissée à telle enseigne que l'on se serait cru en février alors que toutes nos montagnes sont casquées de neige.

Aussi faut-il admirer les mélomanes qui avait déserté de coin de feu pour aller s'installer dans la petite glacière qu'est notre Théâtre Municipal.

Le Trouvère avait fa tous ses anciens admirateurs, et son bon public d'antrefois et la rampe en fut fort bien garnie, grâce à Mme Inès Lombardi qui sût nous représenter une Leonora de tout premier plan.

C'est une forte chanteuse de grand style dont la voix agréable aussi nuancée que bien développée soulevai l'enthousiasme unanime des spectateurs.

Elle fut d'ailleurs, admirablement secondée par Aurelio Bocci qui est un fort ténor d'opéra-comique et qui surmonta les difficultés d'un rôle qui servait jadis de pierre de touche, et d'épreuve pour les débutantes du début de la saison, et qui fut toujours un écueil redoutable pour les chanteurs malchanceux ou insuffisants.

Quant au baryton, M. Casanova, bien qu'il eut sollicité l'indulgence du public, pour un enrouement, fâcheuse conséquence d'une dure traversée, il fut à la hauteur de sa tâche et ses efforts rendirent cette annonce inutile.

Nous fûmes bien inspirés en ne portant pas sur son compte, dans notre chronique d'hier une appréciation défavorable qui aurait été singulièrement injuste.

Nous pouvons dire, sans crainte d'être démentis que Bastia possède actuellement une troupe de grand Opéra, qui pourra aborder sans appréhension les pièces les plus difficiles du répertoire.

Nous n'en dirons des ténors Lanzoi et Bocci la longue carrière, Pierre Cuttoli, a ensuite deux ténors, des barytons et des étiquettes en réserve qui sont de nature, à satisfaire même les plus difficiles, et pour nous la représentation de *Fedora* la direction a même engagé un ténor avec des appointements inédits à Bastia.

M. Zuccarini fut à ta tête d'un orchestre parfait, un chef avisé et impeccable.

Bastia ne sera pas cet hiver, une ville morne et sans distractions et tant cela, nous changerons un peu des bagarres et des manifestations électorales qui ont par trop absorbé notre attention.

Pour terminer, que la Direction nous permette de formuler un avis qui s'impose dans une ville qui travaille le jour et veut se reposer la nuit, il ne faut pas imposer aux spectateurs des dilettantes trop prolongées ; que les représentations commencent à neuf heures moins le quart, en tout cas à neuf heures bien précises, et qu'elles ne se prolongent jamais au delà de une heures quarante-cinq.

Et cela est déjà beaucoup, pour les oreilles hongres, qui doivent reprendre le labeur quotidien, pour ne pas dépasser cette extrême limite.

Dans les groupements

UNION DÉPARTEMENTALE DES COMBATTANTS
COMBATTANTS DU NORD DE L'ILE

Les adhérents sont priés de retirer leur carte à la permanence qui sera ouverte jeudi, vendredi et samedi, de 5 heures à 7, au siège du Groupement (Cercle des Officiers), 19, Bd Paoli.

Cette carte est indispensable pour assister au Congrès Départemental qui aura lieu à Bastia les 15 et 16 décembre.

Avis Officiels

HOPITAL CIVIL

Le président de la Commission Administrative de l'Hôpital Civil à l'honneur d'informer MM. les Maires des Communes qu'aucun malade ne sera admis à l'Hôpital, s'il n'est muni d'un certificat d'indigence avec numéro d'inscription sur la liste de l'Assistance Médicale gratuite.

Les malades provenant des entreprises devront présenter une lettre de l'employeur par laquelle celui-ci s'engage à supporter les frais d'hospitalisation.

Il est recommandé à MM. les Maires de vouloir bien s'informer s'il y a des places disponibles, à l'Hôpital, avant d'y faire conduire les malades.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi de Rédacteur-stagiaire à la Préfecture de la Corse aura lieu à Ajaccio le lundi 7 janvier 1929.

Les demandes d'admission devront parvenir à la Préfecture au plus tard le 7 décembre 1928.

Le programme des épreuves et la nomenclature des pièces à produire sont déposés à la Préfecture (1re division) où les intéressés peuvent en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures à 11 heures et de 15 heures à 17 heures.

Deuil

Nous apprenons avec un vif regret le décès survenu à Paris, à la Clinique du Bois de Boulogne, de M. Ch.-D. Morazzani, le grand industriel de la Guadeloupe.

Selon la volonté du défunt, le corps sera inhumé à Méria, son village natal. Le dépouille mortelle arrivera à Bastia par le courrier de demain matin.

Nous adressons à Mme Yve Morazzani et à sa famille, notamment à sa fille et à son gendre, M. Siméoni, maire de Lozzi, nos sincères condoléances.

Au Port

MOUVEMENT
DU 18 AU 25 NOVEMBRE 1928

Entrées. — Le 18, vapeur « Général-Bonaparte », cap. Bouis, venant de Nice avec 137 tonnes et 79 passagers.

Le 18, vapeur italien « Derna », venant de Livourne, avec 2 tonnes et 43 passagers.

Le 19, vapeur « Liamone », cap. Orjandi, venant de Marseille avec 460 tonnes et 190 passagers.

Le 19, vapeur norvégien « Broddabitt » venant de Hewcastle, avec 1526 tonnes de charbon et Béunis Gaz Electricité.

Le 19, vapeur allemand « Barcelone », cap. Lippe, avec 291 tonnes de machines, et 28, brick-goélette italien « Marcella B. », venant de Valencia.

Le 20, vapeur « Caid », venant de Tunis, avec 50 tonnes et 12 passagers.

Le 23, vapeur « Liamone », cap. Orjandi, venant de Livourne avec 9 tonnes et 45 passagers.

Orvieto, italien « Derna », venant de Porto-Torrès, marchandises sur lest.

Le 22, vapeur « Général-Bonaparte », cap. Bouis, venant de Marseille avec 542 tonnes et 299 passagers.

Le 23, vapeur anglais « Colon », venant de Livourne.

Le 23, voilier italien « Maria-Madre », venant de Porto-Torrès.

Le 24, voilier italien « Corriere di Sardegna », vepant de Cibalas.

Le 25, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bouis, venant de Nice avec 145 tonnes et 79 passagers.

Le 25, vapeur italien « Derna », venant de Livourne avec 143 passagers.

Sorties. — Le 18, vapeur italien « Derna », cap. Starace, pour Porto-Torrès, avec 5 tonnes de châtaignes.

Le 18, vapeur « Général-Bonaparte », cap Bouis, pour Marseille avec 117 tonnes et 190 passagers.

Le 20, vapeur « Caid », pour Nice.

Le 20, vapeur allemand « Barcelone », cap. Lippe, march. sur lest.

Le 21, vapeur italien « Derna », pour Livourne avec 13 passagers.

Le 22, vapeur « Liamone », cap. Orjandi pour Marseille avec 90 tonnes et 142 passagers.

Le 23, vapeur « Général-Bonaparte », cap Bouis, pour Nice avec 30 tonnes et 109 passagers.

De passage

M. Malo Renault, peintre, chargé d'illustrer la « Colomba » de Mérimée.

Nominations

SOUS-AGENTS MILITAIRES

Ont été nommés à l'emploi de sous-agents militaires stagiaire de troisième classe les candidats dont les noms suivent :

1. Bartoli Antoine, 1, boulevard de Togo, à Bastia, affecté à Corte.

M. Raffali César, 9 Place de l'Hôtel de ville, à Bastia ; affecté à Corte.

M. Ottici Charles, affecté à Istres.

M. Mansoni Mathieu, demeurant à St-André-de-Cotone, affecté à Corté.

M. Carrington Hyacinthe affecté à Corte.

M. Paoli Jean, à l'Arsenal maritime de Toulon, affecté à Alger.

M. Semproni Marcel, à l'Arsenal maritime de Toulon, affecté à Alger.

M. Bianconi Jean, préposé des douanes à Weller, près Wissembourg, affecté à Hyeres.

M. Agostini Joseph, préposé des douanes à Jagersburg-ligne (Sarre), affecté à Sarrebourg.

M. Benucci Antoine, employé au 30me groupe d'aviation, à Sétif, affecté à Tunis.

La Vie Sportive

SPORTING CLUB BASTIAIS

Les équipiers dont les noms suivent sont priés d'assister à l'entraînement en vue du match de dimanche, aujourd'hui mercredi, à 14 heures.

Casari, Feydel, Poli, Pinzuti, Natoli, Savignoni, Stauth, Campana, Salvo, Lanziani Dominique, Matei, Guaglini, Agostini, Massoni, Bonesi, Paniani.

L'Entraîneur : ALBERTI.

Ciné-Chronique

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les représentations du film *La Grande Epreuve* au « Régent-Cinéma » ont obtenu le plus grand succès. Toutes se déroulèrent devant des salles archi-combles !! l'on doit même refuser chaque soir du monde.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que la direction du coquet établissement de spectacle ait été prise par de nombreuses personnes de donner une dernière représentation de ce célèbre film.

Cette ultime représentation aura lieu ce soir.

Nous ne rappellerons plus ni les grandes lignes du scénario de la *Grande Epreuve*, ni les raisons psychologiques qui poussèrent ses producteurs à la réaliser.

Disons seulement que les spectateurs des précédentes représentations, frappés par la beauté et, plus encore, par la valeur morale de cette belle réalisation, ont fait la meilleure publicité.

Aussi, n'est-il pas douteux que l' « irréductible » ne se soit empressé de retirer la location qu'il a déjà prise.

Demain soir, le « Régent » présentera, le *Chanteur de chez Maxim's*, le grand film d'Adolphe Menjou et de Dimitrief vaudeville d'Yves Mirande et Gustave Quinson.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Direction : M. le marquis Curti Ghionga. Ce soir, mercredi, à 9 heures : **LE TROUVERE**, opéra en 4 actes, de maestro Verdi.

Chef d'orchestre : Maestro Zuccarini.

La location est ouverte à « **Fémina** ».

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : Orchestre. A la demande générale et pour la dernière fois, le grand film Français : **La Grande Epreuve.**

Demain, en matinée : **Chang** et **l'Enigme des sirènes.**

En soirée, à 8 h. 45, Billy Dooley, le Martin, dans **Malheurin et la négresse.**

Nicolas Rimsky, dans le **Chanteur de chez Maxim's.**

Location au Salon l' « Origan ».

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Complices,** comique en deux parties.

Pax Film présente Blanche Sweet, dans **Lightine Défense,** film hors-série. La puissante odyssée d'un roi du pétrole. L'amour d'une femme plus fort que l'argent d'un artiste.

POUR GROSSIR rapidement sans matière grasse, prenez les Dragées CORYLINCIA. Le flacon 12 fr. — Toutes les 15 jours : 10 fr. — R. CASTEJA, Paris.

N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE

Machines à Coudre

TOUTES MARQUES - Pièces de rechange

Adresses : M. JACARIA vacances à Bastia, Rue des Zéphirs, 8 — spécialiste BASTIA

Communications

CONFÉRENCE
DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Jeudi, 29 courant, commencera dans l'Octave de ce Nom, la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée-Conception.

Les exercices auront lieu dans l'ordre suivant :

Le matin, à 6 h. 30 précises : Neuvaine, Sermon et Salut. Messes basses à 8, 9 et 10 heures.

Le soir, à 4 h. 30 : Salut.

Cette année, il ne sera pas occupé de lectures d'hagiographie. Toutes les prédications porteront sur l'actes relatifs aux vertus que voudront se faire honneur de pour de la fête, voudront bien considérer cet avis, comme une invitation.

L'affluence pour l'un de grâce 1928-1929 est ainsi composée : présents : Mmes Lacarelle, Bonfillon, Bonfillon-Lacarelle.

Présents perpétuels : MM. Fantanosi, Pozzo di Borgo ; prieur : M. Laurent Colombani ; sous-prieur : M. André Urbinati ; prieur perpétuel : M. Pierre Biasi.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Louis de Moroni ; Mme Yve Joseph de Moroni ; M. le baron Angelino de Moroni, Mme et leurs fils ; M. et Mme Hyacinthe de Moroni ; Mlles Cornelia et Thérèse, de Moroni ; M. et Mme Angelino de Moroni ; M. et Mme André Acquatella, et leurs enfants ; M. et Mme Marc Acquatella, et leur fille ; Mme Yve France de Bornarali, et ses enfants ; M. et Mme Tournier, et leur fils ; M. et Mme Cantreuil ; M. et Mme Jeudy ; M. et Mme Claudius de Moroni, et leurs enfants ; Mme Yve Félix de Morani et ses enfants ; Mme Yve Lebaul ;

Les familles Obertin, de Montera, de Moro-Giafferri, Murati, Martotti, Poliacsi, Ceccaldi,

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Marc de MORONI

Maire d'Ortiporio

leur frère, beau-frère, oncle, cousin-germain et allié, décédé le 25 novembre 1928 muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Ortiporio, le mercredi, 28 novembre.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour Lui !

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

LA TEMPETE CONTINUANT A SEVIR, LES COMMUNICATIONS TELEGRAPHIQUES AVEC LE CONTINENT SONT TOUJOURS INTERROMPUES.

NOUS PUBLIONS AUJOURD'HUI NOTRE DERNIER D'INFORMATION DU 26 QUI NOUS EST PARVENU PAR LA POSTE, VIA

A la Commission des Finances de la Chambre

Paris, 27 novembre. — La Commission des Finances, sous la présidence de M. Malvy, s'entendu M. Chéron ministre des Finances, sur l'article 18 du projet de loi de Finances, relatif à l'impôt sur le chiffre d'affaires, et le rapport de l'impôt sur les opérations faites par les meuniers ou minotiers ainsi que sur l'importation de produits de mouture destinés à tout autre qu'un meunier.

M. de Chappedelaine, rapporteur général, explique que le texte du Gouvernement avait pour but la répression des fraudes commises.

Le ministre des Finances fait remarquer qu'on se trouvait en présence d'une organisation cherchant à éluder la loi, ce qui risquait de faire perdre 250 à 300 millions par an au Trésor.

M. de Chappedelaine pose une question au ministre des Finances sur le point de savoir si les 4 millions inscrit dans le fond de loi relatif à la composition du gouvernement, applicable à l'achat d'un immeuble pour le ministère de la...

Le ministre répond qu'il présentera prochainement un plan général concernant l'affectation de l'immeuble de l'E...

La Commission adopte ensuite, sur le rapport de M. Bouilloux-Lafont, des propositions du Gouvernement concernant les crédits militai...

Sur le rapport de M. Ernest Lafont, la Commission adopte le projet de loi autorisant le ministre du Commerce à engager les dépenses nécessaires à la construction de 200 wagons-poste postaux.

A LA CHAMBRE

La discussion du budget

Dautre par l'orateur fait appel au sentiment d'humanité du ministre du Travail pour qu'il consente, malgré son avis, à maintenir le bénéfice de l'allocation budgétaire, à faire un effort pour grand relativement à l'assistance aux vieillards.

M. Loucheur déclare qu'il apportera à la Chambre une solution permettant d'améliorer le sort des vieillards sans toucher à l'équilibre budgétaire.

M. Durafour, poursuivant, demande certaines améliorations de la loi sur les accidents du travail : ratification rapide des grandes conventions internationales du travail, vote d'une loi tendant la tentative obligatoire de conciliation en cas de différend entre employeurs et employés, renforcement des mesures de sécurité pour les travailleurs agricoles.

En terminant, il appelle l'attention sur les dangers que présente la hausse continuelle du coût de la vie :

— On constate un certain mécontentement, presque de la colère. Il faut mettre un terme à cette hausse inexplicable et scandaleuse que subissent les prix de maintes marchandises et surtout celle il faut agir contre les intermédiaires et les grands trusters (applaudissements sur de nombreux bancs).

M. George Faugère, expose les mesures qu'il juge nécessaires pour intensifier la lutte contre la tuberculose et en général contre toutes les maladies contagieuses.

Il invite le Gouvernement à hâter la discussion des lois sociales les plus urgentes,

M. Dalimier annonce qu'il interpellera après le budget pour permettre au Gouvernement de faire connaître sa politique de défense du capital humain.

M. Loucheur, d'accord avec M. Dalimier, déclare que le Gouvernement apportera devant la Chambre un programme d'ensemble constituant une charte du travail et de la santé publique.

M. Godard fait observer que la loi de 1868 a créé l'hygiène départementale et l'hygiène municipale. Il estime cette distinction absurde et qu'il faut créer une hygiène territoriale.

Après plusieurs interventions sur des questions différentes M. Chéron, ministre des Finances, adresse un pressant appel à la Chambre pour qu'elle hâte le vote du budget avant le 31 décembre.

Les orateurs restant inscrits renoncent à la parole.

La discussion générale est close.

L'examen des chapitres est renvoyé à demain matin.

La séance est levée à 18 heures 50.

Le meurtrier du vice-consul d'Italie comparait devant le jury parisien

Paris, 27 novembre. — Aujourd'hui le vice-consul d'Italie, lui à coups de revolver le nommé Serge di Modugno qui, le 1er septembre 1927, au consulat d'Italie, lui à coups de revolver le nommé Serge di Modugno qui, le 1er septembre 1927, au consulat d'Italie.

L'accusé reprochait à sa victime de n'avoir pas mis une suffisante bonne volonté pour lui accorder un passeport permettant son entrée en Italie.

Di Modugno était l'ennemi des fascistes ; il fréquenta en Suisse les communistes du l'acte d'accusation.

Deux témoins ne se présentent pas, César Rossi et Mme Di Modugno.

La défense insiste pour que ces témoins soient entendus.

Le président. — Votre femme faisait des démarches en Italie pour obtenir un passeport ; elle invoquait un pèlerinage à Lourdes mais il fallait obtenir l'aide de Paris la pièce nécessaire pour vous, la carte d'identité vous permettant de travailler. Le consulat fut très bon pour vous en vous faisant obtenir presque aussitôt cette carte.

L'accusé soutient qu'il fut écondui dans ses démarches ayant pour objet de faciliter le retour de sa femme.

Le président. — Vous fûtes, dites-vous, exaspéré, Vous avez eu cri...

Le comte Nardini, qui fut lui, était un excellent homme, il ne faisait pas de police ; il était bienfaisant.

« Le premier septembre, vous insistez pour voir le consul, on vous demande de préciser le but de votre visite, vous dites : « C'est pour un passeport »

« Vous étiez alors très calme.

L'accusé — Je me heurtais à l'hermétie des huissiers. J'attendis sur un banc en face des huissiers. Enfin, 17 vice-consuls ont reçu.

Le président — Vous avez attendu de 9 à 11 heures.

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-46
Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Brosserie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
«paquet blanc»

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Dimanche 25, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 26, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 27, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Dimanche 25, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 26, de Calvi p. Nice à 20 heures.
Mardi 27, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli.

SOCIETE AGOSTINI FRERES
HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
BASTIA (Téléphone : 7)
CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE
Avec défilé du Lancone
(Déjeuner à Pino)
PRIX : 48 FR. (Pourboire compris.)

Il faut en ce moment faire des ÉCONOMIES
et cependant avoir une toilette présentant un ensemble parfait
Pour savoir ce qui se porte comme petits et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc... comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

STÉNO-DACTYLO
par JAMET-BUFFEREAU

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

PASSEZ GAIEMENT LES LONGUES SOIRÉES POUR ÊTRE ÉPATANT ... GAITÉ FRANÇAISE

POMMES DE TERRE EN GROS
... Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.
ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA

Dans son numéro du 14 OCTOBRE
la Semaine Vermot
commencera un nouveau roman
M. et Mme Coxinel
PÉDICURES
28 Pages En vente partout : 1 fr. 50

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
28, BOULEVARD PAOLI, 28
BASTIA - Téléphone 2-24
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M. ...
demeurant à ...
déclare souscrire un abonnement de ...
au Petit Bastiais à partir du ...
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 22 francs — 3 mois : 16 francs
HORS DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

La REMINGTON PORTATIVE
payable 85 fr. par mois
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE
REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom ... adresse ...
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint-Ferréol - MARSEILLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
H. ALBAN

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
En vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

LAIT MONT BLANC
LA MEILLEURE NOURRICE A DÉFAUT DE LAIT MATERNEL

N° 32 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Toutes les ondes de pensées humaines, qui pendant des siècles ont été attirées par l'Infini, ont produit Platon, le penseur qui a gravi le plus grand nombre des sommets de l'Olympe, dont la philosophie est la plus haute expression de l'Idéal métaphysique.

Cet idéal est la synthèse du paganisme. L'arbre avait donné son fruit, il devait, non pas mourir, la mort n'existe pas ; mais se transformer en christianisme. Platon était un mystique intellectuel, essentiellement occidental.

Le Christ, qui devait spiritualiser l'âme d'Occident, était un Oriental, et grâce à son orientalisme, sa religion comme toutes les grandes religions est un « jardin secret ». Dans ce jardin, Jésus sema des fleurs simples, saines, aux parfums vivifiants ; des fleurs d'amour, de bonté, de pardon. Puis vinrent des moines asiatiques, de l'Orient barbare, qui méprisèrent ces humbles plantes dont la vertu fit les premiers chrétiens. Ils ne comprirent pas ce qu'elles réclamaient et les laissèrent dégénérer ou périr. Ils jetèrent alors parmi elles la semence de plantes bizarres, compliquées, de physionomies vénéneuses ; de plantes d'ivresse aux senteurs violentes, cruelles aux doigts qui veulent les cueillir. Ces moines ont fait du catholicisme un aigle à deux têtes. Il y a le catholicisme que j'appellerai classique et séculier, puis le catholicisme romantique et régulier.

Le catholicisme classique et séculier est celui que nous connaissons tous plus ou moins. Il prescrit l'obéissance aux commandements de Dieu et de l'Eglise, une croyance absolue aux dogmes de la religion et la pratique du culte. Il est simple, rigide, presque mathématique dans son caractère. Il met dans une multitude de vies banales, affreusement terre à terre, un peu d'idéal : il les colore par la poésie de ses symboles, de ses cérémonies. Il donne des traditions, une âme ecclésiastique à ceux qui n'en ont pas et c'est énorme cela. Il apprend à des milliers de créatures à sentir leur âme et leur conscience, il développe en elles la vie intérieure. Ce catholicisme est celui de la majorité.

Le catholicisme romantique et régulier transporte l'individu dans une zone métaphysique plus élevée. Il est celui du petit nombre, heureusement, car son ivresse détraquerait trop de cerveaux. Dans cette zone, la prière devient l'oraison, c'est-à-dire la fusion, le colloque direct avec la divinité, qui s'obtient par un entraînement plus ou moins long. La confession, cet acte qui répond à un besoin de notre nature, qui est en soi sain et bienfaisant, devient une communion spirituelle avec un directeur chargé d'initier le pénitent aux phénomènes du mysticisme, de le conduire à travers les voies par lesquelles on arrive dans le « Jardin secret » — dans la zone des visions, des ravissements, du miracle ! Il y a trois de ces voies, paraît-il, dont l'une conduit à l'autre : la voie purgative, la voie illuminative, la voie unitive. Dans la voie purgative, on tâche par des jeûnes fréquents, par des macérations que l'on s'inflige à plaisir, de se mettre dans un état que l'on croit surnaturel et qui n'est que trop naturel. De là, on entre dans la voie illuminative où l'on se sent pénétré, éclairé, par une lumière céleste et enfin on atteint la voie unitive où l'on a la sensation de l'union amoureuse du Créateur avec sa créature — ce doit être une sensation extraordinaire, en vérité, même si elle n'est créée que par l'imagination. Des millions de catholiques, simplement pieux, ignorent l'existence de ce mysticisme et, s'ils le connaissent, ils le trouveraient dangereux et immoral. Cependant, il y a parmi les catholiques très romanesques des affiliés aux Dominicains et aux Franciscains qui suivent d'aussi près que possible leurs pratiques religieuses, imitent leurs austérités, portent le cilice sous leurs habits mondains, se donnent la discipline, ont un confesseur et un directeur.

A quel degré d'initiation arrivent-ils ? Je l'ignore, mais leurs pauvres petits vols doivent être grotesques ; néanmoins, ils leur donnent une immense satisfaction de vanité, car, comme on dit en argot parisien : « ils croient que c'est arrivé ».

J'ai pénétré dans ce « Jardin secret », non pas par les voies extraordinaires, cela va sans dire, elles sont fermées aux profanes, mais par la voie de la pensée. J'ai plané assez longtemps au-dessus de son enceinte. J'ai vu quelques-uns des grands mystiques, et j'ai tâché de surprendre la vérité. Ai-je réussi ? Les découvertes futures le diront.

Depuis deux mois, j'ai sur ma chaise longue, qui est ma chaise de lecture : La vie de saint François d'Assise, de sainte Claire, « I Fioretti di Santo Francesco », la vie de saint Dominique, la vie de sainte Catherine de Sienne, la vie de sainte Thérèse. Je me suis plongée dans cette littérature de haut vol avec défiance ; « l'Autre » vraiment me fait faire d'étranges choses ! et puis, j'y ai trouvé un plaisir inattendu, une vraie délectation. Dans ces vies de saints, éditées à Paris dans les parages bien pensants de la place Saint-Sulpice, j'ai senti, avec une intime jubilation, l'inconscient modernisme de la pensée catholique. On s'elle marche ; sereinement, comme la fortune qui représente, si inconsciemment, l'amour aux pieux du Carmel sans l'amour de Saint c'est-à-dire au-delà de Rome, mais elle marche. Ces vies de saints, dans une charmante édition bleue, sont mieux écrites qu'elles n'étaient autrefois. On y sent un souci de la vérité et le respect de notre mentalité du XXe siècle ; on en était d'une orthodoxie rigide, elles rejettent dans la légende ce la tradition ses miracles par trop barbares, tels le don du hasard fait par la Vierge à saint Dominique, la résurrection de Napoléon Orsini, le neveu du cardinal de Fossanova. La vie de sainte Catherine de Sienne, par la comtesse de Flavigny, puisque il y a quelque trente ans, est absolument dénuée d'invraisemblance et bien faite pour mettre le penseur en défiance, car loyalisme envers l'Eglise catholique, j'ai refusé de la prêter à une amie protestante qui me la demandait. Ceux qui s'intéressent à toutes les manifestations de la vie, trouveront ces romans mystiques, qui se passent dans l'Au delà, aussi plus captivants que nos romans profanes.

J'ai envie tout particulièrement aux Dieux le lessage de celui de saint François d'Assise. Il me semble un beau conte d'amour métaphysique.

Le fils du marchand Bernardone, devenu le frère François, prêcha le carême de 1212 dans l'Eglise Saint-Georges à Assise même.

Ce fait petit, maigre et laid, mais ses yeux étaient pleins de lumière spirituelle, sa voix chaude. Au lieu de ressasser les dogmes, les louanges de l'Eglise, il parlait de la vie de la nature la traduisait en images que son génie de poète colorait. Parmi ses auditeurs, se trouvait l'âme qui lui était destinée, qui devait vivre son rêve avec lui et collaborer à son œuvre de réaction ; une âme peut-être déjà connue et aimée dans une existence antérieure, celle de Claire Scefi, une fille noble, belle, riche, qui semblait uniquement créée pour le monde.

Par quels fluides, par quelles forces la Providence unit-elle, ou réunit-elle, ces deux êtres ? Nous ne pouvons pas le savoir, mais ce dut être un merveilleux travail. Les paroles du frère François, comme autant de projecteurs, illuminaient, pénétraient l'esprit de la jeune fille.

Il devint son directeur et alors il y eut par là, j'imagine, « de la grandeur de la virginité, de la douceur, de l'union parfaite avec Jésus, avec la Dame Pauvreté ». Il lui transmit son idéal, la séduisit pour le Christ, la mena à des fiançailles mystiques avec lui. Ecoutez ceci : « Un soir, vers minuit, elle quitte le palais de son père, accompagnée de quelques amies, elle court vers la chapelle de la Portioncule où, trois ans auparavant, François avait célébré ses propres fiançailles, avec « la Pauvreté » veuve du Christ ! Les frères Franciscains qui l'attendaient, viennent à elle en psalmodiant et la conduisent à l'autel. »

(A suivre.)

53e ANNEE — N° 21[illegible]
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
JEUDI 29 NOV. 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 118

ABONNEMENTS
	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Contin. et Colon.	17	33	64
Etranger 1	30	60	120
Etranger 2	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Publicitas, 10, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

00600
BIBLIOTHEQUE BASTIA

Vues Italiennes sur la Corse

La main sur le cœur

Il s'agit toujours d'un article publié par Mediterranea, paraissant à Cagliari sous la signature de Maria-Teresa Locatelli, et que rapporte comme les autres documents de cette série, le Bulletin du ministère français des affaires étrangères. Nous avons déjà dit que cet article intitulé : Gentilles Corses, montre par des citations de poèmes et de chansons populaires que l'âme corse, loin d'être aussi rude qu'on le dit est faite de tendresse, « comme toutes les âmes italiennes. »

On ne contredit point que toutes les âmes italiennes soient tendres. Mais alors le sont aussi, en vertu de la même tendance à la généralisation lyrique, les âmes françaises, et les âmes scandinaves, et les âmes berbères, pourquoi pas ? La tendresse est un des aspects, de l'universelle humanité, plus encore, sans distinction de races ni d'espèces : du monde vivant. C'est plus philosophique et plus vrai.

Mais Maria Teresa Locatelli pousse la démonstration où il fallait, hélas ! qu'elle la poussât. Et voici le singulier développement qu'elle donne à son article :

« ... Et les Corses sont Italiens ! Il y a toujours eu entre la Corse et l'Italie un lien spirituel, un lien mystérieux et passionné qui ne peut pas se briser, qui ne doit pas se briser. Ce lien s'est-il relâché ? C'est à nous de le réveiller, de le revigorer, de le rendre plus solide afin que l'Italie puisse à nouveau se parer de cette belle perle tombée de sa couronne naturelle. Nous ne devrions pas oublier qu'aux moments les plus sacrés de nos luttes épiques ces frères chéris furent à nos côtés, et, en fils dévoués, versèrent leur sang pour la grande patrie qu'ils désirent, qu'ils souhaitent et que le destin adverse leur a toujours refusée ! Aucune terre n'a jamais été aussi malheureuse... Il est douloureux de le constater, mais cette terre que la nature même lie matériellement à l'Italie, ce peuple si grand, quoique numériquement petit, qui vit presque exclusivement du travail de nos bras est presque ignoré chez nous. »

Evidemment, c'est de la littérature, c'est-à-dire que le morceau peut plaire ou déplaire, selon les goûts, mais considéré uniquement du point littéraire. Quant à la démonstration...

Mais non, il n'y a pas de « lien mystérieux et passionné », entre la Corse et l'Italie, à peine un lien spirituel, dans le sens d'une certaine communauté de langage qui n'empêche pas les Corses d'être très naturellement français, tout comme les canadiens français sont canadiens et Anglais de préférence, tout comme les français de la Louisiane sont Américains de préférence, tout comme les français de la Wallonie sont belges de préférence. Et l'on pourrait citer de nouveaux exemples intéressant plus particulièrement l'Italie : tout comme les Italiens de Bellinzona sont et veulent être suisses, et les Allemands de certains districts du Trentin italien sont et ne peuvent être Allemands...

Aussi, vu que l'Italie, la France peut prétendre à considérer la Corse comme une perle qui n'est pas tombée de sa couronne naturelle. Car enfin, la Corse n'a pas été peuplée que d'Italiens importés au cours des âges. L'aurait-elle été que ce la ne signifierait rien, comme il a été expliqué plus haut ; mais enfin, nous pouvons être les descendants des Etrusques. Tout cela n'est guère sérieux. C'est-à-dire que c'est de la littérature, assez vaine appliquée à un pareil sujet.

Il est vrai que des Corses ont versé leur sang pour l'Italie. Il n'y en avait pas des masses, et toutes proportions gardées, nous pourrions signaler des Corses qui ont combattu sous Philippe II d'Espagne, comme pour la libération de la Grèce, et même sous Bolivar... Plus souvent, quatre siècles durant, et tous dressés alors contre un seul homme, ils ont lutté contre un ennemi qui venait du rivage de l'Est. C'est un point de vue qui ne nous émeut pas beaucoup, car il est vraiment trop lointain, mais enfin, on nous force constamment à l'évoquer.

Nous ne saurions pas aussi prétendre à la nature lie matériellement la Corse à l'Italie. Sous cet aspect physique, des savants ont cru reconnaître dans la Corse une continuation de... l'Esterel. On peut en parler sous une forme ni plaisante, ni sérieuse, car tout cela en présence des réalités que néglige placidement notre auteur, n'a que peu d'intérêt.

Enfin, il est inexact de dire que la Corse vit presque exclusivement du travail des bras italiens. La Corse offre bien du travail à des ouvriers italiens. Elle en est heureuse et satisfaite. Ce n'est pas une raison de s'en prévaloir ni sentimentalement, ni politiquement, pas plus que la présence en France, en Afrique du Nord, en Amérique de centaines ou de millions d'ouvriers italiens expatriés définitivement ou non confère à l'Italie le droit de se plonger dans un bain de mégalomanie.

Le même numéro de Mediterranea contient une légende Corse, ou prétendue Corse : « Comment la Corse devint italienne. » C'est l'histoire d'une bergère nommée Corsa qui quitte la Ligurie montée sur un taureau et aborde en Corse.

Tout s'explique...

P. B.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Après l'arrestation des assassins de l'encaisseur Marcellin Loudier

Marseille, 28 novembre. — M. Grisoni, chef du service de la Sûreté de Marseille, est parvenu à obtenir des aveux complets des cinq auteurs de l'attentat tragique perpétré à Marseille, dans l'après-midi du 21 novembre, derrière le Palais de la Bourse des Valeurs.

C'est après toute une nuit d'efforts que l'habile policier a réussi à établir et à faire reconnaître par chacun d'eux le rôle joué en cet attentat.

Cependant, Jean-Baptiste Griffaut, dit la Griffe, que ses quatre complices accusent formellement d'être le meurtrier de l'économe Loudier, prétend ne pas avoir tiré le coup de feu mortel. Il reconnaît cependant avoir participé à l'attaque et avoir perdu sa casquette.

Cette dernière a été retrouvée sur les lieux du crime par un témoin qui a affirmé à la police l'avoir vue tomber de la tête du bandit qui faisait feu sur l'employé de banque.

Lorsque cette nuit, le chef de la Sûreté a montré la casquette à Griffaut, le bandit a dit :

— Oui, c'est bien celle que j'ai perdue au cours de l'agression.

Mais il a persisté à nier avoir fait feu.

De l'aveu des bandits, le partage des billets de banque volés, soit 385.000 fr., a bien été effectué à la villa Marie-Louise, à Bour Bel-Air. Chacun des membres de la bande devait percevoir 50.000 francs pour sa part, mais le chauffeur d'auto ayant assuré la fuite des agresseurs devaient recevoir, lui, les 135.000 francs constituant le reliquat.

L'incorporation du contingent de la classe 1928

Paris, 27 novembre. — La troisième fraction de la classe 1928, qui sera appelée en mai 1929, comprendra les jeunes gens nés du 1er août au 31 octobre 1908, plus les ajournés des classes 26, 27 et 28, liste A, reconnus aptes à la session de 1928.

Les jeunes gens nés du 1er novembre au 31 décembre 1908 seront appelés en novembre 1929.

Il est rappelé que les intéressés peuvent contracter un engagement par devancement d'appel s'ils sont titulaires du brevet de préparation militaire, soit du brevet militaire de pilote, soit du certificat d'aptitude à l'emploi de mécanicien militaire de l'Aéronautique. Ils peuvent consentir au des engagements prévus par l'article 62 de la loi du 31 mars 1928 et peuvent solliciter un sursis d'incorporation conformément aux articles 22 et 23 de la même loi.

Ceux désirant servir en Afrique du Nord feront une demande écrite à leur commandant de Bureau de recrutement avant le 10 avril.

La richesse des Etats-Unis

Londres, 28 novembre. — Dans une interview accordée au correspondant de l'Evening Standard à Washington, M. Mellon, secrétaire d'Etat aux finances a déclaré que les américains avaient un revenu total de 2.250 milliards de francs, possédaient 23 millions d'autos, dépensaient annuellement en voyages à l'étranger 17 milliards et demi.

La discussion du budget devant la Chambre

Le budget du Travail rapporté par M. Adolphe Landry a été adopté au cours de la séance de nuit du 27 octobre

Paris, 27 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de M. Flandin.

MM. Poincaré, Chéron, Loucheur et Oberkirch sont au banc du Gouvernement.

La Chambre commence l'examen des chapitres du budget du Travail.

Après diverses observations M. Gros demande, au chapitre 13, une augmentation de crédits afin d'amorcer l'enseignement de la sécurité pour les travailleurs.

M. Loucheur, ministre du Travail, répond que la loi de Finances prévoit un texte qui permettra de prélever sur les Commissions d'assurances les sommes nécessaires pour établir le service de prévention contre les accidents du travail.

Au chapitre 14, M. Lafaye, demande que soient prévus les fonds nécessaires en cas de chômage involontaire causé par lock-out.

M. Luquet insiste pour le rétablissement du crédit proposé par le Gouvernement et que la Commission réduisit de moitié.

M. Adolphe Landry, rapporteur, fait observer que ce chiffre est basé sur les évaluations et que si ces crédits se révèlent insuffisants les crédits supplémentaires seront demandés.

Au chapitre suivant, M. Lafaye demande que dans l'attribution des secours aux chômeurs on tienne compte des charges de famille.

M. Landry insiste dans le même sens et exprime l'espoir que le Gouvernement réparera ce qu'il considère comme un oubli.

M. Loucheur, ministre du Travail, lui en donne l'assurance.

M. Schumann demande un statut spécial pour l'embauchage de la main d'oeuvre étrangère nécessaire à l'Agriculture en Alsace-Lorraine.

M. Loucheur répond qu'il étudiera cette question.

Après des observations de MM. Nouelle, Delcourt, Evrard et Doeble au sujet des délégués ouvriers à la sécurité on arrive à l'important chapitre 37 prévoyant un crédit de 304 millions pour les assurés de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

M. Chéron, ministre des Finances, indique que, à propos de ce chapitre, de nombreux amendements sont déposés et que leur adoption représenterait une dépense supplémentaire de 700 millions.

Le ministre adjure la Chambre de repousser ces amendements qui détruiraient irrémédiablement l'équilibre budgétaire.

M. de Chappedelaine, rapporteur général, appuie ces observations.

M. Poincaré, intervenant, fait observer que les cent francs supplémentaires accordés par le Gouvernement représentent une dépense de 102 millions.

M. Loucheur indique que le Gouvernement s'est basé pour ces calculs sur la loi d'assurances sociales, fixant à 300 franc le taux d'allocation en faveur des retraites paysans et ouvriers.

Au surplus, le Gouvernement fera jouer la rétroactivité en utilisant les excédents de 1928 ce qui permettra aux assurés de toucher 400 francs en 1929.

M. Chéron précise qu'il s'agit en réalité d'un sacrifice de 206 millions consenti par le Gouvernement.

M. Poincaré déclare enfin que pour l'avenir on ne reviendra pas en arrière et que le taux de 400 francs bouchés pas les assurés en 1929 sera maintenu.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Bonisson.

MM. Paul Faure et Nouelle demandent une majoration des retraites pour les pensionnés de la caisse nationale des retraites et insistent pour le renvoi du chapitre 53 à la Commission.

M. Landry, rapporteur, répond que la Commission a augmenté le crédit du chapitre à titre d'indication et qu'elle a prié le Gouvernement d'étudier la question.

M. Chéron, déclare que la Commission supérieure de la caisse nationale s'efforce d'entrer dans la voie indiquée par les précédents orateurs.

Le ministre s'oppose donc au renvoi du chapitre.

MM. Paul Faure et Nouelle maintenant leur proposition le renvoi du chapitre est finalement ordonné par 319 voix contre 268.

Au chapitre suivant, en réponse à l'intervention de M. Masquel, M. Loucheur indique que la sous-Commission de la caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs recherche les moyens de porter à 5.000 fr. la pension de retraite accordée à cette catégorie de travailleurs.

Le ministre s'efforcera de hâter les travaux de la sous-Commission.

MM. Cadot et Ebrard demandent le rétablissement du crédit demandé par le Gouvernement pour les ouvriers mineurs retraités que la Commission a réduit à 500.000 francs.

M. Landry observe que la réduction du crédit opérée par la Commission constitue une simple rectification d'évaluation. Elle a tenu compte des renseignements qui lui avaient été fournis et qui attestent que l'effectif minier est en décroissance.

Le rapporteur ajoute d'ailleurs que si les crédits sont insuffisants de nouveaux crédits interviendront obligatoirement.

M. Meck expose les revendications des ouvriers mineurs d'Alsace-Lorraine et demande une augmentation de la contribution annuelle de l'Etat à l'Union des caisses minières des départements recouvrés.

M. Oberkirch, sous-secrétaire d'Etat du Travail, donne l'assurance qu'en cas de besoin des crédits supplémentaires seront demandés.

M. Benazet appelle l'attention sur certaines Compagnies d'assurances qui en diverses régions de France dans le centre et le midi notamment, exploitent les populations rurales.

M. Loucheur se déclare d'accord avec M. Benazet pour mettre les agriculteurs en garde contre de telles entreprises.

Au chapitre 60, fonds spécial de prévoyance des blessés de la guerre, victimes d'accidents du travail, M. Chouffet intervient en faveur des ouvriers victimes d'accidents du travail dans les établissements du ministère de la guerre.

MM. Gratien et Louis Gros s'élèvent contre les prétentions exagérées des Compagnies qui exigent des primes de plus en plus fortes et réalisent des bénéfices scandaleux. MM. Nouelle et Dumat demandent que les mutilés du travail bénéficient de certains avantages accordés aux mutilés de guerre.

M. Meck exprime l'espoir que les réformes attendues par les accidentés du travail en Alsace-Lorraine seront votées à bref délai.

Au chapitre 70, (assistance aux femmes en couche), M. Masson constate avec regret que l'allocation prévue à ce chapitre restait la même qu'avant guerre.

M. Adolphe Landry, rapporteur, suggère d'accord avec le Gouvernement une augmentation de crédit de cinq millions qui serait répartie entre le chapitre concernant l'assistance aux femmes en couche et le chapitre concernant l'assistance aux femmes allaitant leur enfant au sein.

M. Loucheur, ministre du Travail, prend l'engagement de faire aboutir le plus rapidement possible la proposition de loi tendant à multiplier par le coefficient 5 les diverses allocations d'assistance.

M. Chéron déclare accepter une augmentation de 5 millions extrême limite des concessions. Il doit sauvegarder l'équilibre du budget.

M. Masson estimant le crédit insuffisant, M. Chéron pose la question de confiance et l'emporte par 407 voix contre 178.

Après diverses discussions M. Chéron demande à la Chambre de tenir une séance de nuit pour terminer le budget du Travail.

La séance est suspendue de 18 heures 50 à 21 heures.

Séance de nuit

A propos du chapitre 74, concernant les encouragements aux familles nombreuses M. Bibié demande que les familles de trois enfants bénéficient de l'allocation accordée aux familles nombreuses.

L'orateur estime que les ressources nécessaires pour réaliser cette réforme pourraient être fournies par une augmentation de l'impôt sur les célibataires.

Puis, M. Landry, rapporteur, fait observer qu'en s'engageant dans cette voie il faudrait payer chaque année 450.000 allocations de 360 francs dans une dépense supplémentaire de 158 millions, par conséquent le doublement de l'impôt sur les célibataires, ne donnant actuellement que 72 millions, serait insuffisant et soulèverait de graves difficultés.

M. Loucheur, ministre du Travail, approuve ainsi que M. Chéron.

Le chapitre est adopté après une intervention de M. Masson qui plaide pour les filles mères.

Les autres articles et l'ensemble sont finalement adoptés.

Le procès de Modugno, meurtrier du vice-consul d'Italie à Paris

L'audience d'avant-hier

Paris, 27 novembre. — La deuxième audience du procès des assassins du comte Nardini commença par l'audition des témoins cités par l'accusation.

MM. Ledda, Sills, Caron et Gauche relatent les incidents du meurtre comme les témoins précédents.

On entend ensuite le Dr Paul et M. Flaubert, qui donne des détails sur l'arme du meurtre.

M. Nalin, avocat à la Cour, cité par la partie civile, dit que le comte Nardini était très obligeant.

MM. Gabrielli et Garda, chancelier d'Italie, disent que M. Nardini rendait service à ses compatriotes sans s'occuper de leurs opinions.

On entend ensuite les témoins de la défense.

M. Millet, fut le patron de Modugno dont il n'eut jamais à se plaindre.

M. Salvemini, homme de lettres, déclare que les fascistes exercèrent la terreur blanche.

Le deuxième juré demande qu'on parlât surtout du procès.

Le président répond :

— Vous demandez l'application du Code d'instruction criminelle. Il est souvent lettre morte dans nos audiences de la Cour d'assises.

M. Jouhaux, secrétaire de la C. G. T. dit que le gouvernement italien combat la liberté syndicale.

Me Gautrat demande :

— Est-ce que M. Jouhaux approuve le geste de l'accusé ?

M. Jouhaux répond :

— Vous me prêtez des intentions que je n'ai pas eues.

M. Albert Londres signale les difficultés que rencontrent tous les voyageurs pour avoir un passeport régulier.

M. Zanetti, journaliste à Bruxelles, signale qu'il combattit le fascisme, puis il quitta l'Italie régulièrement.

Le comte Nardini était très découragé ; il n'était pas favorable au fascisme et s'attendait à une disgrâce.

Mme Nazetti était restée en Italie et ne put pas rejoindre son mari.

Nenni Ficho, dit que, après la disparition du journal « Avanti », lui et sa famille furent constamment persécutés.

Me Lauriol demande :

— Quelle est l'existence des déportés en Italie ?

Le témoin répond :

— Très triste ; la déportation se fait par simple mesure administrative.

M. Modigliani, qui fut l'avocat de la veuve Matteotti, donne des détails sur les conditions dans lesquelles le procès fut intenté aux accusés du crime ; l'acquittement était préparé, dit le témoin et l'assassinat officiellement organisé.

Le président dit :

— Je ne peux pas laisser passer de telles paroles. Il est impossible d'incriminer ici la justice italienne.

M Torrès intervient :

— Que la justice italienne use de réciprocité. A propos de la condamnation de Ricciotti Garibaldi en France, dit-il, les magistrats italiens qualifièrent de pourrie la magistrature française.

M. Modigliani soutient que Mme Matteotti fut persécutée par les fascistes et ajoute que les dernières lois italiennes sur la sûreté publique sont odieuses.

Mlle Marguerite Durand, avait accompagné en Suisse, César Rossi ; tous deux furent enlevés et transportés à Rome.

— Incarcérée dit-elle, on me proposa de me libérer sous condition de faire de l'espionnage. Je refusai et fus remise en liberté après une protestation de ma famille.

Le premier juré :

— Pourquoi ne vous êtes vous pas adressée au Consul de France ?

Réponse. — J'écrivis, les lettres ne sont pas parvenues.

M. Chiancha dit que sa femme et ses enfants furent persécutés par les fascistes.

M. Zampini, condamné à la déportation comme journaliste, déclare que sa famille et trois de ses enfants furent également persécutés.

L'audience est renvoyée à demain pour le réquisitoire et les plaidoiries.

(Lire la suite en 3e page)

L'échec de la Conférence de Koenigsberg

L'échec de la conférence de Koenigsberg ouvre une nouvelle phase dans la question polono-lithuanienne. A ce propos, M. Léo Bouyssou, vice-président de la Chambre, dont nous avons publié au fur et à mesure des commentaires très appréciés sur l'évolution de cette grave affaire, nous donne aujourd'hui une remarquable vue d'ensemble, qui permettra à nos lecteurs de s'orienter clairement à travers les aspects que présente le problème des rapports de la Pologne et de la Lithuanie.

Ainsi, malgré tout ce que les sincères amis français de la Lithuanie s'étaient plu à espérer, les négociations polono-lithuaniennes de Koenigsberg viennent d'aboutir à un échec. Encore une fois, M. Waldemaras a repris son malheureux rôle d'enfant terrible, sans s'inquiéter de savoir s'il y avait au bout les plus dangereuses complications pour l'avenir de la paix européenne.

Nous avons toujours soutenu qu'il n'était pas de l'intérêt bien compris du peuple lithuanien de se dresser ainsi contre son voisin dans cette attitude de « haine inexpiable » que rien ne saurait apaiser. Le seul argument par lequel les hommes, qui ont la responsabilité du pouvoir à Kowno, expliquent leur attitude, n'a — nous sommes bien obligés de le leur dire fermement — aucune valeur aux yeux de l'opinion occidentale. M. Smetona, M. Waldemaras, et le général Daukantas prétendent se refuser à l'établissement d'aucune relation économique d'aucune communication ferroviaire, postale ou télégraphique directe entre la Pologne et la Lithuanie à travers leur frontière commune, parce que, disent-ils, ce serait indirectement admettre l'existence de cette frontière avec son tracé actuel, et, par là, laisser supposer implicitement que la Lithuanie pourra jamais renoncer à ses réclamations sur Wilno. Or, nous croyons qu'il serait utile que l'opinion publique lithuanienne n'eût pas à cet égard le moindre doute. Pour nous, qui regardons cette affaire avec une complète impartialité, pour nous, que notre amitié pour la Pologne n'empêche aucunement d'avoir une grande amitié pour la Lithuanie, la question de Wilno n'existe plus et ne peut plus exister, depuis que la Conférence des Ambassadeurs a, voici cinq ans, attribué définitivement, comme elle l'a cru juste, la possession de Wilno à la Pologne. Nous envisageons la prétention lithuanienne d'aujourd'hui avec le même sourire ironique et amusé que nous aurions pour écouter un fantaisiste paradoxal qui nous déclarerait sans rire que la France doit réclamer la possession de Londres, parce que, il y a beaucoup de siècles, un certain Guillaume de Normandie conquit l'Angleterre sur les Saxons...

Comment nos amis lithuaniens ne le comprennent-ils pas ? Le contraste entre leur attitude systématiquement boudeuse et la bonne volonté inlassable avec laquelle, depuis plusieurs années, les Polonais recherchent un terrain d'entente pour l'établissement de relations normales entre deux Etats voisins, leur a fait le plus grand tort non seulement dans les chancelleries mais auprès des publicistes, des hommes politiques, et de tous ceux qui suivent l'évolution de la politique internationale. Nous ne pouvons arriver à comprendre par exemple, pourquoi, par dépit de s'être vu refuser, par la Conférence des Ambassadeurs et la S.D.N., la possession de Wilno, la Lithuanie a fait couper les voies ferrées à l'endroit où elles sortaient de son territoire pour entrer dans le territoire polonais, sans s'inquiéter des conséquences de cet étrange procédé pour la vie économique de nations qui ne sont, en aucune façon, mêlées à sa querelle avec la Pologne. Nous pensons, en ce moment, à la fameuse voie ferrée reliant le port de Libau en Lettonie, à Romny, en res économiques de l'Europe orientale, Ukraine, qui était une des grandes artères et dont la fermeture porte le plus grave préjudice, non pas à la Pologne, mais à l'innocente Lettonie, à la Russie blanche et à l'Ukraine.

Après la Conférence de Koenigsberg, comme avant, la situation entre la Pologne et la Lithuanie reste inchangée, mais cela par la faute unilatérale de la Lithuanie. Comme auparavant, aucune marchandise portant l'étiquette polonaise ne sera autorisée à entrer en Lithuanie, aucune lettre revêtue d'un timbre postal polonais ne sera admise à être distribuée à son destinataire par un facteur lithuanien, un télégramme, pour parvenir de Wilno (Pologne) à Kowno (Lithuanie), c'est-à-dire ayant à parcourir une distance de soixante dix kilomètres, devra être acheminé à Riga (Lettonie) ou à Koenigsberg (Prusse Orientale), et, de là, être réexpédié, comme télégramme letton ou allemand, à son destinataire en Lithuanie. Un voyageur, quels que soient les plus graves intérêts qui l'appellent en Lithuanie, devra, s'il se trouve en Pologne, et quelle que soit sa nationalité, faire 24 heures de voyage supplémentaires pour gagner Kowno, dont à Wilno, je le répète, il ne se trouve qu'à 70 km... A notre époque, une telle situation n'est-elle pas ridiculement paradoxale ? et ne semble-t-il pas qu'il suffise d'exposer une telle prétention pour qu'elle s'effondre immédiatement sous les huées qu'ils se sont faits à euxmêmes en agissant ainsi ?

Les hommes de ma génération sont hélas contemporains de ce que nous appelions autrefois en France « l'année terrible », leur enfance et leur jeunesse ont été assombries par le deuil de deux provinces perdues à la suite de la guerre franco-allemande de 1870-1871. Ils se rappellent cependant que, malgré toute sa tristesse et tout son chagrin, la France ne pensa jamais une minute à élever entre elle et l'Allemagne je ne sais quelle artificielle « muraille de Chine ». Avec toute la discrétion qui convient, je voudrais me permettre de dire à ses amis de Lithuanie que Gambetta, qui a incarné pour nous la défense héroïque contre l'adversaire, avait, avec une sage compréhension des conditions essentielles de la vie et du développement des nations, formulé, dans une phrase bien connue, la règle de conduite qui fut la nôtre pendant 44 ans : la France ne peut rester hypnotisée devant la trouée des Vosges... Pensons-y toujours, n'en parlons jamais.

Et maintenant ? Il y a un an, au mois de décembre dernier, le chef du gouvernement lithuanien a pris formellement, publiquement, solennellement, devant la [illegible]

S.D.N., l'engagement de vivre en état de paix avec le Paraguay et de tirer de cet état en paix des conséquences normales qu'il impliquait pour la collaboration quotidienne des peuples. Une première fois, en principe, l'Assemblée et l'Amérique avaient consenti, mais sans succès, M. Waldemaras — malgré son engagement de novembre 1927 — ayant fait montre de la plus absolue mauvaise volonté, et ayant repoussé toutes les suggestions pacifiques, même les plus modérées. Le 25 septembre, à l'Assemblée de la S.D.N., il exit été normal que, pratiquement, M. Waldemaras vînt exposer une nouvelle tentative d'accommodement à Genève, qu'il nous ne savons, la même volonté qui était à son origine. Toutefois, pour éviter de faire porter à l'innocent peuple lithuanien le poids de la faute évidente de ses chefs, la S.D.N., grâce à l'intervention bienveillante du premier Ministre des Affaires étrangères M. Aristide Briand, décida, avant d'essayer le dernier procédé pacifique, d'attendre devant des parties. M. Waldemaras vient exposer une nouvelle tentative d'accommodement à Koenigsberg, au moins ne pas vendre, la même néfaste comédie qu'au début de cette année. Ce faisant, il a mis de lui-même le point final à toute possibilité de conversations directes entre la Lithuanie et la Pologne. On dit d'ailleurs que cette correspondance exterminait à ses intentions et aux buts de sa politique, mais la S.D.N. ne peut l'entendre ainsi. Tout l'effort à donner une solution à l'affaire polono-lithuanienne, c'est à dire que cela de son gouvernement, l'intérêt de la paix générale, le plus prochain lieu possible. Nous sommes assurés qu'elle ne faillira pas à sa tâche. Tant pis pour la Lithuanie qui s'obstinerait ouvertement 8 15 jours de prison pour d'autre profit publics et à l'expulsion immédiate.

L'indemnité pour traitement au cours actuel italien et secrétaire du Fascio Lyonnais.

ECHOS

Billet Parisien

On sait que lorsque le prince héritier de Belgique manque l'intention de se marier on a selon les uns chez lui, selon les autres dans un cœur, ou encore des bruits de ce genre. Il vient d'en démentir officiellement un.

Albert Ier, plus indulgent que Mazarin, accepta cependant que l'épouse la princesse Astrid de Suède.

Il faut bien reconnaître que le mariage de son voisin le roi Alphonse XIII avec la princesse Ena de Battenberg, petite-fille de la reine Victoria, a été un mariage d'amour.

Et ce mariage, qui a duré quelques années, a été heureux.

Il n'est pas jusqu'à la reine Victoria elle-même qui ne se soit montrée favorable à cette union.

Mais, hélas ! la princesse Ena de Battenberg, devenue reine d'Espagne, a apporté à la cour de Madrid le virus de l'hémophilie, cette maladie qui fait que le moindre choc, la moindre blessure, la moindre égratignure provoque une hémorragie qui peut être mortelle.

Le prince héritier de Suède, lui, n'a pas de maladie héréditaire à craindre.

Il est beau, il est jeune, il est sportif, il est intelligent, il est aimable, il est charmant.

Il a tout pour plaire à une princesse.

Il a tout pour plaire à la princesse Astrid de Suède.

Il lui plaît.

Elle lui plaît.

Ils s'aiment.

Ils se marieront.

Ils auront des enfants.

Ils seront heureux.

Ils vivront longtemps.

Ils mourront de vieillesse.

Et ils auront fait le bonheur de leurs peuples.

Et ils auront fait le bonheur de leurs peuples.

*Et ils auront fait le bonheur de leurs peuples

SOCIETE AGOSTINI FRERES

HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
BASTIA (Téléphone : 7)
CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE
Avec déjeuner à Piana
(Déjeuner à Piana)
PRIX : 45 FR. (Pourboire compris.)

Parfumerie de Luxe
A. POGGI
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-38

Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Broderie fine, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Gallicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DU TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT — POUR LA CORSE
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
DEPARTS DE CORSE — POUR LE CONTINENT
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais.
Le Gérant : Fernand Pozzo.

BOURSE DE PARIS du 28 Novembre 1928

VALEURS	cours préc.	cours du J.
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % perpétuel	54 40	54 10
5 % 13	97 10	97 10
4 % 17	78 40	78 20
5 % 20	118 60	118 10
5 % 20	118 60	118 10
4 % 25	129 —	129 —
4 % 27	129 —	129 —
Rente 5 % 1915	90 —	90 —
— 5 % 1916	102 —	102 —
— 5 % 1920	102 —	102 —
— 5 % 1927	102 —	102 —
Obligations Assainissement	102 —	102 —
Crédit National 1919	102 —	102 —
— 1921	102 —	102 —
— 1923	102 —	102 —
— 1924	102 —	102 —
Bons 7 % 1925 Alsace	102 —	102 —
Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais	102 —	102 —
Départ. Bons 7 % 1926	102 —	102 —
Obligations Foncières	102 —	102 —
— 1921	102 —	102 —
— 1925	102 —	102 —
Communales 1879	102 —	102 —
— 1925	102 —	102 —
TERRE		
Banque de France	2.810	2.810
— Nation. de Crédit	1.130	1.130
— Paris et Pays-Bas	1.130	1.130
— Union Parisienne	1.130	1.130

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Compagnie Algérienne	1.130	1.130
Comptoir National d'Escompte	1.130	1.130
Crédit Foncier de France	1.130	1.130
Crédit Lyonnais	1.130	1.130
Société Générale	1.130	1.130
Société Générale Foncière	1.130	1.130
Suez Capital	1.130	1.130
Suez Parts	1.130	1.130
Act. Ord. Fonc. Alg.-Tunisie	1.130	1.130
Est Capital	1.130	1.130
Lyon Capital	1.130	1.130
Midi Capital	1.130	1.130
Nord Capital	1.130	1.130
Orléans Capital	1.130	1.130
Saint-Fr. Chemins de Fer	1.130	1.130
Dist. Electricité	1.130	1.130
Comp. Gén. Electricité	1.130	1.130
Thomson	1.130	1.130
Tréfileries du Havre	1.130	1.130
Mines de Courrières	1.130	1.130
Mines de Lens	1.130	1.130
Bastiais	1.130	1.130
Aulnoyen	1.130	1.130
Forges et Aciéries du Nord	1.130	1.130
Penarroya	1.130	1.130
Energies Réunies	1.130	1.130
Transatlantique Ord. 500 fr	1.130	1.130
— 1925	1.130	1.130
Schneider Parts	1.130	1.130
Air Liquide	1.130	1.130
Cultures Tropicales	1.130	1.130
Petits Chevaux Javelot	1.130	1.130
Caoutchoucs Rey	1.130	1.130
Russe 3 %	1.130	1.130
Russe 5 % 1906	1.130	1.130

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Serbe 1895	1.130	1.130
Turc 4 %	1.130	1.130
Turc 5 % 1914	1.130	1.130
Banque Nationale Mexique	1.130	1.130
Banque Ottomane	1.130	1.130
Crédit Foncier Egyptien	1.130	1.130
Wagons-Lits Ordinaires	1.130	1.130
Central Mining	1.130	1.130
Rio Tinto	1.130	1.130
Oriental Carpet	1.130	1.130
Péñarroya	1.130	1.130
Suzerains d'Egypte	1.130	1.130
Aciéries Peyrinhac	1.130	1.130
Aciéries Usines du Rhône	1.130	1.130
Combaugle	1.130	1.130
Chemins Secondaires	1.130	1.130
Chartered	1.130	1.130
Consortium	1.130	1.130
De Beers Ord.	1.130	1.130
Parts Deep Trials	1.130	1.130
Primaman	1.130	1.130
Goldfields	1.130	1.130
Lydenburgs	1.130	1.130
Jagersfontein	1.130	1.130
Malaises Brésiliens	1.130	1.130
Brésilien Ord.	1.130	1.130
Aciéries Deny Frères	1.130	1.130
Commentry	1.130	1.130
Mozambique	1.130	1.130
Nialia	1.130	1.130
Padang	1.130	1.130
Rhod Mines	1.130	1.130
Soumatra-Batavia	1.130	1.130
Ast. Bonaux de Flamenville	1.130	1.130

VALEURS	cours préc.	cours du J.
Tanganyika	1.130	1.130
Douks Marseille	1.130	1.130
Lyonnaise des Eaux Cap.	1.130	1.130
Electricité Paris	1.130	1.130
Union Electricité	1.130	1.130
Parambide	1.130	1.130
Lebon	1.130	1.130
Gaz de Paris	1.130	1.130
Kuhnemann	1.130	1.130
Fives Lille	1.130	1.130
Saint-Gobain	1.130	1.130
Verreries du Dormont	1.130	1.130
Salins Midi Capital	1.130	1.130
Messageries Maritimes Ord.	1.130	1.130
Distil. Industrie	1.130	1.130
Cuivrerie Jeulin	1.130	1.130
Paulet Chaussons	1.130	1.130
Galeries Lafayette	1.130	1.130
Paris-France	1.130	1.130
Printemps	1.130	1.130
Maroc Franc. Rio Plata	1.130	1.130
Land Bank of Egypt	1.130	1.130
Crédit Foncier Autriche	1.130	1.130
Crédit Foncier Mexicain	1.130	1.130
Crédit Foncier Cuba	1.130	1.130
Tubes Philip. Ord.	1.130	1.130
Banque Penins. Mexicaine	1.130	1.130
Crédit Fonc. Franco-Canad.	1.130	1.130
Es-Malia	1.130	1.130
Mokta	1.130	1.130
Ast. esp. Comptoirs Français	1.130	1.130
Tyle Lucenay	1.130	1.130

VALEURS
Royal Dutch
Shell
Fonds d'Etats Etrangers
Anglais 2 ½
Argentin 4 % 1886
Belges 3 % 1906
Brésil 4 % 1889
Bulgare 5 % 1907
Chine 4 % 1895
Espagnol
Hollan 3 ½ 14
Italie 3 ½
Japon 4 % 1905
Mexique 4 % 1904
Roumanie 4 % 1853
Russe 3 % 91-94
Serbe 1913
Turc 4 %

CHANGES

Londres	
New-York	
Allemagne (100 reichsmark)	
Belgique	
Espagne	
Hollande	
Italie	
Prague	
Suisse	

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
38, BOULEVARD PAOLI, 38 — LES SEULES FLEURS
BASTIA · Téléphone 1-94 — dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.
Livraisons à domicile.
Expédition à l'intérieur.

ABONNEMENTS AU Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M. .....
demeurant à .....
déclare souscrire un abonnement de .....
au *Petit Bastiais* à partir du .....
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-56

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
DES DEPART. — Un an : 84 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

La REMINGTON PORTATIVE
payable **85 fr.** *par mois*
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

NE REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir notre *catalogue* et vos conditions de vente à crédit sans engagement de ma part.
Nom .....
adresse .....
A renvoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint-Ferréol - MARSEILLE

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 Fr. — *Le Fascicule* : 1 fr. 20.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS — BASTIA
DECORATION D'ETABLISSEMENTS et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
H. ALBAN

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition mensuelle de Jardins et Bien-Être
Modèles de maisons de toutes ordres et de tous prix pour les ouvriers, aides et gens d'une aisance moyenne.

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

N° 36 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Ma fille que veux-tu ? lui demande le saint « — » Dieu ! le Dieu de la crèche et du calvaire » réplique la femme. « Alors, à genoux, mes enfants, et déposons tout ce qu'elle a de précieux, les vêtements soyeux, les bijoux que les frères distribueront aux pauvres.

François fait tomber seul « ricochet sa chevelure blonde, il lui met une robe d'un gris cendré, la ceint d'une corde, lui couvre la tête d'un voile gris, la chausse de sandales. « Pour aimer, prononce les trois vœux, il faut mettre entre elle et le monde, le désert, et il ne l'accorda qu'aux inconsolables. « Etaient-ce pour les inconsolables de Claire et de François qui se célébraient à la Portiuncule plutôt que celles de la jeune fille et du Christ ? Je le crois et je l'espère.

Sous l'inspiration de celui qui était devenu son maître, plus qu'encore, Claire se lie par l'amour d'encore femmé. Claire fonde l'ordre mendiant des « Pauvres Dames ». François l'établit dans le poétique remisage de Saint-Damien, non loin de son couvent et il lui impose une sévère clôture. Cette fondation, faite en commun exigeait nécessiter de longs et fréquents entretiens qui furent, je n'en doute pas, une source de bonheur pour, mais pas du tout surnaturel. Tout au long de ce merveilleux roman, vieux dans le plan métaphysique, il y a des scènes adorables, émouvantes et dramatiques au suprême degré. L'amour terrestre, enchâssé dans la spiritualité comme dans le cobalt, y brille d'un éclat de diamant. Rendu encore ceci : « Claire avait du grand désir de manger avec saint François ». eh ! tout ce qu'il y a de divinement humain dans ce désir !

Il lui refusa longtemps cette faveur, et il ne l'accorda qu'aux instances de ses frères en leur disant : « Puisque vous voulez ainsi, c'est ce qui me semble » moi-même ! mais pour que son plaisir soit plus grand, je veux que ce repas ait lieu ici, à Sainte-Marie-des-Anges, car Claire atteint merveilleusement, elle lui fit dire qu'elle voudrait le voir ; il s'y refusa. Il ne lui permit qu'elle le revoyât. Il ne voulut pas sans doute qu'elle sût dans la laideur de la désolation, mais dans la beauté de la mort, et voilà encore qui est bien humain. Il reçut cependant la femme, qu'après sainte Claire, il avait les lus aimée, une religieuse, dame Jacoba de Septemsolis, première et la dernière fois. Saint-François avait fait préparer le couvert sur la terre nue. « Ici le premier plat qu'on leur servit, le saint se mit à parler de Dieu d'une façon si merveilleuse qu'ils se saisirent ravis en Lui. »

Etaient-ce en Lui ou l'un en l'autre qu'ils étaient ravis ? C'est leur secret ou plutôt celui de la Providence. Quel plaisir j'aurais en à imaginer, à analyser la joie de la pauvre recluse, en se sentant enveloppée d'air libre, en voyant la campagne de l'Ombrie ! et son émotion en se retrouvant dans la chapelle où elle avait prononcé ses vœux, en voilant le couvent où son maître vivait !...

Pendant les dernières années de sa vie, saint François avait coupé les communications extérieures entre Sainte-Damien et la Portiuncule, peut-être parce qu'il ne sentait pas son amour aussi spirituel. Il était, du reste, le saint qui disait un jour à ceux qui le questionnaient d'une manière extravagante : « Ne me tourez pas trop, car je suis comme ceux-ci pourrait voir une dernière fois leur père spirituel. Et les Frères enlevèrent le grillage à travers lequel les servantes de Dieu avaient coutume de recevoir la Sainte hostie, et ils soulevèrent du brancard ce corps vénérable et le tinrent sur leurs bras devant la fenêtre aussi longtemps que pouvaient le soutenir, pour leur réconfort, madame Claire et les autres sœurs. »

Quelles scènes de sentiment, de sublimité ont dû tenir de ces grandes pages d'adieux, c'est ce qu'il avait surnommée « son frère Jonquille ». « A la nouvelle de la mainte du saint, elle était accourue. » Au cune femme ne pouvait pénétrer à la Portiuncule ; exception fut faite pour la consolée du maître. Elle lui apporta la robe qu'elles vait tissée pour lui, qui devait lui servir de vêtement mortuaire, et auquel par un enfantillage touchant, il voulut que l'on cousît une pièce parce qu'il ne lui semblait pas d'apparence assez pauvre. Il n'avait aucune honte de la maladie de sainte l'amitié et son « frère jacquelin » eut le privilège de le soigner, pendant la dernière semaine de sa vie, et de faire la veillée auprès de ses restes mortels. Que n'aurait-elle pas donné la pauvre abbesse de Saint-Damien, pour ce privilège-là ! « Enfin de tant la promesse que François lui avait donnée, le cortège funèbre remonta vers la ville et prit le chemin qui passait devant Saint-Damien. Le corps fut porté dans l'Eglise et on le déposa près de la fenêtre grillée des sœurs, que celles-ci purent voir une dernière fois leur père spirituel. Et les Frères enlevèrent le grillage à travers lequel les servantes de Dieu avaient coutume de recevoir la Sainte hostie, et ils soulevèrent du brancard ce corps vénérable et le tinrent sur leurs bras devant la fenêtre aussi longtemps que pouvaient le soutenir, pour leur réconfort, madame Claire et les autres sœurs. »

Quelles scènes admirablement conçues ! J'aime surtout la dernière parce qu'elles sont une révélation sur l'âme mystique que nous connaissons si mal. En tes extrayant de l'histoire de saint-François et de sainte Claire, la romancière invétérée que je suis a senti, par l'imagination, la joie et la douleur vécues, il y a sept siècles, et c'était délicieux. Les voilà les miracles de Dieu !

Il m'a fallu tout le désir que j'ai d'être juste pour relire la vie et saint Dominique. Je l'avais entendue en récitoire du couvent, dans ce que j'appellerai les jours fabuleux de ma jeunesse, et j'avais conçu pour lui une vive antipathie. Je ne sais si, dans une existence antérieure, j'ai été une Albigeoise, mais l'habit dominicain m'a toujours désagréablement impressionnée. Il y a deux ans, à Rome, j'ai donné avec un père de l'Avenlin, en homme d'une haute culture, non pas moderniste, mais moderne, absolument charmant ; c'est le moine tel que la civilisation l'a fait, et tout le temps. Après nouvelle lecture, mon sentiment pour ce saint de l'Inquisition n'a pas changé, mais je l'ai mieux compris. La détermination que fait plaindre davantage ceux qui sont condamnés à faire souffrir que ceux qui souffrent. « La vie de tout homme, dit le médecin Jorgensen, n'est que le fruit de sa volonté intime. » C'est absolument vrai, mais, comme les cellules qui emferment cette volonté intime lui sont données par Dieu, celles-là et non pas d'autres, c'est toujours et seulement sa volonté qu'il fait,

Les grands mystiques d'Orient d'Occident, *les mystiques à visions*, vrais et les faux, ont tué, ou, quoi qu'disent les petites, affolants de cet mystérieuse maladie que l'on nomme la nécrose, dont les phénomènes sont si étranges que, dans les âges barbares, ils pouvaient bien passer pour surnaturels. Dans les hôpitaux, on voit naît les stigmates, l'odeur de sainteté, les mains sanguinolentes. A la Salpêtrière de Paris, on peut voir la mort apparente de la cataleptie, les membres raidis, les nerfs morts ; puis, les danses, le trance dont le ravissement mêle le pauvre face humaine, et, plus loinswki, l'écrivain, était épileptique et il affirmait que les crises lui donnaient des joies extraordinaires. Mais, quelles crises ! quelle fatigue. Le moyen Age fut la grande époque de la névrose religieuse. Elle s'explique. Les courants psychiques qui portent les idées, les images, le talent ni aussi nombreux, ni aussi puissants qu'aujourd'hui. Les médiums n'étaient pas nécessaires. Pendant des siècles, la pensée chrétienne avait couru, uniquement, des uns aux autres, l'ancien et du nouveau Testament, de pagnes, de légendes, de prodigieuses, de terribles, de poétiques, le drame de la passion surtout. On se promait avant des Christs lamentables ils n'étaient jamais assez douloureux

(*A suivre*)

2e ANNÉE — N° 275

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — VENDREDI 30 NOV. 1928

DIRECTION-RÉDACTION-ADMINISTRATION
6, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
35, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Marseille 1078

ABONNEMENTS

		Trois mois	Un an
Corse		15	52
Confin. étrang.		17	64
Etranger	A)	30	110
	B)	44	160

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 35, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

LES ENCLAVÉS

Une petite statistique

La question des communes et hameaux privés de téléphone s'accroissant, que l'abandonnant à la loi de finances déposé par MM. Landry, Antoine Borrel et Pietri, va essayer de résoudre du moins dans une large mesure, en visant d'abord les chef-lieux de communes et les hameaux de plus de 150 habitants, fait l'objet depuis longtemps des préoccupations des pouvoirs élus et des pouvoirs administratifs de la Corse.

En 1911, l'administration départementale des chemins vicinaux dressait la liste complète des agglomérations environnantes, avec indication de la population, dans le but de connaître pour aboutir au résultat désiré et de la dépense à engager.

Encore ne tenait-elle compte que des agglomérations d'une population supérieure à 30 habitants. La population ainsi classée s'élevait à cette époque à 37.000 habitants. En réalité, ce chiffre était plus élevé et se situait aux environs de 50.000 en tenant compte de la population totale éparse, car le nombre est infini des agglomérations de moins de 30 habitants.

On peut, toutefois, fixer à 30.000 la population restant enclavée à ce jour, à la suite des désenclavements qu'il a été possible d'exécuter depuis 1911. Car si ainsi que reconnaître qu'au cours de ces vingt dernières années, on a obtenu quelques résultats, quelques petits résultats.

Toujours est-il qu'en 1911 on comptait : 37.000 habitants enclavés dont 5.718 pour l'arrondissement d'Ajaccio, 10.530 pour l'arrondissement de Bastia, 656 pour l'arrondissement de Calvi, 12.063 pour l'arrondissement de Corté et 3.292 pour celui de Sartène.

Le nombre de kilomètres à exécuter pour relier cette masse était de 909 dont 300 pour Ajaccio, 184 pour Bastia, 71 pour Calvi, 251 pour Corte et 73 pour Sartène.

La dépense à engager était évaluée à 2.130.000 francs dont 2.580.000 pour Ajaccio, 1.349.000 pour Bastia, 301.000 pour Calvi, 4.215.000 pour Corte et 960.000 pour Sartène.

Le nombre des villages et hameaux à desenclaver se décomposait ainsi :
De 30 à 100 habitants, 118
De 101 à 200 habitants, 82.
De 201 à 300 habitants, 18.
De 301 à 500 habitants, 15.
De 501 et au-dessus, 7.
Le nombre des villages et hameaux à desenclaver ressortait ainsi à 310.

La situation est évidemment modifiée et doit être remise au point à la suite des événements qu'entraînerait le vote de notre collègue Landry, Borrel, Pietri.

Il ne faut d'abord tenir compte que des communes admises aux bénéfices de la loi, c'est-à-dire celles comptant au moins 150 habitants.

Il y en a plus de 20, dont dix dans l'arrondissement d'Ajaccio, quinze dans l'arrondissement de Bastia, six ou sept dans l'arrondissement de Sartène, une dans celui de Calvi et le reste, soit plus de la moitié dans celui de Corté qui est vraisemblement le plus grand nombre de communes privées de débouché routable.

Voici, d'ailleurs mise au point, la liste des communes enclavées :

Ajaccio, sur 3.817 m. ; Alli, sur 4732 mètres ; Arro, sur 2.612 m. ; Canavaggia, sur 2.500 m. ; Carbini, sur 455 m. ; Cozzano, sur 6.400 m. ; Crocicchia, sur 2.538 mètres ; Evisa, sur 6.000 m. ; Lava, sur 2.000 m. ; Fare Bisesi, sur 1.651 m. ; Guagnano, sur 168 m. ; Monac, sur 2.500 m. ; Murzo, sur 800 m. ; Ourtelo, sur 1.700 mètres ; Rosis, sur 2000 m. ; Rotali, sur 1.200 m. ; Taglialoccio, sur 6.440 m. ; Tasso, sur 780 m. ; Cauget, sur 1970 mètres ; Cauticcia, sur 2.000 m. ; Nessa, sur 2.000 m. ; Cherca, sur 457 m. ; Parata, sur 734 mètres ; Serra-di-Fiumorbo, sur 3.210 m. ; Ville-di-Rostino, sur 3.200 m. ; Zuani, sur 1.656 mètres.

Bien que pour les communes, le bonheur a souvent été de 24 à 25 années, et le nombre de 15 ou 20 ans, il est à espérer que les cinq années restantes, qui sont les plus proches actuels, est de nature à satisfaire tout le monde.

A l'on devait appliquer la législation actuelle, l'Etat subventionnerait ces travaux pour un peu plus de neuf millions ; mais il est à peine besoin de dire que les collectivités locales sont dans l'impossibilité absolue de participer à la dépense.

Encore faut-il remarquer qu'il resterait toujours une cinquantaine de hameaux, dont la plupart ont des populations très fortes, assez généralement supérieures à celles des communes.

Il n'en est pas moins vrai qu'étant donné la rareté extrême des communes et hameaux de plus de 150 habitants qui restent à désenclaver sur le continent, la prise en considération de l'amendement Landry, Borrel, Pietri, réservant 10 millions par an pour ce désenclavement permettrait d'aboutir, vraisemblablement en une dizaine d'années, au résultat que nous recherchons en Corse.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A
M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

Au Comité Parlementaire du Commerce

M. Adolphe Landry est réélu vice-président

Paris, 29 novembre. — Le Comité parlementaire français du Commerce, réuni dans la matinée au Palais Bourbon sous la présidence de M. Charles Chaumet a entendu un Rapport de M. Labarthe.

Le secrétaire général a exposé le tableau d'ensemble de l'activité de ce groupement depuis 45 ans, d'existence, foyer incomparable d'études économiques et sociales.

L'influence d'un tel foyer s'est fait sentir souvent sur la législation.

Dans la prochaine session seront examinées les réformes projetées sur le régime des Sociétés commerciales.

Le Comité a procédé ensuite au renouvellement de son Bureau.

M. Chaumet reste président.

Sont réélus vice-présidents : MM. Adolphe Landry, Deonna, Lereuil, Charles Dumont et René Lafarge.

Mouvement judiciaire

Nous apprenons avec plaisir que notre ami, M. Agostini, conseiller général d'Orlenta, procureur de la République à Saint-Etienne, est nommé procureur général à Nimes.

Nous adressons à M. Agostini nos plus vives félicitations.

Conseil de Cabinet

Paris, 29 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet au ministère des Finances, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Après avoir procédé à l'expédition des affaires courantes, les membres du Gouvernement se sont entretenus de la marche des travaux budgétaires de MM. Chéron ministre des Finances, et Painlevé, ministre de la Guerre, relatives à la Chambre pour la discussion du budget du ministère de la Guerre, et M. Marraud, ministre de l'Instruction Publique qui vient d'être frappé par la mort de Mme Marraud, son épouse, s'associaient pas à la séance du Conseil.

Le prochain Conseil des ministres se tiendra samedi matin, à l'Elysée.

A la Conférence régionale des P.T.T.

Marseille, 29 novembre. — La conférence régionale des P.T.T., s'est réunie sous la présidence de M. Lherbier, directeur régional.

MM. Bruno Alexandre, membre du Conseil général et Valère de Susini, membre de la Chambre de Commerce d'Ajaccio, représentaient la Corse.

M. Massa obtient la création d'un bureau auxiliaire à Bastia et le maintien du service postal à San Nicolao.

Les communes rurales seront bientôt desservies par des automobiles postales.

Sur la demande de MM. Bruno et Susini, le directeur indique que la période transitoire pendant laquelle les anciennes tarifications sont admises sera spécialement étudiée.

Une enquête sera faite.

La séance est suspendue.

La terre tremble

Barcelone, 29 novembre. — Une secousse sismique a été ressentie dans toute la ville à 2 heures 30 de l'après-midi.

La discussion du budget de la guerre se poursuit devant la Chambre

Paris, 29 novembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron et Painlevé sont au banc du Gouvernement.

On procède à l'examen du budget de la Guerre.

M. *Flandin* signale l'importance des dépenses militaires de l'Allemagne et la faiblesse de notre organisation défensive sur la frontière de l'Est. Il regrette en terminant les réductions opérées sur les crédits pour le matériel.

M. Renaudel demande le renvoi à une commission extraparlementaire

M. *Renaudel*, au nom du groupe socialiste, après avoir souligné que les dépenses excessives dans le budget de la Guerre sont de nature à peser lourdement sur les affaires de la Nation et intentionnel tout effet supplémentaire au point de vue des progrès sociaux et de notre reconstruction industrielle, exprime la crainte que le pays ne puisse supporter de telles dépenses.

Il estime, d'ailleurs, qu'il y a un gaspillage pouvant être évité.

Mais, pour pouvoir déjuger toutes les exagérations de dépenses possibles à soustraire enfin dans le détail et suggérer le contrôle des Commissions parlementaires.

On s'aperçoit déjà que le système militaire dont on a voulu accompagner la loi sur le service d'un an nous réservera bien des mécomptes.

L'orateur appelle l'attention sur la gravité des propositions du budget concernant le problème des disponibilités.

C'est d'ailleurs cette question qui a causé de graves difficultés à M. Paul Boncour, car à Genève on attache beaucoup d'importance aux rapprochements éventuels de réserves instruites en dehors de la mobilisation.

M. *Painlevé*, ministre de la Guerre, interrompant, fait observer qu'il a rédigé d'accord avec M. Paul Boncour le passage de la loi relatif aux rappels des disponibles.

M. *Fabry*, intervenant également, souligne que le système préconisé par le parti socialiste implique aussi la nécessité de rappeler éventuellement les réservistes instruits pour renforcer les noyaux actifs.

L'orateur socialiste après avoir fait remarquer les dangers de la nouvelle course aux armements énumère les préparatifs militaires faits par la Russie soviétique et affirme que, contrairement à ce qu'ont prétendu les bolcheviques, le parti socialiste entend combattre la guerre en toutes circonstances.

Il conclut, applaudi par ses amis, en demandant le renvoi du budget de la Guerre à une Commission spéciale extra-parlementaire afin d'assurer la compression des crédits.

Après des interventions de MM. *Midrol* et *Thomas* la clôture de la discussion générale est prononcée.

Un débat mouvementé s'engage au sujet de la demande de renvoi présentée par M. Renaudel.

M. *Bouilloux-Lafont*, rapporteur, déclare que la Commission a fait toutes les économies compatibles avec la défense nationale. Il s'oppose donc à la proposition Renaudel.

M. *Chéron*, ministre des Finances, affirme que le renvoi à la Commission aurait un caractère inacceptable.

Le Gouvernement repousse cette proposition en posant la question de confiance.

M. *Renaudel*, précisant le sens de sa proposition fait observer qu'il s'agit en première lieu d'appliquer pour l'exercice 1929 les crédits prévus dans le budget de la Guerre pour 1928. Les modifications nécessaires seraient apportées dans un projet de loi rectificatif et sans le vote du budget pourrait ne serait pas retardé.

M. *Brachet*, soutient la proposition de M. Renaudel.

M. *Chéron* répète que le vote de cet ordre du jour entraînerait la mise en minorité à l'égard du Gouvernement et qu'il ne peut pas l'accepter.

Une demande de suspension

M. *Mauquet*, radical socialiste, fait observer que la proposition Renaudel arrive trop brusquement et qu'elle n'a pas été soulevée à la Commission des Finances.

M. Lamoureux exprime le même avis mais il dit une le groupe radical-socialiste est partisan de la compression des dépenses militaires et que tout la discussion des chapitres il déposera un amendement tendant à la réduction des crédits.

M. *Monpol*, intervenant à nouveau, propose une suspension de séance pour que ses amis et lui puissent prendre une décision en pleine clarté.

M. *Bracadet* appuie la demande de suspension.

M. *Painlevé* déclare s'opposer à toute suspension de séance en son nom du gouvernement sur cette question qui est pressée de terminer à son égard.

M. *Inhabitat* appuie la demande de suspension disant qu'il ne comprend pas l'émotion soulevée par cette proposition.

La question de confiance

M. *Chéron* monte à la tribune et déclare que le Gouvernement a fait jusqu'ici tout son possible pour grouper dans les votes le plus grand nombre possible de membres de l'Assemblée.

— Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un budget sur lequel le gouvernement et la Commission sont pleinement d'accord. Pourquoi, dans ces conditions, suspendre la séance ? Pourquoi sur les affaires de la Nation et intentionnel tout effet supplémentaire au point de vue des progrès sociaux et de notre reconstruction industrielle, exprime la crainte que le pays ne puisse supporter de telles dépenses.

Il estime, d'ailleurs, qu'il y a un gaspillage pouvant être évité.

— Je fais appel à tous les républicains et leur demande si nous pouvons hésiter non seulement aux yeux du pays mais aussi aux yeux de l'étranger.

« C'est l'autorité même du ministre de la Guerre qui est engagée.

« Le Gouvernement pose donc nettement la question de confiance contre la demande de suspension. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche*).

Un scrutin public est demandé.

La séance est levée à 12 heures 45.

La séance est reprise à 15 heures.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 40, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron et Painlevé sont au banc du Gouvernement.

La discussion des Chapitres

La Chambre aborde l'examen des chapitres du budget de la Guerre.

Le premier chapitre est adopté sans débat.

Au chapitre 2, concernant le personnel civil de l'administration centrale, MM. *Tasso*, *Guernu* et *Bibié* signalent que de nombreux candidats au poste d'agent militaire de l'administration de la Guerre se trouvent écartés au cune affectation faute de place, bien qu'ils aient été admis au concours.

M. *Painlevé* répond qu'à l'avenir un quart des places sera réservé aux candidats agents militaires.

Le chapitre 9 (personnel militaire et civil des Eclles Militaires) donne lieu à une longue discussion entre MM. Painlevé, Chéron et Taurines au sujet de la question relative aux bénéficiaires de l'article 10 de la loi sur l'emploi obligatoire des mutilés.

Devant l'insistance de M. Taurines qui pour éviter le renvoi du chapitre à la Commission M. Chéron finit par prendre le engagement de donner satisfaction aux intéressés avant le 21 décembre prochain.

Au chapitre suivant M. *Monnet* ex